

**Mobilisations de la mémoire : une étude diachronique des luttes de mémoire,
de légitimité et contre l'impunité à Santiago, Chili (1998-2018)**

Joannie Jean

Thèse soumise à la
Faculté des études supérieures et postdoctorales
dans le cadre des exigences du programme en sociologie
en vue de l'obtention du grade de *Philosophiae Doctor*

École d'études sociologiques et anthropologiques
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

©Joannie Jean, Ottawa, Canada, 2018

Résumé

Cette recherche doctorale aborde le travail de sept organisations de mémoire et de droits humains de Santiago, au Chili, et les luttes dans lesquelles elles sont engagées. Le passé et sa représentation dans l'espace public sont une source de conflit depuis la fin du régime Pinochet. D'allure spectrale, ces sujets réapparaissent dans le présent sous plusieurs formes alors que les organisations de mémoire et de droits humains entrent en lutte relativement aux sens et à l'importance que doit prendre ce passé, de même qu'à la légitimité devant être accordée aux acteurs mobilisant ce passé dans l'arène publique. Or, ces luttes et conflits se produisent dans des dynamiques sociopolitiques particulières et engagent une multitude d'acteurs ayant des représentations différenciées du passé. Cet état de fait appelle à une reformulation de la conceptualisation du rôle des acteurs collectifs afin de mettre en exergue ces différences dans la manière de représenter le passé, certes, mais également dans les stratégies analogues et opposées de le faire.

Cette thèse entreprend, de manière diachronique, la reconstruction des principaux débats s'étant produits autour des questions de l'impunité, de la vérité et de la mémoire. Couvrant la période de 1998 à 2018, elle débute avec la détention d'Augusto Pinochet à Londres et se termine avec la fin du second mandat de la première femme présidente, Michelle Bachelet. Les sept organisations étudiées vont de regroupements de familles et de survivants à des sites de mémoire et de conscience. Par le biais des discours produits par ces organisations, j'examine des périodes historiques particulières en me concentrant sur des moments forts de ces conjonctures afin de mettre en évidence les luttes de sens et les conflits de légitimité relatifs à ces époques. De manière concrète, une attention particulière est portée à l'analyse des principaux sujets de contentieux, la façon dont les acteurs se mobilisent, leurs objectifs et comment le passé est évoqué dans l'espace public. L'une des fins de cette thèse est de mettre en exergue la relation conflictuelle entre les organisations et les administrations post-dictature. Cette dimension permet ainsi de comprendre le malaise des représentations politiques transparaissant en filigrane des interventions publiques des porteurs de mémoire.

À partir d'un cadre théorique original fondé à la fois dans la sociologie de la mémoire, la sociologie des mouvements sociaux et l'analyse de discours, cette thèse qualitative met à profit un corpus de

documents diversifié, notamment des journaux nationaux, des déclarations publiques, de même que des textes provenant de la plate-forme web des organisations étudiées. Ces documents sont examinés et analysés afin de mettre en évidence les représentations et les dynamiques qui les soulignent. S'inspirant de la méthode employée par Passy et Giugni (2005 : 903), ce travail étudie le corpus de documents recueillis afin de faire la lumière sur « qui intervient (les acteurs), comment (les répertoires d'action) et dans quel but (contenu des revendications) » (Passy & Giugni, 2005: 903). Cette technique permet de retracer les acteurs, leur répertoire d'action, leurs représentations du passé, la terminologie qu'ils utilisent et les traces de leurs interactions avec les autres organisations ou représentations opposées du passé.

Summary

This doctoral research addresses the work of seven organizations of memory and human rights in Santiago, Chile, and the struggles in which they are engaged. The past and its representation in the public space have been a source of conflict since the end of the Pinochet regime. Spectral-like, these matters reappear in the present in many forms as organizations of memory and human rights struggle over the meaning and importance of the past, as well as the legitimacy that must be granted to actors mobilizing this past in the public arena. However, these struggles and conflicts occur in particular socio-political dynamics and engage a multitude of actors with different representations of the past. This state of affairs calls for a reformulation of the conceptualization of the role of collective actors in order to highlight these differences in the way of representing the past, certainly, but also in the analogous and opposite strategies of doing so.

This thesis undertakes, diachronically, the reconstruction of the main debates that have arisen around the themes of impunity, truth and memory. Covering the period from 1998 to 2018, it begins with the detention of Augusto Pinochet in London and concludes with the end of the second term of the first woman president, Michelle Bachelet. The seven organizations studied range from family groups and survivors to sites of memory and consciousness. Through the discourses produced by these organizations, I examine particular historical periods by focusing on strong moments of these conjunctures in order to highlight the struggles of meaning and the conflicts of legitimacy relating to these times. In concrete terms, particular attention is paid to the analysis of the main themes of

litigation, the way in which the actors are mobilized, their objectives and how the past is evoked in the public space. One of the purposes of this thesis is to highlight the conflictual relationship between organizations and post-dictatorship administrations. This dimension thus makes it possible to understand the uneasiness of the political representations that appear in the background of the public interventions of the *porteurs de mémoire*.

Based on an original theoretical framework based at the same time in the sociology of memory, the sociology of social movements and the analysis of speeches, this qualitative thesis draws on a diverse body of documents, notably national newspapers, statements as well as texts from the web platforms of the organizations studied. These documents are examined and analyzed in order to highlight the representations and dynamics that underline them. Inspired by the method used by Passy and Giugni (2005: 903), this work studies the body of documents collected in order to shed light on "who intervenes (the actors), how (the repertoires of action) and in which purpose (content of the claims) "(Passy & Giugni, 2005: 903). This technique makes it possible to trace the actors, their repertoire of actions, their representations of the past, the terminology they use and the traces of their interactions with other organizations or opposing representations of the past.

Remerciements

Il m'aura fallu cinq années pour achever un travail monumental d'archives, de traduction et de terrain qui m'a amené dans de multiples directions que je n'avais pas anticipées à mon entrée au programme de doctorat en sociologie. Cette thèse n'a toutefois pas été un travail solitaire. En fait, elle n'aurait été possible sans le support, l'aide et les conseils de nombreuses personnes.

Il me faut d'abord remercier mes directrices de thèse, Dominique Masson (Institut d'études féministes et de genre, Université d'Ottawa) et Karine Vanthuyne (École d'études sociologiques et anthropologiques, Université d'Ottawa). Au cours des dernières années, j'ai trouvé en elles un soutien moral et un accompagnement constant alors que je naviguais des champs théoriques et méthodologiques nouveaux pour moi. Leur présence à mes côtés a été précieuse dans cette aventure qu'a été le doctorat.

Il me faut également souligner la contribution financière importante du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), de l'Université d'Ottawa et de l'École d'études sociologiques et anthropologiques. Leurs bourses et subventions m'ont permis non seulement de poursuivre mes études, mais ont aussi rendu possible la réalisation d'un séjour de terrain et la participation à de nombreux colloques à l'international. Étant la première de ma famille élargie à faire des études de troisième cycle, je n'aurais pu envisager accéder à ce diplôme sans ce soutien.

Ensuite, cette recherche a aussi bénéficié de l'appui de plusieurs interlocuteurs-trices qui m'ont permis à la fois d'avancer dans mes réflexions et observations. Un merci spécial à Marie-Christine Doran (École d'Études Politiques, Université d'Ottawa) et Stéphanie Alenda (École de Sociologie, Universidad Andrés Bello) qui au fil de conversations ont inspiré de nouveaux tournants dans mes recherches et ont renouvelé mon inspiration. Il me faut pareillement mettre en exergue l'influence éclairante de deux auteurs sur mon parcours académique. Karen Kelsky, *The Professor is In*, m'a inspirée à me doter d'un cadre de travail qui m'aura permis de terminer en cinq années tout en me préparant au monde du travail en démystifiant le monde universitaire et ses défis. La lecture du livre de Valérie Young, *The Secret Thoughts of Successful Women*, a été instrumentale dans la dernière année du doctorat. En effet, proie au doute et au syndrome de l'imposteur, Young m'a permis de mieux comprendre ces sentiments certes, mais aussi quelles sont les structures sociales renforçant ces derniers. Dans un contexte académique où l'on suit le mantra *Publish or Perish*, les problèmes de santé psychologiques sont insuffisamment adressés au sein de nos universités alors que les étudiants subissent les contrecoups du stress et de l'anxiété qui se répercutent sur leur santé physique et mentale. Il m'apparaît important de prendre en considération ces difficultés qui s'ajoutent au parcours d'une majorité des candidats et qui ont une directe influence sur leur parcours.

Au cours des cinq dernières années, des personnes exceptionnelles m'ont accompagnée et soutenue. Tout d'abord, je tiens à remercier chaudement Caroline, Geneviève B.B., Matthew, Gilbert, Alexis et Christian pour leur innombrables lectures, relectures et conseils au cours de la

rédaction et l'envoi de diverses propositions. Sans vous, j'aurais certainement eu un peu moins de « sens ». Un merci particulier pour leur patience, écoute et soutien à Louise, Vanessa, Cindy, Hélène, Danick et Loan. Finalement, je serai toujours reconnaissante à mes parents d'avoir su m'épauler sur une voie qu'ils ne comprenaient pas et d'avoir compris les embûches s'opposant à la réalisation de ce projet. Surtout, merci de m'avoir enseigné d'aller jusqu'au bout de mes rêves et d'être assez obstinée pour les accomplir.

Merci du fond du cœur à tous les autres qui ne sont pas nommés ici, faute d'espace, je ne vous oublie pas! Je tiens à conclure en exprimant ma solidarité avec les regroupements se mobilisant aujourd'hui encore pour la mémoire et les droits humains au sein de pays en sortie de conflit. Votre lutte historique pour la vérité, la justice et la mémoire continue d'être une source d'inspiration pour moi et j'espère contribuer à l'élargissement de la compréhension des luttes mémorielles chiliennes en dehors de l'Amérique du Sud.

Liste des figures et des tableaux

Figure 1 Modèle de la « politie » (Tilly, 1978 : 53).....	42
Figure 2 Tableau des association étudiées et leurs sources.....	60
Figure 3 Malaise with democracy : attitudes	253
Figure 4 Bassin d'eau en face de La Moneda.....	256
Figure 5 Performance de rue Exterminados como ratones	257
Figure 6 La Segunda 24/7/1975	258

Abréviations

AFDD : *Agrupacion de familiares de detenidos-desaparecidos* - Association de familles de détenus-disparus.

AFEP : *Agrupación de familiares de ejecutados politicos* - Regroupement de familles d'exécutés politiques.

ANEXPP : *Agrupación nacional de ex presas y ex presos politicos* - Association nationale d'ex-prisonniers(ères) politiques) (plus tard UNEXPP).

CEMA : *Centro de madres de Chile* - Centre pour les mères du Chili.

CIDH : Cour interaméricaine des droits de l'homme.

CIDH : Commission interaméricaine des droits de l'homme.

CPI : Cour pénale internationale.

CPLT : *Consejo por la Transparencia* - Conseil pour la Transparence.

CODEPU : *Corporación de Promoción y Defensa de los Derechos del Pueblo* - Corporation de promotion et de défense des droits du peuple.

DC : *Partido Demócrata Cristiano* - Partie démocrate-chrétien du Chili.

DIBAM : *Dirección de Bibliotecas, Archivos y Museos* - Direction des bibliothèques, archives et musées.

DINA : *Dirección de inteligencia nacional* - Agence d'Intel nationale.

FACH : *Fuerza Aérea de Chile* - Force aérienne chilienne.

FASIC : *Fundación de Ayuda Social de las Iglesias Cristianas* - Fondation d'aide social des Églises chrétiennes.

H.I.J.O.S. : *Hijos e Hijas por la Identidad y la Justicia, contra el Olvido y el Silencio* - Fils et Filles pour l'identité et la justice, contre l'oubli et le silence

MMDH : *Museo de la Memoria y de los Derechos Humanos* - Musée de la mémoire et des droits humains.

NM : *Nueva Mayoría* - Nouvelle majorité.

PCC : *Partido comunista de Chile* - Parti communiste du Chili.

PDD : *Partido por la Democracia* - Parti pour la démocratie.

PRSD : *Partido radical social democratico de Chile* – Parti radical social démocrate du Chili.

PS : *Partido socialista de Chile* – Parti socialiste du Chili.

PV : *Partido Ecologista Verde de Chile* – Parti écologiste vert du Chili

RESLAC : *Red de sitios de memoria latinoamericanos y caribeños* - Réseau de sites de mémoire latino-américains et caribéens.

SERPAJ : *Servicio Paz y Justicia* - Service paix et justice.

SML : *Servicio Médico Forense* - Service médico-légal.

UDI : *Unión Demócrata Independiente* – Union démocrate indépendante,

UNEXPP de Chile : *Unión de ex Presos Políticos de Chile* - Union d'ex prisonniers politiques du Chili.

Table des matières

Résumé	ii
Summary	iii
Remerciements	v
Liste des figures et des tableaux	vii
Abréviations	viii
Table des matières	x
Chapitre 1 : Introduction	1
Problématique.....	2
Recension des écrits	2
Questions et pertinence scientifique de la recherche	12
Brève contextualisation	14
La voie chilienne du socialisme à la dictature.....	15
Transition vers la démocratie	16
Ère post-transitionnelle?.....	18
Chapitre 2 : Cadre théorique et conceptuel	24
Sociologie de la mémoire : mémoires, représentations et identités	24
Halbwachs	26
Halbwachs : critiques et réorientations théoriques.....	28
L’emblématisation de la mémoire.....	33
Les porteurs de mémoire : à l’intersection de la sociologie de la mémoire et des mouvements sociaux.....	34
Sociologie des mouvements sociaux : modèle du processus politique	40
Analyse de discours : entre théorie et méthode.....	47
Chapitre 3 : Méthodologie.....	53
Présentation générale.....	53
Méthodes d'enquêtes : collecte de données	59
Analyse documentaire	59
Entretiens.....	64
Méthodes d'enquêtes : analyse de données	65
Chapitre 4 : L'année qui changea tout (1998-2000)	67
1998 ou la saga judiciaire qui emprisonna Pinochet pour 503 jours.....	67
L'arrestation de Pinochet à Londres : quelques fondements historiques.....	68

Au même moment au Chili...	71
Mobilisations de la mémoire : luttes discursives autour de la personne de Pinochet	72
Luttes autour de la représentation d'Augusto Pinochet	72
Combat contre l'impunité	77
Opposition aux efforts gouvernementaux	81
Sauvegarde de la souveraineté nationale : efforts pour le rapatriement de Pinochet	86
Mobilisations de la mémoire : luttes discursives autour de la question de la justice et de la <i>Mesa</i>	89
La Mesa : quelques fondements historiques	90
Position des organisations face à la Mesa	92
Points de convergence des discours de l'AFEP, de l'AFDD et de l'ANEXPP	102
Espace des associations dans les médias et reconnaissance politique	103
Conclusion	106
Chapitre 5 : Renouveau de la lutte et l'ultime danse de Pinochet avec la justice (2001-2008)	108
Fondements historiques	109
Impunité ou le mythe de la justice	112
Le pouvoir des juges	113
Projet de pardon présidentiel	115
Campagne pour l'annulation de la loi d'amnistie et l'effet Bachelet	119
Récupération Londres 38 : un événement à part	127
L'ultime bataille de Pinochet	132
Organisations de droits humains et de la mémoire	133
Espace des associations, collaboration et opportunités	136
Conclusion	138
Chapitre 6 : Espoirs déçus et retour de la droite (2009-2010)	140
L'impunité et Bachelet	140
L'impunité sous Piñera	150
Relations entre les organisations et l'administration Piñera	154
<i>Indulto Bicentenario</i> (Pardon bicentenaire) ou la poursuite de la prescription	155
Rossy Lama : problèmes de subjectivité	158
L'audience avec Piñera et la sortie de Hinzpeter	161
Espace public pour la mémoire : le cas du MMDH	166
Le MMDH sous Bachelet	166
Le MMDH sous Piñera	169

Opportunité, collaboration et espace des associations	171
Conclusion.....	174
Chapitre 7 : Faire de la mémoire un objet du présent et des droits humains, un objet de débat (2011-2013).....	176
Impunité	177
Les pouvoirs judiciaires et l'impunité	177
La fermeture de la prison <i>Cordillera</i> et le suicide de Mena.....	187
Activités commémoratives du 11 septembre 2013	192
Los lienzos de la memoria - Les banderoles de la mémoire	197
Espace des associations : rôle et projet de société	198
Conclusion.....	211
Chapitre 8 : Aujourd'hui et demain (2014-2018) : une question d'impunité.....	213
Introduction	213
L'impunité et le secret Valech	214
<i>Punta Peuco</i> : avantages carcéraux, justice et fermeture du centre carcéral.....	227
Campagne pour la libération et l'octroi d'avantages pénitentiaires	227
Justice et impunité : pouvoir judiciaire et libération de prisonniers	239
« <i>Se cierra o no se cierra Punta Peuco</i> » : le centre pénitentiaire sera-t-il fermé un jour?	244
<i>Nunca Más</i> , impunité biologique et Bachelet	246
Politiques de mémoire et désaffection politique : entre collaboration, méfiance et désapprobation	249
Solidarités, opportunités et espaces occupés.....	260
Conclusion.....	265
Chapitre 9 : Régimes de vérité, désaffection politique et dynamiques de contention	267
Mémoire, vérité et impunité : hégémonie du discours de la justice.....	269
L'action de blâmer ou de provoquer un sentiment de honte comme stratégie	273
Dynamiques de contention : vies, performances et activités des organisations à Santiago	283
Organisations de mémoire et de droits humains : retour sur une trajectoire diachronique	291
Porteurs de mémoire : qu'en est-il des musées et des sites de conscience?	297
Les traces des luttes de mémoire et de droits humains, d'hier à aujourd'hui.....	299
Les archives : de la dictature à aujourd'hui	300
Journaux et médias sociaux.....	301
Conclusion.....	304
Pistes de recherches futures.....	305
Bibliographie.....	307

Journaux	325
Webographie	343
Videographie	345
Annexes	346
Liste d'entretiens et de communications utilisées	346
Guide d'entretien thématique	347
Formulaire de consentement	349
Certificat d'approbation éthique	352
Copies de journaux	354

Chapitre 1 : Introduction

Le sujet du passé et la manière dont on l'adresse dans les pays en sortie de conflit sont sources de contentieux. Tel un fantôme, il réapparaît constamment dans le présent au travers de conflits, d'organisations, de performances culturelles et artistiques ou bien de dates et de pratiques commémoratives. Au Chili, le passé continue de hanter le présent alors que de multiples organisations entrent en lutte relativement au sens et à l'importance que doit prendre ce passé, de même que la légitimité devant être accordée aux acteurs mobilisant ce passé dans l'arène publique. Cette thèse doctorale s'intéresse à ces luttes et conflits découlant de l'émergence de représentations différenciées du passé et s'insérant dans des dynamiques sociopolitiques particulières. De plus, elle argumentera pour une redéfinition de la conceptualisation du rôle des acteurs collectifs.

La première partie de la thèse est consacrée à l'introduction de la problématique, de même qu'aux cadres théoriques et méthodologiques dans lesquels cette recherche s'insère. Je commencerai ainsi dans un premier temps par aborder la problématique ayant mené à l'élaboration de ce projet. Dans un second temps, je m'attarderai au contexte historique dans lequel ce projet s'inscrit en retraçant l'évolution sociopolitique du Chili de 1970 à 2018. Dans un troisième temps, il s'agira d'encadrer conceptuellement et théoriquement cette recherche. D'abord, j'évoquerai le concept de la mémoire, et ce, principalement par la définition qui en a été faite par Maurice Halbwachs. Les approches de d'autres auteurs, tels que Candau, Jelin et Connerton, seront complémentaires et contribueront à répondre à des critiques ayant été adressées à la théorie halbwachienne. Puis, j'aborderai le cas particulier du Chili à partir du concept de la mémoire emblématique et des nœuds de mémoire développé par Stern. Cette section contribuera à expliquer le lien que je ferai par la suite entre les mémoires plurielles et le travail de la mémoire. En effet, dans un quatrième temps, ce cadre théorique consistera en une définition des acteurs au cœur des luttes de sens et du travail de la mémoire : les porteurs de la mémoire. Dans un cinquième temps, j'expliciterai l'apport théorique et méthodologique de la sociologie des mouvements sociaux : j'évoquerai d'abord le processus du

modèle politique, puis de l'approche discursive, qui guideront mes analyses subséquentes. Finalement, je terminerai avec une section méthodologique qui mettra en évidence la population ciblée pour cette étude et les méthodes de recherche et d'analyse qui ont été employées.

Au cours de la seconde partie de la thèse, j'analyserai les discours produits par les organisations étudiées. Les chapitres 4 à 8 examineront des périodes historiques particulières en se concentrant sur des moments forts de ces conjonctures dans le but de mettre en évidence les luttes de sens et les conflits de légitimité relatifs à ces époques. Plus spécifiquement, ils examineront les principaux sujets de débats, la manière dont les organisations se mobilisent et élaborent leurs stratégies. Une attention particulière sera ainsi portée à la question de la légitimité des acteurs et du passé évoqué.

Enfin, la troisième partie est consacrée à une discussion portant sur la désaffection politique traduite au travers des conjonctures étudiées. Cette partie abordera tout d'abord les relations entretenues à travers le temps entre les organisations et les administrations chiliennes dans le but de mettre en lumière le malaise des représentations politiques transparaissant dans le filigrane des interventions publiques des porteurs de mémoire à Santiago. La section conclura avec une analyse de l'espace obtenu, gagné et perdu par les associations au fil des conjonctures.

Problématique

Recension des écrits

Il existe une littérature de plus en plus diversifiée portant sur les questions mémorielles chiliennes. Pour les fins de ce projet de recherche, la recension des écrits se concentrera sur les travaux traitant des *politiques de la mémoire*. Bien que je retiendrai principalement les ouvrages et des articles étudiant le cas du Chili, j'intégrerai également de la littérature portant sur l'Argentine, cette dernière faisant œuvre de cas de figure dans la région.

Théorisé par Alexandra Baharona de Brito (1997, 2001a, 2001b et 2010), le concept de politique de la mémoire se distingue des travaux ayant émergés des études de la mémoire ou de ceux portant sur la *justice transitionnelle*¹ en mettant en évidence « l'évolution dynamique et les changements dans les politiques transitionnelles et l'émergence et le remplacement de représentations mémorielles dominantes dans le contexte de conflits continus pour la justice et contre l'impunité² » (Lessa, 2013).

The 'politics of memory' refers to the various ways that political elites, social groups and institutions reinterpret the past and the breakdown of civility and propagate new interpretative narratives about the 'what happened' to legitimate a new political dispensation and develop a new vision of the future for the polity. [...]. The politics of memory represents a particularly intense kind of social memory-making, the key mark of which is to shift the boundaries, and patterns, of social and political inclusion and exclusion, thus marking new social and political continuities and discontinuities. (Baharona de Brito, 2010 : 360)

Selon Collins, Hite et Joignant (2013 : 1-2), le concept de politiques de la mémoire permet de mieux mettre en évidence les teneurs symboliques de certaines politiques tout en prenant en considération l'élargissement des revendications faites par les collectifs de la mémoire et propose d'aller plus loin que la trame temporelle transitionnelle qui n'étudie que les violations commises pendant la dictature, puis la transition (Hite, Collins & Joignant, 2013 : 1-2). Cette ouverture temporelle et symbolique rend possible la compréhension de l'existence de plusieurs représentations, appréhensions et utilisations du passé entre les différentes générations. Elle tient également compte des influences politiques idéologiques et partisans dans l'interprétation du passé et met en relief les représentations du passé fabriquées par une élite politique ayant différents agendas (Collins, Hite & Joignant, 2013 : 2). Les politiques de la mémoire deviennent ainsi un projet sociopolitique n'ayant pas pour but la simple remémoration ou mémorialisation du passé, car ils comportent également une impression d'urgence relativement au futur (Bell, 2011 : 219).

¹ Je suis consciente ici du fait que le concept de « justice transitionnelle » est critiqué. Voir l'article de Sandrine Lefranc (2008).

² Traduction libre à partir de l'original en anglais. Toutes les traductions vers le français sont l'œuvre de l'auteure.

Cette recension traitera de façon thématique les ouvrages mentionnés. Dans un premier temps, la mémoire³ étant au centre de ces politiques, je commencerai par le thème de la pluralité des mémoires. Puis, je traiterai de la transmission de la mémoire et des générations post-mémoire. Ensuite, j'aborderai les pratiques de commémoration et la mémoire sous forme de performance. Finalement, j'élaborerai sur l'activisme mémoriel et judiciaire.

Mémoires plurielles, mémoires nationales et traces culturelles de la mémoire

Les auteurs utilisant une conceptualisation de la mémoire comme étant multiple et subjective s'inspirent des travaux novateurs de Maurice Halbwachs qui seront étudiés plus en profondeur un peu plus loin. Néanmoins, dans le contexte latino-américain, plusieurs chercheurs se sont inspirés des travaux de la sociologue argentine Élisabeth Jelin qui a théorisé la mémoire et ses marqueurs sociaux au sein de nations en sortie de conflit (1994, 2003, 2006, 2007).

La trilogie de Steve Stern (2004, 2006 et 2010) se trouve dans cette lignée. En effet, dans le premier tome, celui-ci étudie la façon dont les Chiliens ont de la difficulté à définir le sens devant être attribué au trauma collectif qu'ils ont vécu. Ce processus se fonde sur des *mémoires emblématiques*⁴ et ainsi, celles-ci ne sont pas catégorisées par leur contenu, mais comme étant plutôt un cadre de sélection et de réponse à d'autres représentations (Stern, 2000). Lindsay Dubois (2000) avait précédemment développé un argument semblable en analysant, au sein d'un groupe ouvrier argentin, le caractère situé des différentes mémoires en présence. En effet, Dubois étudie la façon dont le jeu de ces représentations multiples devient localement des expériences uniques ayant des sens particuliers (2000 : 75). Alors que l'étude précédente est réservée aux individus et à leurs représentations, Lessie Jo Frazier élargit la sienne aux interactions entre l'utilisation par l'État de la mémoire de la violence et d'autres représentations et à la façon dont cette dynamique se trouve au centre même de la constitution de la Nation (2007). L'auteur remet en question l'idée d'une mémoire

³ Le terme *mémoire* ici fait référence à l'utilisation faite par Jelin, c'est-à-dire qu'il se « réfère aux manières dont les individus construisent le sens ou la signification du passé et comment ils rapportent ce passé à leur présent dans l'acte de se souvenir » (2007 : 146).

⁴ Nous reviendrons un peu plus loin sur cette notion.

nationale homogène, tandis que les différentes représentations du passé s'affrontent au quotidien dans différentes sphères. C'est d'ailleurs ce que soulignent Norbert Lechner et Pedro Güell (2006) en analysant la construction sociale des mémoires chiliennes. En effet, selon ces derniers, « la pluralité des mémoires crée un champ de bataille dans lequel des luttes de sens existent afin de délimiter les matériaux sur lesquels construire l'avenir » (Lechner & Güell : 18-19).

Ces confrontations consistent en des « irruptions de mémoire⁵ », alors que le passé et ses différentes représentations sont différemment reçus selon les périodes. En effet, selon Alexander Wilde, à partir du cas chilien, la mémoire passe par plusieurs saisons (2013). Ces « saisons⁶ » sont meublées par les différentes ruptures politiques et irruptions de mémoire dans l'espace public. Kristin Sorensen (2005 : 1) observe aussi ces points de rupture, tandis que trois périodes du passé récent chilien sont représentées de manières différentes selon le moyen de communication (télévision, radio, documentaires, films, Internet et journaux). Elle insiste dans cet article sur le dynamisme des transferts entre les individus et les mémoires collectives alors que les médias contribuent à accélérer ces échanges à un point où, selon l'auteur, on ne puisse distinguer nos représentations propres de celles qui ont passé à travers un média (Sorensen, 2005 : 10). Katrien Klep (2012), Macarena Gómez-Barris (2008), Emilio Crenzel (2011), Diana Taylor (1997) et Michael Lazzara (2006) analysent cet échange à partir d'exemples concrets. Klep retrace les réactions, les conflits et les résistances relativement aux rapports des Commissions de Vérité sur le site du lieu de mémoire *Villa Grimaldi* (Santiago). Gómez-Barris, quant à elle, examine des productions culturelles qui deviennent les dépositaires des mémoires chiliennes et qui, par leur socialité, deviennent des lieux d'échange et de transmission de certaines représentations du passé (2008 : 11-12). Finalement, Crenzel évoque la transformation du rapport de la Commission Vérité et Réconciliation argentine en un outil de référence en matière de mémoire collective qui est enseignée aux jeunes générations (2011 : 1071). En effet, l'articulation à la fois des discours des collectifs de droits de la personne et de ceux de l'État crée un métarécit du passé qui est, de manière générale, consensuel. L'espace

⁵ Les irruptions de mémoire sont définies par Wilde (1999) comme des évènements perturbant le flux du quotidien alors que l'arène publique est confrontée à des mémoires politiques conflictuelles à partir de questions morales et symboliques.

⁶ La première saison (1990-1998) est caractérisée par les irruptions de la mémoire dans l'arène publique à travers des problèmes d'ordres moraux et symboliques (Wilde, 2013). La seconde (1998-2010), quant à elle, voit l'arène publique devenir un espace de discussion sur le passé à travers des commissions de vérité et une table de négociation (Wilde, 2013).

public argentin devient, chez Taylor (1997), un espace de performance des *master narratives* (récits-maîtres), tandis que s'opposent, au fil du temps, nationalisme et genre dans le cadre de la violence faite aux femmes et à leurs proches pendant la dictature. Lazzara (2006) fait un travail similaire alors qu'il étudie la manière dont les artistes et les survivants réussissent à représenter le passé, tout en positionnant leurs efforts dans le contexte sociopolitique et les divisions sociales relativement à cette période.

Transmission de la mémoire et génération post-mémoire

Les recherches sur les politiques de la mémoire s'intéressent également au thème de la transmission de la mémoire et de la génération post-mémoire. Le concept de « génération post-mémoire » a été développé par Marianne Hirsch⁷ (2008 : 105) et fait référence à un état qui oscille entre « continuité et rupture ». Selon plusieurs, la revitalisation des mouvements sociaux de la mémoire en Amérique latine est fortement influencée par cette génération et, ainsi, je présenterai quelques auteurs ayant étudié spécifiquement cette population.

Susana Kaiser (2005) emprunte la notion de génération post-mémoire dans son étude portant sur la façon dont de jeunes argentins se souviennent de la dictature. L'analyse de l'auteur se fait à partir des souvenirs et des représentations de jeunes, ce qui permet d'observer les différentes sources d'informations et de formations de représentations du passé au sein d'une population n'ayant pas fait l'expérience directe de la dictature et, dans un même temps, retrace comment les générations précédentes reconstruisent et transmettent leurs expériences de la dictature (Kaiser, 2005 : 3). Susana Kaufman arrive au même constat alors qu'elle conclut que la dialectique entre les domaines public et privé de la mémoire est constante et les uns et les autres alimentent les mémoires intergénérationnelles (2006 : 49). Le travail d'Alejandra Oberti (2006) en Argentine soutient également cet argument en repositionnant socialement la manière dont les familles discutent du

⁷ Il ne s'agit non pas d'une méthode d'étude ou d'une génération fixe. Cette notion définit plutôt les cadres au sein desquels l'expérience et les connaissances à propos d'un passé traumatique se transmettent d'une génération à une autre, la seconde ne l'ayant pas expérimenté de première main, mais ayant développé des représentations du passé via ces divers médias (Hirsch, 2008 : 103).

passé. Ce type de travail portant sur les générations et la mémoire est également abordé par Cecilia Sosa (2014). Effectivement, selon cette auteure, les médias sociaux et leurs campagnes de conscience (ici : sur Facebook) laissent place au développement de nouveaux liens de parenté hors normes (*queer kinship*), alors que l'ancienne primauté du sang a été étendue à ceux n'ayant pas été directement victimisés (78).

Pour en revenir au Chili, trois auteures ont récemment traité de la génération post-mémoire : Tuong-Vi Nguyen (2009), Ana Ros (2012) et Katherine Hite (2012). Nguyen étudie la transmission intergénérationnelle de la mémoire du passé répressif à Santiago et à Montréal. Elle tente de dégager les différentes représentations du passé s'entrechoquant au sein des familles et comment celles-ci sont transmises. Ros, quant à elle, étudie l'émergence de la génération post-mémoire et la façon dont celle-ci coïncide avec l'émergence de nouveaux sens relatifs au passé. En utilisant les exemples de l'Argentine, de l'Uruguay et du Chili, l'auteure laisse planer la possibilité qu'éventuellement les jeunes générations « passeront à autre chose », non pas en oubliant le passé, mais au travers de changements dans la manière de se souvenir et dans la gamme et le registre de ce qui est souvenu » (Collins, 2015 : 176). L'utilisation du passé va d'une utilisation volontaire ayant des objectifs précis à une mémoire s'étant transformée en héritage culturel ou politique. Hite (2012) note également ce changement dans l'utilisation de la mémoire lorsqu'elle étudie la troisième génération à Paine, au Chili. En effet, selon elle, cette génération est en rupture avec les précédentes qui pensent et utilisent les mémoires de manière nostalgiques, alors que la jeune génération « met l'emphase sur la beauté et la joie, sur la continuité avec le passé » et sur la récupération des souvenirs de leurs proches, afin de les connaître comme des *vivants* et non seulement comme des personnes décédées (Hite : 82).

Commémorations et performances du passé

Une autre thématique des recherches sur les politiques de la mémoire est celle des commémorations et performances du passé. Selon Hite (2012, 2005; Collins & Hite : 2013) et Drulliole (2011), le processus de commémoration va plus loin que la simple reconnaissance du passé. Hite explore les

tensions qui existent entre les différents efforts de mobilisation du passé dans l'espace public à partir de mémoriaux, alors qu'au fil de leur existence, ils peuvent générer plusieurs réactions et, ainsi, créer de l'intérêt, du rejet ou de l'indifférence (2005 & 2012). En traçant l'évolution des politiques commémoratives, Hite parvient à identifier que les questions clés se situent maintenant plutôt « dans la représentation et l'appropriation, la temporalité et la visualisation, et le design de la mémoire », de nombreux conflits se situant en marge de la création de ces lieux (Hite, 2005 : 361-362, Collins & Hite, 2013). Les principales initiatives étant d'ordre privé, les sites de mémoire deviennent des espaces permettant des commémorations d'ordres individuel ou collectif, des espaces de revendications pour la justice ou pour (ré)affirmer des identités politiques (Hite & Collins, 2013 : 133). Ce que souligne également Vincent Drulliole (2011 : 34-35), en ajoutant que ces performances commémoratives ne constituent plus simplement des lieux de recueillement, mais sont au centre de questions sociales contemporaines et tentent de provoquer une réflexion, voire un changement.

La façon de commémorer le passé, à la lecture de ces auteurs, devient ainsi un outil de performance de ce dernier dans l'espace public. Cette dimension est d'autant plus visible chez Kaiser (2002), Taylor (2002) et Lessa et Levey (2015), alors qu'elles abordent toutes le sujet des *escraches*⁸ et du groupe H.I.J.O.S. (Hijos e Hijas por la Identidad y la Justicia, contra el Olvido y el Silencio- Fils et Filles pour l'identité et la justice, contre l'oubli et le silence). Forme de manifestations festives, les *escraches* décrits dans ces articles sont des types de dénonciation publique de l'impunité et un appel à la reconnaissance des présumés criminels habitant et vivant dans l'entourage. Tel que le souligne Kaiser (2002 : 511), ils deviennent également une façon de dire à la société : « Nous ne vous laisserons pas oublier! ». Taylor, quant à elle, met plutôt en exergue le pouvoir des *escraches* comme soutien pour les familles alors qu'ils ramènent dans le présent le passé, dénoncent l'absence de justice et les torts commis, tout en donnant une opportunité aux familles de transmettre leur représentation du passé (2002 : 153). Selon Francesca Lessa et Cara Levey (2015), les *escraches* ont évolué et sont ainsi devenus un moyen de mettre en vitrine des lacunes dans le système

⁸ Argot espagnol provenant du verbe « *escraschar* » signifiant « dévoiler » (Kaiser, 2002 : 499).

judiciaire tout en continuant d'être une tribune de réactivation de la mémoire collective dans l'espace public.

Mouvements sociaux : activisme mémoriel et judiciaire

Finalement, la littérature sur les politiques de la mémoire s'intéresse aux différentes manières dont les individus utilisent et considèrent le passé qui fait irruption de façon constante dans le présent. Les politiques de la mémoire deviennent ainsi un moyen d'étudier plus concrètement les mouvements sociaux œuvrant pour la justice et la vérité (Hite dans Ungar & Hite, 2013 : 343). Les acteurs continuent à investir l'espace public afin de négocier comment transmettre, représenter ou évoquer la mémoire (Hite : 352-362), la mémoire continuant d'hanter le présent, tel que le dit Susan Sontag (2004), car son instrumentalisation aborde des problèmes passés et présents (violation de droits de la personne, la violence, l'injustice et l'impunité). La production de la mémoire collective se trouve ainsi à l'intersection de la justice transitionnelle et des politiques de la mémoire alors que les pratiques quotidiennes permettent, selon Kris Brown (2012 : 446), d'observer quelles sont les initiatives locales de travail de la mémoire et de poursuite de la justice et de quelles manières celles-ci s'inscrivent dans des contextes hiérarchiques et politiques plus large.

En Argentine, Ari Gandsman (2009a & 2009b) étudie le discours des Grands-mères de la Place de Mai relativement à la génétique et à l'identité. En utilisant deux périodes, il examine d'abord la façon dont leur discours s'est centré autour de la génétique, afin de dévoiler l'identité des enfants qui avaient été enlevés pendant la dictature, puis avec l'œuvre du temps, comment ce discours s'est transformé vers un questionnement de l'identité individuelle et une réflexion sur l'identité argentine. En 2013, Alice Verstraeten a publié un ouvrage portant sur les Mères de la Place de Mai et sur l'évolution de leurs stratégies de résistance. En réinventant des formes de résistance, celles-ci ramènent à la vie leurs disparus en endossant leur identité. Chez Margaret E. Burchianti, les Mères de la Place de Mai deviennent le site par lequel la mémoire est transmise (2004). Tout comme Verstraeten et Gandsman, Burchianti examine les manières dont elles utilisent leur identité de « mère » afin de défendre certaines représentations du passé et un projet futur commun (2004 : 135).

Si Vikki Bell et Mario Di Paolantoni considèrent pareillement ce lien entre passé et projet contemporain, ils ajoutent, néanmoins, que ces organisations utilisent cette tribune afin de parler pour leurs proches disparus, mais créent également une présence spectrale de ces personnes absentes (2009 : 152).

Au Chili, il est possible de suivre le travail de Gilberto C. Aranda Bustamente (2004) qui étudie de manière historique l'association *Vicaría de la Solidaridad* (Vicaire de la Solidarité). Bustamente examine les interactions de la *Vicaría* avec l'arène sociopolitique dès ses débuts, alors que cette dernière se donnait pour mission de rétablir les liens de solidarité mis à mal par l'arrivée de la dictature (2004 : 172). Adriana Espinoza Soto (2007), quant à elle, a étudié le groupe H.I.J.O.S. à partir de la façon dont les corps physiques des membres d'H.I.J.O.S. deviennent un véhicule de la mémoire collective et le « site ultime » de résistance et de conflits, tandis qu'ils assurent de plus en plus le rôle de gardiens de la mémoire. Ensuite, Juan René Maureira Moreno (2009), à partir de la communauté de Paine⁹ et du mémorial aux détenus-disparus, étudie comment une ville peut récupérer, (ré)interpréter et (re)transmettre le passé et la mémoire collective après une transition démocratique. Le travail de Cath Collins (2010a, 2010b et 2013) souligne également le rôle des familles de victimes et des survivants de la dictature, alors qu'une seconde vague de justice a mené à la mise en examen de plus de 800 agents de l'État. Mes précédents travaux (Jean : 2013, 2014) se situent dans cette ligne de pensée, puisque j'étudiais les différents types de mémoires et de représentations du passé rencontrés au sein de l'AFDD (*Agrupacion de familiares de detenidos-desaparecidos*- Association de familles de détenus-disparus) à Santiago. J'y examinai ainsi la question de la transmission active de ces représentations aux générations suivantes et le contexte sociopolitique dans lequel elle s'opère. La poète Marjorie Agosín (1987) a aussi traité des liens de solidarité des familles en livrant un témoignage sur les années Pinochet et sur le développement d'un activisme féminin autour du regroupement de familles de détenus-disparus (AFDD) et se centre plus particulièrement sur leur production artistique d'*arpilleras*. Antonia Garcia-Castro (2002) est, en quelque sorte, le pendant de Agosín, puisqu'elle s'interroge sur le processus de disparition forcée et cartographie la mobilisation des proches de disparus entre 1973 et 2002. Cette

⁹ Ville au sud de Santiago.

recherche avait été préalablement entreprise par Elías Padila Ballesteros (1994) et Hernán Vidal (1996) et avait historiquement situé le phénomène des disparitions forcées.

La multiplicité des représentations du passé et de leurs formes dans l'espace public est devenue, comme l'ont précédemment souligné plusieurs auteurs susmentionnés, une source de conflit et de lutte relativement au sens et à la légitimité de certains acteurs. Cette pluralité et les mobilisations auxquelles elle a donné lieu ont été abondamment étudiées. Néanmoins, certaines questions demeurent en suspens. En m'appuyant sur les récents travaux de Tahir (2015), je soutiendrai qu'en homogénéisant les organisations engagées dans ces luttes, de nombreuses questions demeurent sans réponses, par exemple : « [...] peut-on parler d'un ensemble homogène? Comment interagissent ces acteurs? Alors que l'enjeu est lié à la gestion étatique du passé dictatorial, quel est le poids des relations avec le gouvernement en place? En quoi cela conditionne-t-il le discours des associations? Agissent-elles de concert? » (Tahir, 2015 : 14). Nadia Tahir (2015) approche ainsi le sujet de manière différente. En effet, en remettant en question la manière dont les organisations sont étudiées comme des groupes homogènes, Tahir désire mettre en perspective les différentes ressemblances, nuances et discontinuités qui existent entre elles. La contribution majeure de cette auteure se situe dans la cartographie de l'évolution historique des associations, en particulier dans la manière d'identifier les victimes, les militants et leurs revendications.

Ainsi, au cours de ce projet de recherche, j'argumenterai que l'état actuel des recherches sur les politiques de la mémoire au Chili (et ailleurs), ne permet pas une compréhension du rôle des porteurs de la mémoire¹⁰ comme acteurs hétérogènes, c'est-à-dire ayant des objectifs à la fois communs et différents, des stratégies analogues et opposées et des représentations du passé parallèlement semblables et distinctes. De plus, dans les écrits scientifiques sur le sujet, les acteurs collectifs apparaissent soit en filigrane des exposés des auteurs, soit comme un objet d'étude au singulier, puisqu'ils sont au centre des politiques mémorielles contemporaines. Pour ce projet, il

¹⁰ Tel que je l'expliquerai un peu plus loin, j'ai développé le concept de « porteur de la mémoire » afin d'explicitier l'apport des acteurs au sein d'organisations. Ces derniers défendent publiquement certaines représentations du passé de la dictature. Cette performance publique de la mémoire peut prendre des formes artistiques (arts visuels, danse, théâtre, littérature, etc.) et/ou politiques (activisme au sein de partis politiques, organisations de droits humains, protestations, etc.).

s'agira donc de tenter de mieux appréhender ces acteurs, ainsi que les dynamiques sociopolitiques dans lesquelles ils évoluent.

Questions et pertinence scientifique de la recherche

En centrant mon analyse sur les acteurs et leur mobilisation de la mémoire dans l'arène publique, je désire mettre en lumière les différentes manières dont ces acteurs entrent en conflit relativement au sens pris par le passé et les dynamiques sociopolitiques dans lesquelles ces conflits se produisent. Dans la perspective de répondre de manière empirique, analytique et théorique aux lacunes que j'identifie dans le traitement que les recherches actuelles font des acteurs collectifs mobilisés dans les politiques de la mémoire, les trois questions suivantes guideront la réalisation de ce projet.

1. Comment les représentations différenciées du passé de divers porteurs de mémoire s'inscrivent-elles dans des luttes de sens et de légitimité relativement aux représentations dominantes existant au sein de la mémoire collective chilienne au cours de la période 1998-2018?
2. Tel que le suggère la littérature (Stern, 2010 et Wilde, 2013), le Chili a connu plusieurs « saisons mémorielles » qui ont influé sur les acteurs et leurs mobilisations de la mémoire. Quelles sont les configurations sociopolitiques et les dynamiques conflictuelles ayant contribué aux changements dans les représentations du passé et les stratégies des porteurs de mémoire étudiés sur la période 1998-2018?
3. Comment la conceptualisation du rôle des acteurs collectifs et la conception même de ceux-ci doivent-elles être redéfinies afin de mieux apprécier leur importance relativement aux mobilisations et aux politiques de la mémoire?

Cette thèse entend, dans un premier temps, montrer comment les porteurs de la mémoire chiliens se trouvent au centre de luttes de sens par rapport aux représentations dominantes du passé sur la période 1998 à 2018. Au cours de ce projet, nous nous saisirons d'abord des manières multiples dont la dictature est représentée au sein des organisations choisies, puis des façons dont ces

représentations sont élaborées, mobilisées et transmises dans l'arène publique et dont elles s'inscrivent dans des luttes de sens. Par le fait même, nous nous saisissons de la définition des manières légitimes de, non seulement, parler du passé, mais également de la définition de celui ou celle ayant la légitimité d'en parler. Il s'agira donc d'observer des processus de mémorialisation qui sont conflictuels, ainsi que de voir comment ces représentations du passé sont mobilisées par les organisations et leurs acteurs dans une diversité de contextes de lutte sur le terrain de la mémoire, comme par exemple lors de manifestations étudiantes ou dans le cadre de la promotion de programmes scolaires particuliers.

Dans un second temps, il s'agira d'observer les configurations sociopolitiques et dynamiques¹¹ conflictuelles ayant contribué à des changements dans la manière de représenter le passé et de le transmettre. Je me réfère ici à la définition de Norbert Elias (1991 : 107) de la notion de « configuration », qui fait renvoi aux différentes « forme[s] que prennent les relations entre plusieurs personnes ou plusieurs groupements d'êtres humains, [et] accorde[] une importance primordiale aux tensions qui les opposent, aux rapports qu'ils nouent entre eux, à la répartition des forces dans le jeu de leurs relations, aux équilibres et aux ruptures d'équilibres qui se font, se stabilisent et se défont au cours de leurs échanges » (Lagroye, François et Sawicki, 2006 : 120). Je serai ainsi sensible tout d'abord au contexte dans lequel ces événements se réalisent, c'est-à-dire au cadre institutionnel et politique, mais également aux interactions entre les différentes associations et leurs actions mutuelles. Influencées par le contexte particulier dans lequel elles ont émergé, nous pouvons retracer l'influence de ce cadre à la fois dans leurs représentations du passé, leurs revendications, leurs propositions politiques, leurs organisations, leurs modes de mobilisations et les traces intertextuelles et polyphoniques parsemées dans leur discours (Moirand, 2007 : 64).

Dans un dernier temps, cette thèse proposera une lecture alternative du rôle des acteurs collectifs permettant une meilleure compréhension de leur hétérogénéité et de leur centralité dans les

¹¹ Le terme *dynamiques conflictuelles* est ici emprunté à Lagroye, François et Sawicki, alors que ces derniers l'utilisent afin de mettre en exergue la façon dont les mobilisations émergent de situations qui sont conflictuelles et le fait d'interactions entre différents groupes opposés, des appareils gouvernementaux et des organisations (Lagroye, François et Sawicki, 2006 : 330).

mouvements de mobilisations de la mémoire et les politiques de la mémoire. Plus précisément, je proposerai une théorisation alternative afin de pouvoir suggérer une vision plus adéquate et plus large de la complexité du rôle des acteurs et des différentes sphères de la société qu'ils investissent.

Pour conclure, cette étude participera de manière originale en contribuant de façon empirique, analytique et théorique aux études de la mémoire et des mouvements sociaux. Il s'agit d'une étude de type exploratoire, ce qui est justifié par le peu d'attention jusqu'ici portée à l'hétérogénéité des représentations et au rôle des porteurs de mémoire dans les politiques de la mémoire, situation ne permettant ainsi pas de dégager des variables contribuant au développement de véritables hypothèses de recherche. Ma contribution se situera tout d'abord en la documentation et l'analyse des luttes de sens au centre des mobilisations de porteurs de mémoire à Santiago. Ensuite, ce projet replacera, de fait, les acteurs au centre même de l'analyse des mobilisations mémorielles et des politiques de la mémoire. Somme toute, cette thèse proposera d'étudier et d'analyser les mouvements de la mémoire, non pas relativement à leur rapport aux droits de la personne, mais plutôt à partir de leur relation à la mémoire, incluant ainsi des groupes ayant les uns et les autres des représentations conflictuelles du passé et participant à des luttes de sens sur le terrain de la mémoire.

Brève contextualisation

Afin d'avoir une bonne compréhension du contexte dans lequel se situent les politiques de la mémoire auxquelles participent les acteurs collectifs au Chili, il est nécessaire de comprendre le contexte socio-historique dans lequel le pays a évolué. En 1970, entraîné par un mouvement vers la gauche généralisé en Amérique latine, le pays élitait un président de coalition socialiste. À la suite d'un coup d'État soutenu par les États-Unis, la voie chilienne vers le socialisme avorta le 11 septembre 1973. Il s'ensuivit alors une longue dictature (1973-1990) qui fut synonyme d'abus des droits de la personne pour certains membres de la population. Le travail de plusieurs organisations et communautés locales, nationales et internationales a participé pendant cette période à dénoncer à la fois les violations de droits et le maintien d'une dictature. À la suite d'un plébiscite en 1988, la

nation amorça sa transition vers la démocratie. Depuis 1998, tel que le souligne Collins (2009 et 2010), le Chili est entré dans une période de justice post-transitionnelle alors qu'une nouvelle vague de revendications contre l'impunité des crimes commis sous la dictature a pris de l'ampleur. Cette vague de revendications a d'ailleurs été soutenue par une revitalisation des mouvements de mobilisation de la mémoire.

La voie chilienne du socialisme à la dictature

Après les nombreux débats suscités par les élections de 1970, Allende remporta la présidence le 4 septembre 1970, engendrant à la fois euphorie et désillusion dans la population chilienne, dépendant des appartenances politiques. À la tête d'une coalition de gauche divisée, il promulgua une réforme majeure du pays en trois actes : (1) une augmentation du salaire des ouvriers, (2) l'abaissement du taux de chômage et (3) la mise en place d'une réforme agraire (Del Pozo, 1994 : 20-21). Si la gauche s'est d'abord installée de façon énergique, ses projets ont été assombris par les déboires d'une économie devant jongler avec l'inflation, des grèves dans le secteur des transports, de même que le blocage de crédits provenant auparavant d'institutions internationales et des États-Unis (Del Pozo, 1994 : 23-24). S'étant engagé, lors de son accession à la présidence, à respecter les « libertés démocratiques » (Sarget, 1994 : 337) de la population, Allende ne put se défendre contre les tactiques illégales utilisées par ses ennemis ayant à la fois les fonds et les moyens d'agir (Clouzet, 1975 : 57, Stern, 1994 : 26). Devant conjuguer avec les demandes de la population qui consistaient principalement en l'amélioration des conditions de logement, une augmentation des salaires et une réforme agraire (Lira, 2011 : 108-110), les contraintes économiques et les attaques provenant d'ennemis politiques auxquelles la classe moyenne s'était jointe¹², Allende devait également faire face à des divisions au sein de son parti de coalition (Del Pozo, 1994 : 29).

¹² Dès 1969, un plan secret soutenu par la CIA fut mis en place afin d'éviter l'élection d'Allende. Allende élu, ce plan visa alors le renversement de son gouvernement. Il comprenait cinq éléments : action politique afin de diviser et d'affaiblir la coalition socialiste, le maintien et l'élargissement des contacts avec les militaires chiliens, le soutien aux partis politiques non marxistes et, finalement, le support et le financement de plusieurs médias afin qu'ils parlent contre le gouvernement Allende, à la fois au Chili et à l'extérieur du pays (Kornbluh, 2003 : 87).

Tôt, le 11 septembre 1973, les militaires bombardèrent la Moneda (palais gouvernemental). À la suite d'un dernier appel radiophonique aux Chiliens, Allende se suicida plutôt que d'être pris par les militaires. La dictature qui résulta de cette attaque doit se comprendre comme étant inscrite dans un mouvement généralisé de répression de la gauche en Amérique latine. Cette répression au Chili se caractérisa par l'utilisation de techniques spécialisées telles que des enlèvement de personnes considérées comme étant « l'ennemi intérieur » de la nation ou constituée « d'agents subversifs du communisme » par des équipes dans des lieux publics, dans la rue ou dans les domiciles, un déni administratif de ces enlèvements, une torture secrète systématique et l'effacement de toutes traces, plongeant ainsi la population dans un état de terreur (Razac, 2002 : 179-180, Kornbluh, 2003 : 84-85). Au même moment, la junte militaire justifiait cette répression armée comme étant la seule solution afin de « purger le pays du mal qui le rongait » (Goyer, 2009 : 254). Pendant dix-sept ans sous l'égide de Pinochet, un système de terreur fut maintenu en place. Dans un tel système, les Chiliens ne pouvaient protester, remettre en question le régime ou sortir des rangs¹³ sous peine de provoquer leur « disparition » ou celle de l'un de leurs proches (Dupuis, 2009 : 41).

Transition vers la démocratie

La transition vers la démocratie au Chili, les chercheurs s'entendent sur ce sujet, est un cas à part qui fait figure de cas école¹⁴. En 1988, Pinochet décida, face aux critiques adressées à son gouvernement, de proposer un plébiscite à la population où il lui demandait si elle désirait ou non que la junte militaire demeure au pouvoir (Beaucage, 2008 : 144). Après une victoire du « Non », le général quitta la présidence. Toutefois, ce départ ne signifia pas qu'il quittait la vie politique. En effet, il commença à influencer directement le déroulement de la transition par plusieurs mesures en sa faveur dont l'implémentation d'une loi d'amnistie qui protégeait tous les militaires ayant participé à des violations de droits humains entre 1973 et 1978. Le positionnement clé de Pinochet comme général en chef des armées (Angell, 2003 : 67) lui permit, par ailleurs, de conserver un certain levier sur les politiques publiques et d'organiser une restructuration majeure du système

¹³ L'expression « sortir des rangs » concerne ici la façon dont certains individus ont été ciblés par le régime, car ils n'occupaient pas la place que le pouvoir leur destinait.

¹⁴ Notamment Doran (2016), Corten (2003), Moulán (1997), Jean (2013), Angell (2003) et Stern (2004), pour ne nommer que ces derniers.

judiciaire en positionnant des juges partisans à la Cour suprême qui bloqueraient, entre autres, la passation de lois ayant pour but de changer la Constitution (Bakiner, 2009 : 52, Collins, 2009 : 71-72 et Paley, 2001 : 99-100). Ce façonnement par Pinochet de la transition vers la démocratie rendit cette dernière d'autant plus sensible. De plus, tel que le souligne Tomás Moulian, dans *Chile Actual: Anatomía de un mito* (1997), l'introduction du modèle néolibéral par la dictature s'est réalisée par l'éradication de la gauche, par la dissolution lente des liens de solidarité et par la dissolution du filet social étatique, ce qui s'est traduit par un changement majeur dans la sujétion des Chiliens (Sisto, 2001 : 355). Sept années après la fin de la dictature (1973-1990), Moulian constate ainsi que l'instrument de sujétion sociale est devenu la consommation, la dictature ayant réussi à briser de manière permanente les liens de solidarité entre les individus. Bien que critiquant les arguments présentés par Moulian, Alan Angell (2003 : 63-64) observe également ce « changement de valeurs vers un emphase plus grand sur l'individualisme, une acceptation des inégalités, et à une réduction des liens de la communauté qui, malgré leur exagération, étaient plus forts dans le passé ». Cette perspective homogénéisante de la société chilienne ne permet toutefois pas de voir les liens de solidarité s'étant développés au cœur même de la dictature, puis après.

La *Concertación de partidos por la Democracia* (Concertation de partis pour la démocratie)¹⁵, nouveau parti au pouvoir et dirigé par Patricio Aylwin, mit en place une Commission nationale de Vérité et Réconciliation (surnommée Commission Rettig) en 1991 (Frazier, 2007 : 198). Cette commission avait pour but d'investiguer les violations de droits humains commis durant le passé récent du Chili pour ainsi réparer tous dommages psychologiques causés par le déni administratif de ces exactions et promouvoir le « Nunca Más » (jamais plus) (Grandin, 2009 : 2). Le contexte dans lequel se sont insérés les travaux de la Commission a toutefois grandement limité ses résultats. En effet, celle-ci visant tout d'abord une réconciliation et un passage vers le futur pour le pays (Frazier, 2007 : 190-191), les commissionnaires ont circonscrit les cas pouvant être investigués. Plus précisément, seuls ceux qui pouvaient être qualifiés de « sérieux », c'est-à-dire les cas de

¹⁵ Au cours de la présente thèse, j'utiliserai l'appellation *Concertación* afin de nommer cette coalition de partis. Cette dernière est composée des partis politiques de centre-gauche suivants : parti Démocratie chrétienne (*Partido Demócrata Cristiano* – DC), du Parti socialiste du Chili (*Partido socialista de Chile* – PS), du Parti pour la démocratie (*Partido por la democracia* – PPD) et du Parti radical social démocrate (*Partido radical social democratico* – PRSD) et du Parti vert (*Partido Ecologista Verde* – PV) (Doran, 2010 : 9).

« disparitions, les exécutions et les cas de tortures ayant mené à la mort » ont été sujet d'une enquête (Loveman & Lira, 2007 : 62). La Commission fut d'ailleurs principalement critiquée pour ces bornes. Il fut aussi déploré qu'elle ne republia pas tous ses résultats et qu'elle ne permit pas non plus de rendre la justice aux victimes (Loveman & Lira, 2007 : 64). En effet, étant donné l'amnistie imbriquée à la Constitution de 1980, les commissaires ne purent poursuivre juridiquement les présumés responsables (Loveman & Lira, 2007 : 64).

La transition a signifié, pour certains groupes, l'abandon ou le ralentissement de leurs activités. En effet, tel que Barrientos le souligne, plusieurs organisations dédiées à la recherche de la vérité et à la dénonciation de la dictature ont fermé leurs portes, dès lors entraînant la perte de plusieurs milliers de volontaires. De plus, d'autres ont vu leur financement extérieur disparaître étant donné le retour à la démocratie, diminuant ainsi l'impact et l'expansion de leur mouvement (Barrientos, 2015 : 65). Toutefois, des associations de familles de victimes (exécutés politiques et détenus-disparus) et de survivants, entre autres la CODEPU (*Corporación de Promoción y Defensa de los Derechos del Pueblo* - Corporation de promotion et de défense du peuple), FASIC (*Fundación de Ayuda Social de las Iglesias Cristianas*- Fondation d'aide social des Églises chrétiennes) et SERPAJ (*Servicio Paz y Justicia* - Service paix et justice), ont poursuivi leurs efforts afin d'obtenir la vérité, la justice et rétablir les liens de communauté brisés par la dictature (Barrientos, 2015 : 65-66).

Ère post-transitionnelle?

Après la transition, le tournant majeur en politique mémorielle chilienne s'est produit en 1998. L'arrestation de Pinochet à Londres¹⁶, à la suite d'un mandat international espagnol, a donné lieu à l'émergence de nouvelles mobilisations. Ces dernières pousseront le domaine politique à réagir alors que des organisations qui n'avaient jusqu'à présent jamais collaborées ensemble¹⁷ se sont unies pour collectivement « exprimer leur souffrance » liées aux violations de droits sous la

¹⁶ Cette question sera approfondie au chapitre 4.

¹⁷ Pour plus d'information sur le dynamisme des mouvances sociales de cette époque et ces collaborations inusitées, voir Doran (2009 & 2016).

dictature (Doran dans Borgeaud-Garciandía, Lautier, Peñafiel & Tizzianni, 2009 : 133). Cela instiguera, en effet, plusieurs décisions politiques et judiciaires qui ramèneront le sujet au cœur de l'actualité chilienne, enclenchant de fait un boom mémoriel.

Tout d'abord, la nomination de nouveaux juges à la Cour suprême a permis l'ouverture et la réouverture de cas emblématiques, alors que, précédemment, les initiatives judiciaires avaient été bloquées en première instance due à la loi d'amnistie (Collins, 2009, 2010 et 2013 & Angell : 77). Les efforts conjugués d'associations de familles de détenus-disparus, d'avocats en droits de la personne et d'un juge qui révisa les limites de la loi d'amnistie de 1980 permirent aux proches des victimes de contourner cette loi, rendant ainsi possible l'obtention de condamnations pour des cas de « disparitions forcées », ce crime ne pouvant être amnistié (Collins, 2009 : 124). En effet, le crime de « faire disparaître » est maintenant considéré comme étant un crime imprescriptible par la justice chilienne. Le fait de maintenir dans l'ignorance les proches des victimes crée une répétition dans le temps du crime, invalidant dès lors la loi d'amnistie pour ces cas (Doran, 2009 : 132, Bravo López, 2003 : 112). Ce crime est ainsi maintenant qualifié « d'enlèvement aggravé » (Angell, 2003 : 77). Les réjouissances furent toutefois courtes, car certains présumés criminels avouèrent rapidement leurs crimes et retombèrent, du fait de leur confession, sous la loi d'amnistie et ne pouvaient plus être reconnus coupables de disparitions forcées (Collins, 2009 : 125). Malgré ces revers, tel que le souligne Doran (2009 : 132), la réinterprétation de la loi d'amnistie a eu « pour effet majeur de faire circuler publiquement l'information ayant trait aux violations des droits humains ».

L'arrestation du général Pinochet en 1998 à Londres a également donné lieu à l'émergence d'une Table de Dialogue (*Mesa de dialogo*) au Chili en août 1999 (Corten, 2003 : 14, Zalaquett, 2000 :14 & Aguilar, 2002 : 417). La *Mesa* était composée de représentants du gouvernement, d'institutions religieuses et éthiques, des forces armées et policières, d'avocats spécialisés sur les violations de droits humains, des psychologues, des historiens et d'écrivains (Zalaquett, 2000 :14 & Aguilar, 2002 : 417). L'un des principaux objectifs de cette réunion autour d'une table d'une diversité d'acteurs de la société chilienne résidait dans la volonté de discuter les questions demeurées en suspens depuis la fin de la dictature (Aguilar, 2002 : 417), notamment celle des détenus-disparus

(Stern, 2010 : 239 & Corten, 2003 : 14). De nombreux débats et polémiques ont entouré à la fois sa création, puis ses travaux, ces derniers seront d'ailleurs approfondis au sein du chapitre 4 de cette thèse. Il convient néanmoins de mentionner que les intentions des participants à la *Mesa* sont parfois opposés et entrent en compétition les uns avec les autres. En effet, tel que le souligne Mario I. Aguilar (2002 : 418), les Forces armées ont participé, mais ne désiraient pas que de nouvelles enquêtes soient enclenchées, ni que soit réévaluée la loi d'amnistie et s'opposaient dans un même temps aux procédures judiciaires en branle contre Pinochet. En contrepartie, les avocats se dédiant aux causes liées aux violations de droits humains sous la dictature défendent la nécessité d'enquêter et de poursuivre leurs efforts vers la justice (Aguilar, 2002 : 418). Finalement, les organisations de droits humains et de la mémoire, dont un grand nombre refuseront de participer¹⁸, craignaient que la *Mesa* ne soient qu'un effort supplémentaire vers l'impunité alors que les sujets y étant abordés seraient fortement limité notamment en circonscrivant la discussion autour des cas de disparitions forcées (Stern, 2010 : 243 & Aguilar, 2002 : 420). Ainsi qu'il sera démontré au cours du chapitre 4, la *Mesa* s'avère être une opportunité manquée alors que les militaires n'y participent que dans le but d'arrêter les procédures judiciaires, que le gouvernement cherche à apaiser la grogne ayant émergé de la publicisation des violations de droits humains sous la dictature après l'arrestation de Pinochet et que les associations historiques de la mémoire rejettent toute voie ne s'engageant pas vers la justice et la vérité.

Par la suite, la création d'une commission de vérité portant sur les cas d'emprisonnements politiques et de tortures (2004-2006) a permis la résurrection du sujet des droits de l'Homme dans l'actualité et la mise en lumière des lieux où se sont produits ces crimes (Wilde, 2013 : 44-45). Initiée à partir de l'organisme CODEPU en 2001, cette entreprise d'abord non-gouvernementale a mis en branle une « enquête d'envergure nationale sur la torture au Chili » (Doran, 2009 : 134). Le support de la population et d'organismes internationaux, notamment le Comité des Nations Unie contre la torture tel que le souligne Doran (2009 : 134-135) a poussé l'administration Lagos à lancer une commission nationale d'enquête en septembre 2003 : Commission nationale éthique contre la torture (*Comisión Nacional Ética contra la Tortura*). Cette commission, surnommée Valech du nom de l'évêque la président, sera étudiée plus en profondeur au sein du chapitre 5, néanmoins, il

¹⁸ Ce sujet sera plus approfondi au cours du chapitre 4, mais notamment l'AFDD, l'AFEP et l'ANEXPP refuseront.

convient de mettre en exergue les principales ramifications émanant des conclusions du premier rapport déposé en 2004 (Valech I), puis le rapport de la commission réouverte entre 2010 et 2011 lors du premier mandat de Michelle Bachelet (Valech II)¹⁹. En effet, tel que le Doran (2009 : 135) le souligne, ce rapport a mis en lumière la complicité entre les pouvoirs et judiciaires et la dictature tout en questionnant la responsabilité de civil et de sénateurs en matière de connaissance de pratiques de la torture. Ce renouveau populaire a eu pour effet de transformer la gestion publique du passé au Chili permettant de fait, selon Doran (2009 : 147), aux mouvances sociales de se réapproprier la question du passé et de la réconciliation qui avait été des entreprises principalement d'ordre politique jusqu'à maintenant. Marques Peirera (2005a : 155) pose le constat que cette transition concertée « par le haut » avec les militaires avait « conduit à la marginalisation des mouvements sociaux ». En effet, en utilisant les mouvements de femmes, cette chercheuse constate que cette distance entre les pôles politiques de pouvoir et les mouvances sociales ont été détritantes à ces dernières puisqu'elles n'arrivaient pas à prendre position comme actrices légitimes dans l'espace politique (Marques Peirera, 2005a : 155). Ce parallèle entre lutte de femmes et les luttes pour la mémoire et les droits humains est particulièrement pertinent dans un contexte où ces luttes s'entrecroisent et où les acteurs ont de multiples points d'adhérence. La politique valorisant une *convivencia* ou le non-conflit (Doran, 2009 & 2010, Marques Peirera 2005a et 2005b et Moulán, 2004), les organisations qui seront étudiées au sein de la présente thèse ont du prendre des positions de manière oppositionnelles aux politiques de mémoire et à la gestion publique du passé des administrations au pouvoir.

À partir de 2003, tel que le souligne Alexander Wilde, on observe une résurgence des lieux de mémoires (mémoriaux, musées, plaques commémoratives, statues, etc.) financés par l'État, par des organisations ou par des communautés (47). Ces événements ponctuent le quotidien et culminent d'abord avec la nomination à la Défense en 2002 (Angell, 2003 : 75) par l'administration Lagos puis l'élection de Michelle Bachelet (2006-2010, 2014-2018). Fille de militaire ayant été détenu et torturé aux débuts de la dictature, puis ayant succombé à une crise cardiaque en 1974, Bachelet a contribué largement, au cours de ses deux mandats, au développement de la plate-forme disponible au sein de l'espace public notamment afin de parler du passé, mais également en abordant des

¹⁹ <https://www.indh.cl/destacados-2/comision-valech/>

problématiques liées au genre qui n'avaient jusqu'à présent jamais été traitées de cette façon dans l'espace politique et public²⁰. Bachelet, dès 2005, s'est présentée comme une politicienne hors normes au sein de la *Concertación* alors qu'elle s'opposera publiquement notamment au pardon accordé à Manuel Contreras Donaire par Lagos (cf. chapitre 5), la proposition d'abolir la loi d'amnistie (cf. chapitre 5) et finalement, ses discours n'opposant pas la *convivencia* et la justice dans la même mesure que ses prédécesseurs (Doran, 2010 : 17 & Doran, 2016, 106, 251-253). D'après Doran (2010 : 18-19), d'ailleurs, l'effet Bachelet réside justement dans le renouvellement de la manière de faire de la politique au Chili. Sa prise de position claire en faveur de la justice associée à des mesures judiciaires et politiques concrètes relativement certes au passé, mais également en terme d'égalité et de justice sociale font de cette présidence une réelle innovation (Doran, 2010 : 18-19 & 21), bien que les organisations soient critiques de celle-ci (cf. chapitre 5-6).

Son plus grand accomplissement, selon moi, ne se trouve d'ailleurs pas au sein de politiques gouvernementales concernant la mémoire, mais plutôt dans la création et le soutien du Musée de la mémoire et des droits humains à Santiago. Ouvert peu après la fin du premier mandat de Bachelet, ce musée se distingue par ce qu'il est devenu. En effet, par l'intégration des archives de la *Vicaría de la Solidaridad*²¹ dans un centre de documentation ouvert au public, par son centre culturel proposant une foison de spectacles de danse, de théâtre et de musique sur des sujets portant sur la mémoire et les droits de la personne, par son association avec des universités chiliennes dans des concours pour les étudiants aux cycles supérieurs (soutien de thèses ayant pour sujet les droits de la personne et la mémoire), le musée a surtout contribué, depuis son ouverture, à ramener le sujet dans le paysage culturel et public de Santiago, mais a aussi instigué l'intérêt de plusieurs jeunes Chiliens, comme en témoigne la diversité des projets reçus lors des concours²².

La revitalisation de la mémoire dans l'actualité récente chilienne doit ainsi se comprendre comme le produit des influences mutuelles de plusieurs organisations, institutions gouvernementales et

²⁰ À ce sujet, consulter Doran (2010), Marques Peirera (2005a & 2005b) et Vera Gajardo (2008).

²¹ Nous reviendrons un peu plus loin sur cet organisme religieux.

²² <http://www.museodelamemoria.cl/#>

celles des présidents²³ Lagos (2000-2006) et Bachelet (2006-2010 & 2014 à aujourd'hui), rendant le contexte dans lequel les associations opèrent particulièrement dynamique. L'effet conjugué de la mort de Pinochet le 10 décembre 2006, de l'instauration de politiques institutionnelles mémorielles et de l'ouverture d'espaces publics pour la discussion a permis à plusieurs individus et groupes (formels et informels) de partager publiquement leurs représentations du passé sans avoir peur de représailles de la part du gouvernement ou des militaires. Cela a aussi signifié l'apparition de récits différenciés : certains se positionnant clairement contre la dictature Pinochet, d'autres déclarent que ce dernier a sauvé le pays du danger communiste et d'autres, enfin, désirent que le sujet disparaisse de l'avant-scène afin que l'on puisse passer à autre chose.

²³ La période 2010-2014 rompt avec les vingt années précédentes alors que la *Concertación* a dû passer le pouvoir à l'*Alianza -Coalition pour le changement* dirigée par Sebastián Piñera. Cette réorientation vers la droite du spectre politique a donné lieu à plusieurs mouvements sociaux sectoriels provoquant des crises majeures telles que les grèves étudiantes de 2010-2012 et de syndicats publics (Collins, Hite & Joignant, 2013 : 239-240). Le retour de la question autochtone dans l'arène publique, les conséquences du tremblement de terre de 2010 et la crise des mineurs la même année ne firent qu'augmenter le taux d'insatisfaction à l'égard de Piñera. Aucune nouvelle politique de la mémoire ne fut officiellement mise en place et il ne toucha pas aux acquis du mobilier mémoriel urbain. Toutefois, tel que le souligne Wright (2014 : 126), sous le gouvernement Piñera les « agences de droits de la personne » furent peu diligentes relativement aux peines encourues pour les violations passées. En effet, selon un rapport d'Human Rights Watch, les peines données sont particulièrement courtes et indulgentes (Wright, 2014 : 126).

Chapitre 2 : Cadre théorique et conceptuel

“It makes intuitive sense that people’s memories of traumatic events [...] will continue to affect the social fabric in some perhaps intangible, but nevertheless important ways.”
Sorabiji, 2006 : 1

Les représentations du passé sont des phénomènes de nature multidimensionnelle. Afin de comprendre comment des « porteurs de la mémoire » entrent dans des luttes de sens relativement aux représentations dominantes existant au sein de la mémoire collective chilienne, cette recherche entrecroisera deux domaines de la sociologie : celui de la mémoire et celui des mouvements sociaux.

Sociologie de la mémoire : mémoires, représentations et identités

“Memory is life, borne by living societies founded in its name. It remains open to the dialectic of remembering, and forgetting... History, on the other hand, is the reconstruction, always problematic and incomplete, of what is no longer.”
(Nora, 1989 : 8).

Mais qu’est-ce que la « mémoire »? Dans le cadre de ce projet, la manière dont Dupuis la définit apparaît être particulièrement pertinente par sa mise en exergue de la façon dont ce concept s’insère dans des pratiques particulières qui font partie des objectifs à plus ou moins long terme de groupes les utilisant (2000 : 786-787). En effet, selon cet auteur, « le mot mémoire rassemble l’ensemble des pratiques de remémoration dont l’objectif commun est de faire revivre le passé, individuel ou collectif, que ce soit par le récit, le monument ou le rituel » (Dupuis, 2000 : 786-787). Cette définition regroupe plusieurs pratiques, lieux et situations de remémoration du passé en un seul

objet de recherche. Elle ressemble d'ailleurs à celle d'autres chercheurs s'étant penchés sur la question.

D'après Kansteiner, les mémoires collectives émergent à partir de représentations historiques qui « sont négociées, sélectionnées particulièrement et orientées par le présent », même s'il insiste sur le fait qu'elles ne puissent pas être manipulées à volonté (2002 : 195). En d'autres mots, ces « mémoires collectives proviennent de communications partagées sur le sens du passé qui sont ancrées dans les vies des personnes qui participent à la vie communautaire de la collectivité » (Kansteiner, 2002 : 188). Lavabre partage cet aspect « affectif » de la définition des mémoires développée par Kansteiner. En effet, elle souligne que ce concept permet de transcender diverses définitions et, d'ainsi, mieux décrire le phénomène du passé comme s'inscrivant dans le présent, alors que le concept « d'histoire » ne suffit pas à le faire (Lavabre, 1998 : 48). La manière dont cette auteure appréhende le concept de mémoire se fait directement à partir de sa différenciation avec le concept de l'histoire, le second ayant pour objet le premier (Lavabre, 1998 : 47-48). Plus précisément, « la « mémoire » renvoie ainsi à toutes les formes de la *présence du passé* qui assurent l'identité des groupes sociaux et particulièrement de la Nation. Elle n'est donc pas *histoire* au sens où celle-ci tend à l'intelligibilité du passé, ni n'est à proprement parler *souvenir* : elle est économie générale et administration du passé dans le présent » (Lavabre, 1998 : 47-48). La mémoire collective renvoie donc à une identité collective, voire nationale, dans certains cas (Lavabre : 49). De plus, elle contribue à la légitimation d'un ordre social contemporain (Connerton, 1989 : 3, French, 2012 : 340). La mémoire ainsi appréhendée a, par ailleurs, ses saisons, c'est-à-dire qu'à certains moments, nous prenons plus conscience de nos expériences passées qu'à d'autres moments. Elle fluctue également au fil du temps (Wilde, 2013 : 31). La conscience sociale du passé se transforme donc à travers l'histoire et est liée aux identités collectives ainsi qu'à une histoire commune (Wilde, 2013 : 31). Ainsi, si « la mémoire d'une société ne peut exister en dehors de ceux qui font les souvenirs » (Young, 1993 : XI), il va sans dire qu'une connaissance des représentations identitaires des acteurs qui se souviennent du passé est essentielle afin de comprendre comment s'organise les commémorations, les mémoriaux et les associations de victimes et de survivants (Vinitzky-Seroussi, 2009 : 28).

Halbwachs

L'auteur pionnier de la sociologie de la mémoire est Maurice Halbwachs. Ses deux ouvrages, *Les cadres sociaux de la mémoire* (1925) et *La mémoire collective* (1949) ont permis de contribuer au virage culturel de l'étude de la mémoire (Lutsiger, 2013 : 908). Ce virage est constitué en un changement de point de vue concernant l'appréhension du passé : l'attention change entre le passé comme objet d'analyse historique vers la compréhension des manières dont ce passé est remémoré (Lutsiger, 2013 : 908, Assmann, 1995). Inspiré par les travaux de Bergson²⁴ et, plus particulièrement, par son appréhension subjective de la mémoire et l'approche durkheimienne, Halbwachs définit la mémoire « en premier lieu, comme les processus par lesquels les esprits travaillent ensemble et que leurs opérations ne sont pas simplement médiées par des arrangements sociaux, mais sont en fait structurées par eux » (Olick, Vinitzky-Seroussi & Levy, 2011 : 31-32).

De plus, pour Halbwachs, le passé, sa narration ou sa remémoration sont inscrits autant dans le passé que dans le présent et sont variables (Olick, Vinitzky-Seroussi & Levy : 32). En d'autres termes, ce sociologue insiste sur la nature malléable des représentations du passé et la façon dont elles sont utilisées, interprétées et transformées selon les intérêts actuels (Cole, 2003 : 96). Les théories sur la mémoire d'Halbwachs peuvent donc se résumer en trois propositions : (1) le passé n'est pas conservé, il est reconstruit, (2) la mémoire du passé n'est possible qu'à partir des cadres sociaux de référence, la mémoire individuelle n'existant que par sa participation à la mémoire collective et (3) la fonction sociale de la mémoire se trouve dans la justification de représentations sociales contemporaines (Lavabre, 1998 : 52).

Mémoire(s) collective(s)

²⁴Bergson, selon Olick, Vinitzky et Levy, opposait à la théorie préalable selon laquelle la mémoire était considérée comme un lieu passif de rétention, la remémoration comme lieu actif d'engagement (Olick, Vinitzky-Seroussi & Levy, 2011 : 31). La « mémoire » n'est donc pas, pour lui, la simple reproduction du passé, mais doit plutôt être caractérisée comme « fluide » et « fluctuante » (Olick, Vinitzky-Seroussi & Levy, 2011 : 31).

Le premier concept développé par ce sociologue est celui de la « mémoire collective ». Selon Halbwachs, les souvenirs sont collectifs et « nous sont rappelés par les autres, alors même qu'il s'agit d'évènements auxquels nous seuls avons été mêlés et d'objets que nous seuls avons vus. C'est qu'en réalité nous ne sommes jamais seuls » (Halbwachs, 1950 : 6). Les mémoires individuelles participent aux mémoires collectives en s'appuyant les unes sur les autres, tout en ne constituant qu'un point de vue sur le second type (Halbwachs, 1950 : 24-25). L'existence des mémoires individuelles est donc directement liée aux mémoires collectives (qui sont multiples, ce qui les distingue de l'histoire) (Halbwachs, 1950 : 48-50). La mémoire collective est quant à elle une façon de voir le groupe de façon interne et est composée d'images permettant aux individus de s'identifier à celui-ci (Halbwachs, 1950 : 50). Ainsi, cette mémoire n'est pas simplement une collection de représentations du passé, mais inclut des caractéristiques identitaires empreintes du passé persuadant « que le groupe reste, est resté le même, parce qu'elle [la mémoire] fixe son attention sur le groupe, et que ce qui a changé, ce sont les relations ou contacts du groupe avec les autres » (Halbwachs, 1950 : 50). Il s'agit donc de comprendre cette mémoire collective comme un ensemble de représentations partagées du passé trouvant ses sources de significations dans le présent et devant être étudiée avec ce biais en tête (Kansteiner, 2002 : 181, French, 2012 : 339). Le concept de « mémoire collective » d'Halbwachs fut toutefois remis en question par d'autres chercheurs, poussant ce dernier à clarifier sa pensée dans *Les cadres sociaux* (1925), un concept d'Halbwachs qui sera au centre de notre cadre théorique de la mémoire.

Les cadres sociaux de la mémoire

Le second concept clé prend racine à partir de la présomption suivante : « C'est dans la société qu'ils se souviennent, reconnaissent et localisent leurs mémoires » (Halbwachs, 1992 : 38). Halbwachs a défini les cadres sociaux de la mémoire comme découlant des représentations générales de la société, « ses besoins et ses valeurs » (Jelin, 2003 : 11). En effet, selon cet auteur, les souvenirs nous reviendraient en mémoire principalement lorsque des personnes de notre entourage nous les rappelleraient (Halbwachs, 1925 : 6). Le concept de « cadres sociaux » d'Halbwachs nous permet donc de comprendre les liens qui se tissent entre « mémoire individuelle » et « mémoire collective », alors qu'il place la production et l'évocation de souvenirs sous l'égide de conditions sociales particulières (1925 : 206). Ces dernières sont d'ailleurs associées au concept de « cadres collectifs/sociaux » qui selon Halbwachs « ne sont pas constitués après coup par

combinaison de souvenirs individuels, qu'ils ne sont pas plus de simples formes vides où les souvenirs, venus d'ailleurs, viendraient s'insérer. [Ils] sont au contraire précisément les instruments dont la mémoire collective se sert pour recomposer une image du passé qui s'accorde à chaque époque avec les pensées dominantes de la société » (1925 : 7). En articulant ainsi le concept de la mémoire, Halbwachs met de l'avant sa qualité interactionniste qui permet partiellement sa mise en commun au sein d'un groupe (1925 : 135, Yong, 2013 : 4). Les façons dont les acteurs se souviennent sont donc, par le fait même, modelées par les circonstances et les conditions dans lesquelles cette opération se réalise (Yong, 2013 : 4). En sélectionnant certaines composantes de la mémoire, les hommes ordonnent ainsi leur passé et son sens en relation avec « des représentations, visions du monde, symboles ou « notions » qui permettent aux groupes sociaux de penser le présent » (Lavabre, 1998 : 51). Ici, il ne s'agit donc pas d'une classification des souvenirs et de leur compréhension dans le présent. Il s'agit plutôt d'observer comment ces derniers sont retouchés, complétés et adaptés aux « façons de penser, et de se représenter le passé, des hommes d'aujourd'hui » (Halbwachs, 1925 : 124, Connerton, 1989 : 36-37). Ces changements et adaptations s'opéreraient de façon à conformer différentes représentations du passé à celles qui sont dominantes ou pour ainsi éviter qu'elles soient reléguées à un rang inférieur (Halbwachs, 1925 : 141). Ce dernier point de l'approche d'Halbwachs est toutefois critiqué comme étant normatif par Lavabre (1998 : 51).

Halbwachs : critiques et réorientations théoriques

Mémoire(s) collective(s) et mémoire(s) individuelle(s)

Bien que plusieurs auteurs dans la démarche de la sociologie de la mémoire se soient inspirés de l'approche halbwachienne, certains points de son analyse sont considérés comme étant problématiques ou comme n'ayant pas été suffisamment développés. Tout d'abord, le concept de « mémoire collective » est considéré comme présentant des failles argumentatives. Tel que le souligne Jelin, la façon dont le concept est appréhendé par Halbwachs le présente comme étant une entité en-dehors du monde, c'est-à-dire qui serait « séparée et au-dessus des individus » (Jelin, 2003 : 11). D'ailleurs, cette conceptualisation, selon Bastide et soulignée par Lavabre, proviendrait

de son mentor Durkheim qui appréhendait l'existence « d'une conscience collective extérieure et supérieure aux individus » (1998 : 54). Cette association avec le durkheimisme a également mené Halbwachs à insister sur la détermination sociale des mémoires individuelles qui, de ce point de vue, ne sembleraient pas réellement exister tant elles sont empreintes et déterminées par les mémoires collectives et les cadres sociaux de la mémoire (Jelin, 2003 : 11-12, Kansteiner, 2002 : 181).

Connerton suggère, du reste, que la mémoire collective n'est pas simplement formée par les interactions des individus et des groupes avec les représentations du passé. Elle est également influencée par la reconstruction historique du passé, c'est-à-dire par le travail des historiens qui, en sélectionnant ou écartant certaines explications ou événements, contribue à sa modification (1989 : 14-15). Cet auteur soutient également que la production de la mémoire passe par la « formation de récits fondateurs qui sont transportés et soutenus par des performances rituelles collectives » qui s'imprègnent ensuite dans les mémoires individuelles (Connerton, 1989 : 70-71). En d'autres termes, d'après Connerton, les sociétés incarnent physiquement ces représentations collectives du passé à travers des représentations culturelles (par exemple par des fêtes nationales ou des musées) qui se transforment en des traditions (Lutsiger, 2013 : 910). De cette façon, la performance de la mémoire et leur travail font partie des pratiques culturelles collectives et s'incarnent dans des identités particulières (Halilovich, 2013 : 56).

Transmission de la mémoire

De plus, avec cette mise en commun de la mémoire, Halbwachs évacue la question de la transmission (Connerton, 1989 : 38). Selon ses travaux, Connerton considère que les images du passé et la connaissance de celui-ci sont portées et transmises par des performances (1989 : 40). Candau ajoute à cette critique de Connerton que si Halbwachs note « [qu'on] ne se souvient jamais seul », donc que la mémoire est socialement orientée, le sociologue conclut néanmoins de manière erronée qu'ainsi, la mémoire est nécessairement collectivement partagée (2005 : 66). En effet, selon Candau, il aurait fallu qu'Halbwachs distingue « l'action initiale du souvenir » (définie comme idiosyncrasique et particulière à chaque individu) (2005 : 69) de la transmission et

collectivisation des représentations du passé. Cette différenciation dans l'expérience et les différentes représentations d'un même évènement est aussi appuyée par Leach (1980 : 35-36).

Candau (2005) propose, par ailleurs, une conceptualisation de la mémoire des groupes qui inclut l'affect des sujets, alors que la notion halbwachienne de « mémoire collective » précédemment mentionnée s'apparente à une conciliation des représentations du passé. Ce faisant, il souligne le caractère « volontaire » de l'utilisation ou de l'évocation de la mémoire dans l'espace public. Il propose donc la notion de « sociotransmetteurs » pour démontrer comment l'analyse des relations entre les individus permet de comprendre les processus d'orientation des souvenirs collectifs, c'est-à-dire comment ils en viennent à se ressembler au point de produire une « représentation partagée du passé » qui gagne une dynamique propre par rapport aux mémoires individuelles (Candau, 2005 : 76). La nuance à observer entre l'approche halbwachienne et celle de Candau se situe dans la façon dont les individus se remémorent de souvenirs particuliers (Candau, 2005 : 75). Alors que l'approche d'Halbwachs sous-entend que nous cherchons ces souvenirs dans une même pensée sociale, Candau suggère plutôt que les souvenirs individuels sont composés à partir de connexions « d'images réciproques et complémentaires » (2005 : 75).

De tels propos, affirmant explicitement qu'existent au sein du groupe d'appartenance des formes d'identités et de mémoires partagées, propagent et unifient (focalisent) les croyances dans le partage, dès lors qu'ils sont suffisamment répétés. Du même coup, ils permettent l'émergence d'un partage réel, celui de la croyance adoptée par les membres du groupe. [...] En réalité, c'est bien plus la croyance dans cette propriété partagée qui est transmise – et dès lors partagée – que la propriété proprement dite. (Candau, 2005 : 80)

Cette « illusion du partage » se fait, selon Candau, à partir de la forme collective de la « métamémoire », c'est-à-dire « la représentation que chaque individu se fait de sa propre mémoire, la connaissance qu'il en a. Et, d'autre part, ce qu'il en dit. Elle est une mémoire revendiquée, ostensive. Plus exactement, dans sa forme collective, elle est la revendication partagée d'une mémoire supposée l'être » (2005 : 78-79). Par ces caractéristiques, la métamémoire devient le révélateur de l'identité collective et/ou individuelle (Candau, 2005 : 79). Le fait de *croire* ou de

penser partager des représentations du passé contribue, selon cet auteur, à la création et au maintien d'une identité collective alors que les individus participent à la sélection ou au rejet de certains éléments (Candau, 2005 : 79). En partageant de cette façon leurs représentations du passé, ces groupes affirment, au même moment, posséder un « destin partagé » dans lequel sont déployées « des pratiques de perpétuation identitaire dont il appartient ensuite à la postérité de se saisir » (Choron-Baix, 2000 : 358).

Cette conceptualisation de la mémoire me permettra d'appréhender dans quelle mesure et de quelle façon l'utilisation ou l'évocation volontaire de représentations du passé particulières par des organisations de mouvements sociaux contribue à unifier leurs membres et à attirer d'autres individus en leur sein tout en entrant en conflit avec des représentations du passé divergentes. Ces différentes représentations du passé seront, quant à elles, saisies, suivant cette conceptualisation, dans le contexte de leur transmission lors de performances rituelles collectives (telles que les marches du 11 septembre et du 10 décembre²⁵, par exemple), dans des lieux de mémoires, dans des programmes scolaires, sur les réseaux sociaux, etc.

Éruptions de mémoire, rapports de pouvoir et évolution temporelle des représentations

Finalement, tel que le souligne De Seixas (dans Deloye & Haroche, 2004 : 81), chez Halbwachs, la mémoire ne pourrait être appréhendée comme une « éruption de la mémoire » ou comme causant des surprises, puisqu'elle doit être comprise à partir d'une reconstruction enchâssée dans des cadres sociaux précis (De Seixas, 2004 : 87). Ainsi, cette conception de la mémoire ne permet pas d'observer les mémoires qui divergent ou contredisent celles de la collectivité, de même qu'elle n'adresse pas non plus les questions de pouvoir sous-jacentes à l'évocation ou à la remémoration du passé (Yong, 2013 : 71, Cole, 2003). L'approche d'Élizabeth Jelin est donc complémentaire, alors que la sociologue souligne que les « mémoires/souvenirs doivent être compris comme des processus subjectifs ancrés simultanément dans des expériences particulières *et* des marqueurs symboliques et matériels [collectifs] (2003 : XV) ». Elle ajoute d'ailleurs que les représentations

²⁵ Respectivement l'anniversaire du coup d'État et de la mort de Pinochet.

du passé sont disputées, source de conflits et de luttes mémorielles (2003 : XV) et, qu'au final, le sens pris par les souvenirs du passé change au fil du temps et doit être compris comme faisant partie d'un ordre social et politique particulier (2003 : XV). Cet ordre social mémoriel chez les entrepreneurs de la mémoire semble être observable chez Halbwachs comme la nécessité apparente pour ces communautés d'idées « [d'] écarter de sa mémoire tout ce qui pourrait séparer les individus, éloigner les groupes les uns des autres [de sorte] qu'à chaque époque elle remanie ses souvenirs de manière à les mettre en accord avec les conditions variables de son équilibre » (Halbwachs, 1950 : 206). Jelin ajoute d'ailleurs que ces transformations et manipulations des souvenirs sont construites et fluctuent au fil du temps et sont liées aux expériences vécues et aux attentes individuelles et collectives (2003 : 4). En centralisant l'attention sur l'agencéité des différents agents sociaux (2003 : 12), cette auteure démontre la complexité de l'étude de cette mémoire en se référant à la « multiplicité des temporalités en jeu, la multiplicité des « sens » et les transformations et changements en cours dans les acteurs et le processus historique » (2003 : 4). Le sens accordé ici aux représentations du passé de la violence étatique est constamment « transformé alors qu'elles sont réhabilitées et redéployées à travers plusieurs véhicules de la mémoire, tels que les chansons, la poésie, les romans, les témoignages, le théâtre, les documents de l'État, les manuels, l'historiographie, les biographies et autres textes culturels comme les musées et les monuments » (Kansteiner, 2002 : 182). Ces oublis et retours en mémoire doivent s'insérer dans l'agenda de certains groupes luttant pour mettre de l'avant leurs propres représentations du passé et par le fait même une certaine identité collective (Jelin, 2003 : 12, Pollak, 2000).

Cette conceptualisation de la mémoire m'amènera à porter une attention particulière au travail de transformation, d'adaptation et de mise en récit des représentations du passé effectué à la fois par des individus et une diversité d'organisations gouvernementales et non gouvernementales dans une pluralité de contextes. J'examinerai de près comment les représentations du passé sont mises en récit afin de mettre en évidence les contradictions et les divergences, les continuités et les ruptures dans ces narrations. Dans un même temps, j'étudierai les conflits de sens relativement à la constitution, réappropriation et adaptation de représentations particulières du passé, tout en étant attentive au contexte sociopolitique de leur évocation.

L'emblématisation de la mémoire

Steve Stern est l'un des auteurs ayant le plus étudié le Chili et sa mémoire. Sa conceptualisation de la mémoire est particulièrement pertinente à ma propre appréhension de la situation mémorielle au Chili. En effet, le concept de « mémoire emblématique » qu'il développe dans sa trilogie permet de voir une référence « non pas à un seul souvenir ayant un contenu spécifique, n'étant pas non plus une « chose » concrète ou substantielle, mais plutôt un cadre organisant le sens, la sélection de souvenirs et la contre-mémoire » (Stern, 2004 : 105). Selon cet auteur, trois raisons soutiennent cette conceptualisation de mémoires « emblématiques ». Dans un premier temps, elle est décrite ainsi, car elle « prétend capturer une vérité essentielle à propos d'une expérience dans la société » (Stern, 2004 : 113). Elle définit non pas ce que les individus ont vécu, individuellement ou au sein de petits groupes, mais plutôt ce que cette expérience révélerait à propos de cercles sociaux particuliers, tels que des partis politiques, des communautés, des classes sociales ou des groupes ethniques (Stern, 2004 : 113). Dans un second temps, la mémoire est emblématique, « car plusieurs personnes en sont venues à partager l'idée qu'elle représente la vérité » (Stern, 2004 : 113).

They not only find an anchor that organizes and enhances the meaning of personal knowledge and experiences that might otherwise float loosely. They also gain validation from events, relationships, and discourses in a public or semipublic domain—in the mass media or alternative informational bulletins; in street demonstrations, protests, and group meetings; in social celebrations, speeches, and controversies; or in truth reports, books, music, and cultural forums or performances. By finding a mirror or echo effect in a public cultural domain, one realizes that others have come to a similar understanding of collective memory, experience, and truth (Stern, 2004 : 113).

L'emblématisation de la mémoire apparaît ici être un outil de validation de la façon dont les individus et certains groupes se représentent le passé. En effet, selon Stern, la création d'une mémoire emblématique émergerait d'un « processus d'interaction réciproque entre la mémoire sélective comme emblème et comme mémoire-tradition » (Stern, 2004 : 113).

Ce concept me permettra d'appréhender les mémoires militantes chiliennes comme étant plurielles, certes, mais surtout comme étant l'œuvre d'un processus concerté de travail des représentations du passé visant la promotion d'une « vérité » et s'insérant par le fait même dans des luttes de sens et de pouvoir.

Les porteurs de mémoire : à l'intersection de la sociologie de la mémoire et des mouvements sociaux

Après des événements traumatiques ou catastrophiques, la mémoire de la communauté et son identité se trouvent reconstruites à partir du désastre qui a créé une rupture dans la trame temporelle de ce groupe. Cette muséification²⁶ des sociétés, telle que définie par Cavalli (2004 : 119-120,) se constitue dans « l'après » où des individus et les sociétés voyant leur monde bouleversé concentrent leurs efforts dans la mémoire qui devient « objet de planification consciente » dans la « reconstruction d'une identité menacée ». Or, le fait de se souvenir du passé d'une façon ou d'une autre doit également se comprendre comme le prolongement d'un projet politique dans le présent associé à une identité sociale et politique particulière (Young, 1993 : 743), voire « un modelage de la matière historique en fonction de besoins idéologiques » (Boursier, 2010 : 227). L'attention du chercheur doit donc se poser, d'après Jelin, sur la façon dont se font la « remémoration et l'oubli, les récits et les actes, les silences et les gestes, aux savoirs et aux informations en jeu, mais aussi aux émotions, aux défaillances, aux vides et aux ruptures » (Jelin, 2003 : 8). Tout comme Young (1993), le passé chez Jelin (2003), Candau (2005), Halbwachs (1925, 1949), Kaiser (2005), Vinitzky-Seroussi (2009), Frazier (2007) et Cole (2003) est considéré comme possiblement réactivé dans le présent dans le but de répondre à des projets moraux, voire de futurs projets ou idéaux sociopolitiques. Défini de plusieurs façons, ce « travail de la mémoire » incorpore une agencéité certaine dans l'utilisation de la mémoire, de même qu'une réponse à des menaces envers une identité culturelle et personnelle actuelle (Jelin, 2003 : 5-9), tout en prenant en compte les ingérences de l'État dans la formation d'un récit fondateur national (Frazier, 2007 : 4). En effet, tel que le démontre Frazier à l'aide du cas du Chili, « le processus de « faire de la mémoire »

²⁶ Le terme de « muséification » des sociétés fait référence ici au processus de reconstruction de ces dernières à partir de représentations de ce qu'était cette dernière avant la rupture temporelle (Cavalli, 2004 : 119-120).

comme une forme d'action politico-sociale a été central au domaine politique depuis les juntes militaires » (Frazier, 2007 : 15). Depuis cette époque, il apparaît que les administrations publiques ont tenté de diriger à la fois les acteurs sociaux et leurs demandes, dans le but de répondre à leurs propres agendas politiques (Frazier, 2007 : 15). Ceci soulève deux questions intéressantes : qui raconte et quels sont les enjeux de pouvoir derrière cette narration (Lustiger, 2013 : 919-920)? Et comment obtenir un accès à ces récits du passé et dépasser ces « récits fondateurs » écrits par une élite d'entrepreneurs de la mémoire et, par le fait même, accéder à des représentations mémorielles discordantes (Keesing, 1990 : 298-299)?

Ce qui apparaît le plus important dans ces utilisations des représentations du passé par les acteurs sont leurs liens avec les acteurs qui les mettent en action. Tel que le soulignent Lefranc, Mathieu et Siméant (2008 : 16), de même que Jelin (2003 : 33-34; 139) et Vinitzky-Seroussi (2009 : 7), une meilleure définition des agents sociaux travaillant pour la promotion de certaines représentations du passé s'avère nécessaire afin de comprendre quelles sont leurs motivations et quelles ressources mobilisent-ils dans ce « travail de mémoire ». Ces « entrepreneurs de mémoire » peuvent se rencontrer d'abord dans un chapitre publié par Michael Pollak dans un collectif (1993). En effet, il y décrit le travail d'encadrement de la mémoire effectué par les « acteurs professionnalisés, professionnels de l'histoire de telle ou telle organisation dont ils sont membres, clubs et celles de réflexion » (Pollak, 1993 : 30). Cet auteur a développé ce concept à partir de celui d'entrepreneurs moraux d'Howard S. Becker (1973²⁷). Pollak définit ceux se consacrant à la mémoire comme se composant « de deux catégories : ceux qui créent les références communes et ceux qui veillent à leur respect ». Ces entrepreneurs de mémoire sont convaincus d'avoir une mission sacrée à accomplir et s'inspirent d'une éthique intransigeante en établissant une équivalence entre la mémoire qu'ils défendent et la vérité (Pollak, 1993 : 30). Cette mémoire défendue devient ainsi l'objet d'un travail conscient d'encadrement à la fois dans ses composantes mémorielles et identitaires (Pollak, 1993 : 33). Le matériel qu'ils utilisent provient justement de l'Histoire qui est interprétée et associée à différentes représentations du passé dans sa reconstruction politique

²⁷ « Entrepreneurs ou agents sociaux qui, à partir de motivations humanitaires, mobilisent leurs énergies pour le bien d'une cause auquel ils croient fortement » (Jelin, 2003 : 33). Selon Becker, il y aurait deux types d'entrepreneurs : ceux qui sont responsables de la création de lois ou de normes et ceux qui les exécutent (Becker, 1973 : 147). En analysant le travail des entrepreneurs de morale engagés dans le rétablissement de comportements « normaux » et le contrôle de comportements catalogués comme étant « déviants », les acteurs auxquels il fait référence agissent avec une éthique « absolue » afin de corriger le monde dans lequel ils évoluent (Becker, 1973 : 148).

(Pollak, 1993 : 34). Et si Jelin dans l'ouvrage *State Repression and the Labors of Memory* part elle aussi du concept « d'entrepreneur », elle insiste plus particulièrement sur le fait que les acteurs se mobilisent pour la mémoire tout en motivant d'autres individus à se joindre à leur groupe et en créant des projets mémoriaux et/ou se trouvant être l'instigateur de nouvelles initiatives mémorielles (2003 : 139). Dans un même temps, elle souligne que ce travail des entrepreneurs de mémoire provoque l'affrontement de ces derniers au sein de différents regroupements et associations existants (Jelin, 2003 : 26-27; 33). Chacun de ces groupes luttent pour « la reconnaissance sociale et la légitimité politique de représentations (la leur) ou de récits du passé » (Jelin, 2003 : 33-34). Si Jelin se défend d'utiliser le terme *entrepreneur* comme étant limité à une terminologie entrepreneuriale liée au profit (Jelin, 2003 : 139), nous ne pouvons que constater les points de convergence avec la théorie de la perspective des cadres de Snow et Benford et la conceptualisation des « entrepreneurs de mémoire ».

En effet, à partir de Goffman²⁸, Benford et Snow justifient la reprise du concept de « cadre » dans le but de reprendre contact avec les « imageries », les « représentations », « les sentiments », les « dynamismes identitaires » qui avaient été abandonnés lors du passage vers la théorie de la mobilisation des ressources (Cefaï, 2001 : 54). Traité de façon insatisfaisante selon Benford et Snow, le sujet du « travail de signification » - « la lutte pour la production de la mobilisation des idées et des signification – doit revenir au centre des préoccupations des chercheurs » (2000 : 613). Dans cette approche, les organisations de mouvements sociaux et autres acteurs s'engagent à la fois dans le travail de production et de maintien de cadres culturels dans leurs actions collectives (Benford, Snow & al, 1986 : 466 et Benford & Snow, 2000 : 613). Par le fait même, l'action de « cadrer » est un processus actif duquel sont sous-entendues l'agencéité et la lutte des acteurs y participant (Benford & Snow, 2001 : 614).

Cette théorie, la théorie des cadres, si elle permet la mise en évidence de la façon dont les croyances et perceptions des membres d'actions collectives se transforment et évoluent (Mathieu, 2002 : 86),

²⁸ Goffman fut le premier à définir, dans *Les cadres de l'expérience* en 1974, les « cadres » qui consistent en des principes organisateurs de l'expérience qui permettent aux individus d'identifier, de donner sens et de s'ajuster aux différentes situations qu'ils rencontrent dans le cours de leur existence quotidienne (Mathieu, 2002 : 85).

ne permettrait pas la mise en évidence de nombreux angles de mon projet. Dans un premier temps, la question de l'alignement des cadres apparaît comme problématique en ce sens où elle est présentée comme un processus d'homogénéisation des cadres chez des individus qui possédaient auparavant des croyances et des valeurs « disparates », rigidifiant par le fait même l'évolution des mobilisations sociales (Mathieu : 86-87). Cela est effectivement problématique, puisqu'au sein de cette recherche, je suggère l'existence d'une multi-dimensionnalité des représentations existant à la fois au sein de différentes organisations sociales, mais aussi chez les individus les composant. Jasper ajoute d'ailleurs que les cadres apparaissent comme des objets « fixes » et « immobiles » ne permettant pas d'appréhender l'évolution des acteurs/activistes, ni celui de l'entourage n'adhérant pas aux cadres mis de l'avant (2001 : 151). Cette rigidité est soulignée pareillement par Cefaï qui déplore le manque de sensibilité « à l'indexicalité et à la complexité des situations », tout en dénonçant l'omission du caractère multiple des « ordres de rationalité et de légitimité dans lesquels s'orientent, interprètent et agissent les membres des mouvements sociaux » (Cefaï, 2007 : 470-471).

Dans un second temps, les critiques les plus émises concernent la question du « travail » et du « cadrage ». En effet, selon Steinberg, la perspective des cadres manque de précision quant à la définition des processus par lesquels les mouvements transforment les cadres. Par ailleurs, elle réifierait, selon lui, le travail de signification tout en supposant l'existence d'une certaine élite au sein des mouvements sociaux qui serait responsable des activités de cadrage, entretenant dès lors « un flou épistémologique autour de la réalité et de ses représentations » (1999 : 738). Cette critique est, par ailleurs, reprise par Cefaï qui juge que l'approche concentre trop son attention sur des élites d'entrepreneurs de mouvements sociaux qui amplifieraient la grogne sociale, définiraient les contours de problèmes sociaux et leurs solutions et, finalement, promulgueraient, par des valeurs et des discours particuliers, la mobilisation chez une population ciblée (2007 : 474). En limitant l'identité des leaders à celle « d'entrepreneur » liée au marché, cette théorie évacue les diverses autres identités qui sont investies par ces individus au gré des circonstances (Cefaï, 2007 : 476-478). Cette dernière caractéristique accentue le lien entre la théorie de la mobilisation des ressources et celle de la perspective des cadres. Ces deux approches conceptualisent les arènes publiques comme des entités réduites au concept de marché où les organisations de mouvements

sociaux doivent entrer en concurrence afin d'obtenir des ressources (Cefaï, 2007 : 476). En centrant l'analyse sur les stratégies développées afin de coopter des membres et de nouvelles ressources, cette perspective néglige également la question du discours développé par les organisations (Steinberg, 1999 : 742).

La « perspective des cadres » ne nous permettant pas de mettre en lumière tous les éléments de notre analyse, je suivrai les suggestions de Cefaï en portant notre regard « sur la multiplicité des activités pratiques de conversation, de délibération ou de controverse, de polémique ou de procès », et ce, tout en abandonnant l'utilisation du concept « d'entrepreneur » pour les acteurs afin de sortir du discours du marché et mieux mettre en évidence l'existence de plusieurs types d'identités chez les membres de mouvements sociaux (Cefaï, 2007 : 476). J'utiliserai plutôt celui de « porteurs de mémoire » qui a été conceptualisé à partir de celui de « nœuds de mémoire » de Steve Stern. Cet historien utilise ce terme en référence aux « sites d'humanité, sites dans le temps et des sites physiques ou géographiques » (Stern, 2004 : 121). Je me concentrerai sur les premiers, les « sites d'humanité », que je nommerai « porteurs de mémoire », car ils portent à bout de bras certaines causes, tout en joignant à ce concept celui de « nœuds de mémoire » que je développerai un peu plus loin.

The specific social groups, networks, and leaders who are sufficiently motivated to organize and insist on memory constitute troublesome “knots” on the social body. They interrupt a more unthinking and habitual life, they demand that people construct bridges between their personal imaginary and loose personal experiences on the one hand, and a more collective and emblematic imaginary on the other. [...] They force charged issues of memory and forgetfulness into a public domain. They make claims or cause problems that heighten attention and consciousness, thereby unsettling reflexive everyday habits and euphemisms that foster numbing. (Stern, 2004 : 120)

Tel que le remarque d'ailleurs Michael J. Lazzara, l'utilisation du concept de « nœuds de mémoire » permet non seulement mettre en lumière le travail de promotion de la mémoire, mais appréhende également l'ouverture d'espaces de discussions et de débats sur le passé (2006 : 195). Il s'agit là, comme le contraste Lazzara, d'une dimension qui est absente de la conceptualisation de l'entrepreneur de mémoire par Jelin et par extension, de Pollak (2006 : 195), car la mémoire qui

est promulguée par ceux-ci est présentée comme une « vérité irréfutable ». Il ne s'agira pas ici de prétendre que les porteurs de mémoire ne défendent pas certaines représentations du passé, mais plutôt que ceux qui appartiennent à la génération post-dictatoriale sont plus enclins à négocier, interpréter et débattre des représentations devant être mises de l'avant par les groupes dont ils font partie. Ce concept permettra aussi de mettre en lumière non seulement l'utilisation de la mémoire, mais également les manières dont ils s'opposent à des mesures institutionnelles de gestion de la mémoire, d'attribution de ressources et dont ils s'insèrent dans des structures politiques qui les contraignent et les limites.

Il apparaît donc d'autant plus important d'examiner les interactions entre les « agents, les récits et leurs projets moraux²⁹ » afin d'ainsi non seulement comprendre quelles sont les différentes représentations du passé en présence, mais aussi de saisir pourquoi ces différences sont importantes et ce qui entre en ligne de compte quant à la narration de récits historiques particuliers (Cole, 2003 : 98-101, Frazier, 2007 : 25). Cette culture mémorielle, c'est-à-dire l'emphase et la valeur accordée à la mémoire par ces acteurs, est d'ailleurs une réponse à des changements rapides et drastiques au sein des sociétés. Les individus/groupes retrouvent un sens d'appartenance à cette communauté à partir du sens pris par les représentations partagées du passé (Jelin, 2003 : 1-2).

Past is gone, what is left open is the future – “What can change about the past is its *meaning*, which is subject to reinterpretations, anchored in intentions and expectations towards the future. That meaning of the past is dynamic and is conveyed by social agents engaged in confrontations with opposite interpretations, other meanings, or against oblivion and silence. Actors and activists “use” the past, bringing their understandings and interpretations about it into the public sphere of debate. Their intention is to establish/convince/transmit their narrative, so that others will accept it (Jelin, 2003 : 26).

Les stratégies de transmission et de partage de ces représentations mémorielles dans l'espace public diffèrent, le passé devenant un outil par lequel sont transférées des caractéristiques identitaires et

²⁹ En se concentrant sur cette dimension, Cole met en exergue la façon dont les interactions entre les agents, les récits et leur contexte produisent de la « mémoire » (Cole, 2003).

mémorielles, principalement à travers la narration du passé (Jelin, 2003 : 55, Traverso, 2001), qui va, de façons distinctes, attirer ou repousser l'attention du public (Frazier, 2007 : 52). La mémoire qui est présentée ici possède un pouvoir et une valeur sociopolitique, permettant de légitimer un ordre social actuel (Kaiser, 2005 : 6). Cependant, cette mémoire est tout autant à propos de ce qui est remémoré que ce qui est oublié ou tu (Halilovich, 2013 : 81). Nous revenons ainsi à nouveau sur la question de qui contrôle et transmet ce passé « officiel » (Halilovich, 2013 : 81). Afin de développer ma réflexion sur le sujet, j'élaborerai, au cours de la section suivante, sur le cadre théorique du modèle du processus politique qui permettra de mettre en lumière l'environnement politique et son influence sur les activités contestataires, car tout comme Halilovich, il m'apparaît important de considérer le contexte dans lequel ces représentations du passé sont narrées et performées, celles-ci ayant « plusieurs audiences et plusieurs objectifs » (Halilovich, 2013 : 56).

Sociologie des mouvements sociaux : modèle du processus politique

Si, au cours des pages précédentes, je me suis concentrée sur le concept de la mémoire et de ses implications théoriques, il convient également de s'arrêter à la question politique qui est sous-jacente à celle de la mémoire dans cette étude. Le modèle du processus politique, comme théorie, permet de mettre en évidence l'environnement politique et son influence sur les activités contestataires des mouvements sociaux tout en insistant sur la nécessité d'un contexte politique favorable à ces derniers afin qu'ils réalisent leurs actions, même s'ils ont préalablement amassé les ressources essentielles au lancement de leur démarche protestataire (Mathieu, 2002 : 78). Développé dans les années 1970, ce paradigme peut se voir comme une extension de la théorie de la mobilisation des ressources³⁰ qui avait essuyé des critiques relativement à la sous-évaluation de

³⁰ En utilisant une approche que Fillieule et Péchu qualifient d' « entrepreneuriale », McCarthy et Zald se concentrent sur les ressources : la façon dont elles sont acquises et mobilisées, les relations de certains mouvements sociaux avec des groupes, la dépendance au support externe de ces groupes nécessaire à leur succès et, finalement, les stratégies mises en œuvre par les gouvernements afin de contrôler ou d'intégrer ces mouvements dans leurs propres objectifs (McCarthy & Zald, 1977 : 1213, Fillieule & Péchu, 2000 : 83-84). L'angle d'approche des mouvements sociaux au sein de cette théorie devient donc celle des organisations plutôt que les individus qui primaient préalablement (Fillieule & Péchu, 2000 : 84). L'emphase est mise sur l'examen de la distribution des ressources, l'organisation intrinsèque des mouvements sociaux, le lien entre la participation des individus dans le succès ou l'échec des efforts de ce groupe, l'offre et la demande en matière d'allocations de ressources, tout en étant sensible aux liens entre les coûts et les récompenses dans la participation des individus dans des actions collectives (McCarthy & Zald, 1977 : 1213).

l'influence du politique sur différentes dimensions de l'étude des mouvements sociaux (Fillieule & Péchu, 2000 : 87). Cette perspective souffrait également, selon Fillieule et Péchu, d'un accent sur les organisations et les institutions, car elle ignore les normes, les valeurs et les discours de ces organisations et des individus les composant (2000 : 87-88). Ultimement, les auteurs critiquent le délaissement de l'examen des bases mobilisatrices (Fillieule & Péchu, 2000 : 88).

Bien que le modèle du processus politique désire, tout comme l'approche de la mobilisation des ressources, s'éloigner des cadres théoriques développés précédemment (tels que la théorie du comportement collectif ou de la psychologie collective) en travaillant à partir du postulat de la relative stabilité des privations sociales ressenties par une population (Ancelovici, 2009 : 39), son originalité par rapport à la théorie de la mobilisation des ressources se trouve dans l'angle d'attaque du sujet alors que les auteurs se concentrent sur « les facteurs politiques et la dynamique processuelle » (Ancelovici, 2009 : 39).

Deux auteurs ont particulièrement contribué à la théorie de ce modèle : Charles Tilly et Sidney Tarrow. Dans un premier temps, nous étudierons Tilly et sa conceptualisation de la « politie » et de ses différentes composantes. Dans un second temps, je m'attarderai à la structure des opportunités politiques telle qu'analysée par Tarrow.

Dans le but de mieux décrire comment et dans quel contexte l'action collective se développe, Tilly oriente son approche à partir de la « politie » qui consiste en « les actions collectives posées par les membres et le gouvernement³¹ ». L'action collective décrite au cours de cette section se comprend comme la réunion d'individus ayant pour but de coordonner leurs efforts pour la réalisation d'objectifs ou d'intérêts particuliers (Tilly, 1978 : 8, Tilly & Tarrow, 2007 : 5). L'action collective ne signifie pas nécessairement un rapport de conflit ou de relation avec le gouvernement. Toutefois, les actions collectives concernées dans le cadre de cette étude auront cette dimension politique par leurs interactions avec des agents gouvernementaux, que ce soit de façon directe ou en s'engageant

³¹ Le gouvernement est décrit par Tilly comme une « organisation contrôlant les moyens de coercition au sein de la population (1978 : 52).

dans des activités liées à des juridictions gouvernementales (Tilly & Tarrow, 2007 : 5). Cette conjugaison de l'action collective, du champ politique et du conflit est ainsi nommée par Tilly *contentious politics* (Tilly & Tarrow, 2007 : 4-5).

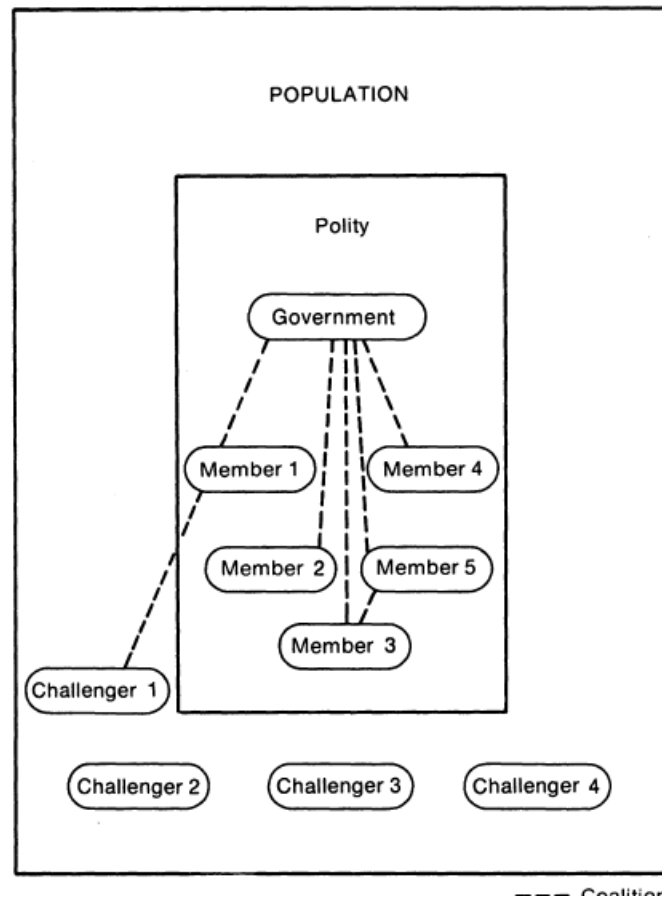


Figure 1 Modèle de la « polities » (Tilly, 1978 : 53)

Au sein de la population, deux groupes entrent différemment en relation avec le gouvernement : les membres de la *polities* et les *challengers* (Tilly, 1978 : 52). Les membres de la *polities* (partis politiques, lobbys, etc.) ont pour eux la légitimité d'accès aux ressources politiques et occupent une position stratégique par leurs relations plus routinières avec le gouvernement. Les *challengers*, quant à eux, typiquement des organisations de mouvements sociaux, n'ont pas accès de manière routinière aux ressources politiques contrôlées par l'organe du pouvoir (Tilly, 1978 : 52). La mobilisation des *challengers* vise l'obtention d'une place légitime au sein de la *polities*, pour eux-

mêmes et pour les intérêts qu'ils représentent (Tilly, 1978 : 117). Ce qui apparaît intéressant ici est la dynamique entre les challengers, les membres de la *politie* et le gouvernement. Les *challengers* tentent de faire prévaloir leurs intérêts par rapport aux autres groupes (que ce soit d'autres *challengers* ou des membres de la *politie*) (Tilly, 1978 : 125). Les intérêts défendus ou promulgués par les mouvements sociaux, c'est-à-dire les *challengers*, peuvent être de plusieurs types : de la promotion de valeurs à la demande de politiques publiques spécifiques ou d'une redistribution de biens à des positions décisionnelles pour ne nommer que celles-ci (Tilly, 1978 : 61-62). McKeen décrit les intérêts politiques de nouveaux groupes sociaux comme étant « formés par le résultat de leurs décisions ou leurs positions sur les politiques publiques dans le cadre de débats politiques publics qui prennent place au sein d'un groupe limité d'acteurs ou d'organisations allant de puissants membres de l'État à des acteurs plus marginaux » (McKeen, 2004 : 27). Ce qui s'avère néanmoins problématique pour l'analyste est la multiplicité dans la définition des différents intérêts défendus dans un mouvement donné. En effet, selon Tilly, avoir une description unique des intérêts d'un mouvement s'avère pratiquement impossible, car celui-ci rassemble une pluralité d'organisations ne définissant pas de la même façon les intérêts défendus au nom du mouvement (1978 : 61). De plus, les individus répondront parfois de manières contradictoires, ne répondront rien ou même n'auront pas eux-mêmes une définition articulée de leurs intérêts (Tilly, 1978 : 61). Une description unique ne permettrait pas également de mettre en évidence l'existence de plusieurs intérêts défendus au sein des groupes concernés (Tilly, 1978 : 62). Afin d'étudier les intérêts défendus, il faut donc, suggère Tilly, nous concentrer sur les discours et les pratiques de ces mêmes groupes et de leurs acteurs (Tilly, 1978 : 62). Cette approche est celle que je privilégierai afin de dépeindre la mobilisation de mouvements sociaux à Santiago. En effet, ces derniers tentent de mettre de l'avant leurs propres intérêts (leurs représentations du passé, le vocabulaire juste pour en parler, et ce, à travers des projets de lieux de mémoire, de programmes scolaires, etc.). Toutefois, se trouvant en dehors de la *politie* et des sphères décisionnelles, ces groupes ne parviennent pas à se faire entendre, mais trouvent d'autres sphères afin de mobiliser plus de personnes pour leur cause.

Comment tentent-ils alors de défendre leurs intérêts? En utilisant les ressources en leur possession, les organisations tentent d'influencer le gouvernement (Tilly, 1978 : 125). La mobilisation de ces

challengers peut ainsi s'observer par le « processus par lequel les groupes obtiennent le contrôle de ressources nécessaires à l'action »³² (Tilly, 1978 : 7). Cette action se trouve toutefois conscrîte dans un répertoire circonscrit, c'est-à-dire que leurs actions sont limitées par leur acceptabilité, par la routine quotidienne de la population, l'organisation interne de celle-ci, son expérience de précédentes actions collectives et l'existence ou l'absence de système répressif dans la société où cette population évolue (Tilly, 1978 : 156). De plus, les succès et échecs des différents types d'actions conditionneront leur adoption future (Tilly, 1978 : 158).

L'approche de Tarrow est dans la même lignée que celle de Tilly. En effet, en se concentrant sur la notion de « lutte », il appréhende les mouvements sociaux comme des organes utilisant le potentiel de « lutte » chez ses actuels et futurs membres afin d'obtenir un soutien et un levier relativement aux élites et adversaires politiques, le tout dans le but d'obtenir un changement sociétal particulier (Tarrow, 1989 : 3). Étant donné la dimension politique de l'action collective, cet auteur oriente l'attention vers les conditions dans lesquelles les acteurs s'engagent dans des actions, c'est-à-dire qu'il existe un ensemble de contraintes et d'opportunités encourageant ou décourageant ce type de comportement et/ou les dirigeant vers certaines formes plus acceptables (Tarrow, 1989 : 32). Ces contraintes et opportunités fondent les quatre facteurs principaux de la structure des opportunités : « l'ouverture des institutions politiques face aux groupes situés aux marges de la *politie* », « la stabilité ou l'instabilité des alignements politiques », la « présence ou l'absence d'alliés avec un pouvoir d'influence » et les « conflits politiques existants dans et/ou au sein des élites » (Tarrow, 1989 : 34-35). La combinaison de différents facteurs permet aux groupes de tirer profit de la vulnérabilité du système et d'ainsi déployer leur mobilisation de manière stratégique (Tarrow, 1989 : 36). Les opportunités, variant dans et au travers du temps, se créent des cycles de protestation au cours desquels l'expansion, pour un certain nombre de groupes, des opportunités permettent une meilleure réception de revendications qui n'auraient pas été bien reçues précédemment (Tarrow, 1989 : 49). Le modèle de structure d'opportunités politiques s'ouvre ainsi aux influences ne s'opérant pas simplement au sein d'une société particulière, mais également à l'extérieur.

³² Ces ressources pouvant prendre des formes variées telles que la « force de travail, des marchandises, des armes, des votes », etc. (Tilly, 1978 : 7).

Des critiques peuvent toutefois être adressées à cette approche. Dans les lignes qui suivront, nous pourrons observer quelques changements opérés à cette théorie. Selon Alvarez, Dagnino et Escobar, la culture politique doit se comprendre comme le « domaine des pratiques et des institutions, taillé à partir de la réalité sociale et de ce qui, historiquement, vient à être considéré comme « politique » à proprement parler » (1998 : 8).

We must view politics as more than just a set of specific activities (voting, campaigning, lobbying) that occur in clearly delimited institutional spaces such as parliaments and parties; it must also be seen to encompass power struggles enacted in a wide range of spaces culturally defined as private, social, economic, cultural, and so on. Power, in turn, should not be understood as “blocs of institutional structures, with pre-established, fixed tasks (to dominate, to manipulate), or as mechanism for imposing order from the top downwards, but rather as a social relation diffused through all spaces (Alvarez, Dagnino & Escobar, 1998 : 10-11).

Le politique ne peut donc pas être considéré simplement comme des « activités particulières », mais doit plutôt être appréhendé, entre autres, à partir de sa relation avec le concept de « pouvoir », tel que le suggère la citation précédente. Les transformations sociales appartiendraient ainsi à la conjugaison des deux concepts, d'où la nécessité d'une « extrême sociabilité » des agents sociaux formant les organisations d'action collective qui s'efforcent constamment à construire de nouvelles alliances ou d'étendre leur réseau de contacts (« net ») (Neveu, 2000 : 57), de même qu'à tenter d'exprimer publiquement leurs griefs (Fillieule & Péchu, 2000 : 99)³³.

Deuxièmement, en liant les concepts de « politique » et de « pouvoir », les théoriciens du modèle du processus politique postulent, selon Armstrong et Bernstein (2008 : 74-75), que les formes de domination sont organisées à partir d'une seule et unique source de pouvoir et que, par le fait même,

³³ Les alliances avec des membres influents de la *politie* sont les seules considérées par Tarrow, alors qu'il serait nécessaire, selon Neveu et Fillieule et Péchu, d'inclure les alliances entre les différents *challengers*, c'est-à-dire les diverses organisations.

le cadre politico-économique est primordial dans la détermination des structures sociales et que la culture n'arrive qu'en seconde place. Toutefois, la façon dont la théorie est appliquée ne permet pas d'observer le dynamisme des perceptions, des anticipations et des stratégies des acteurs impliqués, puisque l'on centre plutôt l'analyse sur la « stabilité et l'ordre » (Mathieu, 2002 : 82).

Finalement, comme le souligne Ancelovici, cette théorie omet de prendre en compte « les effets potentiels d'une structure des opportunités non politiques ou non étatiques » (2009 : 61). Cet auteur insiste donc sur l'existence d'une multiplicité de structures d'opportunités, qui peuvent s'avérer politiques ou non (Ancelovici, 2009 : 61).

Considérant ces critiques, j'utiliserai les propositions d'Armstrong et Bernstein (2008), adoptées par Ancelovici et Rousseau (2009), qui suggèrent de considérer que les sociétés sont composées de « multiples espaces institutionnels potentiellement en contradiction les uns avec les autres » (Ancelovici & Rousseau, 2009 : 8-9). Cette façon d'appréhender l'espace politique laisse place à l'État, qui possède, certes, un pouvoir particulier, tout en reconnaissant que « d'autres institutions offrent des systèmes de classification, des principes organisateurs et des ressources culturelles et matérielles qui peuvent être utilisés par les mouvements sociaux dans la formulation et l'avancement de leurs revendications » (Ancelovici & Rousseau, 2009 : 8-9), telles que des organisations mondiales (l'OMS, l'UNESCO ou la Cour pénale internationale). Ainsi, le gouvernement n'est pas défini comme le seul organe de domination, ni l'ultime adversaire. Comme le souligne d'ailleurs Ancelovici :

Le décentrement du rapport à l'État permet de penser la façon dont différents systèmes d'autorité, publics et privés, nationaux et supranationaux, s'articulent les uns aux autres et alimentent des conflits tout en offrant aux acteurs de nouvelles avenues pour agir. Il permet également de penser la façon dont les champs multi-organisationnels se forment et se transforment en fonction des institutions qui les soutiennent ou les répriment. (Ancelovici & Rousseau, 2009 : 9).

Je me concentrerai ainsi sur les mouvements sociaux et les individus s'y engageant comme étant à la fois intérieurs et extérieurs à l'État, c'est-à-dire que les associations ne sont pas nécessairement marginales par rapport à ce dernier et que leur rapport avec celui-ci n'est pas simplement lié à des logiques de pressions afin d'obtenir des ressources (Armstrong & Bernstein, 2008). L'État et les institutions ne sont donc pas appréhendés comme des unités fermées, mais plutôt comme des lieux dynamiques de pouvoir et de changements (Ancelovici & Rousseau, 2009 : 10).

Analyse de discours : entre théorie et méthode

Si les sections précédentes élaboraient notre perspective théorique pour l'approche des politiques de la mémoire et de leurs acteurs, celle-ci lie à la fois théorie et méthode. L'approche discursive est décrite par Snow (2001 : 39) comme faisant partie d'un tournant majeur au sein du courant culturel dans les études de mouvements sociaux. En effet, selon cet auteur, l'apport de l'analyse des discours et des récits dans la sociologie des mouvements sociaux a permis d'intégrer une structure qui comprend une dimension culturelle et interprétative, tout en mettant en exergue la dimension narrative des « actions et expériences passées imaginaires » s'insérant dans une mise en intrigue événementielle (Snow, 2001 : 39). De fait, le pouvoir mobilisateur des récits serait plus grand plus ces derniers s'approcheraient de ce qui s'est réellement produit, ayant ainsi une portée plus ample que les cadres (Snow, 2001 : 40). L'apport des « discours » au sein de la théorie me permettra ainsi de mieux expliquer les forces mobilisatrices à l'œuvre dans les mouvements sociaux. Cela contribuerait également au besoin d'élargissement du concept de « politique » qui aurait été jusqu'à présent trop étroit (McKeen, 2004 : 6). Cette approche me permettra aussi d'appréhender les luttes de sens se produisant dans la construction et l'élaboration de discours sur le passé tout en insistant sur la volonté de mettre en forme les politiques publiques et, par le fait même, influencer la façon dont les changements sont réalisés (McKeen, 2004 : 6). Dans cette section, les concepts centraux d'analyse de discours seront théorisés afin d'explicitier leurs contributions à ce projet.

Dans un premier temps, le concept de discours qui sera utilisé mettra en évidence son rapport avec le langage et les textes. Je suivrai ainsi les approches de Fairclough (2003), de Maingueneau (1991) et de Steinberg (1999) alors que ces derniers centrent leur attention à la fois sur les textes et sur l'ordre social structurant le langage. Cette appréhension se distingue de celle développée par Foucault, que je n'utiliserai pas. En effet, ici, le discours fera référence à la définition suivante : « Discourses are embodied and enacted in a variety of texts, although they exist beyond the individual texts that compose them. Texts can thus be considered a discursive “unit” and a material manifestation of discourse. Texts may take a variety of forms, including written texts, spoken words, pictures, symbols, artifacts, and so forth » (Phillips & Hardy, 2002: 4). Ainsi, à partir de Todorov (1984 : 60-61), Steinberg considère qu'il est nécessaire d'appréhender en deux temps l'interaction entre le monde social et le langage pouvant être observé par l'analyse de discours : « The analysis is thus both social and semiotic: social in that meaning is a function of the social interactions between people and the contexts in which these take place; and semiotic in that the languages themselves that people use and that are available to them to express their senses of the world limit of what can be expressed and understood » (Steinberg, 1999 : 744). Masson (1997) semble d'ailleurs partager la même définition de la fonction du langage qui devient, dans cette approche, un mode social d'action qui agit (avec certaines limitations) sur la possibilité de « créer du sens » et de « recréer du sens ». Les limites placées sur ce qui « peut être dit » sont aussi des limites sur « ce qui peut être fait » par les agents sociaux engagés dans la lutte sociale » (Masson, 1997 : 69). L'approche de Masson permet d'appréhender la langue comme médiation de la réalité sociale. De ce point de vue, celle-ci devient un outil de construction de sens qui est loin d'être neutre (1997 : 66-67).

The mundane, day to day, repetitive practice of language participates in the constant making and remaking of social reality. Linguistic practices play an important role in organizing and sustaining social structure. Language then becomes a site and stake in a struggle that aims to unmake and alter the symbolic constructions that embed, enact, and reproduce dominant power relations (Masson, 1997 : 67).

Dans un second temps, l'adoption d'une approche discursive est rendue nécessaire par l'objet de cette recherche, les représentations du passé étant au centre de celle-ci. Ma façon d'appréhender le

concept de « représentation » provient ici de Stuart Hall (1997). Selon ce dernier, le processus de représentation « means using language to say something meaningful about, or to represent, the world meaningfully, to other people » », c'est-à-dire que la manière de représenter le monde devient « partie prenante du processus par lequel le « sens » est construit, puis échangé entre les membres d'une même culture » (Hall, 1997 : 1). Dans le cadre de ce projet, dont la méthodologie se centre sur l'analyse de textes composant les discours, mon analyse sera guidée, entre autres, par certaines clés de vocabulaires et thèmes autour desquels se cristallisent les luttes, conflits et argumentaires des acteurs. L'utilisation de certains mots au profit d'autres (par exemple utiliser le terme de « dictature » au lieu de « gouvernement militaire ») ou encore l'utilisation de certaines expressions au lieu d'autres (notamment celle de « violations de droits de l'Homme » plutôt qu'utiliser des mots plus précis³⁴, tels que « tortures » ou « meurtres »), sera ainsi considérée comme significative.

Dans un troisième temps, les pratiques discursives, telles qu'analysées ici, doivent être appréhendées à partir des agents sociaux, c'est-à-dire de la façon « dont on parle de » et à partir « d'où » l'on parle (Masson, 1997 : 67). Tel que le soulignent Phillips et Hardy (2002 : 5), l'analyse du discours se doit également de replacer ces textes dans leurs contextes historiques de production, c'est-à-dire que les discours des acteurs sont élaborés dans un certaines circonstances et, par le fait même, agissent sur le domaine politique, sur les processus sociaux et s'insèrent dans des relations de pouvoir plus large³⁵ (Masson, 1997 : 67-68). Les agents sociaux produisant et performant ces discours ne sont de fait pas totalement libres, car ils opèrent dans des cadres sociaux particuliers (Fairclough, 2003 : 22). Florence Passy et Marco Giugni (2005) considèrent les différentes sources d'influences et de contraintes dans les discours produits par des agents sociaux. En effet, selon ces derniers, il est important de considérer la place des institutions qui sont, certes, contraignantes, mais qui sont également « le véhicule de récits collectifs et de répertoires culturels » (Passy & Giugni, 2005 : 892-893). Ces auteurs révèlent, de fait, une interaction incessante entre acteurs et institutions qui se cimente dans des schèmes culturels constamment « (ré)interprétés et mis en récit par les acteurs » (Passy & Giugni, 2005 : 892). En mobilisant ces récits et imaginaires collectifs,

³⁴ Entrevue Belgica Castro- 27/03/2012.

³⁵ Cette historicité et les questions de pouvoir seront évoquées plus longuement un peu plus loin.

un ensemble d'opportunités discursives est mis à la portée des acteurs, donnant à leurs actions et revendications une aura de légitimité et, par le fait même, une visibilité certaine dans l'arène publique (Passy & Giugni, 2005 : 893). Cette visibilité et légitimité sont toutefois différenciées selon les identités et les représentations mobilisées par ces mêmes acteurs (Passy & Giugni, 2005 : 895). Tel que le souligne d'ailleurs également Caroline Yezer (2008 : 280), les questions de pouvoir et de contrôle deviennent primordiales dans de tels contextes. En attirant l'attention sur ces thèmes, l'auteur critique le concept de travail de mémoire de Jelin (2006). En effet, si un tel travail se fait, il ne remet pas en question « qui est invité à faire ce travail et qui est le public cible du produit final », particulièrement dans un contexte où des divisions régionales, économiques ou raciales demeurent (Yezer, 2008 : 280).

Si nous revenons à Passy et Giugni, l'approche de ces deux auteurs ne permet toutefois pas d'en arriver à une définition précise de ce qu'est la mise en récit. Ils décrivent également un processus particulièrement contraignant pour les acteurs qui apparaissent devoir agir à l'intérieur de limites particulièrement circonscrites, soit celles des récits et imaginaires établis concernant « la nation » (Passy & Giugni, 2005). La situation chilienne étant différente de celle étudiée par Passy et Giugni puisque les acteurs chiliens prennent justement position dans des luttes de sens dont l'objet est la narration « établie » du passé (l'histoire officielle), l'approche qui sera adoptée pour ce projet s'inspirera des travaux de Cefai (2007), Steinberg (1999), Frazier (2007) et Korteweg et Yurdakul (2014).

Les récits auxquels il sera fait référence dans ce travail consistent en des « actes situés », c'est-à-dire qu'il s'agit d'actes de paroles performés qui sont tissés d'argumentaires et imprégnés de symboles résonnant chez un auditoire pris à partie, dont on requiert le jugement (Cefai, 2007 : 489-490). La mise en forme des contenus de ces récits appartient à une dynamique particulière, alors que les organisations désirent « planter un décor » identifiant de fait les acteurs, leur cause et leurs adversaires, voire les coupables ou les responsables (Cefai, 2007 : 491). La mise en scène des récits appartient ainsi au répertoire des stratégies des organisations afin de publiciser leurs causes et revendications dans un registre terminologique et émotif empruntant aux représentations différenciées du passé. En effet, tel que le souligne le travail de Steinberg (1999), le vocabulaire

utilisé devient un lieu de lutte alors que les organisations usent des mêmes mots et expressions. Selon ce dernier, l'enjeu de la lutte se porte alors sur la définition de ces termes ayant des sens différenciés selon les organisations. Ces différences font place, selon Cefai, « au malentendu, à l'équivoque, à la créativité et à la résistance ou à des jeux de détournement et de brouillage des genres » (2007 : 498-499). La mise en récit publique, en l'occurrence ici du passé, passe également par un appel aux émotions des auditoires ciblés par les communications. En faisant appel à plusieurs types d'émotions (par exemple l'indignation, la culpabilité ou la colère, pour ne nommer que celles-ci), les organisations mobilisent, voire canalisent les émotions collectives vers des pratiques normatives de « devoir-être » et de « devoir-faire » dans lesquelles ils opèrent (Cefai, 2007 : 521).

Les différentes manières dont ce passé est mis en scène s'insèrent dans un contexte plus large de luttes et de conflits quant au sens et à l'importance donnée au passé, de même qu'à la légitimité accordée aux acteurs prenant part à ces oppositions. Le principal enjeu se situe alors dans le contrôle et la composition de métarécits nationaux auxquels les récits des organisations se butent. L'objet de cette recherche n'est pas directement ces récits nationaux, mais plutôt les manières dont les représentations du passé d'associations à Santiago entrent en conflit avec ces dernières. Aux fins de cette recherche, l'appréhension des métarécits sera théorisée à partir de Frazier (2007), ainsi que de Korteweg et Yurdakul (2014). Pour ces auteurs, il apparaît nécessaire de comprendre cette histoire nationale comme étant à la fois homogène et hétérogène. Plus précisément, le récit national est singulier tout en n'ayant pas été construit de manière singulière, mais il est constitué de plusieurs nuances, réarticulations et transformations qui évoluent au fil du temps (Korteweg & Yurdakul, 2014 : 4-5 et 7, Frazier, 2007 : 3). Les récits sur le passé national deviennent ainsi un espace de lutte alors que les organisations tentent, tout d'abord, de récupérer le passé afin de mettre de l'avant leurs propres projets pour, ensuite, participer à la mise en récit du passé.

Pour conclure, je considère que l'utilisation des concepts présentés au cours de cette section me permettra d'atteindre les objectifs que je me suis donnés dans ce projet. Plus précisément, il s'agira d'appréhender les « porteurs de la mémoire » comme des acteurs agissant dans un cadre sociohistorique particulier au milieu duquel des luttes de sens sont à l'œuvre, et ce, tant au sein

même des organisations desquelles ils sont membres qu'avec des groupes concurrents. Il s'agira donc, grâce à ces théorisations, de mettre en lumière les différentes manières dont le passé difficile est représenté par différentes associations à Santiago, ainsi que les traces intertextuelles des relations entre ces associations qui se sentent investies d'une mission de transmission et les institutions responsables de manière plus officielle de la transmission du « passé national ». Finalement, j'examinerai les stratégies de mise en récit des représentations du passé par les acteurs, ainsi que celles ayant pour but l'obtention de plus de légitimité et de visibilité dans l'arène publique.

Chapitre 3 : Méthodologie

Dans le but de répondre à nos questions de recherche, cette thèse a été chercher des informations auprès de nombreuses sources. Les méthodes de recherche sélectionnées m'ont permis de comprendre les différentes manières dont les porteurs de mémoire s'inscrivent dans des luttes de sens (Laclau & Mouffe, 1985) par rapport à des représentations dominantes du passé et quelles sont les configurations et dynamiques conflictuelles entourant l'évolution des différentes stratégies des porteurs de mémoire à Santiago, Chili. Les réponses à ces questions permettent dans un dernier temps de redéfinir le rôle des acteurs afin d'apprécier l'importance de leur apport dans les mobilisations et politiques de la mémoire. La méthodologie de cette thèse consiste en une recherche qualitative exploratoire auprès de porteurs de la mémoire chiliens à Santiago.

Présentation générale

Alors que l'État, à partir de la création d'une commission de Vérité et Réconciliation nationale, visait à pousser le pays à passer à autre chose, tel que le souligne Tuong-Vi Nguyen, les « narratifs alternatifs au sujet du passé ne se trouvent pas muselés par cette politique négociée de la mémoire, ce qui laisse la porte grande ouverte à l'action sociale et collective » (2009 : 30). C'est le dynamisme de cette trame de fond de l'histoire chilienne qui s'avère être celui de ce travail de recherche. Brièvement abordé en fin de la section historique, le renouveau mémoriel a été le point de départ de mon analyse. En effet, tel que certaines études³⁶ le mentionnent, au retour de la démocratie, le mouvement pour les droits de la personne au Chili s'est retrouvé sans financement, les associations ont été démantelées ou leurs membres se sont dispersés au sortir de la dictature (Wright, 2014 : 59). Ces associations ont ainsi perdu une certaine influence et visibilité dans l'arène publique. Bien qu'ayant perdu un certain dynamisme, les organisations ont poursuivi leurs efforts en dénonçant l'impunité, en demandant vérité et justice et en luttant contre les représentations dominantes du passé provenant de l'État, repositionnant de fait l'attention sur les victimes et les expériences de la répression (Bickford, 2002 : 11).

³⁶ Telles que celles de Wright (2014) et Bickford (2002) pour ne nommer que celles-ci.

Les mouvements de mobilisations de la mémoire ayant été revigorés par l'arrestation de Pinochet en 1998, l'arrivée de nouveaux acteurs (Bachelet, MMDH, *Londres 38*, Villa Grimaldi, Mémorial de Paine) et des initiatives politiques et judiciaires (nomination de juges, réouvertures de cas de disparitions, créations de commissions de vérité portant sur les cas de tortures, etc.) (Doran, 2010 & 2016), j'ai concentré ainsi mon attention sur la période 1998-2018)³⁷. Le choix de 1998 est d'ailleurs justifié par Stern (2010) et Wilde (2013) qui considèrent cette date comme étant celle du début d'une nouvelle saison mémorielle au Chili, en rupture avec les précédentes. La recherche s'est effectuée principalement à Santiago, la capitale nationale. Le choix de ce lieu ne s'est pas fait sans raison. En effet, cette ville m'apparaît être le choix idéal. Dans un premier temps, il s'agit d'un haut lieu en termes de mémoire de la dictature chilienne. Il s'y trouve en effet une foison de sites de mémoire tels que le Musée de la mémoire et des droits humains (MMDH), *Londres 38*, Villa Grimaldi et le Cimetière Général. Il s'agit aussi d'une ville marquée par une grande activité sur les scènes culturelles et politiques, alors qu'il y existe plusieurs lieux qui rendent publiques artistiquement les représentations du passé de la dictature.

Précédemment étudiées comme des associations de victimes d'un État autoritaire (Jelin, Hite, Ros, Brown et Verstraeten, pour ne nommer que ces dernières), la présente étude proposera une approche différente de ces associations en les comprenant comme des porteurs de mémoire, c'est-à-dire défendant certaines représentations du passé et entrant dans des luttes de sens relativement aux représentations dominantes de la mémoire collective. En effet, les associations choisies l'ont été du fait de leur relation avec le concept central de ce projet, c'est-à-dire qu'elles sont actives dans les processus mémoriels. Les associations choisies permettent (1) d'offrir une perspective sur des récits différenciés du passé, (2) de mettre en exergue des mobilisations différenciées et semblables à propos de ce passé au sein des associations et dans l'arène publique, (3) d'observer les configurations et dynamiques conflictuelles les influençant.

Il existe de nombreuses associations œuvrant autour de la mémoire et des droits de la personne à Santiago. À partir des différents travaux ayant été réalisés jusqu'à maintenant au Chili et de ma

³⁷ Si l'analyse documentaire de cette recherche se concentre sur cette période, je serai attentive à l'évolution historique de ces groupes étant donné l'importance de celle-ci dans l'élaboration contemporaine de leurs intérêts et les manières dont ils se mobilisent aujourd'hui.

propre expérience sur le terrain dans le cadre de ma recherche de maîtrise, 17 associations ont émergé d'un premier état de la question. Aux fins de ce travail, j'ai fait le choix de sept associations en me concentrant sur celles ayant la mémoire comme principale revendication et centre d'attention³⁸. J'ai privilégié le choix d'associations ayant des budgets de taille différente (MMDH, *Villa Grimaldi*, l'ANEXPP et *Londres 38*). De plus, j'ai veillé à avoir des associations ayant émergé à des moments différents, c'est-à-dire certaines étant mieux établies, avec un certain poids et crédibilité sociale (AFDD, ANEXPP et AFEP) et d'autres étant plus jeunes, ayant des accès et pouvoirs différenciés (MMDH, *Villa Grimaldi*, *Estadio Nacional* et *Londres 38*) et, finalement, au moins une organisation se devait d'avoir une mémoire salvatrice afin de mettre en lumière les représentations adversaires du passé (*Fundación Presidente Augusto Pinochet- Fundación Pinochet*).

Voici une liste des associations choisies, ainsi qu'une courte description de ces dernières :

1. *L'Agrupacion de familiares de detenidos-desaparecidos* (Association de familles de détenus disparus -AFDD) est une association qui fut créée par des familles de « détenus disparus » en 1975³⁹. Aujourd'hui, les membres de l'AFDD poursuivent leurs efforts en demandant des informations sur le décès de leurs proches et l'emplacement de leurs corps. Le second cheval de bataille du groupe est la traduction en justice des responsables de violations de droits de la personne commises durant la dictature. Cet intérêt envers la justice et les droits de la personne se traduit en la mobilisation de l'association autour d'autres causes que celle de la violence d'État. Sa principale cause demeure cependant liée aux « disparus » de la dictature.
2. *L'Agrupación de familiares de ejecutados politicos* (regroupement de familles d'exécutés politiques- AFEP) a été créée en 1976. Composée de proches de personnes exécutées pour raisons politiques, cette association se concentre sur la dénonciation de l'impunité tout en demandant la récupération des corps de certaines victimes qui n'ont pas été remis aux

³⁸ Plusieurs associations centrées sur les droits de la personne ont ainsi été écartées.

³⁹ www.desaparecidos.org/fedefam

familles. Contrairement à son homologue l'AFDD, cette organisation semble avoir constamment revendiqué le statut d'activistes ou d'engagement politique des victimes du régime. Peu étudiée comparativement à l'AFDD, cette association continue aujourd'hui à lutter et à s'associer à des initiatives provenant entre autres de *Londres 38* et de l'AFDD⁴⁰.

3. Aux premiers jours de la dictature, l'édifice *Londres 38*⁴¹ a été saisi au parti socialiste et transformé en centre de détention et de torture. Situé en plein cœur de Santiago, il sera occupé par la DINA (*Dirección de inteligencia nacional* - Agence d'Intel national) jusqu'en 1978, puis cédé à l'institut O'Higgins, institut composé de géographes et d'historiens qui nièrent le passé de la bâtisse⁴². Ce n'est qu'à la suite de rumeurs du déménagement de l'Institut qu'elle devint partie prenante des revendications de deux groupes⁴³. Depuis sa transformation en musée par l'État et la création d'un groupe de travail entre 2008 et 2011, *Londres 38* apparaît être devenu un lieu de lutte sociale en lien avec le passé et surtout bien ancré dans le présent. Donc, en insistant certes sur le caractère militant des personnes ayant succombé, mais surtout en plaçant les événements dans des épisodes de luttes sociales ayant pour but l'amélioration de la société, la direction du site de mémoire réussit à rejoindre principalement la jeune génération chilienne désirant s'engager dans un processus de changement de société. Tel que le souligne Klep (2013), les collectifs à l'origine de la réappropriation de *Londres 38* ont réussi à mettre de l'avant leur propre vision dans l'élaboration du lieu de mémoire. Effectivement, plutôt que d'avoir des visées réconciliatrices, ce nouveau lieu de mémoire devrait préférablement amener les visiteurs à s'interroger sur les circonstances ayant mené à la torture, à la disparition forcée et à l'exécution de civils chiliens afin d'ainsi replacer le passé dans les débats contemporains entourant les revendications politiques, la répression et les mouvements sociaux engagés contre cette dernière (2013 : 115). Le positionnement à la fois dans le présent et le passé de *Londres 38* est d'autant plus intéressant pour mon projet.

⁴⁰ <http://afepchile.cl/>

⁴¹ *Londres 38* vient de l'adresse du bâtiment. Il est effectivement situé au 38 de la rue Londres. Il s'agissait d'un ancien siège communal socialiste.

⁴² <http://www.londres38.cl/1937/w3-propertyvalue-32013.html>

⁴³ Collectifs des 119 représentant les familles des 119 personnes qui sont décédées lors de leur détention.

4. Le Musée de la mémoire et des droits humains (MMDH) est une initiative du gouvernement Bachelet qui ouvrit ses portes en janvier 2010. Le MMDH est un centre consacré à rendre visible les évènements de la dictature et les violations de droits de la personne commises par l'État lors de l'ère Pinochet⁴⁴. L'exposition permanente est dédiée à l'histoire récente (1965 à aujourd'hui) et à des traces archivistiques, artistiques et culturelles de cette époque. Le MMDH a également un centre de documentation situé en sous-sol où il est possible de consulter une partie des archives de la *Vicaría de la Solidaridad*, de même que des livres, des recherches, des vidéos ou des témoignages. Finalement, dans le centre culturel qui lui est rattaché, le MMDH s'est donné comme mandat de présenter des pièces de théâtre ou de danse dont le contenu évoque le passé, le remet en question ou tente de présenter différentes perspectives sur ce dernier.
5. *Villa Grimaldi - Parque por la paz* a été inauguré en mars 1997⁴⁵. Le site s'est donné pour mission de promouvoir et de valoriser les droits de la personne. En rappelant les questions de la justice et les violations antérieures de droits, le site aborde de manière pédagogique l'histoire récente de la nation. Comme *Londres 38* et le MMDH, mais en périphérie de Santiago, *Villa Grimaldi* remplit plusieurs fonctions (lieu de deuil, d'activisme ou même de transmission), ce qui le qualifie comme un site de conscience où la mémoire est mobilisée de différentes manières. Sa position géographique et les luttes de sens ayant mené à sa création, puis la façon dont l'association est organisée aujourd'hui, rendent cet endroit d'autant plus intéressant qu'il est plus généralement étudié comme un lieu de mémoire et non pas comme une association – un acteur à part entière.
6. *Agrupación nacional de ex presas y ex presos políticos* (Association nationale d'ex-prisonniers(ères) politiques - ANEXPP et plus tard UNEXPP) a été formée à partir d'un groupe d'anciens prisonniers provenant du Stade National, *Londres 38* et autres centres clandestins, alors que Pinochet était inculpé à Londres. Ayant eu des débuts relativement houleux à cause de problèmes d'ordre financiers⁴⁶, il a fallu plusieurs années avant que cette association obtienne plus d'espace. Ironiquement, ce ne fut que pendant le mandat de

⁴⁴ <http://www.museodelamemoria.cl/el-museo/sobre-el-museo/>

⁴⁵ <http://villagrimaldi.cl/historia/recuperacion-de-villa-grimaldi/>

⁴⁶ <https://franciscochelin.wordpress.com> (Entretien avec la présidente de l'association).

Sebastián Piñera (2010-2014) que le groupe reçut les fonds nécessaires afin de s'établir dans un bureau. Il travaille activement en ce moment à créer un musée de la mémoire de la détention politique au sein même du Stade National⁴⁷.

7. Enfin, la *Fundación Pinochet* offre une mémoire salvatrice de la même époque puisque Pinochet est considéré comme un héros national et les violations de droits comme un mal nécessaire. Cette association a été particulièrement active dans les médias de sa création, en 1995, à 2013, lors du quarantième anniversaire du coup d'État. Elle est, depuis, moins présente sur les réseaux sociaux que certains des groupes susmentionnés, mais est active ponctuellement et suit le calendrier mémoriel chilien. Par exemple, elle affiche publiquement ses positions lors des célébrations du 11 septembre (coup d'État), le 10 décembre (date de la mort du dictateur) ou lors d'événements particuliers tels que la projection publique du documentaire *Pinochet, I love you* ou des manifestations publiques promouvant l'érection d'une statue ou d'une rue au nom de Pinochet.

Malgré un séjour sur le terrain de cinq mois, je n'ai pas réussi à entrer en contact avec ce groupe. En effet, tel qu'appréhendé au cours du projet de recherche, le fait que je sois une chercheuse canadienne donne lieu à un préjugé négatif à mon égard, ma nationalité étant par eux associée au fait d'être une personne qui serait nécessairement encline à soutenir une mémoire dissidente. J'ai ainsi concentré mon analyse sur leur production discursive à travers les différentes plateformes publiques sur lesquelles ils sont actifs (telles que Facebook, des blogues, YouTube et sites web).

Les sept associations retenues, bien que ne représentant pas l'ensemble des mouvements de mémoire à Santiago⁴⁸, consistent en la totalité des joueurs associatifs majeurs des politiques de la mémoire et sont bien établies au sein de la communauté chilienne. Fréquemment mentionnées dans

⁴⁷ <http://www.estadionacionalmemorianacional.cl/proyectos/>

⁴⁸ Associations existantes mais non retenues : Le regroupement H.I.J.O.S.-Chile, peu actif sur le web et concentrant ses efforts sur les questions de justice, a été mis de côté pour ces raisons. De plus, leurs activités se concentrent autour des *funas* qui sont l'œuvre de l'action concertée d'une multitude d'associations, notamment l'AFEP, de Surda, du Memoria 119 et de l'AFDD (Page Facebook de la Comisión Funa 2015). Les associations de familles à l'origine de la réappropriation du bâtiment de *Londres 38*, depuis leur succès, sont moins présentes sur la scène mémorielle relativement au Colectivo *Londres 38* qui est en charge du lieu et de ses activités.

la littérature (à l'exception de la *Fundación Pinochet*), ces associations sont toutefois considérées dans celle-ci comme un bloc d'associations de victimes dont certaines obtiennent plus de visibilité que d'autres (notamment l'AFDD). Bien qu'elles composent le paysage mémoriel principal, il existe des nuances et des différences majeures dans leurs manières de représenter le passé. De plus, leur accès au politique et à l'arène publique, ainsi qu'aux ressources, est fortement différencié, rendant d'autant plus pertinent de les observer chacune dans leur spécificité, puis dans leurs interactions.

Méthodes d'enquêtes : collecte de données

Cette étude qualitative exploratoire a colligé les informations nécessaires pour répondre aux questions de recherche précédemment énoncées en réalisant (1) une analyse documentaire des productions textuelles et visuelles des associations ciblées et (2) des entretiens auprès de ceux, parmi leurs militants, qui sont le plus impliqués dans la production des représentations du passé et la définition des stratégies de luttes mémorielles.

Analyse documentaire

Cette stratégie de recherche a demandé un investissement majeur en termes de recherche, d'identification de documents visuels ou textuels nécessaires afin de répondre aux questions de recherche de ce projet. Concrètement, elle mène à l'identification des représentations du passé défendues par ces différentes associations et comment elles le sont. Ensuite, elle a permis d'identifier les luttes de sens et de légitimité au centre de certains textes, tout en délimitant les contrastes entre les associations.

En analysant les modes de production des représentations et des mobilisations de ces groupes, j'ai pu identifier les sources documentaires majeures. Les associations choisies n'œuvrant pas toutes dans les mêmes espaces de l'arène publique, les documents qui seront étudiés seront diversifiés selon la production des associations. Comme il a été mentionné préalablement, ces dernières n'ayant pas toutes le même type de ressources, elles ne produisent ni la même quantité, ni le même type, ni la même diversité de documents. Sur le terrain, je me suis heurtée à la quasi non existence

du type d'archives nécessaires à la réalisation de ce projet ou à une absence de collaboration pour avoir accès à certaines pièces toujours en leur possession. En effet, si j'ai pu accéder aux archives de certaines organisations (*Londres 38*, MMDH et Villa Grimaldi), il m'est rapidement apparu que celles-ci se concentraient sur la période 1970-1990 et consistaient en des descriptions de la dictature, des activités de lutte, de la transition vers la démocratie et de l'impunité. En bref, les archives ne correspondaient pas à mes besoins, c'est-à-dire que n'y trouvais pas des traces discursives de leurs interventions dans l'arène publique après 1998, fait qui a dérouté plusieurs de mes contacts et a d'ailleurs pu influencer la réception du présent projet. Devant cet obstacle, j'ai révisé mon plan de travail et suis allée à la source du type de documents pertinents : la Bibliothèque Nationale. En parcourant des rubans de microfilms et des cartables de journaux, j'ai concentré mes efforts sur les journaux *El Siglo* et *La Nación*; le premier étant fortement lié à la gauche, le second étant un journal national donnant une vision d'ensemble. Les journaux *La Segunda*, *La Tercera*, le *Bíobío Chile*, *El Desconcierto*, *El Mostrador* et le *Diario UChile* ont été finalement utilisés afin d'approfondir le contexte entourant les conjonctures étudiées et trouver des discours supplémentaires après 2005⁴⁹.

Figure 2 Tableau des associations étudiées et leurs sources

Associations	Sources
AFDD	Site Facebook, Liste d'envoi (mailing list), Évènements publics, <i>El Siglo</i> , <i>La Nación</i> , <i>La Segunda</i> , <i>La Tercera</i> , <i>El Desconcierto</i> , <i>El Mostrador</i> , le <i>Bíobío Chile</i> et le <i>Diario UChile</i>
AFEP	Site Facebook, Site web, Liste d'envoi (mailing list), Évènements publics, <i>El Siglo</i> , <i>La Nación</i> , <i>La Segunda</i> , <i>La Tercera</i> , <i>El Desconcierto</i> , <i>El Mostrador</i> , le <i>Bíobío Chile</i> et le <i>Diario UChile</i>
Londres 38	Site Facebook, Liste d'envoi (mailing list), Site web, Évènements publics, <i>El Siglo</i> , <i>La</i>

⁴⁹ À partir de 2005, de plus en plus de journaux ont mis en ligne une version de leurs publications. Le journal *La Nación* s'est transformé en des entrefilets informatifs justifiant la nécessité d'ouvrir le champ de recherche.

	<i>Nación, La Segunda, La Tercera, El Desconcierto, El Mostrador, le BíoBío Chile et le Diario UChile</i>
MMDH	Site Facebook, Site web, Évènements publics (incluant spectacles présentés au centre), Expositions permanentes et temporaires, <i>El Siglo, La Nación, La Segunda, La Tercera, El Desconcierto, El Mostrador, le BíoBío Chile et le Diario UChile</i>
Villa Grimaldi	Site Facebook, Site web, Évènements publics, Expositions permanentes et temporaires, <i>El Siglo, La Nación, La Segunda, La Tercera, El Desconcierto, El Mostrador, le BíoBío Chile et le Diario UChile</i>
ANEXPP	Site Facebook, Site web, Évènements publics, <i>El Siglo, La Nación, La Segunda, La Tercera, El Desconcierto, El Mostrador, le BíoBío Chile et le Diario UChile,</i>
Fundación Pinochet	Site Facebook, Site web, Évènements publics, <i>El Siglo, La Nación, La Segunda, La Tercera, El Desconcierto, El Mostrador, le BíoBío Chile et le Diario UChile</i>

L'objet d'étude de cette thèse est les politiques de la mémoire dans lesquelles sont impliquées des acteurs organisationnels (soit les représentations elles-mêmes, les luttes, les actions) plutôt que les lieux de mémoire et les médias sociaux qui, par le fait même, ne seront pas théorisés. Les lieux de mémoire (au sens large, tels que les monuments, les musées, les pièces de théâtre, les chorégraphies, les expositions de photos, etc.) et les médias sociaux (vidéos YouTube, pages Facebook, pages officielles des organisations, journaux, etc.) sont intéressants pour cette recherche dans la mesure où ils portent ces représentations, ainsi que des traces textuelles des luttes mémorielles dans l'arène publique. Il s'agit donc d'un des moyens d'observer les organisations, leurs représentations et la façon dont ces représentations sont construites et co-construites dans certains contextes de réponses, rebuffades et appels.

Aux fins de cette recherche et afin de limiter le volume de documents qui ont été analysés et colligés, je me suis limitée à ceux dirigés vers un public large. Concrètement, il s'agit de circonscrire l'analyse documentaire à des documents offrant des représentations du passé s'adressant à un public extérieur aux associations et suffisamment riches pour être analysées textuellement et dialogiquement. De plus, les documents à analyser ont été sélectionnés à partir d'évènements et de conjonctures prédéterminés. Ceux-ci ont d'abord été choisis parce qu'ils se centrent sur des politiques de mémoire et, ensuite, parce qu'ils sont particulièrement riches en termes de configurations et dynamiques conflictuelles. En analysant les documents offrant les représentations les plus riches ayant été produits autour des quatre évènements et dans les conjonctures qui suivent, je pourrai mettre en exergue l'implication des associations dans les politiques de la mémoire à Santiago.

Voici les conjonctures choisies avec les moments forts prédéterminés :

1. 1998-2000 : Arrestation de Pinochet, Table de dialogue
2. 2001-2008 : Renouveau judiciaire, décès de Pinochet, lutte contre l'impunité et élection de Bachelet.
3. 2009-2011 : Ouverture du MMDH, lutte contre l'impunité et élection de Piñera.
4. 2012-2013 : 40 ans du coup d'État⁵⁰ : legs et rapport institutionnel, fermeture du complexe pénitentiaire *Cordillera*.
5. 2014-2017 : Inscription politique de la mémoire dans le présent, lutte pour la fermeture du complexe carcéral de *Punta Peuco*, lutte contre l'impunité et l'octroi d'avantages carcéraux.

⁵⁰ Cette conjoncture a été ajoutée sur le terrain alors que mes premiers contacts y ont fait plusieurs références. De plus, la lecture de plusieurs thèses de maîtrise et doctorales chiliennes ont révélé également l'importance de cette conjoncture dans le paysage mémoriel contemporain.

De manière concrète, l'analyse documentaire est influencée par ma compréhension du discours qui le conceptualise comme un outil qui est loin d'être neutre. Alors que le champ de bataille des associations étudiées se situe au niveau du sens pris par le passé réactivé dans le présent via des politiques de mémoire et la gestion publique du passé, les journaux se sont avérés être une source privilégiées afin de mettre en exergue ces luttes. En effet, les journaux ont été un lieu idéal afin de poursuivre le travail d'identification des sources de contentieux. Tel que le souligne Roger Fowler (2013 : 12-14), les nouvelles et les sujets qu'elles rapportent sont loin d'être neutres. Les journalistes cherchent les contentieux majeurs qui valent la peine d'être rapporté. L'opération de choisir et de laisser de côté certains thèmes représente bien la dimension économique des journaux qui doivent déterminer la valeur et la pertinence de ces derniers en termes de vente et de facteur choc (Fowler, 2013 : 13 & 20). L'une des façons de choisir ce qui fera la nouvelle est ainsi liée au public visé par ces textes. À partir de cette considération, le choix des principales sources de textes (articles de journaux, éditoriaux et lettres publiées en leur sein) a été mûrement réfléchi.

Le journal *El Siglo* a été le premier sélectionné pour des raisons évidentes. Cet hebdomadaire a été inauguré au début de 1940 par le PCC⁵¹ (Uribe dans Carmona, 1997). Ce journal, somme toute marginal au Chili, a des liens historiques avec les organisations étudiées d'abord par le rôle qu'il a joué dans la diffusion des idées et de la plateforme politique de Salvador Allende⁵², puis par la position du PCC dans l'opposition au gouvernement. En effet, au retour de la démocratie, le PCC, qui ne faisait pas partie de la nouvelle coalition au pouvoir⁵³, n'a pas soutenu de candidat appartenant à la *Concertación* avant 2013 (Montes, *El País*, 27/5/2013). La position politique d'opposition du PCC explique le ton utilisé dans les éditoriaux (notamment son soutien aux propos et dénonciations provenant des organisations) et la belle place laissée aux luttes contre l'impunité et pour la mémoire. Par contraste, le journal *La Nación* a plutôt été choisi pour sa large diffusion et pour la diversité des opinions présentées dans ses pages. L'État possède 69% des actions de ce

⁵¹ PCC : *Partido comunista de Chile* - Parti communiste du Chili.

⁵² Un bref survol des couvertures du journal pour la période 1965-1973 démontre bien ce lien entre les idéaux défendus par l'*Unidad Popular* de Salvador Allende et ceux présentés par la ligne éditorial du *El Siglo*.

⁵³ Ce ne fut pas le cas avant 2008 où la coalition de gauche *Juntos Podemos*, dont le PCC est membre, s'est jointe à la *Concertación* en vue des élections présidentielles de 2010 (Montes, *El País*, 27/5/2013).

journal⁵⁴. À travers ce journal, j'ai obtenu accès à des éditoriaux et des articles visant une plus grande circulation et ayant de fait, un propos plus nuancé⁵⁵ (Segovia, *El Mostrador*, 12/10/2016).

Le travail d'analyse des articles et des éditoriaux s'est donc réalisé à partir de ces considérations d'ordre à la fois théorique et pragmatique. Inspirée des travaux d'Ellingson (1995), la présente thèse considère qu'il existe un lien direct entre la production de discours et les luttes de sens au centre de l'action collective. Cet auteur m'a également suggéré d'être attentive aux façons dont les stratégies discursives des organisations étudiées étaient influencées et modelées par des discours concurrents (Ellingson, 1995 : 105). Les stratégies discursives discutées au sein de cette thèse se réfèrent à la conceptualisation de Blandine Pennec à propos du discours, c'est-à-dire que ce dernier est compris comme une action entreprise dans le but de « convaincre de la vérité d'une proposition donnée » (2005 : 101). L'étude des journaux a été une d'analyse de contenu. Ce type d'analyse, tel que défini par Phillips et Hardy (2002 : 9), ne doit pas être considéré comme une analyse mécanique, mais plutôt comme une forme interprétative de l'étude de textes afin de les lier à un contexte discursif plus large.

Entretiens

Dans un second temps, l'objectif du terrain était de réaliser des entretiens portant sur les associations elles-mêmes, leurs mobilisations autour de la mémoire, ainsi que leurs choix terminologiques et stratégiques. Toutefois, étant donné le travail dans les archives de la Bibliothèque Nationale au cours du premier terrain, les entretiens se sont limités à 5 entretiens informels (mai et juillet 2016) et 1 entrevue formelle (octobre 2016).

Avant mon départ sur le terrain, ces entretiens visaient à suppléer aux informations colligées au sein de la littérature et dans les documents (vidéos, lettres d'intentions, articles, livres, productions culturelles et artistiques, etc.) des associations. En effet, les entretiens auraient permis d'obtenir des informations sur les manières dont la production des représentations a été organisée, par exemple

⁵⁴ Du moins jusqu'en 2013 où elles furent vendues à des intérêts privés (Segovia, *El Mostrador*, 12/10/2016).

⁵⁵ Et ce, malgré des critiques dès 2009 de Sebastián Piñera relativement à la ligne éditoriale du journal qui était trop proche des idées et sympathique à la *Concertación* (Segovia, *El Mostrador*, 12/10/2016).

en mettant en évidence quels ont été les processus décisionnels dans la présentation de tel ou tel matériel, les raisons de la publication de certains textes ou, encore, de discuter des relations qu'ils entretiennent comme association avec d'autres associations qui œuvrent sur les mêmes terrains. Toutefois, quelques obstacles non anticipés ont surgi à Santiago. Tout d'abord, mon contact principal, établi dans le cadre de mes recherches de maîtrise, a été gravement malade, signifiant son retrait de l'association. Ensuite, tel qu'il a été préalablement mentionné, mes thématiques de recherche ayant pour objectif d'étudier la période 1998-2017 ont été reçues avec perplexité par plusieurs des associations qui ne comprenaient pas la nécessité d'étudier ces moments. Au cours des entretiens et rencontres informels réalisés avec les associations étudiées, mes interlocuteurs me ramenaient constamment aux conjonctures Allende (1970-1973) et celle de la dictature (1973-1990), justifiant ainsi une nécessité de se concentrer plutôt sur les discours produits à travers différents médias.

Méthodes d'enquêtes : analyse de données

Plusieurs méthodes d'analyse ont été mises en œuvre afin de répondre aux questions centrales de ce projet. Dans un premier temps, les documents utilisés ont été analysés pour rendre compte des représentations et dynamiques présentes. Inspiré par la méthode employée par Passy et Giugni (2005)⁵⁶, ce travail a étudié le corpus de documents colligés de façon à mettre en évidence « qui intervient (les acteurs), comment (les répertoires d'action) et dans quel but (contenu des revendications) » (Passy & Giugni, 2005 : 903). Cette technique m'a ainsi permis de retracer qui sont les acteurs, quel est leur répertoire d'action, comment représentent-ils le passé, quelles sont leurs représentations du passé, quelle terminologie utilisent-ils⁵⁷ et quelles sont les traces de leurs interactions avec d'autres organismes ou représentations adverses du passé. Cette analyse de contenu a été menée en deux phases. Dans un premier temps, elle m'a permis d'organiser les informations de manière généalogique selon les associations afin de placer les événements et conjonctures sur une ligne de temps⁵⁸. Dans un deuxième temps, les documents ont été codifiés à

⁵⁶ Eux-mêmes se sont inspirés de la technique de *l'analyse des événements* développée par Rucht, Koopmans & Neidhardt (1998).

⁵⁷ Mon premier terrain démontrait que l'utilisation de certains termes était privilégiée dans la manière d'aborder les violences commises pendant la dictature ou le concept même de la dictature (Jean, 2013).

⁵⁸ Cette ligne de temps sera codée afin d'identifier ce qui appartient en propre aux associations, de même qu'une trame plus générale.

l'aide de NVivo afin d'en dégager les principaux thèmes et catégories qui permettront de mieux cibler les questions devant être abordées lors des entretiens (Wanlin, 2007 : 248-249). Dans un troisième temps, à la suite des entrevues (celles réalisées auprès des associations par moi ou des journalistes), un retour a été fait sur ces documents, au cas où des éléments contextuels auraient jeté une autre lumière sur ceux-ci.

Afin d'analyser les entretiens réalisés à Santiago, je les ai transcrits à l'aide du logiciel Scribe. Ces entretiens ont été transcrits en langue originelle (espagnol), car tout comme French (2009), je considère que la lecture des transcriptions doit se réaliser le plus près possible du contexte dans lequel les entretiens se sont déroulés. À partir de son étude des récits présentés dans les rapports de la Commission de vérité et de réconciliation guatémaltèque, où elle a pu constater que le contexte culturel des témoins était épuré des rapports finaux, elle en conclut qu'une nouvelle forme de domination se crée. En effet, en circonscrivant le récit des survivants, la Commission détermine quels sont les récits valides ou non valides. Il ne s'agit pas de dire ici que les résultats de mes analyses délimiteront la validité des récits reçus, mais plutôt qu'en traduisant simultanément ces derniers, je retirerais la composante culturelle de l'espagnol chilien. En effet, lors de mon précédent terrain, j'ai pu constater que la façon dont les mots étaient utilisés ou la façon dont certaines expressions étaient répétées donnait une couche de « sens » supplémentaire aux propos en question. Ce dernier point justifie d'ailleurs l'analyse textuelle et documentaire qui a été utilisée afin d'étudier l'état de la mémoire au Chili chez les porteurs de la mémoire.

Après la transcription, les données ont par la suite été codifiées à l'aide du logiciel NVivo. La codification finale s'est faite en lien avec les thèmes ayant guidé l'entretien ou qui ont émergé pendant celui-ci, ainsi qu'avec les thèmes qui émergeront au cours de la recherche documentaire, puis pendant l'analyse. Je porterai ainsi une attention particulière à la façon dont les discours sont produits, narrés, performés et transmis.

Chapitre 4 : L'année qui changea tout (1998-2000)

L'année 1998 marque un tournant majeur au Chili, que l'on soit engagé au sein de mobilisations de droits humains et/ou de la mémoire, *Pinochetistas* ou bien sans appartenance explicite. L'arrestation du général Augusto Pinochet à Londres, à la suite d'un mandat d'arrêt émis par le juge espagnol Baltazar Garzón, bouleversera l'arène publique et politique du Chili. À la manière d'un mauvais téléroman, sa détention et le ballet diplomatique qui s'en est suivi marqueront à la fois l'imaginaire collectif mondial et la représentation de la dictature chilienne tant au niveau international que national.

Ce chapitre a pour objectif de reconstruire les principaux débats s'étant produit autour de la détention de Pinochet et de la Table de dialogue au cours de la conjoncture 1998-2000. Il s'agira donc d'une analyse discursive des déclarations dans la presse écrite liée aux luttes de sens et conflits de légitimité relatifs à ces événements. Après avoir défini les fondements historiques de la détention de Pinochet, puis celui de la *Mesa*, je me saisirai des principales sources de débats faisant rage au sein des mobilisations de victimes et de familles de victimes. Une attention particulière sera ainsi donnée aux concepts suivants : impunité, justice et vérité. Au cœur des discours des associations, ils me permettront de mettre en évidence comment des irruptions mémorielles et judiciaires dans le présent amèneront le pays à ébullition. Je terminerai par une analyse de l'accès différencié au politique et aux médias des différentes organisations et par une revue des points de convergence entre les discours des mobilisations de droits humains.

1998 ou la saga judiciaire qui emprisonna Pinochet pour 503 jours

De nombreux auteurs considèrent l'année 1998 comme une année cruciale en matière de droits, de justice, de mémoire, mais aussi comme un moment de réappropriation de l'espace public par des mouvements sociaux (Stern, 2004 & 2010; Doran, 2016; Jean, 2013; Jara Ibarra, 2016, Corten, 2003 et Collins, 2010). Depuis la fin de la dictature en 1990, la transition vers une « démocratie réconciliée » insiste sur une « *convivencia* » (bonne entente politico-sociale) et dévalorise toute expression collective de la souffrance, car synonyme de « haine » ou de « danger de retour à la confrontation » (Doran, 2016 : 127 et 167). Corten (2003 : 3) avance d'ailleurs que « la peur du

conflit logée au cœur du nouveau contrat social et l'idée que l'opposition ami/ennemi est antipolitique empêchent un débat public ouvert tous et sur toute matière ». L'événement de la capture de Pinochet démontre bien, d'après cet auteur, l'échec du « discours de la réconciliation » et de la *convivencia* en donnant un espace pour les victimes et leurs familles pour exprimer publiquement leur souffrance (Corten, 2003 : 5-6). Dans un deuxième temps, le cycle de mémoire et de luttes contre le régime autoritaire était arrivé à un point culminant (Stern, 2010 : 211; Jara Ibarra, 2016 : 95-96). En effet, selon Stern, ce cycle avait « non seulement permis la création d'un débat autour du langage à propos du passé dans le présent, mais a[vait] aussi façonné des valeurs sociopolitiques et des questions de légitimité » (2010 : 211-212). Dans un contexte conflictuel où une base ferme de partisans du régime Pinochet et de ses legs sociopolitiques avait une place importante dans l'espace public, les mouvements pour les droits humains avaient pavé la société chilienne d'une « culture plus sensible aux droits de la personne » comme devant être au centre du renouveau national » (Stern, 2010 : 212). Ils avaient, par le fait même, doublé cette sensibilité d'un « devoir moral de reconnaissance publique » des violations étatiques de droits (Stern, 2010 : 212). Toutefois, tels que suggèrent Doran (2016), Jara Ibarra (2016) et Stern (2010), la manière traditionnelle de faire du politique s'essouffait et peinait à rejoindre un aussi large public que sous la dictature. Du moins, jusqu'en octobre 1998.

L'arrestation de Pinochet à Londres : quelques fondements historiques

En janvier 1998, le pays voyait les deux premiers cas de plaintes pénales déposées devant la justice (Collins, 2010 : 237). Ces cas ne seront d'ailleurs que les premiers d'une vague qui mènera éventuellement à des enquêtes autour de la personne de Pinochet (Collins, 2010 : 237-238). En septembre de la même année, peu après la célébration et/ou protestation du 25^{ième} anniversaire du coup d'État, l'armée et la droite chilienne donnaient les premiers signes d'une reconnaissance de leur implication dans les violations de droits humains (Collins, 2010 : 237). Si Collins souligne que plusieurs facteurs ont contribué à faire de 1998 une année clé au Chili, les événements d'octobre fracassent le consensus ambiant et ramènent le passé dans le présent. L'arrestation de Pinochet à Londres, sous mandat international à partir de procédures judiciaires lancées en Espagne, choque et surprend le monde entier (Woodhouse, 2000 : 2). En visite dans la capitale anglaise, l'ex-

dictateur y est en convalescence à la suite d'une opération pour une hernie discale (Stern, 2010 : 213). Bien avant son départ pour l'Europe, on avait eu vent des débats judiciaires espagnols quant à une possible accusation de Pinochet. Malgré le contexte européen, le général quitta le Chili pour le Royaume-Uni (Stern, 2010 : 213). Le 15 octobre 1998, le juge espagnol Garzón, soutenu par Interpol, lança un mandat d'arrêt contre le général chilien, car il était considéré « comme un suspect de génocide et de terrorisme incluant le meurtre d'Espagnols » et on désirait sa présence pour qu'il témoigne sur l'Opération Condor⁵⁹ (Stern, 2010 : 213). D'après Madeleine Davis (2003 : 2-3) et Diana Woodhouse (2000 : 2-3), Garzón justifiait le lancement de ces procédures à partir de l'Espagne étant donné la loi d'amnistie en place au Chili qui est non reconnue par le droit espagnol et le droit international.

D'octobre 1998 à mars 2000, le monde entier assiste à un bras de fer entre la justice et Pinochet alors que plusieurs regroupements tentent d'avoir le dernier mot quant à la légalité de son extradition vers l'Espagne. L'arrestation du général à la retraite devient ainsi synonyme d'une intense activité judiciaire, politique, mais surtout diplomatique, tandis que la dictature chilienne et les violations qu'elle a signifiées étaient remises à l'avant-scène (Collins, 2010 : 238). Cette prise de position à l'échelle mondiale a également été la source indirecte d'une revitalisation des mobilisations de la mémoire traduite, entre autres, par la formation de nouveaux groupes (Collins : 238) et par la publicisation des violations passées, l'opinion publique balancera largement en faveur de la nécessité que la vérité soit finalement connue (Corten, 2003 : 11). En effet, tel qu'il sera discuté plus loin, les associations vivront au rythme des différents jugements qui se succéderont. Le premier, six jours à peine après la mise en arrêt, statue que « le mandat d'arrêt et la demande d'extradition sont invalides » (Stern, 2010 : 215 & Woodhouse, 2000 : 3-4). La Cour Supérieure de Londres juge que Pinochet, ayant été chef d'État au moment des événements présumés, bénéficierait de l'immunité (Stern : 215). Le 30 octobre, l'ex-dictateur est libéré sous caution, tandis que la Chambre des lords étudie si l'immunité doit réellement être appliquée dans le cadre des accusations présentées contre Pinochet (*BBC News*, 30/10/1998). À la fin de novembre,

⁵⁹ L'Opération Condor est le nom de code militaire d'une opération menée par la DINA et Pinochet dans le but de « traquer et tuer des leaders éminents en exil » (Stern, 2010 : 136). Entre 1974 et 1976, chaque mois de septembre se transformait en le théâtre d'attaques à l'extérieur du pays (Stern : 136). L'attentat à la voiture piégée à Washington ayant provoqué la mort du général Carlos Prats et sa femme, Sofia Cuthbert, et la fusillade à Rome de l'ex-politicien chilien Bernardo Leighton et de sa femme, Anita Fresno, sont deux des exemples notoires cités par Stern (137).

les lords infirment la décision d'immunité souveraine en s'appuyant sur la convention internationale⁶⁰ statuant l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité (Stern, 2010 : 224). Au cours du mois de décembre, le jugement des lords est à son tour révoqué. À la suite de révélations de liens entre un lord et l'organisation Amnistie Internationale (Catley & Claydon, 2000 : 64-65), les avocats de Pinochet contestent l'autorisation du ministre de l'Intérieur, Jack Straw, de procéder avec l'extradition (Stern, 2010 : 224; *BBC News*, 15/12/2000)⁶¹. Mettant de l'avant l'existence de biais au sein du premier panel de lords ayant jugé l'immunité invalide (Davis, 2003 : 3-4), le 17 décembre 1998, la défense du général obtient une nouvelle audition afin qu'un nouveau panel soit formé et juge si l'immunité souveraine peut être invoquée dans le cas présent (Stern, 2010 : 224).

Au cours du mois de janvier et février 1999, Pinochet repasse devant les lords (*BBC News*, 12/1/2000). Ce n'est qu'à la fin de mars que le verdict tombe : le général perd son appel, c'est-à-dire que l'immunité ne sera pas invoquée, mais nombre de charges sont abandonnées (*BBC News*, 25/3/1999). En effet, la Chambre des lords statue que le général ne pourra faire face à des accusations relatives à des crimes commis après la signature du Royaume-Uni du traité international contre la torture en 1988 (Stern, 2010 : 224). Après ce dernier jugement, les manœuvres judiciaires ralentissent, alors que Pinochet nie avoir joué un rôle dans quelconques violations de droits humains (*BBC News*, 18/7/1999) et subit deux accidents cardio-vasculaires en septembre 1999 (*BBC News*, 6/10/1999). Au début d'octobre, la Cour des magistrats, London's Bow Street (*BBC News*, 1/10/1999), juge que les démarches d'extradition peuvent être enclenchées, mais une nouvelle crise cardiaque mène toutefois les autorités anglaises à demander que le général se soumette à une batterie d'examen médicaux (Stern, 2010 : 224-225). Le ministre de l'Intérieur britannique donne finalement le verdict suivant le 2 mars 2000 : l'ex-dictateur peut retourner au Chili, « non pas parce que la demande d'extradition manquait de mérite, mais plutôt en raison de la détérioration de sa santé »⁶² (Stern, 2010 : 225 & Corten, 2003 : 12). D'après Davis (2003 : 4-5), néanmoins, ce retour au pays n'a pas signifié la fin de ses ennuis judiciaires puisque de nouvelles accusations ont été déposées contre lui en son absence. De plus, le juge chilien Juan Guzmán Tapia,

⁶⁰ <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/WarCrimes.aspx>

⁶¹ <https://www.publications.parliament.uk/pa/ld199899/ldjudgmt/jd990115/pino01.htm>

⁶² Néanmoins, tel que le présente les unes des *El Siglo* et de *La Nación* annonçant son retour, nous le voir triomphalement descendre sur le tarmac de l'aéroport sans aucune assistance.

mandaté pour enquêter sur ces plaintes, a demandé la levée de l'immunité parlementaire de Pinochet, ce qui lui sera octroyé le 8 août 2000 (Corten, 2003 : 12 & Davis, 2003 : 4-5). Ce juge assignera par la suite le général à résidence en l'inculpant de fait « en tant qu' « auteur intellectuel » et « coauteur » des exécutions sommaires de 75 opposants en octobre 1973 par une unité militaire surnommée la « caravane de la mort » (Corten, 2003 :12). De nouveaux examens médicaux au cours de 2001 résulteront en la suspension de toutes procédures judiciaires en juillet 2002 (Corten, 2003 : 12). Tel que le suggère Corten (2003 : 12), le retour du général au Chili s'apparente à un « non-lieu » en terme de justice et d'impunité, néanmoins Brian Loveman (2003 : 61-62) apporte une nuance importante à dénoter. En effet, tel que cet auteur le soutient, le cas Pinochet, premier dictateur à être poursuivi pour ses crimes, inspirera nombre d'autres individus et organisations à amener des bourreaux devant les tribunaux (Davis, 2003 : 61-62).

Au même moment au Chili...

L'arrestation de Pinochet à Londres et le ballet diplomatique et judiciaire qui s'en sont suivi ont marqué un retour des mobilisations sociales de grande envergure (Jara Ibarra, 2016 : 96). Dans les premiers moments de la transition vers la démocratie, une démobilisation massive avait été observée, laissant place à une certaine amnésie dans l'espace public (Jara Ibarra, 2016 : 96). L'année 1998 marque un réveil démocratique⁶³ (Doran, 2016) important qui déstabilisera les gouvernements successifs d'Eduardo Frei (1994-2000) et Ricardo Lagos (2000-2006) qui tenteront par tous les moyens⁶⁴ de ramener au Chili le général et sénateur à vie tombé en disgrâce. Ainsi, tout au long du processus judiciaire, il est possible d'observer les tentatives diplomatiques chiliennes qui, dans un même temps, demandent à la population du pays de considérer l'image d'ensemble (Stern, 2010 : 214-215). En effet, on insiste sur le fait que le Chili est apte à juger lui-même Pinochet et qu'il faut penser à protéger la souveraineté et la *convivencia* nationales (Stern, 2010 : 214-215). Ces derniers commentaires provoqueront l'ire des organisations et des familles de victimes. Engagés dès les premiers moments à la fois en Espagne, au Royaume-Uni et au Chili, ces groupes se mobiliseront tout d'abord autour de la question de l'extradition de Pinochet et ensuite

⁶³ Ce concept émane du livre Doran (2016) intitulé *Le réveil démocratique du Chili. Une histoire politique de l'exigence de justice (1990-2016)*. Paris, éditions Karthala.

⁶⁴ J'y reviendrai un peu plus loin.

dans leur refus d'accepter de participer à la *Mesa de Diálogo* (Table de Dialogue- *Mesa* par la suite), perçue comme un effort de refermer la boîte du passé.

Mobilisations de la mémoire : luttes discursives autour de la personne de Pinochet

La lecture de deux journaux nationaux de l'époque 1998-2000 révèle non seulement la prépondérance du cas Pinochet dans les médias, mais aussi l'espace pris par les organisations historiques de familles de victimes que sont l'AFDD et l'AFEP. Les discours que ces groupes partagent avec les médias, au cours d'entretiens (courts ou longs) ou lors d'événements, remettent en question la manière dont on représente l'ex-dictateur dans les médias et dans l'espace public à plusieurs niveaux. Dans un premier temps, il s'agit d'un moment clé dans la redéfinition de Pinochet en tant qu'ex-dictateur et non pas comme un homme ayant sauvé la nation. Dans un deuxième temps, elles combattent l'impunité, alors qu'il « n'existe pas de conditions » pour juger l'ex-dictateur au Chili (Díaz, *El Siglo*, 19/2 au 25/2/1999). D'après les organisations, le système judiciaire et juridique chilien ne permettrait pas que soit jugé et condamné Pinochet. Dans un troisième temps, il s'agit d'une offensive directe des organisations envers la transition démocratique et le gouvernement de Frei qu'elles accusent de perpétuer la dictature tout en la soutenant (Espinoza & Palominos, *El Siglo*, 29/1 au 4/2/1999).

Luttes autour de la représentation d'Augusto Pinochet

Au cours de la saga judiciaire anglo-chilienne, l'un des chevaux de bataille les plus défendus, à la fois par les organisations de familles de victimes de la dictature et la *Fundación Pinochet*, a été celui de la désignation de Pinochet. En effet, au sein des discours, il est possible d'observer deux tendances. Pour le premier groupe, il s'agit de reconnaître Pinochet comme un dictateur et comme le responsable de violations flagrantes de droits de la personne. Pour le second, il s'agit de le définir à partir de ses fonctions sociales comme président et général à la retraite, de même que sénateur à

vie. Ce combat apparaît dans les journaux en filigrane des textes alors que les associations mettent de l'avant leurs positions relatives à la détention de Pinochet.

Pinochet comme Dictateur

Considérant la question de l'immunité souveraine de Pinochet, les associations se mobiliseront pour changer la manière dont on parle de ce dernier dans les médias. L'un des premiers objectifs que ces groupes semblent vouloir atteindre est de modifier les représentations de son rôle et de son influence au sein de la nation. Cette campagne basée sur la façon de percevoir et/ou de représenter Pinochet semble être une réaction visant à contrer la campagne de blanchissage de l'image de l'ex-dictateur à laquelle s'adonnent certains groupes politiques (tel que l'UDI⁶⁵), des sénateurs et des regroupements civils pro-Pinochet (tels que la *Fundación Pinochet* et *Corporación 11 de septiembre*) (Beltrán, *La Nación*, 20/1/1999). En réactivant dans le présent son passé dictatorial près de dix ans après celui-ci, les associations apposent de nouvelles étiquettes à son nom. Ainsi, dans leurs allocutions, elles accolent à son patronyme celui de *dictateur*. Il est possible d'observer ce fait, entre autres dans les éditions du *El Siglo* et *La Nación* dans la période étudiée, alors que le terme est associé à Pinochet 22 fois. À d'autres moments, la formulation change afin d'insister sur le lien entre « dictature » et Pinochet. Par exemple, on dira « pendant la dictature de Pinochet » (*El Siglo*, 10 au 16/9/1999) chaque fois que l'on mentionne les crimes qui ont été commis contre elles et leurs proches, on fera le lien avec la dictature militaire qui est responsable de leurs souffrances.

Plus le temps avance, toutefois, plus les termes utilisés pour identifier et décrire sont précis, voire empreint de la violence qu'ils signifient. Ainsi, dans l'édition du 3 au 9 mars 2000 du *El Siglo*, on parle du « tyran à Londres », on le qualifie de criminel (Beltrán, *La Nación* 2/12/1998), de génocidaire (Beltrán, *La Nación* 20/1/1999 : 3), de terroriste international (Quenaya, *La Nación* 21/3/1999 : 6) et de criminel ayant commis de graves violations (Comune, *La Nación*, 23/1/2000 : 7). Toutefois, le terme que l'on martèle le plus souvent est celui de coupable (*La Nación* 29/11/1998

⁶⁵ L'UDI (*Unión Demócrata Independiente*- Union démocrate indépendante) est un parti de droite et traditionnellement associée au *pinochetismo*.

: 4, 26/3/1999 et 3/5/1999). Si nous prenons ces trois éditions différentes de *La Nación*, on peut comprendre que l'utilisation de ce qualificatif vise à convaincre les lecteurs de la culpabilité de Pinochet, validant par le fait même les poursuites judiciaires à l'étranger, certes, mais aussi à l'intérieur du pays. Comme le souligne d'ailleurs Apolinia Ramírez, porte-parole de l'AFDD, il s'agit d'identifier internationalement Pinochet comme coupable des actes dont il est accusé et qu'il passe à l'histoire comme le dictateur qu'il a été (*La Nación*, 29/11/1998), plutôt que comme le *sauveur de la nation* que certains ont voulu faire de lui.

Pinochet comme général

La période de la détention de Pinochet à Londres est l'un des moments où la *Fundación* Pinochet a été le plus active dans son histoire. Si l'AFDD, l'AFEP et l'ANEXPP ont travaillé sur la représentation du général à la retraite comme un dictateur, un terroriste ou un génocidaire, la *Fundación* dressera un tout autre portrait. L'image que dessine l'association est fortement liée au type de mémoire que la direction et les membres ont de la dictature. En effet, tel qu'il a précédemment été mentionné au cours du chapitre 3, la *Fundación* défend une mémoire salvatrice du passé, c'est-à-dire que Pinochet est considéré comme le sauveur de la nation. Non représenté au sein du journal de gauche *El Siglo*, le regroupement donnera plusieurs entrevues, fera plusieurs déclarations et ses activités seront couvertes par le journal national *La Nación*.

Le blanchissage de l'image de Pinochet entachée par sa détention passera ainsi par une redéfinition du passé et de la représentation du général dans celui-ci. Au cours d'un entretien, Hernán Briones, président de la *Fundación*, pose les bases de cette prise de position relative au passé en déclarant que : « Le pays a vécu de 1970 à 1973 une période très, très difficile, avec des grèves et des lignes pour acheter le pain. Après l'arrivée du général au pouvoir, la situation a changé et s'est transformée en une nation florissante et un exemple pour le monde entier » (cité dans Rousseau, *La Nación*, 24/10/1998)⁶⁶. En faisant référence à la fois aux problèmes vécus pendant le gouvernement

⁶⁶ « El país vivió desde 1970 a 73 un período muy, muy difícil, con huelgas y colas para comprar el pan. Luego de la llegada del general al mando la situación cambió y se transformó en una nación más floreciente y de ejemplo para el mundo. » (Rousseau, *La Nación*, 24/10/1998)

Allende⁶⁷ et à la soudaine amélioration des conditions de vie et de l'économie chilienne, Briones désire justifier non seulement la prise de pouvoir de Pinochet, mais également les décès qui se sont produits. D'après ses propos repris dans l'hebdomadaire *La Nación* (Bäuerle, 19/1/1999), le président de la *Fundación* déclare que les derniers mois du gouvernement d'Allende se sont écoulés dans un chaos total et que le pays aurait basculé dans le désordre, n'eut été de l'intervention des Forces Armées, sollicitée par une majorité de la population. On revient ainsi à la position de la *Fundación* selon laquelle le Chili devait être sauvé. D'après Briones, pendant six jours, le pays a fait face à une guerre, au cours de laquelle la majorité des décès se sont produits (Rousseau, *La Nación*, 24/10/1998). Le président de la *Fundación* présente ici son interprétation du rapport de la Commission Rettig (Rousseau, *La Nación*, 24/10/1998). L'interviewer, devant ce commentaire, recontextualise la situation en disant qu'il ne savait pas ce fait, demandant s'il ne s'agissait pas plutôt pas de dix-sept ans de régime dictatorial, ce que nie par la suite Briones (Rousseau, *La Nación*, 24/10/1998). En effet, pour l'association, les années où Pinochet a été au pouvoir ne sont pas une dictature, mais plutôt un gouvernement élu à la demande d'une population désirent être sauvée des aléas du socialisme (Bäuerle, *La Nación*, 19/01/1999). Pour ce groupe, Pinochet n'est pas un ex-dictateur, mais l'ex-président de la République (*La Nación*, 25/3/1999), un général (*La Nación*, 1/12/1998, 9/10/1999/, 14/10/1999, 10/2/2000, 13/2/2000 et 16/2/2000) et un sénateur à vie (*La Nación*, 31/10/1998, 25/03/1999, 16/4/1999, 22/8/1999 et 28/4/2000). Ces différentes identités et dénominations permettent au groupe de défendre l'immunité souveraine⁶⁸ de Pinochet, tout en rappelant le prestige lié à ces positions. L'utilisation prononcée du titre de « général », lié au déterminant possessif « mon » rappelle le passé militaire des dirigeants de la *Fundación*, passé dans lequel ils étaient eux-mêmes sous les ordres de Pinochet.

Luis Cortés Villa, directeur exécutif de la *Fundación*, au cours d'une entrevue avec Carolina Rousseau du journal *La Nación* (Rousseau, 10/02/2000), explicite clairement la distinction entre ce qu'est un dictateur et ce qui s'est réellement produit au Chili :

⁶⁷ Pour plus de renseignements sur la période Allende, consulter Stern, 2004; Collins, Hite & Joignant, 2013; Del Pozo, 1994; Robben dans Laban Linton, 2010, pour ne nommer que ces derniers.

⁶⁸ J'y reviendrai un peu plus loin.

En premier lieu, un dictateur est une personne qui prend le pouvoir par la force et il n'y a pas de volonté externe qui le fasse changer. Ici, il y a eu un coup d'État militaire, une destruction du pays et nous avons dû y faire face. Ou nous assumions la responsabilité ou nous acceptions ce genre de chose. Les personnes étaient en conflit permanent, même au sein des familles. Maintenant, la question se concentre sur un seul point : si nous étions si mauvais ou s'il existe des situations qu'il serait bon d'analyser et de les rouvrir; bien sûr nous ferons face à la vérité aussi dure soit-elle. Mais cela ne passe pas par le jugement ou la condamnation anticipée, dans les médias, du général Augusto Pinochet Ugarte.⁶⁹ (Rousseau, *La Nación*, 10/02/2000)

À nouveau, on justifie la prise du pouvoir et du coup d'État par les menaces posées par l'administration précédente et le choix de se sacrifier pour ainsi sauver la nation. Toutefois, si Cortés Villa admet qu'il est possible que certaines actions aient été posées, cela ne doit pas équivaloir à la mise en examen de Pinochet ni par les médias ni par la société (Rousseau, *La Nación*, 10/2/2000). Tel qu'il est possible de l'observer dans des déclarations antérieures, pour l'association, il convient de réattribuer le blâme pour les décès survenues sous le gouvernement militaire. Si Briones, le porte-parole de l'association, mentionne qu'il y a eu une guerre au Chili seulement pendant six jours et que c'est au cours de cette période que la majorité des disparitions forcées et des morts se sont produites, ces décès sont attribués aux crimes commis par les défunts (Rousseau, *La Nación*, 24/10/1998). Dans des éditions postérieures de *La Nación*, la position adoptée souligne que les souffrances n'ont pas seulement été vécues par les familles de victimes de la répression, qu'il existe d'autres victimes légitimes de cette époque (Haltenhoff, *La Nación*, 22/8/1999 et Rousseau, 28/4/2000). En effet, Hernán Guiloff, vice-président de la *Fundación*, souligne qu'il ne faut pas oublier les milliers de *carabineros*, militaires, marins et aviateurs, qui ont perdu la vie pendant le conflit (Rousseau, *La Nación*, 28/4/2000). Selon le vice-président de la *Fundación*, le Chili en entier a souffert, les familles de victimes n'ont pas le monopole de la souffrance, il faut passer à autre chose comme eux l'ont fait (Rousseau, *La Nación*, 28/4/2000). L'opportunité que

⁶⁹ « En primer lugar, dictador es una persona que toma el poder por la fuerza y no hay voluntad externa que lo haga cambiar. Aquí hubo un pronunciamiento militar, una destrucción del país y tuvimos que enfrentarla. O asumíamos la responsabilidad o aceptábamos ese tipo de cosas. Las personas estaban en conflicto permanente, incluso al interior de las familias. Ahora el tema se centra en un solo punto: si fuimos tan malos o hubo situaciones las cuales es bueno analizar y abrirlas, por supuesto enfrentado la verdad por dura que sea. Pero eso no pasa por juzgar ni condenar anticipadamente, frente a los medios de comunicación, al general Augusto Pinochet Ugarte. » (Rousseau, *La Nación*, 10/02/2000)

représente la *Mesa* pour la *Fundación Pinochet* est double. D'abord, il s'agit d'un moyen de promouvoir la réconciliation nationale et de, finalement, tourner la page (Rousseau, *La Nación*, 28/4/2000 et 10/2/2000). Ensuite, selon l'entrevue de Guiloff, il s'agit de conserver un problème essentiellement politique à sa place, c'est-à-dire à La Moneda (palais présidentiel) et non pas dans les tribunaux de justice ou les médias (Rousseau, *La Nación*, 28/4/2000). C'est d'ailleurs ce dernier argument que les associations de victimes et de familles de victimes tentent de contrer.

Combat contre l'impunité

L'AFDD est particulièrement franche quant à l'incapacité de juger Pinochet au Chili. Leur présidente remet en doute cette aptitude en soulignant que dans les années passées et présentes, la communauté internationale a toujours condamné le régime Pinochet (Sepulveda, *El Siglo* 4 au 10/12/1998). Sola Sierra souligne d'ailleurs à quel point il est frustrant pour son association qu'autre part dans le monde, on ait reconnu Pinochet pour ce qu'il est, c'est-à-dire un « meurtrier de masse et un tortionnaire », mais qu'il soit encore impossible de le poursuivre au Chili (Sepulveda, *El Siglo*, 4 au 10/12/1998). Son arrestation, sous mandat espagnol, donne espoir à l'organisation qu'il soit finalement mis en accusation et condamné, et ce, peu importe le pays (Sepulveda, *El Siglo*, 4 au 10/12/1998). Selon Viviana Díaz, dans une édition subséquente du *El Siglo* (Díaz, 19 au 25/2/1999), les conditions n'existent pas au Chili à cause de la Constitution héritée du régime dictatorial. Ainsi, l'accession à la justice passerait par le changement de la Constitution pour une qui serait « démocratique » et qui le permettrait⁷⁰ (Díaz, *El Siglo*, 19 au 25/2/1999). Ce changement souhaité est une constante dans la plate-forme de l'AFDD, mais la détention du général crée, selon Díaz, « un climat propice » à l'annulation de la loi d'amnistie imbriquée à la Constitution, bien qu'un « manque de volonté politique » bloque une telle initiative (Escalante, *La Nación*, 5/11/1998). D'où la vive dénonciation par les associations des efforts gouvernementaux de rapatrier Pinochet avec le raisonnement qu'il pourra être poursuivi au Chili. Accusant le chancelier José Miguel Insulza de mentir à la communauté internationale en déclarant le Chili apte à poursuivre l'ex-

⁷⁰ Tel que le souligne Nicolas Prognon (2010), les gouvernements succédant à la dictature se trouvent bloqués étant donné l'imbrication de lois d'amarrages à la Constitution. Ces lois limitent « démocratisation des institutions et la marge de manœuvre du gouvernement » (Prognon, 2010). De manière plus précise, la nouvelle administration a dû composer avec des fonctionnaires et des juges à la Cour Suprême appointés par Pinochet et qui respectent les mesures juridiques protégeant les responsables de violations de droits humains (Prognon, 2010).

dictateur, l'AFDD dénonce la prétention gouvernementale « d'oublier » momentanément l'existence même de la loi d'amnistie (*La Nación* 6/12/1998). Au cours de cette période, l'AFDD a, à plusieurs reprises, allégué que la classe politique chilienne mentait en assurant que Pinochet ne devait pas être extradé, car il serait poursuivi au Chili (Sepulveda, *El Siglo*, 4 au 10/12/1998 et Sierra, 11 au 17/6/1999). Sola Sierra (présidente de l'AFDD) déclare : « Ces mensonges qui ne sont pas crus par ceux qui les disent. Il n'y a pas de conditions objectives au Chili pour juger Pinochet et il n'y a pas de volonté politique de le faire par les parties gouvernantes » (Sierra, *El Siglo* 11 au 17/6/1999)⁷¹. Je reviendrai un peu plus loin sur la question de l'absence de volonté politique afin de nous concentrer sur les autres mentions de la question du mensonge. Selon Sierra, le mensonge est devenu pour le gouvernement un moyen de « vendre » une certaine image du Chili (Sepulveda, *El Siglo* 4 au 10/12/1998). L'image qui est véhiculée, selon Sierra, « est qu'ici le sujet des droits humains a été dépassé et que nous étions tous dans un processus de réconciliation. Lorsque l'affaire Pinochet a explosé, le monde s'est rendu compte qu'au Chili il existe une polarisation, car les blessures sont toujours ouvertes et l'impunité est si honteuse qu'elle empêche tout rapprochement et tout processus de transition démocratique (Sepulveda, *El Siglo*, 4 au 10/12/1998)⁷². L'affaire Pinochet semble être l'instant révélateur pour l'AFDD des problèmes profonds de polarisation mémorielle et de justice au Chili. Elle révèle également, selon Sierra, toute l'hypocrisie du gouvernement actuel qui prétend pouvoir régler la situation à travers des efforts diplomatiques afin de pouvoir enterrer ce passé embarrassant (Sepulveda, *El Siglo*, 4 au 10/12/1998). Finalement, elle met aussi en exergue que la transition démocratique a signifié laisser aux militaires des choix importants en matière de justice (Díaz, *El Siglo* 19 au 25/02/1999), ce qui explique pourquoi il est toujours impossible pour les victimes et leurs proches d'obtenir plus qu'une réparation symbolique, celle-ci n'étant pas accessible à tous les types de victimes. En effet, tel qu'il a été discuté en début de dissertation, seuls les cas de disparitions forcées et les cas de torture ayant menés à la mort pouvaient être investigués et générer des réparations symboliques (Loveman & Lira, 2007 : 62-64). Ainsi, les cas de torture ou même la mise en exil n'étaient pas considérés comme de « vraies

⁷¹ « Tal mentira no la creen ni siquiera quienes la dicen. No hay condiciones objetivas para juzgar a Pinochet a Chile, y tampoco hay voluntad política de hacerlo por partes de quienes hoy gobiernan ». (Sierra, *El Siglo*, 11 au 17/6/1999)

⁷² « Y durante la llamada transición, la imagen que vendieron en el exterior los gobiernos de Aylwin y Frei fue que aquí el tema de los DDHH estaba superado y que todos estábamos en un proceso de reconciliación. Cuando estalla el caso Pinochet el mundo se da cuenta que en Chile hay una polarización porque las heridas siguen abiertas y que la impunidad es tan vergonzosa que impide cualquier reconciliación y cualquier proceso de transito a la democracia. » (Sepulveda, *El Siglo*, 4 au 10/12/1998 : 8)

victimes » du régime militaire (Loveman & Lira, 2007 : 62-64). Le gouvernement tente alors, selon l'AFEP et LANEXPP, de représenter le retour de Pinochet comme une opportunité de guérir les blessures du passé, de se réconcilier et de tourner la page au travers de la *Mesa* (AFEP & ANEXPP, *El Siglo*, 14 au 20/01/2000). Le sujet de la *Mesa* sera plus longuement abordé un peu plus loin.

À la suite d'un des jugements favorables à l'extradition de Pinochet, Mireya García ⁷³ déclare finalement que la « justice ne se termine pas avec lui, mais commence, et [que] les tribunaux au Chili devraient prendre en charge les crimes commis au Chili » pour qu'ils y soient condamnés, car après Pinochet, il y en a beaucoup d'autres qui doivent être jugés quant à leur responsabilité pour des violations de droits humains (Escalante, *La Nación* 10/12/1998). Petit à petit, l'espoir faisant son chemin au fil des jugements, les associations de familles de victimes voient dans la détention de Pinochet une possibilité au sein de leur pays de poursuivre criminellement des personnalités moins connues et ayant un statut moins élevé. D'ailleurs, le jugement d'octobre 1999, selon lequel le général pourra être extradé vers l'Espagne, incite Viviana Díaz (AFDD) à déclarer que la communauté internationale donne raison aux associations et que la justice qu'ils ont cherché à obtenir pendant 26 ans est finalement à portée de main (Escalante, *La Nación*, 9/10/1999). Quelques jours plus tard, l'euphorie a toutefois baissé d'un cran alors que l'on demande à Pinochet de se soumettre à des examens médicaux afin de déterminer l'état de sa santé (Escalante, *La Nación*, 16/10/1999). La détention de l'ex-dictateur demeure néanmoins toujours une victoire, car elle signifie que le « monde entier et la justice internationale » reconnaissent les faits qu'elles [les membres de l'AFDD] ont dénoncés pendant tant d'années et qu'elles ne mentaient pas, elles (Escalante, *La Nación*, 16/10/1999).

La décision de Straw, ministre de l'Intérieur du Royaume-Uni, de retourner Pinochet au Chili, en raison de la santé précaires de ce dernier, provoque la colère et la déception des organisations qui voient dans ce verdict l'attribution d'un « passeport à l'impunité », créant un dangereux précédent judiciaire à la fois pour le Chili et la communauté internationale (*La Nación*, 13/1/2000). La présidente de l'AFEP, Patricia Silva, déclare, lors d'une manifestation conjointe de l'AFEP, de

⁷³ Secrétaire exécutive de l'association AFDD.

l'AFDD et de l'AEXPP, la situation « extrêmement grave, car incluant une étape supplémentaire dans la consécration de l'impunité au Chili » (Quenaya, *La Nación*, 13/01/2000). Viviana Díaz, présidente de l'AFDD, considère que le retour de Pinochet se fera sans poursuites, car le pouvoir judiciaire chilien a démontré par le passé son absence d'indépendance face au pouvoir politique (Quenaya, *La Nación*, 13/01/2000). Les deux dirigeantes sont d'accord sur ce point mettant en exergue que tant que Pinochet possèdera son immunité sénatoriale et que la loi d'amnistie ne sera pas changée, justice ne pourra être faite au Chili (Quenaya, *La Nación*, 13/01/2000). Le mois suivant, l'appel pour l'extradition de Pinochet vers l'Espagne échouant, Viviana Díaz tente de mettre en lumière le côté positif de la situation déclarant que : « [s]i Pinochet revient dans notre pays pour raisons humanitaires, il revient comme inculpé et mondialement condamné pour les crimes commis dans notre patrie, il ne revient pas acquitté, et il nous conduit à exiger que tous ceux qui ont dit que Pinochet pouvait être jugé au Chili à garder leur parole » (Cruzatt, *La Nación*, 1/2/2000).

La décision définitive de renvoyer Pinochet rapidement au Chili fut annoncée le 2 mars 2000 et est évidemment mal reçue par les associations qui ont lutté pendant 503 jours pour l'extradition de l'ex-dictateur vers l'Espagne. Lelia Pérez, de l'ANEXPP, déclare, lors d'une manifestation⁷⁴, que cette détention aura au moins eu le mérite de ramener dans l'espace public le débat sur la question des violations de droits humains (Comune, *La Nación*, 3/3/2000). Viviana Díaz, de l'AFDD, ajoute qu'elles ne peuvent pas s'avouer vaincues, car grâce, entre autres, à leurs efforts, elles ont maintenu Pinochet en état d'arrestation pendant plus de 500 jours, ce qui est une victoire en soi (Rousseau, *La Nación*, 3/3/2000). L'ambiance ne semble toutefois plus à la fête. Dans différents commentaires recueillis lors de cette manifestation, plusieurs membres des organisations de familles de victimes ont souligné qu'il ne s'agissait pas du résultat qu'ils espéraient (Comune, *La Nación*, 3/3/2000). Un profond ressentiment et un désabusement sont palpables relativement aux manigances du gouvernement et de la *Fundación Pinochet* dans le but de rapatrier le général au Chili.

⁷⁴ Manifestation conjointe de l'AFEP, de l'AFDD et de l'ANEXPP. (*La Nación*, 3/3/2000 : 4)

Opposition aux efforts gouvernementaux

« Autrement dit, mon mécontentement est par rapport à l'État chilien pour avoir obtenu l'immunité diplomatique et tenu à disposition de la défense de Pinochet tous les recours possibles afin d'obtenir le résultat que nous connaissons.
-Sola Sierra⁷⁵

En filigrane de chaque entrefilet médiatique au cours de la période 1998-2000, un thème est particulièrement récurrent : celui du ressentiment, voire du dégoût envers le gouvernement de Frei, mais également envers le processus de transition qui semble avoir déçu les organisations qui attendaient plus de cette administration. Les commentaires tels que celui présenté ci-haut se ressemblent tous en ce qu'ils dirigent la plus grande part de responsabilité dans le fiasco de la saga Pinochet vers le gouvernement et, par extension, l'administration Frei.

Dans l'édition du *El Siglo* (13 au 19/11/1998), l'AFDD publie une lettre ouverte adressée au président Frei qui donnera le ton quant aux principaux reproches que l'organisation fait au mandataire :

Face aux derniers événements ayant eu lieu au pays quant à la détention du dictateur Augusto Pinochet, il nous apparaît que le gouvernement prend une attitude erronée dans la défense, vis-à-vis la Chambre des lords, alors que leurs propres avocats l'ont publiquement reconnu comme haut dirigeant de la DINA, organisme principalement responsable de l'assassinat et de la disparition de milliers de Chiliens et d'étrangers.

Nous critiquons également sa décision de convoquer, aujourd'hui, le Conseil de sécurité nationale, cédant ainsi aux pressions militaires de protéger les criminels

⁷⁵ « Por lo demás, mi descontento es con el Estado chileno por haber conseguido inmunidad diplomática y poner a disposición de la defensa de Pinochet todos los recursos posibles para obtener el resultado que todos conocemos. » (Rousseau, *La Nación*, 31/10/1998 : 40).

et donnant un mauvais signal au pays et au monde entier en validant l'état de belligérance des Forces Armées chiliennes.

Le gouvernement de la *Concertación* a maintenu une attitude de rejet des organisations défendant les droits de la personne, la preuve résidant dans le fait que jamais vous ne nous avez reçues et vous ne vous êtes pas intéressé à connaître notre opinion et les sentiments des victimes de la répression.

Pour terminer, Monsieur le Président, nous exprimons notre impératif moral d'atteindre la vérité et la justice complète comme la seule garantie d'une véritable démocratie au Chili. La renonciation à ce principe équivaudrait à être complice de la mort, torture et de la disparition de 3197 êtres humains qui ont été victimes du terrorisme d'État dirigé par le dictateur Augusto Pinochet (AFDD, *El Siglo*, 13 au 19/11/1998 : 17).⁷⁶

Dans cette lettre ouverte, nous pouvons observer les principales sources de contentieux : (1) la réception du Conseil de sécurité national, (2) le refus de recevoir personnellement l'AFDD pour une rencontre et (3) l'absence de justice et de vérité. Ainsi, le regroupement dénonce, d'abord et avant tout, le manque de considérations envers les victimes directes de la dictature qui auraient, elles, la légitimité morale de prendre position relativement à la situation Pinochet. Près de cinq ans après sa nomination, le gouvernement de Frei n'a jamais reçu l'AFDD. Cette primauté dans les relations ne fait d'ailleurs que conforter les auteurs de la lettre dans l'opinion qu'ils ont du mandataire et de sa relation aux violations passées des droits de la personne (*La Nación* 13/11/1998). La déception de la vice-présidente de l'association, Viviana Díaz, est d'ailleurs palpable alors qu'elle souligne que les neuf demandes d'audience ont été refusées ou on les « a dirigées vers le sous-secrétaire de l'Intérieur, au ministre de l'Intérieur ou simplement répondu qu'ils n'avaient pas le temps » (*La Nación*, 1/12/1998). Elle ajoute que les membres de l'AFDD ont «

⁷⁶: « Antes los últimos hechos acontecidos en el país en torno a la detención del dictador Augusto Pinochet, nos parece que el gobierno está adoptando una actitud errada al defender, ante la Cámara de los Lores, a quien sus propios abogados han reconocido públicamente como jefe máximo de la DINA, principal organismo responsable de los asesinatos y desaparición de miles de chilenos y extranjeros. Asimismo, criticamos su decisión de convocar, en el día de hoy, al Consejo de Seguridad Nacional, cediendo a las presiones militares de proteger a los criminales y entregando una señal equivocada al país y al mundo entero, al validar la condición de beligerancia de la Fuerzas Armadas en Chile. El gobierno de la Concertación ha mantenido una actitud de rechazo frente a los organismos que defienden los DDHH. Prueba de ello es que usted jamás no ha recibido, y no se ha interesado en conocer nuestra opinión y el sentir de las víctimas de la represión. Por último, señor Presidente, queremos expresar nuestro imperativo moral de alcanzar la verdad y la justicia plena, como única garantía que sustente la verdadera democracia en Chile. La renuncia a este principio significaría ser cómplice de la muerte, tortura y desaparición de 3197 seres humanos que fueron víctimas del terrorismo de Estado encabezado por el dictador Augusto Pinochet. » (AFDD, *El Siglo*, 13 au 19/11/1998 : 17)

perdu espoir d'être reçus un jour », la conduite du président laissant entendre que la question des violations de droits est de moindre importance pour lui (*La Nación*, 1/12/1998). Un mois plus tard, Sola Sierra, la présidente de l'AFDD, déclare à *La Nación* (8/1/1999) que le comportement du gouvernement à ce sujet est hypocrite, alors que la campagne et la plate-forme de Frei donnait une place importante aux violations passées. Cependant, les discours présents ne représentent pas cette réalité. L'association aura attendu plus de cinq ans et présenté onze demandes d'audience avant d'être finalement reçue par Frei à La Moneda, le 18 janvier 1999 (Beltrán, *La Nación* 19/1/1999). Pendant cette réunion, Sola Sierra, Viviana Díaz et Mireya García⁷⁷ ont sévèrement critiqué le gouvernement et ses tentatives de rapatrier Pinochet sans considérer ses victimes, alors que le président conservait le silence (*La Nación* 19/1/1999).

Ensuite, en convoquant le Conseil de sécurité nationale, le gouvernement se positionne clairement, selon l'organisation, dans le camp *pinochetista*. Dans des lettres distinctes, mais semblables, l'AFEP et l'AFDD font ce reproche, ajoutant que la défense même de l'immunité souveraine de Pinochet devient un lieu de légitimation non seulement du coup d'État, mais également des violations de droits humains commis pendant les dix-sept années de la dictature (Espinoza & Palominos, *El Siglo* 29/1 au 4/2/1999). Pour Sola Sierra, lors d'un discours prononcé au Stade national, une situation qui devait être source de victoire pour les victimes du régime militaire est devenue un « épisode contentieux, où de supposées forces démocratiques et supposément engagées envers la vérité et la justice se sont alignées avec le pinochetisme » (Sierra, *El Siglo* 11 au 17/6/1999). De facto, d'après les organisations, l'administration Frei devient complice de la dictature et perpétue l'état d'impunité. En effet, l'association souligne à plusieurs reprises à quel point cette audience des Forces Armées les préoccupe et les irrite alors que celle-ci est perçue par elle comme un moyen de « discuter comment sauver le dictateur des mains de la justice » (*La Nación* 1/12/1998). Le voyage du chancelier José Miguel Insulza en Angleterre et en Espagne n'aplanit pas le sujet. Au contraire, le déplacement jette de l'huile sur le feu. En effet, Sola Sierra qualifie d'abject la défense de Pinochet par le gouvernement, alors que « le monde entier le reconnaît coupable de génocide, de terrorisme et comme tortionnaire » (Beltrán, *La Nación* 2/12/1998). Viviana Díaz, quant à elle, déclare qu'il leur « apparaît indigne que le gouvernement

⁷⁷ Respectivement présidente, vice-président et secrétaire générale de l'AFDD.

du président d'Eduardo Frei tente, par tous les moyens, de réaliser un accord politique à l'étranger qui permettrait de rapatrier le dictateur et d'empêcher son extradition en Espagne » (*La Nación* 6/12/1998). Sola Sierra va plus loin en mettant en doute la capacité même de l'administration Frei de sympathiser avec la cause défendue par l'AFDD :

Aujourd'hui, vous avez transgressé tout ce qui était acceptable et toutes les limites. Nous doutons profondément de vous et il s'agit d'un affront que nous devons vous expliquer, en vous rapportant ce que d'autres, sans vos conditions privilégiées, comprennent par leur condition d'être humains sensibles et solidaires à la douleur des autres et aux principes inaliénables de vérité et de justice [...]. On n'a pas besoin d'être avocat, socialiste ou un exilé pour comprendre que la défense d'un dictateur ne constituera jamais une conduite éthique, juridique, politique ni socialement acceptable. (Espinoza & Palominos, *El Siglo*, 29/1 au 4/2/1999)⁷⁸

La frustration ressentie par l'AFDD est plus que palpable ici. Elle semble consternée que l'association doive à nouveau expliquer ce qui leur semble fondamental : la défense d'un dictateur ne devrait jamais être considérée. La protection de Pinochet par le gouvernement Frei démontre à nouveau l'état d'impunité dans lequel le pays se trouve et pousse l'AFDD à reprendre sa position, qu'elle juge légitime, de défense de la vérité et de la justice. Si l'AFDD démontre une volonté de se charger de l'éducation du gouvernement en matière de ce qui est juste et acceptable afin de diriger l'administration vers les bonnes décisions, l'AFEP et l'ANEXPP sont plus directs quant à ce qu'ils attendent maintenant de l'administration chilienne : c'est-à-dire rien (AFEP & ANEXPP, *El Siglo* 14 au 20/01/2000). Cette différence entre les deux approches est notamment perceptible dans l'édition susmentionnée du *El Siglo* où les associations font deux déclarations distinctes côte à côte.

Ce qui est arrivé n'est pas un produit du hasard, cela fait partie de la stratégie conçue par les différents acteurs du système de domination pour faire avancer

⁷⁸ « Hoy, usted ha sobre pasado todo lo aceptable y ha transgresivo todo límite. Nos dude profundamente y constituye una afrenta que debemos explicarle a usted lo que otros, sin sus condiciones tan privilegiadas, entienden por su condición de seres humanos sensibles y solidarios con el dolor ajeno y con los principios intrincables de la verdad y de la justicia (...). Ne se requiere ser abogado, socialista o exiliado para comprender que la defensa de un dictador nunca constituirá una conducta ética, jurídica, política ni socialmente aceptable. » (Espinoza & Palominos, *El Siglo*, 29/1 au 4/2/1999 : 4)

l'oubli et l'impunité. Il ne fait pas sens d'exiger du gouvernement actuel d'être cohérent et nous ne pouvons rien attendre de lui. Il est directement responsable de cette situation (AFEP et ANEXPP). (Espinoza & Palominos, *El Siglo*, 29/1 au 4/2/1999)⁷⁹

Dans ce nouveau scénario, les familles [de victimes] de la dictature se déclarent en état d'alerte afin de définir les prochaines étapes pour aider à prévenir le retour du principal criminel chilien dans notre pays. [...] Enfin, nous appelons le gouvernement chilien à se prononcer publiquement sur les conditions légales et juridiques auxquelles devra faire face le général Pinochet lors d'un éventuel retour dans notre pays, car ce sont eux qui ont invoqué des raisons humanitaires pour le dictateur. [...] En tant que proches, nous sommes convaincus que le gouvernement a une obligation morale et politique pour assurer l'exercice de la justice dans notre pays et d'être cohérent avec ses déclarations publiques qui indiquaient qu'Augusto Pinochet devrait être jugé au Chili. (AFDD). (Espinoza & Palominos, *El Siglo*, 29/1 au 4/2/1999)⁸⁰

Alors que la lutte pour l'extradition de Pinochet vers l'Espagne est un échec, l'AFEP et l'ANEXPP semblent avoir perdu toute foi envers un gouvernement qui travaille, selon eux, main dans la main avec ceux œuvrant pour l'oubli et l'impunité. L'AFDD, quant à elle, prend position comme actrice légitime afin de pousser le gouvernement à adopter une attitude cohérente. D'après les organisations, si l'administration exige et justifie le retour de Pinochet pour des raisons de santé et qu'il soit jugé au Chili, il faut qu'il le soit. Toutefois, l'AFDD et l'AFEP sont sensibles à l'influence maintenue par les Forces Armées sur l'administration Frei. En effet, dans des éditions subséquentes de *La Nación*, cette préoccupation est mentionnée à plusieurs reprises (3/5/1999, 23/1/2000, 13/02/2000, 4/3/2000), en soulignant que l'institution ne permettra jamais que l'on poursuive le

⁷⁹ « Lo sucedido no es producto del azar, se inscribe en la estrategia diseñada por los diferentes actores del sistema de dominación de avanzar en el olvido y la impunidad. Al actual gobierno no tiene sentido exigirle coherencia y tampoco podemos esperar nada de él. Es el responsable directo de esta situación. La instalación de la *Mesa de Diálogo* fue un instrumento más para mostrar internacionalmente una falsa imagen de democracia de paz y reconciliación que pavimentaría el retorno de Pinochet a Chile. » (AFEP et ANEXPP) (Espinoza & Palominos, *El Siglo*, 29/1 au 4/2/1999)

⁸⁰ « Ante este nuevo escenario, los familiares de la dictadura nos declaramos en estado de alerta con el objeto de definir las próximas acciones que ayuden a evitar que el principal criminal chileno retorne a nuestro país. En principio solicitaremos al ministro Jack Straw que considere la validez y contundencia de los fallos judiciales de la justicia inglesa y que, junto con garantizar la salud de Pinochet, no ponga en riesgo la acción de la justicia. [...] Finalmente, llamamos al gobierno chileno a pronunciarse públicamente, respecto de cuáles fueron las condiciones legales y jurídicas que el general Pinochet deberá enfrentar en un eventual regreso a nuestro país, dado que fueron ellos quienes solicitaron razones humanitarias para el dictador. [...] Como familiares estamos convencidos que el gobierno tiene la obligación moral y política de garantizar la acción de la justicia en nuestro país y ser coherente con sus pronunciamientos públicos en el sentido de que Augusto Pinochet deber ser juzgado en Chile. » (Espinoza & Palominos, *El Siglo*, 29/1 au 4/2/1999)

général à la retraite au Chili. Sans l'appui de l'État dans les procédures judiciaires, les tribunaux locaux ne répondront certainement pas aux 59 plaintes déposées contre l'ex-dictateur (Efe, *La Nación*, 2/2/2000), sans compter l'influence de groupes tels que celui de la *Fundación Pinochet* qui, tout au long de la détention de Pinochet, tenteront de convaincre à la fois le gouvernement et l'opinion publique que ce dernier doit être extradé vers le Chili.

Sauvegarde de la souveraineté nationale : efforts pour le rapatriement de Pinochet

L'état d'impunité traduit par l'absence de procédures judiciaires concrètes et les efforts de l'administration Frei dans le rapatriement de Pinochet au Chili ont été les principaux chevaux de bataille de l'AFDD, de l'AFEP et de l'ANEXPP. La *Fundación Pinochet*, inconditionnelle partisane de l'ex-dictateur, se concentre quant à elle sur la démonstration qu'il n'y a pas lieu de poursuivre ce procès, faute de précédents et de juridiction. Au cours de la période étudiée, il est possible d'observer que la *Fundación* use de deux techniques pour justifier le retour du général. D'abord, on blâmera un consortium de socialistes désirant se venger. Ensuite, on défendra le principe de la souveraineté nationale qui ne permet pas que l'on poursuive un ex-président ou que l'on pile dans les plates-bandes judiciaires chiliennes.

Dans un premier temps, il est possible d'observer le dénigrement des acteurs impliqués dans la poursuite de Pinochet. Hernán Briones, président de la *Fundación*, déclare, dès le début des procédures à Londres, qu'il s'agit d'une « fumisterie », que le « crime contre l'humanité a été inventé, car ils veulent maintenir le standard d'un ennemi duquel ils veulent se venger, car ils ont échoué. Les socialistes d'Espagne utilisent ces termes » (Rousseau, *La Nación*, 24/10/1998). À propos de manifestants à Londres, Cortés Villa (directeur exécutif de la *Fundación*), les qualifie « d'évidemment dérangés, payés par des organisations de droits humains qui seraient commis à une cause politique. Il a noté que plusieurs d'entre eux étaient des « mercenaires étrangers engagés à provoquer des conflits avec un degré de haine et de violence impressionnant » (Durán, *La Nación*, 7/2/1999). En dénigrant ces groupes œuvrant pour que Pinochet soit extradé et jugé en Espagne, la *Fundación* veut visiblement miner la crédibilité de leurs protagonistes qui sont décrits comme des mercenaires assoiffés de vengeance et à la solde d'organisations de droits de la personne. Leur

manière d'être, calme, ferme et rationnelle, est posée en contrepied à l'irrationalité et à la passion de leurs opposants. La *Fundación* ira jusqu'à demander que les organisations militant pour l'extradition respectent elles-mêmes les droits humains : « Nous demandons humblement aux politiciens, aux familles des victimes et à toutes les personnes qui font des manifestations au Chili et en Espagne qu'ils soient cohérents avec le respect des droits de la personne qu'ils prétendent défendre » (*La Nación*, 8/11/1998)⁸¹.

Dans un second temps, la *Fundación* s'attardera à définir l'extradition potentielle d'un ex-chef d'État comme étant hautement problématique pour la souveraineté du pays. La mise en examen de Pinochet par l'Espagne est là où le bât blesse, selon l'organisation : « cela ne paraît pas bien » (*La Nación*, 31/10/1998). L'ingérence de Madrid dans les affaires chiliennes reste en travers de la gorge de la *Fundación*. À plusieurs reprises, ses dirigeants exprimeront leur mécontentement relativement au processus décisionnel au Royaume-Uni. Dans l'édition du 16 avril 1999 de *La Nación*, Hernán Briones questionne le fait que la décision d'aller de l'avant avec l'extradition de Pinochet soit devenue une question politique et non plus juridique, telle qu'elle aurait dû l'être. Devant cette « attaque contre la souveraineté du pays », l'organisation insiste sur le fait que le gouvernement devrait « dénoncer et protester devant les instances internationales » (Aguilera, *La Nación*, 16/4/1999). L'objectif principal de l'administration Frei devrait être de ramener le sénateur le plus rapidement possible et devrait cantonner le débat au domaine juridique et légal. Au lieu de quoi, l'association a le sentiment que « [N]otre souveraineté a été frappée et nous avons été submergés. Contre des raisons politiques, nous n'avons pas la force de nous battre et de faire face à notre indépendance comme nation » (Rousseau, *La Nación*, 10/02/2000). Briones suggère entre autres les mesures suivantes : « de convoquer le Conseil de sécurité nationale, de retirer l'ambassadeur du Chili au Royaume-Uni et de suspendre les travaux de la *Mesa* dans le but d'exercer des pressions sur le gouvernement anglais (Beltrán, *La Nación*, 9/10/1999). Si, au début des procédures, on se concentre sur l'argument de la souveraineté juridique nationale, le discours se décalera éventuellement vers le raisonnement que la santé de Pinochet ne permet pas de poursuivre des procédures judiciaires aussi longues.

⁸¹ « Pedimos con humildad a los políticos, a los familiares de las víctimas y a todas las personas que hacen demostraciones en Chile y Europa, que sean coherentes con el respeto de los DDHH que dicen defender ». (*La Nación*, 8/11/1998)

En effet, le jugement d'octobre 1999 statuant que les démarches d'extradition pouvaient être enclenchées, de même que les deux accidents cardio-vasculaires de septembre, semblent avoir poussé l'organisation à changer d'angle d'attaque et à invoquer un retour de Pinochet pour raisons humanitaires. La détérioration de la santé de l'ex-dictateur est ainsi systématiquement mentionnée. Dans l'édition du 9 octobre 1999 du *La Nación*, Briones demande directement au gouvernement de « faire pression sur le Royaume-Uni et le ministre de l'Intérieur, Jack Straw » afin que soient acceptées les raisons humanitaires et que soit libéré Pinochet. Quelques jours plus tard, Briones fera référence à la détention du général comme un acte de torture dans lequel on torturerait à la fois Pinochet et le Chili en entier (Beltrán, *La Nación*, 14/10/1999). La dramatisation de l'état de santé du détenu devient centrale à son rapatriement et on insistera sur l'idée qu'il « risque la mort tous les jours » (*La Nación*, 11/06/1999), que son diabète « maintient sérieusement la vigilance des médecins de l'ex-dictateur » (*La Nación*, 13/2/2000) et, finalement, qu'il est dans un état de découragement, dans un état de dépression sérieux » (*La Nación*, 13/2/2000). Selon Cortés Villa, il faut craindre qu'à tout moment le général puisse décéder, rongé par la maladie et la détention auxquelles il fait face (*La Nación*, 13/2/2000). En changeant de discours et de ton, la *Fundación* semble avoir contribué à attirer l'attention des autorités anglaises sur la santé de l'ex-dictateur qui sera d'ailleurs libéré pour ces raisons en mars 2000.

Au contraire des mobilisations de victimes et de leurs proches, cette libération n'a pas été attribuée aux efforts gouvernementaux par la *Fundación*. Si, aux débuts de l'affaire Pinochet, le président de la *Fundación* se déclare « confiant et satisfait de la gestion » faite par l'administration Frei relativement à la détention du général (*La Nación*, 1/12/1998), la situation évoluera rapidement. En effet, au sein de la presse écrite, la *Fundación* se concentrera d'abord à définir les efforts anglais et espagnols comme une attaque arbitraire contre la figure de Pinochet (*La Nación*, 24/10/1998, 31/10/1998, 8/11/1998 et 16/4/1998). Toutefois, la frustration face à la situation augmentant, l'organisation dénonce l'inaction du gouvernement sur le sujet. Par exemple, Briones déclare que Frei « a démontré qu'il n'a pas le pouvoir politique pour pousser Straw à permettre à Pinochet de retourner au Chili » (Beltrán, *La Nación*, 9/10/1999). Quelques mois plus tard, Cortés Villa blâmera directement le président, soulignant que « Frei a promis qu'il ramènerait le général

Pinochet avant de rendre le pouvoir et, comme toujours, il n'a pas tenu ses promesses » (Flores, *La Nación*, 16/2/2000). Ainsi, que l'on soit pour ou contre l'extradition de Pinochet, les efforts du gouvernement ne satisfont aucune des parties. Toutefois, si ce désenchantement est présent dans les deux types de groupe, chez les familles et les victimes, la proposition d'une table de négociation (*Mesa*) cristallisera d'autant plus l'inimitié ressentie envers l'administration Frei, alors que la *Fundación* l'acceptera comme un moyen de renforcer le processus de réconciliation concertée imposée sur le pays.

Mobilisations de la mémoire : luttes discursives autour de la question de la justice et de la *Mesa*

The dialogue table was uncertain venture onto new ground.
To forge an accord out of such conflicting memories
and interests would not be easy. The experiment sparked
strains among allies within established memory camps,
not simply dialogue between opposed camps.
-Stern, 2010 : 243

Le concept de la *Mesa de Diálogo* comme sujet politique a émergé tout d'abord des rumeurs de négociations avec les Forces Armées, de même que d'une proposition du milieu politique à l'AFDD de créer une nouvelle Commission de vérité et de réconciliation⁸². Le climat politique bouleversé par la détention de Pinochet à Londres, l'explosion des expressions publiques du mécontentement de la population, la pression judiciaire exercée à l'encontre des militaires et les élections de décembre 1999 arrivant à grands pas pousseront l'administration Frei à tenter de trouver une solution pour calmer les tensions habitant le pays (Stern, 2010 : 238-239).

Au cours de la section suivante, les fondements historiques de la *Mesa* et ses différentes ramifications seront explorées. Ensuite, la réaction des associations étudiées sera mise en lumière

⁸² La proposition sera refusée, car « excluant la justice, ou la laissant conditionnelle aux supposés consensus politiques avec les responsables et les complices des crimes commis au pays entre 1973 et 1990, manquant donc de légitimité éthique, politique et sociale » (*El Siglo*, 20 au 26/11/1998 : 6).

en explorant tout d'abord ce qu'elles en disent, puis l'argumentaire derrière leur non-participation aux travaux de la Table de Dialogue.

La Mesa : quelques fondements historiques

La *Mesa* commença ses travaux officiellement le 21 août 1999 (Zalaquett, 2000 : 14). La Table de dialogue était composée de membres ayant des horizons différents au sein de la société civile chilienne : « le gouvernement, des avocats de droits humains, des officiels des Forces Armées et des forces policières, des représentants d'institutions religieuses ou éthiques [de même que] divers professionnels » (Zalaquett, 2000 : 14). Les membres de la Table de dialogue se sont réunis au cours de vingt-deux sessions dans l'édifice Diego Portales, appartenant au ministère de la Défense, alors que l'AFDD se mobilisait de manière fréquente aux portes de l'immeuble (Zalaquett, 2000 : 15-16). Les objectifs de la *Mesa* visaient à « prendre en charge l'héritage inachevé des violations de droits humains » s'étant produites pendant la dictature (Stern, 2010 : 239). Cela peut s'observer par la volonté de « clarifier le sort et retourner les restes des disparus avec la coopération des militaires et de la police et de revoir le passé de manière plus mutuelle de façon à respecter les visions distinctes [de tous], tout en reconnaissant les responsabilités historiques » (Stern, 2010 : 239). Selon Juan Zalaquett, avocat de droits humains, les objectifs mêmes de la *Mesa* firent partie des débats conflictuels qui se produiront au cours de ces réunions (2000, 17). Certains membres mirent en doute la valeur de la Table si certains propos ne pouvaient être révélés aux médias ou à des non-participants (2000, 15-16). D'autre part, d'autres personnes soutinrent qu'il faudrait plutôt formuler des pistes de solutions relativement aux problèmes qui étaient restés sans réponses jusqu'à présent, « c'est-à-dire par exemple l'impunité des responsables de crimes sous la dictature de même que de questionner la violence politique ayant mené à la fracture de la *convivencia* nationale » (Zalaquett, 2000 : 17). Dans ce même article, Zalaquett rapporte que la décision de limiter le choix des victimes à celui des disparus était justifié « (1) par l'énormité de la tragédie et le devoir impératif de déterminer la vérité sur ce qui s'était produit et de remettre les restes des victimes à leurs proches; (2) [parce que] cette *Mesa* créait une opportunité unique pour avancer sur ce sujet, puisqu'elle réunissait comme acteurs principaux des avocats de droits humains et des membres des forces militaires et forces policières; et (3) [finalement par] la peur que les références aux responsabilités

à caractère historique puissent être utilisées pour excuser ou diluer la culpabilité concernant les violations de droits humains » (Zalaquett, 2000 : 17).

Dans un second temps, le principal contentieux au sein de la *Mesa* résidait dans la méthode à adopter pour retrouver les restes des détenus-disparus. En effet, au début du travail de la Table, le représentant des Forces Armées nia fermement posséder quelconque registre portant sur la destination finale des victimes (Zalaquett, 2000 : 22). Les militaires se déclarèrent disposés à soutenir les efforts de la Table dans la recherche d'informations tant que la suite se produisait dans le respect de la loi d'amnistie de 1980, c'est-à-dire que le cas pourrait se présenter devant un juge, mais serait par la suite amnistié (Zalaquett : 22-24). Gonzalo Vial⁸³ suggéra alors de mettre en œuvre l'une des propositions de la Commission Rettig⁸⁴ en sanctionnant ceux qui ne remettraient pas les informations qu'ils détenaient, comptant sur les provisions de la loi d'amnistie pour inciter les individus à parler plutôt qu'à être poursuivis (Zalaquett : 23). Bien que débattue, puis acceptée par les Forces Armées et les forces policières, la proposition ne fut pas mise en place, le contexte forçant la nouvelle administration Lagos à vouloir en terminer avec cette contestée Table de Dialogue (Zalaquett, 2000 : 24-25). Le retour de Pinochet au pays changea la dynamique nationale. Il rendit d'autant plus difficile le dialogue, alors que les manifestations contre le travail de la *Mesa* persistaient. Cette situation donna lieu à une série d'impasses au sein du groupe de travail (Zalaquett, 2000 : 26). Ses discussions traînant en longueur, la *Mesa* tomba d'accord, en juin 2000, pour remettre au président ses conclusions quant aux mesures à prendre, donnant à ce dernier six mois pour les évaluer et décider de reconduire ou non son travail (Zalaquett, 2000 : 27-29). Cette pause dans les réunions de la *Mesa* arriva à point nommé alors que l'intensification des débats autour de la destitution du sénateur Pinochet ne pouvait que rendre d'autant plus sensibles les discussions avec les militaires et d'ainsi rendre difficiles le fait de se cantonner exclusivement aux objectifs de la *Mesa*.

⁸³ Gustavo Vial est un historien conservateur qui, à partir de la moitié des années 70, s'efforcera, au travers de l'ouvrage *Le livre blanc au changement de gouvernement*, à légitimer à la fois le coup d'État et les violations de droits humains entres autres. Il participera aussi notamment brièvement au ministère de l'Éducation en 1978, puis à la Commission Rettig en 1990 et, finalement, à la *Mesa* en 1999 (<http://www.memoriachilena.cl/602/w3-article-100642.html>).

⁸⁴ Commission de vérité et réconciliation mise en place par décret présidentiel en 1990.

Position des organisations face à la Mesa

[S]upposer qu'une table de dialogue sans objectifs, sans délais et sans conditions réussira à résoudre une question en suspens depuis 25 ans est non seulement une erreur, mais irresponsable.
- Viviana Díaz⁸⁵

Stern pose un regard sensible et compréhensif sur le raisonnement à la base même du refus des associations de collaborer aux travaux de la *Mesa*. « Au sein des communautés de droits humains et de victimes, les pressions et les ambivalences étaient pénétrantes et personnelles, voire même existentielles. La question mémorielle – non seulement la perte d'êtres chers transformés en victimes, mais aussi la longue lutte pour documenter leur perte et l'appel aux valeurs morales contre un régime de désinformation et de déni – a réveillé de puissantes questions de loyauté et de trahison » (Stern, 2010 : 243).

Dès le début des rumeurs quant à la potentielle mise en place d'un organisme dédié au dialogue entre les deux camps mémoriels, il est possible d'observer une division quant à la participation ou la non-participation à de tels efforts (Stern, 2010 : 243). À travers la presse écrite et leurs activités, l'AFDD sera particulièrement véhémement dans son rejet, alors que le groupe religieux FASIC, historiquement aux côtés des associations, participera à la Table de Dialogue (Stern : 243). Cette rupture entre les groupes travaillant usuellement de concert se traduira par la définition de l'AFDD, de l'AFEP et de l'ANEXPP de la *Mesa* comme un effort de fermer la boîte du passé en passant par un accord de Punto Final (Point final). L'AFDD défendra publiquement qu'il ne s'agit pas d'un hasard si cette proposition arrive au moment où elle arrive.

Le regroupement signale qu'il n'est pas étrange que face au grand bond en matière de justice, avec la détention du sénateur à vie Augusto Pinochet à Londres et le

⁸⁵ « Tal como lo expresara en la víspera en una carta al presidente Eduardo Frei, la presidenta de la AFDD agregó que «suponer que una *Mesa de Diálogo* sin metas, sin plazos y sin condiciones logrará resolver un problema pendiente por 25 años, es no sólo errado, sino irresponsable». » (Haltenhoff, *La Nación*, 22/8/1999 : 3)

processus judiciaire qui se poursuit en Espagne, que les mêmes personnages qui ont empêché que justice soit faite au Chili tentent de trouver des solutions pour avancer vers la réconciliation nationale et surmonter les problèmes de droits humains en suspension. [...] Les familles ont précisé que n'importe quelle tentative pour avancer vers une solution au problème des disparus et des victimes des crimes contre l'humanité « doit tenir comme fondement les valeurs de vérité et de justice, unique possibilité de surmonter notre passé et éviter que nous ne soyons obligés de recourir à la justice internationale pour rendre effectif notre droit inaliénable [à la justice] » (*El Siglo*, 20 au 26/11/1998⁸⁶).

D'après l'AFEP, l'attitude de ceux qui se précipitent pour régler le problème est tout au mieux « suspecte », le sujet n'ayant jamais été une priorité ou n'ayant jamais suggéré quelconque volonté politique pour surmonter les violations de droits humains commis pendant la dictature.

Le nœud du problème réside ici : selon l'AFDD, il s'agit d'une tentative de contourner la justice chilienne, alors que l'attention internationale se trouve tournée vers le Chili (*El Siglo*, 27/11 au 3/12/1998). En créant une opportunité d'éviter de passer par les tribunaux, l'AFDD craint que soit présenté un nouveau contrat de paix qui amnistierait les responsables et fermerait définitivement la boîte du passé (*El Siglo*, 16 au 22/04/1999). Il leur est impossible d'accepter cette situation, alors qu'il est probable qu'elles obtiennent finalement justice à partir de l'Espagne via Londres (Escalante, *La Nación*, 18/11/1998 et *El Siglo*, 16 au 22/4/1999). L'administration doit laisser derrière elle cette voie et plutôt viser le renforcement des procédures judiciaires au pays (*El Siglo*, 27/11 au 3/12/1998). Selon l'organisation, ceux qui sont à l'œuvre aujourd'hui pour empêcher l'extradition et promouvoir de nouvelles discussions ne cherchent simplement qu'à bloquer le cours de la justice sans résoudre le cœur du problème. La seule manière de conclure avec le passé ainsi de permettre au pays de récupérer sa dignité réside, selon Díaz, dans la « reconnaissance de ce qui s'est passé avec les détenus-disparus et que justice se fasse » (Quenaya, *La Nación*, 22/11/1998).

⁸⁶ « La Agrupación señala que no resulta extraño que, frente a un salto importante en materia de justicia, con la detención del senador vitalicio Augusto Pinochet en Londres y el proceso judicial que se sigue en España, los mismos personeros que han impedido que se haga justicia en Chile intenten dar soluciones para «avanzar en la reconciliación nacional y superar los problemas de DDHH pendientes». [...] Los familiares precisaron que cualquier intento por avanzar hacia una solución al problema de los desaparecidos y víctimas de los crímenes de lesa humanidad, «debe tener como fundamento los valores de verdad y justicia, única posibilidad de superar nuestro pasado y evitar que necesitamos recurrir a la justicia internacional para hacer efectivo nuestro irrenunciable derecho a ello». » (*El Siglo*, 20 au 26/11/1998)

Elle ajoute que le pardon ne peut être exigé des victimes, qu'elles ont le droit de décider si elles le veulent ou non, mais qu'elles doivent aussi savoir qui doit être pardonné, ce qui ne peut être déterminé que par le cours de la justice ou par une prise de responsabilité des fautifs (Quenaya, *La Nación*, 22/11/1998).

De plus, selon les organisations, ce type de discussions permet aux criminels d'échapper à la justice, alors que leur demande a toujours été d'arriver à connaître la vérité complète et d'obtenir une pleine justice. Il s'agit d'un mantra qu'elles répètent depuis les premiers temps de la dictature : « verdad y justicia plena » (vérité et justice complètes). C'est d'ailleurs la raison avancée par l'AFDD pour refuser de participer à la *Mesa*. Effectivement, une fois les conditions des militaires connues⁸⁷, il leur apparaît clairement que la Table est une voie vers le Punto Final, objectif qu'ils ne peuvent évidemment pas soutenir. Selon la présidente Sola Sierra, « [L]es proches des victimes n'ont pas à chercher un accord quelconque ni à nous asseoir à quelques tables que ce soit pour négocier, parce qu'ici il n'y a rien à négocier. Notre positionnement a toujours été clair : nous exigeons que soit reconnu notre droit légitime à la justice et nous allons continuer à soutenir qu'ici nous devons avoir une vérité et une justice complètes » (*El Siglo*, 18 au 24/06/1999). L'AFEP a le même positionnement à ce sujet en rejetant le travail de la *Mesa* :

Nous n'accepterons jamais une sortie s'apparentant à celle du *Punto Final*, nous n'accepterons pas la relativisation du sujet. On ne peut parler de demies-vérités ou de justice à la mesure du possible. Ici, il s'agit de connaître la vérité absolue et la justice complète. Avec rien de plus ni de moins, nous nous conformerons. Notre objectif principal a toujours été la justice et en cela nous n'allons pas chanceler. [...] Ce qui est fondamental pour nous est que la justice ne se négocie pas, la vérité et la justice ne se négocient pas. Il s'agit ici d'efforts désespérés pour imposer l'impunité au Chili, chose que nous n'accepterons jamais d'aucune manière. La justice n'a pas de date limite. Ces délits sont imprescriptibles, car, souvenons-nous, ils sont des crimes contre l'humanité et ne peuvent être conclus

⁸⁷ Ces conditions incluent que les chefs des institutions demanderont en privé des informations relativement au sort des détenus-disparus, tout en garantissant la confidentialité, les crimes commis ne devraient pas être considérés comme une responsabilité institutionnelle, mais personnelle. Finalement, on garantirait le respect de la loi d'amnistie (*El Siglo*, 6 au 12/6/1999).

par des décisions politiques de certains secteurs de notre pays (*El Siglo*, 18 au 24/6/1999)⁸⁸.

La relativisation du sujet des droits humains est inacceptable pour ces groupes. La justice n'est pas sujette à négociation et doit être implémentée pour que le Chili puisse aller de l'avant. Ce positionnement, qui a toujours été central à l'AFDD et l'AFEP, est non-négociable, car elles n'ont pas lutté autant d'années pour abandonner si près de la ligne d'arrivée (Sepulveda, *El Siglo*, 20 au 26/8/1999). Il apparaît, donc ici, que le contexte dans lequel arrive cette proposition influence les réactions de tous les acteurs en place ici. Le gouvernement et les militaires, craignant une extradition de Pinochet, tentent de trouver une solution pour démontrer à la face du monde que la justice peut s'exercer au Chili et, par le fait même, fermer la boîte de ce passé perturbateur. Les organisations de victimes et de familles de victimes, quant à elles, ont vu pour la première fois une ouverture dans le cadre judiciaire pour que soit puni l'ex-dictateur (Gallardo, *El Siglo*, 27/8 au 2/9/1999 et Rousseau, *La Nación*, 15/6/1999). Comme cet espoir nourrit leur mobilisation et leurs activités au cours de la conjoncture 1998-2000, il n'est alors pas temps de « faire des compromis » avec les militaires. La justice leur semble être à portée de main. La conduite à suivre est donc claire : « si quelqu'un a commis un crime, il doit répondre de sa conduite », elles ne cesseront de lutter que lorsque cet objectif sera accompli (Sepulveda, *El Siglo*, 20 au 26/08/1999).

Au cours d'une conférence de presse conjointe de l'AFDD, de l'AFEP, de l'ANEXPP, de la coordinatrice des exonérés de l'armée et d'avocats de droits humains, les organisations refuseront catégoriquement la proposition du ministre de la Défense, Edmundo Pérez Yoma. Voici quelques extraits de leur lettre ouverte adressée au ministre :

⁸⁸ « No aceptaremos jamás una salida cercana al punto final, no aceptaremos la relativización del tema. No se puede hablar de la verdad a medias o de justicia en la medida de lo posible. Aquí se trata de conocer la verdad absoluta y de justicia plena. Nosotros, con nada más y nada menos nos vamos a conformar. Nuestro gran objetivo siempre ha sido la justicia y en eso no vamos a claudicar. [...] Lo fundamental para nosotros es que la justicia no se negocia, la verdad y la justicia no se negocian. Aquí se está tratando de hacer esfuerzos desesperados por imponer la impunidad en Chile, cosa que nosotros no vamos a aceptar de ninguna manera. La justicia no tiene fecha límite. Estos delitos son imprescriptibles porque, recordémoslo, son crímenes de lesa humanidad y no se pueden terminar por decisiones políticas de algunos sectores de nuestro país. » (*El Siglo*, 18 au 24/6/1999)

Nous n'accepterons pas d'assister à un dialogue avec les représentants des Forces armées, le dialogue n'aiderait qu'à nettoyer leur image, surtout alors que le cercle militaire à la retraite et les déclarations du Commandant en chef de l'Armée, le général Izurieta, renforcent de manière catégorique leur rejet de la vérité et de la justice concernant les milliers de cas de violations de droits de l'Homme commises pendant la dictature de Pinochet. [...] Le discours apparent de cette « Table de Dialogue » parle d'une manière de connaître la vérité et de la possibilité de fermer un chapitre difficile de notre histoire. Toutefois, ces affirmations manquent de soutien politique et moral et se posent curieusement au moment précis où la société a une demande croissante pour la justice. [...] La mémoire historique et sociale est un pilier de la souveraineté et de la construction d'une véritable démocratie. La « table de dialogue » produira une plus grande méfiance, plus de frustration et s'inscrira comme un autre manœuvre pour construire l'impunité. (*El Siglo*, 10 au 16/9/1999)⁸⁹

Dans *La Nación* (Rousseau, 15/6/1999), Silva ajoute que la mise de côté de certaines victimes et la concentration sur les cas de détenus-disparus sont une manœuvre réalisée dans le but de minimiser les violations du passé, tout en réglant partiellement le problème pour le public. Les trois associations, avec cette lettre ouverte, refusent publiquement de participer à la *Mesa* et, dans un même temps, énoncent les problèmes éthiques et moraux de celle-ci. Conséquemment, leur non-participation revient à dénoncer la poursuite de l'impunité des responsables, voire de l'installation d'un système qui la promulguerait et l'organiserait de manière plus concrète. Cet argument se retrouve d'ailleurs à de nombreuses reprises dans les déclarations des organisations au cours de la conjoncture 1998-2000. Les dirigeantes souligneront ainsi que, leurs luttes s'ancrant dans la recherche de la vérité et de la justice, elles ne sauraient abandonner pour une solution amnistiant de présumés bourreaux (*La Nación*, 6/8/1999, 15/8/1999, 22/8/1999, 14/11/1999, 11/6/2000 et 22/6/2000; *El Siglo*, 27/8 au 2/9/1999, 18/6/ au 22/6/2000 et 15/9/2000). Ce qui s'avère d'autant plus problématique, selon elles, est que les militaires ne prennent ni leur part de responsabilité ni

⁸⁹ « No aceptaremos concurrir a un diálogo con los mandos institucionales de las FFAA, diálogo que sólo ayudará a limpiar su imagen, menos aun cuando el círculo de militares en retiro y las declaraciones del Comandantes en Jefe del Ejército, general Izurieta, refuerzan categóricamente su rechazo a la verdad y a la justicia en los miles de casos de violaciones de DDHH ocurridas durante la dictadura de Pinochet. [...] El aparente discurso de esta «*Mesa de Diálogo*» habla de un camino para conocer la verdad y de la ocasión para cerrar un duro capítulo de nuestra historia. Sin embargo, esas afirmaciones carecen de sostén político y moral, y curiosamente surgen precisamente cuando en la sociedad crece la demanda por justicia. [...] La memoria histórica y social es un pilar para la soberanía y para la construcción de la verdadera democracia. La «*Mesa de Diálogo*» producirá mayor desconfianza, mayor frustración y quedará registrada como otra maniobra para construir la impunidad. » (*El Siglo*, 10 au 16/9/1999)

ne reconnaissent la faute de manière institutionnelle, attribuant les violations de droits à des incidents et à des individus isolés (*La Nación*, 14/8/1999, 15/8/1999, 26/8/1999, 3/11/1999, 22/6/2000 et *Informativo AFDD 06/2000*). Les Forces armées et les forces policières, niant posséder des informations, comme institution, sur le sort des détenus-disparus, Mireya García (AFDD) et Patricia Silva (AFEP) craignent que l'on gracie des individus « pour des miettes de vérité » « en échange d'une amnistie absolue », renonçant de facto à ce que justice soit faite (Galaz & Miranda, *La Nación*, 15/8/1999). Viviana Díaz ajoute, quelques jours plus tard en entrevue, que les militaires auraient pu donner des informations dès le début à l'organisation FASIC ou après, devant la Commission Rettig, mais ils ne l'ont pas fait (Rousseau, *La Nación*, 26/8/1999). Un point de contention supplémentaire réside dans la dénégation des militaires de posséder des registres sur les victimes, furent-ils incomplets. L'AFDD croit fermement que ces livres existent et que les informations sont réunies quelque part en attente d'un contexte qui soit favorable à leur découverte, c'est-à-dire ne signifiant pas une prise de culpabilité institutionnelle qu'ils représentent (Amaro, *La Nación*, 16/8/2000). Ces commentaires traduisent bien l'état de méfiance envers les Forces armées et les forces policières que les organisations entretiennent près de dix ans après la fin de la dictature. Ils représentent bien aussi l'exaspération de certains proches de victimes qui ont redoublé d'efforts sous et après le régime Pinochet pour amener devant la justice, puis en prison, les tortionnaires.

Interviewer : Et l'organisation serait-elle disposée à une approche directe avec les militaires, sans plus d'intervention?

Díaz : Nous nous sommes dirigés vers les Forces armées dès le moment où nos proches ont été séquestrés. Nous avons écrit de nombreuses fois à Pinochet et aux différentes autorités du gouvernement militaire! La Mesa de dialogue nous apparaît être une instance qui s'est créée simplement pour chercher la vérité et dont la justice est absente. Et si, dans ce pays, n'importe quelle personne commettant un délit mineur va en prison, pour quelle raison ne peuvent y aller ceux qui ont tué en marge de toute loi et comme politique d'État? (Rousseau, *La Nación*, 26/8/1999)⁹⁰

⁹⁰ « Interviewer : Y la agrupación, ¿estaría dispuesta a un planteamiento directo con los militares, sin más intervenciones? Díaz: Nos hemos dirigido a las FFAA desde el momento mismo en que nuestros familiares fueron secuestrados. ¡A Pinochet le escribimos muchas veces y las distintas autoridades del gobierno militar! La Mesa nos parece una instancia que se crea sólo para buscar la verdad y donde la justicia se ve ausente. Y si en este país cualquier persona que comete un delito menor va a la cárcel, ¿por qué razón no pueden ir aquellos que mataron al margen de toda ley y como política de Estado? » (Rousseau, *La Nación*, 26/8/1999)

Les seuls canaux qui devraient être ouverts pour régler les questions de droits humains en suspens sont ceux de la justice et des tribunaux (Mayorga, *La Nación*, 11/6/2000). Ainsi, la solution ne peut pas se limiter à trouver les restes des détenus-disparus et savoir ce qui s'est passé, cela serait insuffisant. Il faut que les bourreaux paient pour leurs crimes (Escalante, *La Nación* 14/6/2000).

Dans un second temps, là où le bât blesse est que les victimes et leurs proches ont le sentiment de ne pas être pris en compte dans le développement d'une solution relativement aux questions de droits humains. Sola Sierra, de l'AFDD, incite d'ailleurs les dirigeants du gouvernement à se « souvenir que nous sommes les proches des victimes, lesquelles doivent être consultées pour livrer une proposition de solution qui passe par la vérité et la justice » (Escalante, *La Nación*, 14/6/1999). Quant à elle, la présidente de l'AFEP, Patricia Silva, déplore que le peu de renseignements auxquels elle a eu accès, à propos des négociations entre le monde civil et les Forces Armées, ne provient que de ce qui a filtré dans les journaux (Rousseau, *La Nación*, 15/6/1999). Silva dénonce que des rencontres se soient produites en secret entre ces groupes et que, par le fait même, les « proches et les victimes n'ont pas été considérées » (Rousseau, *La Nación*, 15/6/1999). Selon l'AFEP, leur organisation est « l'une des voix moralement légitimes pour s'asseoir à quelque table où on prétend vouloir régler le problème » (Rousseau, *La Nación*, 15/6/1999). Le deuxième point de conflit est justement sur qui a la légitimité de s'asseoir à cette table. En effet, en centralisant l'objectif de la *Mesa* autour de la question du sort des disparus et la récupération de leurs corps, d'autres groupes de victimes sont écartés et ne sont pas invités à participer. L'AFEP déclare :

Le regroupement réclame son droit d'être écouté comme tous ceux qui tentent de proposer aujourd'hui des pistes de solutions au sujet des graves violations de droits humains qui se sont produites pendant la dictature, « nous devons être écoutés, comme les milliers de torturés, exilés, qui ont souffert la relégation, de tous ceux dont les droits ont été violés, car nous avons l'autorité morale pour nous asseoir à toutes les tables discutant de ce sujet ». (*El Siglo*, 21 au 27/5/1999)⁹¹

⁹¹ « La agrupación reclama su derecho de ser escuchada al igual que todos quienes intentan proponer hoy, caminos de solución al tema de las graves violaciones de los DDHH ocurridas durante la dictadura militar, " debemos ser escuchados, al igual que los miles de torturados, exiliado, quienes sufrieron relegación, de los que fueron encarcelados, exonerados, en definitiva de todos aquellos cuyos derechos fueron violentados, porque tenemos la autoridad moral para sentarnos en todas las *Mesas* donde se esté discutiendo el tema. » (*El Siglo*, 21 au 27/5/1999)

Ainsi, selon l'AFEP, il est inadmissible que l'on s'adresse à un seul groupe, alors qu'il existe des centaines de milliers d'autres victimes ayant droit à une place autour de la Table de dialogue (*El Siglo*, 18 au 24/6/1999). Les victimes de torture sont, de fait, à nouveau oubliées, alors que les « complices de la dictature » sont admis à la *Mesa* (*El Siglo*, 18 au 24/6/1999). L'ANEXPP, en septembre 1999, fait une déclaration similaire au *El Siglo* (17 au 23/9/1999). En effet, selon l'organisation, il ne s'agit tout simplement pas d'une table de dialogue, mais plutôt d'une table de négociation où les personnes ayant été les victimes directes en sont absentes et où sont présents que des gens du gouvernement qui ont accepté des conditions sans considérer le peuple (*El Siglo*, 17 au 23/9/1999). Selon le regroupement, ce qui s'avère problématique ici est que ni la réconciliation ni les questions de vérité ne pourront se résoudre entre quatre murs, la porte close.

L'opinion de ces trois groupes, relativement à la légitimité de la *Mesa* et de ses participants, ne changera pas au cours de la conjoncture étudiée. Au sein de l'édition du 18 au 24 juin 1999 du *El Siglo*, après la remise des conclusions préliminaires au président et aux médias, les organisations rejettent vivement les résultats de la Table de dialogue, reprochant à celle-ci ses limites, le contexte entourant sa production et ses participants. D'abord, tel qu'il a été mentionné au cours du paragraphe précédent, on reproche la limitation des sujets abordés, en l'occurrence ici la concentration sur le sort des détenus-disparus. L'AFEP et l'ANEXPP déclarent notamment à ce sujet :

Le document ne mentionne pas la torture, les exécutés, les prisonniers politiques, etc. Il s'agit d'une exclusion délibérée. Une manœuvre politico-communicationnelle visant l'installation, dans la conscience des gens et de la communauté internationale, du fait qu'il serait suffisant de seulement connaître le sort des corps, démontrant que nous sommes tous assis à la même table discutant vers la réconciliation. [AFEP] (*El Siglo*, 18 au 24/6/1999)⁹²

Tel que le rapport Rettig, le document de la *Mesa* biaise la réalité, mettant de côté la torture et la détention de quasi un demi-million de personne. On aborde, comme violations de droits humains, seulement la disparition forcée de personnes, sans considérer adéquatement les exécutés politiques et un crime exécrationnel comme la

⁹² « El documento no menciona la tortura, los ejecutados, los presos políticos, etc. Es una exclusión deliberada. Una maniobra política-comunicacional desestimada a instalar en la consciencia del pueblo y en la comunidad internacional el hecho de que sólo basta conocer el destino de los cuerpos, mostrando que estamos todos sentados en una misma *Mesa* dialogando hacia la reconciliación. » (*El Siglo*, 18 au 24/6/1999)

torture, délit inamnistiable selon le droit international [ANEXPP] (*El Siglo*, 21 au 27/5/1999 : 10)⁹³.

Les victimes défendues par l'AFEP et l'ANEXPP étant oubliées volontairement, voire reléguées aux oubliettes, les organisations mettent en évidence l'absurdité de prétendre résoudre la question des violations de droits humains sous la dictature pour avancer vers la réconciliation si la majorité des victimes et de leurs familles ne sont pas prises en considération. Si l'AFDD, quant à elle, ne remet jamais en question la définition des victimes de la *Mesa*, elle critique toutefois que celle-ci s'arroge le droit de chercher des solutions sans même consulter les personnes qui ont été directement touchées, ni considérer les solutions proposées par ces mêmes groupes depuis des années (*El Siglo*, 27/11 au 3/12/1998). Mises de l'avant par l'AFEP, l'AFDD et l'ANEXPP, ces propositions visent l'abolition de la loi d'amnistie, l'application de la justice sur les délits commis sous la dictature, l'établissement d'une mémoire historique assurant une transmission du savoir relatif au passé du pays (1973-1990) et favorisant, par le fait même, le développement d'une société du *Nunca Más* et, finalement, qu'une réelle prise de responsabilité institutionnelle des Forces armées soit exercée (*El Siglo* 27/11 au 3/12/1998, 21 au 27/5/1999, 18 au 24/6/1999 et Quenaya, *La Nación*, 22/6/2000). Patricia Silva considère comme une minimisation de leurs souffrances comme proches d'exécutés politiques, soulignant, qu'à juste titre, ces victimes « méritent aussi » que justice se fasse (Escalante, *La Nación*, 14/6/2000). Mireya García soutient cette perspective en ajoutant qu'en se positionnant contre la Table de Dialogue, les organisations lancent un signal clair « à l'opinion publique et internationale [c'est-à-dire] que cette proposition ne coïncide pas avec les intérêts historiques de leur regroupement : la vérité comme concept et non pas réduit à simplement retrouver les corps de leurs proches; et la justice entendue comme l'action pénale et investigatrice des tribunaux » (*La Nación*, 21/6/2000). En d'autres mots, la justice ne peut s'effectuer au sein d'instances parallèles à celles existantes (Díaz, *El Siglo*, 15/9/2000). Le nouveau gouvernement de Lagos s'est fourvoyé, selon Díaz, en laissant les travaux de la *Mesa* se poursuivre après son élection, mais il est possible pour l'administration de rectifier le tir en laissant les tribunaux jouer leur rôle (*La Nación*, 14/6/2000).

⁹³ « Al igual que el Informe Rettig, el documento de la *Mesa* parcializa la realidad, dejando la tortura y detención de casi medio millón de personas. Se aborda como violación de los DDHH sólo la desaparición forzada de personas, sin considerar adecuadamente a los ejecutados políticos y un crimen execrable como la tortura, delito inamnistiable según el derecho internacional. » (*El Siglo*, 21 au 27/5/1999)

Dans un troisième temps, il est clair, selon les associations, que le travail de la *Mesa* doit être inséré dans un contexte politique plus large des droits de la personne, certes, mais il devrait également être compris dans un contexte où l'on tente d'abord de ramener Pinochet au Chili, puis au processus de destitution de son poste de sénateur à vie. Cette analyse des faits entourant la Table de dialogue est présente à chacune de leurs interventions alors qu'ils utilisent les médias afin de dénoncer et mettre en garde la population et les observateurs internationaux sur la nouvelle tentative de cimenter l'impunité au Chili. Le mandat que se sont donné les Forces Armées, selon les organisations, est ainsi double, d'abord les processus de réconciliation s'assureront du respect de la loi d'amnistie, puis on fermera définitivement la boîte du passé lavant, de fait, l'image de ceux ayant participé aux violations (AFDD, *Informativo*, octobre 1999 : 2). L'ANEXPP a décrit le document remis par la Table au président Lagos en juin 2000 « comme la culmination d'une opération de sauvetage d'Augusto Pinochet et de retenue du défilé de militaires passant par les tribunaux de justice » (ANEXPP, *El Siglo*, 18 au 22/6/2000). Viviana Díaz en entrevue (Amaro, *La Nación*, 16/8/2000), déclare, quant à elle, que la *Mesa* a constitué une « bouée de sauvetage » pour l'ex-dictateur. D'après les organisations, la *Mesa* non seulement s'est constituée dans un contexte particulier, celui de la détention de Pinochet à Londres et les efforts politiques pour le ramener au pays (*La Nación*, 29/8/1999), mais a aussi voulu minimiser les efforts politiques et juridiques de ce cas (*La Nación*, 14/11/1999). La *Mesa* s'inscrit ainsi au sein d'un jeu politique où l'on tente de réduire les coûts et de maximiser les bénéfices afin de ne pas perdre la face. Pour les associations, les enjeux sont critiques. En effet, il apparaît rapidement à la lecture de leurs discours qu'elles craignent un renouvellement de l'impunité qui serait servie à partir d'une amnistie donnée en échange d'information quant au sort des victimes de la dictature notamment. Au sein de la presse écrite, les associations dénoncent le manque de volonté politique du président et des partis de la Concertación pour remettre dans les lieux adéquats ces questions (c'est-à-dire devant les tribunaux) (*La Nación*, 14/11/1999) et, dans un même souffle, blâme la politisation du problème à l'aube de l'élection (*La Nación*, 26/8/1999). Finalement, la remise en vitesse d'un document, alors que leurs travaux sont incomplets, à l'aube d'un jugement relatif à la destitution du poste de sénateur de Pinochet, est tout sauf une solution selon l'AFDD qui n'y voit qu'une pression supplémentaire du pouvoir institutionnel sur le pouvoir judiciaire (Mayorga, *La Nación*, 11/6/2000).

Points de convergence des discours de l'AFEP, de l'AFDD et de l'ANEXPP

Au cours de la section précédente, il a été discuté que les associations n'ont pas toutes eu accès au même espace médiatique ni à un même accès au gouvernement. Malgré un accès différencié aux différentes instances publiques, les groupes tels que l'AFEP et l'ANEXPP utilisent le même type de discours rassembleurs qui insistent sur la lutte pour toutes les Chiliennes et tous les Chiliens et les futures générations.

Dans plusieurs interventions, les associations clament travailler pour le bien commun chilien en accord avec la population qui demande vérité et justice : « Alors que le peuple chilien et le monde entier réclament la vérité et la justice, il y a ceux qui insistent à trouver des accords afin de nous imposer une renonciation indigne à la justice en échange de quelques miettes de vérité » (Sierra, *El Siglo* 11 au 17/06/1999). À travers de cet extrait d'un discours de Sola Sierra, on peut observer que les associations se définissent comme les gardiennes de la vérité et les opposantes ultimes de l'impunité qu'elles combattent.

Dans une déclaration commune de l'AFEP et de l'ANEXPP, ce statut de défense de la vérité et de la justice se double d'un second mandat légitimant leur position dans le débat sur les violations des droits humains ayant eu cours dans le passé et la manière dont il faut en discuter aujourd'hui (AFEP & ANEXPP, *El Siglo*, 14 au 20/01/2000) : « Comme organisations de droits humains et victimes directe de la dictature, nous exigeons des futurs dirigeants [de la nation] qu'ils soient conséquents avec leurs promesses de paix et de prospérité, qui peuvent seulement se constituer de manière solide sur la base de la Vérité et de la Justice » (AFEP & ANEXPP, *El Siglo*, 14 au 20/01/2000).

En se portant à la défense de la justice et de la vérité, les mobilisations de victimes et de familles de victimes désirent, par le fait même, protéger les générations suivantes afin qu'elles n'aient pas à subir ce type de répression. L'ANEXPP et l'AFEP, dans une déclaration commune, considèrent que celles-ci « ont le droit que ne se répètent pas des actes cruels et dégradants, tels que le sont la torture et les crimes contre l'humanité » (*El Siglo* 8 au 14/10/1999). Quelques mois plus tard, alors que Jack Straw est sur le point de renvoyer Pinochet au Chili, l'AFEP lui demande s'il comprend le

message qui sera envoyé avec la libération de l'ex-dictateur (*El Siglo*, 28/1 au 3/2/2000). En effet, on devrait s'interroger, selon eux, sur l'enseignement que les générations futures retireront de cette libération sous le signe de l'impunité (*El Siglo*, 28/1 au 3/2/2000). Ici, on souligne également qu'il n'y a pas que les générations futures qui regardent, mais aussi le reste du monde, ce dernier apprenant des leçons de cette absence de justice. Le Royaume-Uni devrait, selon l'AFEP, faire figure de modèle en matière de justice et de droit et permettre l'extradition. Cette modélisation de la possibilité/opportunité de poursuites judiciaires du dictateur est pareillement présente dans des discours de l'AFDD. Dans les commentaires suivants, on met ainsi en exergue que si le Royaume-Uni aille ou non de l'avant avec ces procédures un précédent historique se crée : « C'est un chèque en blanc, pas seulement pour Pinochet, mais pour les tous les dictateurs, actuels et futurs, qui violent les droits humains » (Escalante, *La Nación*, 5/11/1998). « Désormais, les ex-dictateurs devront être très prudents des pas qu'ils feront, car la justice les atteindra quelque part » (Escalante, *La Nación*, 10/12/1998). Le processus judiciaire aura une portée plus grande que simplement l'extradition de Pinochet, mais mettrait en garde d'autres dictateurs qui repenseraient peut-être à deux fois avant de sortir de leur pays d'origine.

Espace des associations dans les médias et reconnaissance politique

Au cours des sections précédentes, il est apparu clairement que chaque association étudiée pendant la période mise à l'étude n'a pas été couverte médiatiquement de manière équivalente. En effet, il peut être observé que l'AFDD a été l'organisation qui a, non seulement, été plus approchée par les médias pour recevoir ses réactions comme association, mais a aussi été la seule association à avoir été reçue par le gouvernement Frei.

Pour l'ANEXPP, l'événement de la détention de Pinochet a été le premier moment où ils ont pu mettre de l'avant leurs propres problématiques en tant qu'association d'ex-prisonniers politiques. L'association s'est organisée officiellement en 1998 et, de ce fait, leurs actions se sont principalement limitées au support des organisations historiques dans leurs représentations publiques. L'AFEP, malgré un espace plus grand, a nettement été moins consultée sur certains

sujets et le groupe a dû défendre la nécessité d'être incluse dans les discussions. Au cours de cette section, il sera argumenté que l'AFDD avait une position privilégiée relativement aux médias et au gouvernement, alors que l'AFEP et l'ANEXPP ont peiné à être considérées. Il sera ensuite mis en exergue que malgré un meilleur positionnement, l'AFDD a dû défendre sa position de ne pas participer au projet de *Mesa*.

L'ANEXPP venant d'émerger pour la période étudiée, je me concentrerai sur l'AFEP. Malgré une fondation en 1978, elle a eu de la difficulté, au cours de cette conjoncture, à trouver des appuis à sa cause et à ce que ses griefs et ses recommandations soient écoutés. Entre 1998 et 2000, par exemple, au sein de *La Nación*, huit longues entrevues seront effectuées, abordant les sujets de la détention de Pinochet et de la Table de dialogue. Cinq de ces entrevues ont été menées avec l'AFDD, deux avec des représentants de la *Fundación Pinochet* et une seule a été réalisée avec l'AFEP. C'est au sein de l'hebdomadaire *El Siglo* que ses déclarations ont bénéficié d'encadrés séparés de l'AFDD et que ses propos ont été repris dans les articles. Si cette limite quant à l'espace dans les médias est flagrante, la manière dont l'AFEP a été traitée par l'administration Frei relativement à la *Mesa* l'est d'autant plus.

Tel qu'il a été mentionné au cours de la section précédente, la *Mesa* avait pour objectif de trouver des renseignements sur le sort des détenus-disparus et de favoriser la restitution des corps à leurs familles. En limitant sérieusement le nombre de victimes acceptées à la Table, les institutions gouvernementales et membres de la *Mesa* définissaient ainsi que certaines victimes avaient plus d'importance que d'autres et qu'elles méritaient que l'on s'arrête sur leur cas avant de fermer la boîte du passé. Cette attitude confère également plus de légitimité à un groupe qu'à un autre, en l'occurrence ici à l'AFDD, aux dépens de l'AFEP et de l'ANEXPP. Ces dernières associations et leurs membres n'étant pas considérés comme primordiaux, il leur devient difficile de défendre leurs positions, l'AFDD devenant la référence quand on parle de droits humains. L'AFEP tentera de faire valoir son droit en déclarant dans les médias qu'elles ont justement « [l]e droit d'être écoutées comme tous les autres, proposant aujourd'hui des pistes de solution au sujet des violations graves de droits humains » (*El Siglo*, 21 au 27/5/1999). Dans cette même déclaration, le regroupement fait référence au devoir d'écouter toutes les victimes, car ce sont elles qui ont l'autorité morale pour s'asseoir à cette table (*El Siglo*, 21 au 27/5/1999). Ce commentaire est une pointe directe à la

participation des représentants des Forces Armées et des forces policières, mais constitue aussi un avertissement pour que toutes les victimes soient considérées égales et incluses dans ce type de discussions.

Pendant ce temps, l'AFDD devait faire face à d'autres types de problèmes mettant en cause sa légitimité. En effet, au cours de cette période, certains acteurs mirent en doute la prise de position de l'AFDD relativement à la *Mesa*, suggérant un fractionnement des mobilisations œuvrant pour les droits humains. L'association suggère notamment que cette proposition entend présenter leur organisation comme un groupe belliqueux et isolé qui refuserait de travailler à la réconciliation et « maintiendrait ouvertes les blessures du passé » (*El Siglo*, 6 au 12/6/1999). Puisque les avocats et FASIC ont historiquement œuvré de pair avec les associations de victimes et de familles de victimes, la *Mesa* brise cette tradition et soutient la perception d'un fractionnement de l'unité et de la solidarité de ces groupes. Dès l'acceptation officielle de ces deux groupes de travailler au sein de la *Mesa*, l'AFDD affirmera haut et fort « qu'ils ne les représentent pas » (Sepulveda, *El Siglo*, 20 au 26/8/1999) et se désolera de cette participation (Gallardo, *El Siglo*, 27/8 au 2/9/1999). Ce désaveu des actions et de la collaboration des avocats est un thème récurrent. L'AFDD, à la remise des accords de la Table, a déclaré non seulement qu'ils ne les représentent pas, mais, aussi, qu'elle ne reconnaît pas les résultats finaux (Escalante, *La Nación*, 14/6/2000). Pamela Pereira, membre de l'AFDD, a uniquement contribué en sa qualité d'avocate à la Table. Cette collaboration, qu'elle justifie par la croyance qu'il s'agit d'une opportunité où ils pourraient « en arriver à persuader les représentants des Forces armées de livrer des informations par rapport aux détenus-disparus », s'avèrera contentieuse pour l'AFDD (Sepulveda, *El Siglo*, 20 au 26/8/1999). Pereira accusera la direction de l'AFDD, par sa position doctrinaire, de limiter ses membres puisque certains d'entre eux auraient voulu qu'une discussion se produise entre les deux secteurs (Sepulveda, *El Siglo*, 20 au 26/8/1999)⁹⁴. Selon Mireya García, toutefois, il existe une unité au sein de l'AFDD et leur décision a été unanime : ils ne participeront pas à la *Mesa* (Cruzatt, *La Nación*, 14/8/1999). « Dans ce regroupement, il n'existe pas de positions distinctes pour faire face au problème, nous avons une solution. La décision de l'organisation est de ne pas participer à la Table de dialogue et tous les

⁹⁴ Pereira ayant présenté une pétition d'individus se disant être de l'AFDD et désirant participer à la *Mesa*, Viviana Díaz défendra leur position en déclarant que les signataires n'étaient pas des membres de l'organisation, mais appartenaient plutôt au groupe des proches des victimes de l'Opération Colombo (*La Nación*, 18/8/1999 : 7)

parents partageons cette discussion » (Cruzatt, *La Nación*, 14/8/1999). La position unie des membres de l'AFDD est mise de l'avant face à cette désunion et nonobstant un désaccord avec la contribution des avocats à cette initiative, García (Cruzatt, *La Nación*, 14/8/1999) et Díaz (Rousseau, *La Nación*, 26/8/1999) soulignent qu'ils continuent, malgré tout, à discuter avec ces derniers.

Pour la présidente, on ne peut ignorer qu'il y a eu d'importants désaccords avec quelques amis juristes, relativement à l'instance inaugurée samedi dernier, mais elle affirme que cela fait partie d'un débat qui existe toujours dans quelque organisation que ce soit et ce « n'est pas plus que cela », la différence étant que, cette fois-ci, c'est sorti de façon publique » (Rousseau, *La Nación*, 26/8/1999 : 12)⁹⁵

Les efforts de l'AFDD se sont concentrés ainsi sur la définition de ces conflits au sein des rangs des organisations de droits humains comme étant normaux et que de les analyser ou de les scruter, équivaut à jouer le jeu de ceux qui s'en servent comme écran de fumée.

Conclusion

Dans ce chapitre, il a été question de se saisir de l'argumentaire auquel renvoient les déclarations de l'AFEP, de l'AFDD, de l'ANEXPP et de la *Fundación Pinochet*. J'ai ainsi cherché à démontrer les différentes stratégies adoptées par ces quatre groupes dans le but de mettre de l'avant leurs revendications autour des sujets de la détention de Pinochet et de la *Mesa*. Les stratégies discursives de ce chapitre et par le fait même, les luttes de sens se sont concentrées tout d'abord sur la personne de Pinochet. Les organisations historiques de la mémoire se sont efforcées de le représenter comme un dictateur, un bourreau et un criminel pour ne nommer que ces épithètes. Il s'agissait ici de le présenter comme étant coupable de crimes et qu'il devait maintenant être puni pour ceux-ci. La

⁹⁵ « Para la presidenta de la AFDD no se puede desconocer que han existido importantes discrepancias con algunos juristas "amigos», en torno a la instancia inaugurada el sábado, pero afirma que eso es parte de un debate que siempre existe en cualquier organización y «no es más que eso, con la diferencia de que esta vez ha salido a la publicidad». Sin embargo, reprocha, "en una campaña mal intencionada, se ha querido hacer aparecer que estamos quebrados. » (*La Nación*, 26/8/1999 : 12)

Fundación Pinochet, en opposition, a représenté Pinochet à partir d'une identité de sauveur de la nation et de général en chef des Forces armées. Cette opération avait pour but de blanchir l'image du sénateur tout en rappelant les efforts de ce dernier dans la sauvegarde du pays et son apport en matière d'économie.

En adoptant une grille d'analyse discursive, j'ai aussi voulu mettre en évidence les différents points de conflits tels que la détention de Pinochet et la *Mesa de Diálogo*, relatifs à la légitimité des acteurs et du thème de l'impunité. Pour ce faire, j'ai examiné leurs déclarations au sein de deux journaux nationaux. Plus précisément, j'ai analysé en détail comment ces regroupements se sont opposés, à différents niveaux, aux efforts gouvernementaux qui signifiaient des avancées majeures, selon eux, en matière d'impunité. Les stratégies discursives utilisées par les organisations afin d'exprimer leur opposition à l'administration Frei ont consisté à accuser de mensonge ce dernier relativement à la possibilité de traduire en justice l'ex-dictateur au Chili. Il s'est s'agit également pour les organisations de démontrer la distance entre les discours officiels valorisant la réconciliation et la justice et les actions concrètes de l'administration au pouvoir alors que ces derniers ont défendu Pinochet à Londres. Cette dernière constatation a d'ailleurs poussé les associations étudiées à décrire ce travail comme « main dans la main » avec leurs ennemis et comme une opération de marketing de la justice chilienne à l'étranger.

Si au cours de ce chapitre la prise de position des organisations face au gouvernement apparaît être de moindre importance, les prochains chapitres révéleront au fil des ans une augmentation de la tension et de la désapprobation liées aux politiques de la mémoire et la gestion publique du passé. La détention de Pinochet et la table de négociation ont entraîné un bouleversement important de la sphère publique et provoqué l'ire des associations qui ont utilisé à la fois la rue, les médias et les pétitions comme des moyens de dénoncer ce qui se produisait au Chili, ce qui ne s'avèrera que le début d'une revitalisation et une redynamisation des mouvances sociales chiliennes (Doran, 2010). En guise de conclusion, la dernière section de ce chapitre est revenue sur l'espace alloué pour les différentes associations, à la fois dans l'espace public et dans les médias. Cette partie a permis de mettre en évidence les difficultés de certaines associations d'obtenir un accès à l'espace public, médiatique et politique.

Chapitre 5 : Renouveau de la lutte et l'ultime danse de Pinochet avec la justice (2001-2008)

La période 2001-2008 marque un bond majeur en matière de justice. Depuis le trentième anniversaire du coup d'État, en 2003, le passé est de retour en force dans le paysage public chilien. Au cours de 2005-2006, la justice et l'impunité deviennent des thèmes principaux, non seulement pour les associations, mais également pour un pan de la population qui prend conscience de l'état de la justice au pays (Doran, 2016 : 181). En 2005, l'expression publique de la souffrance et la dénonciation publique d'une administration privilégiant la *convivencia* plutôt que de faire avancer la justice prend de l'ampleur (Doran, 2016 : 181). Toutefois, une série de scandales politiques et l'arrivée de Bachelet au pouvoir contribueront à générer et à motiver de nouvelles formes de mouvances sociales qui soutiendront la demande de justice des organisations étudiées.

Ce chapitre a pour objectif de reconstruire les principaux débats s'étant produits autour de la question de l'impunité, des relations avec les institutions officielles, de la récupération de *Londres 38* et de l'ultime bataille de Pinochet. Il s'agira donc d'une analyse discursive des déclarations dans la presse écrite liées aux luttes contre l'impunité et la désaffection d'une administration ne n'ouvrant pas vers la justice et la vérité. En effet, tel que le démontre Doran (2016 : 11), entre 2004 et 2005 « le discours du gouvernement s'attach[ait] désormais à resignifier le passé tout entier et à définir son resurgissement, sous la forme de la demande de justice et de la « non-fermeture des blessures », comme des menaces planant sur l'avenir du pays et de son développement ». Cette volonté, par l'administration Lagos, de tourner la page sur le passé ou, à tout le moins, de définir comment l'on doit en parler a provoqué l'ire d'un mouvement qui voit en ces discours une nouvelle avancée de l'impunité. Au cours des pages suivantes, je commencerai par évoquer des contextes juridique, judiciaire et politique du pays à cette période. Ensuite, je me saisirai des discours des associations dénonçant les contradictions entre les propos de droits humains des administrations Lagos et Bachelet et ce qui était réalisé sur le terrain. Pour terminer ce chapitre, j'analyserai la mort de Pinochet en décembre 2006 comme un microévénement qui changera à nouveau le paysage mémoriel.

Fondements historiques

Au cours de la conjoncture précédente (1998-2000), il a été possible d'observer les différentes ramifications de la détention de Pinochet à Londres. Le passé redevient sujet du présent et sa représentation est saisie par une multiplicité d'acteurs, dont l'État fait partie. Tel que le souligne Stern (2010 : 268-269), la mémoire à laquelle il est fait référence ici est celle qui est le produit d'un processus social où des forces oppositionnelles tentent de définir et de faire sens de ce passé. Une foison d'initiatives de monuments dédiés à la mémoire des victimes de la dictature verra ainsi le jour entre 2000 et 2005 (Stern, 2010 : 265-269). Toutefois, comme que le soulignent Stern (2010, 272) et Ibarra (2016 : 91), la mémorialisation physique, par la construction de monuments, n'est pas toujours synonyme de mémoire, mais participe également à la construction du silence et, par extension, au passage à l'oubli. Au Chili, cette tendance s'est affirmée au sein de l'État alors que l'administration Frei tentait de limiter les revendications et l'espace occupé par les organisations de droits humains et de mémoire. En effet, tel que démontré par Doran (2016 : 21), le gouvernement construit son discours relativement au passé de manière à équivaloir les demandes pour la justice et contre l'impunité comme des menaces vis-à-vis la *convivencia* nationale. Cette resignification du passé par l'administration Lagos démontre bien d'ailleurs « les contradictions du système politique chilien, le manque de volonté politique de la *Concertación* et la volonté farouche de l'opposition à bloquer toute transformation constitutionnelle touchant la justice ou l'éducation [qui] auront tôt fait de renforcer les mouvances sociales (...) » (Doran, 2016 : 248-249). Ce sujet sera abordé plus en profondeur au sein du chapitre 8 de cette thèse.

Si nous revenons au retour de Pinochet au Chili, les organisations de droits humains et de mémoire avaient espoir que l'ex-dictateur serait poursuivi pour ses crimes. Toutefois, le 1er juillet 2002, la Cour suprême chilienne décida de suspendre les procédures judiciaires concernant les cas de la Caravane de la mort (Stern, 2010 : 273). D'après les autorités judiciaires, Pinochet était affligé de problèmes de santé ne permettant pas qu'il soit jugé (Stern, 2010 : 273). Au cours de 2002-2003, l'administration Lagos a alloué des ressources supplémentaires dans le but de « promouvoir et développer des enquêtes judiciaires spécialisées sur des violations de droits de la personne » (Stern, 2010 : 275). Pendant cette période, plus de 300 dossiers faisaient l'objet d'une enquête, ouvrant peu à peu le domaine de la justice afin d'engager des poursuites visant les responsables d'abus et de

violations sous la dictature (Stern, 2010 : 275). Les résultats de ces enquêtes ont mis en évidence l'échec de la *Mesa de Diálogo*, les juges mettant à jour des cas flagrants d'obstruction à la justice (Stern, 2010 : 276-277). En effet, certains participants ont donné de fausses informations ou passé d'autres sous silence (Stern, 2010 : 276-277).

L'échec de la *Mesa* et l'année 2003 marquant le trentième anniversaire du coup d'État ont contribué à ramener le sujet de la torture et de ses victimes dans l'espace public. Depuis la mise en arrêt de Pinochet relativement à des cas de tortures, le statut de victimes a lentement évolué pour inclure ceux qui avaient été torturés par des agents de l'État (Stern, 2010 : 279-282), culminant par la création de la Commission nationale portant sur l'emprisonnement politique et la torture (Commission Valech, 2003-2004). La période 2001-2003 ne laissait pas prévoir un tel changement de cap (Stern, 2010 : 286). En effet, tel que le souligne Stern (2010 : 286-288), la résolution du passé n'était pas dans les priorités du gouvernement alors que le pays faisait face à des problèmes d'ordre économique et que la *Concertación* était divisée quant aux solutions à adopter. L'UDI profita de ce vide pour proposer des « initiatives visant à résoudre les problèmes en suspens et établir une paix sociale » (Stern, 2010 : 287). Devant ces propositions de la droite, en août 2003, Lagos a lancé le programme *No hay mañana sin ayer* (Il n'y a pas de demain sans hier) (Stern, 2010 : 288). Ce dernier incluait une hausse majeure des indemnités accordées dans le cadre du plan de réparations pour les familles de détenus-disparus et d'exécutés-politiques, l'effacement de dossiers criminels des persécutés politiques, une politique permettant la négociation de plaidoyers (une culpabilité diminuée et une immunité face à l'auto-incrimination) et l'instauration de la Commission Valech (Stern, 2010 : 288-289).

Le mandat de la Commission Valech était d'identifier toutes personnes ayant souffert la torture et l'emprisonnement politique durant le régime militaire et de faire des recommandations afin de réparer les conséquences de ces actes, à la fois pour les individus, mais aussi leurs effets sur le tissu social (Stern, 2010 : 290). Critiqué, ce mandat excluait les individus ayant été « seulement torturé » et non pas emprisonnés pour une longue durée, de même que ceux ayant succombé à la suite des mauvais traitements qu'ils avaient subis (Stern, 2010 : 290-291). La Commission a conclu que 27 255 personnes pouvaient être qualifiées comme victimes (Stern, 2010 : 291). 6 845 des 8613 individus non qualifiés auraient pu l'être, toutefois faute de preuves d'emprisonnement, le comité a

rejeté leurs demandes (Stern : 291). Le passage du temps a ainsi rendu d'autant plus ardue la tâche des commissaires à qui il incombait de démontrer que l'individu avait réellement souffert la torture et l'emprisonnement pour des raisons politiques. Il fut d'ailleurs démontré, par le rapport Valech, que la torture était un acte « délibéré » et volontaire, supportant de fait le régime de terreur instauré par la junte militaire (Stern : 292, Doran , 2009 : 135 et Loveman & Lira dans Collins, Hite & Joignant, 2013 : 117-119). La question mémorielle changea-t-elle à la suite de la publication du rapport de la Commission Valech? D'après Stern (293), le travail de recherche sur la torture et la prison politique a consisté en une opération politique destinée à répondre aux demandes des victimes, en mettant en lumière, dans un premier temps, tous les aspects et les conséquences de la torture et de l'emprisonnement de masse. De plus, le rapport a permis de souligner la question du genre et de la torture sexualisée, sujet demeuré tabou jusqu'à ce moment (Stern : 295-296 et Loveman & Lira : 117-119).

De 2004 à 2006, les précédentes révélations ont contribué à remettre en perspective le passé dictatorial au sein de la population chilienne (Doran, 2016 : 181 et Stern, 2010 : 297). Éclaboussée par les révélations faites devant la Commission Valech, la junte militaire a également dû faire face à la découverte d'actes de blanchiment d'argent et de corruption de Pinochet, soit, 8 millions de dollars américains (Stern, 2010 : 299). D'après Stern (2010 : 299-300), les révélations firent exploser la figure du patriote, du sauveur de la nation et, par le fait même, l'esprit de loyauté envers la dictature et son chef qui prévalait jusqu'à ce moment. La justice chilienne s'emparât de ces informations et fit sa propre enquête qui aboutit par l'arrestation de Pinochet en novembre 2005 pour évasion fiscale et falsification de passeport (Stern, 2010 : 300). Les recherches menées évaluent que ce sont entre 27 et 100 millions de dollars américains qui ont été placés, entre autres, sous le nom de sa femme et de son fils (Stern, 2010 : 300). Le coup porté par ces scandales, de même qu'une entrevue télévisée du général en Floride, a permis à des juges de reconsidérer le jugement précédent le qualifiant d'inapte et lui retirer son immunité comme ex-chef d'État dans certains dossiers judiciaires (Stern, 2010 : 301). Ainsi, jusqu'à sa mort en décembre 2006, Pinochet fit face à des montagnes russes judiciaires pour des cas allant de la corruption, à l'évasion fiscale, à la falsification de passeport à des accusations liées, plus précisément, à des violations de droits humains (Opération Condor, Opération Colombo, Caravane de la mort et autres cas) (Stern : 301-302). Sa santé précaire et son hospitalisation à quelques reprises permirent à son équipe légale

d'obtenir l'arrêt des procédures, mais les accusations financières ne connurent pas de pause (Stern : 301-302).

Les révélations cumulatives de la Commission Valech et des agissements de Pinochet ont ainsi contribué à changer le paysage mémoriel et politique chilien. Nommée précédemment par Lagos au ministère de la Défense, Michelle Bachelet gagna les élections et prit le pouvoir en 2006 (Stern, 2010 : 324). Fille d'un général ayant succombé à la torture et ayant elle-même été emprisonnée à Villa Grimaldi (Stern, 2010 : 336), son arrivée à la présidence fut marquée d'espoir pour les regroupements de droits humains et de la mémoire. Tel qu'il a été démontré, notamment par Doran (2016 : 240-247), depuis 2003, un large pan de la société remettait en question la démocratie chilienne et le modèle de la *convivencia* adoptée jusqu'à présent par les gouvernements de la *Concertación*. L'impunité ou le « mythe de la justice » chilienne souligne d'autant plus les problèmes d'ordre politique qui sont dénoncés par différentes associations. Ainsi, si les débuts de la présidence de Bachelet ont été marqués par un soutien de la part des organisations, au fil du temps ce dernier s'est émoussé (Doran, 2016 : 248-249). Victime de la déception générée par les précédentes administrations et la lenteur des procédures des changements juridiques et politiques, Bachelet peinera à suivre les mouvements sociaux ayant émergé ou s'étant réveillé lors de son élection (Doran, 2016 : 252-255). Largement frustrées par l'administration de Lagos qui, pendant son mandat, n'offrit, selon les organisations de droits humains et de mémoire, que plus d'impunité et de silence, les organisations ont pris le chemin des tribunaux et la rue pour dénoncer une situation inacceptable d'après elles. Ce sujet sera d'ailleurs abordé plus profondément au cours de la prochaine section.

Impunité ou le mythe de la justice

L'impunité est une thématique clé lors d'une analyse des mouvements sociaux de droits humains et de la mémoire au Chili. Revenant constamment au centre de leurs discours et de leurs performances, l'absence de justice apparaît, selon ces groupes, comme une blessure qui ne pourra cicatriser que lorsque les responsables de crimes contre l'humanité complèteront des peines d'emprisonnement correspondant aux délits commis lors de la dictature. Au cours de la section

suivante, l'impunité, comme sujet au sein des discours des organisations étudiées, sera abordée en trois temps. D'abord, elle sera abordée en analysant le pouvoir des juges, puis en exposant la grogne provoquée par le projet de loi d'*indulto* et se terminera, finalement, en mettant en exergue l'effet Bachelet sur la campagne nationale œuvrant pour l'annulation de l'amnistie.

Le pouvoir des juges

À la suite de la conclusion de la *Mesa de Diálogo* en 2001, les tribunaux avaient reçu le mandat de nommer des juges « spécialisés » en droits humains afin de garder un œil sur les informations données par les militaires (Collins dans Collins, Hite & Joignant, 2013 : 74). Certaines déclarations se trouvant fausses, un groupe de juges a décidé de lancer un sondage national relativement à tous les cas (anciens ou nouveaux) de violations de droits humains (Stern, 2010 : 274 et Collins, 2013 : 74). Le sondage a été actif pendant quatre années et représenta une transition importante, passant la question des crimes contre l'humanité du domaine politique vers les domaines juridique et judiciaire (Collins, 2013 : 74). À la mi-2003, plus de trois cents cas avaient été ouverts et impliquaient environ deux cents individus qui ont été mis sous enquête (Stern : 275). Toutefois, si Collins (2009 et 2010) démontre bien l'ouverture des cadres de la justice, elle met en garde ses lecteurs, au sein d'un collectif en 2013 (2013 : 74), de croire que cela a signifié un mouvement rapide vers la justice pour les victimes et leurs proches. D'après ses travaux, elle dénote que la majorité de ces dossiers ont traîné en longueur au cours de la décennie (2003-2013), plusieurs n'étant toujours pas résolus ni même en voie de l'être (Collins, 2013 : 74). Le manque de fiabilité et l'impunité continuent à entraver les avancées concrètes en matière de justice :

En bref, le nouvel engagement corporatif des juges était d'enquêter, pas nécessairement de condamner ou de punir. Dans les premières années du nouvel univers des cas, l'amnistie était encore souvent invoquée par des juges au cours des procédures. Le *patchwork* erratique des condamnations et d'absolutions effectives qui en ont résulté tournait en dérision le principe de préférence judiciaire. Connaître le nom du juge ou la composition du banc des appels permettait une prédiction plutôt précise des résultats [et cela], presque indépendamment de la force de la preuve. Ce n'est qu'en 2004 que le principe, plutôt routinier, du droit international empêchera l'application de l'amnistie pour des crimes de guerre ou pour des crimes contre l'humanité, et sera établi comme

une doctrine relativement stable (Collins dans Collins, Hite & Joignant, 2013 : 74).

Stern décrit cette situation comme un bras de fer entre une volonté de circonscrire ou d'élargir la portée de la justice (2010 : 330). Le contournement ou la non-mise en pratique de l'amnistie, conjuguée à la lenteur des procédures judiciaires et le suicide d'un colonel mis sous enquête, ont servi de justification pour mettre en place de nouvelles règles (Stern : 330-331). En effet, tel que le souligne le rapport annuel de 2006 sur l'état des droits humains au Chili (*Informe*, 2006⁹⁶), ces facteurs ont contribué à la décision de la Cour suprême d'adopter des mesures afin d'améliorer le fonctionnement des cours (*Informe*, 2006 : 263-264)⁹⁷. Citant la jurisprudence, la Cour suprême argumenta que le manque de rapidité du processus se convertissait en « violation des droits fondamentaux des accusés » (*Informe*, 2006 : 265). L'organe judiciaire « ordonna aux juges de compléter leurs enquêtes en six mois » (Stern, 2010 : 330 & Wright, 2014 : 114-115). Le 25 juillet suivant, date butoir, les magistrats auraient deux choix : passer devant les tribunaux ou fermer les dossiers si les preuves ne tenaient pas devant une cour de justice. Les auteurs de l'*Informe* 2006 mettent en évidence que cette décision ne fut pas bien accueillie par les groupes de défense des droits humains, ce qui n'a rien d'étonnant, étant donné la mise en place, par le fait même, d'un *Punto Final* effectif (265). Toutefois, ce qui s'avéra étonnant fut la sortie des juges (Stern, 2010 : 331). De février à mai, la Cour suprême se trouva aux prises avec des critiques venant de toutes parts, mettant en doute la légalité de l'ordre donné (Stern, 2010 : 331). Le 6 mai 2006, le projet de limite fut abandonné et dans un même mouvement, la Cour suprême mit fin au programme de juges spécialisés et redistribua environ deux cents dossiers (Stern, 2010 : 331).

Cette crise démontre bien le pouvoir détenu par les juges dans le contexte judiciaire chilien. En effet, ces derniers ont le pouvoir de définir dès le début des procédures l'applicabilité de la loi d'amnistie et, d'ainsi, donner le ton au déroulement de l'enquête et du procès. En concentrant leurs efforts principalement sur les cours de justice, les organisations de mémoire et de droits humains

⁹⁶ *Informe Anual sobre Derechos Humanos en Chile 2006 (Hechos de 2005)* – Rapport annuel sur les droits humains au Chili, 2006 (Événements 2005), produit par l'Université Diego Portales.

⁹⁷ Des 356 cas présentés devant les juges spécialisés seulement huit avaient été fermés et un jugement avait été donné (Stern, 2010 : 330, *Informe* 2007 : 264).

étudiés dans le cadre de cette thèse ont tenté de miser sur le dépôt de mises en accusations dans le cadre juridique. Cette stratégie entendait répondre à un objectif mis de l'avant au cours de la conjoncture précédente, c'est-à-dire que plutôt que de traiter le thème de l'impunité comme un problème politique, on le considérait plutôt à partir de ses dimensions légale, juridique et judiciaire. Ce sera une victoire de courte durée pour les organisations.

Projet de pardon présidentiel

En septembre 2005, le gouvernement chilien fait face à une crise politique sans précédent alors que la grogne monte de tous bords (Doran, 2016 : 237-239). Pour les proches des victimes de la dictature, ce nouveau revers est difficile. En effet, au cours d'un discours, le président Lagos souligne à nouveau sa volonté de ne pas « sacrifier la paix sociale au nom de la justice⁹⁸ ». Tel que le souligne bien Doran (2016 : 238), la volonté de l'administration est de préserver la *convivencia*⁹⁹, les efforts pour une justice sans compromis auraient mis à mal ou aurait sapé une stabilité sociale achevée avec de grands coûts. L'appui de Lagos au projet de loi sur l'impunité et l'octroi d'un pardon à Manuel Contreras Donaire¹⁰⁰ renforceront les tensions. Les confrontations entre la classe politique et les mobilisations de droits humains et de mémoire ne se fera plus par médias ou lettres interposés simplement. Le groupe H.I.J.O.S., par exemple, a investi le Congrès (Doran, 2016 : 239) et d'autres regroupements, dont l'AFDD et l'AFEP, se sont rendus à *La Moneda* pour protester (*El Siglo*, 9 au 15/9/2005).

Les principaux regroupements de droits humains face à ce projet de loi ont demandé une audience avec le président dans le but d'exprimer « leur profonde préoccupation pour le virage en faveur de l'impunité qu'est en train de prendre la politique officielle au Chili » (*El Siglo*, 9 au 15/9/2005). Le journal rapporte les propos suivants de la présidente de l'AFDD :

⁹⁸ Cité dans Doran (2016 : 238), sa traduction du message présidentiel.

⁹⁹ Pour une étude plus exhaustive de la rhétorique de la stabilité et de la *convivencia* chilienne, consulter Doran, 2009 et Moulián, 2005.

¹⁰⁰ Agent de la DINA et de la CNI, il a été condamné à huit ans de prison pour le meurtre du dirigeant syndical Tucapel Jiménez (*Emol*, 20/8/2005)

Lorena Pizarro qualifie la situation de très dangereuse pour la validité de la justice et de la vérité. « Il y a un net recul sur la question des droits de la personne et nous devons arrêter cela », ajoute-t-elle. Elle accuse également l'Exécutif d'« ouvrir les portes pour faciliter l'action des secteurs de la droite, dans les tribunaux et au niveau législatif, au profit de l'amnistie et du pardon pour les ex-militaires et civils ayant participé à la répression. (*El Siglo*, 9 au 15/9/2005)¹⁰¹.

Le mois de septembre est le mois le plus porteur de mémoire au Chili depuis la dictature. Le 11 septembre a plusieurs sens au sein de la société chilienne. La tentative maladroite de tourner la page, en appuyant un projet de loi permettant la libération de condamnés pour crimes commis sous la dictature, provoquera l'ire des organisations de droits humains qui prendront la rue d'assaut en ce jour symbolique. Tel que le démontre Doran (2010 : 103, 2016 : 359), les manifestations symboliques s'opposant à la dictature prendront une connotation inégalée alors que des milliers de personnes manifesteront et subiront une répression policière qui se traduira par des « arrestations massives et des affrontements violents ». Ce projet de loi motivera plusieurs organisations à s'unir pour lutter contre cette initiative au sein d'un forum multipartiste. Ils produiront une déclaration commune qui a été publiée dans l'hebdomadaire (Valdés, *El Siglo*, 16 au 22/9/2005), soulignant que la *convivencia* décrite par l'administration Lagos ne correspond pas à l'idéal de société que ces organisations sociales veulent plutôt mettre de l'avant. Cette déclaration en sept points souligne les problèmes fondamentaux, selon eux, de la politique chilienne actuelle, tout en définissant l'idéal devant être suivi (Valdés, *El Siglo*, 16 au 22/9/2005).

Le forum multipartiste des droits de l'Homme, nouvellement formé, face à un ensemble d'actes institutionnels qui mettent en danger les progrès et les efforts visant à faire valoir les valeurs de la dignité et du respect des droits humains dans le traitement que l'État chilien doit accorder aux crimes contre l'humanité, conçus, organisés et exécutés par la dictature (...).

1- Nous affirmons notre conviction commune que le sain avenir de notre coexistence nationale dépend de la réalisation effective des valeurs de la vérité et de la justice (...). (...) compromet sérieusement la capacité d'assurer le *Nunca Más* et de respecter, avec sérieux, quelconques autres droits.

¹⁰¹ « Lorena Pizarro calificó la situación de muy peligrosa para la vigencia de la justicia y la verdad. "Hay un franco retroceso en el tema de los DDHH, y es preciso frenar esto", apuntó. También acusó al Ejecutivo de "abrir las puertas para facilitar la acción de sectores de la derecha, en los tribunales y el legislativo, a favor de la amnistía y los indultos para ex militares y civiles que participaron en la represión. » (*El Siglo*, 9 au 15/9/2005)

2- Le pays souffre d'impunité massive relativement aux crimes contre l'humanité, malgré l'espoir de ces dernières années, alors qu'une évolution positive dans la jurisprudence de la Cour suprême faisait honneur aux obligations chiliennes en matière de droits humains.

3- Nous rejetons que les principaux auteurs de ces crimes persévèrent en ignorant la tumeur maligne intrinsèque des faits commis ou pris en charge, sans montrer aucun repentir (...) et qui, au contraire, répètent des actes d'une profonde insensibilité causant la douleur des familles et de toute la société, persistant dans des attitudes arrogantes et prépotences (...). La conduite maintenue par la droite et ladite « famille militaire », relativement à ces événements tragiques, démontre que les contingents de Vérité et de Justice que nous avons obtenus au cours des derniers quinze ans ne nous assurent ni le repentir des auteurs de crimes ni le *Nunca Más* qui a été promis solennellement par les démocrates au pays.

4- Nous rejetons strictement toute initiative visant à augmenter le niveau d'impunité vis-à-vis les violeurs de droits humains. Voilà pourquoi nous protestons contre les pardons spéciaux qui sont arbitraires et injustifiés (...).

5- Nous invitons le gouvernement et le parlement à ne pas se brouiller et d'éviter de faire des comparaisons injustes entre crimes contre l'humanité et les délits à connotation politique par des particuliers (...).

6- Nous demandons donc, au gouvernement et au parlement, la réalisation effective des valeurs de Vérité et de Justice au sujet de ces faits graves, de façon que la société puisse avoir la certitude commune et la confiance que se réaliseront tous les efforts nécessaires pour obtenir Justice pour les graves délits conceptualisés, organisés et exécutés par des agents de l'État.

7- Nous terminons en exprimant notre volonté commune de poursuivre la coordination, dans la réflexion et l'action, pour la défense et la promotion des droits humains.¹⁰²

Cette coordination de plusieurs groupes¹⁰³ pour la rédaction de cette lettre et la popularité de la marche symbolique du 11 septembre (Valdés, *El Siglo*, 16 au 22/9/2005) démontrent bien l'effet coup de poing de ce projet de loi de pardon proposé par la droite et appuyé par le président Lagos.

¹⁰² Voir la copie en annexe (Valdés, *El Siglo*, 16 au 22/9/2005).

¹⁰³ Notamment Lorena Pizarro Sierra en est signataire de même que des membres du parti communiste du Chili, du PDC et du parti socialiste.

Dans cette déclaration publique, les membres du forum multipartiste dénoncent vertement ce nouveau chemin vers l'impunité tout en pointant du doigt les contradictions de l'administration. En effet, tout d'abord, ils soulignent que les avancées en jurisprudence à la Cour suprême du Chili donnaient finalement des signes de débouchés juridiques en matière de condamnation des coupables de crimes contre l'humanité. Appuyer un tel projet de loi en revient à accorder un pardon prématuré à des violeurs de droits humains et, par le fait même, rend triviaux leurs crimes. Cette banalisation signifie, selon le forum, que l'objectif défendu du *Nunca Más* ne pourrait être assuré. La logique derrière cet argument est que, sans conséquence pour ceux ayant commis des violations de droits de la personne, comment peut-on décourager de telles pratiques? Cette lettre permet ainsi de réaffirmer leur mission et leur idéal pour la société chilienne, c'est-à-dire que la justice et la vérité prévalent sur l'impunité et que le Chili se doit de devenir une société où les droits humains fondamentaux sont respectés.

Ensuite, la déclaration du forum multipartiste est une occasion d'identifier ceux qui représentent une menace pour la nation d'après eux. Les signataires y identifient la « droite » et la « famille militaire » qui sont leurs ennemis historiques. Plusieurs reproches leur sont faits. Toutefois, ce qui est prédominant est le rejet de l'attitude adoptée par ces groupes « ennemis » qui nient l'importance du passé complice du système de justice avec la dictature, qui exigent ainsi l'impunité et ne respectent pas le pouvoir judiciaire du pays. De fait, ce comportement démontre, selon le collectif, leur manque d'empathie face aux victimes de la dictature, certes, mais également leur irrespect de la société dans son entier. Ce qu'il faut considérer ici, d'après les organisations de droits humains, c'est que la perpétuation de l'impunité dans le temps représente un risque pour la société chilienne.

Finalement, cette missive représente également un effort des organisations signataires de se situer en autorité morale vis-à-vis des institutions gouvernementales qui font défaut à ce niveau d'après elles. Leur rôle, pour certains depuis les débuts de la dictature, a été de dénoncer les crimes commis, puis, au cours de la transition, de promouvoir la vérité et la justice. Les acteurs qui s'ingèrent dans la promotion du pardon et qui font partie eux-mêmes du problème ou qui ont participé aux violations peuvent faire partie de la construction d'une solution. Les membres du collectif rappellent à l'ordre l'administration Lagos, les incitant à respecter les conventions internationales

en matière de droits de la personne tout en respectant les pouvoirs judiciaires. Le projet de loi fut battu en chambre et le président le retira le 14 septembre 2005 (Doran, 2016 : 239). Toutefois, le mal est fait et la confiance, déjà fragile, se brise. Tel que le démontre Doran (2016 : 240), cette crise politique remettra en question la culture du consensus et de la *convivencia* nationale qui avait prédominé jusqu'à ce moment-là. Selon Stern (2010 : 310-311), la fin du mandat de l'administration Lagos est ainsi marquée par le sentiment d'être confronté à un paradoxe relativement aux limites de la transition. Ainsi, la constitution antidémocratique, l'impunité effective et la « validité formelle de la loi d'amnistie de 1978 » donne l'impression que le Chili est toujours dans le passé et n'avance ni vers la vérité, ni vers la justice, ni vers la réconciliation. Cité par Stern (2004 : 331), un commentaire de Mireya García de l'AFDD révèle bien la désillusion du milieu : « Tous les jours, nous réalisons que nous nous sommes trompés quand nous avons placé nos espoirs en ce gouvernement, qui a pourtant avancé sur d'autres aspects... Quand il s'agit de la justice, ce qui est recherché, c'est de l'inhiber ». Le reproche est clair, l'élection de Lagos est rétrospectivement considérée comme une erreur, puisqu'aucun réel pas n'a été fait vers la résolution des questions de violations droits humains demeurés en suspens. Le cantonnement aux cours de justice de la plupart des associations au cours de 2005 suggère une désaffection du politique, alors que l'administration déçoit, voire trahit la cause défendue par ces associations. La campagne électorale et l'élection de Michelle Bachelet donneront un souffle nouveau aux mouvances sociales qui y ont vu un moyen d'achever leurs objectifs.

Campagne pour l'annulation de la loi d'amnistie et l'effet Bachelet

Au cours de la section historique précédente, il a été brièvement fait mention de la figure de Bachelet. Cette dernière, survivante du centre de détention et de torture *Villa Grimaldi*, représente la mémoire, voire la *bonne* mémoire, c'est-à-dire avec une « habileté à affronter de face [la question de la mémoire], sans rancœur [et ce], afin de construire une société plus saine et morale » (Stern, 2010 : 336). D'après Stern (336), elle représentait également un « nouveau » Chili en étant une « agnostique, une femme, une mère célibataire de trois enfants, une féministe », c'est-à-dire que ces mêmes qualités qui faisaient d'elle une candidate avec un vent de fraîcheur auraient auparavant provoqué son rejet pour cette position prestigieuse. À la fois Doran (2016 : 248) et Stern (2010 :

336) soulignent l'importance de l'influence, voire de l'effet Bachelet sur les mouvements sociaux au pays. Seize années après le début de la transition, le modèle socio-économique instauré par Pinochet était toujours intact (Wright, 2014 : 115). La campagne électorale de Bachelet laissait présager des changements majeurs pour les populations plus à risque, entres autres en préconisant l'instauration d'un système de pension et en promettant que son administration n'exercerait ni pression ni ne se mêlerait du travail des cours de justice (Doran, 2016 : 251-253). Première candidate de la *Concertación* à proposer l'abolition de l'amnistie accordée aux militaires relativement aux crimes commis au cours de la dictature (Doran, 2010 : 106), cette promesse a galvanisé les regroupements œuvrant pour la justice, les droits humains et la mémoire.

En ayant une vision d'ensemble des changements effectués par l'administration Bachelet au cours de son premier mandat, force est de constater que celle-ci s'est attaquée à de nombreuses inégalités. Toutefois, pour plusieurs acteurs évoluant au Chili, tels que les étudiants en grève à compter de mai 2006¹⁰⁴, des grèves du travail dans le monde du cuivre (Stern, 2010 : 336-340) ou, finalement, les demandes d'autonomie des *Mapuches* qui se traduiront par une augmentation des violences à leur égard, cela s'est avéré insuffisant (Stern, 2010 : 344-345). Les questions de mémoire et de justice demeurées en suspens étaient dorénavant associées à d'autres types de luttes (Stern, 2010 : 339-340). En effet, tel que démontré au sein de ma thèse de maîtrise (Jean, 2013), les associations de familles de détenus-disparus et d'exécutés politiques se sont jointes aux étudiants, aux travailleurs et aux *Mapuches* afin de réclamer une meilleure justice sociale et une réforme des institutions, afin de promouvoir le respect des droits humains fondamentaux. L'espace public saturé par des revendications provenant de plusieurs milieux, les associations étudiées apparaissent très peu dans les médias relativement à leurs propres plates-formes. Ce ne sera qu'après la marche symbolique du 11 septembre 2006 que l'AFDD obtiendra plus de couverture médiatique. L'ANEXPP et l'AFEP n'obtiendront qu'un encadré en participant à la campagne nationale pour l'annulation de la loi d'amnistie. Il ne s'agit pas de dire ici que les associations sont absentes complètement, mais leur couverture médiatique est largement amputée par le resurgissement de

¹⁰⁴ Les étudiants des écoles secondaires sortent pour demander une réforme en profondeur du système éducatif. Pour plus de renseignements sur le sujet, il est possible de lire Chivanec & Benitez (2008) ou Belei & Cabalin (2013) pour ne nommer que ces deux exemples.

mouvances sociales auxquelles elles participent, telle que les marches étudiantes ou leur travail pour récupérer *Londres 38* qui sera évoqué un peu plus loin.

Au cours de la marche de 2006, Lorena Pizarro (AFDD) met la table pour les revendications mémorielles qui seront au centre des mouvements de mémoire au cours du mandat de l'administration Bachelet (2006-2010). Voici un extrait du discours central de Pizarro lors de cet événement :

Ce 11 septembre, nous nous trouvons dans un nouveau moment politique où divers secteurs de la société chilienne ont construit une large convergence qui s'est matérialisée au sein du Parlement social et politique, convoquée par le Central Unitaria de Trabajadores (Centre unitaire des travailleurs - CUT), qui a levé une plateforme unie pour plus de démocratie et de justice sociale, qui s'exprime en exigeant des changements dans le système électoral binominal, une réforme prévisionnelle, changement de la LOCE, une réforme du code du travail (...).

La majorité du pays s'est prononcée pour en terminer avec toutes formes d'exclusion qui sont principalement causées par le système binominal actuel. Le temps est venu de briser les verrous de l'anti-démocratie et si vous ne désirez pas changer, de là, nous demandons instamment à la présidente Michelle Bachelet que soit convoqué un plébiscite national et nous prendrons la rue sous le slogan de « plébiscite maintenant » (...).

« Toutefois, il n'y a pas seulement au Chili que soufflent de nouveaux vents. L'Amérique latine redevient le continent de l'espoir », a-t-elle exprimé, saluant Fidel Castro et les gouvernements du Venezuela et de la Bolivie [saluant aussi], les luttes dans divers pays d'Amérique latine qui œuvrent contre le néolibéralisme, pour la souveraineté et l'auto-détermination.

« Si nous avons bien avancé en matière de vérité et de justice, nous ne connaissons toujours pas le sort des détenus-disparus et ce qui s'est passé avec le corps de chacun des exécutés politiques que nous n'avons pas trouvé. Le principal responsable de ces crimes, Pinochet, n'a pas été condamné pour ses crimes, sur ce sujet, nous voulons souligner la décision de la Cour suprême de le mettre en accusation pour les disparus et torturés du camp d'extermination de Villa Grimaldi ».

« Il y a beaucoup de crimes à éclaircir, tels que la mort de l'ex-président Eduardo Frei Montalva, dont nous sympathisons avec la famille. L'impunité et le *punto*

final continuent à être un danger réel alors que le décret-loi d'amnistie demeure en vigueur, c'est pour cela que nous demandons une fois de plus et avec beaucoup de force son annulation ».

« En ce 11 septembre, nous réaffirmons la nécessité de pleinement respecter les droits de la personne, non seulement civils et politiques, mais économiques, sociaux et culturels. Pour une démocratie, une constitution démocratique, un modèle économique juste et social, aujourd'hui comme hier, les paroles ultimes de Salvador Allende demeurent en vigueur. Camarade Allende, camarades tombés sous la dictature, notre hommage sera la victoire, la vérité totale et pleine justice ». (*El Siglo*, 15 au 21/9/2006) ¹⁰⁵

Le discours prononcé en cette journée symbolique représente bien les valeurs défendues par le gouvernement socialiste d'Allende, de même que le contexte sociopolitique dans lequel il est présenté. En effet, au fil du texte, il est possible d'observer ce retour aux grandes mobilisations qui avaient perdu leur place depuis les mouvances pour le « Non » à la fin des années 1980. Il apparaît manifeste que l'AFDD entend utiliser cette vague de mobilisations pour la justice sociale afin de faire avancer sa propre plateforme qui a promu le même type de revendications depuis le début de la transition. Plus précisément, il s'agissait de valoriser une réforme de la société et de ses institutions afin d'en extirper le legs du régime Pinochet, tels que l'économie néolibérale, la loi d'amnistie et l'exclusion sociale. Il y a là un désir de se libérer du joug néolibéral pinochetiste et de reprendre le chemin des réformes socio-économiques mises en branle entre 1970 et 1973.

Pizarro semble s'adresser directement à la classe politique lorsqu'elle déclare : « et si vous ne désirez pas changer, de là, nous demandons instamment à la présidente Michelle Bachelet que soit convoqué un plébiscite national et nous prendrons la rue sous le slogan de « plébiscite maintenant¹⁰⁶ ». Cet extrait est particulièrement révélateur, car la promesse de changement que signifiait l'élection de Bachelet apparaît être arrivée trop tard et ses réalisations, bien qu'importantes, semblent se faire trop lentement ou être insuffisantes pour les mobilisations. La menace est claire : si la classe politique ne s'occupe pas d'effectuer ces changements demandés par la population, ils s'en chargeront en prenant la rue et en promulguant un plébiscite sur ces questions. Après avoir discuté de revendications concernant la société de manière plus générale en faisant le

¹⁰⁵ Voir la copie de la déclaration en annexe (*El Siglo*, 15 au 21/9/2006)

¹⁰⁶ *Idem*.

pont avec des mouvances sociales, Pizarro ramène l'attention du public sur les problèmes de justice et de vérité demeurés en suspens. Admettant que le Chili ait avancé en ces sujets, elle souligne, toutefois, que le sort de nombreuses personnes n'a toujours pas été éclairci, tout comme Pinochet n'a pas été condamné pour les crimes qu'il a commis sous la dictature. La solution mise de l'avant est l'annulation du décret de loi d'amnistie afin de contrer les menaces d'impunité et de *punto final*. Il s'agissait également d'un moyen de promouvoir une société renouvelée qui valoriserait des valeurs d'équité et une culture de respect des droits humains.

Dans une seconde intervention publiée dans le journal *El Siglo* le mois suivant, Pizarro martèle ce besoin pour les Chiliens d'annuler ce décret. Venue à la *Moneda* pour demander à la présidente Bachelet d'accélérer le processus pour l'abolition de la loi, la présidente de l'AFDD a déclaré :

Annuler cette loi est la seule porte de sortie pour en finir avec cet échec. De plus, aucun pays ne peut se nommer démocratique en ayant un décret d'auto-pardon comme celui-ci en vigueur. Il faut avoir la volonté politique pour en finir avec cette loi qui ne cherche qu'à libérer et laisser l'impunité absolue pour de grands génocidaires tels que Pinochet et tous les agents de la dictature qui ont commis [des actes] de torture, des assassinats et des disparitions. (...)

[A]nnuler les effets de ce décret avec la force d'une loi est aussi un passage important relativement à ce que signifie la rupture avec les amarres de la dictature
» (Oliva, *El Siglo*, 27/10 au 2/11/2006).¹⁰⁷

Pizarro insiste, au cours de ce passage, sur la nécessité d'abolir la loi d'amnistie sans quoi, selon elle, le Chili ne pourrait se donner le titre de démocratie. La présidente de l'AFDD remet ainsi en question le processus même de la transition amorcée seize ans auparavant. Ce doute, qu'elle laisse planer sur l'état politique du pays, est également un moyen de se situer, dans un premier temps, comme une autorité pour demander instamment l'instauration d'une série de mesures, dans le cas

¹⁰⁷ «Anular esa ley es la única salida para cumplir con este fallo. Es más, ningún país se puede denominar democrático teniendo vigente un decreto de autoperdón como este. Hay que tener la voluntad política para terminar con esta ley, que solamente busca liberar y dejar en la más absoluta impunidad a genocidas tan grandes como Pinochet y todos las agentes de la dictadura que cometieron torturas, asesinatos y desapariciones. Según la dirigente, junto con otros temas de fondo que se han hecho presente este año, «anular los efectos de este decreto con fuerza de ley es también un paso importante respecto a lo que significa el terminar con los amarres de la dictadura». » (Oliva, *El Siglo*, 27/10 au 2/11/2006)

présent, l'annulation de la loi d'amnistie. Dans un second temps, il s'agit d'une stratégie de dénonciation de l'inaction de la classe politique continuant à respecter la transition concertée avec Pinochet au sortir de la dictature. D'après Pizarro, en n'abolissant pas l'amnistie, les politiciens sont responsables de la libération et/ou de l'absence de mise en accusation qui passe l'épreuve des tribunaux. Au cours d'une déclaration au mois de novembre (*El Siglo*, 3 au 9/11/2006), elle argumente que l'abrogation de la loi d'amnistie est un devoir qu'a l'administration, étant donné son engagement par rapport aux conventions internationales qu'ils ont signées. La Cour interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) suivait d'ailleurs le dossier de manière serrée, proposant une série de mesures afin que l'impunité ne soit plus la norme au pays (*El Siglo*, 3 au 9/11/2006, *La Nación*, 20/10/2006). En rappelant le regard international posé sur les discussions relativement à l'annulation de la loi, Pizarro met de l'avant que la réputation du Chili à l'international dépend de sa conformité aux traités et conventions internationales dont il est le signataire. De plus, cette référence à la CIDH apparaît être une stratégie de Pizarro afin de souligner l'existence de contradictions au sein du programme de l'administration Bachelet. En effet, tel que le souligne Doran (2016 : 255), l'élection de 2006 avait coïncidé avec une nouvelle approche relativement au jugement des violations du passé demeurées en suspens. En l'occurrence ici, la présidente appuiera les jugements de la CIDH afin de poursuivre des Chiliens coupables de crimes n'étant pas sous le joug de l'amnistie imposée (Doran, 2016 : 255). D'après cette auteure (2016 : 255), cette prise de position crée une image de Bachelet comme étant clairement pour la justice tout en œuvrant « en faveur de l'adéquation de la norme internationale en matière de droits humains ». L'AFDD désire ainsi, par leurs pressions, pousser l'administration à se commettre et à présenter un projet de loi devant le congrès dans les plus brefs délais (*El Siglo*, 3 au 9/11/2006).

Les pressions exercées sur le gouvernement augmenteront avec le lancement de la campagne nationale *Chile anula la Amnistía* (Chili annule l'amnistie). Dans une déclaration signée par une quarantaine d'individus et d'organisations, dont l'AFDD, l'AFEP et l'ANEXPP, les signataires demandent au gouvernement d'énoncer clairement sa position respectivement à la justice, en abandonnant les legs de la dictature (*El Siglo*, 7 au 14/12/2006)¹⁰⁸.

¹⁰⁸ Une copie de la déclaration complète est en annexe.

L'existence du décret-loi 2.191 d'amnistie, comme norme invoquée et appliquée pour exempter de responsabilité pénale les responsables des crimes commis pendant la dictature, continue d'être un des référents qui constitue le legs dictatorial institutionnel bloquant l'instauration d'une démocratie authentique. Cela ce constate par le manque de volonté et de décision politique des gouvernements précédents en approuvant l'existence de cet arrière-goût immoral et illégitime. (...) Le décret de loi d'amnistie a été conçu comme un mécanisme d'auto-pardon, pour un régime *de facto*, qui a fait cesser le fonctionnement du Parlement et, en jouissant de tous les pouvoirs, a gouverné à travers de décrets-lois. La gravité ou la mesure des crimes est différente à travers le décret 2.191, car avec celui-ci on cherche à pardonner des crimes contre l'humanité qui ont été commis ou qui seront commis jusqu'aux derniers jours de la dictature. Ce qui en a résulté a été la légalisation des assassinats, disparitions et tortures, exemptant de toute responsabilité pénale les exécuteurs et s'assurant une impunité permanente et stable. La droite fidèle à sa connivence avec l'ex-dictateur Augusto Pinochet s'alarme chaque fois que le sujet s'approche de l'unique solution, son annulation. Elle, [la droite] s'imagine des milliers d'uniformes ne marchant plus dans leurs casernes, mais au tribunal, ce qui est certainement un produit de leur imagination. En réalité, leur drame a à voir avec la possibilité que leurs alliés ne peuvent plus compter sur la protection dont ils ont hérité. Pour sa part, le gouvernement débat entre le pour et le contre, à la recherche de l'ajustement parfait pour ne pas risquer, ni rencontrer de difficulté ou d'obstacles, ce qui paralyse, voire émousse ou fait perdre [de vue] ce qui est central de ce qui est accessoire, précisément quand [ils] ont tous les outils pour approcher l'annulation avec des fondations éthico-politiques solides qui ne peuvent rapporter de la force juridique, institutionnelle et morale.

Déroger du décret 2.191, en plus de légitimer l'auto-pardon, pourrait donner cours à des interprétations juridiques variées favorables aux responsables de crimes, ce qui générerait de nouvelles sentences de la Cour interaméricaine vis-à-vis de l'État chilien pour manquement à leurs devoirs internationaux, rendant vulnérable l'État de droit et l'image de notre pays.

Abroger le décret-loi 2.191 est l'option qui nous permettra d'adapter de manière effective notre législation aux traités internationaux, en invalidant sa légitimité formelle, assurant la justice pour tous les crimes contre l'humanité, renforcer les institutions démocratiques et imposer le droit et les valeurs au centre de notre *convivencia*. Nous, les signataires de cette déclaration, demandons à l'exécutif, et spécialement à la présidente de la République, Michelle Bachelet Jeria, la soumission d'un projet d'annulation du décret-loi 2.191 d'amnistie et nous déclarons que toute autre formule sera refusée pour tenter de contrer le droit à la justice (*El Siglo*, 7 au 14/2006).

Tel qu'il a été observé au sein des déclarations de septembre, d'octobre et de novembre de l'AFDD, il est également considéré, par le groupe de signataires, que le Chili ne peut être considéré comme une démocratie véritable alors que le décret est toujours en vigueur. Le droit à la justice est au centre de leur conceptualisation de « démocratie ». Le respect de la loi d'amnistie et le fait de la conserver rendent vulnérable le pays face aux interventions d'institutions internationales, telles que la CIDH qui a le pouvoir de faire craquer le vernis de l'image du pays à l'extérieur. Abroger la loi d'amnistie devient ainsi le seul moyen de récupérer la face tout en adaptant la législation chilienne à celle des traités internationaux signés. La campagne, ici, fait appel au sens de fierté nationale certes, mais semble également en appeler à la honte provoquée par le passé dictatorial et ses legs. L'abrogation est présentée comme la seule solution pour faire passer le pays dans la modernité et que l'on puisse finalement tourner la page.

La déclaration a été également une occasion d'identifier les adversaires rencontrés dans la poursuite de la justice. En l'occurrence ici, les signataires pointent du doigt la droite, les précédents gouvernements de la *Concertación* et l'administration Bachelet. Les premiers sont accusés de craindre les conséquences de leurs actions posées, c'est-à-dire qu'un « défilé » de militaires doit passer par les cours de justice et que leur accès déjà plus restreint au gouvernement, depuis la dictature, ne s'en retrouve d'autant plus limité. D'ailleurs, un mois plus tôt, la vice-présidente de l'AFDD, Mireya García, interpellait l'*Alianza* (parti de droite) de prendre ses responsabilités en faisant son *mea culpa* et que celui-ci ne pouvait pas être simplement fait par des discours, mais devait plutôt s'inscrire par des votes pour un projet abrogeant l'amnistie (*La Nación*, 2/11/2006). En ce qui a trait aux précédents gouvernements, il est possible de retrouver les mêmes reproches qui ont été mentionnés, entre autres, au cours du chapitre précédent. De manière plus précise, le manque de volonté politique de déroger du consensus et à la *convivencia* a permis de perpétuer, de mandat en mandat, l'impunité et les privilèges des militaires. Finalement, le collectif semble dénoncer la manière dont l'administration Bachelet étudie et travaille sur le projet pour l'abrogation du décret. Ils semblent être plutôt cyniques en décrivant l'apparente opération de jonglerie effectuée par la *Concertación* alors qu'elle étudie les tenants et les aboutissements d'un tel projet. D'après le collectif, le gouvernement en a les moyens et bénéficierait d'un tel changement.

La campagne nationale œuvrant pour l'abrogation de la loi d'amnistie semblait être sur une bonne lancée au début de décembre, toutefois, la mort de Pinochet allait changer la donne. En effet, son décès, le 10 décembre 2006, tel qu'il sera abordé au cours de la section suivante, changea la manière d'appréhender la dictature et ses legs au Chili. Au début de 2007, l'administration de Bachelet a déposé un projet de loi ayant pour but l'annulation du décret (Doran, 2016 : 256). Cette action est en rupture directe avec les gouvernements précédents qui avaient refusé d'ouvrir la constitution. Le projet fut rejeté en première lecture, peu après son dépôt (Doran, 2016 : 256 et Stern, 2010 : 332-333). Cet échec contribuera à la désaffection de Bachelet par de nombreux regroupements œuvrant pour les droits humains, pour la mémoire et pour la justice¹⁰⁹.

Récupération Londres 38 : un événement à part

« Dans le climat de lutte post-2004 pour documenter et monumentaliser des sites de torture autrefois invisibles, la lutte pour *Londres 38* était stratégique. Son emplacement au centre-ville de Santiago, près du métro et des lignes d'autobus, signifiait que le potentiel de visites et d'éducation civique était considérable. Son histoire donnait à la maison de la puissance - non seulement comme l'un des nombreux lieux ancrés de mémoire, mais [constituait également] un site fondamental. » (Stern, 2010 : 318).

Au cours du chapitre 3, l'histoire de l'espace *Londres 38* a été brièvement évoquée. Propriété du parti socialiste auquel elle fut confisquée en novembre 1973, la maison devint le premier centre de détention et de torture occupé par la DINA au Chili (*Londres 38*, page officielle), puis fut, par la suite, offerte par Pinochet à un groupe d'historiens et de géographes (Institut O'Higginiano) qui nièrent toute connaissance des événements ayant eu lieu dans l'édifice préalablement à leur prise de possession (Wyndham & Read, 2013: 4). Par exemple, ils changèrent le numéro de l'immeuble pour le 40 au lieu du numéro original 38, rendant ainsi impossible l'identification de la maison par les survivants (*Londres 38*, page officielle). Le lieu ne revint dans l'actualité qu'en 2004 alors que la nouvelle d'un déménagement prochain, suivi d'une démolition de l'institut, se propageait (Stern,

¹⁰⁹ Ce sujet sera abordé plus en profondeur au cours du chapitre suivant.

2010 : 319), motivant deux groupes à revendiquer la repossession de l'immeuble (*Londres 38*, page officielle). À la fois le *Colectivo 119* (Collectif des 119) et le *Colectivo Amigos y familiares de los 119*¹¹⁰ (Collectif des amis et des proches des 119) se sont mobilisés afin de promouvoir la sauvegarde de *Londres 38*, mais ne s'entendaient pas sur la façon dont cela devrait se faire. Les points de discordance concernaient la création ou non d'un partenariat avec le gouvernement dans sa mémorialisation du lieu, ce qui devait commémorer dans la maison et comment cela devait être fait (Wyndham & Read : 4). Les anciens centres de détention sont, au Chili, sujets de contentieux qui continuent de hanter les débats mémoriels contemporains. Effectivement, tel que j'ai pu le constater sur le terrain au sein de l'AFDD à Santiago au printemps 2012, les proches des victimes de ces lieux n'arrivent pas à faire consensus relativement à ces derniers. Il s'agit, entre autres, d'un questionnement de l'investissement gouvernemental dans la préservation et la constitution de ces lieux de mémoire, de l'esthétique de ceux-ci et de qui peut ou devrait être responsable du contenu présenté aux visiteurs (Jean, 2013 : chapitre 3). C'est également le constat auxquels sont arrivés Wyndham et Read (2011 & 2014) alors qu'ils comparent l'investissement d'entrepreneurs de la mémoire chiliens dans les conflits mémoriels entourant la récupération d'anciens centres illégaux de détention, puis leur transformation en musée, en parc de la paix ou en espace pour la mémoire¹¹¹.

Londres 38, comme espace, est un nœud de mémoire particulièrement puissant. Ainsi que l'a observé Stern (2010 : 319-320), les rumeurs, puis l'incertitude relativement à ce qui allait se produire avec l'édifice n'étaient pas les seuls sujets de contentieux. Dans un premier temps, *Londres 38* et, par extension, l'Institut O'Higiniano, ont représenté de manière tangible les tensions entre les militaires, qui ne désiraient pas d'un projet de musée de mémoire, et les organisations de droits humains (Stern : 320). Dans un second temps, au cours de la campagne pour la prise de possession, *Londres 38* fut également le lieu de lutte entre les efforts des organisations et ceux du gouvernement (Stern, 2010 : 320). L'année 2005 fut donc le théâtre de manifestations silencieuses au début, mais qui firent de plus en plus de bruits dans la capitale (Wyndham & Read, 2011 : 202). Une victoire partielle arriva en octobre 2005 lorsque le gouvernement accorda le statut de monument historique,

¹¹⁰ Ces groupes sont liés au groupe des 119 personnes apparaissant sur une liste dans les journaux locaux et dans le Cône Sud comme étant les victimes de leurs propres mouvements politiques. L'Opération Colombo ou le Cas des 119 a été menée par la DINA entre 1974 et 1975 et l'objectif était de nier l'existence de prisonniers politiques et d'exécutés politiques et de disparus. (Biblioteca Nacional de Chile- Archivo nacional , 2005)

¹¹¹ Ces auteurs abordent entre autres Villa Grimaldi, Londres 38, le Stade National, Neptuno Street et José Domingo Cañas (Wyndham & Read, 2011).

bloquant de manière effective la destruction de la maison (Wyndham & Read, 2016 : 90 et Stern, 2010 : 320). Les négociations longues et difficiles entreprises par Romy Schmidt, ministre des Biens nationaux, avec les militaires de l'Institut O'Higiniano furent ainsi ponctuées de manifestations de différents collectifs qui s'impatientaient (Stern : 320-321). Cela peut d'ailleurs se dénoter par l'augmentation de la fréquence des vigiles devant la maison, des spectacles de marionnettes dénonçaient le gouvernement de la *Concertación*, des chansons y étaient scandées, des pancartes placardées dénonçaient l'existence de l'ancien lieu de torture, etc. (Wyndham & Read, 2016 : 89-91; *El Siglo*, 4 au 10/03/2006). Les négociations, derrière des portes closes, du gouvernement avec l'Institut O'Higiniano créèrent des tensions supplémentaires, alors qu'à la fois le CODEPU, le *Colectivo 119* et l'ANEXPP ont décrié la lenteur du processus et la menace des propriétaires du moment de vendre le lieu (*El Siglo*, 4 au 10/3/2006).

D'après ces organisations, « la vente du lieu serait un acte condamnable éthiquement [surtout] en tant que société privée, liée à l'armée, en essayant de tirer du profit d'un bien public pour laver sa conscience » (*El Siglo*, 4 au 10/3/2006). La mise en vente, puis finalement l'annonce de la future acquisition par le gouvernement de *Londres 38* fut d'abord accueillie dans l'euphorie par les diverses organisations ayant œuvré pour sa récupération, mais un mémo de l'administration Bachelet révélant la volonté d'y établir le nouvel Institut des droits humains provoqua de nouvelles tensions (Wyndham & Read, 2011 : 204). En septembre 2006, l'acquisition de l'immeuble n'était toujours pas complétée, les collectifs, *Colectivo 119* et *Colectivo Londres 38* prirent d'assaut la rue pour dénoncer la lenteur des progrès dans cette affaire (*La Nación*, 25/9/2006). De mars 2005 à septembre 2006, des allers-retours entre l'Institut et le ministère des Biens nationaux donna peu d'avancées, alors que les propositions étaient acceptées, refusées ou acceptées, puis reconsidérées, soit par l'Institut O'Higiniano ou par le gouvernement (*La Nación*, 25/9/2006). Ces tergiversations étaient incomprises par les regroupements, alors que les négociations continuaient à huit clos (*La Nación*, 25/9/2006). Gloria Elgueta (dirigeante du *Colectivo Londres 38*) et Roberto D'Orival (président de *Colectivo 119*) déclarent respectivement au journal *La Nación* :

Nous ne comprenons pas pourquoi le gouvernement n'achète pas la maison à travers du ministère des Biens nationaux. Il n'existe pas non plus, jusqu'à présent du moins, une décision d'achat. Nous sommes préoccupés, comme collectif, car

tout se prolonge à nouveau, sans explications de la part du gouvernement. Nous arrivons à penser qu'il ne s'agit pas d'une affaire prioritaire à résoudre.

[L]e gouvernement de la *Concertación* n'a pas une politique claire relativement à la protection de la mémoire historique, tout prend du retard et déjà plusieurs années ont passé dans ces négociations pour sauver ce lieu qui est très important comme symbole de ce qui s'est produit dans notre pays. (*La Nación*, 25/9/2006)¹¹².

Depuis la fin de la dictature, une foison d'activités commémoratives a émergé. Financée par des initiatives privées ou publiques, la mémoire se trouvait représentée dans la « littérature testimoniale, des mémoires, des films et autres événements culturels et politiques » (Collins dans Bilbija & Payne, 2010 : 235). Tel que le souligne Collins (2010 : 236), autrefois réticents à s'engager ou à financer des événements ou des pratiques commémoratives, les gouvernements de la *Concertación* ont, à partir de 2003, pris de plus en plus d'espace dans ces efforts. Elle ajoute que si l'administration Lagos, puis Bachelet ont développé des projets pour inscrire la mémoire dans le paysage du pays, cette inscription s'est faite de pair avec la politique du respect de la *convivencia* (Collins, 2010 : 251). Ces initiatives se font ainsi avec le mantra que « les gouvernements [veulent] éviter[r] les conflits » (Collins, 2010 : 251). Cette façon de faire, selon Collins (2010 : 251), est un moyen de promouvoir un certain dialogue, tout en évitant à l'administration de s'engager activement dans la définition de la mémoire devant être mise de l'avant. Ce sujet sera abordé plus profondément au cours du prochain chapitre. Il convient toutefois d'évoquer l'observation de Collins (2010 : 257) relativement à la relation entre les gouvernements et les organisations de droits humains et de mémoire :

An increasing official insistence on state-run and state-adjudicated public bids for major site projects has also replaced an earlier, more ad hoc system whereby sympathetic individuals within the state apparatus would find ways to support or

¹¹² « No entendemos por qué el Gobierno no compra la casa a través del Ministerio de Bienes Nacionales. Tampoco existe, hasta ahora al menos, una decisión de compra. Estamos preocupados como colectivo, porque todo se prolonga nuevamente sin una explicación de parte del Gobierno. Llegamos a pensar que esto no aparece como un asunto prioritario a resolver», dijo Gloria Elgueta a *La Nación*. La dirigente explicó que enviaron una carta a la Presidenta Michelle Bachelet, pidiéndole que el Gobierno destine los recursos para comprar la casa al instituto, por la que éste pretende 240 millones de pesos. A su vez, el presidente del Colectivo de Memoria de los 119 desaparecidos en la Operación Colombo, Roberto D'Orival, expresó que "el Gobierno de la Concertación no tiene una política clara respecto de resguardar la memoria histórica, por ello todo se dilata y ya llevamos varios años en estas negociaciones para rescatar ese lugar, que es muy importante como símbolo de lo que ocurrió en nuestro país». » (*La Nación*, 25/9/2006)

finance campaigners' own projects. This has resulted in a certain loss of protagonists by relatives' and survivors' groups and is, accordingly, resented by some. (Collins, 2010 : 257)

Les mouvements sociaux à l'origine de la création des lieux de mémoire chiliens, plus particulièrement dans le cas de *Londres 38*, doivent s'insérer dans des relations d'oppositions et de résistances menées par les « porteurs de mémoire ». Cette lutte, selon Canel, permet d'observer à la fois une volonté de façonner le sens des représentations du passé existant dans l'espace public ainsi qu'une résolution d'influencer la constitution de nouvelles identités collectives (dans Caroll, 1992 : 22-23). Dans cette utilisation des concepts de mémoire et de résistance, il est possible d'observer comment le passé est utilisé dans le présent et comment il peut être associé avec des luttes mémorielles autour de leurs significations, surtout pour les porteurs de la mémoire qui sont « en charge de la forme, de la formulation et du sens de la commémoration » (Vinitzky-Seroussi, 2009 : 7). En effet, tel qu'Ana Ros (2012 : 2) le dénote, les interactions entre ces différents agents, en l'occurrence ici les groupes collectifs des 119, influencent les « cadres sociaux » de la mémoire. Se mobilisant dans le but de promouvoir leurs propres pratiques commémoratives, ces porteurs de mémoire sont parfois à même de s'opposer aux pratiques ou aux politiques mémorielles étatiques (Vinitzky-Seroussi, 2002 : 47). En forçant les États à reconnaître leurs représentations du passé, les agents de mémoire permettent le maintien d'éléments mémoriels spécifiques (Vinitzky-Seroussi, 2009 : 12). En se mobilisant ainsi et par leur potentiel d'influence sur les représentations collectives, les acteurs s'engagent à transformer la société à laquelle ils appartiennent. Toutefois, l'un des dangers auxquels font face les porteurs de mémoire et leurs pratiques commémoratives sont que si celles-ci ne sont pas institutionnalisées, elles ne passeront pas l'épreuve du temps ou se trouveront cooptées par l'État, sans qu'ils puissent mettre de l'avant leur propre dessein pour ces endroits et mémoires (Weber dans Vinitzky-Seroussi, 2009 : 52).

La division au sein des rangs des porteurs de la mémoire appartenant aux deux branches du *Colectivo 119* fut d'autant plus visible après la prise de possession effective par le gouvernement du bâtiment à la fin 2006¹¹³ (Wyndham & Read, 2011 : 203-204). L'ouverture du site, en 2007,

¹¹³ Il s'agit, entre autres, d'un questionnement de l'investissement gouvernemental dans la préservation et la constitution de ces lieux de mémoire, de l'esthétique de ceux-ci et de qui peut ou devrait être responsable du contenu présenté aux visiteurs (Jean, 2013 : chapitre 3)

s'est produite dans la controverse. Le ministère des Biens nationaux ayant décrété que son bureau organiserait lui-même l'ouverture sans l'aide des collectifs, les premiers visiteurs ne purent que s'interroger sur qui devrait diriger le site et ce qui devrait y être présenté (Wyndham & Read, 2013 : 12-14). À la fin de 2008, la présidente Michelle Bachelet annonça finalement la constitution d'un groupe chargé de créer un espace, qui rendrait justice à l'histoire de la résidence. Alors que Wyndham et Read (2013) soulignent l'emprise gouvernementale sur le site comparativement à l'espace laissé pour les groupes sociaux, Katrien Klep, quant à elle, explique que les collectifs ont réussi à mettre de l'avant leur propre vision dans l'élaboration du lieu de mémoire (dans Brants, Hol & Siegel, 2013 : 115). Effectivement, tel qu'elle cite le rapport final du groupe de travail sur *Londres 38*, ce nouveau lieu de mémoire devrait préférablement amener les visiteurs à s'interroger sur les circonstances ayant mené à la torture, à la disparition forcée et à l'exécution de civils chiliens plutôt que d'avoir des visées réconciliatrices, afin d'ainsi replacer la maison dans les débats contemporains entourant les mouvements sociaux, leurs revendications politiques et la répression engagée contre ces derniers (Klep, 2013 : 115). Au cours des prochains chapitres, ces aspects seront analysés plus en profondeur.

L'ultime bataille de Pinochet

La mort de Pinochet, bien que jugée imminente pour certains, a été une surprise. En effet, depuis plusieurs années, l'ex-dictateur faisait des allers-retours entre l'hôpital et sa résidence (Stern, 2010 : 348). À la manière d'un artiste de l'évasion, ces visites médicales se produisaient dans les moments où la justice semblait être sur le point de le rattraper. Il revenait toutefois en force à la suite de la mise en suspens des procédures judiciaires (Stern, 2010 : 348). D'après Stern (2010 : 350), le trépas de Pinochet a servi de catalyseur pour la mémoire, sujet qui n'était plus, pour la majorité de la population, une affaire prioritaire. Figure incontournable du paysage sociopolitique chilien, Pinochet s'éteint le 10 décembre 2006. Depuis son retour au Chili, la bonne étoile du général avait semblé faillir alors que le scandale mettait au jour les déboires de l'ex-dictateur et de sa famille. Entre 2004 et 2006, selon Stern (2010 : 297), une tranche de la population a commencé à appréhender la dictature et, par extension, Pinochet sous un nouvel angle. Les violations de droits humains mises en évidence par la Commission Valech et le scandale des comptes bancaires détenus

par Pinochet à la banque Riggs ont fait diminuer les rangs des défenseurs et des partisans des legs du régime dictatorial (Stern, 2010 : 298-299). Cette époque est ainsi marquée d'un changement mémoriel où le débat n'est plus situé dans des guerres de tranchées entre le déni et la volonté d'établir la vérité sur le passé (Stern, 2010 : 297). La mort de Pinochet allait toutefois bouleverser ce changement.

La disparition d'Augusto Pinochet, le 10 décembre 2006, a suscité un débat historiographique intense, quoique bref, au Chili et au-delà. L'enjeu était la lutte, non seulement, pour imposer une interprétation des origines de la dictature qu'il dirigeait, mais aussi pour définir l'héritage de Pinochet pour la postérité. Des conflits de guerre commémoratifs vigoureux ont éclaté entre ceux qui voulaient dépeindre Pinochet comme immortel - construisant une mémoire active qui pourrait survivre sa mort - et ceux qui avaient la résolution d'éradiquer l'homme et son régime de la mémoire publique. (Joignant dans Collins, Hite & Joignant, 2013 : 165)

Le portrait dépeint du Chili par Joignant représente bien le nœud de mémoire que la mort de Pinochet a symbolisé. Oscillant entre déception et tristesse, les associations étudiées dans le cadre de cette thèse opposent ou soutiennent les tentatives de certains de ses plus ardents partisans de réhabiliter son image (Stern dans Collins, Hite & Joignant, 2013 : XVI). Au cours de la section qui suit, j'analyserai comment cette nouvelle a été traitée par les mobilisations de mémoire et de droits humains.

Organisations de droits humains et de la mémoire

En observant les déclarations de plusieurs personnalités de droits humains après l'annonce du décès de Pinochet, un sentiment unanime se dégage : la déception. Les regroupements se sentent volés, alors que les deux dernières années leur avaient donné l'impression que l'ex-dictateur allait finalement payer pour ses crimes (*Emol*, 10/12/2006). Le jour même du décès du général, Mireya García de l'AFDD, a déclaré au journal *Emol* (10/12/2006) : « Il est dommage que Pinochet soit parti de cette vie sans être condamné. Nous demeurons avec la satisfaction d'avoir fait tous les

efforts pour qu'il y ait justice. (...) [Pinochet] passera à l'histoire comme responsable des plus grandes violations de droits humains qui se sont produites dans notre pays ». L'une de leur préoccupation étant la demande de la droite et des partisans du général décédé de lui donner des funérailles nationale (*Emol*, 10/12/2006, Díaz & Muñoz, *La Nación*, 17/12/2006), les organisations de droits humains se sont concentrées sur la représentation de la figure de Pinochet, alors que certains tentaient de laver l'image de ce dernier. Dans un même temps, ils réaffirment leur engagement dans la poursuite de leur mission historique : la vérité, la justice et *le Nunca Más*.

Afin de faire un pendant aux manifestations pro-Pinochet s'étant produites dans la journée, le 11 décembre en soirée, l'AFDD et l'AFEP, accompagnées d'autres associations, ont marché de la *Plaza Italia* vers la *Plaza de la Constitución* (située derrière la *Moneda*) (Muga, *El Siglo*, 15 au 22/12/2006). Leur objectif était d'aller y déposer des bougies et d'y tenir une vigile (Muga, *El Siglo*, 15 au 22/12/2006). Peu après leur départ de la *Plaza Italia*, le groupe composé d'une cinquantaine de personnes est encerclé par les *Carabineros*, puis dispersé par les forces combinées de gaz lacrymogènes, de canons à eau et de force physique brute (Muga, *El Siglo*, 15 au 22/12/2006). Une trentaine d'individus, dont Lorena Pizarro, ont réussi à forcer le passage vers la *Moneda*, mais seront éventuellement rattrapés, arrêtés et amenés au poste de police (Muga, *El Siglo*, 15 au 22/12/2006). Pizarro a dénoncé, par la suite, le fait qu'il y ait deux poids deux mesures quant aux réactions des policiers (Muga, *El Siglo*, 15 au 22/12/2006). Au cours de la même journée, des marches pro-Pinochet n'avaient pas été inquiétées par les forces policières, alors qu'ils avaient fait du grabuge au sein de sièges de sociétés (Muga, *El Siglo*, 15 au 22/12/2006). En contrepartie, la marche pacifique des opposants à Pinochet a reçu un traitement brutal (Muga, *El Siglo*, 15 au 22/12/2006). L'épisode est, pour la présidente de l'AFDD, une occasion de dénoncer les violations qui continuent de se produire même en démocratie (Muga, *El Siglo*, 15 au 22/12/2006). En effet, d'après elle, il faut que la *Concertación* tienne finalement ses promesses et fasse du Chili un pays où les droits fondamentaux des individus sont respectés et non pas réprimés (Muga, *El Siglo*, 15 au 22/12/2006).

Quelques jours plus tard, le 17 décembre 2006, Viviana Díaz et Gonzalo Muñoz, respectivement secrétaire générale et chargé des relations publiques de l'AFDD, ont signé une lettre ouverte publiée

dans le journal *La Nación* et le *El Siglo*. Cette missive présente deux objectifs principaux, d'abord définir comment l'histoire représentera Pinochet, puis dénoncer le rôle des institutions judiciaires dans la perpétuation de l'impunité, tout en soulignant l'ironie de la date de son décès¹¹⁴.

Augusto Pinochet est mort, condamné par l'histoire et par toute l'humanité, pas par les tribunaux de justice chilienne. Tribunaux, qui pendant plusieurs années, ont été complices de tant de crimes, refusant le droit à la justice de tous ceux allant y chercher protection. Ce sera la honte que porteront les tribunaux de justice pour plusieurs années pour ne pas avoir accompli leur devoir. Jusqu'à récemment, ces tribunaux ont assisté et supporté la stratégie de défense du génocidaire et les manœuvres dilatoires du passé dictatorial qui a parié sur le passage du temps afin d'éviter toute responsabilité. Mais pour Pinochet, les jugements de l'histoire sont catégoriques, Pinochet représente la trahison, la perte de la démocratie, l'assassinat de masse, la torture, le génocide. Le temps est venu que les tribunaux de justice reprennent en main ses actions en accélérant les enquêtes, en établissant les responsabilités et en condamnant les coupables (Díaz & Muñoz, *La Nación*, 17/12/2006)¹¹⁵.

La déclaration de l'AFDD représente ainsi la volonté de l'association de représenter de manière différente, de la droite et des pro-Pinochet, la figure du dictateur. Cette déclaration est ferme sur la manière dont il faut se rappeler du général : un homme ayant trahi la démocratie en usant d'une force létale contre une population qui défendait un idéal de justice sociale, voire un homme ignoble et un couard (Díaz & Muñoz, *La Nación*, 17/12/2006). Réserver à ce dernier des funérailles nationales, de même que déclarer un deuil national aurait été, selon eux, de mauvais goût, certes, mais surtout une insulte pour les victimes et leurs familles (Díaz & Muñoz, *La Nación*, 17/12/2006). La décision de Bachelet de ne pas donner à l'ex-dictateur des funérailles d'État est ainsi particulièrement bien accueillie par la communauté des associations de droits humains, mais

¹¹⁴ Le 10 décembre 2006 est la journée internationale de droits humains, mais il s'agit aussi du jour où le juge Garzón lançait les procédures contre lui à Londres. *Idem*.

¹¹⁵ « Augusto Pinochet ha muerto condenado por la historia y por toda la humanidad, no por los tribunales de justicia chilenos. Tribunales que por muchos años fueron cómplices de tantos crímenes, denegando el derecho a la justicia de todos quienes acudimos buscando protección. Esta será la vergüenza que arrastrarán los tribunales de justicia por muchos años al no haber cumplido con su deber. Hasta hace poco estos tribunales atendieron y recogieron la estrategia de la defensa del genocida y las maniobras dilatorias del ayer dictador, quien apostó al paso del tiempo para eludir toda su responsabilidad. Pero para Pinochet los juicios de la historia son categóricos, Pinochet representó la traición, la pérdida de la democracia, el asesinato a mansalva, la tortura, el genocidio. Ha llegado el momento de que los tribunales de justicia se reivindicquen con su actuar, acelerando las investigaciones, estableciendo las responsabilidades y condenando a los culpables. » (Díaz & Muñoz, *La Nación*, 17/12/2006)

a créé un tollé au sein de la droite et des partisans de Pinochet (Stern, 2010 : 353 & Díaz & Muñoz, *La Nación*, 17/12/2006).

Dans un second temps, à présent que l'ex-dictateur est mort, il est nécessaire, selon l'AFDD, de résoudre le problème de ses legs dans la société chilienne : la première cible étant le système de justice. D'après l'organisation, le décès de Pinochet ne doit pas signifier l'arrêt des procédures judiciaires, mais devrait plutôt signifier un retour en force des jugements, des enquêtes et des condamnations des coupables de violations de droits humains (Díaz & Muñoz, *La Nación*, 17/12/2006). En effet, selon Díaz et Muñoz, le général n'était pas le seul devant être puni pour ses actes, plusieurs autres « doivent répondre pour des crimes contre l'humanité » (Díaz & Muñoz, *La Nación*, 17/12/2006). La disparition de la figure de l'ex-dictateur changera fortement le processus démocratique du pays, mais cela n'affectera pas le travail de l'association.

Sans doute que le processus démocratique aura une autre face sans l'image du dictateur Augusto Pinochet, avec la conviction que nous continuerons à avancer sur le sentier du respect des droits humains, la recherche de la vérité, la justice, la réparation, la mémoire historique et la sanction opportune à tous ceux qui, hier, ont violé les droits humains et ceux cherchant à le faire aujourd'hui. Ce sera notre grand hommage à toutes les victimes de la dictature de Pinochet (Díaz & Muñoz, *La Nación*, 17/12/2006)¹¹⁶.

En fait, les dernières phrases de la lettre ouverte, présentée ci-haut, réitèrent que l'AFDD promet de se tenir prête à défendre le pays et à lui rappeler ses devoirs de justice, de vérité et du *Nunca Más*.

Espace des associations, collaboration et opportunités

À ce point du chapitre, il est important de faire une brève synthèse de l'espace occupé par les associations au cours de cette conjoncture. Au cours de la précédente période (1998-2000), force a

¹¹⁶ « Sin duda que el proceso democrático tendrá otro rostro sin la imagen del dictador Augusto Pinochet, con la convicción de que continuaremos avanzando por la senda del respeto de los derechos humanos, la búsqueda de la verdad, la justicia, la reparación, la memoria histórica y la oportuna sanción a todos aquellos que ayer violaron los derechos humanos y los que pretendan hacerlo hoy, será nuestro gran homenaje a todas las víctimas de la dictadura de Pinochet.» (Díaz & Muñoz, *La Nación*, 17/12/2006)

été de constater que malgré une convergence des thématiques et revendications entre les différents groupes, ceux-ci avaient un accès différencié aux administrations et à l'espace public. Entre 2001 et 2008, les opportunités et les espaces de discussion relativement au passé ont été restreints malgré une relative homogénéité des revendications provenant des mobilisations de la mémoire et des droits humains. Ce changement peut être observé à travers trois faits : l'arrivée de Bachelet, l'émergence de nouveaux groupes et de nouveaux projets de mémoire, et la mort de l'ex-dictateur, Pinochet.

Au cours des pages précédentes, la campagne, puis l'élection de Michelle Bachelet à la présidence du pays ont été analysées comme ayant eu un effet galvanisateur au Chili, notamment par l'émergence de nouvelles mouvances sociales et l'ouverture d'un espace permettant l'expression publique de la souffrance (Doran, 2016 : 181). Néanmoins, pour les associations historiques telles que l'AFDD, l'AFEP et l'ANEXPP, cette dynamisation a également signifié le rétrécissement de l'espace qui leur était consacré dans les médias et dans l'espace public. Elles ont été incorporées dans un mouvement dont elles n'avaient le contrôle ni en terme de revendications globales ni en terme de discours. Ce dernier point a d'ailleurs été analysé précédemment alors que les regroupements ont durement critiqué l'administration Bachelet et son inaction en matière de renversement des legs de la dictature. Les associations se sont ainsi réunies au sein d'une campagne conjointe afin d'exiger l'annulation de la loi d'amnistie soulignant qu'aucune autre option ne serait acceptée. Les déclarations émanant de cette campagne démontrent un changement important quant à la relation entre l'administration Bachelet et les mobilisations de mémoire et de droits humains. En effet, au cours de la course à la présidence, les discours de l'AFDD font appel au registre discursif de la période Allende soulignant le vent de renouveau amené par Bachelet qui était lié aux idées socialistes pré-coup. Toutefois à la fin de la conjoncture, au sein de la déclaration commune de l'AFDD, l'AFEP et l'ANEXPP, les associations dénoncent l'immobilisme de la classe politique qui ne se conforme pas avec les traités internationaux signés.

Dans un même temps, tel que le suggèrent Collins (2010 : 257) et Doran (2016), le changement dans ces relations peut être certes attribué à la déception ressentie par les mobilisations qui croyaient que le changement se produirait plus rapidement, mais doit également être vu à partir de l'émergence d'une multitude de projets de mémoire menés par l'État ou n'étant pas sous la

direction des associations historiques de la mémoire. Le monopole sur la mémoire et la légitimité de représenter le passé dans l'espace public maintenu jusqu'à présent par ces regroupements se trouve amputé par l'apparition d'une série de projets mémoriels financés par le gouvernement et de nouveaux groupes se saisissant de ces opportunités afin de mettre de l'avant leurs propres représentations et revendications. L'une des stratégies utilisées par les organisations étudiées a été de miser sur le système judiciaire plutôt que sur le politique. En transférant l'espace de lutte du domaine politique au plan légal, les associations désirent dans un premier temps définir les problèmes liés à l'impunité à des questions juridiques et légales. Dans un second temps, il semble s'agir également d'une volonté de récupérer un espace qui leur soit propre et qui représente leurs revendications et leur position quant aux droits humains.

Finally, contrairement to the previous conjuncture, between 2001 and 2008, the *Fundación Pinochet* entered a period of dormancy. In effect, the organization made few media interventions. Except for a few declarations on the occasion of the death of Pinochet when the memory mobilizations redefined him as a dictator who had violated the human rights of Chileans under the dictatorship, the *Fundación Pinochet* briefly reminded the greatness of the man and his legacy for society before falling into a relative silence¹¹⁷ until 2013.

Conclusion

In this chapter, it is about to grasp the political and legal context in which the organizations studied have evolved. This contextualization has allowed to highlight the role played by the judicial institutions while putting in evidence the difficulty for the groups to obtain a place in the public and media space to denounce what they considered as failures of the State and of the Chilean justice. Then, the presentation of the work for the recovery of the building located at 38 rue Londres has allowed to highlight the difficulties encountered by the human rights organizations. In effect, this section, taking into account

¹¹⁷ The relative silence here does not mean that the *Fundación Pinochet* disappeared and did not make any public or political interventions, but that these last ones were made with parsimony and that they do not constitute a representative element of the studied conjuncture.

l'investissement plus marqué de l'État dans des projets de mémoire a démontré qu'autrefois réticents à s'engager ou à financer des événements ou des pratiques commémoratives, les gouvernements de la Concertación ont, à partir de 2003, pris de plus en plus d'espace dans ces efforts. Il est possible également d'observer que les organisations de droits humains sont plus mises à l'écart et ont de la difficulté à avoir une tribune avec le gouvernement. Finalement, en examinant la mort de Pinochet comme un microévénement, il a été possible ainsi d'analyser le rôle des organisations dans la représentation du général et de ses legs. Cette dernière partie m'a permis de boucler la boucle de cette conjoncture. Effectivement, tel que nous avons pu le constater au cours de ce chapitre, le début de la période étudiée avait révélé des avancées majeures en termes de justice et de mémoire. Toutefois, le décès de Pinochet a illustré une résurgence de la mémoire salvatrice alors que des milliers de personnes se sont déplacées pour dire adieu à l'ex-dictateur.

Les stratégies discursives utilisées par les organisations révèlent bien ce changement relativement à leur position dans la société. Il apparaît rapidement que le ton des organisations s'est durci et raffermi. Les stratégies discursives développées par les organisations de mémoire et de droits humains, après la mort de Pinochet, se sont portées sur deux éléments. D'abord celui de la représentation du général décédé comme un criminel qui, s'il n'a pas été condamné par la justice, le sera par l'histoire. Ensuite, l'idée que maintenant que celui-ci est mort, il faut se concentrer sur les racines des problèmes du Chili. En l'occurrence ici, les acteurs prennent position comme autorité morale au sein de la société chilienne, qu'ils protègent contre les efforts de perpétuation de l'impunité par les administrations au pouvoir. Finalement, les stratégies d'occupation de la rue et de l'immeuble utilisées par les associations étudiées ont principalement été élaborées en lien avec la récupération de *Londres 38*, alors qu'elles ont à la fois occupé la rue et l'immeuble en question afin de manifester leur opposition à sa vente et au projet mis de l'avant par l'administration Bachelet.

Chapitre 6 : Espoirs déçus et retour de la droite (2009-2010)

La période de 2009-2010 marque une rupture avec les périodes étudiées au cours des chapitres précédents. La justice et l'impunité demeurent des sujets principaux mis de l'avant, mais l'élection d'un représentant de la droite, Sebastián Piñera, a incité les organisations de la mémoire et de défense de droits humains à sonner l'alarme. Face aux résultats du scrutin, des partisans de la « famille militaire » sont, quant à eux, sortis dans les rues pour célébrer « ce qu'ils croyaient qui annoncerait la libération imminente de ceux qui avaient torturés et kidnappés au nom de l'État » (Hite, Collins & Joignant, 2013 : 14-15). L'année 2010 traduit également un changement relatif à l'espace de la mémoire au sein de la sphère publique, de même qu'à ceux qui participent maintenant à des projets commémoratifs¹¹⁸. Les victimes et leurs familles ne sont plus les principales protagonistes de la lutte contre l'impunité et défendant la mémoire; une nouvelle génération et d'autres acteurs investissent maintenant le mouvement¹¹⁹.

Ce chapitre a pour objectif de reconstruire les principaux débats s'étant produits autour de la question de l'impunité, des relations avec les institutions officielles, notamment le virage vers la droite par l'élection de Piñera, et l'ouverture du MMDH. Il s'agit donc d'une analyse discursive, dans la presse écrite, des déclarations liées aux luttes contre l'impunité et contre les changements d'administration menaçant les objectifs principaux des organisations étudiées. Le chapitre se terminera avec une section explicitant l'espace obtenu par les différentes organisations, de même que les efforts d'unité de ces dernières.

L'impunité et Bachelet

The long-awaited unblocking of the judicial route, in other words, has proved, as perhaps it must, disappointing for those who most sought it and inconvenient, rather than catastrophic, for the institutions who did not. The present pattern of judicial action on cases thus feels like a very Chilean compromise of "not too much" justice, delivered in a muted and deliberately low-profile manner.
Collins dans Collins, Hite & Joignant, 2013 : 76

¹¹⁸ Entrevue informelle Omar Sagredo Mazuela, coordonateur du centre d'archive oral et centre de documentation, Corporación Parque por la Paz, Villa Grimaldi, 1/6/2016, Villa Grimaldi.

¹¹⁹ *Idem.*

De la période précédente à celle étudiée ici, la situation de l'impunité ne s'est pas améliorée au Chili, au contraire. Malgré une présidente s'étant formellement engagée à changer les rouages favorisant l'absence de justice et l'arrêt des procédures judiciaires, entre la moitié de 2007 et la moitié de 2012, le pays a vu le phénomène de la « prescription graduelle » prendre de l'ampleur (Collins dans Collins, Hite & Joignant, 2013 : 75). Selon Collins (2013 : 75), ce type de jugement, appliqué aux cas finaux de droits humains au cours de la période susmentionnée, explique pourquoi seulement le « tiers des condamnés sont présentement en train de purger leur peine en prison ». Tel que le décrit Fernández Neira (2010 : 480-481), si la période précédente avait vu plusieurs jugements en faveur des victimes¹²⁰, au cours de 2007, la tendance avait changé. En juillet 2007, la Seconde Salle de la Cour suprême, composée de cinq ministres, avait « accordé une diminution [majeure] des peines à partir de la mesure de la prescription moyenne ou prescription graduelle, considérant « absurde une peine aussi élevée pour des événements s'étant produits il y a aussi longtemps¹²¹ » (Feddersen, 2009 : 39). Fernández Neira (2010 : 482) décrit bien la manière dont ces crimes sont passés d'inamnistiables et d'imprescriptibles à prescriptibles dans certains cas. En effet, elle explique qu'au cours de trois jugements pour six cas de séquestrations, la Cour suprême changea « d'office et arbitrairement la qualification des délits de séquestration qualifiée à celle d'homicide qualifié, sans qu'il n'existe de nouveaux antécédents éclairant la vérité sur ce qui s'était produit avec les victimes qui sont toujours disparues ». Dans d'autres cas étudiés par l'avocate, la prescription graduelle fut appliquée et justifiée par le temps écoulé depuis les événements mis en examen (Fernández Neira, 2010 : 482-485)¹²². De manière concrète, ces jugements ont statué que ceux ayant été condamnés à une peine inférieure à cinq ans de prison accèdent à une liberté conditionnelle et les crimes ne dépassant pas trois ans reçoivent une remise conditionnelle de peine (Feddersen, 2009 : 39). En pratique, cela signifie que, depuis 2007, la majorité des responsables de crimes graves contre les droits humains font leur peine en liberté. Selon Collins, un remaniement des juges siégeant à la Cour suprême a permis l'abrogation de cette prescription à la mi-2012.

¹²⁰ Notamment grâce au jugement de la Cour suprême statuant l'imprescriptibilité des violations de droits humains.

¹²¹ Cité dans le rapport annuel Feddersen, 2009 : 39, S.C.S. de 30.07.2007, Rouleau : 3808-06, pour la séquestration de Juan Luis Rivera Matus.

¹²² Pour plus de précisions sur le processus de prescription graduelle, lire Fernández Neira, *La prescripción gradual, aplicada a los delitos de lesa humanidad*, thèse de maîtrise en droit, Universidad de Chile, 2010.

Toutefois, les peines encourues par les anciens bourreaux ne sont jamais équivalentes à celles données en Argentine pour le même type de crimes (dans Collins, Hite & Joignant, 2013 : 75-76).

Face à cette situation, les organisations de l'ANEXPP, l'AFEP et l'AFDD mettent en exergue le manque de rigueur et de volonté des administrations relativement aux violations de droits humains passées. Dans un article du *El Siglo* (28/8 au 3/9/2009), Lorena Pizarro (AFDD) et Alicia Lira (AFEP) décrivent de manière plus précise le processus de réduction de peines des bourreaux. Les propos de Lira, après le jugement d'agents de la CNI, condamnent sans équivoque une politique qui apparaît délibérément donner légalement libre cours à l'impunité.

Aujourd'hui, 23 ans après ces crimes, ils nous frappent avec l'impunité. Je veux interroger Francisco Javier Cuadra, ex-ministre de Pinochet, qui soutenait que les exécutés étaient le résultat d'un règlement de comptes entre communistes et membres du MIR. Après 23 ans d'attente de la vérité, dans cette pseudo-démocratie qui a été gagnée par le peuple, nous, les familles et les victimes, voyons comment les ministres de justice nous la refusent. (...) Avec ce jugement, ils nous ont fait beaucoup de mal. On ne peut continuer à vivre dans cette impunité. Ces ministres qui ont déterminé le privilège, qui ont déterminé la liberté pour ceux qui ont commis ces crimes horribles, doivent savoir qu'ils nous font honte et que cela nous blesse qu'ils continuent à nous maltraiter. Nous ressentons qu'une profonde déception (*El Siglo*, 28/8 au 3/9/2009).¹²³

Ces paroles de Lira révèlent un profond désarroi, lié à un ultime revers en cours et à un nouveau pas vers l'impunité, alors que les jugements de la CIDH et le soutien de ceux-ci par Bachelet avaient redonné espoir aux organisations. La prescription graduelle leur arrache ces gains sans qu'ils puissent connaître la vérité sur le sort de leurs proches. De plus, ajoutant à l'injure, tel que le dénote Pizarro dans la même édition du *El Siglo* (28/8 au 3/9/2009), le possible pardon de ces criminels enfermés dans des prisons cinq étoiles est à nouveau discuté :

¹²³ « Hoy, 23 años de ocurridos esto crímenes, nos golpean con la impunidad. Quiero preguntar a Francisco Javier Cuadra, ex ministro de Pinochet, cuando sostenía que los ejecutados políticos era una pasada de cuenta entre comunistas y miristas. Tras 23 años esperando la verdad, en esta pseudo democracia que fue ganada por la gente, los familiares y las víctimas vemos cómo los ministros de la justicia la deniegan ». « Con esta determinación no han hecho mucho daño. No se puede seguir viviendo en esta impunidad. Estos ministros que han determinado el privilegio, que han determinado la libertad para quienes cometieron estos horribles crímenes, deben saber que nos avergüenzan y nos duele que nos sigan maltratando, solamente sentimos una profunda decepción ». (*El Siglo*, 28/8 au 3/9/2009)

Et dans cet environnement et dans cette ambiance s'installe la discussion sur le pardon. Aucun génocidaire n'a remis d'informations afin de connaître la vérité. Ici, on prétend blanchir le terrorisme d'État. Nous sommes confrontés à la permanence de l'impunité qui se projette dans l'actualité, [par exemple] dans les tueries dans la région Mapuche, les prisons entièrement surpeuplées, les génocidaires dans des prisons spéciales, de vrais hôtels VIP¹²⁴. Nous vivons dans une constante impunité héritée de la dictature sous la protection des autorités qui sont au pouvoir (*El Siglo*, 28/8 au 3/9/2009)¹²⁵.

Ces paroles de la présidente de l'AFDD soulignent à nouveau les liens entre le passé et le présent, alors que les conditions judiciaires héritées de la dictature continuent d'influencer le Chili de la transition. D'après elle, l'administration perpétue la marginalisation des mouvements sociaux et les violences faites aux autochtones, pour ne nommer que ces derniers reproches, continuant ainsi la politique de persécution de groupes (*El Siglo*, 28/8 au 3/9/2009). En entrevue avec le *El Siglo* (Cautivo & Reyes, 24 au 30/7/2009), Marta Godoy (AFEP) souligne également ce fait en insistant que les regroupements se trouvent dans une course contre la montre alors les regroupements luttent pour que leur cause soit entendue devant la Cour. En effet, certaines causes ne peuvent être constituées, faute de preuves, alors que d'autres subissent les aléas de fermetures hâtives (Cautivo & Reyes, *El Siglo*, 24 au 30/7/2009). Cet état de la situation est expliqué par les diverses voies empruntées par l'impunité au pays, tels que le sont, entre autres, les pardons et le système de prescription graduelle, qui réduisent à une peau de chagrin les efforts des regroupements. Dans des propos recueillis par le *El Siglo* (Cautivo & Reyes, 24 au 30/7/2009), Godoy accuse le pouvoir judiciaire de faussement adhérer aux traités internationaux, jugeant ces crimes comme étant imprescriptibles et inamnistiables, tout en incorporant des réductions de peine et des prescriptions faisant équivaloir ces crimes à des délits communs.

¹²⁴ Le sujet de ces prisons à caractère particulier sera abordé plus longuement au cours du chapitre 8.

¹²⁵ « Y en el ambiente y en los ánimos se instala la discusión sobre indulto. Ningún genocida ha entregado antecedentes para conocer la verdad. Aquí se pretende blanquear el terrorismo de Estado. Estamos frente a la permanencia de la impunidad, que se proyecta en la actualidad en los asesinatos en la zona Mapuche, las cárceles totalmente llenas, genocidas en recintos especiales, verdaderos hoteles VIP. Vivimos en una constante impunidad heredada de la dictadura bajo el amparo de las autoridades de turno ». (Reyes, *El Siglo*)

Dans une édition ultérieure du *El Siglo*, Pizarro (13 au 19/11/2009), à son retour de Washington après une audience devant la CIDH, présente des chiffres soutenant l'argument de l'AFDD et autres organisations selon lequel le pouvoir judiciaire protégeait les bourreaux. D'après ses dires, cinquante causes se sont retrouvées devant la Cour suprême et, sur ces dernières, seulement 25 personnes ont été inculpées et complètent leurs peines dans des prisons spéciales, tandis que d'autres sont en liberté (*El Siglo*, 13 au 19/11/2009).

Lorena Pizarro critique les actions des Cours d'appel, puisque les causes arrivant en Chambre pénale, y étant étudiées et où s'établit une vérité judiciaire par un jugement, mais le problème est que les personnes reconnues coupables bénéficient d'avantages, de la prescription, et ne passent pas un jour en prison. Compte tenu de cela, Pizarro dénonce devant la CIDH que « si, certes, les agents reçoivent des peines, [elles] sont remises l'une par-dessus l'autre, mais aucun nouvel agent n'en reçoit. L'argumentaire est qu'au Chili, nous avons des violeurs de droits humains de détenus, mais que seulement les anciens membres de la DINA complètent des peines. Et que se passe-t-il avec les autres? (...) Ce qui a été fait ces derniers temps est de faire peser la balance en faveur des gens qui violent les droits de la personne, laissant dans la détresse et l'oubli les victimes. Apparemment, il s'agit d'établir un lien entre les victimaires et les victimes, mais au bout du chemin, nous avons découvert l'horreur : cela ne profite qu'aux meurtriers (*El Siglo*, 13 au 19/11/2009)¹²⁶.

Le commentaire de Pizarro révèle bien l'amertume ressentie par la dirigeante alors qu'à nouveau le secteur judiciaire déçoit les espoirs de justice et de vérité de son association. Pendant ce temps, l'administration Bachelet étudiait la possibilité de rouvrir les Commissions Rettig et Valech afin de réviser à nouveau le nombre de victimes et de prisonniers politiques (Nieri, *El Siglo*, 18 au 24/9/2009). Ce que les victimes et leurs familles décrivent dans le traitement de la justice, à la fois par le secteur judiciaire et l'administration, est la volonté de ces secteurs de demeurer dans le

¹²⁶ « Lorena Pizarro crítica el accionar de las cortes de apelaciones, ya que a la Sala Penal llegan las causas, se investiga y se establece de la verdad judicial en un fallo, pero el problema está en que los condenados gozan de beneficios de prescripción y no pasan ni un día en la cárcel. Ante esto, Pizarro denunció ante la CIDH que "los agentes que si reciban condenas. Se le entrega una sobre otra, pero no hay ningún agente nuevo que la reciba. Las argumentaciones dicen que en Chile tenemos detenidos violadores de DDHH, pero sólo cumplen condenas los miembros de la cúpula de la DINA. ¿Y qué pasa con los otros? En Chile se vive la impunidad en forma soterrada » (...) « Pizarro se mostró muy molesta y sostuvo que la justicia en el país se está acomodando a sus intereses: "Lo que se ha hecho últimamente es cargar la balanza para favorecer a los violadores de DDHH, se deja en el desamparo y el olvido a las víctimas. Al parecer, se trata d establecer un empate entre los victimarios y las víctimas, pero al final del camino descubrimos el horror: sólo se beneficia a los asesinos ». (*El Siglo*, 13 au 19/11/2009)

domaine de la réparation symbolique : « Nous ne voulons pas plus de symbolisme, nous ne voulons pas de gouvernements qui font beaucoup dans la mesure du possible. Le problème de fond est d'établir la vérité et obtenir la justice » (Pizarro, citée dans Nieri, *El Siglo*, 18 au 24/9/2009). La manière de résoudre ce problème ne passe ainsi pas par la réouverture des Commissions, tel que Pizarro le déclarait déjà en 2008, mais par la création d'un poste de sous-secrétaire aux droits humains qui aurait, entre autres, pour mandat d'examiner les dénonciations et de valider ou d'invalider le statut de détenu-disparu (Agence UPI, *La Tercera*, 29/12/2008). De plus, Mireya García, le bras droit de Pizarro, lors d'une entrevue en 2009 dans le cadre du projet « 100 entrevues » du Musée de la Mémoire, a suggéré que l'une des actions nécessaires à l'avancement des causes de droits humains au pays serait la réouverture des commissions qualificatives¹²⁷ afin que tous puissent présenter leurs causes quand ils seront prêts¹²⁸.

Au cours des pages précédentes, il a été possible d'observer que les critiques visant l'immobilisme ou le manque de volonté politique d'agir des administrations de la *Concertación* sont le thème principal des interventions publiques des organisations étudiées en cette fin de mandat de Bachelet. Il s'agit d'ailleurs d'un sujet qui est abordé au cours de l'entrevue du MMDH et de García citée un peu plus haut. En effet, interrogée sur l'arrivée de Bachelet et de l'effet de la présidente du pays sur les politiques publiques de la mémoire, la vice-présidente de la l'AFDD répond ceci :

Je crois qu'il y a eu une meilleure sensibilité, une meilleure compréhension de la problématique en général, au-delà du sujet des détenus-disparus. Avec la présidente, nous pouvons parler des grands thèmes des droits humains, des traités internationaux, de la signature d'une série d'accords que le Chili n'a pas encore signés et qui le placent dans une position préjudiciable devant la communauté internationale. Nous avons pu parler du sujet de la réparation, de la justice. En définitive, nous avons un espace où nous pouvons parler amplement du thème, mais aussi, et en honneur à la vérité, nous devons reconnaître que cet excellent programme dont nous avons parlé aussitôt qu'elle a été élue et a visité notre groupe, en pratique, n'a pas été concrétisé comme nous l'avions espéré. Autrement dit, cela fait encore partie de l'ordre du jour mais les projets ne sont pas approuvés et ils ne sont pas traités avec urgence et ne le sont pas de manière qu'ils soient

¹²⁷ Les commissions qualificatives font référence ici aux commissions dans lesquelles on retrouve les demandes d'individus voulant obtenir le statut de victime.

¹²⁸ Entrevue de Mireya García, *Proyecto 100 entrevistas*, DVD, Nuevos espacio, 30/4/2009, 24m29-26m42.

aprouvés et aucune décision n'est prise relativement à des thèmes qui sont, selon nous, de base (...) Il est vrai que plusieurs monuments ont été construits et cela a été l'une des grandes œuvres du gouvernement de la présidente, mais il n'existe pas de formation en droits humains. Il ne s'agit pas d'une formation obligatoire. Le rapport Rettig n'est pas dans chaque école, de sorte qu'il soit lu, ni le rapport de la Commission Valech. Ce n'est pas dans toutes les bibliothèques, il ne fait pas partie de la culture qui, selon moi, devrait être pour tous les Chiliens.¹²⁹

Quelques mois plus tard, en octobre 2009 (Martínez, *Diario UChile*, 15/10/2009¹³⁰), l'ANEXPP souligne les mêmes problèmes dénoncés par l'AFDD. Héctor Cataldo, président de l'ANEXPP, avance que plusieurs difficultés demeurent, malgré le temps écoulé depuis la fin de la dictature, et ce, malgré l'arrivée au pouvoir d'une présidente qui elle-même a été une prisonnière politique (Martínez, *Diario UChile*, 15/10/2009). Ainsi, au cours d'une action prévue pour le lendemain matin où un groupe de l'ANEXPP marcherait des cours de justice jusqu'à La Moneda, les ex-prisonniers politiques ont déposé une lettre afin de revendiquer « la restitution de leurs droits et qu'une réelle politique réparatrice soit instaurée » (Martínez, *Diario UChile*, 15/10/2009). Dans un extrait, Cataldo (président de l'ANEXPP) explique ces demandes en soutenant que la présidente, malgré une sensibilité au sujet, n'a rien fait pour changer les conditions imposées par Pinochet depuis la transition.

¹²⁹ *Idem*. « Yo creo que ha habido una sensibilidad mayor, una comprensión mayor de la problemática en general, más allá del tema de los detenidos desaparecidos. Con la Presidenta hemos podido hablar de los grandes temas de los derechos humanos, de los Tratados Internacionales, de la ratificación de una serie de convenios que Chile no ha ratificado, y que lo pone en una situación de desmedro antes la comunidad internacional, hemos podido hablar del tema de la reparación, de la justicia. En definitiva, ha habido un espacio en que podemos hablar ampliamente el tema, pero también, y en honor a la verdad, tenemos que reconocer que esa gran agenda que nosotros conversamos apenas ella fue electa y visitó nuestra agrupación, en la práctica no ha tenido una concreción como la que nosotras esperábamos. O sea, todavía sigue siendo parte de la agenda, y los proyectos no se aprueban, y los proyectos no les pone suma urgencia y no se trabaja como corresponde hacerlo para que estos sean aprobados y no se toman decisiones respecto a temas para nosotros básicos, como es la reapertura de las Comisiones Calificadores, por ejemplo, que sentimos que no cuesta nada hacerlo, que basta con un decreto presidencial para que se reabran las comisiones y todos tengan el derecho a presentar sus casos cuando no lo hicieron en el momento que las comisiones existían, por la razón que haya sido. Sentimos que esas cosas no se han hecho. Sentimos que el tema de reparación, no estoy hablando de dinero, estoy hablando de reparación en términos simbólicos. Es cierto, se han construido muchos memoriales y eso ha sido una gran obra del gobierno de la Presidenta, pero no se ha educado de derechos humanos. No es una asignatura obligatoria. El Informe Rettig no está en todos los colegios para que pueda ser leído, ni el informe de la Comisión Valech. No está en todas las bibliotecas, no es parte de la cultura que yo siento que debiese ser para todos los chilenos igual.»

¹³⁰ Raúl Martínez, « Ex presos políticos de la dictadura presentarán demanda colectiva a la justicia », *Diario UChile*, 15/10/2009, [En ligne], page consultée le 17/4/2017.

Nous avons la même Constitution, renouvelée, certes, mais la même, nous avons la même loi prévisionnelle, le même Code du travail, nous avons le même concept d'éducation instauré sous la dictature et développé sous les gouvernements de la *Concertación*, nous avons la même répression policière, nous avons le même terrorisme d'État qui nous a été imposé pendant la dictature, installé dans le territoire du peuple, de la nation Mapuche. C'est que les choses n'ont pas beaucoup progressé, je crois qu'il y a des tâches en attente, nous devons faire des changements importants et de manière apparente, la continuité n'est pas la solution (Martínez, *Diario UChile*, 15/10/2009)¹³¹.

Cataldo va plus loin que Pizarro dans ses propos en faisant une analogie entre la dictature et les gouvernements de la *Concertación* et leurs comportements respectifs en matière de respect des droits de la personne en terre Mapuche, de même qu'en soulignant la continuité de la répression des mouvements sociaux en temps de post-dictature. Les propos des deux groupes (ANEXPP et AFDD) se rejoignent toutefois en soulignant, notamment, la nécessité d'une rupture et d'un changement dans les politiques du passé et de changer les comportements répressifs des forces policières. L'amertume est forte et la déception transparait dans leurs propos. Il est nécessaire, ici, de répéter que beaucoup d'espairs avaient été fondés sur l'élection d'une présidente qui avait vécu de première main les violations des droits humains par la dictature. Le programme présenté et la lenteur d'exécution observée par les organisations, en l'occurrence ici l'AFDD et l'ANEXPP, est un coup porté à l'image de Bachelet. Chaque scandale, chaque situation de tension affecteront l'image que la nouvelle administration cherchait à présenter : c'est-à-dire celle d'un gouvernement qui avancerait vers le respect des droits humains et en finirait avec l'impunité. Les pages suivantes aborderont certains de ces contentieux.

Au début de 2009, à la suite du scandale de Rubilar et des faux disparus¹³², l'ANEXPP, l'AFDD et l'AFEP ont dénoncé l'attitude du gouvernement qui devrait, d'après eux, non pas s'attarder à écouter

¹³¹ « Tenemos la misma Constitución, remozada, pero la misma, tenemos la misma ley previsional, la misma ley laboral, tenemos el concepto de educación instalada en la dictadura y desarrollado incluso durante estos gobiernos de la Concertación, tenemos la misma represión policial, tenemos el mismo terrorismo de Estado que se nos impuso en la dictadura, instalado en el territorio del pueblo, nación mapuche. O sea, las cosas no han avanzado mucho, creo que hay tareas pendientes, hay que hacer cambios significativos y aparentemente el continuismo no es la solución. » (Martínez, *Diario UChile*, 15/10/2009)

¹³² Karla Rubilar (député de la RN) a présenté en janvier 2009 un dossier contenant l'identité de plusieurs détenus-disparus qui n'en serait pas réellement (*Cooperativa.cl*, 1/9/2009). Le fait que ce dernier ait été alimenté par Manuel Contreras (emprisonné pour violation de droits humains et ex-chef de la DINA) a provoqué la critique des partis de la

la droite et ses récriminations, mais plutôt se concentrer pour avancer de manière concrète en matière de justice et de respect de droits humains (Reyes, *El Siglo*, 9 au 15/1/2009, 30/1 au 5/2/2009 & ANEXPP, *El Siglo*, 10 au 16/4/2009). D'après Pizarro (AFDD) :

Cette situation n'est pas une première et malheureusement, ce ne sera pas la dernière. Plusieurs disent qu'il faut poursuivre les familles de ceux qui sont affectés, mais ce qui se cache derrière cela est le manque de volonté politique des gouvernements de la *Concertación* afin de faire face à ce sujet comme État et la responsabilité de la droite pour le terrorisme d'État que nous avons vécu pendant la dictature. Il faut construire un pays qui situe son travail dans la prévention et la protection des droits de la personne, [tout] en cherchant une vérité totale et une justice complète (Reyes, *El Siglo*, 9 au 15/1/2009)¹³³.

La stratégie principale de la présidente de l'AFDD est de rediriger la conversation vers les torts et les responsabilités du gouvernement post-dictature, certes, mais aussi vers ceux de la droite qui n'a pas, selon elle, l'autorité morale « pour demander des explications » (Reyes, *El Siglo*, 9 au 15/1/2009). Le faux problème des faux disparus n'est pas lié à une volonté malicieuse des regroupements de familles, mais devrait être replacé dans un contexte où les rapports des Commissions Rettig et Valech sont incomplets, laissant de côté d'innombrables victimes et cimentant l'impunité en cachant le nom des responsables de violations de droits humains qui auraient peut-être livré plus d'informations (*El Siglo*, Reyes, /2009). Selon Pizarro, la route à suivre est simple pour l'administration Bachelet, il faut cesser de faire un procès d'intention aux victimes pour quatre cas s'étant avérés infondés et de préférence s'engager dans l'annulation de la clause d'anonymat des bourreaux dans Valech, pour l'abrogation de la loi d'amnistie et pour la fin du système de prescription graduelle (Reyes, *El Siglo*, 9 au 15/1/2009). Ces trois dernières demandes correspondent à celles faites par l'ANEXPP au cours d'un entretien avec le *El Siglo* (Reyes, 30/1 au 5/2/2009). D'après Cataldo (président de l'ANEXPP), l'État a le devoir d'établir des relations entre les organisations de droits humains, la société civile et l'administration gouvernementale en

gauche, notamment le parti socialiste qui a dénoncé l'instrumentalisation de la député pour nourrir le discours négationniste de certains secteurs de la société chilienne (*Cooperativa.cl*, 1/9/2009).

¹³³ « Esta situación no es la primera y por desgracia no es la última. Muchos señalan que hay que perseguir a las familias de los afectados, pero lo que hay detrás de esto es la falta de voluntad política de los gobiernos de Concertación para enfrentar este tema como Estado, y la responsabilidad de la derecha por el terrorismo de Estado que vivimos durante la dictadura. Hay que construir un país que centre su trabajo en la prevención y protección de los derechos de las personas, buscando verdad total y justicia plena ». (Reyes, *El Siglo*, 9 au 15/1/2009)

s'engageant à chercher la vérité complète, en veillant à ce que justice soit faite et que le gouvernement redevienne, par le fait même, un « interlocuteur valide, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui » (Reyes, *El Siglo*, 30/1 au 5/2/2009). Au cours de cet entretien, la perte de légitimité de l'État comme interlocuteur est identifiée comme le résultat du comportement de ce dernier au cours de la crise qui traverse la communauté des organisations de droits humains : « Quand le gouvernement se rend compte du *traspie*¹³⁴ de la droite, il en profite et agit comme caisse de résonance et au lieu d'éteindre le feu après les événements, il retire à nouveau à l'Institut national de droits humains son rôle de premier plan, alors que l'idée était de l'approuver dans ce nouveau cadre politique. Cela a été une utilisation amorale » (Reyes, *El Siglo*, 30/1 au 5/2/2009). Selon les organisations, la valse de l'appui et de retrait de l'administration Bachelet est dénoncée, alors qu'elle ne semble que suivre l'opinion publique plutôt que d'agir comme un gouvernement le devrait. En l'occurrence ici, d'après Cataldo, Godoy et Pizarro, il faudrait agir sur les causes du scandale : l'impunité. Ce dernier point est d'ailleurs bien illustré dans une édition subséquente du *El Siglo* (ANEXPP, 10 au 16/4/2009) où l'ANEXPP a publié une lettre ouverte :

Au cours des quatre gouvernements, la *Concertación* a été incapable de résoudre les sujets historiques de Vérité et de Justice des proches directs et les victimes s'étant présentées devant les tribunaux et devant les autorités de l'État. L'absence d'une politique de droits humains aujourd'hui est une réalité que l'on ne peut nier et qui correspond à la rhétorique de privilégier les accords politiques pour « faire avancer la transition ». Nous, les victimes de violations de droits de la personne, avons été négociées de manière abusive avec la droite et le pinochetisme. (ANEXPP, *El Siglo*, 10 au 16/4/2009)¹³⁵

Cette citation trouve également résonance quelques mois plus tard alors que Godoy (AFEP) déclare que la faute réside au sein de l'État qui, en quatre administrations, « ne s'est pas chargé de la responsabilité de garantir la vérité et la justice » (*El Siglo*, 24 au 30/7/2009)¹³⁶. Dans un second

¹³⁴ Ici, Cataldo tire partie des différentes possibilités d'interprétation des mots en utilisant un terme de danse où les danseurs jouent sur les temps et les contretemps.

¹³⁵ « Durante cuatros gobiernos, la Concertación ha sido incapaz de resolver los temas históricos de Verdad y Justicia de familiares directos y las propias víctimas han presentado ante tribunales y ante las autoridades del Estado. La ausencia de una política de DDHH hoy día, es ya una realidad indesmentible y ello obedece a la lógica de privilegiar los acuerdos políticos para "hacer avanzar la transición". Las víctimas de violaciones de los DDHH fuimos negociados indecorosamente con la derecha y el pinochetismo. » (ANEXPP, *El Siglo*, 10 au 16/4/2009)

¹³⁶ Dolores Cautivo & Sergio Reyes, « Ofensiva de impunidad. El « Nunca Más » bajo amenaza », *El Siglo*, 24 au 30/7/2009, no 1463, p.16-17.

temps, l'attaque de Rubilar sur le cas des quatre faux disparus devient ainsi le point d'ancrage des organisations qui y voient un nouveau moyen de décrédibiliser non seulement leur mouvement, mais, dans un même temps, de nier le passé chilien (Reyes, *El Siglo*, 30/1 au 5/2/2009). Cataldo (ANEXPP) déclare dans le *El Siglo* :

La députée Karla Rubilar s'est engagée dans sa dénonciation quand Lili Pérez¹³⁷ s'est jointe à la Commission sur les droits humains et a fait pression sur elle afin qu'elle fasse ces dénonciations, parce qu'elle, [Rubilar], veut associer la *Concertación* et nos regroupements avec la fraude, la corruption, avec les mensonges [à propos des] droits humains. L'objectif est de dire qu'au Chili, il n'y a pas eu de répression, de tortures, de disparus, on prétend dissimuler le mouvement pour les droits humains. (Reyes, *El Siglo*, 30/1 au 5/2/2009)¹³⁸

Ces manœuvres sont dénoncées par les regroupements qui y voient, comme décrit un peu plus haut, une illustration supplémentaire des compromis entre la *Concertación*, la droite et le pinochetisme (ANEXPP, *El Siglo*, 10 au 16/4/2009). Ces peurs ne sont qu'exacerbées par l'élection qui se profile à l'horizon et qui opposera Sebastián Piñera et Michelle Bachelet.

L'impunité sous Piñera

Si le premier mandat de Bachelet s'achève dans un climat de profonde déception, l'imminence d'un nouveau scrutin poussa les organisations de la mémoire étudiées à clairement prendre position contre un candidat en particulier. Politicien de carrière ayant siégé au Sénat jusqu'en 1998 et propriétaire d'entreprises (Reyes & Araneda, *El Siglo*, 25 au 31/12/2009), Sebastián Piñera est considéré, par les associations, comme une menace, voire un ennemi naturel étant donné son soutien public et indéfectible du général Pinochet¹³⁹. Les mois précédents le jour de l'élection, alors

¹³⁷ Aujourd'hui sénatrice, Lili Pérez a d'abord été la députée affiliée au parti de centre droit de la Renovación Nacional (Rénovation Nationale-RN). www.liliperez.cl/biografia/

¹³⁸ « La disputada Karla Rubilar se embarca en su denuncia cuando Lili Pérez se mete en Comisión de DDHH y la presiona para que haga estas denuncias, porque desea asociar a la Concertación y a nuestras agrupaciones con fraude, corrupción, con mentiras de los DDHH. El objetivo era decir que en Chile no hubo represión, torturas, desaparecidos, se pretendió desperfilar al movimiento de los DDHH.» (Reyes, *El Siglo*, 30/1 au 5/2/2009)

¹³⁹ Les propos tenus par Piñera à l'époque de la détention de Pinochet à Londres dévoilent ses critiques du rôle des juges dans les poursuites et soulignent que des procédures judiciaires ne sauraient être mises de l'avant, alors que l'état de santé du général est instable (Reyes & Araneda, *El Siglo*, 25 au 31/12/2009).

que les organisations de l'AFEP, de l'AFDD et de l'ANEXPP œuvraient à représenter Piñera comme un pas supplémentaire vers l'impunité, la rencontre de ce dernier avec des militaires à la retraite ne fit que jeter de l'huile sur le feu (Reyes, *El Siglo*, 20 au 26/11/2009). Ces rencontres ont été décrites par le journaliste Sergio Reyes comme une opportunité de s'approcher de la « famille militaire » et, par le fait même, de gagner des votes au sein de la ligne dure pinochetiste (Reyes, *El Siglo*, 20 au 26/11/2009). Les trois regroupements, quant à eux, voient, en ces rendez-vous, une nouvelle avancée vers une loi de *Punto Final* (mise de l'avant par la droite) et un moyen d'en finir avec les procédures judiciaires (Reyes, *El Siglo*, 20 au 26/11/2009). Héctor Cataldo, nouveau président de l'ANEXPP, a dénoncé le danger que représente le candidat en matière de justice et de droits humains :

Piñera est un personnage sombre qui dit ce que son public immédiat veut entendre. Ils sont des opportunistes, des disciples de Machiavel, c'est-à-dire que la fin justifie les moyens. Par conséquent, il s'agit d'une candidature de la terreur, il suffit d'observer ce qu'ils ont fait au sein du Congrès : ils ont refusé tout type de législation en faveur des droits humains et ont tenté d'imposer l'impunité à n'importe quel coût. (Reyes, *El Siglo*, 20 au 26/11/2009)¹⁴⁰.

Les déclarations de Cataldo, au *El Siglo*, démontrent que l'organisation Piñera et la droite ne font qu'un, selon lui. La droite, représentée ici comme catégorie, est chargée d'une valeur symbolique négative. En effet, dans le même article, il déclare :

Ce qui est recherché, assure Cataldo, est l'impunité totale ou une loi de *Punto Final* afin d'imposer l'impunité d'une manière totale. Rappelons que le renforcement de la droite s'est produit grâce aux crimes commis sous la dictature où a été imposé le modèle économique, politique, social et culturel qui est encore en vigueur.

¹⁴⁰ « Piñera es un personaje oscuro que dice lo que el auditorio inmediato quiere escuchar. ellos son oportunistas, discípulos de Maquiavelo, es decir, el fin justifica los medios. Por lo tanto, es una candidatura del terror, sólo basta observar lo que han hecho en el congreso: se han negado a todo tipo de legislación a favor de los DDHH y han tratado de imponer la impunidad a toda costa. » (Reyes, *El Siglo*, 20 au 26/11/2009)

Finalmente, Cataldo a expliqué les actions de Piñera : « Sa sincérité d'action relativement à ses hôtes est un retour à ses origines. Piñera fait partie de ce modèle ». (Reyes, *El Siglo*, 20 au 26/11/2009)¹⁴¹

La droite et la dictature sont décrites ici comme un mal gangrénant le pays et Piñera n'en est que l'ultime représentant. Cette représentation du candidat est partagée par l'AFEP et l'AFDD. Mireya García et Lorena Pizarro (AFDD), déclarent respectivement :

« Ce qui s'est passé avec cette rencontre entre Sebastián Piñera et des anciens membres de l'Armée est positif, dans le sens où Piñera enlève ses masques », dit García. « Ainsi, il se montre comme il est, une personne de droite, compromise avec la dictature et les violations des droits humains ».

Relativement aux qualités démocratiques du candidat de la droite, García soutient : « Jusqu'à maintenant, il s'est montré comme démocrate, il a voté pour le "Non", mais quand nous l'invitons afin qu'il signe un engagement pour les droits humains, il n'accuse pas réception de l'invitation ».

À son tour, Lorena Pizarro, la présidente de l'AFDD, soutient que la droite que représente Piñera n'a pas été seulement « un observateur des crimes de la dictature, mais a plutôt participé à ces derniers et, aujourd'hui, ce même secteur recherche et promeut l'impunité. Piñera prétend matérialiser ce que son parti a essayé de faire pendant très longtemps, c'est-à-dire l'impunité. Piñera s'assurerait ainsi les votes de la famille militaire. » (Reyes, *El Siglo*, 20 au 26/11/2009)¹⁴²

Malgré les efforts des trois associations, Piñera gagne les élections et pris ses fonctions en janvier 2010. Au lendemain de son élection, l'ANEXPP, l'AFEP et l'AFDD se sont déclarées prêtes à

¹⁴¹ « Lo que se busca, aseguró Cataldo, es la impunidad total o una ley de punto final para imponer la impunidad de una manera total. Recordemos que el fortalecimiento de la derecha se produjo gracias a los crímenes cometidos en dictadura en donde se impuso el modelo económico, político, social y cultural aún vigente. Por último, Cataldo explicó el accionar de Piñera, ya que: "Su acción de sinceridad con respecto a sus huéspedes es sólo volver al reducto que le vio nacer. Piñera es parte de ese modelo". » (Reyes, *El Siglo*, 20 au 26/11/2009)

¹⁴² « Lo que ha pasado con este encuentro entre S. Piñera y ex miembros del Ejército es positivo, en el sentido de que Piñera se saca las caretas », dijo García. « Así él se muestra como es, una persona de derecha, comprometida con la dictadura y las violaciones de los DDHH ». En torno al grado de demócrata del candidato derechista, García sostuvo: « Hasta ahora él se había mostrado como demócrata, había votado por el NO, pero cuando lo invitamos para que firmara el compromiso por los DDHH no acusó recibo de la invitación ». A su vez, Lorena Pizarro, pdta de la AFDD, sostuvo que la derecha a la que representa Piñera no fue sólo « una observadora de los crímenes de la dictadura, sino más bien participó en ellos, y hoy ese sector está buscando y propiciando la impunidad. Piñera pretende materializar lo que su sector ha estado tratando de hacer durante mucho tiempo, que es la impunidad. Piñera asegurar los votos de la familia militar ». » (Reyes, *El Siglo*, 20 au 26/11/2009)

relever le défi et à se mobiliser afin de contrer tout effort vers l'impunité ou recul en matière de droits humains (Reyes, *El Siglo*, 22 au 28/1/2010). Les expressions qu'elles utilisent afin d'exprimer comment elles agiront face à ce gouvernement de droite sont fortes. Par exemple, Alicia Lira déclare qu'ils ne « permettront pas qu'il y ait le moindre recul relativement aux avancées qu'elles ont obtenues jusqu'à maintenant » (Reyes, *El Siglo*, 22 au 28/1/2010). L'utilisation du verbe *permitir* est particulièrement fort puisqu'il sous-entend qu'il est dans leur pouvoir de contrecarrer, voire de combattre les changements effectués par cette nouvelle administration. Les déclarations de Lorena Pizarro se situent dans la même lignée alors que celle-ci affirme :

Même si passent les années, nous allons continuer à lutter et à demander le jugement d'individus comme les tortionnaires, les génocidaires et les ex-ministres de l'État qui se sont prêtés aux crimes contre l'humanité. (...) La droite et son futur gouvernement, représenté par Sebastián Piñera, chercheront à protéger ceux qui font toujours l'objet d'une enquête pour crimes contre l'humanité, mais, comme regroupement, nous ne cesserons pas de chercher la vérité et la justice, encore plus aujourd'hui qu'est arrivé un gouvernement dont les membres ont d'une manière ou d'une autre appuyé les crimes de Pinochet (Reyes, *El Siglo*, 22 au 28/1/2010)¹⁴³.

L'arrivée de Piñera apparaît ainsi être une occasion de renouveler les objectifs des associations et leur mandat relativement à la justice et à la vérité dans un Chili sous une administration de droite. L'avènement de la droite à la présidence représente également le moment de faire le bilan des vingt années de la *Concertación*. En effet, Lira (AFEP) rappelle que ces années ne se sont pas écoulées comme elles auraient dû et que l'administration sortante a des « dettes en suspens » en matière de droits humains, ainsi qu'il a été vu au cours des sections précédentes (Reyes, *El Siglo*, 19 au 26/2/2010). Ce dernier point peut notamment être observé par le micro-événement de l'ouverture du Musée de la mémoire et des droits humains qui sera analysé en fin de chapitre.

¹⁴³ « Frente a esos argumentos, la pdta de la AFDD, Lorena Pizarro, declaró: «Aunque pasen los años vamos a seguir bregando y demandando el castigo a sujetos como los torturadores, los genocidas, y a ex ministros de Estado que se prestaron para los crímenes de lesa humanidad». Lorena Pizarro agregó: «La derecha, y su futuro gobierno encabezado por Sebastián Piñera, buscarán proteger a quienes están siendo investigado por crímenes de lesa humanidad, pero, como agrupación, no dejaremos en la búsqueda de verdad y justicia, más ahora que llega un gobierno cuyos miembros de alguna u otra forma apoyaron los crímenes de Pinochet».» (Reyes, *El Siglo*, 22 au 28/1/2010)

Relations entre les organisations et l'administration Piñera

Les pages précédentes ont révélé les craintes et le sentiment d'alarme générés par l'arrivée d'un candidat de la droite. Tel qu'il a été précédemment mentionné, certains secteurs de la société chilienne voyaient en cette élection un moyen d'en finir avec les peines attribuées à d'anciens membres de la DINA, les poursuites judiciaires interminables et l'investissement dans les politiques de la mémoire (Collins & Hite dans Collins, Hite & Joignant, 2013 : 134). De fait, l'administration Piñera causa la surprise de plusieurs observateurs, ainsi que le décrivent Collins et Hite (dans Collins, Hite & Joignant, 2013 : 134)¹⁴⁴. L'absence de gestes évidents promouvant une mémoire salvatrice ne s'avère pas surprenante, considérant la connaissance internationale du passé dictatorial chilien, néanmoins le fait qu'il n'y ait pas de « renversement d'initiatives mémorielles précédemment initiées » est étonnant (Collins & Hite : 134).

L'arrivée de la droite au pouvoir a changé de manière notable la relation des organisations avec le gouvernement. Les précédentes administrations et les associations, bien que n'étant pas toujours en accord, ne se sont pas affrontées par médias interposés. La première année de mandat de Piñera marque un changement d'attitude des deux parties. En effet, si, de manière officielle, le parti nouvellement élu se présente comme celui du respect des droits humains, officieusement, il en va autrement. Les organisations étudiées, principalement l'AFEP, l'ANEXPP et l'AFDD, ont, quant à elles, dénoncé vertement des ministres et des politiques bloquant le cours de la justice ou leur comportement vis-à-vis les regroupements. Au cours des pages suivantes, il sera fait mention de trois incidents où les tensions entre les deux parties étaient particulièrement élevées.

¹⁴⁴ « That the 2010 advent of the first elected right-wing administration in almost half a century should represent yet another «memory watershed» ought accordingly to come as no surprise. Indeed, the surprise lies perhaps in the relative absence of the outright official reversal of previous memory initiative by the administration of Sebastián Piñera after 2010. Although unofficial "countermemory" forces were seemingly emboldened by political alternation, the right-as-government has to date been reluctant to step back too far from symbolic recognition, wrung from it over the 1990s, of the indefensibility of past atrocity.» Collins & Hite dans Collins, Hite & Joignant, 2013: 134)

Indulto Bicentenario (Pardon bicentenaire) ou la poursuite de la prescription

Les 21 et 22 juillet 2010, Piñera reçut de manière consécutive des représentants de l'Église catholique et de l'Église évangélique. Au cours de leur audience respective, ils remirent un document faisant une proposition de pardon ayant pour thème le bicentenaire de la nation chilienne (*La Tercera*, 22/7/2010). Dans le texte, les religieux font appel au président afin que ce dernier mette en place un système de pardon permettant à des personnes complétant des peines de prison d'être pardonnées si elles répondent à des critères particuliers¹⁴⁵. Le programme proposé avait pour objectif de promouvoir un climat de « grand accord national », tout en répondant à des problèmes majeurs du milieu carcéral, tels que la surpopulation et la réhabilitation sociale (*La Tercera*, 22/7/2017).

Ce n'était pas la première fois que le sujet du pardon apparaissait dans les discours publics. Le pardon soulève des appréhensions qui, de conjoncture en conjoncture, se perpétuent au sein des regroupements de familles. À la suite de la rencontre avec le président, qui sera analysée un peu plus loin, la présidente de l'AFDD révèle qu'il s'agit de leur principale crainte, surtout maintenant qu'un parti de la droite est au pouvoir.

Interrogée sur la crainte exprimée par le regroupement des familles de victimes de la dictature relativement au Pardon bicentenaire aux criminels de la dictature, Lorena Pizarro a insisté pour souligner que la droite qui est au pouvoir représente la même droite qui a violé les droits humains au cours de la dictature : « Au sein de leurs rangs, il y a toujours des individus qui n'ont eu aucune pudeur, qui n'ont pas eu le moindre doute quant à la violation de droits humains. Nous craignons que le pardon s'installe [et que, par le fait même,] s'installent des pratiques de violations de droits de la personne et on craint également que l'impunité puisse être déguisée par de belles paroles ». (Reyes, *El Siglo*, 25/6 au 1/7/2010)¹⁴⁶

¹⁴⁵ Les pré requis pour être éligible à ce pardon incluent « la confession du crime et s'être montré repentant, avoir maintenu une conduite exemplaire au cours de sa réclusion, avoir complété plus du deux tiers de sa peine, avoir accédé à un processus de réhabilitation - de manière à ne pas constituer un danger pour la société - et ne pas être un récidiviste, entre autres ». (*La Tercera*, 22/7/2010)

¹⁴⁶ « Consultada sobre el temor que ha expresado la agrupación de familiares de víctimas de la dictadura sobre el Indulto Bicentenario a criminales de la dictadura, Lorena Pizarro fue enfática en señalar que la derecha que está en el poder es representativa de la misma derecha que violó los DDHH en la dictadura: "En sus filas siguen existiendo sujetos que no tuvieron pudor, no tuvieron reparo en violar los DDHH, Nosotros tememos que se instale el indulto, que se instalen las prácticas de las violaciones a los DDHH, y uno teme además que se pueda disfrazar la impunidad con frases de buena crianza". » (Reyes, *El Siglo*, 25/6 au 1/7/2010)

Cette dernière phrase fait d'ailleurs référence à la tendance, dénoncée par de nombreux acteurs, de l'administration à faire des discours promouvant une chose, puis d'appliquer d'autres politiques. En mai, l'AFEP avait appris par les médias qu'une première demande de pardon avait été faite par des représentants de l'Église catholique. Au sein d'une lettre ouverte, le regroupement loue l'intention des religieux, en soulignant les conditions d'incarcération dans lesquelles les prisonniers vivent alors que d'autres, en l'occurrence ceux complétant des peines pour crimes contre l'humanité, vivent dans le confort et/ou ont reçu des peines minimales (AFEP *El Siglo*, 14 au 20/5/2010 : 2). Toutefois, d'après l'association, il est impensable que soit considéré un pardon pour les contrevenants aux droits humains.

Notre association rejette avec véhémence la possibilité d'accorder des pardons aux détenus reconnus coupables de violations de droits de la personne. Notre longue lutte pour la vérité et la justice pour nos parents illégalement et arbitrairement exécutés a rencontré des obstacles pratiquement insurmontables dans le manque de volonté politique de la *Concertación* d'adopter des lois qui en termineraient avec la prescription, la prescription graduelle et avec la loi d'amnistie, pour ainsi mettre fin aux réductions de peines et éviter que les assassins de nos proches retournent tranquillement chez eux. (...).

Seule la demande persistante pour la vérité et la justice des organisations de défense des droits humains a permis de nommer des juges à temps plein qui ont fait des progrès et [donné lieu à] des condamnations. La plupart des criminels, leurs complices et leurs dissimulateurs restent libres sans répondre de leurs actes. Un pardon pour certains, du peu qui a été condamné, serait un signe néfaste pour la continuité des cas en suspens. (...). (AFEP, *El Siglo*, 14 au 20/5/2010)¹⁴⁷

¹⁴⁷ « Nuestra Agrupación rechaza con vehemencia la posibilidad de otorgar indultos a los presos condenados por violaciones a los DDHH. Nuestra larga lucha por verdad y justicia para nuestros familiares ejecutados ilegal y arbitrariamente ha encontrado obstáculos casi insalvables en la falta de voluntad política de los gobiernos de la Concertación para aprobar leyes que terminen con la prescripción, media prescripción y con la ley de Amnistía, para así poner fin a las rebajas de penas y evitar que los asesinos de nuestros familiares se vayan tranquilamente a sus casas. También ha sido un obstáculo que, en algunos jueces del poder judicial, falta la voluntad para esclarecer los crímenes, encontrar a los culpables y condenarlos con penas reales. Sólo la persistente demanda por verdad y justicia de las organizaciones de DDHH posibilitó el nombramiento de jueces de dedicación exclusiva que han logrado algunos avances y condenas. La mayoría de los criminales, sus cómplices y sus encubridores siguen libres sin responder por sus actos. Un indulto para alguno de los pocos condenados sería una nefasta señal para la continuidad de los casos aún pendientes. En nuestro caso, existen más de 1.100 crímenes de hombres y mujeres, sin que haya ninguna querrela que permita investigarlos. » (...). (AFEP, *El Siglo*, 14 au 20/5/2010)

Soulignant également l'immobilisme des administrations post-dictature, l'AFEP insiste sur le fait qu'un pardon ne peut être conféré, considérant les tenants et aboutissements légaux à l'acquiescement de la demande de l'Église catholique. L'état de la situation juridique met en péril, d'après eux, la *convivencia* nationale à ce moment même, rendant illégitime l'argumentaire mis de l'avant par le groupe religieux qui invoquait cette raison afin de pardonner un grand groupe de prisonniers. Un tel pardon renforcerait, selon le regroupement, l'état d'impunité et, par le fait même, préviendrait une réconciliation nationale.

Deux mois plus tard, après une nouvelle demande des institutions religieuses, le 22 juillet 2010, l'ANEXPP envoya une lettre à *La Moneda* demandant que soit rejetée la proposition des Églises catholique et évangélique. Au cours d'une entrevue radiophonique avec le *Bíobío Chile* (Álvarez, 22/7/2010), Nelly Cárcamo (ANEXPP) enjoint le président à considérer les points suivants :

Nous demandons au président Piñera qu'en vérité il agisse en conséquence et prenne en compte le fait que les délits contre l'humanité sont imprescriptibles et ne peuvent être amnistiés, et ne peuvent être considérés pour être pardonnés. Ce que je veux démontrer à l'opinion publique, c'est qu'il ne s'agit pas de honte ou de haine. Il s'agit d'une exigence de justice. Au Chili, dans notre pays, il y a eu en permanence une forme secrète et ouverte d'impunité. (Álvarez, *Bíobío Chile*, 22/7/2010)¹⁴⁸

La possibilité d'un *indulto* (un pardon), qui permettrait aux tortionnaires de la dictature de terminer leur peine de manière prématurée, pousse Cárcamo à dénoncer non seulement cette possibilité, mais également le fait qu'en réalité, la majorité des responsables de violations de droits humains est toujours à l'extérieur des prisons (Álvarez, *Bíobío Chile*, 22/7/2010).

Quelques jours plus tard, le 25 juillet 2010, le président annonçait la mise en place d'un programme de pardon qui excluait les individus « condamnés pour terrorisme, narcotrafic, homicide, abus ou

¹⁴⁸ « Le pedimos al Presidente Piñera que de verdad él actué en consecuencia tiene que tomar en cuenta que los delitos de lesa humanidad son imprescriptibles e inamnistiables, y no cabe de indulto. Esto yo quiero manifestarle a la opinión pública que no son tema de vergüenza, no son tema de odios. Estos es un tema de exigencia de justicia. En Chile, en nuestro país habido en forma permanentemente, en forma encubierta y abierta impunidad. » (Álvarez, *Bíobío Chile*, 22/7/2010)

violation de mineur et crimes contre l'humanité et qui ferait l'analyse des dossiers cas par cas plutôt que de conférer un pardon général » (Hernández, *La Tercera*, 26/7/2010). Bien que l'annonce de l'administration précisât que les individus condamnés pour crimes contre l'humanité ne seraient pas considérés pour ce pardon, l'AFDD signala, le même jour, son intention de demander une audience avec le président.

« La préoccupation est toujours présente puisque les traités internationaux que le Chili a signés et dans lesquels il est établi que les crimes contre l'humanité ne peuvent être pardonnés ne sont pas appliqués, même s'il s'agit de violations subséquentes de droits humains et du terrorisme d'État que nous avons vécus pendant la dictature, signale la dirigeante [de l'AFDD] qui poursuit, en assurant que son association sera très attentive et « évaluera la situation parce que c'est quand on parle d'analyser cas par cas qu'une profonde préoccupation surgit en nous. (Tauran, *Bíobío Chile*, 25/7/2010) ¹⁴⁹»

Les traités internationaux, bien que signés, ne sont que partiellement mis en pratique, tel que vu au cours des pages précédentes. La possibilité d'un pardon, déterminé cas par cas, ne peut que conforter les membres des associations dans leur représentation de la droite comme l'ennemi qui désire renforcer l'impunité que la *Concertación* avait déjà laissée s'installer. La nomination d'une figure, qui devint rapidement controversée, à un poste important en matière de droits humains au gouvernement, compliquera les relations avec l'administration Piñera.

Rossy Lama : problèmes de subjectivité

Nommée au poste de coordinatrice et directrice du programme de droits humains du ministère de l'Intérieur en mars 2010 (Garrido, *Bíobío Chile*, 17/3/2010), Rossy Lama enchaîna bourdes et controverses dès le début de son mandat. En avril, Lama donnait espoir que sa ligne de conduite serait la même que celle de sa prédécesseuse. Elle a déclaré devant les médias que le mandat et la

¹⁴⁹ « La preocupación continúa porque los tratados internacionales que Chile ha ratificado, en que se establece que los delitos de lesa humanidad no se indultan, son posteriores las violaciones de derechos humanos y terrorismo de Estado que vivimos bajo dictadura », señaló la dirigente.» Continuó asegurando que van a estar muy atentas y que van a « evaluar la situación, porque cuando se habla de analizar caso a caso, es donde a nosotros nos surge una profunda preocupación ». (Tauran, *Bíobío Chile*, 25/7/2010)

politique institutionnelle du programme avaient été instaurés par une loi et que celle-ci ne serait pas modifiée (EFE, *El Mostrador*, 11/4/2010). Un commentaire de la part de la nouvelle mandataire a toutefois suscité une méfiance accrue des organisations envers l'organisme, pourtant central à la poursuite de l'avenue juridique.

En effet, au cours d'une entrevue, Lama a mentionné l'impossibilité de donner son opinion politique ou de condamner de manière ouverte les violations de droits humains pendant la dictature (*El Siglo*, 23 au 29/4/2010). D'après elle, une telle condamnation s'avèrerait être une « critique de ses chefs directs au sein de l'administration Piñera » et constituerait un manque d'objectivité de sa part alors qu'elle occupe ce poste (*El Siglo*, 23 au 29/4/2010). Cette explication de la part de Lama renforce l'opinion des associations, selon Alicia Lira (AFEP), que le gouvernement est constitué d'individus complices des violations survenues pendant la dictature et qu'ils sont maintenant en position d'entériner l'impunité.

Au cours des nombreuses controverses de juin-juillet 2010, Lama ajoutera à l'indignation des familles de victimes de la dictature en rencontrant des militaires faisant l'objet d'enquêtes (Loreto Soto, *Diario UChile*, 24/6/2010 & Reyes, *El Siglo*, 11 au 17/6/2010). Hugo Gutiérrez (député et avocat à la Commission des droits de la personne) a exposé aux médias une conversation qu'il avait eue avec Lama pendant laquelle cette dernière expliquait qu'elle avait rencontré les militaires à la retraite afin de discuter de leurs dossiers et comment ils seraient traités (Reyes, *El Siglo*, 11 au 17/6/2010). Les trois organisations contactées par le *El Siglo* ont négativement réagi et ont demandé la démission ou le renvoi immédiat de Lama pour cette rencontre qui s'apparente à une trahison du mandat de direction du programme de droits humains du ministère de l'Intérieur. De manière respective, les interventions réalisées par l'AFDD, l'ANEXPP et l'AFEP décrivent la complicité de Lama avec les militaires.

Pizarro a ajouté d'autres informations qui approfondit le sujet de la situation compliquée du respect des droits fondamentaux dans notre pays : « Dans les jours suivant l'action réalisée par les avocats du programme de droits humains, où Izurieta a été nommé dans l'affaire Victor Jara, Rossy Lama a reconnu qu'elle l'a appelé afin de l'avertir sur sa situation, ce qui nuit certainement au travail de la justice. Nous croyons que cet appel s'oppose aux droits humains et aux victimes

de leurs violations, car il s'agit de protéger l'auteur du crime. Il s'agit d'une situation extrêmement grave : nous sommes confrontés à une femme qui représente l'État et qui est du côté des criminels et non pas des victimes ».

Pour sa part, le président de l'ANEXPP, Victor Cuevas, a déclaré que Lama a violé toute éthique professionnelle en avertissant les criminels par rapport à leur situation procédurale : « Ce n'est qu'au Chili. Avec cela, nous voyons comment les forces qui ont commis des crimes contre l'humanité continuent de fonctionner en toute impunité. Nous rejetons cette action et le mouvement des droits humains demande la démission immédiate de Rossy Lama à la direction du programme ».

Parallèlement, Alicia Lira, présidente de l'AFEP, était d'accord avec ses collègues présidents : « L'attitude de Rossy Lama consiste à protéger le dos et les intérêts de ceux ayant commis des crimes contre l'humanité. Le gouvernement Piñera ne s'intéresse pas à la promotion et à la défense des droits fondamentaux [des citoyens], car c'est le président lui-même qui fait la promotion de ce type de contacts (Reyes, *El Siglo*, 11 au 17/6/2010)¹⁵⁰ ».

Selon ces intervenants, les actions de concertation avec les militaires à la retraite servent ici de révélateur des engagements réels de l'administration Piñera envers le respect des droits humains. D'après les organisations, l'attitude de Lama est cohérente avec celle du président, qui a lui-même participé à une réunion avec les militaires au cours de la course à la présidence de 2009. Dans un premier temps, selon elles, le dialogue continuel entre les deux parties apparaît être une violation flagrante des droits humains. Dans un second temps, il s'agit, toujours selon elles, d'une nouvelle transgression envers les victimes qui sont lésées dans leur droit à la justice. La démission de Lama sera à de nombreuses reprises demandée, notamment lors d'une audience de l'AFDD avec Piñera.

¹⁵⁰ « Pizarro entregó otro antecedente que ahonda aún más la complicada la situación por la que atraviesa el respeto a los derechos fundamentales en nuestro país: " En días posteriores a la acción que realizan abogados del programa de DDHH, en donde se llama a declarar a Izurieta en el caso Víctor Jara, Rossy Lama reconoció que ella lo llama para advertirle sobre su situación, lo que, por cierto, perjudica la labor de la justicia. Nosotros creemos que ese llamado apunta en contra de los DDHH y sus víctimas, porque se trata de proteger al victimario. Esto es sumamente grave, estamos frente a una mujer que encabeza una institucionalidad del Estado que está en la vereda de los criminales y no de las víctimas". Por su parte, el presidente de la Agrupación de ex Prisioneros Políticos de Chile, Víctor Cuevas, aseguró que Lama violó toda ética profesional y de Estado al advertir a los criminales sobre su situación procesal: "Esto se da sólo en Chile. Con esto vemos cómo siguen operando impunemente las fuerzas que cometieron crímenes de lesa humanidad. Repudiamos tal acción, y el movimiento de DDHH demanda la renuncia inmediata de Rossy Lama a la dirección del programa". A su vez, Alicia Lira, ptda de la AFEP, coincidió con sus colegas dirigentes: "La actitud mostrada por Rossy Lama es para cuidar las espaldas e intereses de quienes cometieron crímenes de lesa humanidad. Al gobierno de Piñera no le interesa en nada la promoción y defensa de los derechos fundamentales, porque es el propio presidente quien impulsa este tipo de contactos". » (Reyes, *El Siglo*, 11 au 17/6/2010)

L'audience avec Piñera et la sortie de Hinzpeter

Reçues à la Moneda, les représentantes de l'AFDD, Mireya García et Lorena Pizarro, y venaient pour demander le renvoi immédiat de Rossy Lama, de même qu'une prise de position officielle de l'administration afin que cesse la prescription graduelle et que soit modifié le code de loi 93 en ce sens (Reyes, *El Siglo*, 25/6 au 1/7/2010). Les dirigeantes sont sorties « irritées » de leur rencontre qui n'aura duré qu'une heure et quart (Reyes, *El Siglo*, 25/6 au 1/7/2010). Les propos de Pizarro, cités par le quotidien *El Siglo*, soulignent la difficulté pour l'organisation de se réunir avec le président, alors que ce dernier « représente, [selon elles], le même secteur politique qui a violé les droits humains dans le pays » (Reyes, *El Siglo*, 25/6 au 1/7/2010). Le lendemain de la rencontre, qui avait eu lieu le 22 juin 2010, en réponse aux critiques provenant de l'AFDD, Hinzpeter (ministre de l'Intérieur), fit des déclarations à la Radio Oasis décrivant l'occasion manquée, selon lui, par l'organisation (Emol, *La Segunda*, 23/6/2010).

« Elles ont pris la mauvaise route, elles n'apprécient pas la disposition de notre gouvernement. Si elles ont des préjugés contre nous, et bien, qu'elles choisissent d'autres interlocuteurs et qu'elles ne nous demandent pas d'audiences », a-t-il déclaré. Dans cette même lignée, Hinzpeter a assuré que l'exécutif verra comment « reprendre » le dialogue, bien qu'il ait prévenu que « si elles prétendent que nous sommes le gouvernement qui représente la dictature, il n'y aura pas de possibilité de dialogue ». « Le cas échéant, il vaut mieux que nous suspendions tout contact, si elles estiment que notre gouvernement ne respecte pas les droits humains » a-t-il conclu. (Emol, *La Segunda*, 23/6/2010)¹⁵¹

La sortie d'Hinzpeter dans les médias au sujet de la rencontre tendue entre le président et l'AFDD et des sentiments d'irritations ressentis par les deux parties s'est avérée plutôt maladroite et, selon l'association de familles de détenus-disparu, leur a, de manière flagrante, manqué de respect. Le 23 juin 2010, le journal *La Segunda* rapportait les propos suivants de García sur le sujet :

¹⁵¹ « Ellas están dando un paso equivocado, no valoran la disposición de nuestro gobierno. Si tienen algún prejuicio con nosotros, entonces simplemente escojan otros interlocutores y no nos pidan audiencias », subrayó. En esa línea, Hinzpeter aseguró que el Ejecutivo verá cómo « retomar », aunque advirtió que « si ellas van a plantear que nosotros somos el gobierno que representa la dictadura, no hay ninguna posibilidad de diálogo ». « En ese caso más vale que suspendamos todo tipo de contacto, si sienten que nuestro gobierno no respeta los derechos humanos », concluyó. »

À ce sujet, la dirigeante du regroupement a signalé que « Monsieur Hinzpeter, comme ministre de l'Intérieur, ne peut manquer de respect et disqualifier une organisation qui a lutté depuis plusieurs années pour la défense des droits humains dans ce pays ». « Dire qu'un regroupement a commis une maladresse est une tentative de dénoncer et discréditer l'histoire et notre essence », a-t-elle déclaré. Selon García, « nous pouvons avoir des opinions distinctes, dissidentes et critiques par rapport à celles du président de la République et cela ne signifie pas agir avec maladresse. Et si c'est le cas pour le ministre de l'Intérieur, cela signifie qu'il y a un grave problème avec ce que veulent dire les droits et libertés des citoyens au sein d'un régime démocratique ». « Les dires d'Hinzpeter sont, à nouveau, une erreur de communication politique et ce n'est pas la première fois, mais je crois que maintenant l'erreur est majeure, car il est intervenu sur un sujet qui ne lui appartient pas en propre », a-t-elle ajouté. En ce qui concerne leur supposé préjugé avant même de discuter avec l'Exécutif, tel que dénoncé par le secrétaire d'État, elle a souligné qu'il « est évident qu'ils en ont ». Elle ponctue ensuite, « nous avons des préjugés et des doutes et nous l'avons signalé à Monsieur Piñera, car il est juste et correct de dire que nous en avons ». « Pourquoi ferions-nous confiance à un gouvernement qui représente parfaitement le secteur politique qui, depuis le coup d'État, a tu et n'a pas observé ce qui se passait au pays en matière de droits humains », a-t-elle déclaré. Elle précise également que l'Exécutif « a l'obligation de [les] recevoir, que leur plaise ou non notre forme, discours ou position et de dialoguer aussi souvent que ce sera nécessaire ». « Ils, [les membres de l'administration Piñera], représentent le secteur lié à la dictature, pas nous, donc c'est un problème qu'ils doivent résoudre », a noté la dirigeante (Orbe, *La Segunda*, 23/6/2010) ¹⁵²

D'après García, les propos d'Hinzpeter traduisent une volonté de discréditer l'AFDD en faisant valoir que les dirigeantes se sont comportées de manière irrationnelle en arrivant avec des préjugés

¹⁵² « Al respecto, la dirigente de la agrupación señaló que « el señor Hinzpeter, como ministro del Interior no puede faltarle el respeto y descalificar a una organización que ha luchado por muchos años en la defensa de los derechos humanos en este país ». « Decir que una agrupación cometió una torpeza es un intento de denostar y desprestigiar la historia y la esencia que tenemos », acotó. Según García, « podemos tener opiniones distintas, disidentes y críticas a la del Presidente de la República, y eso no significa actuar con torpeza. Y si para el ministro del Interior es así, quiere decir que él tiene un grave problema con lo que significan los derechos y las libertades ciudadanas en un régimen democrático ». « Los dichos de Hinzpeter son nuevamente un error político comunicacional, y no es la primera vez, pero creo que ahora el error es mayúsculo, porque intervino en algo que no le correspondía », añadió. Respecto a si tiene algún prejuicio al hablar con el Ejecutivo, tal como lo comentó el secretario de Estado, destacó que es « obvio que los tenemos ». Según puntualizó, « tenemos prejuicios y dudas y así se lo señalamos al señor Piñera, ya que lo justo y lo correcto es decir que las tenemos ». « Por qué va a haber confianza en un Gobierno que representa perfectamente al sector político que estuvo tras el golpe de Estado, que calló y que no observó lo que estaba pasando en este país en materia de derechos humanos », destacó. Asimismo, dejó claro que el Ejecutivo « tiene la obligación de recibirnos, le guste o no le guste nuestra forma, discurso o posición, y dialogar las veces que sea necesario ». «Ellos representan el sector ligado a la dictadura, no nosotros, por lo que es un problema que ellos deben resolver, acotó la dirigente de AFDD. » (Orbe, *La Segunda*, 23/6/2010)

envers l'administration et Piñera. En dévalorisant leurs actions en les attribuant à des émotions, le ministre de l'Intérieur, selon la vice-présidente, écarte le contexte historique dans lequel une telle rencontre s'est produite. En effet, tel qu'elle le souligne, pour un large pan de la population et, particulièrement pour l'AFDD, la droite, dont ils font partie, est considérée comme un complice historique de la dictature et de ses violations de droits humains (*La Segunda*, 23/6/2010). Par ces propos, García enjoint l'administration Piñera, comme parti de droite, à ne pas oublier sa part de responsabilité dans les persécutions commises par la junte militaire et à la considérer quand elle s'adresse aux organisations de mémoire qui ont lutté depuis 1973 pour le respect des droits des citoyens chiliens. Finalement, la vice-présidente invite le ministre à refaire ses classes de communication. Effectivement, en soulignant que la maladresse n'est pas la leur, mais celle d'Hinzpeter, García souligne que le comportement adopté par ce dernier n'est pas celui d'un ministre respectant les droits fondamentaux des citoyens. À la lecture de cet extrait, on perçoit la frustration ressentie par García alors qu'elle évoque la menace d'Hinzpeter de ne plus les recevoir si elles continuent de critiquer l'administration Piñera. Elle y voit une réaction héritée de la dictature et souligne que de tels comportements ne feront que les inciter à exiger d'être reçues comme elles en ont le droit.

Dans un entretien radiophonique, la présidente de l'AFDD, Lorena Pizarro, met en exergue justement cet engagement de l'association de continuer à discuter et à rencontrer des membres de l'administration, car l'inconfort ressenti est secondaire à leurs objectifs (Loreto Soto, *Diario UChile*, 24/6/2010).

Cependant, la présidente de l'AFDD a averti que cela ne les empêcherait pas de présenter leurs demandes : « Nous ne faisons pas confiance au gouvernement, mais cela ne veut pas dire que nous n'allons rien exiger ni rien demander. Ils ont le devoir d'écouter nos demandes, car ils représentent l'État et c'est ce dernier qui a violé les droits des nôtres. Par conséquent, nous irons autant de fois que nous le jugerons opportun et nécessaire et ils ont l'obligation de nous écouter, car nous sommes une organisation de droits humains qui a souffert le terrorisme d'État, a-t-elle souligné. (Loreto Soto, *Diario UChile*, 24/6/2010) ¹⁵³

¹⁵³ « Sin embargo, la presidenta de la AFDD advirtió que esto no impedirá que le planteen sus exigencias: “Nosotros no confiamos en el gobierno, pero eso no quiere decir que no le vamos a exigir y demandar. Ellos tienen el deber de escuchar nuestras demandas porque ellos representan al Estado y fue éste el que violó los derechos de los nuestros. Por lo tanto, vamos a ir cuantas veces nosotros estimemos conveniente y necesario y ellos tienen la obligación de

Les paroles de Pizarro rappellent qu'il en va de la responsabilité du gouvernement que de s'asseoir avec les victimes de l'État. Leur méfiance et défiance de l'administration ne signifie d'ailleurs pas qu'elles se retireront des débats, de l'espace public et cesseront, par le fait même, de rappeler au gouvernement ses devoirs de réparation et de respect des droits fondamentaux.

Le comportement d'Hinzpeter fut critiqué par plusieurs acteurs dans les jours suivants au sein des médias écrits. Le 24 juin, un groupe d'avocats appartenant au programme de Droits humains du ministère de l'Intérieur ont lu une déclaration devant le Palais des Tribunaux dans le but d'épauler l'AFDD (*La Tercera*, 24/10/2010):

En notre qualité d'avocats de droits humains qui sont restés aux côtés des proches de détenus disparus pendant de longues années, nous manifestons notre soutien à l'AFDD en appui à leur lutte constante pour obtenir la vérité, la justice et un jugement effectif des contrevenants aux droits humains sous la dictature militaire. (...) [II] nous apparaît important, pour la défense des droits humains, que le dialogue se poursuive entre le gouvernement et le regroupement de familles de victimes de la dictature, étant convaincus qu'il renforce la démocratie et qu'il est essentiel afin que les obligations internationales de l'État chilien en la matière soient satisfaites (*La Tercera*, 24/6/2010).¹⁵⁴

La déclaration publique des avocats souligne le travail historique des associations de familles dans la promotion et la préservation des droits de la personne. Dans un même temps, il s'agit d'un rappel à l'administration Piñera des engagements du Chili en matière de réparations des violations passées. Le dialogue et le travail avec les associations sont essentiels afin que les conditions de la CIDH soient complétées. Un député socialiste, Marcelo Díaz, enjoint également le gouvernement à se

escucharnos, porque somos una organización de Derechos Humanos que sufrió el terrorismo de Estado”, subrayó. » (Loreto Soto, *Diario UChile*, 24/6/2010)

¹⁵⁴ « Los profesionales leyeron una declaración pública donde señalaron que "en nuestra calidad de abogados de derechos humanos, que hemos permanecido durante largos años junto a los familiares de detenidos desaparecidos, manifestamos nuestro apoyo a la Agrupación de Familiares de DDDD en respaldo a su constante lucha por obtener verdad, justicia, y castigo efectivo a los violadores de los derechos humanos durante la dictadura militar". A renglón seguido, señalaron que "parece importante, en pos[ición] de la defensa de los derechos humanos, que se mantenga el diálogo entre el gobierno y la agrupación de familiares de víctimas de la dictadura, convencidos de que éste fortalece la democracia y que resulta imprescindible para que se satisfagan las obligaciones internacionales que en la materia pesan sobre el Estado de Chile". » (*La Tercera*, 24/6/2010)

rappeler de la reconnaissance internationale donnée à l'AFDD pour son labeur à la fois durant la dictature et en démocratie (*La Tercera*, 25/6/2010). En critiquant l'organisation et en lui manquant de respect, Hinzpeter, d'après Díaz, fait « offense à tous les Chiliens qui respectent et connaissent le travail précieux réalisé tant au niveau national qu'international » de l'AFDD (*La Tercera*, 25/6/2010). Selon les propos respectifs du député socialiste Alfonso de Urresti et de la sénatrice Isabel Allende, cette situation n'est qu'un révélateur supplémentaire de l'hypocrisie de l'administration Piñera qui se targue de travailler en faveur de la résolution des violations passées des droits humains, mais qui, en réalité, ne peut même pas écouter la position des associations historiques de la lutte pour la vérité et la justice (*La Tercera*, 25/6/2010). Ces derniers propos sont d'ailleurs soutenus par le député du PDD (*Partido por la Democracia*-Parti pour la Démocratie) Tucapel Jiménez qui, deux jours auparavant, déclarait que les discours et les actions du gouvernement étaient en parfaite dissonance (*La Tercera*, 23/6/2010).

Dès le départ, le gouvernement a déclaré qu'il avait un engagement clair et ferme pour la défense des droits humains et, d'autre part, il s'est engagé à nommer d'anciens collaborateurs de Pinochet au sein de son administration, à supprimer des postes dans le programme de droits humains du ministère de l'Intérieur, demandant à la responsable de ce programme, Rossy Lama, qu'elle rencontre d'anciens militaires et, maintenant, il a l'intention de réduire le budget du Musée de la mémoire. (*La Tercera*, 23/6/2010).¹⁵⁵

L'énumération de ces situations révèle, tel que le soulignent Collins et Hite (dans Collins Hite & Joignant, 2013 : 134), que s'il n'y a pas eu de renversement de programmes ou de mesures majeures contre des politiques de la mémoire mises en place précédemment, une lente érosion aurait toutefois pris place au début du mandat de l'administration Piñera. De plus, ainsi qu'il a été mis en exergue par Doran (2016 : 249), la rupture créée par l'arrivée au pouvoir d'un parti autre que celui de la *Concertación* pour la première fois depuis la transition, « contribua à exacerber les inégalités et tensions sociales au niveau de plusieurs enjeux cruciaux tels que l'exploitation des ressources naturelles et le respect de l'environnement et des peuples autochtones, ainsi que les tentatives

¹⁵⁵ « Desde un comienzo el gobierno ha dicho que tiene un claro y firme compromiso en defensa de los derechos humanos, y por otro lado se ha dedicado a nombrar (ex) colaboradores de Pinochet en su gobierno, a quitarle atribuciones al programa de derechos humanos del ministerio del Interior, solicitando que la encargada de dicho programa, Rossy Lama, se reúna con ex militares, y ahora pretenden bajar el presupuesto del Museo de la Memoria » (*La Tercera*, 23/6/2010).

incessantes de revenir en arrière au sujet de la justice ». D'ailleurs, le MMDH subit également les contrecoûts des dispositions du gouvernement en matière de mémoire et de réparation ainsi qu'il le sera démontré au cours de la section suivante.

Espace public pour la mémoire : le cas du MMDH

Le MMDH sous Bachelet

En 2006, la présidente Bachelet avait donné son aval à un musée national de la mémoire (Collins & Hite dans Collins, Hite & Joignant, 2013 : 153). Le projet faisait partie des propositions de la Commission de Vérité et de Réconciliation Rettig (1990) (Collins & Hite : 153), mais n'avait pas été développé. Les regroupements de victimes et de leurs familles, devant l'inaction des administrations de la *Concertación*, avaient mis en branle leur propre projet de « *Casa de la memoria* » (Maison de mémoire) et négociaient avec le gouvernement pour obtenir du financement (Collins & Hite : 153-154). Leur projet était d'y établir une archive des droits humains afin de mettre en sécurité les documents possédés par différents groupes (Collins & Hite : 153-154). Les négociations étaient sur le point d'aboutir, mais l'annonce de l'administration Bachelet a balayé tous leurs efforts (Collins & Hite : 153-154). En effet, tel que le décrivent Collins et Hite (153-154), au lendemain de son élection, le nouveau gouvernement a annoncé la mise en œuvre d'un projet de musée qui servirait les mêmes objectifs que celui des organisations. Là où le bât a blessé dans cette situation est que les associations de droits humains furent dans un même temps informées « que leur rôle serait limité à remettre leurs archives afin qu'elles fassent partie de la collection du musée, complétant les archives officielles provenant des Commissions Rettig et Valech » (Collins & Hite : 153-154). La conclusion à laquelle arrivent Hite et Collins (154) m'apparaît juste. Au cours d'un précédent terrain se concentrant sur les membres de l'AFDD en 2012, lorsque nous abordions le sujet de ce musée, plusieurs membres l'avaient visité, mais ne l'avaient pas intégré dans leurs pratiques de commémoration (Jean, 2013 : 118). En discutant avec Marta Vega¹⁵⁶ et Alicia Juica¹⁵⁷, il est rapidement apparu que l'organisation n'usait pas de ce lieu, considéré comme le « produit de négociations » de la *Concertación* qui n'avait pas consulté les regroupements. L'absence de prise

¹⁵⁶ Marta Vega, secrétaire de l'AFDD, 5/4/2012, *Casa de la Memoria*, Santiago.

¹⁵⁷ Alicia Juica Rocco, photographe pour l'association, fille de disparue et de membre de la direction de l'AFDD, 3/4/2012, *Casa de la Memoria*, Santiago.

physique dans la mémoire du lieu choisi est une composante importante de la non-utilisation du musée comme lieu de commémoration (Jean, 2013 : 118-119). Cette dimension de mes recherches antérieures ne donne que plus de poids, selon moi, au constat de Collins et Hite (2013 : 154) quand elles déclarent que : « ces exemples et d'autres, d'une approche élitiste, et la conception et l'exécution du musée s'étant produites derrière des portes fermées, se sont révélés exclusifs et aliénants, ce qui a négativement coloré les premières réactions de la communauté des droits de l'Homme au projet ».

De son annonce à son ouverture, le projet de musée a été entouré de controverses. Construit par une firme étrangère sur un terrain sans signification mémorielle et sans la participation des figures de proue des mobilisations de la mémoire, le MMDH fut également critiqué pour les personnes composant son conseil d'administration. Le Rapport annuel de 2010 (23) sur la situation des droits humains au Chili de l'Université Diego Portales révèle les profondes divisions en regard des personnes ayant conceptualisé le Musée¹⁵⁸. Tel qu'il a été mentionné précédemment, les associations n'ont que très peu interagi avec le MMDH, étant donné son caractère élitiste et secret, ceci expliquant de fait l'absence relative de déclarations sur le sujet. Pour des fins de compréhension du contexte mémoriel de 2010, il s'avère toutefois nécessaire de s'attarder à la principale source de mécontentement. Provenant à la fois de la gauche et de la droite, le reproche est le même : la périodisation du Musée. Présenté lors de son inauguration par Bachelet comme un « signal clair de rigueur d'un pays uni » (Rapport annuel UDP, 2010 : 24), la présidente ne pouvait se trouver plus loin de la marque du MMDH. Basé sur le concept du *Nunca Más*, le Musée contourne les conflits en n'abordant que la période du 1973-1990 et en évitant toute contextualisation des événements ayant mené à la dictature. Face au reproche d'absence d'une historicisation plus large, l'un des membres du conseil d'administration, Andrés Aylwin Azocar, a déclaré que l'objectif final du musée se situait plutôt dans la volonté de « faire surgir, depuis l'intelligence et le cœur des nouvelles générations, un engagement profond avec une culture des droits humains éloignée de tout type de relativisme » (Rapport annuel UDP, 2010 : 27-28).

¹⁵⁸ Lorena Pizarro, présidente de l'AFDD, dénoncera d'ailleurs la présence de figures liées à la dictature au sein du groupe de directeurs (*Bióbio*, 10/1/2010). Nous ne nous concentrerons toutefois pas sur ces critiques, mais plutôt sur celles concernant le contenu du MMDH.

La décision de circonscrire les événements décrits et discutés dans le Musée à la période 1973-1990 révèle ainsi la volonté de préserver la mémoire collective, certes, mais également un désir de limiter les apports de thèses « révisionnistes » qui auraient pu distraire l'attention des visiteurs si l'époque Allende avait été incluse (Rapport annuel UDP, 2010 : 29-30). Si les intentions du conseil d'administration de se concentrer sur la gravité des violations de droits humains commises sous la dictature sont louables, l'absence de contextualisation claire sur ce qui a amené le coup d'État laisse le visiteur arriver à ses propres conclusions (*La Tercera*, 4/12/2009), perpétuant de fait la division des Chiliens relativement à leur passé récent. D'ailleurs, depuis son ouverture, le Musée s'est concentré sur cette période en évitant de se mêler de l'avant ou de l'après, tout en ne prenant que très peu position dans l'espace public relativement aux questions de la mémoire, de l'impunité ou de violations contemporaines des droits de la personne. Les exceptions notables sont les directeurs Ricardo Brodsky (2011-2016) et Francisco Estevez (2016-à aujourd'hui)¹⁵⁹. Le premier est intervenu à partir d'un blogue d'opinion publié sur le site web *Cooperativa* 93.3 FM et le second a pris office depuis peu, ce qui ne l'a pas empêché de participer à plusieurs entrevues et conférences dénotant un changement quant à la représentation de l'opinion du Musée dans l'espace public. La position première du MMDH de rester en dehors des débats publics m'apparaît être le révélateur de deux faits clés. Tout d'abord, celui-ci était associé à la figure de la présidente sortante qui, à son retour à la vie civile, avait prévu de prendre le poste de présidente de la fondation dirigeant l'institution (*La Tercera*, 4/12/2009). Le MMDH avait ainsi une ligne directrice claire de la présidente qui désirait que l'institution représente une dénonciation, certes, des violations de la dictature, de même que la volonté que « jamais plus » ces actes ne se reproduisent, mais en conservant l'unité de la nation en évitant les contentieux (Rapport annuel UDP, 2010 : 24). Toutefois, tel que le souligne Pizarro, le MMDH échoue à ces mandats et comme l'Institut National de Droits humains (INDH), il devient une institution cautionnant l'impunité existante et reléguant leur lutte, comme association, au passé (*El Siglo*, 28/8 au 3/9/2009). Dans un second temps, au contraire d'autres musées de la mémoire financés par l'État, tels que *Londres 38* et *Villa Grimaldi*, le MMDH et sa direction sont composés d'individus provenant d'horizons différents. Investi d'un mandat limité, le MMDH représente bien les efforts de la *Concertación* de mettre en lumière le passé comme étant une chose du passé et que la nation doit connaître afin que ne se répètent plus

¹⁵⁹ Leurs contributions aux discours publics de la mémoire seront abordés de manière plus approfondie un peu plus loin.

ces violations. L'absence de contextualisation démontre bien la difficulté de l'État chilien d'agir dans le présent en matière d'impunité et de violations de droits actuels.

Le MMDH sous Piñera

Au cours de la section portant sur la question de l'impunité sous Piñera et les rapports entretenus avec les associations, il a été brièvement fait mention de la coupe importante de budget subie par le MMDH en 2010. Dénoncée par des partis de l'opposition et des regroupements (*La Tercera*, 26/6/2010), cette coupure fit l'objet d'une partie de bras de fer entre l'administration et la directrice du Musée, Romy Schmidt. Cette dernière fit une rare sortie dans les médias afin de dénoncer cette situation alors que le MMDH était fermé à la suite du tremblement de terre de février 2010 (*La Nación*, 23/6/2010).

Deux articles publiés sur ce sujet dans le journal *La Tercera* représentent bien l'essence des échanges entre les deux parties concernées. Dans une entrevue avec la station de radio ADN et rapportée par le quotidien, Schmidt a critiqué l'administration en relevant les incohérences entre son discours et sa pratique en matière de défense et de promotion des droits humains :

Je crois que le président Piñera a été particulièrement clair quand il a exprimé son engagement envers la défense et la promotion des droits humains et nous le comprenons en ce sens. Cependant, je vois que le gouvernement prend des mesures distinctes, comme celle-ci. Nous pouvons tous comprendre la difficulté [engendrée par le] tremblement de terre, le drame que cela signifie, mais le Musée est aussi une entité qui a été touchée par le séisme (*La Tercera*, 24/6/2010)¹⁶⁰.

Cette critique se produit de manière simultanée à l'affaire Hinzpeter, ajoutant plus de force à son argumentaire, soulignant les contradictions entre les discours du président en matière de droits

¹⁶⁰ « Creo que el Presidente Piñera ha sido muy claro en manifestar un compromiso con la defensa y promoción de los derechos humanos, y esto lo entendemos en todo orden. Sin embargo, veo que el gobierno está tomando medidas distintas, como esto. Todos podemos entender la dificultad del terremoto, el drama que significa, pero el museo también es una entidad afectada por el terremoto ». (*La Tercera*, 24/6/2010)

fondamentaux et le comportement de l'administration envers les représentants du secteur en question. Cette sortie dans les médias fut vertement critiquée par Karla Rubilar (députée du parti de la Rénovation Nationale - RN¹⁶¹). Suggérant que le MMDH « se serre la ceinture et pense aux droits de ceux ayant été touchés par le tremblement de terre », Rubilar souligne que le Musée doit s'habituer à la « nouvelle manière de gouverner », c'est-à-dire que l'administration Piñera désire prendre soin de tous ses citoyens. Ce commentaire est une flèche directe vers la *Concertación* qui a été jugée indubitablement compromise avec les regroupements et les mobilisations de mémoire et de droits humains :

Comme directrice, elle doit bien administrer les fonds qu'elle possède, en redistribuant les ressources nécessaires pour réaliser les réparations. Ce Musée est très important, mais, clairement, l'argent supplémentaire doit être consacré à d'autres priorités, comme la construction et la réparation de maisons, d'écoles [et] d'hôpitaux, a déclaré la députée. (*La Tercera*, 24/6/2010)¹⁶²

Dans cet extrait, la députée souligne qu'il serait illogique de privilégier un seul secteur de la population, alors que tant d'autres ont été victimes du séisme. D'après Rubilar, il est de la responsabilité du gouvernement de veiller à ce que les infrastructures importantes, comme les hôpitaux, les écoles et les maisons, soient reconstruites ou réparées. Le MMDH, bien que jugé important, n'est pas la priorité. Elle souligne d'ailleurs que cette sortie est injustifiée et est une manifestation de la volonté de la *Concertación* de créer des divisions là où il ne devrait pas y en avoir (*La Tercera*, 24/6/2010). En effet, un peu plus loin, Rubilar blâme la *Concertación*, qui est largement associée au Musée, l'accusant d'utiliser le sujet des droits humains pour retirer des appuis politiques supplémentaires, alors qu'il s'agit d'un moment où l'on doit être solidaire et tous se « serrer la ceinture ».

Lors de ma visite de la côte ouest au Chili, en 2012, plusieurs édifices culturels étaient toujours fermés ou partiellement fermés, attendant les fonds pour reconstruire ou réparer des sections de

¹⁶¹ *Renovación Nacional* est d'abord un parti de centre, puis il prend un virage vers la droite. Le RN faisait partie de la coalition de partis menée par Sebastián Piñera. <http://www.rn.cl/>

¹⁶² « Como directora, ella debe administrar bien los fondos que posee, redestinando los recursos necesarios para hacer las reparaciones. Este Museo es muy importante, pero claramente los dineros extra deben estar enfocados hacia otras prioridades, como la construcción y reparación de viviendas, escuelas, hospitales », afirmó la diputada. (*La Tercera*, 24/6/2010)

leurs immeubles. Plusieurs secteurs résidentiels de Val Paraíso, par exemple, n'avaient pas été reconstruits. Tel que le souligne un article du journal *El País* (Montes, 17/9/2015), le bilan du séisme de 8,8 sur l'échelle de Richter qui a été suivi d'un tsunami n'est pas seulement une tragédie humaine, mais principalement une tragédie structurelle. En effet, de Val Paraíso à Concepción, où 80% de la population chilienne réside, près de 500 000 maisons ont été détruites et environ 2 millions de personnes ont été touchées (*El País*, 17/9/2015). Le pays ayant été durement frappé par le tremblement de terre de février 2010, le contexte ne se prêtait donc pas à une demande de fonds supplémentaires pour des réparations au sein d'un musée qui était d'ailleurs critiqué par plusieurs secteurs de la société.

Opportunité, collaboration et espace des associations

À ce point du chapitre, il est intéressant pour nous de constater que si les arguments principaux des organisations se rejoignent et se soutiennent mutuellement, leurs actions ne se situent pas au même niveau. Tel qu'il est possible de l'observer, l'AFDD possède une force et une présence médiatique prédominante qui lui permet d'avoir accès aux instances gouvernementales et de demander des audiences auprès de présidents et de ministres. L'AFEP, bien que plus établie que l'ANEXPP, n'a pas les mêmes opportunités que cette dernière et cantonne ainsi ses actions au domaine judiciaire, présentant recours après recours devant les plus hauts tribunaux chiliens¹⁶³. Pour l'ANEXPP, l'année 2009 a été cruciale. En effet, se situant entre l'AFDD et l'AFEP, cette organisation a eu longtemps à lutter pour faire reconnaître ses membres comme des victimes du terrorisme d'État. La conclusion de Valech I et Valech II lui a permis de prendre position comme interlocuteur légitime dans l'espace public. De plus, son Congrès annuel, réunissant tous les chapitres de l'organisation et présidé par Héctor Cataldo, a donné lieu à un plan d'action pour l'organisation, de même qu'une politique d'unité (ANEXPP, *El Siglo*, 10 au 16/4/2009). Par l'entremise d'une lettre publiée dans le *El Siglo*, il est fait mention de son intention de « présenter un front uni dans la lutte pour [ses] revendications » (ANEXPP, *El Siglo*, 10 au 16/4/2009). Toutefois, un peu plus loin, Cataldo souligne la nécessité pour l'association d'élaborer une « politique d'autonomie » relativement aux organisations politiques et à l'État (ANEXPP, *El Siglo*, 10 au 16/4/2009). D'après cette lettre

¹⁶³ Tel que le soulignent d'ailleurs deux éditions du journal *La Nación* (6/8/2010 & 29/10/2010).

ouverte, l'ANEXPP considère préoccupant le fait que plusieurs figures importantes du mouvement des droits humains aient été et soient aujourd'hui cooptées et intégrées à l'appareil étatique (ANEXPP, *El Siglo*, 10 au 16/4/2009). Le danger auquel la lettre fait référence n'est pas un problème nouveau pour les mouvements de droits humains. De fait, depuis la fin de la dictature, ces organisations ont vu leurs membres être intégrés dans divers ministères sans que cela n'avance ni leur agenda ni leurs revendications sociales. La diminution de leurs effectifs, à la suite de cette cooptation, la diminution de la participation de membres plus âgés aux activités publiques de l'organisation ou même le décès de certains, peuvent expliquer cette volonté de limiter leurs liens avec des partis politiques et des instances gouvernementales. Ainsi, malgré le désir exprimé de l'ANEXPP d'offrir un front uni, cela ne se transpose pas dans la réalité d'associations ayant des stratégies différenciées pour mettre de l'avant leurs revendications.

Au cours des deux périodes précédentes, les organisations ont fait plusieurs déclarations communes et des actions concertées. Les années 2009-2010 voient une absence de ce type d'unité, alors que la droite prend le pouvoir pour la première fois depuis le début de la transition. À l'exception de la marche annuelle traditionnelle du 11 septembre, les associations œuvrent chacune de leur côté.

À la fin de cette journée de marche commémorative en septembre 2013, Lorena Pizarro (AFDD) fera un appel à l'unité qui ne concerne pas seulement les autres associations, mais l'ensemble du peuple chilien :

Nous voulons dire à nos compagnons et nos camarades assassinés pendant la dictature et également assassinés lors de cette éternelle transition, que jamais nous ne les oublierons, que cette lutte contre l'oubli n'est pas passive, qu'elle n'est pas seulement pour la mémoire, car cette lutte qu'ils nous ont transmise, aujourd'hui nous amène à nous engager, à nous organiser et à commencer à lutter pour construire un pays juste et digne, (...). (...) Mais nous sommes ici et cela doit être le début d'un peuple qui commence à se réveiller. Lève-toi Chili, réveille-toi et commence à lutter pour tes droits! Commence à dénoncer que nous n'aimons pas ce qu'ils nous offrent! Nous démontrerons qu'unis et avec organisation, nous allons lutter contre l'impunité des auteurs de violations de droits humains, nous lutterons contre l'oubli, l'injustice sociale et la criminalisation, car nous ne

sommes pas des délinquants, nous sommes des combattants sociaux. (*El Siglo*, 17 au 23/9/2010 : 10)¹⁶⁴

(...) l'injustice est si grande que nous devons cesser de lutter de manière séparée, nous devons nous unir, faire la lutte de tous, [la faire] unique. C'est la seule manière dont nous pourrions donner un coup à ce modèle capitaliste, à ce système hérité de la dictature qui nous a le plus défavorisés. Un proverbe dit que le bambou est très mince et se plie facilement, mais que s'il y en a plusieurs, il est impossible de les briser et c'est ce que nous devons faire, générer une grande convergence oppositionnelle où tous et toutes seront convoqués. De tout ce que nous désirons changer dans ce pays, il faut commencer par en terminer avec l'héritage dictatorial, débutant avec la Constitution fasciste, avec les lois du travail, les lois d'amarrage¹⁶⁵ [et] la loi d'amnistie qui [ne] recherche [que] l'impunité. (*El Siglo*, 17 au 23/9/2010 : 10)¹⁶⁶

Le discours prononcé par Pizarro révèle plusieurs objectifs importants de l'association de familles de détenus-disparus, tout en faisant un appel à la solidarité des divers mouvements sociaux œuvrant contre les inégalités sociales. En créant un pont entre la lutte passée des victimes de la dictature, leur reprise de celle-ci et la lutte contemporaine pour une justice sociale permettant aux citoyens de vivre de manière juste et digne, la dirigeante ramène dans le présent une lutte que certains attribuent au passé¹⁶⁷. Les violations de droits humains ne sont pas chose du passé puisque certaines se sont produites depuis la transition. Ainsi, leur lutte ne doit pas seulement être associée à la

¹⁶⁴ « Queremos decirles a nuestros compañeros y compañeros asesinados en la dictadura y también asesinados en esta eterna transición, que nunca los olvidaremos, que esta lucha contra el olvido no es pasiva, no es sólo por el recuerdo, porque esa lucha que ellos dieron, hoy nos hace comprometernos, organizarnos y empezar a luchar por construir un país justo y digno, con el cual ellos lucharon y soñaron y por el cual estuvieron dispuestos a ofrendar sus vidas. Qué triste nos parece como estamos viviendo hoy en nuestro país cuánta criminalización, cuán marginados nos quieren tener. Pero aquí estamos y este tiene que ser el inicio de un pueblo que empieza a despertar. ¡Levántate Chile, despierta empieza a luchar por tus derechos! ¡Empieza a denunciar que no nos gusta lo que nos están ofreciendo! Demostremos que con unidad y organización vamos a luchar en contra de la impunidad de los violadores de los DDHH, vamos a luchar en contra del olvido, de la injusticia social y de la criminalización porque no somos delincuentes, somos luchadores sociales. » (*El Siglo*, 17 au 23/9/2010 : 10)

¹⁶⁵ Voir chapitre 5 pour plus d'informations sur les lois d'amarrages.

¹⁶⁶ « La presidenta de la AFDD subrayó la discriminación y justicia social del sistema: "Sabemos que es mucho lo que estamos sufriendo en esto días. El pueblo chileno no tiene derecho a la educación ni a una salud digna, es tanta la injusticia que debemos dejar de seguir peleando en parcelas distintas, debemos unirnos, hacer de la lucha de todos, una sola. Es la única manera en que vamos a lograr dar un golpe a este modelo capitalista, a este sistema heredado de la dictadura que nos tiene sumidos en la más absoluta indefensión. Hay un problema que dice que coligüe es muy delgado y se dobla fácil, pero que si son juntan varios, es imposible quebrantarlos y es eso lo que tenemos que hacer, generar una gran convergencia opositora en donde todos y toda estamos convocados. Todos los que queremos cambiar este país, debemos empezar a terminar con la herencia dictatorial, partiendo por la Constitución fascista, con las leyes laborales, las leyes de amarre, la ley de amnistía que pretende la impunidad. » (*El Siglo*, 17 au 23/9/2010 : 10)

¹⁶⁷ Doran (2016 : chap. 6) fait d'ailleurs cette observation en analysant les discours du président Lagos.

mémoire, au passé, à un sujet passif, mais doit plutôt être comprise comme un objet du présent. L'association défend un idéal de société entrevu lors de l'élection d'Allende et qui a avorté avec la dictature militaire. Ce projet, afin d'être réalisé, nécessite que le Chili se réveille et s'unisse comme autrefois. À la lecture de cette déclaration publique, on constate que l'adversaire identifié dans le filigrane du texte n'est pas seulement la droite au pouvoir à ce moment, mais la *Concertación*. L'expression « transition éternelle » et le refus d'accepter ce qui est proposé aux victimes de la dictature et à leurs associations font référence aux administrations consécutives qui, depuis la fin de la dictature, n'en ont pas brisé le système, mais l'ont plutôt renforcé en continuant des politiques mises en place sous Pinochet. En ne respectant pas leurs engagements en matière de respect des droits humains, de réparations et de promotion d'une justice sociale, les partis politiques traditionnels ont rompu le lien fragile existant entre eux et la société civile, justifiant une prise des armes, au figuré, des associations. Le projet social ainsi mis de l'avant par Pizarro mise sur une attaque des héritages de la dictature (tels que sont la Constitution, la loi d'amnistie, les lois du travail et les lois d'amarrages) et entend changer les mentalités quant aux mouvements sociaux et aux revendications sociales¹⁶⁸. La solution proposée par Pizarro suggère une prise de pouvoir par la société civile afin d'imposer des changements à une classe politique qui apparaît récalcitrante ou peu encline au changement.

Ce discours est particulièrement intéressant pour la période, car il ne fait ni mention directe des partis ni des individus qui sont généralement nommés dans ce type d'élocutions. Il apparaît comme une volonté de se concentrer sur ce qui unit les participants à la journée. La marche du 11 septembre rassemble une panoplie de groupes sociaux et politiques et, en y prononçant un tel discours, Pizarro tente de réunir tout ce monde autour d'une même bannière, celle d'une solidarité des mouvements sociaux pour travailler ensemble à la réalisation des revendications historiques de l'association.

Conclusion

Le premier mandat de Bachelet a d'abord entraîné un ralentissement des activités et des déclarations des associations, tel que le suggèrent les travaux de Doran (2016) et la présente thèse. L'espoir

¹⁶⁸ Tel qu'il a été mentionné au cours de la section historique de cette thèse, les mouvances sociales sous la dictature étaient considérées comme dangereuses et tombaient sous la loi du terrorisme. Cette loi n'a pas changé depuis.

généralisé par l'élection de Bachelet, une femme ayant elle-même subi les violations de la dictature en y perdant son père et ayant été emprisonné à *Villa Grimaldi*, est rapidement retombé. Les stratégies discursives au cours de cette période ont eu deux cibles: d'abord l'administration Bachelet, puis celle de Piñera. Dans un premier temps, les organisations identifient de manière similaire chez les gouvernements élus un manque de rigueur en matière de respect des droits humains, plus particulièrement relativement aux violations passées. Elles accusent les administrations de paver la voie vers l'impunité et de fait de la renforcer via des politiques de mémoire écartant les associations ou via même des efforts de pardon. La seconde stratégie discursive d'importance a été l'identification de Sebastián Piñera comme un ennemi pour la démocratie et la justice au pays. En effet, d'après les organisations, il représente la droite qui gangrène la nation. Cette rhétorique visait à prévenir l'élection du représentant de l'*Alianza*, puis par la suite, elle avait pour but de signifier les dangers encourus par la présence de la droite au pouvoir en matière d'impunité.

Dans ce chapitre, il a été question de se saisir du contexte politique et culturel dans lequel ont évolué les organisations étudiées. Cette contextualisation a permis de mettre en évidence la montée de la tension dans les relations avec les administrations, plus particulièrement avec le gouvernement de Piñera. La mise en lumière de cette relation difficile a été présentée par le biais de questions juridiques (celles de la prescription graduelle et du pardon et l'ouverture du MMDH, puis la diminution de son budget). En concluant avec les déclarations de Pizarro à la marche annuelle du 11 septembre, il a été possible d'observer un autre pendant de la désaffection politique de ces associations. En effet, constatant que les années de la *Concertación* n'ont pas permis d'avancer suffisamment en matière de droits de la personne et de réparations, l'AFDD suggère que les regroupements prennent en main le changement qu'ils veulent instaurer.

Chapitre 7 : Faire de la mémoire un objet du présent et des droits humains, un objet de débat (2011-2013)

L'année 2013 a été une année particulièrement marquée par le passé, par la mémoire et par des débats relatifs au respect des droits humains au sein de la société chilienne. De fait, l'impunité et la justice demeurent au premier plan des revendications des mobilisations de la mémoire. Toutefois, le quarantième anniversaire du coup d'État prend une place prépondérante dans l'espace public. La mémoire de ce passé explose dans divers domaines culturels, amenant de nouveaux individus à s'intéresser au sujet et à en apprendre un peu plus sur ce passé difficile. En effet, à travers des *telenovelas*, telles que « *Los 80*¹⁶⁹ » et « *Los Archivos del Cardenal*¹⁷⁰ », des programmes radiophoniques, des expositions spéciales, situées, par exemple, dans le MMDH, *Londres 38* et *Villa Grimaldi*, le passé apparaît de manière tangible dans le présent¹⁷¹.

Ce chapitre a pour objectif de reconstruire, dans un premier temps, les principaux débats s'étant produits autour de la question de l'impunité, c'est-à-dire les griefs liés aux ratés du système de justice, et des héritages de la dictature toujours en vigueur. Dans un second temps, il s'agira de mettre en exergue les rapports entretenus par l'administration Piñera avec les associations étudiées, à partir des enjeux particuliers de la fermeture de la prison *Cordillera* et de la problématique des prisons spéciales, mettant, de fait, en lumière la relation tendue de l'administration à la fois avec la droite (*Fundación Pinochet*) et les mobilisations de la mémoire. Dans un troisième temps, les célébrations commémoratives de septembre 2013, soulignant le 40ième anniversaire du coup d'État, seront abordées afin de démontrer la manière dont les organisations ont mobilisé la mémoire lors de ces activités. Finalement, le chapitre se terminera avec une section explicitant l'espace obtenu par ces regroupements, tout en exposant les éléments discursifs mettant de l'avant leurs projets pour le Chili et leurs rôles au sein de la société.

¹⁶⁹ *Los 80*, référant aux années 80 vécues sous la dictature.

¹⁷⁰ Émission portant sur le travail effectué par le groupe religieux FASIC dès le début de la dictature pour retrouver les détenus-disparus et documenter les violations de droits humains.

¹⁷¹ Entrevues informelles de Sagredo Mazuela, Corporation Parc pour la Paix- *Villa Grimaldi* (coordonnateur du centre d'archives orales et du centre de documentation, 1/6/2016) et de Felipe Aguilera Rodriguez, *Londres 38, Espacio por la memoria* (coordonnateur de la section Mémoire et membre du groupe de travail de *Londres 38*, 9/6/2016)

Impunité

Au cours des chapitres précédents, l'impunité a été décrite à partir de plusieurs situations jugées problématiques par les organisations de mémoire et de droits humains. La période 2011-2013 ne fait pas exception. Au sein de cette section, les moments clés étudiés concernent d'abord le système judiciaire, la fermeture du centre carcéral *Cordillera* et les rapports de l'administration Piñera avec les associations étudiées.

Les pouvoirs judiciaires et l'impunité

D'après le rapport annuel de 2013 du Centre d'études sur les droits humains de l'Université Diego Portales, près de 2000 nouvelles plaintes ont été déposées à la cour entre 2010 et 2013 (Collins & al, 2013 : 33). Ce même rapport souligne d'ailleurs que la majorité des dossiers relèvent d'une décision prise par l'AFEP de présenter des cas qui n'avaient pas été enquêtés de manière adéquate préalablement (Collins & al, 2013 : 33). Entre juillet 2010 et juin 2011, 23 cas ont reçu des sentences, alors que, pour la même période en 2011-2012, 18 dossiers ont été résolus et, en 2012-2013, seulement quatre dossiers ont été fermés après sentence (Collins & al, 2013 : 34-35). Les auteurs du rapport expliquent cette diminution drastique des jugements effectifs par la réalisation d'exams médicaux sur les prévenus (Collins & al, 2013 : 34-35). D'après la justice chilienne, les accusés de plus de 70 ans ou faisant face à des peines de plus de quinze ans doivent se soumettre à des examens médicaux complets (Collins & al, 2013 : 35). Dans certains cas, les avocats de la défense ont présenté des demandes afin que ces examens soient à nouveau administrés, « alléguant la possible détérioration » des conditions mentales et de santé de leurs clients entre le début des procédures et le jugement final (Collins & al, 2013 : 35). De manière concrète, ces examens ralentissent les procédures judiciaires et donnent lieu à des peines légères qui n'incluent pas de privation de liberté effective (Collins & al, 2013 : 37-39).

Les familles de victimes estiment que ce ralentissement, voire la stagnation de la justice en matière de droits humains, doit être attribué à l'arrivée au pouvoir de Sebastián Piñera (*Bíobío Chile*,

3/9/2013). Comparant la condamnation récente en France de prévenus chiliens pour violations de droits¹⁷², Pizarro (AFDD), lors d'une entrevue, a soutenu qu'il est possible, malgré le temps écoulé, de juger des coupables. Il existe, d'après l'AFDD, une corrélation entre la présidence de Piñera au pouvoir et les avancées de l'impunité, ce que l'AFEP met d'autant plus en évidence, en pointant un complice de celle-ci qualifié de « passif » : le sous-secrétaire au ministère de l'Intérieur, Rodrigo Ubilla (*La Nación*, 3/9/2013). Dans le but de dénoncer la situation, des membres de l'association ont occupé des bureaux d'Ubilla (du 3 au 4 septembre 2013).

Alicia Lira, présidente de l'organisation, en conversation avec *La Nación.cl* ce soir, a indiqué quelles sont les trois seules raisons qui les feraient sortir du bureau situé rue Agustinas vis-à-vis *La Moneda*, dans lequel ils ont pénétré à 11 heures. « Que vienne le sous-secrétaire Rodrigo Ubilla ou que soient amenées les plaintes signées ou que, publiquement, il s'engage à des dates et des jours où seront signées ces plaintes », a commenté la dirigeante qui a [également] souligné que, après quatre ans de gestion judiciaire des avocats de droits humains, il existe des centaines de dossiers d'exécutés [politiques] et de disparus qui sont en attente d'une signature du gouvernement. « Il y a un grand espoir, les bourreaux se meurent, les témoins et les parents se meurent [aussi] », s'est-elle exclamée tout en mettant en exergue qu'il existe une contradiction vitale entre ce fait et le discours officiel promu par exemple, par l'acte [commémoratif] des quarante ans du coup d'État à *La Moneda*.¹⁷³ (*La Nación*, 3/9/2013)

L'occupation des bureaux de l'Institut des droits humains se produit à quelques jours de la date d'anniversaire du 11 septembre, alors que le pays en entier se prépare à le commémorer ou à le célébrer. En occupant ces bureaux, l'AFEP met en lumière les obstacles mis en travers du cours de la justice. En ne signant pas les dossiers en attente, Ubilla se trouve coupable de prolonger l'impunité, d'après Lira. En effet, selon les déclarations à la presse de la dirigeante (AFEP, site web,

¹⁷² En décembre 2010, treize agents de la dictature ont été condamnés pour séquestration et torture de quatre victimes françaises. L'État français demanda leur extradition vers la France. Toutefois, 11 d'entre eux complétaient déjà des peines au Chili, l'autre était en attente d'un jugement et le dernier était décédé (*Informe*, 2013 : 51).

¹⁷³ « Alicia Lira, presidenta de la organización, en diálogo con LANACION.CL esta tarde, indicó cuáles son las únicas 3 razones por las cuales pueden salir de la repartición de calle Agustinas, frente a La Moneda, a la que ingresaron a eso de las 11:00 horas. « Que venga el subsecretario Rodrigo Ubilla o que traiga las querellas firmadas o que públicamente se comprometa con días y fechas en torno a cuándo se van a firmar estas querellas », comentó la dirigente que señaló que, a lo largo de 4 años de gestión judicial de los abogados del Programa, son cientos los casos de ejecutados y desaparecidos pendientes de querellas que firme el Gobierno. « Hay una larga espera, los victimarios se están muriendo, los testigos y familiares se están muriendo », exclamó junto con considerar que hay una contradicción vital entre este hecho y el discurso oficial que promueve, por ejemplo, el acto por los 40 años del golpe de Estado en La Moneda. »

3/9/2013), il est nécessaire de dénoncer la présence d'individus, au sein du gouvernement, qui soutiennent l'impunité en ne remplissant pas leur mandat public. Dans l'édition du 4 septembre 2013 de *La Nación.cl*, on apprend que les membres de l'AFEP ont passé la nuit dans les bureaux, la porte cadenassée, et qu'ils étaient accompagnés d'avocats et de fonctionnaires qui n'ont pu quitter les lieux. En conversation avec le journal web du *Diario UChile* (Areyuna, 4/9/2013), Lira, la présidente de l'association, a soutenu que, malgré que certains aient considéré la présence des membres de l'AFEP comme une menace, en fait, le petit groupe d'avocats et de fonctionnaires s'était réuni en assemblée et avait décidé de rester afin de soutenir l'association. Il faut souligner le caractère vraisemblable de cet état des choses. En effet, il ne faut pas oublier que de nombreux membres de l'équipe juridique du programme de droits humains ont travaillé main dans la main avec des victimes et leurs proches depuis la création de cette sous-division du ministère de l'Intérieur. De plus, il est possible que certains aient vu dans l'occupation des bureaux un moyen de dénoncer, sans conséquences réelles pour leurs emplois, les obstacles en place limitant le cours de la justice.

L'AFEP, toujours enfermée, a entrepris des pourparlers avec Ubilla dès le 3 septembre. Ce dernier aurait commenté par téléphone « qu'il avait fait [jusqu'à présent] son travail » (*La Nación*, 4/9/2013). D'après le *Diario UChile* (Areyuna, 4/9/2013), la situation fut résolue en fin d'après-midi du 4 septembre, lors d'une conversation avec l'assistante du sous-ministre, Claudia Alemparte. En effet, il y est rapporté qu'Ubilla aurait signé 13 plaintes immédiatement et s'engageait à en signer 35 supplémentaires avant la fin du mois. La présidente de l'AFEP a d'ailleurs tenu à exprimer son exaspération face aux mesures que l'association devait encore prendre afin de se faire entendre et que soit respecté leur droit à la justice.

« Il est vraiment épuisant et scandaleux qu'après 40 ans, nous ayons encore à faire pression pour quelque chose de si légitime, qui est un droit légitime des victimes du terrorisme d'État, pour nous ce n'est pas un triomphe, mais nous voulons seulement dénoncer ce fait », a ajouté la dirigeante (Areyuna, 4/9/2013)¹⁷⁴.

¹⁷⁴ « Es realmente agotador e indignante que, a 40 años, todavía tengamos que hacer presión para algo que es tan legítimo y que es un derecho de las víctimas del terrorismo de Estado, para nosotros no es un triunfo, sino que solamente queríamos denunciar este hecho », agregó la dirigente.

Avoir réussi à négocier un engagement ferme et public avec le sous-secrétaire Ubilla ne consiste pas en une victoire d'après l'AFEP, au contraire. Il s'agit du dernier recours à la portée de l'organisation afin de faire pression sur le ministère et obtenir un accès à la justice ou, à tout le moins, que soit levé l'un des obstacles y menant. Cette occupation des bureaux consiste également en un moyen de dénoncer l'hypocrisie existant au sein de *La Moneda*, alors que les discours commémorant le quarantième anniversaire du coup d'état pullulent, mais que, sur le terrain, peu est réalisé pour apporter justice aux victimes et à leurs familles. Finalement, cette publicisation de la problématique a permis au regroupement de mettre en lumière une autre dimension du ralentissement des procédures judiciaires, celle de l'impunité biologique¹⁷⁵. Il est possible de retrouver tous ces reproches au sein d'un article du *El Siglo* (Reyes, 6 au 12/9/2013 : 12).

L'exonéré politique et membre de l'AFEP, Victor Hugo Fuentes accuse : « Nous demandons depuis longtemps au ministère de l'Intérieur, à travers l'Institut des droits humains, de signer les plaintes contre les meurtriers, mais Rodrigo Ubilla ne l'a pas fait. 40 ans après le coup d'État, les proches des victimes sont très âgés ou plusieurs d'entre eux sont morts et les criminels continuent [leur vie] sans punition. Ici, il y a une collusion pour que les responsables de crimes contre l'impunité demeurent impunis et jouissent de liberté ». La présidente de l'AFEP, Alicia Lira, a déclaré : « Cela concerne la vérité et la justice, car en ne signant pas les plaintes, on empêche les membres de la famille de savoir ce qui est arrivé à nos proches. Rodrigo Ubilla est [, de fait,] un « complice passif » de la dictature, en nous refusant la vérité et la justice, en bloquant les enquêtes et en protégeant ceux qui violent les droits humains. Piñera a convoqué une cérémonie pour commémorer le 11 septembre, mais son sous-secrétaire garde sous protection ceux qui ont usé de violence [contre nous] pendant de nombreuses années.¹⁷⁶ (Reyes, *El Siglo*, 6 au 12/9/2013 : 12).

¹⁷⁵ L'impunité biologique est considéré comme une forme pernicieuse de l'impunité, car il ne s'agit pas d'obstacles à la justice qui peuvent être contrôlés, mais plutôt la lente disparition des témoins, victimes et bourreaux qui sont malades ou décèdent au cours des procédures (Solís, 2015 : 75).

¹⁷⁶ « El exonerado político y miembro de la AFEP Víctor Hugo Fuentes, acusó: « Hemos venido desde hace mucho tiempo solicitándole al ministerio del Interior, a través del Instituto de DDHH, que firme las querellas contras los asesinos, pero Rodrigo Ubilla no lo ha hecho. A 40 años del golpe, los familiares de las víctimas están muy viejos o muchos han muerto y los criminales siguen sin castigo. Aquí hay una colusión para que los responsables de los crímenes de lesa humanidad queden en la impunidad y gocen de libertad ». La presidenta de la AFEP, Alicia Lira, coincidió: «Esto tiene que ver con la verdad y la justicia, ya que al no firmar las querellas se está impidiendo que los familiares sepamos qué pasó con nuestros familiares. Rodrigo Ubilla es un « cómplice pasivo » de la dictadura, porque al negarnos la verdad y la justicia impide la investigación y protege a quienes violaron los DDHH. Piñera llamó a una ceremonia de conmemoración del 11 de septiembre, pero su subsecretario mantiene bajo protección a quienes nos violentaron largos años». » (Reyes, *El Siglo*, 6 au 12/9/2013 : 12).

Dans les déclarations de l'AFEP au sujet de l'occupation des bureaux du INDH, on réfère à et on utilise, à quelques reprises, le terme utilisé par Piñera dans son annonce des événements commémoratifs du 11 septembre 2013, c'est-à-dire celui de « complice passif ». Au cours de la même période, l'AFDD usera également de cette terminologie. Toutefois, plutôt que de l'employer elle-même, Pizarro, la dirigeante de cette association, critiquera son usage. Au cours d'une entrevue avec l'hebdomadaire le *El Siglo* (Córdoval & Quilodrán, 6 au 12/9/2013 : 6), celle-ci conteste le qualificatif de « passif » et dénonce l'opportunisme politique adopté par de nombreuses figures politiques chiliennes à l'aube du quarantième anniversaire.

Lorsque nous parlons de terrorisme d'État, il y a peu de temps que des informations ont commencé à être révélées, 40 ans plus tard. C'est trop de temps, mais aujourd'hui, il y a des preuves de la barbarie [passée] et je crois qu'il y a un opportunisme politique électoral propre aux secteurs qui ont soutenu le coup d'État. Il ne s'agissait pas d'une visière politique. Ce qu'ils avaient, c'était la conviction que cet ennemi devait être massacré, ce qui est différent. Quand Piñera parle de complices, je les définis comme s'il voulait dire « par omission ». Mais il s'agit de complices actifs qui ont permis et facilité les violations de droits humains. Et le pardon de Larraín n'a aucun sens. Le pardon est quelque chose d'absolument personnel et je n'ai même pas honte de dire que je ne pardonne à aucun d'entre eux, mais cela n'a rien à voir avec ses obligations, car il sent que son comportement n'était pas adéquat. Ce mot n'a pas de sens si on ne lui donne pas de contenu, s'il n'appelle pas à rompre le pacte du silence, s'il ne livre pas d'informations alors que je ne doute pas qu'ils ont les moyens pour en obtenir ce qui nous permettrait de connaître la vérité sur ceux qui ont participé, sur les complices civils et sur ce qui s'est produit.¹⁷⁷ (Córdoval & Quilodrán, *El Siglo*, 6 au 12/9/2013 : 6).

¹⁷⁷ « Cuando hablamos de terrorismo de estado, recién ahora se empezó a revelar, 40 años después. Es demasiado tiempo, pero hoy está evidenciándose la barbarie y creo que, hay un oportunismo político electoral propio de los sectores que apoyaron el golpe de Estado. No había « antejera política ». Lo que ellos tenían era la convicción de que a ese enemigo había que masacrarlo, lo que es distinto. Cuando habla Piñera de estos cómplices, yo lo defino como que él quisiera decirlo « por omisión ». Pero son cómplices activos que permitieron y facilitaron las violaciones a los DDHH. Y el perdón de Larraín no tiene ni un sentido. El perdón es algo absolutamente personal y yo no tengo ni un empacho en decir que no perdono a ninguno de ellos, pero eso no tiene que ver con su obligación, ya que él siente que su actuar no fue el correcto. Esa palabra no tiene ni un sentido si no se le da contenido, si no llama a romper el pacto de silencio, si no llama a romper el pacto de silencio, si no entrega la información que no tengo duda que más de alguno debe tener o tienen nexos de dónde sacar información que nos permita saber la verdad de los que participaron, de los cómplices civiles y la verdad de lo que ocurrió. » (Córdoval & Quilodrán, *El Siglo*, 6 au 12/9/2013 : 6).

Dans cet extrait d'entretien, Pizarro interpelle quelques individus directement. Tout d'abord, en faisant référence aux « complices », la dirigeante rappelle au président que la dictature a tenté d'éradiquer son ennemi politique. Il n'y a donc pas lieu de les qualifier de « passif » ou même d'y voir une « omission », mais il faut plutôt y voir une participation volontaire aux violations étatiques des droits humains. Elle mentionne également Hernán Larraín¹⁷⁸, qui a participé à l'édition du livre *Las voces de la reconciliación* (Les voix de la réconciliation) (*Bíobío*, 26/8/2013). Au cours du lancement du volume, en marge des cérémonies du quarantième, Larraín a demandé pardon pour « les gestes commis postérieurement au 11 septembre 1973 » (*Bíobío*, 26/8/2013). Les propos rapportés par le *Bíobío* (26/8/2013) ne peuvent qu'avoir ulcéré les associations de mémoire. En effet, bien qu'il ait demandé pardon lors de l'événement, il a aussi remis en question la lutte historique des proches des victimes de la dictature en soulignant que cela devait aider que les bourreaux s'excusent, mais, dans un même souffle, qu'il est libérateur de savoir pardonner (*Bíobío*, 26/8/2013). Finalement, il a adressé cette question à son auditoire : « Pourquoi ne pas faire un pas personnel au lieu d'attendre que les autres disent ce que vous voulez entendre¹⁷⁹? » Larraín demande pardon, certes, mais son attitude frondeuse lui vaut l'ire de Pizarro qui y voit des paroles vides de sens, ne s'ancrant dans aucun geste concret. D'après la dirigeante, si le sénateur juge ses actions passées répréhensibles, il devrait plutôt appeler ses collègues et complices à briser le « pacte du silence » et devrait livrer des informations sur ses propres actions au cours de la dictature. En ne réalisant pas ces deux actions, Larraín, selon Pizarro, ne joue rien de plus qu'un jeu politique à l'aube de nouvelles élections au Chili.

Ce désir que soit brisé le silence se retrouve de manière constante dans les déclarations des organisations historiques de mémoire, tel qu'il a été observé au cours de ce chapitre et des chapitres précédents. En juin 2013, la direction de l'espace de mémoire *Londres 38* a lancé, relativement à ce sujet, une campagne exigeant l'ouverture des archives secrètes des Commissions de vérité Rettig et Valech, de même que des archives liées au centre de détention *Colonia Dignidad* (Medrano, *Diario UChile*, 22/10/2013 et *Londres 38*, 1/6/2013). Lancée en juin 2013, la campagne ne fit apparition dans les médias qu'à la fin du mois d'octobre de la même année. *Londres 38*, dans une déclaration publiée sur son site web, met de l'avant les « droits au libre-accès à l'information et aux

¹⁷⁸ Sénateur de l'UDI.

¹⁷⁹ « ¿Por qué no dar un paso personal en lugar de esperar que otros hagan lo que uno quiere oír? »

archives qui appuieraient leurs démarches quant à la défense des droits humains et des droits civiques de manière générale » (*Londres 38*, 1/6/2013). D'après l'organisme, le maintien du secret est une atteinte aux droits démocratiques des citoyens (*Londres 38*, 1/6/2013). Or, le décret-loi instituant la commission Valech et mettant en place les mesures de réparations (symboliques et pécuniaires), impose le maintien du secret :

[L]es documents, données, témoignages, déclarations et autres informations reçues par la Commission nationale sur la prison politique et la torture, créée par le décret suprême n°1040 de 2003 du ministère de l'Intérieur, dans le développement de sa mission, sont secrets. En tout état de cause, ce secret ne s'étend pas au rapport préparé par la Commission sur la base de ces informations générales. Le secret, établi dans la clause précédente, sera maintenu pendant la durée de 50 ans, période au cours de laquelle les antécédents resteront sous la garde du ministère de l'Intérieur.¹⁸⁰

La campagne de *Londres 38*, qui inclut une pétition en ligne, soutient que le maintien du secret crée des « obstacles par rapport aux processus de vérité et de justice, perpétuant l'impunité des coupables » (Medrano, *Diario UChile*, 22/10/2013). D'après la déclaration de l'espace de mémoire, l'État a la responsabilité de donner accès à toutes les informations disponibles afin que se poursuive le cours de la justice.

Une démocratie est mesurée par la possibilité des individus de participer efficacement à la prise de décision, mais leur participation dépend dans une large mesure de l'information dont ils disposent. C'est pourquoi le libre-accès à l'information est un principe démocratique fondamental inhérent au droit à l'information et à la liberté d'expression. La culture du secret chez les pouvoirs de l'État est un héritage qui doit être éradiqué¹⁸¹ (*Londres 38*, 1/6/2013).

¹⁸⁰ Article de loi 19.992 Valech. TITULO IV- Del secreto: Artículo 15.- Son secretos los documentos, testimonios y antecedentes aportados por las víctimas ante la Comisión Nacional sobre Prisión Política y Tortura, creada por decreto supremo N° 1.040, de 2003, del Ministerio del Interior, en el desarrollo de su cometido. En todo caso, este secreto no se extiende al informe elaborado por la Comisión sobre la base de dichos antecedentes. El secreto establecido en el inciso anterior se mantendrá durante el plazo de 50 años, período en que los antecedentes sobre los que recae quedarán bajo la custodia del Ministerio del Interior. <https://www.leychile.cl/Navegar?idNorma=233930>

¹⁸¹ « Una democracia se mide por la posibilidad que las personas tienen de participar efectivamente en la toma de decisiones, pero su participación depende en buena medida de la información con la que cuentan. Es por ello que el libre acceso a la información es un principio democrático fundamental, inherente al derecho a la información y a la libertad de expresión. La cultura del secreto en los poderes de Estado es una herencia de la dictadura que debe erradicarse. »

L'accusation est limpide : si le Chili veut se compter parmi les démocraties de ce monde, les institutions gouvernementales se doivent de respecter les droits fondamentaux des citoyens. En l'occurrence ici, on doit donner un accès aux documents et aux archives qui devraient être du domaine public. Plusieurs réponses ont été et sont toujours données par l'État quant à l'ouverture des archives, notamment l'inexistence des documents demandés, la nécessité du respect de la vie privée et la sécurité nationale (*Londres 38*, 1/6/2013). Un avocat, Luciano Fouilloux, qui a été commissaire lors des auditions de Valech, est d'ailleurs intervenu à ce sujet dans le *Diario UChile* (Medrano, 22/10/2013), mentionnant les raisons derrière le secret et son maintien.

« Il me semble que la diffusion de l'information après 50 ans est une question qui doit être soupesée dans le contexte de la situation politique en général, du pays et du traitement du matériel. Mais nous nous devons de faire très attention à sauvegarder l'identité des histoires et des témoignages des victimes elles-mêmes, car il faut protéger leur tranquillité émotionnelle et publique », explique-t-il.¹⁸² (Medrano, *Diario UChile*, 22/10/2013).

Le juriste a déclaré que ce point ne devrait être considéré que dans le cas des victimes et non dans celui des bourreaux, pour lesquels il estime nécessaire de légiférer pour accéder à ces informations. La situation est vue par *Londres 38* comme une nouvelle violation des droits des victimes, qui ont besoin de ces informations pour obtenir justice. En conservant le secret pendant 50 ans, on privilégie également les coupables en laissant passer autant de temps. En effet, tel que le souligne *Londres 38*, en se taisant, on perpétue l'impunité (maintenant ancrée dans la biologie), tout en poursuivant une politique du silence qui a commencé sous la dictature (Medrano, *Diario UChile*, 22/10/2013). D'après l'association, ce legs du régime dictatorial doit être éradiqué. Cette volonté d'en finir avec l'héritage de Pinochet est commune aux organisations historiques de mémoire (AFEP et AFDD). Leurs déclarations à ce sujet seront analysées en fin de chapitre.

¹⁸² « Me parece que la liberación de información a estos 50 años es un tema que hay que ponderar en el contexto de la situación política en general, del país y del tratamiento de la materia. Pero hay que tener mucho cuidado en resguardar la identidad de los relatos y los testimonios de las propias víctimas, porque hay envuelto en ello una situación de protección a su propia tranquilidad emocional y pública», explica. El jurista precisó que este punto debe considerarse sólo en el caso de las víctimas y no en el de los victimarios, para lo cual considera necesario legislar para poder obtener acceso a esa información. »

Il convient toutefois d'évoquer brièvement la question du temps écoulé, qui apparaît systématiquement dans toutes les interventions publiques des organisations étudiées. Le terme « 40 ans » ou le « quarantième anniversaire » est mentionné à de multiples reprises, martelant qu'il s'est pratiquement écoulé un demi-siècle depuis le coup d'État et le début des violations de droits humains pour lesquelles les associations veulent obtenir réparation sous forme de justice. Insistant sur le fait que l'administration Piñera tente de rendre invisible leur lutte et leur présence (*Diario UChile*, 6/6/2013; Reyes, *El Siglo*, 21 au 27/12/2013 et *Bíobío*, 3/9/2013), Pizarro affirme que leur mouvement est d'autant plus pertinent dans le Chili contemporain, alors que des violations de droits humains se poursuivent et que l'on tente maintenant de criminaliser les luttes sociales. Lors du dépôt d'une plainte conjointe de l'AFEP et de l'AFDD devant la Cour suprême, Pizarro (AFDD) a en effet déclaré :

Nous sommes dans un pays où les violations de droits humains font partie de la vie quotidienne, [de même que] la répression des mobilisations sociales sont des faits concrets et réels qui prennent origine dans un pays qui n'a pas pris le relai et qui n'a pas sanctionné ceux qui étaient les responsables des plus grandes atrocités dans l'histoire, et ce qui a été le coup d'État et l'instauration d'un terrorisme d'État. Le pays n'a jamais poursuivi cet écheveau perfide qu'a consisté le coup d'État et qui a commencé bien avant le 11 septembre 1973, auxquels ont participé des civils, des militaires, et ce, [sans compter] la claire intervention des États-Unis où diverses assemblées et plusieurs types d'échafaudages ont contribué à justifier le coup d'État, ils n'ont jamais répondu [de leurs actes] », a dénoncé la dirigeante. (Reyes, *El Siglo*, 21 au 27/12/2013 : 12)¹⁸³

Par ailleurs, la dénonciation de l'interventionnisme américain est rendue possible grâce aux travaux d'une commission sénatoriale états-unienne relatant les stratégies monétaires et matérielles employées afin de soutenir le coup d'État contre le régime Allende qui était alors considéré comme une « menace socialiste¹⁸⁴ ». Quarante ans après les faits, il est plus que temps, selon les dirigeantes

¹⁸³ « Estamos en un país donde las violaciones a los derechos humanos son parte del vivir diario, la represión a las movilizaciones sociales son hechos concretos, reales, y estos tienen su origen en un país que no se ha hecho cargo, y no ha sancionado a quienes fueron los responsables de las atrocidades más grande de la historia, y que fue el golpe de estado y el inicio del terrorismo de estado. El país nunca enjuició esa maraña traidora que significó el golpe de estado, y que se inicia mucho antes del 11 de septiembre 1973, en la que participan civiles, militares y la clara intervención de los Estados Unidos, donde los montajes y todo tipo de andamiajes buscan justificar el golpe de estado, nunca han respondido », denunció la dirigente.

¹⁸⁴ <https://www.intelligence.senate.gov/sites/default/files/94chile.pdf>

de l'AFEP et de l'AFDD, de poursuivre les responsables du coup ayant mené au terrorisme d'État. Trois raisons expliquent la nécessité de cette démarche, d'après Pizarro (AFDD). Tout d'abord, il s'agit de mettre en lumière, pour les futures générations, que les responsables n'ont certes pas tous été punis, mais également que certains n'ont même jamais été inquiétés par la justice, en l'occurrence, ici, des civils. C'est d'ailleurs ce que souligne Alicia Lira (AFEP) au *El Siglo* : « C'est une dette en suspens avec les victimes et leurs familles. Nous cherchons à que soient tenus pour responsables les civils, les auteurs des crimes appartenant aux forces armées et leurs complices. Surtout ceux qui ont planifié en démocratie de bombarder *La Moneda*. Ces civils et soldats qui sont restés impunis doivent répondre [de leurs actes] une fois pour toutes »¹⁸⁵ (Reyes, *El Siglo*, 21 au 27/12/2013 : 12). Ensuite, il s'agit aussi d'occuper l'espace laissé vacant par l'inaction des administrations chiliennes. En effet, la question de la participation des civils a été évoquée à de nombreuses reprises au fil des années, toutefois les gouvernements consécutifs de *La Concertación* et puis de l'Alianza n'ont pas entrepris de démarches afin de corriger la situation. Qualifiant l'attitude des administrations comme « manquant de volonté politique », les associations AFEP et AFDD considèrent comme leur devoir de s'engager dans les luttes mises de côté par les gouvernements. Finalement, le facteur temps doit également être pris en considération. Face à une tâche monumentale, les regroupements de familles de victimes voient leurs membres vieillir. Il en est de même pour les responsables de violations qui vieillissent et échappent à leur punition par la mort ou l'arrêt des procédures judiciaires dû à leur condition de santé. Il s'agit d'une situation intolérable pour les associations qui ne peuvent que faire le lien avec la mort de Pinochet avant que la justice ne le rattrape (*Diario UChile*, 28/12/2013). En déposant une plainte contre les responsables du coup d'État, l'AFEP et l'AFDD prennent les devants et tentent un dernier recours pour contrer l'impunité biologique.

Le moment choisi des actions et stratégies employées par les associations au cours de l'année 2013 n'est pas le fruit du hasard. Le pays, catapulté dans le passé par la foison d'activités commémoratives et culturelles empreintes de mémoire, a une conscience plus aigüe de la dictature et de ses violations. Le choix de multiplier les actions en justice et dans l'espace public révèle

¹⁸⁵ « Esta es una deuda pendiente con las víctimas y sus familiares. Aquí buscamos responsabilizar a los civiles y los culpables de la FFAA y sus cómplices. Sobre todo, aquellos que planificaron en democracia bombardear La Moneda. Estos civiles y militares que han quedado impunes deben responder de una vez por todas », enfatizó la dirigente.

également une volonté apparente d'obtenir le soutien de la population quant aux différentes plateformes et objectifs des associations étudiées. Pour certains, il s'agit d'une première rencontre avec le passé chilien, pour d'autres, d'un rappel. Tel que le souligne Ricardo Brodsky (directeur du MMDH), ce retour de la mémoire ne peut que servir le futur d'un pays divisé (dans Larraín & Nuñez, 2013 : 107) : « Pour guérir ses blessures, une jeune société comme la nôtre doit réfléchir à ce qui a été fait dans le cadre de sa culture et au nom de sa défense. Si elle ne le fait pas, elle se dérobe à ses responsabilités et se condamne à la transcendance, la transforme en une civilisation occidentale sans importance pour l'histoire humaine¹⁸⁶». Pour les associations, l'année 2013 s'avère ainsi clé pour amener de nouvelles générations à mieux comprendre ce qui s'est produit par le passé. Elle est aussi une opportunité pour ces dernières de dénoncer le passage du temps et l'impunité installée dans plusieurs sphères de la société chilienne, notamment dans le système carcéral.

La fermeture de la prison *Cordillera* et le suicide de Mena

Construite en 2004 afin de résoudre des problèmes de surpopulation à la prison *Punta Peuco*, *Cordillera* était une prison « de luxe » réservée aux individus condamnés pour des crimes contre l'humanité commis au cours de la dictature de Pinochet (*The Guardian*, 27/9/2013). L'établissement carcéral a été particulièrement critiqué depuis son ouverture pour les conditions privilégiées dans lesquelles les prisonniers étaient enfermés. Qualifiée de « prison cinq étoiles », les criminels y avaient accès à des terrains de tennis, des barbecues et une piscine, tout en vivant dans des petites maisons privées et pouvant recevoir des visites à tous les jours (*The Guardian*, 27/9/2013). C'est d'ailleurs ce que met en exergue une déclaration collective, signée, entre autres, par *Villa Grimaldi* et *Londres 38*¹⁸⁷, qui dénonce la représentation erronée du commandant en chef de l'Armée, Juan Miguel Fuente Alba, « relativement à la situation des soldats détenus pour des violations de droits humains » (*El Siglo*, 26/7 au 1/8/2013 : 2). Ce dernier a déclaré au *El Mercurio* (cité dans *The Clinic*, 15/7/2013) : « La seule chose qui nous dérange, c'est la situation que traversent des

¹⁸⁶ « Para sanar sus heridas, una sociedad joven como la nuestra requiere reflexionar sobre lo que se ha hecho en el marco de su cultura y en el nombre de su defensa. Si no lo hace, elude sus responsabilidades y se condena a la intrascendencia, convierte en una civilización occidental, irrelevante para la historia humana. »

¹⁸⁷ La déclaration est signée par la *Casa memoria José Domingo Cañas*, la Comisión chilena de derechos humanos (la Commission chilienne de droits humains), l'Ex *Clínica Santa Lucía*, la *Corporación Parque por la Paz Villa Grimaldi*, *Estadio Nacional Memoria Nacional* (Stade national Mémoire nationale), *Londres 38 Espacio de Memoria* et la *Corporación Paine un lugar para la Memoria* (Corporation Paine, un lieu pour la mémoire).

personnes qui ont fait partie des rangs de l'armée et qui ont aujourd'hui un âge avancé ou des situations médicales complexes, on pourrait considérer leur cas en termes humanitaires puisqu'elles vivent personnellement et familialement des situations très compliquées. Oui, cela nous attriste vraiment de voir que des gens sont toujours ancrés dans une situation datant de 40 ans »¹⁸⁸. En effet, d'après le collectif, la sortie du commandant est aberrante et promeut une certaine victimisation des incarcérés et une culpabilisation des victimes ayant contribué à leur condamnation (*El Siglo*, 26/7 au 1/8/2013 : 2).

Les soldats auxquels se réfère M. Fuente Alba remplissent leurs peines dans des conditions de luxe, avec des privilèges carcéraux permanents, comme des vacances, des sorties dominicales et des visites sans restriction d'heures. *Punta Peuco* et le pénitencier *Cordillera* sont des espaces où se retrouvent d'ex-agents de la DINA et de la CNI et ils ont de grands espaces de repos et de loisirs, qui dans le cas du centre pénal *Cordillera*, se matérialisent dans des maisons avec chambres, salles de bain, cuisines et salons, jardins, salles de jeux, courts de tennis et aires de barbecue (*El Siglo*, 26/7 au 1/8/2013 : 2)¹⁸⁹.

L'intervention des espaces de mémoire se comprend ici comme une remise en perspective de la situation décrite par Fuente Alba, alors que les condamnés n'accomplissent pas leur peine dans des prisons régulières, mais plutôt dans des maisons de luxes avec des privilèges de sorties. Au cours du prochain chapitre, le sujet de *Punta Peuco* et la perspective des organisations de mémoire seront abordés plus en détail. Pour le présent chapitre, la discussion se concentrera sur la fermeture de *Cordillera* et les réactions vis-à-vis celle-ci.

¹⁸⁸ « Esto, luego que en entrevista con El Mercurio el general expresara que « lo único que nos apena es la situación, que atraviesan algunas persona que, habiendo pertenecido a las filas del Ejército y que hoy tienen avanzada edad o situaciones médicas complejas, uno podría darles una mirada en términos humanitarios, ya que viven tanto en lo personal como en lo familiar, situaciones muy complicadas. Sí, efectivamente nos entristece ver que todavía esas personas, permanecen ancladas a una situación de hace 40 años». » (*The Clinic*, 15/7/2013)

¹⁸⁹ « Los militares a los cuales se refiere el señor Fuente-Alba se encuentran cumpliendo sus penas condiciones de lujo, con beneficios carcelarios permanentes como vacaciones, salidas dominicales y visitas sin horarios restringidos. Punta Peuco y el Pena *Cordillera* son espacios donde se encuentran reclusos ex agentes de la DINA y la CNI y ellos tienen grandes espacios para la estadía y la recreación, que en el caso del Penal *Cordillera* se materializa en casas con dormitorios, baños, cocinas y sala de estar, jardines, salas de juego, canchas de tenis y quinchos. »

Tel que souligné dans un article du *The Guardian* (27/9/2013) et du *El Siglo* (Córdova, 4 au 10/10/2013), la décision de fermer les portes de la prison arrive peu de temps après une entrevue de *CNN Chile* réalisée avec l'ex-directeur de la DINA, Manuel Contreras, qui complétait une peine de plus de cent ans pour des violations de droits humains. Au cours de cet entretien, Contreras a nié l'existence de détenus-disparus et les actes de torture, en attribuant les décès à une guerre entre guérilleros (*CNN Chile*, 17/9/2013), suscitant de vives réactions à la fois au sein de la population et de la classe politique. L'ancien dirigeant souligne qu'il est innocent, qu'aucun témoin ne peut déclarer l'avoir vu commettre un seul acte de torture et que le rapport de la Commission Rettig est un tissu de mensonge (*CNN Chile*, 19/9/2013). Après l'entrevue, la situation fut dénoncée par divers secteurs de la société civile chilienne. Toutefois, l'organisation d'un déjeuner en l'honneur de Miguel Krassnoff (DINA, militaire à la retraite et condamné à une peine de plus de 144 ans pour crimes contre l'humanité) ramena à nouveau le sujet des privilèges carcéraux à l'avant-plan des débats (Barreno, *El Mundo*, 27/9/2013). En effet, tels que le soulignent à la fois le *El Mundo* (Barreno, 27/9/2013) et *The Guardian* (27/9/2013), les conditions de vie des prisonniers ont été critiquées par le passé, mais la possibilité qu'un criminel reconnu puisse recevoir un hommage lors d'un déjeuner à l'intérieur des murs de la prison est jugé inacceptable. Lors d'une communication officielle à cet effet, le président Piñera a déclaré :

« En prenant en considération trois principes : premièrement, l'égalité devant la loi, deuxièmement, la sécurité des prisonniers et, troisièmement, le fonctionnement normal et plus efficace de la gendarmerie, la décision a été prise de fermer le centre pénitencier *Cordillera* et de transférer les prisonniers qui sont dans ce centre et qui sont au nombre de dix, vers le centre pénitencier de *Punta Peuco* » (...) (Barreno, 27/9/2013)¹⁹⁰.

Les réactions de l'AFDD recueillies par le *El Mundo* (Barreno, 27/9/2013) démontrent la profonde surprise de l'association face à cette décision. En effet, sa présidente, Lorena Pizarro déclare qu'il est surprenant que ce soit Piñera qui ferme l'établissement, alors que Lagos était responsable de son ouverture. Ce commentaire met en exergue l'ironie, d'après elle, que ce soit un président

¹⁹⁰ « Tomando en consideración tres principios: primero, la igualdad ante la ley. Segundo, la seguridad de los internos, y tercero, el normal y más eficiente funcionamiento de Gendarmería, ha tomado la decisión de cerrar el centro Penitenciario Cordillera y trasladar a los internos que están en ese centro, y que son diez personas, al centro Penitenciario de Punta Peuco » (Barreno, 27/9/2013)

conservateur qui mette fin à ce système pénitencier à deux vitesses. Toutefois, bien que cette décision de l'administration Piñera constitue un pas dans la bonne direction, c'est-à-dire la fermeture des prisons spéciales « qui sont synonymes d'impunité », selon elle, Pizarro considère que cette action seule ne permet pas de « résoudre le problème de fond ». En l'occurrence, ici, la problématique de fond se réfère à l'existence même de prisons de luxe pour les violateurs de droits humains, alors que le reste de la population carcérale complète sa peine dans des conditions de surpopulation et sans avoir accès à des services de qualité (Barreno, *El Mundo*, 27/9/2013 & *The Guardian*, 27/9/2013). *Londres 38* partage la même opinion que l'AFDD. En effet, plutôt que de soutenir la décision prise par le président, la coordinatrice de l'espace de mémoire souligne les conditions privilégiées dans lesquelles les incarcérés y vivent et la nécessité de maintenant fermer *Punta Peuco* (Reyes, 18 au 24/10/2013 : 15).

Concernant la future fermeture de la prison de *Punta Peuco*, María José Pérez a souligné que, depuis la construction de cette prison, les proches des victimes de crimes contre l'humanité se battent pour sa fermeture et invoquent l'égalité devant la loi. Le dirigeant a précisé que, sur les 880 personnes qui ont été incarcérées pour des violations des droits humains, seulement 30% ont été effectivement condamnées à une peine d'emprisonnement et que 60 d'entre elles purgent leur peine en profitant d'une série de mesures alternatives telles que l'assignation à domicile. « Pour nous, a-t-elle dit, il est nécessaire que les peines soient purgées dans les prisons communes, mais aussi que les contrevenants aux droits humains ne reçoivent pas d'autres avantages ni de peines alternatives. Ils doivent purger leurs peines de manière effective dans les prisons ». (Reyes, 18 au 24/10/2013 : 15).¹⁹¹

Pour les organisations de mémoire, la simple fermeture du centre carcéral est considérée comme une mesure insuffisante face à l'impunité et aux conditions des prisonniers dans le reste du pays. En contrepartie, la *Fundación Pinochet* a jugé inadmissible ce changement.

¹⁹¹ « Respecto al posible cierre del penal Punta Peuco, María José Pérez señaló que desde la construcción de dicho penal los familiares de víctimas de crímenes de lesa humanidad han estado luchando por su cierre e invocando la igualdad ante la ley. La dirigente aclaró que de cerca de 880 personas que han sido sometidas a procesos por violaciones de a los DDHH, sólo un 30% recibió condena de prisión efectiva, y de ese porcentaje solo 60 cumplen sus condenas, aprovechando una serie de beneficios carcelarios, con medidas alternativas como reclusión domiciliaria. «Para nosotros - señaló - es necesario que se cumplan las condenas en cárceles comunes, pero también que los violadores a los DDHH no reciban beneficios y penas alternativas. Ellos deben cumplir sus penas efectivamente en las cárceles». » (Reyes, 18 au 24/10/2013 : 15)

Les propos de Luis Cortés Villa (ex-président de la *Fundación Pinochet* et militaire à la retraite) repris dans le journal *El Mundo* (Barreno, 27/9/2013) révèlent qu'il est loin d'appuyer cette décision. Qualifiant de « vengeance » la fermeture de *Cordillera*, Cortés Villa considère la décision comme étant triviale et l'associe à des représailles découlant des déclarations de Contreras lors de son entretien télévisé. En effet, ce dernier a non seulement nié l'existence des violations de droits humains sous la dictature, mais a souligné, dans un même souffle, que les gardiens n'étaient là que pour tenir sa canne (*CNN Chile*, 27/9/2013). La fermeture de *Cordillera* représente ainsi, d'après Cortés Villa, une manière, pour Piñera de se venger de la polémique provoquée par les déclarations du prisonnier, ce qui « n'est pas une réaction à la hauteur d'un gouvernement ». De plus, il souligne que la fermeture et le transfert des prisonniers vers *Punta Peuco* n'a jamais fait partie du programme de l'administration Piñera (*El Mundo*, 27/9/2013), sous entendant que la droite ne l'aurait pas appuyé, si cela avait été le cas, lors des précédentes élections.

Le suicide du général à la retraite et ex-directeur de la CNI, Odlanier Mena, le 28 septembre 2013, renforça l'ire des représentants de la droite et, par extension, de l'ex-directeur de la *Fundación Pinochet* (*Bíobío Chile*, 28/9/2013). Mena se trouvait à son domicile, en sortie pour la fin de semaine, lorsqu'il s'est enlevé la vie à l'aide d'une arme à feu (*Bíobío Chile*, 28/9/2013). Rapidement, la droite s'est mobilisée pour attribuer la responsabilité de ce geste à Piñera. Le député de l'UDI, Patricio Melero, a déclaré que l'attitude du président correspondait à une revanche de la gauche sous le couvert de l'administration Piñera (Córdova, *El Siglo*, 4 au 10/10/2013). De plus, Melero souligne l'hypocrisie du chef d'État, alors que celui-ci se serait « engagé à respecter la loi d'amnistie, l'État de droit, la prescription et un processus équitable », avant son élection (Córdova, *El Siglo*, 4 au 10/10/2013). Les propos du député révèlent bien le contentieux existant relativement à la fermeture de *Cordillera*. En effet, il termine sa déclaration aux médias en disant : « C'est enregistré. Mais ce monsieur viole ses promesses, c'est un démagogue qui ne mérite pas notre respect. Pour cela, nous ne voterons pas. » (Córdova, *El Siglo*, 4 au 10/10/2013). Les paroles de Melero mettent en exergue le schisme provoqué par ce que la droite considère comme une trahison. Si le président continue dans cette voie, le député le prévient que son parti perdra ses appuis pour

les prochaines élections où Evelyn Matthei se présente¹⁹². Ces propos sont d'ailleurs supportés par Cortés Villa (*Fundación Pinochet*) qui soutient qu'il a fait une erreur en donnant son vote à Piñera, car ce dernier « n'obéit pas à l'Alianza, ni à la Rénovation Nationale, ni à l'UDI, ni à personne. » (*Cooperativa*, 28/9/2013). Le président est ainsi vu comme un loup solitaire prenant ses décisions en fonction de son propre intérêt, sans se soucier des conséquences, en l'occurrence, ici, le suicide de Mena. Villa déclare justement que « L'unique responsable est le président de la République. Odlanier a été injustement condamné... Le président ne pense pas aux conséquences. (...) C'est un président qui aime apparaître [publiquement], passer à la télévision et qui prend ce type de décision » (*Emol*, 28/9/2013).

Certains ont vu dans la décision de fermer *Cordillera* un effort du président pour transformer la droite en une « droite sans Pinochet » (Córdova, *El Siglo*, 4 au 10/10/2013 & *El Mostrador*, 26/9/2013). L'importance d'en appeler à une base plus étendue doit, entre autres, passer par des changements notables dans la manière de représenter les violations de droits humains commises sous Pinochet. De plus, selon Jiménez, cité dans le *El Mostrador* (26/9/2013), la marque temporelle du 40 ans a permis à Piñera de tempérer certaines préconceptions de la droite vis-à-vis du passé. Ses déclarations, notamment relativement à la victoire du « Non » en 1988, lors du plébiscite, donnent lieu de croire à un changement quant au passé et à la manière d'en parler et de le traiter (27/9/2013¹⁹³).

Activités commémoratives du 11 septembre 2013

Le 11 septembre est un anniversaire double qui marque à la fois l'accession au pouvoir du général Augusto Pinochet et l'avortement de la voie chilienne vers le socialisme menée par Salvador Allende. Il n'est donc pas surprenant que, chaque année à cette date, le pays et plus particulièrement la capitale se trouvent être le théâtre d'une multitude d'activités, d'événements et d'affrontements violents entre la police et les manifestants. L'année 2013 ne fit pas exception à la règle. Les activités

¹⁹² Un président ne peut compléter deux mandats consécutifs au Chili. Evelyn Matthei représentera ainsi l'*Alianza* et remplacera Piñera (García Barzelatto, 2002 : 549-559).

¹⁹³ Piñera a déclaré, au cours d'une allocution, que les personnes ayant voté pour le « Oui » lors du plébiscite de 1988 s'étaient trompés, ce qu'aucun autre candidat de la droite n'a fait préalablement. Cette position donne lieu à penser qu'un changement de mentalité s'opérerait au sein du groupe politique.

commémoratives commencèrent le dimanche 8 septembre par la marche traditionnelle de la place des Héros (au centre-ville) pour se terminer au mémorial des détenus-disparus et des exécutés politiques dans le cimetière général de Santiago (Recoleta). Cette marche avait été convoquée par les membres de l'Assemblée pour les droits humains (*Asamblea por los Derechos Humanos*), incluant l'AFEP, l'AFDD et les lieux de mémoires *Londres 38*, *Villa Grimaldi* et le Stade National (*Estadio Nacional*) (*La Nación*, 5/9/2013). Les manifestants sont décrits par le *Bíobío Chile* (8/9/2013) comme portant au cours de la marche des centaines d'images des victimes de la dictature. Suivie par les forces policières, celle-ci s'est terminée par des incidents impliquant un groupe restreint. En effet, tel que le souligne le journal, les *Carabineros* ont utilisé des gaz lacrymogènes, alors que des petits groupes construisaient des barricades (*Bíobío Chile*, 8/9/2013).

La marche a été organisée sous le thème suivant « Je marche avec ton visage et en portant ton projet dans ma mémoire¹⁹⁴ ». Interviewée quelques jours avant l'événement par *La Nación* (5/9/2013), Alicia Lira (AFEP) souligne que la marche a en tête qu'il y a maintenant quarante ans que le coup d'État s'est produit et a anéanti les organisations sociales et politiques du peuple, et qu'en marchant ils « désirent rendre hommage à ceux qui ont lutté pour un projet de société distincte, plus juste, plus égale, plus solidaire ». Elle ajoute ensuite que la marche a été pensée de manière à présenter une image particulière du passé que l'association désire mettre en avant-plan.

« Nous marcherons avec eux et avec elles, dans un acte qui veut rendre compte de la joie, de l'expression artistique et des idéaux que représentaient le gouvernement de l'Unité populaire¹⁹⁵ », a-t-elle ajouté, relativement à l'hommage pendant lequel seront remis trois milles photographies noires et blanches avec le visage de détenus-disparus et d'exécutés politiques et un ruban rouge à attacher au poignet¹⁹⁶.

¹⁹⁴ « Marcho con tu rostro y llevo tu proyecto en mi memoria. »

¹⁹⁵ À ce sujet, Doran propose (2016 : 277 et suivantes) une lecture particulièrement intéressante du retour des symboles liés à l'Unité Populaire qui avait été jusqu'à maintenant été écarté des discours portant sur le passé. *Londres 38* (2016) au sein d'un livre documente justement de manière empirique cette explosion des liens entre mouvances sociales passées et des méthodes utilisées (notamment les brigades de muralistes créés lors d'un atelier dans l'Espace de mémoire).

¹⁹⁶ « Marcharemos con ellos y con ellas, en un acto que pretende dar cuenta de la alegría, la expresión artística y los ideales que representó el gobierno de la Unidad Popular », apuntó respecto del homenaje en que se entregarán 3 mil fotografías en blanco y negro, con rostros de detenidos desaparecidos y ejecutados políticos y una cinta roja para atarse a la mano. »

La déclaration de Lira souligne que le rôle des membres des associations historiques a été celui de reprendre la lutte pour les droits humains et une justice sociale, entreprise par leurs proches qui sont « disparus » ou ont exécutés sommairement sous la dictature. Quarante ans après le coup d'État, leur rôle n'a pas changé. Ces associations sont considérées comme les gardiennes des valeurs avortées au moment de la disparition des membres de leurs familles. D'ailleurs, le jour de la manifestation, l'insistance sur le nombre d'années s'étant écoulées depuis la dictature se retrouve également dans les déclarations faites dans la presse par les dirigeants des associations. Mentionnant les demandes de pardon ayant été soumises par d'anciens bourreaux, ils déclarent que celles-ci sont insuffisantes dans un contexte où on manque toujours d'informations au sujet de la mort des disparus et où personne n'a pris ses responsabilités (*Bíobío Chile*, 8/9/2013). Ces propositions de réconciliation, d'après Lira, doivent être comprises comme une nouvelle tentative vers l'impunité (*Bíobío Chile*, 8/9/2013), ce qui ne peut être accepté.

À ce sujet, Pizarro ajoute que, jusqu'à maintenant, les demandes de pardon n'ont pas donné lieu à de réelles avancées, car elles sont « vides de sens » (*Emol*, 8/9/2013).

Lorena Pizarro manifeste que « le pardon ne signifie pas l'impunité, les demandes de pardon sont toutes vides de sens parce que personne n'a appelé à en terminer avec le pacte du silence, parce que personne n'a dit qu'il doit y avoir vérité et justice, parce que personne n'a révélé où sont les disparus, [alors que ce sont] des militaires et des civils [qui sont] impliqués dans ces crimes ». (*Emol*, 8/9/2013)¹⁹⁷

La vice-présidente de l'organisation, Mireya García, a pointé dans la même direction :

Nous croyons que les demandes de pardon n'ont aucun sens, car elles sont abstraites, parce qu'elles n'ont pas de contenu, parce qu'il n'y a pas d'analyse et parce qu'il n'y a pas de proposition justifiant une demande de pardon. Je peux toujours accorder un pardon quand il y aura une proposition qui signifiera effectivement l'avancement vers la résolution des problèmes en suspens, que ce

¹⁹⁷ « Lorena Pizarro manifestó que "el perdón no significa impunidad, las solicitudes de perdón están todas carentes de contenido, porque ninguno ha llamado a terminar con el pacto de silencio, porque ninguno ha dicho que debe haber verdad y justicia, porque ninguno ha dicho dónde están los desaparecidos, quienes son los uniformados y civiles involucrados con estos crímenes". »

sont la vérité, la justice et la mémoire. Mais comme cela n'a pas été présenté jusqu'à présent, les demandes de pardon ont cessé d'avoir du sens (Barahona, *El Siglo*, 13 au 19/9/2013)¹⁹⁸.

D'après les dirigeantes, les demandes de pardon ne peuvent être accordées étant donné que les responsables ne rendent pas réellement compte des crimes commis, car ils ne révèlent pas les informations désirées en retour. De plus, les individus impliqués dans les violations de droits humains pendant la dictature auraient tort d'associer pardon et impunité. Les propos de Pizarro mettent en exergue qu'accorder le pardon à une personne ne signifierait pas, par le fait même, que les poursuites au criminel cesseront. Au contraire, d'après la présidente de l'AFDD, quarante ans après le coup d'État, l'association est toujours présente dans cette lutte pour la mémoire, la justice et contre l'oubli.

« Cela fait quarante ans que nous luttons aux côtés de la population et, aujourd'hui, nous avons l'espérance d'un pays qui imposerait [l'abandon de la] logique d'une nation divisée en deux. [N]ous avons une grande majorité de jeunes qui sont sortis dans les rues pour dire « Non à l'éducation de Pinochet » et, de là, [cela a] ouvert une réalité qui était cachée et, quarante ans après, nous sommes plus accompagnées que jamais. »¹⁹⁹ (*Emol*, 8/9/2013).

La déclaration de Pizarro souligne ici le dynamisme gagné par les mobilisations de mémoire et pour les droits humains. Elle fait un lien direct entre l'activisme des jeunes collégiens et universitaires et leur propre lutte, suggérant que les mouvements étudiants se sont rapprochés et joints aux organisations. Ces propos laissent également entrevoir l'un des principaux souhaits de la présidente de l'AFDD pour le Chili. Ce sujet sera abordé plus en profondeur en fin de chapitre, mais il convient de noter que, selon elle, la division au sein de la population relativement à la dictature continue d'être un obstacle aux revendications de justice et maintient le pays dans le passé.

¹⁹⁸ « La vicepresidenta de la organización, Mireya García, apuntó en la misma dirección: «Creemos que los pedidos de perdón no tienen ningún sentido porque son abstractos, porque no tienen contenido, porque no hay un análisis y porque no hay una propuesta que justifique el pedir perdón. Yo puedo pedir perdón siempre y cuando haya una propuesta que efectivamente signifique avanzar en resolver los temas pendientes, que son la verdad, la justicia y la memoria. Pero como eso no ha estado presente, esos pedidos de perdón han dejado de tener sentido». »

¹⁹⁹ « La representante de las organizaciones de derechos humanos precisó que "son 40 años de lucha junto a la gente y hoy día con la esperanza de un país que impuso que no existe la lógica de un país fraccionado en dos, tenemos una inmensa mayoría de jóvenes que salieron a decir a la calle no a la educación de Pinochet y desde ahí abrir una realidad que estaba oculta y 40 años después estamos más acompañadas que nunca". »

Dans le *El Siglo* (13 au 19/9/2013 : 8-9), les propos de Lira (AFEP) reflètent ce même désir de passer à une nouvelle manière d'aborder le passé dans la société chilienne, tout en dénonçant le passage du temps et la perpétuation des violences psychologiques sur les proches des victimes maintenues dans l'ignorance quant au sort des membres de leurs familles. Cette dernière déclare :

« Nous espérons que dans dix ans nous n'aurons plus à revendiquer la justice; ceux qui, aujourd'hui, demandent pardon ont attendu quarante ans et, pendant quarante ans, les proches ont voulu savoir où étaient leurs êtres chers. Nous exigeons des faits concrets. Une réconciliation basée sur l'impunité ne nous intéresse pas ». La présidente de l'AFEP, [Lira], souligne l'esprit de l'événement [celui de la marche commémorative] : « Ici, après 23 années de démocratie, il n'y a pas eu de politiques intégrales [afin de protéger] les droits humains et c'est pour cela que nous sommes engagés au sein de plusieurs poursuites et que plusieurs cas sont ouverts [auprès des cours de justice]. Il s'agit d'une situation immorale que la communauté internationale ne comprend pas; comment ont-ils permis que les proches [des victimes] vivent dans une agonie permanente, avec des conséquences psychologiques, en recherchant leurs proches. Ce qui s'est produit est un déni permanent de la justice ». ²⁰⁰

La marche, pour les deux représentantes de l'AFDD et de l'AFEP, est ainsi un moyen de dénoncer l'absence de justice et les conséquences psychologiques de la disparition forcée et des exécutions politiques. Il s'est agi aussi de mettre en exergue les liens entre les luttes sociales du passé et celles du présent liées au système d'éducation et aux Mapuches. Plusieurs activités possédant une valeur symbolique se sont produites en marge de la marche commémorative du 8 septembre 2013, notamment la marche « *Marcha Rearme*²⁰¹ », les soirées vigiles organisées par *Villa Grimaldi* ou même la journée spécifiquement dédiée à l'anniversaire au Musée de la Mémoire et des Droits

²⁰⁰ « La presidenta de otra de las agrupaciones convocantes, la Asociación de Familiares de Ejecutados de Familiares de Ejecutados Políticos (AFEP), Alicia Lira, indicó: « Esperamos que en diez años más no tengamos que estamos nuevamente exigiendo justicia. Aquellos que hoy piden perdón esperaron 40 años, y por 40 años los familiares han querido saber dónde están sus seres queridos. Exigimos hechos concretos. No nos interesa una reconciliación es base a la impunidad». La dirigente destacó el espíritu del evento: «Aquí, a 23 años de democracia no se han hecho políticas integrales de DDHH, y por eso estamos aún con muchas querellas y procesos abiertos, lo que es una inmoralidad que la comunidad internacional no entiende, Cómo han permitido que los familiares vivan en la agonía permanente, con gran daño psicológico en busca de sus familiares. Lo que ha habido es una permanente denegación de justicia». »

²⁰¹ Commencée en 2005, cette marche se produit le même jour que la marche traditionnelle, mais fait le chemin inverse, c'est-à-dire qu'elle commence au cimetière et se termine face à *La Moneda* afin de symboliser une mémoire vivante plutôt que le deuil ou la mort (Hite, 2011).

humains. Par souci d'espace, toutefois, la section suivante se concentrera sur *Londres 38* et les banderoles de la mémoire.

Los lienzos de la memoria - Les banderoles de la mémoire

Londres 38 a, étant donné son histoire, toujours eu une attitude méfiante qui s'est traduite par des actions défiant les gouvernements de la *Concertación* et les autorités policières. Doté d'une équipe jeune et dynamique, l'espace pour la mémoire s'est donné pour mandat de ramener dans l'espace public la mémoire et d'amener les visiteurs à analyser de manière critique la dictature, certes, mais aussi ses legs qui se perpétuent dans le temps. Dans cette même lignée, le groupe œuvre aussi en dehors de sa résidence en exposant à divers endroits de Santiago afin de rejoindre plus de personnes. Ces actions extérieures ne visent pas simplement à attirer plus d'individus, mais utilisent également cette nouvelle tribune en prenant appui sur des symboles collectifs²⁰².

Au matin du 7 septembre 2013, à quelques jours de l'infâme 11 septembre, *Londres 38* commença à afficher des banderoles sur les côtés de neuf ponts surplombant la rivière Mapocho, qui traverse la capitale. Les messages y étant inscrits révèlent l'insatisfaction, la méfiance et la défiance de l'organisation envers les avancées (ou leur absence) en matière de condamnations ou de connaissances relativement au sort des victimes. Voici six des onze textes des banderoles, les cinq autres ayant le même esprit :

*Où sont les disparus?
Qu'ils rompent le pacte de silence
Que parlent ceux qui ont donné l'ordre de tuer
L'impunité garantit la répression d'aujourd'hui
Que parlent ceux qui ont torturé et assassiné
Civils et militaires : que parlent ceux qui savent
(Londres 38, 2016 : 104-113)*

²⁰² Communication Diana Taylor dans le cadre de la sortie du livre "40 años de luchas y resistencias". 15/7/2016-*Londres 38*, Santiago, Chili.

Les banderoles interpellent les passants dans leur quotidien afin qu'ils se rendent compte que l'impunité est toujours en place au pays, tout en apostrophant deux autres groupes : d'abord, le gouvernement, en l'incitant à rompre le pacte du silence²⁰³ et, ensuite, les civils et les militaires ayant participé aux violences de la dictature afin qu'ils sortent de leur mutisme et lèvent le voile sur ce qui s'est produit. L'événement n'aurait probablement pas attiré l'attention n'eût été le fait que, dans la nuit du 7 au 8 septembre, des *Carabineros* ont retiré quatre des onze banderoles. Ironiquement, tel que l'a souligné au cours d'un entretien informel Felipe Aguilera, coordonnateur de la Section Mémoire et membre du groupe de travail de *Londres 38* (9/6/2016), le fait que les policiers aient retiré sans préavis les messages, alors que les permis en règle avaient été obtenus préalablement, est un signal que l'impunité est toujours en place et que la mémoire n'est pas bienvenue dans l'espace public²⁰⁴. N'ayant toujours pas eu de réponses satisfaisantes quant au raisonnement derrière le retrait des banderoles et à la suite de démarches judiciaires infructueuses au pays (*Londres 38*, 2016 : 104-113), *Londres 38* a déposé un dossier en 2016 devant la Cour Interaméricaine de droits de l'homme afin de défendre son droit d'expression et contrer la censure²⁰⁵. Cette demande à un organe de justice international souligne bien le manque de confiance envers les institutions chiliennes de la part de l'Espace pour la mémoire.

Il y a eu une profusion d'activités organisées par d'autres organismes et organisations de la mémoire afin de souligner le quarantième anniversaire du coup d'État. Pour des raisons d'espace, il est impossible de les mentionner toutes. Toutefois, il convient de noter que le principal instigateur de ces initiatives est le gouvernement qui promeut une mémoire ancrée dans le passé, c'est-à-dire terminée, ce qui n'est pas le cas des organisations qui voit la mémoire comme une forme d'action dans le présent.

Espace des associations : rôle et projet de société

²⁰³ En effet, l'une des critiques les plus virulentes des Commissions de vérité et réconciliation (Rettig et Valech) réside dans l'anonymisation du nom des bourreaux pour cinquante ans (cf. chapitre 8).

²⁰⁴ Felipe Aguilera dans le cadre de la sortie du livre "40 años de luchas y resistencias". 15/7/2016- Londres38, Santiago, Chili.

²⁰⁵ Idem.

La tribune accordée et/ou gagnée par les organisations dans l'espace public est jugé comme étant insuffisante par celles-ci. En effet, plusieurs considèrent que leur rôle devrait être plus prédominant quant aux politiques publiques de la mémoire et relativement à la transmission de la mémoire aux générations futures. L'année 2013 a donné un espace supplémentaire à ces groupes afin de définir plus précisément quel devrait être leur apport à l'avenir en dehors de leur rôle traditionnel de gardien de la mémoire.

La nature même des différentes associations transparait dans leurs interventions sur ces sujets. Le MMDH, par exemple, présente une volonté de s'identifier comme le constructeur de la mémoire nationale chilienne (*La Tercera*, 11/01/2013). D'après le directeur de l'établissement, Ricardo Brodsky, trois ans après son ouverture le Musée s'est transformé en une institution qui « parle profondément aux gens » (*Le petit journal*, 23/6/2013). Dans une allocution subséquente, en novembre 2013, à la conférence de l'Association de musées de mémoire à Liverpool, il ajoute que le MMDH propose une « narration capable de transmettre le sens [de ce passé], en commençant par un sentiment d'empathie envers les victimes »²⁰⁶. Cette affirmation est appuyée par la position du MMDH en faveur de la sensibilisation de la population à la gravité des violations des droits humains s'étant produites pendant la dictature de Pinochet. Il ne s'agit donc pas de prendre position politiquement, mais plutôt face à des impératifs moraux pour le pays²⁰⁷. Établir un lieu apolitique permettant aux visiteurs d'avoir leur propre interprétation à leur sortie peut ainsi être entendu comme une stratégie du MMDH pour sortir des batailles rangées des partis et, par le fait même, de se faire entendre par plus de gens.

La sensibilisation de la société chilienne aux violations graves des droits humains n'implique pas ou ne cherche pas à faire adhérer à des idées politiques ou à l'idéologie des victimes. Ce qui est en jeu, c'est la dimension morale de notre coexistence, prendre pour acquis que la dignité humaine est une valeur absolue, qu'aucune circonstance ou contexte ne peut affaiblir nos obligations en terme de respect.

La tâche du musée, en ce sens, n'est pas historiographique. Son but n'est pas de discuter des causes qui ont conduit à ces violations, ni de les contextualiser.

²⁰⁶ <http://musingonculture-en.blogspot.cl/2013/12/guest-post-building-memories-by-ricardo.html>, [En ligne], page consultée le 22/9/2016

²⁰⁷ *Idem.*

La suggestion faite par la directrice du DIBAM²⁰⁸ d'exposer les différentes interprétations des causes du coup d'État du 11 septembre implique une confusion : la prétendue nécessité du coup d'État n'inclut pas la nécessité de passer outre les droits humains pendant 17 ans. (Brodsky, *Cooperativa*, 28/6/2012)²⁰⁹

Le directeur du MMDH illustre bien ici les conflits générés par la trame temporelle et narrative exposée par le musée. En adoptant une position qui se veut apolitique, le MMDH essuie, depuis sa création, les critiques de divers acteurs et du monde académique.

Londres 38 a une toute autre approche. L'année 2013 a été conceptualisée par les membres du conseil d'administration comme une conjoncture clé qui demandait le support et l'unité de plusieurs pans de mobilisations (*Londres 38*, 2016 : 9). Là où le MMDH se cantonne au domaine moral et à la promotion d'une société valorisant les droits humains, *Londres 38* amène la mémoire dans l'espace public.

Se rebeller contre les structures oppressives et appeler à la justice ne peut être une tâche exclusive aux victimes de la dictature et de leurs familles; pour faire de cette cause une cause personnelle et collective, il suffit de noter comment ces dynamiques continuent à déterminer nos vies et à empêcher l'appropriation réelle de nos droits. (...) Un espace comme *Londres 38* est un lieu d'articulation politique, de discussion critique et, surtout, d'action. Si vous ne voulez pas que soient oubliés ceux qui ont lutté pour la construction d'une autre réalité, non seulement est-il nécessaire de sauver leurs histoires, mais surtout leurs luttes. La mémoire est comprise comme un espace dynamique et nous croyons que le

²⁰⁸ DIBAM- Dirección de Bibliotecas, Archivos y Museos- Direction des bibliothèques, archives et musées.

²⁰⁹ « La toma de conciencia de la sociedad chilena respecto de las graves violaciones a los derechos humanos no implica ni busca una adhesión a las ideas políticas o a la ideología de las víctimas. Lo que está en juego es una dimensión moral de nuestra convivencia: asumir que la dignidad humana es un valor absoluto, que ninguna circunstancia o contexto puede debilitar nuestras obligaciones en cuanto a su respeto.

La tarea del museo, en tal sentido no es historiográfica. Su propósito no es debatir acerca de las causas que condujeron a esas violaciones, ni contextualizarlas. La sugerencia que ha hecho la directora de la Dibam de exponer las diversas interpretaciones respecto de las causas del Golpe de Estado del 11 de septiembre importa una confusión: de la supuesta « necesidad » del golpe de estado no se coligue la necesidad de atropellar los derechos humanos durante 17 años. » (Brodsky, *Cooperativa*, 28/6/2012)

mémorial [ayant] le plus de pouvoir est celui qui est vivant et en mouvement.
(*Londres 38*, 2016 : 31 et 33)²¹⁰

La stratégie de *Londres 38* est de resignifier la mémoire politique des victimes de la dictature. Les personnes décédées ou disparues sous Pinochet ne doivent pas être représentées comme des victimes passives, mais doivent être ramenées à la mémoire comme des sujets politiques qui luttèrent pour un idéal de société. Les différences entre les deux musées sont fondamentales quant au traitement des victimes et de leurs familles. En effet, au sein du MMDH, les victimes sont présentées comme des sujets passifs ayant subi les violences de l'État, peu d'espace étant ainsi donné au militantisme pré-coup des acteurs, puis celui des survivants et de leurs proches. L'activisme, en contrepartie, est central au sein de *Londres 38*. La mémoire, quant à elle, n'est pas un objet du passé que l'on doit exposer dans un musée. D'après María José Pérez, coordinatrice de l'espace de mémoire, :

« *Londres 38* est un espace récupéré par les organisations de droits humains et il s'agit d'un espace ouvert à la communauté. L'objectif est de parler des 98 détenus-disparus de *Londres 38* et c'est un espace qui peut être visité du lundi au samedi. Nous avons des visites guidées et nous avons développé une série d'activités qui n'ont pas à voir seulement avec les demandes de justice, mais aussi avec l'installation du thème du droit à la vérité, à la justice et à la mobilisation aujourd'hui. Selon nous, la mémoire n'est pas une pièce de musée : il s'agit d'un outil pour l'action du présent. » (Reyes, *El Siglo*, 18 au 24/10/2013 : 15)²¹¹

²¹⁰ « Rebelarse contra las estructuras opresivas y clamar por justicia no puede ser una tarea exclusiva de las víctimas de la dictadura y sus familiares; para hacer de esta causa una causa personal y colectiva, basta con notar cómo dichas dinámicas siguen hasta hoy determinando nuestras vidas e impidiendo la apropiación real de nuestros derechos. »
« Un espacio como *Londres 38* es un lugar de articulación política, de discusión crítica y por, sobre todo, de acción. Si no se quiere el olvido para quienes lucharon por la construcción de otra realidad, no solo es necesario rescatar sus historias sino por, sobre todo, sus luchas. Entendemos la memoria como ese espacio dinámico, y creemos que el memorial más ponente es el que está vivo y se mueve. »

²¹¹ « *Londres 38* es un espacio recuperado por las organizaciones de derechos humanos, y es un espacio abierto a la comunidad. Lo que se busca es hablar de los 98 detenidos desaparecidos de *Londres 38* y es un espacio que se puede visitar de lunes a sábado. Nosotros tenemos visitas guiadas y desarrollamos una serie de actividades que no tienen que ver sólo con las demandas de justicia, sino también instalar el tema del Derecho a la Verdad, a la Justicia y a la movilización hoy. Para nosotros, la memoria no es una pieza de museo, es una herramienta para la acción del presente ».

La mémoire est d'abord appréhendée ici comme un outil concret de la lutte sociale pour la justice et la vérité. L'une des campagnes communes à plusieurs associations, notamment *Londres 38*, l'AFEP et l'AFDD, se fonde d'ailleurs sur le slogan suivant : « *Toda la verdad, toda la Justicia* » (Toute la vérité, toute la justice). Le mantra, en insistant sur le « toute la vérité », soutient qu'il existe des zones d'ombres, de silences, voire même de mensonges relativement à la dictature et aux violences qu'elle a générées.

When victims call for truth, they are often asking for « the truth », a singular truth. The truth that is desired by victims is often an ideal, absolute truth. This desire is usually informed by and shaped by two main factors. The first of these is a legalistic conceptualisation of the truth, some set of externally valid facts that comprise « the truth, the whole truth and nothing but the truth ». Yet these facts - where they can be assembled and verified - may confound the desire for that singular truth (Smyth, 2007 : 28-29).

La « vérité » réclamée par les victimes, leurs familles et autres porteurs de mémoire se transforme ainsi en un objet idéalisé qui est défini par sa capacité, si découverte, à en finir avec l'impunité, à créer une culture de respect des droits humains, à promouvoir la réconciliation et à réparer les torts commis (Smyth, 2007 : 29). La vérité singulière défendue par les associations entre en conflit avec celles mises de l'avant par des groupes considérés comme leurs ennemis naturels étant donné les représentations du passé qu'ils défendent et leur conceptualisation de la justice.

Dans un second temps, le passé devient un instrument par lequel *Londres 38* espère générer une mobilisation accrue de la nouvelle génération²¹². Ces deux points sont d'ailleurs ceux différenciant le plus les deux lieux. *Londres 38* a la volonté de se représenter comme un lieu de lutte contemporain, alors que le MMDH s'identifie plutôt à un lieu de connaissance et de savoir ayant pour objectif de générer une réflexion chez ses visiteurs. À nouveau selon Pérez, dans le *El Siglo* (Reyes, 18 au 24/10/2013), la lutte sociale doit être élargie afin de ne plus être seulement entre les mains des victimes et de leurs familles.

²¹² Entretien avec Juan René Maureira, coordonnateur Archive et plate-forme digitale, et membre du groupe de travail *Londres 38*, 10/4/2012.

« Pour nous, il ne s'agit pas d'une action limitée aux familles ou aux victimes directes des violations de droits humains : il s'agit d'une interpellation de l'ensemble et une demande qu'il y ait vérité et justice, ce qui a à voir avec qui, quand et comment ont été perpétrées les violations de droits humains et c'est une demande qui ne se limite pas aux proches, mais à l'ensemble de la société chilienne. »²¹³ (Reyes, *El Siglo*, 18 au 24/10/2013)

Ce commentaire, de la part de la coordinatrice de l'espace de mémoire, m'apparaît être une volonté de rompre avec le monopole *de facto* des associations historiques de la mémoire au Chili. En effet, tel qu'il a été fait mention au cours des chapitres précédents, étant donné leur lutte à travers les décennies, les associations, telles que l'AFDD et l'AFEP, se sont taillées des positions de force au sein de la société chilienne. Leur prédominance transparait à la fois dans leur surreprésentation dans les médias et les différentes opportunités de rencontres avec des organes officiels de l'État. *Londres 38*, le MMDH et *Villa Grimaldi* œuvrent, en contrepartie, en marge de ces groupes, n'ayant ni cette représentation médiatique en dehors d'une explication des objectifs mémoriels de leurs bâtiments respectifs, ni l'autonomie des regroupements étant financés directement par l'État. Le premier, *Londres 38*, valorisant l'activisme et la mobilisation, le second, le MMDH, promouvant principalement l'éducation et le dernier, *Villa Grimaldi*, mettant de l'avant l'éducation et la mémoire des proches et des victimes, ces lieux n'arrivent pas à percer dans les médias et à présenter leurs différences et particularités. Leurs activités servent ainsi, au cours de cette période, à mieux définir leurs différents rôles et objectifs, alors que l'AFDD a utilisé l'omniprésence de la mémoire pour asseoir sa position et sa légitimité comme regroupement de référence.

Au cours des précédents chapitres, les stratégies des organisations historiques de l'AFDD et de l'AFEP ont été mises en évidence. Pour cette raison, les pages suivantes analyseront brièvement le rôle pris par les regroupements et mettront également en lumière le projet de société défendu par ces derniers. Le moment fort de la période étudiée est l'année 2013. Toutefois, au cours de l'année 2012, plusieurs communications publiques recèlent des informations pertinentes à la présente étude.

²¹³ « Para nosotros, ésta no es una acción que esté limitada a los familiares o las víctimas directas de las violaciones a los DDHH: es una interpelación al conjunto de la sociedad y una demanda que es de verdad y justicia y que tiene que ver con quién, cuándo y cómo se perpetraron las violaciones a los DDHH, y ésa es una demanda que no se restringe a los familiares, sino a toda la sociedad chilena ».

Le 28 juin 2012, lors de l'inauguration d'un colloque ayant pour thème « 21 ans après le rapport Rettig », Alicia Lira (présidente de l'AFEP) réitère les objectifs de l'association, tout en redéfinissant son rôle au sein de la société chilienne.

Chers camarades et amis, dans ce contexte, le séminaire est un espace pour recréer, renforcer, lier et revigorer le travail pour la vérité, la justice et la mémoire. Il s'agit d'une invitation pour continuer la lutte pour que ne soit consacré ni l'héritage pinochetiste ni l'impunité de ceux qui ont mis en action le terrorisme d'État dans notre pays.

Nous vous invitons à partager, à nous unir et à réitérer notre engagement afin que la lutte pour que « Jamais plus », soit [également] pour la vérité, la justice et la mémoire. La mémoire est entendue ici comme patrimoine national, comme un bien chéri par le pays, présent dans les sourires des Chiliens, dans une vie emplie d'amour et d'opportunités.²¹⁴ (AFEP, 28/12/2012)

Le rôle de l'AFEP est ainsi décrit comme celui d'un acteur se situant à l'avant-garde des luttes sociales ayant pour but la défense du pays face aux legs de la dictature, tout en promouvant une culture du *Nunca Más* passant par la mémoire, la vérité et la justice. Ces objectifs ne peuvent être couronnés de succès que par l'union de toutes les sphères de la société.

Au fil de des différentes déclarations de l'AFEP et de l'AFDD, il semble que cet objectif passe par la définition d'un projet de transformation de la société chilienne afin que cette dernière corresponde à ou s'approche de l'idéal défendu par la génération ayant participé au mouvement généré par Allende (1965-1973). À quelques reprises, les dirigeantes, Diaz et Pizarro (AFDD), mentionneront leur espoir de changement suivant la réélection possible ou confirmée de Bachelet pour un mandat commençant en 2014 (*Bióbio Chile*, 24/3/2013 & 28/12/2013, *The Clinic Online*, 12/9/2013 et *El Siglo*, 6 au 12/9/2013). Néanmoins, malgré un appui de la candidate et future

²¹⁴ « Estimados compañeros y amigos, en este contexto el seminario es un espacio para recrear fortalecer, vincular, vigorizar el trabajo por verdad, justicia y memoria. Es una invitación para seguir luchando para que no se consagre la herencia pinochetista ni la impunidad sobre los que aplicaron el terrorismo de Estado en nuestro país. Los convidamos a compartir, unirnos y reiterar nuestro compromiso para que la lucha por Nunca Mas, sea por verdad, justicia y memoria. La Memoria entendida como patrimonio nacional, como un bien nacional atesorado por el país, presente en las sonrisas de los chilenos, en una vida llena de amor y futuro. »

présidente, une critique assez sévère est réalisée à son encontre. En effet, Pizarro met en évidence les questions contentieuses entre l'AFDD et l'administration Bachelet, qui n'a pas réalisé toutes ses promesses lors de son premier mandat, dont celle d'en finir avec les legs de la dictature (*Bíobío Chile* 24/3/2013). Le rôle de l'AFDD, est donc de rappeler à l'ordre les élus et leur montrer le bon chemin.

La présidente de l'AFDD a ajouté que « si nous ne comprenons pas, si ceux qui gouvernent ne comprennent pas que ce pays a mal tourné depuis vingt ans... parce qu'on peut parler avec des mots fantaisistes, mais les gens passent un mauvais moment. Ce pays ne va pas avancer et ne vivra jamais une vraie démocratie, jamais, car, ici, les droits de la personne ne sont pas garantis pour la grande majorité, dans n'importe quel cas de figure. » La dirigeante a ajouté finalement : « nous devons avoir comme fondement que quand le Chili se dit un pays démocratique et veut se donner en exemple face au monde, le minimum qu'il doit garantir est une institution ayant pour fondement le respect, la promotion et la défense des droits humains, sinon, nous sommes foutus. » (*Bíobío Chile*, 23/3/2013).²¹⁵

Les propos de Pizarro révèlent que le pays ne répond pas, d'après elle, aux exigences de base de ses citoyens en matière de respect de leurs droits fondamentaux. Il faudrait, selon la dirigeante, que cesse l'hypocrisie d'un Chili prenant position à l'échelle mondiale comme une nation démocratique, alors que plusieurs problèmes persistent depuis la dictature militaire. Le nouveau mandat de Bachelet doit refléter, d'après la dirigeante, un véritable changement de mentalité vis-à-vis des droits humains (*Bíobío*, 23/3/2013). Au cours des quatre prochaines années, le travail de la présidente devra se concentrer sur la mise en œuvre de mesures visant à en terminer avec l'impunité, les violations contemporaines de droits humains et les autres legs de Pinochet (*Bíobío*, 28/12/2013). Cette continuité des héritages de Pinochet dans le système politique et la société chilienne est également mentionnée, le 3 septembre 2013, dans une entrevue du *Bíobío Chile* avec la dirigeante

²¹⁵ « La presidenta de la AFDD agregó que « si nosotros no entendemos, si quienes gobiernan no entienden que este país lo ha pasado pésimo en estos 20 años... porque a la gente se le puede hablar con mucha palabra rebuscada, pero la gente lo pasa mal. Este país no va a avanzar y no va a vivir nunca una verdadera democracia, nunca, porque aquí los derechos humanos no están garantizados, para las inmensas mayorías en todo orden de cosas ». La dirigente manifestó por último « hay que tener en el centro, que cuando Chile se diga un país democrático y se quiera poner como ejemplo para el mundo, lo mínimo que tiene que garantizar, es una institucionalidad que tenga en el centro el respeto, la promoción y la defensa de los derechos humanos, si no, estamos jodidos» »

et mis en ligne sur le site YouTube. L'inaction, en termes législatifs, des gouvernements consécutives depuis la transition vers la démocratie a perpétué des inégalités sociales qui entravent la mobilité sociale des individus les plus démunis. Sans réels changements constitutionnels, la dirigeante de l'AFDD soutient que les mouvements sociaux ont été et sont continuellement traités comme des mouvements terroristes et sont durement réprimés. En effet, tel qu'il a été précédemment mentionné, l'un des legs de la dictature est la loi antiterrorisme instaurée par Pinochet en 1984 (*Bíobío Chile*, 3/9/2013). Tel que le souligne Doran (2017), « la loi anti-terroriste définit la menace aux intérêts de la nation de manière assez vaste pour inclure toute action de protestation ou de mobilisation pacifique contre des « intérêts nationaux », touchant du même coup toute action de résistance contre des mégaprojets liés aux ressources naturelles et pénalisant ainsi les tentatives de mobilisation des populations directement concernées par ces enjeux ». D'abord instaurée pour contrer les actes à l'encontre du dictateur, la loi prévoyait des peines sévères d'emprisonnement, « le recours à des témoins « anonymes » au cours des procès et étend[ait] la durée de la période de prison préventive » (CPDH, 16/9/2014). Depuis 1991, plusieurs éléments de la loi ont été abandonnés, mais en 1997, l'administration Frei a renforcé cette loi en y ajoutant des articles (Doran, 2017 : 217). Elle a été abrogée en 2010, mais tel que le met en lumière Doran (2017 : 217), les individus accusés de menacer les « intérêts nationaux » sont maintenant jugés par des tribunaux civils, mais risquent des peines plus sévères. Cette loi continue ainsi d'être utilisée principalement contre les Mapuches (CPDH, 16/9/2014).

Selon Lorena, il faut toujours combattre l'héritage de la dictature. « Celle-ci continue d'exister [sous couvert] d'une institution autoritaire avec une constitution dictatoriale. Créée dans le but de maltraiter et marginaliser sa population, les droits humains ne sont pas les seuls crimes de la dictature, qui sont les plus graves, mais il s'agit aussi de donner à la population des conditions de vie dignes : droit à l'éducation, à la santé, à la culture, aux loisirs, à vieillir dignement [et] au respect de l'enfance. Rien n'a été [fait] pour nous, et ce, depuis le coup d'État, il y a quarante ans".²¹⁶ (*El Siglo*, 22 au 28 /11/2013 : 12)

²¹⁶ « Para Lorena, todavía hay que combatir la herencia de la dictadura. «El vive bajo una institucionalidad autoritaria, con una constitución dictatorial hecha para maltratar y marginar a la gente. Los DDHH no son sólo los crímenes de la dictadura, que son los más graves sino que significan también darle a la gente condiciones de vida dignas: derechos a la educación, a la salud, a la cultura, a la recreación, a envejecer dignamente, respeto a la infancia. Todos no ha estado nunca, desde hace 40 años cuando dieron el golpe de Estado».

La dirigeante souligne qu'une série de mesures concrètes en termes législatifs sont nécessaires afin que la nation en finisse avec la dictature. D'après cette dernière, il faut éradiquer les anachronismes laissés en place lors de la transition vers la démocratie puisque ces règles maintiennent un système de marginalisation d'une tranche de la population. L'État se doit de respecter les droits humains fondamentaux et de mettre en place des politiques favorisant des conditions de vie dignes pour ses citoyens. L'accès à l'éducation est l'un de ces droits inaliénables défendus par l'association. Il s'agit d'ailleurs de l'un de ses chevaux de bataille, et ce, depuis la dictature. La première décennie des années 2000 a été marquée par plusieurs longues grèves étudiantes, notamment celle de 2005-2006, puis celle de 2011-2013 et enfin, celle de 2016. Réitérant l'engagement et soutien de l'AFDD avec la lutte estudiantine, Pizarro souligne que leur cause n'est pas uniquement liée à la vérité, la justice et la mémoire, mais doit plutôt être comprise dans un mouvement plus large.

- Est-ce que cela signifie que l'AFDD s'identifie et s'engage sur d'autres causes que la vérité et la justice, telles que les luttes des étudiants?

- C'est ce que nous avons toujours fait, même en dictature : nous faisons partie, entre autres choses, du mouvement social pour un nouveau Chili, nous avons participé à chacune des manifestations et des annonces qui ont été faites. Je pense que la lutte du pays, définie sous différentes problématiques, a un fond unique qui est de mettre fin à la logique liée au cadre institutionnel, mais aussi idéologique, avec une vision absolument répressive de la société, qui a à voir avec l'éducation au service de quelques-uns, avec la diversité sexuelle, la dépénalisation de l'avortement. Beaucoup de situations sont la conséquence d'un joug idéologique hérité de la dictature. Rien de tout cela n'est isolé, rien n'est accidentel, tout a à voir avec la mise en place d'un modèle économique et idéologique répressif. L'AFDD revendique le respect des droits humains et rien de moins que soit mis au centre des préoccupations [du pays] un projet qui était celui de l'Unité Populaire. [...] Cela a à voir avec le regroupement qui s'insère dans ce contexte et il est bon de le souligner, car il s'est établi une sorte de logique sinistre à compter de l'année 1990 : chacun se battait de son côté et la lutte sociale en était morcelée. [A]ujourd'hui, il y a une grande unité qui porte un coup mortel aux institutions héritées [de la dictature]. La lutte de l'AFDD s'inscrit dans une lutte globale, ce qui signifie la fin de tout ce qui a été instauré à partir du 11 septembre 1973. (Pizarro en entrevue avec Córrova & Quilodrán, *El Siglo*, 6 au 12/9/2013 : 6)²¹⁷

²¹⁷ *¿Eso significa que la AFDD se identifica y se compromete con otras causas aparte la de verdad y justicia, como la lucha de los estudiantes?* - Siempre lo ha hecho, así como lo hizo en dictadura: somos parte entre otras cosas de la mesa social por un nuevo Chile, hemos participado de cada una de las movilizaciones y convocatorias que se han hecho. Yo siento que la lucha del país, definida en distintas temáticas, tiene un fondo único que es terminar con la lógica amarrada desde la institucionalidad, pero también ideológicamente con una visión absolutamente represiva

Cette volonté d'en finir avec les legs de la dictature est à nouveau évoquée et associée au morcellement des luttes sociales qui avaient émergé sous le régime de l'Unité Populaire et d'Allende²¹⁸ et puis d'autres, sous la dictature (Moulián, 1997). La dictature a, d'après Pizarro, instauré un régime autoritaire qui s'est consacré dans la transition vers la démocratie. Les liens de solidarité qui s'étaient développés sous le régime précédent n'existent plus dans la même mesure, ce qui peut être observé par le faible taux de participation à des organisations sociales, communautaires ou même politique (Somma dans Joignant, Morales & Fuentes, 2017 : 48). En effet, alors que la lutte était arrivée à son summum avec le résultat du référendum de 1988, les regroupements se sont séparés et ont développé des objectifs et des stratégies distincts. Au fil des années, les différences et nuances entre les groupes se sont affirmées et, par le fait même, s'est consacrée la désolidarisation des organisations de mémoire et de droits humains. Cette désagrégation a rendu d'autant plus difficile l'accès à la sphère politique pour certaines associations qui manquaient de reconnaissance publique ou n'avaient pas de statut officiel. Selon la dirigeante de l'AFDD, la fragmentation des mouvances sociales s'est résorbée avec l'arrivée de l'année 2013. Dans les propos de cette dernière, il est possible d'observer l'espoir d'une réunion des différents acteurs sociaux dans le but de lutter contre les structures sociopolitiques mises en place par Pinochet et renforcées par les gouvernements lui ayant succédé. L'engagement de l'AFDD dans d'autres luttes que celles de la vérité, la mémoire et la justice s'insère dans leur travail macrosocial visant une transformation de la société chilienne. Cette intervention suggère d'ailleurs que l'on aurait, à tort, limité leur champ d'expertise à ces trois grands thèmes puisque leur activisme s'est ancré, depuis la fin de la dictature, dans une volonté indéfectible d'effacer les différentes politiques héritées de Pinochet, notamment l'adoption d'un système néolibéral à l'américaine. Dans le but

sobre la sociedad, que tiene que ver con la educación al servicio de unos pocos, con la diversidad sexual, la despenalización del aborto. Un montón de situaciones que son la consecuencia de un yugo ideológico heredado de la dictadura. Nada de eso es aislado, nada es casual, todo tiene que ver con la instalación de un modelo económico e ideológico represivo. La AFDD reivindica el respeto a los DDHH, y nada más que tenga en el centro a los DDHH que aquel proyecto que significó la Unidad Popular. Y eso que hoy cobra tanta vigencia es parte también de la lucha de la agrupación. Tiene que ver con que la agrupación se inserta en eso, y esto es bueno señalarlo porque se establece como una siniestra lógica, que se instaló particularmente a partir del año 90: cada uno lucha en su parcela y ante tanta lucha parcelada, hoy hay una gran unidad que dé un golpe mortal a esta institucionalidad heredada. La lucha de la AFDD se enmarca de una lucha global, que significa el término de todo lo que se instaló a partir del 11 de septiembre de 1973.

²¹⁸ Pour plus d'informations relativement à la période Allende et aux mouvances sociales pré et post élections, consulter Sarget (1994), Del Pozo (1994) et Stern (1994) pour ne nommer que ces derniers.

d'agir directement dans le domaine politique, Lorena Pizarro s'est présentée aux élections de 2013 sous la bannière du parti communiste (Córódova & Quilodrán, *El Siglo*, 6 au 12/9/2013 : 7). En entrevue avec le *El Siglo*, la présidente a souligné qu'il s'agissait d'une candidature à titre personnel et non pas d'une candidature émanant d'un mandat de l'AFDD. Néanmoins, les luttes et objectifs mis de l'avant lors de la campagne concordent manifestement avec ceux de l'association. En se présentant comme députée, Pizarro manifeste son désir d'accéder au Parlement et de participer au remaniement profond promis par la coalition de la *Nueva Mayoría*, menée par Bachelet (Córódova & Quilodrán, *El Siglo*, 6 au 12/9/2013 : 7)²¹⁹.

De son côté, l'AFEP ou ses membres n'œuvrent pas dans le domaine politique de manière officielle. Agissant dans ses marges, de même que dans les tribunaux et le monde académique, le regroupement prône lui aussi un abandon des legs de la dictature dans le but de consolider un *Nunca Más* fragilisé par ceux-ci. Lira (AFEP) se prononce ainsi :

Le *Nunca Más* signifie plus de démocratie, de justice et d'égalité. Nous ne pouvons permettre que nos jeunes continuent d'être assassinés, nous ne pouvons accepter que les terroristes d'État reçoivent des peines dérisoires et que ceux qui se battent pour leurs terres ancestrales soient soumis à la loi antiterroriste.

Chers collègues, au Chili, le patrimoine de Pinochet est un problème quotidien. Parce qu'en plus de tuer, faire disparaître et de torturer, le dictateur et ses amis, les groupes économiques, ont fait fortune en volant. Ils se sont approprié les richesses de notre sol, de nos mers et de nos forêts. Cet argent est versé quotidiennement par chacun des Chiliens dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la sécurité sociale et du travail précaire. Ce sont toutes les richesses qu'ils portent dans les brouettes et ils sont payés par les poches des gens.

C'est pourquoi nous appréhendons la lutte [sociale] comme unique et appartenant à tous. Les droits humains sont présents dans les mobilisations étudiantes, les étudiants avec les travailleurs, avec les paysans, avec les peuples mapuches. Les régions ont donné de multiples avenues de luttes et d'organisations populaires; les étudiants et leurs familles se sont mobilisés ensemble, mettant en échec le concept de profit en éducation, ce qui nous a

²¹⁹ Pizarro n'a pas été élue à la suite de cette campagne (*El Siglo*, 22 au 28/11/2013 : 12).

permis de nous retrouver dans la rue, tous ensemble, contre l'héritage pinochetiste (AFEP, 28/6/2012).²²⁰

Ce discours de Lira aborde plusieurs thèmes qui sont communs à celui de la présidente de l'AFDD. En effet, tel que cette dernière, la dirigeante de l'AFEP dénonce l'hypocrisie d'un État qui ne donne que des peines minimales pour des violations de droits humains, alors que la loi antiterroriste est appliquée contre les Mapuches qui luttent pour regagner leurs terres. Cette manière d'agir est dénoncée par Lira comme faisant partie de l'un des héritages de la junte militaire. Le constat est le même pour les deux organisations. Elles jugent que la dictature a non seulement réalisé des violations terribles sur les corps de ses citoyens, mais qu'elle a également agi sur le tissu social en vendant les ressources chiliennes à des intérêts privés et parfois étrangers. Cette constatation est d'ailleurs observable au sein de l'intervention de l'AFEP. Elle est directement mentionnée alors que le regroupement souligne qu'il ne s'agit ni plus ni moins d'un vol éhonté de la population puisque celle-ci, plutôt que de bénéficier des profits de l'exploitation de ses richesses, doit payer de sa poche pour avoir des services de base.

Pour ces différentes raisons, l'AFEP juge que les luttes sociales contemporaines doivent être comprises comme étant « qu'une », c'est-à-dire que les combats ont tous la même provenance. En s'attaquant ensemble à l'origine du problème, en l'occurrence, ici, les legs sociaux, économiques et politiques de la dictature, les citoyens pourront les vaincre et ramener leur pays sur le chemin du respect des droits de l'homme. Malgré que la déclaration n'évoque pas plus longuement le sujet de la fragmentation des mouvances sociales contemporaines, il est possible d'observer un désir, voire une nécessité d'unité de ces mouvements afin que se réalise leur objectif principal. *Le Nunca Más*

²²⁰ « El nunca más significa más democracia, más justicia, más igualdad. No podemos permitir se siga asesinado a nuestros jóvenes, No podemos aceptar que a los terroristas de estado le apliquen penas irrisorias y a los que luchan por sus tierras ancestrales, se les aplique la ley antiterrorista. Estimados compañeros, en Chile, la herencia pinochetista es problema cotidiano. Porque además de asesinar, hacer desaparecer y torturar; el dictador y sus amigos: los grupos económicos, formaron su fortuna robando. Se han apropiado de las riquezas de nuestro suelo, mares y bosques. Esta esquilmala la pagamos a diario -cada uno de los chilenos- en la salud, educación, previsión y trabajo precario; son todas las riquezas que ellos se llevan en carretillas llenas, y las pagan los bolsillos del pueblo. Por eso entendemos que la lucha es una y es de todos. Derechos humanos presente en las movilizaciones estudiantiles, los estudiantes junto a trabajadores a la par con los pobladores, campesinos, pueblo mapuche. Las regiones han dado pautas de lucha y organización popular, los estudiantes y sus familias se han movilizado unidas, poniendo en jaque el lucro en la educación, lo que ha permitido encontramos en la calle, todos juntos, contra las herencias pinochetistas. » (AFEP, 28/6/2012)

ne pourrait être mis de l'avant ni respecté tant que l'État ne se donnera pas les moyens de le faire, ce qui passe par le respect des droits fondamentaux de ses citoyens.

En somme, les pages précédentes permettent d'en arriver au constat qu'une hétérogénéité de plus en plus grande s'est installée au sein des stratégies employées et des discours des organisations étudiées. Au cours des chapitres quatre et cinq, ainsi qu'il a été mis en évidence, les associations historiques avaient un répertoire de performance et discursif plutôt homogène bien qu'ayant des accès différenciés aux médias, à l'espace public et aux gouvernements. À compter de 2005, l'émergence d'une multitude de nouveaux groupes, de projets mémoriels financés et menés par l'État de même que le jaillissement de mouvances sociales liés à des problématiques contemporaines, l'espace occupé par les organisations de mémoire et de droits humains a été de plus en plus amputé. En réaction, celles-ci ont dû générer de nouvelles stratégies tout en appelant à des discours trouvant résonance au sein d'autres groupes afin de s'insérer dans de nouvelles niches. Cette tendance s'est renforcée au cours de la présente conjoncture (2013-2014): les représentations du passé et leurs revendications²²¹ sont semblables d'une organisation à une autre. C'est au niveau des stratégies discursives et performatives où les nuances sont les plus marquées. En effet, tel qu'il a été élaboré au cours de ce chapitre, les organisations, à l'exception de la marche annuelle du 11 septembre et du dépôt d'une plainte commune à l'AFDD et à l'AFEP, ont orchestré leurs propres activités et allocutions de manière individuelles.

Conclusion

La période 2012-2013 est complexe et paradoxale, c'est-à-dire que la mémoire du passé a été omniprésente au cours de celle-ci mais, concrètement, les associations n'ont pas été celles qui ont le plus occupé cet espace. En effet, les médias ont principalement relaté les événements commémoratifs mis de l'avant par l'État, laissant peu d'espace pour les regroupements qui ont utilisé des méthodes alternatives de diffusion (notamment l'utilisation de leurs propres sites web et de plateformes médiatiques et académiques moins connues).

²²¹ Notamment relativement à l'abandon des legs de la dictature et les problèmes existant au sein du système judiciaire.

Dans ce chapitre, il s'est agi de se saisir des principaux débats s'étant produits autour de la question de l'impunité, c'est-à-dire les griefs liés à l'absence de justice et aux prisons de luxe. Ce dernier point a d'ailleurs permis de mettre en exergue la relation tendue entre l'administration Piñera et la droite à la suite de la fermeture du centre carcéral *Cordillera*, ainsi qu'avec les regroupements qui jugent cette action insuffisante. Par la suite, le chapitre a exploré différentes activités de commémoration réalisées par les organisations de mémoire et de droits humains, telles que la marche commémorative et les banderoles affichées par *Londres 38*. La dernière section a exploré les déclarations des associations afin de mettre en évidence quel devrait être leur rôle dans le Chili contemporain, de même que quels sont les devoirs de l'État envers sa population et ce qui devrait être entrepris afin de mettre de côté les legs de la dictature.

Les stratégies discursives ont eu plusieurs objectifs au cours de cette période. Tout d'abord, il s'est agi de réitérer les manquements en matière de justice de l'administration Piñera et la progression de l'impunité au sein du pays, notamment via les demandes de fermeture des centres pénitenciers *Cordillera* et *Punta Peuco*. Cette diatribe de la part des organisations de mémoire et de droits humains a été également un moyen de s'identifier à nouveau comme ayant l'autorité morale, étant donné leur lutte historique pour la vérité, la mémoire, la justice et contre l'impunité, pour définir la manière dont le pays doit avancer en matière de justice sociale et d'impunité.

Les stratégies de manifestations ont été plus à l'avant-scène lors du quarantième anniversaire du coup d'État. Si tel qu'il a été mentionné les principales initiatives viennent du gouvernement, les associations ont utilisé cette période commémorative en organisant des marches, des vigiles, des journées thématiques et des activités spéciales. Cette foison de manifestations avait deux objectifs : (1) rappeler leur lutte historique et (2) présenter la mémoire comme faisant partie du présent et comme un outil de la lutte pour la justice et la vérité.

Chapitre 8 : Aujourd'hui et demain (2014-2018) : une question d'impunité

Introduction

La période de 2014-2018 est marquée par le deuxième mandat de Michelle Bachelet à la présidence du pays. Avec son retour, les sujets de la justice et de l'impunité continuent d'être à l'avant-plan des revendications des organisations de mémoire et de droits humains. Cette impunité et cette demande de justice s'incarnent autour de plusieurs conflits. Une foison de problèmes est soulevée par les associations étudiées. Parmi ces sujets, on trouve notamment ces quelques exemples : le sujet du poste de sous-secrétaire au programme de droits humains du ministère de l'Intérieur qui doit à nouveau être comblé, le remaniement de la loi pour les libérations conditionnelles, le projet de loi pour l'octroi d'avantages carcéraux pour les condamnés pour crimes contre l'humanité, la question du temps qui s'écoule, les violations de droits dans le présent, les multiples grèves de la faim d'ex-prisonniers politiques et la déception frappante des associations envers la présidente, son parti et leur programme relatif aux droits humains, pour ne nommer que ces derniers.

Ce chapitre a pour objectif, dans un premier temps, de reconstruire les principaux débats ayant eu lieu autour de la question de l'impunité. À travers trois contentieux publics, il mettra en exergue comment les discussions portant sur le secret Valech, le centre carcéral *Punta Peuco* et le *Nunca Más* s'inscrivent dans une polémique plus large liée à l'absence de justice perçue par les organisations étudiées dans le cadre de cette thèse. Au cours des prochaines pages, il s'agira donc d'abord de se saisir des discours des associations portant sur leurs revendications communes de déclassifier les archives Valech. Ensuite, j'analyserai les différents projets de loi mis de l'avant afin de libérer ou donner de meilleures conditions pénitentiaires aux condamnés pour crimes contre l'humanité. Dans un même temps, il s'agira d'exposer le rapport à la justice des organisations alors qu'elles jugent que *Punta Peuco* est synonyme d'injustice et prolonge l'impunité effective. Finalement, le chapitre se terminera avec une discussion portant sur le travail des associations se fondant autour des thèmes du *Nunca Más*, de l'impunité biologique et de leur rapport au gouvernement Bachelet.

Dans un deuxième temps, il s'agira d'évoquer les concepts de désaffection politique et de performance qui permettront de mettre en évidence les relations au politique des associations étudiées. Dans un dernier temps, il s'agira de revenir sur l'espace obtenu et négociés par ces organisations tout en explicitant leurs stratégies et les solidarités à l'œuvre au cours de la présente conjoncture.

L'impunité et le secret Valech

Du début de la dictature à aujourd'hui, la manière d'aborder ou de taire le sujet du passé est au centre de luttes de tranchées mémorielles. Pendant le régime militaire, les organisations de mémoire centraient leurs activités autour de la lutte contre le silence et le déni de leurs expériences de violence et de souffrance. La transition à la démocratie a amené un autre type de discours se focalisant plutôt sur la bataille contre l'oubli, ce qui a, par ailleurs, motivé divers secteurs de la société chilienne à promouvoir des initiatives visant la publicisation et la diffusion de la *vérité*²²² sur le passé du pays. La période actuelle, post-transitionnelle, appelle à une autre dimension, celle de la lutte contre le maintien de *secrets*. Évoqué brièvement au cours du précédent chapitre, le désir, ici, est de briser le sceau du secret imposé relativement aux archives ayant émergé des Commissions de vérité Rettig et Valech, de même que les archives de *Colonia Dignidad* et celles des forces militaires et policières. Cette lutte réactivée par l'Espace de mémoires *Londres 38*, au cours de 2013 via sa plate-forme web, a rapidement résonné chez d'autres associations qui ont également pris position sur la question. Entre 2015 et 2018, le domaine politique a répondu de manière partielle à cette revendication.

Le 27 novembre 2014, la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) a déposé un rapport portant sur le « Droit à la vérité en Amérique ». Au sein du document, la CIDH souligne qu'il en va du devoir des États de maintenir des archives relativement aux violations graves des droits humains et que ces dernières ne peuvent être conservées de manière confidentielle (CIDH, 2014). Si, de prime abord, l'État chilien respecte l'esprit du rapport déposé, dans la pratique, l'accès

²²² Ce concept sera exploré et analysé de manière plus approfondie au cours du prochain chapitre.

à l'information est fortement limité. Ce fait est souligné par Collins dans le Rapport annuel de 2015 de l'Université Diego Portales. En effet, elle y dénonce le fait que le simple accès ne permet pas de se conformer au droit à la vérité, puisque, afin de donner sens aux données brutes se trouvant dans les archives, il faut une capacité énorme d'organisation et de traitement de l'information qui nécessite une formation (Collins, 2015 : 33-34). Finalement, les efforts de consultation des archives doivent être examinés en respectant la vie privée des individus dans un premier temps, certes, mais également en considérant le « droit collectif à savoir ce qui s'est passé relativement à des violations graves » de droits humains (Collins, 2015 : 34). Ce mouvement de balancier entre les deux ordres de droits est synonyme de casse-tête pour les enquêtes judiciaires, qui se heurtent à l'impossibilité d'ouvrir certains témoignages pour cause de refus de l'individu ayant témoigné, ou encore sa mort (Collins, 2015 : 34).

Les organisations considèrent ces obstacles à la vérité comme étant particulièrement aberrants, puisqu'ils bloquent l'établissement d'une vérité « complète ». Au cours de ce chapitre, il s'agira de se saisir des principaux événements et discours entourant la lutte pour la fin du secret. De manière concrète, à travers les différents efforts parlementaires d'en finir avec le secret Valech²²³, on examinera les réactions des organisations de mémoire et de droits humains face aux échecs et aux succès obtenus dans la Chambre des députés.

Le 31 août 2016, la Chambre a voté sur un projet de loi visant à lever le secret pesant sur les archives de la commission Valech (Collins, 2016 : 32). À court de trois votes, la proposition présentée par le PCC, le PPD et le DC fut battue en chambre par les différents députés de la droite et quelques membres de la NM. Le projet de loi avait pour but d'établir le caractère public des archives produites par les Commissions Valech I et Valech II, « tout en maintenant un certain droit de veto pour les individus désirant protéger la confidentialité de leur propre témoignage » (Collins, 2016 : 32). Ce retrait de la clause de 50 ans protégeant les archives visait également à « contribuer à la recherche de la vérité et que justice [puisse être rendue] dans les cas de violations graves de droits humains qui sont présentement en suspens » (*El Siglo*, 1/9/2016). Les opposants au projet

²²³ Les documents et archives de la Commission antérieure, Rettig, sont disponibles, pourvu que les personnes ayant témoigné acceptent de partager les informations. Toutefois, les archives des Commissions Valech I et II étaient classifiées pour une période de 50 ans.

ont déclaré, via les médias, que leur décision avait été basée sur le respect des victimes qui n'auraient peut-être pas narré leur expérience de la dictature de la manière dont elles l'avaient fait si elles avaient su que leurs témoignages seraient rendus publics (*El Siglo*, 1/9/2016). De nombreux députés ayant appuyé le projet ont, quant à eux, dénoncé les obstacles mis en travers de la justice, certains allant plus loin en accusant les opposants de protéger les responsables de violations, puisque le maintien du silence préserve leur anonymat (*El Siglo*, 1/9/2016).

Ces commentaires trouvent résonance chez les associations historiques de mémoire de même que chez les sites de mémoire. Au cours des jours suivant le rejet du projet, ces organisations prendront d'assaut les médias afin de défendre ce qu'elles décrivent comme le droit à la vérité de la population chilienne. Les deux citations suivantes proviennent respectivement des dirigeantes de l'AFDD (Lorena Pizarro) et de l'AFEP (Alicia Lira).

« Au-delà des excuses de ceux qui se sont abstenus ou ayant voté contre et qui justifient leurs agissements sur les réseaux sociaux, il faut dénoncer un grand mensonge : je crois qu'il s'agit d'une infamie, qu'ils ne cherchent pas qu'à protéger les témoignages des victimes », a dit la dirigeante. Et elle a souligné que « le projet ne viole pas l'identité des victimes, que s'il y a une seule personne ne désirant pas que son nom apparaisse, elle a tous les droits, mais cela n'a rien à voir avec le fait de continuer à cacher les noms de ces criminels. Ils doivent répondre des crimes qu'ils ont commis. » (*El Siglo*, 1/9/2016)²²⁴

Pour la présidente de l'association de familles d'exécutés politique (AFEP), Alicia Lira, il s'agit d'un « fait embarrassant » correspondant à ce à quoi les a habitués ces derniers temps l'Exécutif. Elle a souligné que « le vote contre le projet des députés de la *Nueva Mayoría*, tant attendu pour que les Chiliennes et les Chiliens aient le droit de savoir ce qui s'est passé dans ce pays, ne peut s'expliquer que par la faible volonté politique du gouvernement sur ce sujet pour plus de deux ans [...] ». (*El Siglo*, 1/9/2016)²²⁵

²²⁴ « Más allá de las excusas de quienes se abstuvieron o votaron en contra y justifican su actuar por redes sociales, es una gran mentira señalar, me parece que es hasta una infamia, que se busca proteger el testimonio de las víctimas », aseveró la dirigente. Y recalzó que « el proyecto no viola la identidad de las víctimas, si hay una sola persona que no quiere que su nombre aparezca, tiene todo el derecho, pero eso no tiene ninguna relación con que aquí se tenga que esconder el nombre de aquellos criminales que tienen que responder por los delitos que cometieron ». (*El Siglo*, 1/9/2016)

²²⁵ « Para la presidenta de la Agrupación de Familiares de Ejecutados Políticos (AFEP), Alicia Lira, este es « un hecho vergonzoso » que se condice con lo mostrado por el Ejecutivo en el último tiempo. Subrayó que « los diputados de la Nueva Mayoría que votaron en contra de este anhelado proyecto para que las chilenas y chilenos tengan el derecho de saber lo que pasó en este país, solamente se explica por la poca voluntad política que ha tenido

D'après ces deux associations, les raisons évoquées par les députés n'ont aucun lien avec le projet de manière concrète, mais auraient plutôt tout à voir avec une volonté politique de protéger les bourreaux et leur anonymat et, par le fait même, de balayer sous le tapis les velléités de justice réclamées par les victimes et leurs proches. Un regroupement de sites de mémoire²²⁶ souligne également ces points tout en mettant en exergue le rôle tenu par la droite au sein du Parlement (*Londres 38*, 5/9/2016).

Nous rejetons fermement le secret de 50 ans des archives de Valech, consacré mercredi dernier à la Chambre des députés, par un vote honteux dans lequel abondaient des commentaires et des opinions mal informés, voire même mensongers. Ceux qui ont voté contre rétablissent, une fois de plus, l'impunité et deviennent les complices des bourreaux.

Garder le secret des 50 ans d'arrière-plan et des témoignages recueillis par la soi-disant Commission sur la prison politique et la torture, dirigée par Mgr Sergio Valech, est un acte qui accentue l'impunité dans les crimes de la dictature. Non seulement il restera un ensemble de documents auxquels il n'y aura pas d'accès public, mais les tribunaux et les juges ne pourront pas non plus les consulter pour leurs enquêtes judiciaires. [...] Le gouvernement devient aussi un complice de l'impunité en ne développant pas une politique active permettant à la vérité et à la justice de progresser sur les crimes du passé, ne réalisant pas de fait ce qui était promis dans son programme [...]. (*Londres 38*, 5/9/2016)²²⁷

el Gobierno en estos temas, por más de dos años, porque hace dos años la Presidenta se comprometió a reunirse con nosotros y darnos una respuesta y a la fecha no ha pasado nada ». » (*El Siglo*, 1/9/2016)

²²⁶ Les signataires d'une lettre publiée dans les médias et notamment sur le site web de *Londres 38* sont les suivants : *Londres 38*, *Espacio de memorias*, *Asociación por la Memoria y los Derechos Humanos Colonia Dignidad*, *Corporación Parque por la Paz-Villa Grimaldi*, *Corporación Memoria Lonquén*, *Estadio Nacional Memoria Nacional Ex prisioneros Políticos*, *Corporación 3 y 4 Álamos*, *Asociación por los Derechos Humanos y la Memoria José Domingo Cañas*, *Archivos sin Fronteras-Chile*, *Observatorio por el Cierre de la Escuela de las Américas*, *Corporación La Serena 16 de Octubre*, *Sitio de Memoria ex Clínica Santa Lucía*, *Sitio de Memoria Nido 20* et *Agrupación por la memoria histórica Providencia. Antofagasta*.

²²⁷ « Rechazamos enérgicamente la mantención del secreto por 50 años de los archivos Valech, consagrado el miércoles pasado en la Cámara de Diputados, en una vergonzosa votación en la que abundaron comentarios y opiniones desinformadas e incluso mentirosas. Quienes votaron en contra reinstalan, una vez más, la impunidad y se convierten en cómplices de los victimarios. La mantención del secreto por 50 años de los antecedentes y testimonios recogidos en la llamada Comisión sobre Prisión Política y Tortura, que lideró el obispo Sergio Valech, es un acto que profundiza la impunidad en los crímenes de la dictadura. No solo seguirá siendo un conjunto de documentos a los cuales no hay acceso público, sino además los tribunales y sus jueces no podrán consultarlos para sus investigaciones judiciales. (...) El gobierno también se hace cómplice de la impunidad al no desarrollar una política activa que permita avanzar en verdad y justicia sobre los crímenes del pasado, ni siquiera para cumplir con lo prometido en su programa, como el fin del secreto por 50 años de los antecedentes y testimonios de ex prisioneros y ex prisioneras de la dictadura, quienes

D'après les signataires de la lettre ouverte, déclarer que bloquer ce projet est uniquement pour protéger les victimes et leur témoignage est mensonger et répond plutôt à une consécration de l'impunité dans l'obstruction des avancées judiciaires qui auraient permis à de nombreuses victimes d'en finir avec leurs recours. Les organisations accusent ici le gouvernement de se faire complice de l'impunité, n'ayant ni développé de mesures concrètes pour promouvoir une justice effective, ni soutenu le projet de loi qui permettrait aux tribunaux de faire leur travail. L'attitude et les commentaires formulés par les députés ne satisfont pas les associations qui n'y voient qu'un écran de fumée supplémentaire. En effet, tel qu'il a été mentionné précédemment, la protection des témoignages des individus ne désirant pas que leur participation soit révélée faisait partie intégrante du projet de loi. Selon les sites de mémoire, exprimer le contraire s'apparente à une opération de désinformation. Finalement, la déclaration mentionne un fait important relativement aux témoignages des ex-prisonniers politiques lors de la Commission Valech. La lettre ouverte souligne que les personnes ayant témoigné l'ont fait dans le but de connaître la vérité sur ce qu'il leur était arrivé et sur ce dont ils avaient été témoins (*El Siglo*, 2/9/2016). En classifiant pour cinquante ans les archives et les documents résultant de ce processus, les victimes n'obtiennent ni vérité ni justice. On perpétue plutôt le silence et l'impunité.

Ce commentaire est soutenu par les propos tenus par divers regroupements d'ex-prisonniers politiques²²⁸ dans une lettre ouverte publiée sur leur page Facebook et reprise par les médias écrits. Dans celle-ci, les associations dénoncent le fait que la classification des archives de la Commission Valech est arrivée après leur témoignage et leur a été imposée.

Le Chili doit savoir que lorsque les survivants et survivantes ont présenté leurs témoignages devant la première Commission sur la torture et l'emprisonnement

desde siempre han entregado sus declaraciones ante la justicia para conocer la verdad sobre los crímenes de los que fueron testigos. » (*Londres* 38, 5/9/2016)

²²⁸ La lettre ouverte publiée sur leur compte Facebook (1/9/2016) et reprise partiellement dans les médias écrits est signée par l'ANEXPP, le Parti Socialiste- Brigade nationale d'ex-prisonniers (*Partido Socialista- Brigada nacional de ex prisioneros*), le regroupement national d'ex-prisonniers politiques (*Coordinadora nacional de ex prisioneros políticos*), le regroupement de proches d'ex-prisonniers politiques décédés - Chili (*Familiares de ex prisioneros políticos fallecidos- Chile*), Parti radical du Chili- Coordonateur national de EXPP (*Partido radical de Chile- Coordinadora nacional de EXPP*) et le regroupement d'ex-mineurs victimes de prison politique et de torture (*Agrupación de ex menores víctimas de Prisión Política y Tortura*).

politique en 2004, nous l'avons fait avec la compréhension que nos témoignages seraient publics et qu'ils seraient présents dans les publications et les documents audiovisuels pour que les futures générations connaissent les bestialités commises contre des citoyens sans défense. Nous voulions que la justice prenne le dessus, que l'impunité cesse et que les gouvernements post-dictatoriaux respectent la promesse de vérité et de justice.

Lorsque Ricardo Lagos et son ministre Insulza ont scellé le Congrès pendant 72 heures pour passer sur les épaules des survivants la loi 1992, « symbolique et austère », nous avons appris avec surprise qu'ils avaient mis sous cadenas nos témoignages pour 50 ans, pour assurer l'impunité pour les tortionnaires et les meurtriers. Et ce qui est le plus grave... pour éviter l'obligation de l'État d'enquêter, de punir les coupables de plusieurs crimes (séquestrations, tortures, abus sexuels sur des mineurs et des adultes, vols, etc.) et offrir des réparations aux personnes affectées.

À cette infamie, un acte honteux est ajouté aujourd'hui. Les députés de *Nueva Mayoría* votent ou s'abstiennent de manière complice avec la droite réactionnaire d'empêcher le Chili de savoir qui étaient les complices, les tortionnaires et les meurtriers qui ont opéré dans le pays entre 1973 et 1990.

[...]

De ces personnages, nous n'acceptons pas l'impudeur qu'ils disent qu'ils l'ont fait « pour nous protéger ». La protection des victimes de violations graves des droits humains doit passer par l'exposition des faits au public, par l'enquête sur les crimes commis par des agents de l'État « dans l'exercice de leurs fonctions » et par le soutien social et juridique de ceux qui ont été soumis à un traitement cruel, inhumain et dégradant.

[...]

Nous exigeons que le gouvernement, en particulier la présidente de la République, accomplisse sans plus tarder ses promesses de campagne et donne, aux survivants de la dictature et aux citoyens, TOUTE LA VÉRITÉ, TOUTE LA JUSTICE, NON À L'IMPUNITÉ! (*Familiares de ex prisioneros políticos fallecidos- Chile*, page Facebook, 1/9/2016).²²⁹

²²⁹ « Chile debe saber que las y los sobrevivientes que prestamos declaración en la primera Comisión de Prisión Política y Tortura el 2004, lo hicimos bajo el entendido que nuestros testimonios serían públicos y que se dejaría constancia de ellos en publicaciones y registros audiovisuales, para que las nuevas generaciones supieran de las bestialidades cometidas en contra de una ciudadanía indefensa. Buscábamos que la justicia se hiciera cargo, cesara la impunidad y que los gobiernos postdictatoriales cumplieran la promesa de Verdad y Justicia. Cuando Ricardo Lagos y su ministro Insulza, sellan el Congreso por 72 horas, para sacar a espaldas de los sobrevivientes la Ley 19.922, "simbólica y austera", nos encontramos con la sorpresa que le habían puesto candado a nuestros testimonios por 50 años, para asegurar Impunidad a torturadores y asesinos. Y lo que es más grave... para eludir la obligación del Estado, de investigar, sancionar a los culpables de los múltiples delitos asociados (secuestros, torturas, abusos sexuales de menores y adultos, robos, etc.) y reparar debidamente a las personas afectadas. A esta infamia, se agrega hoy un hecho vergonzoso. Diputados de la Nueva Mayoría votan o se abstienen en complicidad junto con la derecha reaccionaria para impedir que Chile sepa quiénes fueron los cómplices, torturadores y asesinos que operaron en el país entre 1973 y 1990. [...] A estos personajes, no les aceptamos la desvergüenza que digan que lo hacen "por protegernos". La

La longue lutte des ex-prisonniers politiques pour obtenir un statut de victimes, des réparations pour les dommages subis et qu'une commission de vérité leur soit dédiée a été couronnée d'un succès amer. En effet, l'un des principaux buts de leur participation à une commission était de partager avec le Chili leur expérience de la dictature et les impacts que celle-ci a eus sur leur vie. Il s'agissait également pour les ex-prisonniers politiques de se servir de cette plate-forme, qu'ils croyaient publique, comme d'un lieu pour formuler une mise en garde contre le passé chilien pour les futures générations afin d'éviter qu'il ne se répète. Toutefois, après la fin des travaux de la Commission, l'ancien président Ricardo Lagos et son ancien ministre de l'Intérieur, Insulza, ont réuni le Congrès afin d'élaborer une loi qui classifierait les résultats de Valech. Cette action entreprise par Lagos a été vécue comme une trahison par les survivants de la dictature. Après avoir obtenu finalement le droit de partager leur expérience et espérer que justice soit faite, on leur a enlevé, d'après eux, leur droit fondamental à la vérité et à la justice. D'après les ex-prisonniers politiques et leur regroupement, le gouvernement s'est approprié leurs droits à la justice et à la vérité (Garrido, *Diario UChile*, 11/9/2016). Dans un deuxième temps, le secret imposé s'apparente à un nouveau degré de protection accordé aux responsables de violations de droits humains. En effet, selon leur déclaration, la décision d'imposer le secret est une nouvelle façon d'assurer la pérennité de l'impunité. Il va sans dire que, dans cinquante ans, aucun protagoniste direct ne sera probablement encore en vie, ancrant ainsi de manière biologique l'impunité. Dans un troisième temps, la lettre conjointe permet aux ex-prisonniers de dénoncer les agissements du gouvernement Bachelet en matière de respect des conventions internationales signées. Les organisations soulignent d'ailleurs qu'il s'agit également d'un moyen pour l'État d'éviter de se conformer à leur « devoir d'enquêter sur les crimes du passé, les réparer et punir les coupables ». Selon elles, il faut que, finalement, l'administration respecte ses promesses de campagne, c'est-à-dire en finir avec la

protección a víctimas de graves violaciones a los derechos humanos pasa precisamente por exponer los hechos ante la opinión pública, investigar los delitos cometidos por funcionarios del Estado "en ejercicio de sus funciones" y apoyar social y jurídicamente a quienes fueron sometidos a tratos crueles, inhumanos y degradantes. Respaldamos y agradecemos a los parlamentarios comunistas, socialistas y PPD que propusieron la moción de poner término al secretismo cómplice, les pedimos no claudicar y apoyarnos en esta lucha por VERDAD, JUSTICIA y MEMORIA. Exigimos del Gobierno, y en particular de la Presidenta de la República, que sin más dilaciones cumpla sus promesas de campaña y dé a los sobrevivientes de la Dictadura y a la ciudadanía, TODA LA VERDAD, TODA LA JUSTICIA. ¡NO A LA IMPUNIDAD!» (*Familiares de ex prisioneros políticos fallecidos- Chile*, page Facebook, 1/9/2016).

Constitution pinochetiste et favoriser la justice au pays. Elles identifient aussi l'État comme étant le principal responsable de la situation puisqu'il continue de soutenir les bourreaux de l'ancien régime qui reçoivent toujours, à ce jour, des pensions s'élevant à plus d'un million de pesos par an (Mussa, *Diario UChile*, 17/6/2016).

Après que le projet de loi fut débouté en chambre, l'AFDD annonça son intention de recourir à la CIDH, puisque, d'après elle, l'État contrevenait aux conventions signées (Collins, 2017 : 59). Le lendemain, 1er septembre, Hugo Gutiérrez²³⁰ présenta également un second projet qui limiterait l'accès aux archives de Valech aux pouvoirs judiciaires (Collins, 2017 : 59). Le projet est toujours en suspens en chambre au moment d'écrire ces lignes.

Les ex-prisonniers politiques ont dû trouver d'autres avenues afin d'obtenir un accès plus élargi aux archives de Valech I. Collins (2017 : 60) mentionne trois grands courants de mobilisations usant de stratégies et d'arguments différenciés.

Le premier courant défend un libre accès à toutes les informations colligées et générées par la Commission de vérité et de réconciliation Valech (Collins, 2017 : 60). Cette position promeut un accès sans restriction aux archives, documents et rapports sans qu'il y ait de réserve quant aux identités des protagonistes liés aux dossiers consultés (Collins, 2017 : 60). Le second courant emprunte la voie légale en présentant un recours devant la Cour d'appel de Santiago. Ce recours visait à exiger de l'Institut national de droits humains (INDH) qu'il ouvre de manière plus étendue les archives aux survivants et à leurs proches (Collins, 2017 : 60). Cette demande visait à ce que les individus ayant témoigné devant la Commission, qu'ils aient été qualifiés pour les réparations ou non, puissent avoir accès, par exemple, aux raisons justifiant leur qualification ou leur rejet et en apprendre plus sur les enquêtes relatives à leurs dossiers, ce qui pourrait possiblement ouvrir de nouvelles avenues judiciaires (Collins, 2017 : 60). Ces revendications ont été soutenues par la nouvelle politique de l'INDH qui, en octobre 2016, a mis en branle une politique d'élargissement d'accès à ses archives (Collins, 2017 : 60). En effet, l'Institut possède toutes les archives Valech et respecte la loi définissant quels documents peuvent être consultés avant leur déclassification

²³⁰ Député du parti communiste.

(Collins, 2017 : 60). Avant octobre 2016, les demandeurs d'informations recevaient des copies des témoignages et autres informations de base qu'ils avaient eux-mêmes fournis devant la Commission (Collins, 2017 : 60). Aujourd'hui, les documents auxquels les survivants et leurs proches ont accès contiennent les témoignages qu'ils ont réalisés, de même que les documents créés par le comité d'enquête de la Commission qui était en charge d'étudier et de corroborer les déclarations des survivants, pourvu que cela soit limité à leur propre cas (Collins, 2017 : 60).

Le troisième courant est dirigé par la survivante Haydée Oberreuter et est appuyé par de nombreux avocats spécialisés en défense de droits humains (Collins, 2017 : 60). Cette initiative cherche à établir un accès aux pouvoirs judiciaires et publics aux bases de données internes émanant de la Commission Valech afin de pouvoir utiliser des dernières pour analyser et comparer les dossiers avec les archives Rettig et celles de la Vicaría de la Solidaridad (Collins, 2017 : 60). L'objectif ici est de pouvoir démontrer la systématisation de la torture, présente dans de nombreux témoignages, et de pouvoir mettre en lumière « la nature généralisée et organisée des pratiques étatiques répressives » (Collins, 2017 : 60). Cette opération d'analyse des différents dossiers faciliterait, selon ce courant, une meilleure judiciarisation des cas de torture au Chili et permettrait de diriger l'attention vers les bourreaux plutôt que d'enquêter *ad nauseam* sur les victimes (Collins, 2017 : 60). Débouté face au conseil de l'INDH après avoir invoqué la loi d'accès à l'information publique, le groupe d'Oberreuter fit appel devant le Conseil pour la transparence (CPLT) qui leur refusa à nouveau, le 3 janvier 2017, l'élargissement de l'accès (Collins, 2017 : 60). Le regroupement présenta un recours devant la Cour d'appel de Santiago, déclarant que les deux institutions (INDH et CPLT) devraient se conformer aux mêmes mécanismes mis en place par la loi d'accès à l'information 20.285, article 20, qui garantit la protection des intérêts et de la confidentialité des personnes concernées (Collins, 2017 : 60). À ce jour, la Cour n'a pas délibéré sur la question.

Le 11 septembre 2017, Haydée Oberreuter et Paz Becerra (respectivement ex-prisonnière politique et chercheuse de la *Fundación Nodo XXI*²³¹) ont publié un article d'opinion intitulé « Le pacte de silence derrière le secret Valech » (*El pacto de silencio detrás del secreto Valech*), dans le *Bíobío*.

²³¹ Fondation promouvant la réflexion et le questionnement des pratiques politiques dominantes au Chili. Pour plus de renseignement sur la fondation : <http://www.nodoxxi.cl>

Dans cet article, les deux femmes font état de l'impunité au Chili et des conséquences du secret Valech sur la justice.

Au cours des dernières décennies, les violations de droits humains perpétrées pendant la dictature ont été poursuivies et enquêtées principalement à l'initiative des proches des victimes et des survivants et non pas par les gouvernements post-dictature qui ont été particulièrement réticents à respecter leurs obligations et leurs engagements de vérité et de justice en matière d'emprisonnements politiques et de torture, l'imposition du secret étant la principale pierre d'achoppement.

Ce secret signifie une interdiction d'accès aux documents, aux témoignages et aux antécédents fournis par les victimes dans le cadre de la mission de la Commission et menace de pénaliser ceux qui y ont participé et n'en tient donc pas compte. Il en va de l'obligation de l'Institut national de droits humains d'agir en tant que gardiens desdits dossiers. Cette entité, bien que publiant son opposition à cette mesure, se conforme strictement à cette obligation. (Oberreuter & Becerra, *Bíobío*, 1/9/2017)²³²

Les auteurs de l'article soulignent les divers manquements de l'État envers ses citoyens, ce qui a été notamment mentionné à de nombreuses reprises par d'autres organisations de mémoire et de droits humains. On y accuse ainsi le gouvernement d'assurer la perpétuation de l'impunité et de l'inscrire dans une politique étatique via la loi Valech. De plus, d'après Oberreuter et Becerra, il en va de la mission même de l'INDH de donner accès à ces documents. Elles soulignent également le paradoxe qui existe au sein de l'Institut alors que sa dirigeante désapprouve la politique du secret, mais, dans la pratique, maintient le pacte du silence.

Quelques lignes plus loin, les auteures soulignent, elles aussi, que le secret est arrivé par surprise et postérieurement aux témoignages donnés par les survivants de la répression dictatoriale. Leur

²³² « Durante las últimas décadas, violaciones a los derechos humanos ocurridos en dictadura han sido perseguidas e investigadas principalmente por iniciativa de familiares de las víctimas y sobrevivientes, no precisamente por los gobiernos post-dictatoriales que han sido especialmente reuentes a dar cumplimiento a sus obligaciones y compromisos de verdad y justicia en materia de prisión política y tortura, siendo la imposición del secreto el principal escollo. Este secreto es una prohibición de acceso a los documentos, testimonios y antecedentes aportados por las víctimas en el marco del cometido de la Comisión, y que amenaza con sancionar penalmente a quienes participaron en ella y que no mantengan reserva de los mismos. Es obligación del Instituto Nacional de Derechos Humanos el actuar como custodio de dichos archivos. Esta entidad, pese a manifestar públicamente su oposición a esta medida, da cumplimiento estricto a dicha obligación. » (Oberreuter & Becerra, *Bíobío*, 1/9/2017)

déclaration met ainsi en lumière que le secret, depuis son instauration, a été constamment contesté par les ex-prisonniers politiques et les organisations les représentant.

Ces arguments sont à juste titre faux. Le secret relatif aux antécédents a été imposé postérieurement à la création et au travail de la Commission Valech I, par la loi 19.992, qui a également établi les pensions de réparations aux individus qualifiés. Ce qui signifie qu'au cours des mois où les gens ont témoigné et que la Commission conduisait son travail, personne ne savait rien du sceau du secret, encore moins qu'il serait étendu à 50 ans. Le secret Valech est un véritable pacte de silence auquel ont contribué les partis de la *Concertación* et de la droite, au cours du Noël de 2004.

Les arguments des députés qui ont voté contre [la motion] sont d'une telle pauvreté qu'ils rejettent le fait que le projet lui-même envisageait la possibilité de garder l'identité en réserve, si le témoin le demandait en dedans d'une période établie. Ils [les députés] savent, depuis 2004, que la demande pour la fin du secret [imposé] depuis 50 ans a été incluse dans les demandes les plus sincères des organisations de survivants, cette même demande qui a été largement répandue pendant les grèves de la faim des ex-prisonniers et ex-prisonnières politiques de 2015 et la présente année. (Oberreuter & Becerra, *Bíobío*, 1/9/2017)²³³

Cet extrait souligne à nouveau que la classification des archives de Valech s'est produite après le témoignage donné par les survivants de prisons politiques. Depuis que les organisations ont appris l'existence et l'imposition du secret sur les documents en 2004, elles se sont dédiées à le dénoncer comme une preuve supplémentaire de la complicité de l'administration avec la perpétuation et le soutien de l'impunité. En effet, l'un des arguments principaux contre la classification était qu'il constitue un obstacle au développement et à l'avancement de causes judiciaires. On y fait également mention de l'une des stratégies les plus utilisées par les ex-prisonniers politiques : la grève de la faim. Au cours de 2015 et 2016, les journaux ont fréquemment mentionné les avancées ou le

²³³ « Estos argumentos son derechamente falsos. El secreto sobre los antecedentes fue impuesto con posterioridad a la creación y trabajo de la Comisión Valech I, mediante la Ley N° 19.992, que estableció la pensión de reparación para los calificados. Esto significa que durante los meses en que las personas concurren a prestar su declaración y la Comisión realizaba su trabajo, nadie sabía del secreto, ni menos que se extendería por 50 años. El secreto Valech es un verdadero pacto de silencio, al que concurren a su formación los partidos de la Concertación y de la derecha, en plena navidad de 2004. Los argumentos de los diputados que votaron en contra son de una pobreza tal que desestiman el hecho de que el proyecto mismo contemplaba la posibilidad de mantener en reserva los antecedentes si el afectado lo solicitaba dentro de un determinado plazo. Ellos sabían que desde el mismo 2004 la demanda por el fin al secreto de los 50 años ha estado incluida entre las más sentidas reivindicaciones de los sobrevivientes organizados, misma demanda que ha sido profusamente difundida durante las huelgas de hambre de los ex presos y ex presas políticas del 2015 y la del presente año. » (Oberreuter & Becerra, *Bíobío*, 1/9/2017)

manque d'avancées de ces groupes alors qu'ils persistaient dans leur protestation. Ces grèves de la faim poursuivaient plusieurs objectifs se concentrant sur les réparations pécuniaires, tel que le souligne une déclaration publique datée du 17 avril 2015 rédigée par l'UNEXPP²³⁴. Un texte publié sur son site web le 23 décembre 2016 ajoute que le fait que le gouvernement ne se conforme pas aux conventions qu'il a signées les a motivés à lancer une nouvelle grève de la faim qui a été résolue rapidement par ce que l'UNEXPP appelle des « opérateurs politiques » qui auraient « neutralisé » leur jeûne. D'après la déclaration de ce groupe, d'autres associations se sont réunies avec le ministre de l'Intérieur, écrasant de fait leur action (UNEXPP, 23/12/2016). Ce commentaire révèle de manière explicite l'un des principaux problèmes des ex-prisonniers politiques : leur division en plusieurs petits regroupements et associations limite les opportunités politiques pour ces groupes, alors que l'administration utilise ces ruptures et différences afin de repousser une résolution des principales revendications de ces groupes²³⁵.

Le ressentiment des ex-prisonniers envers les administrations post-dictatoriales est également palpable dans la déclaration publique d'Oberreuter et Becerra étudiée un peu plus tôt .

Dans le vote de rejet de ces députés sont reflétées les visions qui ont prévalu tout au long de la transition dans cette affaire. Ceux-ci évitent de progresser relativement à la vérité et à la mémoire collective, concevant les dommages causés dans la perpétration de ces crimes comme s'il s'agissait d'un conflit individuel, d'un problème de vie privée et de réparation personnelle. S'il s'agit d'un réel désir de respecter et d'honorer les sacrifices faits par les ex-prisonnières et ex-prisonniers politiques, alors la voie à suivre est de mettre les documents à la disposition de leurs organisations et du pays en général, afin de déterminer collectivement leur utilisation.

Ainsi, mettre fin au secret Valech est le combat de tous. Le maintenir signifie forcer ceux qui ont souffert de violations de droits humains à se revictimiser en ayant à répéter leurs témoignages, en les décourageant de recourir à la justice et en contribuant à promouvoir l'impunité des auteurs. Mais surtout, maintenir le secret signifie que, en tant que communauté, nous renonçons à prendre en charge la vérité conservée dans ces témoignages. Cette vérité porte sur une partie obscure

²³⁴ Union d'ex-prisonniers politiques du Chili (*Unión de ex presos políticos de Chile* - UNEXPP) - autrefois connue sous le nom d'ANEXPP

²³⁵ Une étude plus approfondie des diverses associations d'ex-prisonniers politiques serait nécessaire et pertinente pour une meilleure compréhension des rapports de force et de luttes de ces regroupements. Ce n'est toutefois pas l'objet de la présente thèse.

de notre histoire à laquelle nous devons faire face afin de pouvoir construire une véritable démocratie vers l'avenir, sans peur, sans mensonges et sans pactes de silence. (Oberreuter & Becerra, *Bíobío*, 1/9/2017)²³⁶

Cette citation met en lumière la relation tendue avec les gouvernements de la *Concertación* et de la *Nueva Mayoría*, de même qu'avec la Chambre des députés, qui apparaissent avoir été les principaux responsables de l'imposition d'obstacles sur le cours de la justice et, par extension, la résolution des problèmes liés aux pensions accordées par les Commissions Rettig et Valech²³⁷. Selon les auteures, ces obstacles s'opposent non seulement aux enquêtes judiciaires, mais ils contribuent également à la stagnation en matière de vérité et de mémoire collective. Il est nécessaire ici d'insister sur la terminologie utilisée. Les auteures mettent en opposition le collectif qu'elles préconisent, face à l'individuel, valorisé par les administrations. En effet, dans l'extrait ci-haut, on rapporte que l'opération de conceptualisation autour des violations de droits humains, réalisée par le gouvernement, tend vers leur individualisation, alors que les ex-prisonniers politiques y voient plutôt un problème devant trouver une résolution collective, étant donné la systématisation de la répression. D'après Oberreuter et Becerra, leur lutte pour la vérité, la justice et la mémoire en est une appartenant à tous. La poursuite de ces objectifs de manière collective est essentielle, selon elles, afin que le Chili de demain soit basé sur une démocratie véritable, c'est-à-dire : « Sans peur, sans mensonges et sans pactes de silence ».

²³⁶ « En el voto de rechazo de estos diputados quedan plasmadas las visiones que han imperado durante toda la transición en esta materia. Aquellas que evitan avanzar en verdad y memoria colectiva, concibiendo el daño ocasionado en la perpetración de estos crímenes como si se tratara de un conflicto individual, un problema de privacidad y reparación personal. Si se desea respetar y honrar los sacrificios hechos por las ex presas y ex presos políticos, entonces el camino a avanzar es el de poner los antecedentes a disposición de las organizaciones de estos y del país en general, de forma de determinar en forma colectiva su uso. Así las cosas, acabar con el secreto Valech es lucha de todos. Mantenerlo significa forzar a quienes sufrieron violaciones a los Derechos Humanos a revictimizarse repitiendo sus testimonios, los desincentiva a recurrir a la Justicia y contribuye a promover la impunidad de los victimarios. Pero por, sobre todo, mantener el secreto significa que, como comunidad, renunciamos a hacernos cargo de la verdad que guardan esos relatos. Aquella verdad sobre una oscura parte de nuestra historia que debemos enfrentar para ser capaces de construir una verdadera democracia hacia el futuro. Sin miedo, sin mentiras y sin pactos de silencio. » (Oberreuter & Becerra, *Biobío*, 1/9/2017)

²³⁷ Tel que la déclaration publique de l'UNEXPP (17/4/2015) le souligne, les pensions accordées par Rettig sont plus généreuses que celles accordées aux ex-prisonniers sous Valech, suggérant une hiérarchie entre les victimes, ce qui est dénoncé par le regroupement.

À ce jour, la question du secret imposé sur la Commission Valech I n'est toujours pas résolue. En septembre 2017, la présidente, Michelle Bachelet, a déclaré qu'il était urgent de travailler sur la déclassification partielle des archives dans le but de les ouvrir aux tribunaux et à leurs enquêteurs qui pourraient les utiliser pour faire avancer les dossiers d'ex-prisonniers politiques (*El Siglo*, 12/9/2017 & *Londres 38*, *El Ciudadano*, 13/9/2017). Plusieurs députés se sont prononcés en faveur de la réintroduction en chambre du projet de loi, étant donné que cela permettrait que se résolvent de nombreux cas de violations de droits humains (*El Siglo*, 12/9/2017). Dans le *El Ciudadano* (13/9/2017), *Londres 38* a tenu à féliciter la présidente pour cette mise en avant du problème du secret Valech, tout en soulignant qu'il en va de la responsabilité de l'État de se conformer aux conventions. De plus, cette ouverture permettrait possiblement de créer un espace de « rencontre dans une patrie fracturée ».

Punta Peuco : avantages carcéraux, justice et fermeture du centre carcéral

Au cours du précédent chapitre, le sujet de la prison *Punta Peuco*, réservée aux criminels complétant des peines d'emprisonnements pour violations de droits humains s'étant produites sous la dictature, a été brièvement abordé via le micro-événement de la fermeture du centre carcéral *Cordillera*. Critiqué de part et d'autre, le lieu de détention a été un sujet épineux jusqu'aux derniers jours de l'ultime mandat de la présidente Bachelet (2014-2018). Dans la section suivante, il s'agira de mettre en lumière les divers points de conflits liés à *Punta Peuco*. Tout d'abord, j'aborderai la campagne mise en œuvre par différents acteurs appartenant à la droite. Ensuite, il s'agira d'évoquer la lutte réalisée par les associations de mémoire et de droits humains afin de contraster la manière d'appréhender les problématiques des bénéficiaires carcéraux, les demandes de libération et la possible fermeture du pénitencier.

Campagne pour la libération et l'octroi d'avantages pénitentiaires

À compter de 2013, une nouvelle stratégie s'est organisée autour des prisonniers de *Punta Peuco*. On aurait pourtant tort de croire que ces efforts n'auraient commencé qu'à ce moment. En effet,

d'après Pizarro, en entrevue avec le journal *El Siglo*, ce mouvement remonte à la détention de Pinochet à Londres en 1998.

Je crois qu'il y a toujours eu un intérêt à assurer l'impunité pour les violateurs des droits de l'homme qui purgent des peines à *Punta Peuco*. Je pense, qu'au fil des années, la force qui a réclamé la demande de la fermeture de cette prison a signifié [un retour] de l'offensive qui s'était installée depuis l'arrestation d'Augusto Pinochet à Londres avec une logique du « pauvre vieil homme » où, par voies de communication, on a voulu installer la perversion de la victimisation de l'agresseur et c'est grave, car l'Histoire est ainsi déformée. (Pizarro, *El Siglo*, 25/6/2016)²³⁸

Ainsi, d'après la dirigeante de l'AFDD, le renversement des identités bourreaux/victimes a pu être également observé au lendemain de la détention de Pinochet au Royaume-Uni. En revenant au chapitre 4 de la présente thèse, il est effectivement possible d'observer qu'une opération visait à transformer la figure forte du général vers l'une qui le décrivait plutôt comme un être malade devant être protégé face aux cours de justice. À l'époque, les regroupements de familles de détenus-disparus et d'exécutés politiques avaient dénoncé ces agissements, les qualifiant de déformations de l'Histoire, et Pizarro le fait à nouveau ici. Cette « Histoire » déformée entre en opposition avec celle que les organisations défendent, c'est-à-dire celle d'un dictateur autoritaire qui a justifié des violations graves de droits humains par un gouvernement qui menait le pays à sa perte. Cette manière d'appréhender le passé a tout à voir avec la façon dont la transition s'est produite et s'est ancrée dans les institutions chiliennes. Selon la dirigeante, le long silence ou les volontés politique et sociales de tourner la page du passé ont donné place à des narrations différenciées du pays qui n'ont pas de légitimité.

Pendant et à la suite de la fermeture du centre carcéral *Cordillera*, en 2013 (cf. chapitre 7), divers secteurs de la droite se sont saisis de ce renversement des identités. Les proches, les avocats et les partisans de prisonniers ont fait la promotion d'une identification de ces derniers à la catégorie de

²³⁸ « Yo creo que siempre ha existido un interés de asegurar la impunidad a violadores de los derechos humanos que cumplen condenas en Punta Peuco. Creo que el paso de los años y la fuerza que ha cobrado la demanda para el cierre de este penal significó finalmente una ofensiva que se instaló desde la detención de Augusto Pinochet en Londres, con una lógica del « pobre anciano », donde se quiere instalar comunicacionalmente la pervisión de convertir en víctima al victimario y eso es grave porque se tergiversa la historia. » (Pizarro, *El Siglo*, 25/6/2016)

victimes (Orellana, *El Desconcierto*, 6/7/2016). Selon Alicia Lira (AFEP), cette stratégie a été mise en œuvre par ces groupes afin d'assurer l'octroi d'avantages pénitentiaires aux condamnés. Dans un effort qualifié de concerté par Collins (2016 : 28), des « membres de l'armée (condamnés, innocentés et/ou faisant l'objet d'une enquête) et des personnes les appuyant », ont tenté de trouver des appuis au sein de l'Église catholique, de la Commission de défense du Sénat et d'autres institutions. Ces efforts ont trouvé résonance chez certains membres du Sénat qui ont proposé une loi promouvant la concession de prestations et de subventions à différents prisonniers, dont certains purgeant des peines pour violations de droits humains (*El Mostrador*, 20/6/2016). De fait, le projet de loi déposé en mai 2016 devait remplacer la législation en place relativement aux questions de libération conditionnelle (Collins, 2016 : 50).

La nouvelle loi, dans la version originale proposée par les sénateurs, visait à mieux matérialiser l'objectif de la réintégration sociale du détenu, en renforçant les mécanismes de contrôle pour établir la liberté conditionnelle comme une institution de plus à l'intérieur d'une série de mesures conçues à cette fin. En même temps, elle souligne que la libération conditionnelle devrait être considérée comme un « avantage » plutôt que comme un « droit », tel qu'établi dans l'ancienne législation. Elle confie également à l'organe d'évaluation la prise en considération de la gravité du crime commis et renforce les exigences minimales pour postuler [pour la libération conditionnelle] qui seraient appliquées aux personnes responsables de certains crimes graves (Collins, 2016 : 51).²³⁹

Le projet fut discuté au Sénat et remanié à quelques reprises au cours de l'été 2016, puis approuvé pour en étudier la constitutionnalité et être ratifié par la Chambre des députés (Collins, 2016 : 51-52)²⁴⁰. Au cours de la même période, un groupe de sénateurs proposa trois initiatives qui, si elles étaient adoptées, alloueraient des avantages carcéraux aux criminels condamnés pour violations de droits humains (Collins, 2016 : 56). Le 17 juin 2016, 19 sénateurs ont envoyé une lettre à la présidente Michelle Bachelet « lui demandant de prendre des mesures administratives afin d'assurer

²³⁹ « La nueva ley, en la versión original propuesta por los senadores, pretendía materializar de mejor manera la meta de reinserción social del detenido, fortaleciendo mecanismos de supervisión para establecer a la libertad condicional como una institución más dentro de un abanico de medidas tendientes a este fin. Señala, a la vez, que la libertad condicional debería considerarse como un « beneficio », más que un « derecho », tal como lo establecía la legislación antigua. Encarga, asimismo, al ente evaluador considerar la gravedad del delito cometido, y endurece los requisitos mínimos para postular que les serían aplicados a los responsables de ciertos delitos graves. » (Collins, 2016 : 51)

²⁴⁰ La version finale déposée devant la Chambre des députés inclus une provision créant un obstacle vis-à-vis l'octroi d'avantages carcéraux aux condamnés pour crime contre l'humanité, celle-ci élargissant l'éventail des crimes commis par les ex-agents de l'État sous la dictature (Collins, 2016 : 52).

le respect du droit pénal humanitaire, en particulier dans l'application des peines d'emprisonnement pour des condamnés atteints de maladies graves et incurables, et ce, sans discrimination » (Obrador, *Bíobío Chile*, 20/6/2016). Cette lettre incitait ainsi Bachelet de permettre la « remise en liberté intensive surveillée pour des raisons humanitaires » (Collins, 2016 : 56). L'argument légal invoqué par les sénateurs de la droite pointait la nécessité d'appliquer le droit pénal humanitaire. Cet aspect de la loi, ne différenciant pas entre crimes ordinaires et crimes contre l'humanité, justifiait théoriquement sa possible vigueur ici.

En réaction à la publication de la lettre des sénateurs, un groupe de l'AFDD s'est enchaîné aux portes du siège du Congrès (*El Siglo*, 20/6/2016, ADN Radio, 20/6/2016). La présidente Lorena Pizarro a déclaré que cette action visait, dans un premier temps, la dénonciation de la « logique d'impunité » qui existe au Chili et qui doit être condamnée (*El Siglo*, 20/6/2016, ADN Radio, 20/6/2016). Dans un second temps, il s'agissait d'exprimer haut et fort le désir de l'AFDD que le Sénat abandonne ce projet de loi et en soutienne plutôt un qui empêcherait que les condamnés pour violations de droits de la personne aient accès à davantage de bénéfiques carcéraux (*El Mostrador*, 20/6/2016). Pizarro a d'ailleurs eu des mots fermes envers le gouvernement, soulignant « qu'il était très dur qu'elles doivent avoir recours » à ce type d'actions tel qu'elles le faisaient en 1979 sous la dictature (Obrador, *Bíobío*, 20/6/2016). Depuis cet enchaînement aux portes du Congrès, tous les vendredis, des membres de l'AFDD se réunissent face au palais présidentiel, *La Moneda*, à Santiago et marchent afin d'exiger la fermeture de *Punta Peuco* (*El Siglo*, 9/9/2016, Rollano, *Diario UChile*, 2/7/2016).

Dans une lettre publiée sur le site de *Villa Grimaldi* et remise à *La Moneda* le jeudi 30 juin 2016, plus de quarante organisations de mémoire et de droits humains²⁴¹ s'opposent fermement au projet

²⁴¹ *Agrupación de Familiares de Ejecutados Políticos de Santiago*, *Agrupación de Familiares de Detenidos Desaparecidos*, *Agrupación de Ex Prisioneros Políticos « Enrique Pérez Rubilar » de Temuco*, *Agrupación de Familiares de Detenidos Desaparecidos de Concepción*, *Agrupación de Familiares de Detenidos Desaparecidos de Parral*, *Agrupación de Familiares de Detenidos Desaparecidos de Santiago*, *Agrupación de Familiares de Detenidos Desaparecidos y Ejecutados Políticos de La Araucanía*, *Agrupación de Familiares de Detenidos Desaparecidos y Ejecutados Políticos de La Serena*, *Agrupación de Familiares de Detenidos Desaparecidos y Ejecutados Políticos de Linares*, *Agrupación de Familiares de Detenidos Desaparecidos y Ejecutados Políticos de Osorno*, *Agrupación de Familiares de Detenidos Desaparecidos y Ejecutados Políticos de Talca*, *Agrupación de Familiares de Detenidos Desaparecidos y Ejecutados Políticos de Valdivia*, *Agrupación de Familiares de Ejecutados Políticos de Puerto Montt*, *Agrupación de Familiares y Amigos de Ejecutados Políticos y Detenidos Desaparecidos de Copiapó*, *Agrupación de*

de loi relatif à l'octroi d'avantages carcéraux et à la libération d'individus qui sont présentement emprisonnés à *Punta Peuco*. À la remise de la lettre, Alicia Lira (AFEP), Higinio Espergue (président *Villa Grimaldi*) et Lorena Pizarro (AFDD) (*Villa Grimaldi*, 30/6/2016) ont, respectivement, déclaré que la missive avait pour but, non seulement, de dénoncer l'inaction de l'administration Bachelet, mais aussi de contrecarrer la campagne lancée par la droite chilienne.

Pour nous, le silence du gouvernement, face à cette campagne articulée par la droite, certains secteurs de la *Nueva Mayoría* et quelques représentants de l'Église catholique, est impensable. Aujourd'hui, nous résistons à la campagne médiatique. Nous avons la conviction que nous avons raison et nous en avons le droit. Il ne peut y avoir aucun avantage concédé pour les bourreaux qui essaient maintenant de devenir des victimes, alors qu'ils ne manifestent pas de repentirs et refusent de collaborer dans des affaires juridiques. [...] (*Villa Grimaldi*, 30/6/2016)²⁴²

« Il semblerait qu'au lieu de progresser dans le domaine de la vérité et de la justice, nous progressions dans l'impunité, ce qui affecterait sérieusement la coexistence nationale et l'approfondissement de la démocratie. En tant que site commémoratif, nous nous engageons à promouvoir une éducation et une culture du respect des droits humains, ce qui signifie lutter résolument contre l'impunité. C'est la tâche de toutes les organisations familiales, des sites de mémoire et des groupes de droits humains (*Villa Grimaldi*, 30/6/2016)²⁴³.

Familiares de Ejecutados Políticos y Detenidos Desaparecidos de Iquique y Pisagua, Agrupación de Familiares de Ejecutados Políticos de Valparaíso, Agrupación de Familiares de Detenidos Desaparecidos y Ejecutados Políticos de Paine, Corporación Parque por la Paz Villa Grimaldi, Agrupación de Mujeres por la Memoria y la Vida, Asociación por la Memoria y los Derechos Humanos Colonia Dignidad, Asociación de Memoria y Derechos Humanos Venda Sexy, Centro Helmut Frenz, Centro de Salud Mental y Derechos Humanos (CINTRAS), Colectivo 119, Familiares y Compañeros, Colectivo Reconociendo Chile, una mirada de frente, Colegio de Asistentes Sociales de Chile A.G., Comisión de Derechos Humanos del Consejo Regional Metropolitano, del Colegio de Contadores de Chile, Comisión de Derechos Humanos del Colegio de Periodistas, Comisión Ética Contra la Tortura – Chile, Comisión Ética Contra la Tortura – Temuco, Comisión Ética Contra la Tortura – Valparaíso, Comisión Ética Contra la Tortura – Secretariado Exterior, Comisión Funa, Comité de Recuperación del Cuartel Borgoño, Observatorio por el Cierre de la Escuela de las Américas, Comunidad Ecuménica Martin Luther King, Confederación de Trabajadores del Cobre, Corporación 3 y 4 Álamos, Corporación Memoria Lonquén, Corporación Memorial Paine, Londres 38, Espacio de memorias, Memorial Nido 20

²⁴² « Para nosotros es impresentable el silencio del gobierno frente a esta campaña articulada por la derecha, sectores de la Nueva Mayoría y algunos personeros de la iglesia católica. Hoy día estamos resistiendo la campaña mediática. Tenemos la convicción de que estamos en lo justo y lo correcto. No puede haber beneficios para victimarios a quienes se intenta ahora convertir en víctimas a pesar de que no muestren arrepentimiento y se han negado a colaborar en las causas judiciales. » (*Villa Grimaldi*, 30/6/2016, Rollano, *Diario UChile*, 30/6/2016)

²⁴³ « En tanto, la Corporación Villa Grimaldi, por intermedio de su presidente, Higinio Espergue, manifestó preocupación por lo que estima señales graves de retroceso en materia de derechos humanos. « Pareciera que, en vez de avanzar en materia de verdad y justicia, estamos avanzando en impunidad, lo cual afectará gravemente la convivencia nacional y la profundización de la democracia. Como sitio de memoria estamos comprometidos en fomentar una educación y una cultura de respeto a los derechos humanos, lo que implica luchar decididamente contra

D'autre part, Lorena Pizarro, présidente de l'AFDD, a confirmé qu'il y avait eu un silence et une indolence inacceptables de la part de l'Exécutif quant à la lutte contre l'impunité. « Ce n'est pas qu'ils ont violé le programme, ils n'ont rien fait, ce qui est pire », a déclaré Pizarro. « Il y a un silence maintenu à ce sujet et certains secteurs ont été autorisés à avancer vers de nouvelles formes d'impunité. Il est clair que les libertés sont cédées par le pouvoir judiciaire, mais le silence de la Présidente a permis l'émergence d'une manœuvre menée par le journal *El Mercurio*, afin de victimiser les responsables de crimes contre l'humanité. Cette logique est très perverse pour une société, car les criminels sont victimisés et ceux qui réclament la justice cherchent à nous transformer en ennemis des droits humains », a conclu la présidente de l'AFDD. (*Villa Grimaldi*, 30/6/2016)²⁴⁴

Les organisations blâment l'Exécutif en déclarant que celui-ci a appuyé de manière tacite la campagne des groupes de droite en conservant le silence et en ne s'engageant pas de manière effective sur la voie du respect des droits humains et de politiques valorisant le *Nunca Más*. En fait, tel que le déclare Espergue (*Villa Grimaldi*), plutôt que d'avancer, le pays semble régresser et aller vers l'impunité. Ce qui apparaît ainsi en filigrane de la lettre envoyée est l'identification des organisations à la catégorie de garant de la démocratie et de la *convivencia* nationale qui ne passeraient que par « l'approfondissement de la vérité ». Cette position, soulignée par Espergue, met en exergue le mandat même des sites de mémoire et de conscience, c'est-à-dire d'éduquer les générations suivantes en matière de droits, ce qui passe, entre autres, par une culture de respect des droits humains et la lutte contre l'impunité. Ces luttes sont également au centre de celles des regroupements de familles de victimes de la dictature. En effet, tel que le déclare l'AFEP sur sa page Facebook en septembre 2016 (AFEP, 10/9/2016), « nous sentons que nous avons le devoir moral et historique d'exprimer notre indignation et répudiation de ces tentatives d'impunité et, avec la même force une fois de plus prendre action via les tribunaux, cela fait de nous une partie

la impunidad. Esta es una tarea de todas las organizaciones de familiares, sitios de memoria y colectivos de derechos humanos ». » (*Villa Grimaldi*, 30/6/2016, Rollano, *Diario UChile*, 30/6/2016)

²⁴⁴ « Por su parte Lorena Pizarro, presidenta de la AFDD, ratificó que ha habido un silencio y una indolencia inaceptable del poder ejecutivo respecto a la lucha contra la impunidad. « No es que no hayan incumplido el programa, es que no han hecho nada, lo que es peor », aseguró Pizarro. « Se ha mantenido un silencio al respecto y se ha permitido que algunos sectores avancen a nuevas formas de impunidad. Tenemos claro que las libertades las entrega el Poder Judicial, pero el silencio de la presidenta ha permitido que se levante una maniobra que encabeza el diario *El Mercurio*, con el fin de victimizar a los responsables de delitos de lesa humanidad. Esta lógica es muy perversa para cualquier sociedad, porque se victimiza a los criminales y a quienes demandamos justicia se busca transformarnos en enemigos de los derechos humanos » culminó la presidenta de la AFDD. » (*Villa Grimaldi*, 30/6/2016, Rollano, *Diario UChile*, 30/6/2016)

demandant le rejet des actions présentées par les violateurs des droits de la personne²⁴⁵ ». On comprend à la lecture de ces déclarations que les regroupements cherchent à se faire reconnaître comme garant des valeurs démocratiques, domaine que l'administration, par son silence, laisse libre. La lettre en appelle ainsi à l'administration à se prononcer de manière claire sur le fait « que les criminels [condamnés] pour crimes contre l'humanité ne peuvent obtenir ni la prescription, ni l'amnistie, ni le pardon ou quelques mesures administratives, légales ou politiques qui favoriseraient leur libération et l'impunité » (*Villa Grimaldi*, 30/6/2016).

Les discussions autour du changement de la loi sur la liberté conditionnelle ont polarisé deux groupes. D'abord, la droite qui désirait promouvoir des avantages carcéraux dans une première mesure et, dans une seconde, la libération des responsables des violations pour cause de maladie ou de vieillesse. En contrepartie, les regroupements de familles et autres organisations de mémoire et de droits humains n'y voyaient qu'une manifestation de l'avancée de l'impunité et un renforcement de la droite.

En décembre 2016, Jaime Campos a fait une sortie dans le journal *El Mercurio* afin de dénoncer le mouvement des droits humains qui, d'après lui, maintient et soutient une hiérarchie des individus en matière de loi.

Le ministre Jaime Campos a soutenu : « Il s'agit d'une question de la plus haute importance et au Chili, nous n'avons pas le courage d'y répondre. Malheureusement, nous prenons tous position sur cette question en fonction de nos visions ou de nos intérêts particuliers et nous n'avons pas une vision collective du pays. Je crois que les droits humains sont valables pour tout le monde sans distinction d'aucune sorte, mais il semble que certains ne le croient pas (Pizarro, *El Siglo*, 12/12/2016 & Orellana, *El Desconcierto*, 12/12/2016)²⁴⁶.

²⁴⁵ «La Agrupación de Familiares de Ejecutados Políticos nos sentimos con el deber moral e histórico de además de expresar nuestra indignación y repudio a estos intentos de impunidad, y con la misma fuerza actuar en Tribunales una vez más, haciéndonos parte solicitando el rechazo de las acciones presentadas por los violadores a los derechos humanos. » (AFEP, page Facebook, 10/9/2016)

²⁴⁶ « El ministro Jaime Campos sostuvo: « Éste es un tema de la máxima importancia y en Chile no hemos tenido el coraje para abordarlo. Desgraciadamente, todos vamos tomando posiciones sobre esta materia en base a lo que son nuestras visiones o intereses particulares y no tenemos una mirada colectiva de país. Creo que los derechos humanos son válidos para todo el mundo, sin distinción de ninguna especie, pero pareciese que algunos no lo creen así ». » (Pizarro, *El Siglo*, 12/12/2016 & Orellana, *El Desconcierto*, 12/12/2016)

En effet, tel que le suggère la dernière phrase du ministre, d'après lui, puisque les organisations de mémoire refusent de considérer la libération, pour raisons humanitaires, de condamnés pour violations de droits humains, ces derniers ne sont pas considérés comme égaux devant la loi. Il représente ainsi les prisonniers comme les victimes d'un acte de vengeance par des groupes ayant déclaré que ceux-ci ne pourraient bénéficier de lois qu'ils ont bafouées sous la dictature. Cette approche m'apparaît être originale étant donné que, au lieu de nier ou diminuer les crimes commis par les condamnés, Campos justifie sa démarche comme étant celle d'une recherche de l'égalité des individus devant la loi. De manière plus précise, sa prise de position serait plus légitime, puisqu'elle postule la validité des droits humains pour tous.

Ce commentaire de la part du ministre de la Justice a provoqué l'ire des présidentes de l'AFDD et de l'AFEP. Lorena Pizarro et Alicia Lira ont toutes deux critiqué son argumentation et attaqué sa position laissant entendre qu'il ne s'agissait pas de la première fois que le ministre faisait de telles déclarations.

Pendant ce temps, la présidente de [...] l'AFEP, Alicia Lira, en entretien avec le *El Siglo.cl* : « le ministre Jaime Campos veut que nous oublions de demander justice et que, par le fait même, nous oublions qu'il existe au sein du programme du gouvernement un point spécial sur les droits humains. Les déclarations du ministre Campos sont très sérieuses ».

Elle a également qualifié les déclarations comme « une lâcheté politique et qu'il est immoral qu'un ministre se soucie des auteurs de crimes condamnés de manière universelle », mais « qu'il ne crée pas de lois pour qu'on en finisse avec l'impunité dans ce pays » [...]. (Pizarro, *El Siglo*, 12/12/2016)²⁴⁷

²⁴⁷ « En tanto, la presidenta de la Agrupación de Ejecutados Políticos (AFEP), Alicia Lira, en conversación con ElSiglo.cl sostuvo que « el ministro Jaime Campos quiere que nos olvidemos de exigir justicia y de paso olvidemos que tienen en el interior del programa de gobierno existe un ítem especial sobre derechos humanos. Las declaraciones del ministro Campos son gravísimas ». Y agregó que « es cierto que no han tenido el coraje de solucionar el tema de derechos humanos, en cuanto a los familiares y las víctimas del terrorismo de Estado contra miles de chilenos y chilenas, ancianas y ancianos, pero quiero recordarle al ministro que estos viejitos que hoy ustedes victimizan torturaron, detuvieron, desaparecieron y ejecutaron a mujeres embarazadas, que aun sus familiares no saben que fue de esos niños ». Asimismo, apuntó los dichos como « una cobardía política e inmoral que un ministro muestre preocupación por los victimarios de crímenes condenados universalmente », pero que « no apliquen las leyes para terminar la impunidad en este país », como por ejemplo que « durante décadas no han anulado el decreto de ley de amnistía, a pesar de que el Estado chileno fue condenado por mantenerla y por denegación de justicia », detalló la activista. » (Pizarro, *El Siglo*, 12/12/2016)

« Nous devons nous rappeler que ces « pauvres vieux » ont commis les crimes les plus atroces contre des femmes et des hommes de ce pays. Nous chercherons tous les mécanismes qui nous permettront de prévenir cette impunité contre les victimes, leurs proches et la société. C'est pourquoi nous demandons à nouveau au gouvernement que le projet de loi sur la dégradation des militaires soit adopté, maintenant! » (Pizarro, *El Siglo*, 3 au 9/6/2016 : 11)²⁴⁸

La position prise par le ministre de la Justice en est une, d'après Lira, qui manque de courage politique. En effet, selon la dirigeante, considérant l'engagement de la *Nueva Mayoría* dans leur programme pour la création et l'implémentation de politiques visant la fin de l'impunité, il est aberrant aujourd'hui que des ministres au pouvoir soutiennent des mesures qui promeuvent le contraire. Elle accuse ainsi Campos et, par extension, l'administration Bachelet et les précédents gouvernements de la *Concertación*, d'avoir manqué de courage et de n'avoir rien fait, finalement, qui change le cadre légal, juridique et judiciaire au Chili. Finalement, la présidente de l'AFEP a tenu à souligner qui sont les prisonniers auxquels on tente de donner des privilèges. Selon elle, il s'agit d'hommes ayant torturé, fait disparaître et exécuté des individus pendant la dictature et qui ont été condamnés non seulement par des cours de justice, mais aussi par la communauté internationale via la recherche scientifique et les institutions transnationales²⁴⁹. Pointer l'identité reconnue de « criminels condamnés pour violations graves de droits humains » a également été la stratégie adoptée par la présidente de l'AFDD, Lorena Pizarro, au sein du journal *La Nación*.

À la fin de l'article de *La Nación*, le journaliste Glacaman mentionne l'intention de la présidente de l'AFDD de réclamer une audience avec le ministre de la Justice dans le but de lui demander de clarifier sa position relativement à l'octroi de bénéfiques carcéraux, certes, mais également au sujet de recours lancés pour libérer certains prisonniers. Ce thème sera abordé un peu plus loin. Pour en revenir à l'article mentionné, il convient de souligner que le point sur lequel Pizarro insiste le plus est le paradoxe qui existe dans la volonté d'octroyer des avantages carcéraux aux prisonniers de *Punta Peuco*, notamment. En effet, ce qui est problématique, selon elle, c'est qu'on semble désirer

²⁴⁸ « Hay que recordar que estos "pobres ancianos" cometieron los crímenes más atroces contra mujeres y hombres de este país. Buscaremos todos los mecanismos que nos lleve a impedir esta impunidad nuevamente contra las víctimas, los familiares y la sociedad. Por eso volvemos a exigir al Gobierno que el proyecto de ley de degradación a los militares, sea ley ¡ya! », sentenció Lira. (Pizarro, *El Siglo*, 3 au 9/6/2016 : 11).

²⁴⁹ Les institutions transnationales auxquelles je me réfère ici sont la CPI, la CIDH et *Human Rights Watch*, pour ne nommer que ces dernières.

récompenser des individus qui ont déjà des conditions carcérales supérieures à la moyenne, alors qu'ils ne collaborent pas aux enquêtes policières et judiciaires ni ne se repentent de leurs crimes, ce qui est au centre de la politique de libération conditionnelle.

Les critiques adressées aux déclarations de Jaime Campos représentent bien la cristallisation des relations entre le gouvernement et les organisations de mémoire et de droits humains. Ici, notamment, Lira (AFEP) et Pizarro ont souligné l'hypocrisie des différents partis composant le gouvernement, alors que l'intérêt envers les personnes âgées incarcérées n'émerge seulement que lorsque certains de ces individus sont des membres à la retraite des Forces armées. Un second exemple de cette relation difficile avec les élus est celui de la sénatrice de l'UDI, Jacqueline Van Rysselberghe. Au cours d'une entrevue avec le média *Cooperativa.cl* et rapportée dans le *El Desconcierto*, Pizarro a commenté la visite organisée de Van Rysselberghe à la prison *Punta Peuco*, déclarant que certains partis politiques, en entretenant ce type de relations, font « l'apologie du terrorisme » d'État. Van Rysselberghe a justifié sa visite de la façon suivante :

« Je crois qu'une visite comme celle-ci va générer du bruit et que plusieurs personnes vont la critiquer, mais je crois que nous devons être conséquents », a assuré Van Rysselberghe. De plus, elle a ajouté : « Nous devons fournir des preuves publiques que nous ne sommes pas d'accord que la justice se soit transformée en cruauté judiciaire, en empêchant les personnes atteintes du cancer, en phase terminale ou qui sont alitées, de recevoir les soins nécessaires ou de terminer leurs peines dans leurs maisons » (*El Desconcierto*, 10/3/2017)²⁵⁰.

L'organisation même de la visite du centre carcéral *Punta Peuco* apparaît ainsi avoir été préparée et faire partie d'une stratégie de l'UDI afin de dénoncer publiquement leur désaccord relativement à l'utilisation du système judiciaire pour accomplir ce qui est décrit comme une vendetta « cruelle ». À la lecture de cette déclaration, il est possible d'observer à nouveau le renversement des identités de victimes et bourreaux alors que les prisonniers pour violations de droits humains sont décrits comme étant affaiblis, sans défense et sur le point de mourir et les forces s'opposant à leur libération

²⁵⁰ « Creo que una visita como esta va a generar ruido y habrá mucha gente que va a criticarlo, pero creo que tenemos que ser consecuentes », aseguró Van Rysselberghe. Además, agregó: « Hay que dar muestras públicas de que no estamos de acuerdo con que la justicia se transforme en un ensañamiento judicial, al impedir que las personas con cáncer o enfermedades terminales o que están postrados no puedan recibir los cuidados necesarios o no puedan terminar sus condenas en sus casas ». (*El Desconcierto*, 10/3/2017)

comme des groupes manipulant les pouvoirs judiciaires pour accomplir leur vengeance. Dans le même article du *El Desconcierto* (10/3/2017), le journaliste rapporte la réponse suivante de Lorena Pizarro :

« Si Madame Van Rysselberghe voulait aller voir les prisonniers de *Punta Peuco* à titre personnel, elle en a parfaitement le droit. Le problème est qu'elle visite des génocidaires au nom du parti. [...] Aussi, avec la série de déclarations qu'ils font, finalement, ils relativisent le terrorisme d'État ». Concernant la justification de Van Rysselberghe que sa visite avait pour but de vérifier l'état de santé des prisonniers, Pizarro a déclaré que « s'il y a des gens au Chili qui vivent dans une prison où tous leurs droits sont respectés, ce sont les prisonniers de la prison *Punta Peuco* ». « Il n'y a aucune inquiétude dans le pays pour le nombre de détenus qui vivent dans des conditions inhumaines et qui vivent pratiquement aux limites de la mort sur une base quotidienne. Personne ne parle du besoin impératif de résoudre la situation carcérale de ces derniers », a-t-elle ajouté. La dirigeante de l'AFDD a également déclaré « qu'il est très compliqué qu'au Chili, il y ait des partis politiques qui, en pratique, font l'apologie du terrorisme [d'État] ». ²⁵¹

Là où le bât blesse, selon la dirigeante, n'est pas qu'une visite a été programmée, mais plutôt que cette dernière se soit produite de manière officielle et non pas à titre personnel. Le fait d'y aller comme représentante de l'UDI donne une légitimité certaine aux revendications des prisonniers et de leurs partisans. Dans un deuxième temps, le fait d'accorder soudainement de l'importance à la situation des personnes âgées dans les centres carcéraux, ayant en tête principalement le cas de militaires à la retraite, crée deux catégories de prisonniers. Les prisonniers enfermés dans des prisons communes vivent dans des conditions de surpopulation et ont peu de ressources pour préparer leurs sorties, pour ne nommer que ces problématiques (cf. chapitre 7). Les détenus de

²⁵¹ « Si la señora Van Rysselberghe quisiera ir a ver a los presos de Punta Peuco a título personal, está en su pleno derecho. El problema es que ella visita a genocidas en representación del partido. (...) Además con una serie de declaraciones que lo que hacen al final del camino es relativizar el terrorismo de Estado ». Respecto a la justificación de Van Rysselberghe de que su visita era para comprobar el estado de salud de los reos, Pizarro dijo que « si hay personas en Chile que viven en una condición carcelaria donde se les respetan todos sus derechos son los presos del penal Punta Peuco ». « No hay una preocupación en el país por la cantidad de reos que viven en condiciones inhumanas y que prácticamente viven el límite de la muerte de manera diaria. Nadie habla de la necesidad imperiosa de resolver la situación carcelaria de ellos », agregó. La líder de la AFDD aseguró además que « es muy complicado que en Chile existan partidos políticos que, en la práctica, hacen apología del terrorismo ». Finalmente agregó: « Hoy estamos transformando a los más brutales genocidas que conoce la historia del país como víctimas de quienes demandamos verdad y justicia, y que ni siquiera sabemos el destino de la inmensa mayoría de nuestros familiares detenidos y detenidas desaparecidas, porque estos sujetos hasta el día de hoy guardan un silencio inaceptable ». (*El Desconcierto*, 10/3/2017)

Punta Peuco, en contrepartie, sont traités avec les égards dus à leur grade militaire, avec respect et dans des conditions privilégiées comparativement aux premiers.

En janvier 2018, la situation n'avait toujours pas été résolue alors que diverses organisations²⁵² de mémoire et de droits humains se sont réunies pour d'envoyer une lettre à *La Moneda* afin de mettre en perspective les problèmes présents dans le projet de loi (*Londres 38*, 24/1/2018) qui ne sera discuté à nouveau que lorsque la nouvelle administration sera en poste (Cué, *El País*, 18/12/2017).

[L]'argument de base, pour rejeter ce projet, est son effet sur les victimes et leurs familles, ainsi que sur la société dans son ensemble, au milieu d'un scénario où l'impunité prédomine. Après presque trois décennies de procès inachevés et tardifs, de courtes peines et aucune collaboration des accusés, les priorités et l'ordre nécessaire de la justice ont été inversés, se concentrant sur les avantages pour les criminels avant d'établir la vérité, de faire justice et avant que les condamnés aient accompli une partie significative de leurs peines. [...]

Le ministère de la Justice et des droits humains et le sous-secrétariat sous sa juridiction ont montré, une fois de plus, ce qui a été une constante des politiques officielles en la matière : absence de volonté, de courage et d'actions efficaces pour établir la vérité et rendre justice. Cette absence est particulièrement visible en ce qui concerne le programme des droits humains, qui dépend du sous-secrétariat qui, bien qu'il ait la responsabilité de traiter plus de mille violations des droits de l'homme sous la dictature devant les tribunaux, n'a pas été renforcé ni doté des ressources nécessaires pour remplir cette fonction.

Ainsi, faisant valoir une préoccupation « humanitaire » qui n'atteint pas les victimes qui attendent la justice depuis des décennies, le gouvernement clôture son mandat par l'envoi d'un projet sur les bénéficiaires aux auteurs de ces crimes avant même d'atteindre le minimum en termes de vérité et de justice. (*Londres 38*, 24/1/2018)²⁵³

²⁵² Les signataires sont *Londres 38, Espacio de memorias, Agrupación de Familiares de Ejecutados Políticos - AFEP Chile, Corporación Memoria Borgoño, Desclasificación Popular, Observatorio por el Cierre de la Escuela de las Américas, Corporación La Serena Dieciséis de Octubre, Comisión Ética contra la Tortura, Agrupación FDDyEP, Puerto Montt, Corporación de DDHH Egaña 60 - Puerto Montt (Sitio de Memoria), CINTRAS, Centro de Salud Mental y Derechos Humanos, Agrupación por la Memoria Histórica Providencia Antofagasta, Fundación 1367 Casa Memoria José Domingo Cañas, Asociación por los Derechos Humanos y la Memoria José Domingo Cañas, Corporación Memoria Chacabuco, Asociación «Mutual» Ex presas y Ex presos Políticos del MIR y la Resistencia Popular, La Corporación Mutual Bautista Van Schouwen Vasey, Coordinadora Nacional de Ex presas y Ex presos Políticos "Salvador Allende", Comisión FUNA, Comunidad Ecueménica Martin Luther King, Movimiento Generación 80 (G80).*

²⁵³ « Pero el argumento de fondo para rechazar este proyecto es su efecto en las víctimas y sus familiares, así como en el conjunto de la sociedad, en medio de un escenario donde predomina la impunidad. Luego de casi tres décadas de juicios tardíos e incompletos, bajas penas y nula colaboración de los inculcados, se han invertido las prioridades y el

La déclaration collective, signée notamment par l'AFEP et *Londres 38*, est particulièrement importante pour décrire l'état des relations de l'administration sortante avec les organisations de mémoire et de droits humains. Il est possible d'y observer des reproches qui reviennent de discours en discours, c'est-à-dire le manque ou voire même l'absence de volonté, de courage et de mesures efficaces en matière de vérité, justice et de mémoire. Les organisations dénoncent que, depuis la fin de la dictature, rien n'a réellement été fait pour s'assurer de mettre fin à l'impunité. Au contraire, d'année en année, les bourreaux ont reçu des peines écourtées, leurs cas ont été retardés et repoussés en cour et, maintenant, un secteur du gouvernement et de la société tente d'octroyer des avantages carcéraux ou de libérer ceux qui ont été condamnés. D'après la déclaration, cette situation continue de peser sur les victimes, leurs familles et leurs proches, notion qui a d'ailleurs été analysée au cours d'une section dans ce chapitre, de même que dans les chapitres 6 et 7, sous le thème de l'impunité biologique.

Justice et impunité : pouvoir judiciaire et libération de prisonniers

Au cours de la période étudiée, l'un des terrains de bataille se situe ainsi, dans un premier temps, dans la volonté de combattre les demandes de libération présentée devant les tribunaux par des prisonniers et leurs avocats. Dans un deuxième temps, la lutte se dirige contre les partisans politiques de la remise en liberté des condamnés pour violations de droits humains. Le principal cas qui sera étudié ici est celui de Miguel Krassnoff²⁵⁴. Le 8 septembre 2016, « la Cour d'appel a accepté le recours de protection déposé par la défense de l'ancien brigadier de l'armée, Miguel

orden necesario de la justicia poniendo el foco en los beneficios a los criminales antes de establecer plenamente la verdad, hacer justicia y antes de que los condenados hayan cumplido una parte significativa de sus penas. [...] El Ministerio de justicia y DDHH y la Subsecretaría bajo su dependencia han mostrado una vez más lo que ha sido una constante de las políticas oficialistas en la materia : la ausencia de voluntad, coraje y acciones eficaces para establecer la verdad y hacer justicia. Esa ausencia es particularmente visible respecto al Programa de DDHH, dependiente de dicha Subsecretaría, el cual, a pesar de tener la responsabilidad de tramitar ante los tribunales más de mil casos de violaciones a los DDHH en dictadura, no ha sido fortalecido ni dotado de los recursos necesarios para cumplir con esa función. Así, argumentando una preocupación "humanitaria" que no alcanza a las víctimas que esperan justicia desde hace décadas, el gobierno cierra su mandato con el envío de un proyecto sobre beneficios a los victimarios aún antes de alcanzar los mínimos en materia de verdad y justicia. » (*Londres 38*, 24/1/2018)

²⁵⁴ Ce dernier a été condamné à plus de 400 ans d'emprisonnement pour des crimes et violations de droits humains contre des Chiliens (*El Siglo*, 9/9/2016).

Krassnoff Martchenko, pour lequel il a été déterminé que le détenu répond aux exigences d'accès à la libération conditionnelle, à la suite d'une décision de la Commission des libertés conditionnelles de la Gendarmerie » (Pizarro, *El Siglo*, 9/9/2016). Il ne s'agissait pas de la première demande du prisonnier. En effet, tel que le rapporte Collins (2016 : 55), en mai 2016, un autre recours avait été refusé. L'approbation de ce nouveau recours, en septembre, provoqua à la fois la consternation et la colère de la communauté de mémoire et de droits humains chilienne.

En entrevue avec le journal *El Siglo* (Pizarro, 9/9/2016 & 16/9/2016), Lorena Pizarro a, à nouveau, interpellé la présidente.

Pour Lorena Pizarro, présidente du regroupement de familles de détenus disparus (AFDD), cette situation est « scandaleuse et extrêmement dangereuse ». Elle a également ajouté que « libérer des criminels ayant commis des crimes contre l'humanité est un danger pour la démocratie et les droits humains ». Et elle a rappelé : « Nous sommes à quelques jours de commémorer les 43 ans du coup d'État civico-militaire et le gouvernement ne peut pas continuer à se taire : nous exigeons, de la présidente Michelle Bachelet, la fermeture de la prison de *Punta Peuco* et l'avancement définitif de mesures législatives pour mettre fin des aberrations comme celles-ci ». (Villa Grimaldi, 30/6/2016)²⁵⁵

En outre, dans une conversation avec le *El Siglo*, la militante a fait référence à la libération possible de Miguel Krassnoff et a noté qu'« il y a une détermination du pouvoir judiciaire pour assurer la liberté aux violateurs des droits de la personne, ils savent que libérer Miguel Krassnoff signifie la même chose que de libérer [Augusto] Pinochet. Krassnoff est l'un des criminels les plus sanguinaires; les survivants se souviennent qu'il était un personnage avec un degré de mal qui n'a pas de nom ». (Pizarro, *El Siglo*, 16/9/2016)²⁵⁶

²⁵⁵ « Para Lorena Pizarro, presidenta de la Agrupación de Familiares de Detenidos Desaparecidos (AFDD), esta situación es « escandalosa y extremadamente peligrosa », además, agregó que « liberar a criminales de lesa humanidad es un peligro para la democracia y para los derechos humanos ». Y recordó: « Estamos a pocos días de conmemorarse 43 años del golpe cívico-militar y el gobierno no puede seguir guardando silencio, demandamos de la Presidenta Michelle Bachelet, le exigimos el cierre del penal Punta Peuco, ahora, y el avance definitivo de iniciativas legislativas que terminen con aberraciones como estas » (Villa Grimaldi, 30/6/2016).

²⁵⁶ « Además, en conversación con El Siglo, la activista se refirió a la posible liberación de Miguel Krassnoff, y señaló que « hay una determinación del Poder Judicial de asegurar la libertad a los violadores de los derechos humanos, ellos saben que liberar a Miguel Krassnoff es lo mismo que liberar a (Augusto) Pinochet. Krassnoff es uno de los criminales más sanguinarios, los sobrevivientes recuerdan que era un personaje con un nivel de maldad que no tiene nombre ». (Pizarro, *El Siglo*, 16/9/2016)

Le ton accusateur de ces deux commentaires inclut de nombreuses références. Tout d'abord, Pizarro évoque les dangers de dérives démocratiques vers le terrorisme d'État que risque le Chili en remettant en liberté Krassnoff ou d'autres condamnés pour crimes contre l'humanité. Le facteur temps qui s'est écoulé depuis les crimes est mentionné à nouveau, soulignant de fait l'exaspération et la frustration ressentie par la dirigeante alors que 43 ans ont passé depuis le coup d'État, mais qu'ils doivent encore lutter pour obtenir justice. Si le premier extrait fait référence à d'autres cas de libération, le second renvoie directement à celui de Krassnoff. La dirigeante de l'AFDD rappelle qui est l'homme dont on propose la libération ici. En soulignant les divers récits de survivants de l'époque, Pizarro fait mention du caractère sanguinaire du prisonnier, laissant planer les images des crimes pour lesquels il a été condamné. Finalement, en revenant au premier extrait, elle termine en reposant la faute sur le gouvernement Bachelet relativement à l'inaction de l'administration en matière de justice et d'impunité. Elle enjoint la présidente à agir, afin que les annulations des décisions judiciaires et les libérations cessent et que justice puisse être faite.

Dans d'autres déclarations, la faute n'est pas imputable seulement à l'administration Bachelet, mais également aux pouvoirs judiciaires qui reviennent sur des jugements qui ont déjà été difficiles à obtenir, qui attribuent des peines courtes et qui travaillent sur des projets de pardon pour des crimes qui ne devraient pas pouvoir être amnistiés selon les conventions internationales. Les citations suivantes proviennent de nombreux articles²⁵⁷ où les regroupements de familles (AFDD et AFEP) et le président du MMDH dénoncent les agissements des cours de justice et ceux des juges.

« Les actions de la Cour suprême aujourd'hui nous rappellent beaucoup ce qu'elle a fait pendant les années de la dictature civico-militaire, où ses actions se sont traduites en centaine de milliers de victimes de disparitions forcées, assassinats et tortures. Leur activité pendant la dictature n'était pas celle d'un complice, ils faisaient partie de l'échafaudage de l'État qui violait les droits de l'homme; leur silence et leur tendance absolue au terrorisme ont permis que le crime dure dix-sept ans et, aujourd'hui, nous voyons la même attitude », a-t-elle indiqué. Elle a ajouté que « ces sujets n'ont jamais montré de tendance à collaborer, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas conscients de la barbarie qu'ils ont commise, ils ne comprennent

²⁵⁷ Par souci d'espace, je n'ai pu intégrer tous les articles mentionnant les mêmes reproches et arguments contre la libération et l'implication des juges. Deux articles particulièrement intéressants écrits par López & Campos (*Diario UChile*, 6/10/2016) et Pizarro (*El Siglo*, 17 au 23/6/2016 : 2-3). Ces derniers permettent de donner une image relativement complète des points de contentieux et griefs des collectifs étudiés.

pas que ce qu'ils ont fait était une aberration, un crime et ils [la Cour suprême] vont et leur donnent des avantages ». (propos de Lorena Pizarro) (Pizarro, *El Siglo*, 12/6/2016)²⁵⁸

L'impunité dont jouissent bon nombre des tortionnaires et des meurtriers, ainsi que tous ceux qui ont été responsables d'actions répressives vécues pendant la dictature, est atténuée par la vérité et la justice, mais est vaincue par l'accomplissement effectif des peines appropriées. Dans un système politique où le pouvoir judiciaire a un mot décisif, la justice a aussi pour fonction de maintenir un système de valeurs intact et en vigueur. Si la justice échoue contre les valeurs fondamentales de la société, celles-ci restent méconnaissables, d'abord pour les auteurs qui ne reconnaissent rien et même justifient et relativisent leurs actions, comme dans les cas de González Betancourt et Krassnoff Martchenko et, ensuite, pour les victimes qui perdent leur confiance en la justice. (AFEP, page Facebook, 10/9/2016)²⁵⁹

Les citations présentées ci-haut soulignent qu'il existe des traces de la complicité des pouvoirs judiciaires avec la dictature et que la transition, plutôt que de promouvoir une séparation, voire le retour à la normale en matière de respect des lois, a plutôt maintenu la pérennité d'un certain soutien et protection des bourreaux de la dictature. Dans son intervention, Pizarro reformule ce qu'elle entend par complicité. Il ne s'agit pas, d'après elle, d'une simple connivence avec la junte militaire, mais d'une claire participation aux opérations menées par celle-ci. De fait, la dirigeante de l'AFDD accuse les pouvoirs judiciaires d'avoir fait partie des mesures autoritaires mises en œuvre par Pinochet et ses hommes et d'avoir contribué à la répression en bloquant les recours d'*habeas corpus* et les recherches des familles (AFP, *The Telegraph*, 5/9/2013). Pour les familles, ce type de

²⁵⁸ « El actuar de la Corte Suprema hoy, nos hace recordar mucho al actuar que tuvo durante los años de dictadura cívico-militar, donde finalmente su actuar se tradujo en cientos de miles de víctimas de desaparición forzada, asesinatos y torturas. Su actividad en dictadura no fue de cómplice, fueron parte del andamiaje del Estado que violó los derechos humanos, su silencio y su absoluta tendencia favorable al terrorismo de Estado permitió que el crimen se extendiera por los diecisiete años, y hoy vemos esa misma actitud », indicó. Y agregó que « estos sujetos jamás han mostrado tendencia a colaborar, o sea, no tienen ninguna conciencia de la barbaridad que cometieron, más allá del arrepentimiento, no tienen conciencia de que lo que hicieron fue una aberración, un crimen, y ellos (Corte Suprema) van y les otorgan beneficios ». (Pizarro, *El Siglo*, 12/6/2016)

²⁵⁹ « La impunidad de la cual han gozado muchos de los torturadores y homicidas, al igual que todos los responsables del accionar represivo vividos durante la dictadura, se mitiga con la verdad y la justicia, pero se derrota con el cumplimiento efectivo de las penas apropiadas. En un sistema político en que el poder judicial tiene una decisoria palabra, la justicia tiene también la función de mantener intacto y vigente un sistema de valores. Si la justicia falla contra los valores básicos de la sociedad, éstas quedan irreconocibles, primero para los perpetradores, que nada reconocen e incluso justifican y relativizan sus actos, como en los casos de González Betancourt y Krassnoff Martchenko, y después para las víctimas que pierden su confianza en la Justicia. » (AFEP, page Facebook, 10/9/2016)

décisions en faveur des prisonniers, des personnes ayant été publiquement condamnées pour les gestes qu'elles ont commis durant l'ère Pinochet, est complètement aberrant et provoque une perte de confiance en le système judiciaire qui est pourtant considéré comme le garant des valeurs de la société, selon une déclaration publiée sur la page Facebook de l'AFEP (10/9/2016). Cette rupture de la confiance des regroupements de familles avec diverses institutions chiliennes sera abordée plus longuement au sein du prochain chapitre.

Francisco Estévez, nommé au poste de directeur du MMDH en 2016, s'est fait un devoir de rappeler quelle est la législation relativement à l'octroi d'avantages carcéraux, d'atténuation de peine ou même d'accord de pardon à des personnes identifiées comme ayant commis des crimes contre l'humanité.

Un pardon pour raisons humanitaires - qui serait valable pour des responsables d'infractions pénales, même s'ils avaient été punis pénalement pour avoir commis des « hechos de sangre²⁶⁰ » - ne s'applique pas aux personnes reconnues coupables de crimes contre l'humanité. Les agents de la dictature ont agi dans le cadre d'un système répressif de la dictature, ils n'ont pas agi à titre individuel, mais sur les ordres d'officiers supérieurs, sachant que ces actions faisaient partie d'un plan systématique d'extermination des opposants au régime. [...] Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ainsi que le Tribunal du Rwanda et la Cour pénale internationale (CPI) définissent la torture et la disparition forcée de personnes comme des crimes contre l'humanité. [...] Ces crimes ne peuvent plus bénéficier d'une amnistie ou d'un droit à l'atténuation ou à l'exonération en vertu d'une peine prévue par la loi par un tribunal.

En outre, les poursuites judiciaires et les sanctions pénales infligées aux personnes coupables de crimes contre l'humanité sont soumises à la "compétence universelle". Cela signifie que si le Chili se retire officiellement de remplir ses obligations en la matière, tout État ou peut-être la Cour pénale internationale, peut exercer sa compétence pour veiller à ce que les auteurs fassent face à une sanction effective contre les actes violant les droits humains commis dans notre pays. (Estévez, *Cooperativa.cl*, 21/12/2016)²⁶¹

²⁶⁰ L'expression « hechos de sangre » est une expression commune utilisée par les journalistes et les forces policières qui fait référence à des crimes commis où des personnes ont été blessées et/ou tuées.

²⁶¹ « Un indulto por razones humanitarias - que pudiese ser válido para responsables de delitos comunes, incluso si hubieran sido sancionados penalmente por la comisión de hechos de sangre- no aplica para los condenados por crímenes contra la humanidad. Los agentes de la dictadura actuaron como parte de un sistema represivo de la dictadura, no movidos por un asunto de personas individuales sino obedeciendo órdenes de mandos superiores, a sabiendas de que su práctica criminal era parte de un plan sistemático de exterminio de opositores al régimen. [...] El Tribunal Penal

Dans l'extrait précédent, Estévez met en exergue la jurisprudence internationale relativement aux crimes contre l'humanité. En effet, au sein de son blogue d'opinion, il souligne que les violations commises sous la dictature ne peuvent être amnistiées ou bénéficier d'atténuation de peine, étant donné la nature des crimes en question. Le texte publié par le directeur du MMDH insiste sur la responsabilité de l'administration chilienne de légiférer en matière de violations de droits humains et de s'assurer que les pouvoirs judiciaires respectent les conventions internationales. Si le Chili ne se conforme pas, Estévez suggère que d'autres États ou même des instances internationales telles que la CPI s'en chargeront. Il s'agit d'un moyen d'inciter le gouvernement à prendre les mesures pour que cesse l'impunité, en lui rappelant que des institutions externes s'en chargeront sinon.

« *Se cierra o no se cierra Punta Peuco* » : le centre pénitentiaire sera-t-il fermé un jour?

La fermeture de *Punta Peuco* est un thème omniprésent depuis 2013 au Chili. Néanmoins, depuis 2016, après la proposition du projet de loi sur la libération conditionnelle, ce sujet est à l'avant-plan de la majorité des actions et des discours des organisations de droits humains et de mémoire. Tel qu'il a été mentionné au cours du chapitre 6, les regroupements ont été déçus des résultats du premier mandat de Bachelet. Les mouvances sociales désiraient du changement et s'attendaient à ce qu'une survivante du centre de détention illégal *Villa Grimaldi* soit à l'avant d'un renouveau chilien qui serait synonyme de justice, de mémoire, de vérité et qui signalerait la fin de l'impunité. L'une des mesures mises de l'avant était la fin du système de prison à deux vitesses.

En novembre 2015, la Chambre des députés a approuvé un projet d'accord ayant pour but la fermeture du centre de détention *Punta Peuco* (Collins, 2016 : 67). Présenté par le député

Internacional de la ex Yugoslavia, así como el de Ruanda y el mismo Tribunal Penal Internacional (TPI) tipifican la tortura y la desaparición forzada de personas como crímenes contra la humanidad. [...] Ningún perpetrador de este tipo de crímenes de lesa humanidad puede invocar en su defensa la orden debida a un superior. No cabe tampoco para estos delitos la aplicación de una amnistía o acogerse a atenuantes o eximentes en el cumplimiento de una pena dictada en derecho por un tribunal de justicia. Más aún, la persecución en justicia y sanción penal de los culpables de los crímenes contra la humanidad se halla sujeta a « jurisdicción universal ». Esto significa que, si Chile se desiste oficialmente de cumplir con sus obligaciones en esta materia, cualquier Estado o eventualmente el Tribunal Penal Internacional puede ejercer su jurisdicción para asegurar que los perpetradores deban enfrentar la sanción efectiva por actos violatorios de los derechos humanos cometidos en nuestro país. » (Estévez, *Cooperativa.cl*, 21/12/2016)

communiste Hugo Gutiérrez, le plan de fermeture reçu l'approbation de 62 députés, fut refusé par 36 et 2 se sont abstenus (Collins, 2016 : 67). La nouvelle a été bien reçue par les associations. Néanmoins, au moment d'écrire ces lignes, Bachelet a tout juste quitté le pouvoir le 10 mars 2018 et le centre de détention est toujours en opération. Ainsi, au cours de la période étudiée, la question de la fermeture est constamment revenue au centre des revendications des organisations qui craignaient, avec raison, que la présidente quitte son poste et que le dossier tombe dans l'oubli entre les mains de la prochaine administration qui sera menée par Sebastián Piñera.

L'année 2017, année d'élection, a représenté une dernière occasion pour les organisations d'inciter Bachelet à avancer vers la fermeture du centre de détention. Au fil des mois, la présidente a mentionné à quelques reprises qu'il s'agissait d'une « décision ouverte » qui était encore étudiée.

Le regroupement de familles de détenus-disparus (AFDD) a critiqué la déclaration de la présidente Michelle Bachelet sur la fermeture éventuelle du pénitencier *Punta Peuco*, alors qu'elle l'a qualifiée « décision ouverte ». Dans un dialogue avec *La Tercera*, la chef d'État a dit qu'ils mènent une « évaluation de ce que nous faisons avec ce centre carcéral. C'est une décision encore ouverte. J'ai ma propre opinion, mais en temps utile, j'expliquerai au pays ce que je veux faire et pourquoi ».

Compte tenu de cela, Lorena Pizarro, présidente de l'AFDD, a fait valoir que « politiquement, il est important qu'il, [le pénitencier], soit fermé, comme tant d'autres dettes [de la dictature] », [...] Pour conclure, la présidente du regroupement a rappelé qu'ils ont parlé que la fermeture se produirait probablement en septembre, alors « cela se traduit déjà par quelque chose d'aberrant de la part du gouvernement de la *Nueva Mayoría* que cette prison ne ferme pas de façon immédiate », a-t-elle soutenu (*El Desconcierto*, 8/10/2017)²⁶².

²⁶² « La Agrupación de Familiares de Detenidos Desaparecidos (AFDD) criticó lo expresado por la Presidenta Michelle Bachelet sobre que el eventual cierre del penal Punta Peuco es una « decisión abierta ». En un diálogo con *La Tercera*, la Jefa de Estado señaló que están realizando una « evaluación sobre lo que haremos con ese penal. Es una decisión abierta aún. Yo tengo una opinión propia, pero en su momento explicaré al país lo que quiero hacer y por qué ». Ante esto, Lorena Pizarro, Presidenta de la AFDD, argumentó que es « políticamente es importante que (el penal) se cierre, como tantas otras deudas pendientes », [...]. Para concluir, la presidenta de la agrupación recordó que se habló de que el penal se cerraría probablemente en septiembre por lo cual « esto ya se traduce en algo aberrante por parte del Gobierno de la Nueva Mayoría que este penal no se cierre ya de manera inmediata », sostuvo. » (*El Desconcierto*, 8/10/2017)

Dans l'article du *El Desconcierto*, Pizarro critique vertement la déclaration de Bachelet relativement à l'ambivalence et à la lenteur du processus de fermeture du centre de détention. Elle accuse la présidente sortante de ne pas avoir tenu parole et d'avoir trahi en quelque sorte la confiance des organisations de mémoire et de droits humains. Il lui apparaît aberrant que la *Nueva Mayoría*, parti en lequel ils avaient fondé tant d'espoirs, ne ferme pas le centre pénitentiaire de *Punta Peuco* et laisse le pouvoir à nouveau au conservateur Sebastián Piñera. Sous un autre angle, Erika Hennings, présidente de *Londres 38*, tient, quant à elle, à souligner que la fermeture du centre ne signifie pas que l'impunité cessera au pays (Pizarro, *El Siglo*, 16/9/2016). Elle questionne si la fin de *Punta Peuco* ne serait pas utilisée pour libérer les prisonniers (Pizarro, *El Siglo*, 16/9/2016).

Nunca Más, impunité biologique et Bachelet

Au cours de la précédente section, il a été mis en évidence que l'un des reproches faits à l'administration Bachelet, relativement à *Punta Peuco*, est la dimension temporelle de l'impunité biologique²⁶³. En effet, cette critique est liée au fait que la mémoire de la dictature s'ancre de plus en plus dans le paysage²⁶⁴ de Santiago et du reste du pays, mais qu'elle n'a pas été adressée jusqu'à présent de manière concrète dans les domaines politique, législatif et judiciaire. La libération des prisonniers, plus particulièrement, est mal vécue par les proches des victimes de la dictature qui voient en cette remise en liberté un désaveu de ceux qui ont subi des violations graves de droits humains. En entrevue avec le journal *El Siglo* (Pizarro, 17 au 23/6/2016 : 3), Lorena Pizarro de l'AFDD s'adresse directement à cette question :

C'est un affront non seulement pour ceux qui ont perdu la vie, mais pour la démocratie; c'est une insulte à la possibilité que cela ne puisse pas être répété. Un membre de la famille a vécu des années de transition, confronté à la frustration de sentir que la justice ne devient pas une réalité. Il n'y aura jamais de plus grande souffrance que la perte d'un membre de sa famille; ce qui est en jeu, c'est une

²⁶³ Tel mentionné précédemment, l'impunité biologique est considéré comme une forme pernicieuse de l'impunité, car il ne s'agit pas d'obstacles à la justice qui peuvent être contrôlés, mais plutôt la lente disparition des témoins, victimes et bourreaux qui sont malades ou décèdent au cours des procédures. Ce concept émane notamment d'Alejandro Solís (2015 : 75)

²⁶⁴ À partir d'initiatives gouvernementales ou privées, de nombreux centres de détentions datant de la dictature ont été récupérés depuis le début des années 2000, notamment la *Venda Sexy*, 3 y 4 *Álamos*, *Isla Maipo*, *Colonia Dignidad* et le lieu de mémoire *La Providencia* à Antofagasta, pour ne nommer que ces derniers.

consolidation démocratique fondée sur le respect des droits humains afin que, au Chili, il n'y ait plus jamais de gens exilés, torturés, assassinés ou disparus. (Pizarro, *El Siglo*, 17 au 23/6/2016 : 3)²⁶⁵

D'après la dirigeante, le fait de libérer les prisonniers condamnés pour crimes contre l'humanité s'apparente à une insulte envers ceux qui ont souffert des mesures répressives, certes, mais surtout c'est un acte qui affaiblit la démocratie chilienne et ne contribue pas à ce que cet épisode ne se répète pas. Je reviendrai sur cette volonté du « jamais plus », mais pour l'instant, il s'agira de mettre de l'avant quelques citations provenant de diverses déclarations de regroupements de familles.

Ceux d'entre nous qui avons survécu à la torture et qui n'avons jamais vu aucun des auteurs poursuivis, nous voyons comment les civils vivent dans l'impunité²⁶⁶, nous voyons comment ils ont gardé le silence. [B]eaucoup de nos compagnes sont mortes sans certitude et de douleur, [et ce,] depuis le premier jour où ils ont fait disparaître nos proches. [P]lusieurs de nos mères sont parties sans avoir trouvé la vérité et sans avoir vu la justice. Nous avons des cas énormes : beaucoup de compagnes ont donné leur vie à la lutte pour connaître la vérité et, précisément à cause du silence et de la lâcheté des « vieux malades », elles n'ont jamais pu savoir ce qui s'est passé. Le cas de Carmen Vivanco en témoigne, car elle a cinq proches détenus disparus [et aujourd'hui] à 99 ans, et elle ne sait rien sur [le sort d'] aucun d'entre eux. (Pizarro, *El Siglo*, 17 au 23/6/2016 : 3)²⁶⁷

C'est ce qu'a expliqué l'avocat Marcelo Tapia²⁶⁸ : « La plupart des auteurs sont âgés et ils s'excusent quand ils ne se souviennent pas des faits. Et le passage du temps a effectivement effacé les traces et chaque fois que nous faisons une enquête sur l'affaire, nous constatons que certaines rues, passages, maisons et autres lieux physiques où les événements sont survenus n'existent parfois plus.

²⁶⁵ « Esto es una afrenta no solo para aquellos que perdieron la vida, sino para la democracia, es un insulto a la posibilidad de que esto no se puede repetir. Uno como familiar ha vivido años de transición, enfrentando la frustración de sentir que la justicia no se hace una realidad. Nunca va a haber un dolor más grande que la pérdida de un familiar, lo que está en juego aquí es la consolidación democrática en base al respeto de los derechos humanos, para que nunca más en Chile existan exiliados, torturados, asesinados, desaparecidos. » (Pizarro, *El Siglo*, 17 au 23/6/2016 : 3)

²⁶⁶ Ces civils auxquels fait référence Pizarro sont des individus ayant participé aux répressions de la dictature, mais qui n'appartenaient ni aux Forces Armées ni aux forces policières des *Carabineros*.

²⁶⁷ Quienes sobrevivimos a la tortura no hemos visto jamás enjuiciado a alguno de los responsables, vemos como los civiles están en impunidad, vemos como ellos han guardado silencio, muchas de nuestras compañeras han fallecido con incertidumbre y dolor desde el día uno que hicieron desaparecer a sus familiares, muchas de nuestras madres se fueron sin encontrar verdad y sin ver justicia. Tenemos casos muy tremendos, muchas compañeras han entregado sus vidas a la lucha por saber la verdad y precisamente por el silencio y la cobardía de los "viejitos enfermos" nunca han podido saber qué es lo que ocurrió. Ejemplifico esto con Carmen Vivanco, quien tiene cinco familiares detenidos desaparecidos, con 99 años, y no sabe de ninguno de ellos. (Pizarro, *El Siglo*, 17 au 23/6/2016 : 3)

²⁶⁸ Avocat attaché à l'AFEP.

Donc, faire une inspection sur place n'est plus utile. Les témoins de l'époque ne sont plus là. Et les parents, les amis et les témoins des victimes sont aussi très âgés. Nous luttons contre le temps. L'impunité biologique est en train de se produire. (*El Dínamo*, 23/3/2016)²⁶⁹

« Le passage du temps est inexorable. Pour les proches des victimes, c'est un affront que plus de 40 ans après les faits, nous ne connaissons toujours pas la vérité et la justice pour chacun de ceux qui nous ont été enlevés », ont ajouté les proches des disparus et des prisonniers politiques exécutés. « S'il existait une volonté politique de sanctionner l'impunité, nous pourrions aller de l'avant dans la guérison de ce qui a été appelé « la blessure ouverte ». Il est temps que nous puissions récupérer, c'est trop court, car, lentement, « l'impunité biologique » s'est imposée, celle qui cesse de punir les crimes contre l'humanité du fait de la mort des auteurs », ont-ils indiqué. (*El Desconcierto*, 11/5/2017)²⁷⁰

Ces citations ont été choisies, car elles représentent bien la manière de penser des associations relativement à l'impunité biologique. Il existe plus d'extraits, mais ceux cités ci-haut utilisent la majorité des thématiques et expressions qui reviennent d'un texte à l'autre. Le temps qui s'est écoulé est d'ailleurs une constante des discours liés à la dénonciation de ce type d'impunité. D'abord, ils marquent que plus de quarante ans sont passés depuis le coup d'État du 11 septembre 1973. Ensuite, ils démontrent que ce passage du temps signifie que les traces physiques et mémorielles disparaissent une à une. Finalement, ils signalent que les individus concernés par ces crimes, que ce soit les bourreaux, les victimes ou leurs proches, succombent également. D'après la pétition signée par l'AFEP et l'AFDD (*El Desconcierto*, 11/5/2017), citée ci-haut, il ne faudrait qu'une réelle volonté politique pour que réparation soit faite et que le pays avance en matière de réconciliation. La critique est claire : à moins d'un véritable engagement de l'administration au pouvoir, le pays ne

²⁶⁹ « Así lo explica el abogado Marcelo Tapia: « La mayoría de los victimarios tienen alta edad y se excusan en que no recuerdan los hechos. Y el paso del tiempo efectivamente ha ido borrando las huellas y cada vez que hacemos una investigación del caso, nos encontramos con que algunas calles, pasajes, casas y otros lugares físicos donde ocurrieron los hechos a veces ya no existen. Entonces hacer una inspección en el lugar ya sirve de poco. Los testigos de la época ya no están. Y los familiares, amigos y testigos de las víctimas también ya están de alta edad. Estamos luchando contra el tiempo. Se está produciendo una impunidad biológica ». » (*El Dínamo*, 23/3/2016)

²⁷⁰ « El paso del tiempo es inexorable. Para los familiares de las víctimas es una afrenta que, a más de 40 años de ocurridos los hechos, aún no tengamos Verdad y Justicia, para cada uno de quienes nos fueron arrebatados », agregaron los familiares de detenidos desaparecidos y ejecutados políticos. « Existiendo voluntad política de sancionar la impunidad, podremos avanzar en curar lo que se ha llamado « la herida abierta ». Es tiempo que podemos recuperar, es corto, pues lentamente se impone la « impunidad biológica », aquella que deja de sancionar los crímenes de lesa humanidad por muerte de los perpetradores », indicaron. (*El Desconcierto*, 11/5/2017)

reprendra ni le chemin d'une démocratie ancrée dans le respect des droits humains, ni ne s'assurera que « jamais plus » ne se produiront de telles violations.

Au cours de la prochaine section, j'analyserai de manière plus précise comment cette désapprobation et rejet de la position des administrations s'incarne au sein de performances réalisées par les organisations au sein de l'espace public.

Politiques de mémoire et désaffection politique : entre collaboration, méfiance et désapprobation

Les chapitres précédents ont révélé l'importance de comprendre combien la relation au passé d'un pays est à la fois complexe et source de contentions, ce qui s'avère d'autant plus vrai dans le cas de pays en sortie de conflits ou dans des contextes post-autoritaires. Ce passé, décrit comme « difficile » par Lehrer, Milton et Patterson (2011), continue de faire irruption dans le présent (Wilde, 1999). Depuis la transition vers la démocratie en 1990, le Chili n'a pas été immunisé aux problèmes du passé agissant dans le présent alors que les débats sur les représentations du passé et les luttes portant sur le sens donné à ces dernières continuent à faire irruption dans l'espace public. Après deux séjours consécutifs sur le terrain, j'en suis arrivée à la conclusion que les ruptures de mémoire n'étaient pas les seuls points de discordance entre les organisations et les administrations. En effet, à partir d'entretiens, d'observations-participantes et une analyse discursive des interventions publiques des associations, j'ai pu distinguer que le point de rupture ne se limitait pas à des mémoires contrastées et à leur légitimité respective, mais était plus profond chez les groupes étudiés. Ces organisations sont en rupture avec les institutions gouvernementales traditionnelles auxquelles elles ne font plus confiance, mais avec lesquelles elles doivent collaborer afin de faire avancer leurs revendications. Au cours de cette section, je présenterai la manière dont la relation entre les deux parties s'est fracturée, à partir du sens et de l'importance accordée aux concepts de vérité, justice et de mémoire. Exacerbée par ces différentes définitions et l'augmentation de la frustration liée au temps qui passe, les relations entre les institutions officielles et les organisations sont au mieux tendues, au pire contentieuses, particulièrement vis-à-vis les administrations consécutives de *La Concertación*. La relation de ces groupes est ainsi teintée par leurs frustrations

et ces définitions différenciées, ce qui a généré et supporté une méfiance et une désaffection croissante de la classe politique.

L'inspiration première de cette thèse doctorale s'est produite au cours de mon premier séjour sur le terrain en 2012. Un commentaire fait par l'une de mes interviewées, Alicia Juica, révèle son ressentiment et comment plusieurs membres de l'AFDD se sont sentis après le coup d'État et aujourd'hui encore :

Je sens que la seule chose qui soit authentique est que les seuls qui font la mémoire historique et qui réclament la mémoire, et qui savent que leurs parents n'ont pas perdu la vie parce qu'ils étaient nos parents, mais parce qu'ils faisaient partie d'un parti militant de la gauche qui s'opposait à la dictature. Alors moi, j'espérais que ces mêmes partis de gauche feraient la mémoire, qu'ils lèveraient les pancartes, qu'ils ne nous quitteraient pas et qu'ils n'oublieraient pas les morts. Mais ils ne font pas. Sur le plan institutionnel, ils ne le font pas... [Les seules initiatives] résultent des proches qui sommes partout au Chili, mais le jour où mourra le dernier proche, je ne sais pas ce qui se passera avec la mémoire des détenus-disparus.²⁷¹

La participation au processus de transformation sociale entreprise par la gauche après l'élection de Salvador Allende a donné un espoir infini pour le futur en termes de solidarité, d'égalité et de justice sociale. Cela a été particulièrement le cas pour les femmes qui s'étaient engagées dans ce mouvement. Le sentiment de trahison a été d'autant plus ressenti lorsque ces partis ne se sont pas réunis derrière ces derniers, après le coup d'État, pour dénoncer les disparitions forcées subies par leurs familles. Les membres de l'AFDD se sont sentis abandonnés par la gauche quand ils ont dû sortir seuls dans les rues, dénoncer une dictature brutale et souffrir quotidiennement des violences. En effet, pendant la période Allende, la majorité des membres de l'AFDD étaient politiquement actifs, soit dans les initiatives du gouvernement de l'*Unidad Popular*, soit dans les partis

²⁷¹ « Siento que lo único auténticamente es que los que hacen memoria histórica y que reivindicamos memoria somos nosotros familiares sabiendo que ellos no perdieron la vida por ser nuestro familiares sino por ser militante de partido de izquierda que opusieron a la dictadura. Entonces, yo esperaba que ese mismo partido de izquierda hiciera la memoria, que ellos levantaran las pancartas, que ellos no nos dejaran y que no se olvidaran de los muertos. Pero ellos no lo hacen. Institucionalmente no lo hacen... solamente resulte de nosotros de los familiares que estamos en todo Chile pero el día que se muere el ultimo familiares no sé qué se va a pasar con la memoria de los detenidos-desaparecidos. » (Alicia Juica Rocco, photographe pour l'association, fille de disparue et de membre de la direction de l'AFDD, 3/4/2012, *Casa de la Memoria*, Santiago.)

communiste, socialiste, MAPU ou du MIR (Jean, 2013)²⁷². En 2012, au cours de nos entretiens, les femmes m'ont révélé qu'elles n'étaient plus politiquement engagées de la même manière. Depuis la dictature, désenchantées par la transition, elles se sont tournées vers des mouvements travaillant dans les marges de la *politie*. Cette déception a provoqué une rupture quant à leur relation avec la sphère politique puisqu'elles ne lui font plus confiance pour défendre leurs intérêts.

J.: Et vous ne croyez pas en le système judiciaire aujourd'hui? Pourquoi et quels changements seraient nécessaires pour qu'il y ait une réelle justice?

A.: Écoute, je ne crois pas que... Avant, je croyais beaucoup moins, maintenant, à moitié... Après la dictature... parce que pendant la dictature, la justice n'y était pas pour nous ... la justice était administrée par eux. Sous *La Concertación*, ils ne sont pas partis, ils se sont succédés et ils y ont mis un peu plus de couleurs, mais en réalité ce n'était pas la majorité, il ne s'agissait pas d'une volonté politique de faire justice au Chili, il n'y a pas de volonté politique pour faire le minimum. Ça accomode *La Concertación* de suivre les règles de la dictature pour avoir le pouvoir et ils ont tout oublié et c'est [maintenant] une pierre dans leur soulier. Pour qu'il y ait justice dans ce pays, nous devrions tout changer, dissiper les tribunaux et que le gouvernement ait la volonté de faire vérité et justice.²⁷³

Ce reproche fait à *La Concertación* est généralisé. De multiples organisations, ayant pour centre les luttes de mémoire et pour les droits humains, le font de manière constante dans leurs déclarations, tel qu'il a été souligné au cours des précédents chapitres. Après avoir été élue sous l'emblème du changement et de la fin de l'impunité, *La Concertación* semble, selon les organisations, avoir perdu intérêt pour ceux pour qui le parti représentait un réel retour de la démocratie, certes, mais également un retour de la gauche au pouvoir. Au lieu de cela, l'AFDD semble être une « pierre dans les souliers de *La Concertación* » qui n'a pas livré ce qu'on attendait d'elle.

²⁷² L'association est soutenue notamment par le parti communiste et la présidente de l'AFDD s'est présentée à deux reprises pour ce parti.

²⁷³ « J.: Y usted no cree en el sistema judicial de hoy, ¿y porqué y qué cambio es necesario que hay una justicia real? A.: Mira, no creo que... Antes creía mucho menos ahora a medio... después de la dictadura... pues en dictadura, justicia para nosotros no hubo... justicia la administraban ellos por ellos. En Concertación, ellos no se fueron, ellos siguieron había uno que otro que le ponía más color pero en realidad no era la mayoría no era una voluntad política hacer justicia en Chile, no hay voluntad política que hacen lo mínimo. Y a la concertación le acomodo seguir las reglas de ella para tener el poder y se olvidaron de esto y este es una piedra en el zapato. Para que hubiese justicia en este país tendríamos que cambiar todo, tribunales disiparse y que el gobierno tenga la voluntad de hacer verdad y justicia. » (Entrevue Alicia Juica, 3/4/2012).

Comme indiqué par différentes recherches (notamment Jara Ibarra : 2014 & Doran : 2016), depuis le début de la transition, les administrations consécutives de *La Concertación* (avec l'exception du mandat de l'*Alianza* de Piñera entre 2010 et 2014) ont adopté une attitude de valorisation de la mémoire et de la vérité tout en évitant des initiatives de nature juridiques et législatives, ce qui soutient de manière tacite l'impunité. Très critiquée dans la sphère publique et les médias par les victimes de la dictature et leurs proches, la situation, telle qu'expliquée précédemment, démontre un malaise dans les représentations ou même une désaffection politique par rapport aux administrations en poste. Dans la discipline des sciences politiques, de nombreux concepts font référence à la représentation politique et à son acceptation sociale, comme le soulignent Joignant, Morales et Fuentes (2017), et Torcal et Montero (2006)²⁷⁴. Pour la présente analyse, je me servirai du concept de malaise dans les représentations, ce qui se traduit en trois déclinaisons, c'est-à-dire la méfiance, la désaffection politique et la désapprobation (Joignant, Morales & Fuentes, 2017 : 20), ces derniers appuyant mes observations au Chili. Ainsi que le soulignent Joignant, Morales et Fuentes (2017 : 2) « moins d'attention a été portée aux pays dont le système de partis ne s'est pas effondré, mais où il y a néanmoins des symptômes clairs que « quelque chose ne va pas avec la démocratie » ». D'après les auteurs (Joignant, Morales & Fuentes, 2017 : 3), afin de comprendre cette situation, il faut se tourner vers les indicateurs de méfiance et de désapprobation des institutions dans ces pays alors que ces derniers n'ont pas dans un même temps, généré une crise de représentation. De manière concrète, il faut comprendre que la méfiance et la désapprobation n'a pas engendré une remise en question du régime. La définition de la désaffection politique souligne d'ailleurs cette dimension : « un sentiment subjectif d'impuissance, de cynisme et de manque de confiance dans le processus politique, les politiciens et les institutions démocratiques, mais sans remise en question du régime politique » (Torcal & Montero, 2006 : 6). L'utilisation de ce concept m'a permis, tout comme Joignant, Morales et Fuentes (2017 : 21), de mettre en exergue la distance « entre citoyens et partis qui, si soutenue à travers le temps, pourrait contribuer à provoquer une crise des représentations ». Le concept de désapprobation, quant à lui, consiste en l'évaluation des gouvernements en termes de perception relative à leurs performances économiques

²⁷⁴ Pour une analyse plus profonde des différences entre les concepts de méfiance, de confiance et de désapprobation, j'invite mes lecteurs à consulter Torcal & Montero, *Political disaffection in contemporary democracies. Social capital, institutions, and politics*. London: Routledge, 2006.

ou politique (Joignant, Morales & Fuentes, 2017 : 20). Finalement, la méfiance, comme outil d'analyse, permet de mettre en évidence la perte de confiance des citoyens envers les institutions (Joignant, Morales & Fuentes, 2017 : 20).

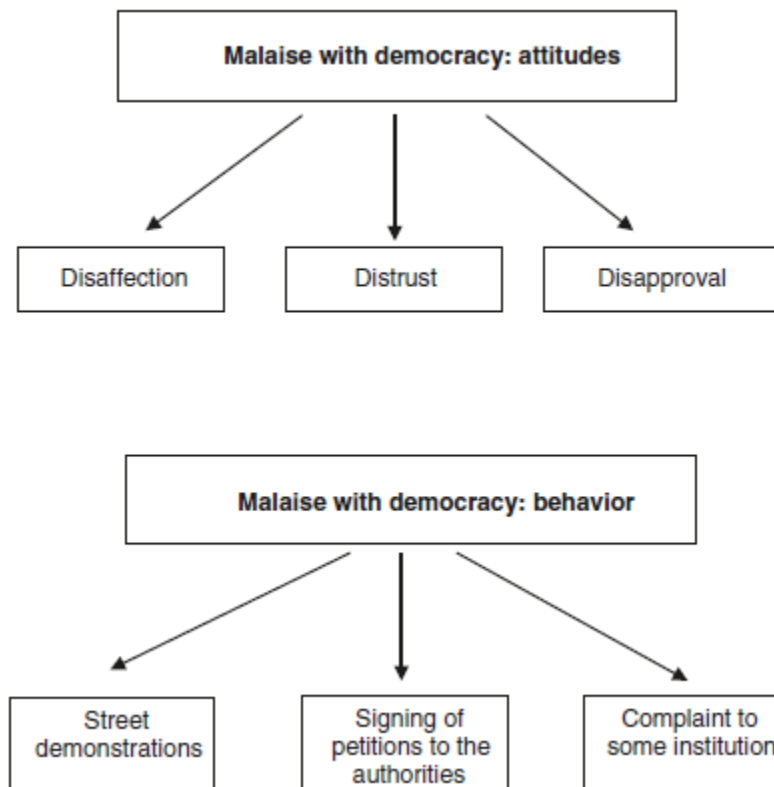


Figure 3 Malaise with democracy : attitudes²⁷⁵

Dans le cas particulier des mouvements sociaux de mémoire et de droits humains chiliens, ce qui est intéressant ici, ce sont les critiques de ces groupes adressées aux administrations élues ou aux gouvernements précédents. L'incapacité perçue, par les mobilisations de mémoire des institutions, à traiter « les intérêts et les demandes » (Joignant, Morales & Fuentes, 2017 : 22) a engendré un malaise qui a enflé au fil du temps et qui persiste aujourd'hui. D'après Nicolás M. Somma (dans Joignant, Morales & Fuentes, 2017 : 48), ce malaise ou mécontentement est attribuable non seulement à cette incapacité perçue, mais également à la rigidité des institutions avec lesquelles les

²⁷⁵ Joignant, Morales & Fuentes, 2017 : 23.

acteurs désirent et/ou doivent interagir afin de faire avancer leurs revendications. Depuis la transition, les gouvernements n'ont pas été particulièrement proactifs, selon Somma (dans Joignant, Morales & Fuentes, 2017 : 53), à réformer notamment le cadre législatif du pays légué par Pinochet.

Le chapitre de Somma (dans Joignant, Morales & Fuentes, 2017), bien que centralisant son analyse sur les questions du marché et des relations citoyennes avec les administrations au pouvoir, est particulièrement intéressant pour la compréhension du contexte dans lequel évoluent les organisations étudiées dans le cadre de cette thèse. Cette contextualisation est nécessaire à la compréhension de l'évolution des mouvances sociales post-transitionnelles qui sont fracturées et qui ne se réunissent plus comme autrefois sous la bannière de partis politiques. José Del Pozo (*Le Devoir*, 23/1/2017) constate que cette désaffection, prenant la forme de grandes manifestations²⁷⁶ de la non-adhérence à des partis politiques (Somma, 2017 : 56), s'accélère depuis 2005. En effet, d'après Del Pozo (*Le Devoir*, 23/1/2017), « [s]i les Chiliens manifestent massivement dans la rue, c'est parce qu'ils ne semblent pas croire que la solution aux problèmes viendra des politiciens. C'est la société qui a fait bouger les autorités, qui se limitent à réagir ». À partir des conclusions des présents auteurs, il est possible de faire des parallèles avec les mobilisations de la mémoire et des droits humains qui œuvrent dans les mêmes sphères que les autres types de mouvements sociaux. Les organisations de l'AFEP, l'AFDD, l'UNEXPP, *Londres 38* et dans une certaine mesure celles de *Villa Grimaldi* et la *Fundación Pinochet*, œuvrent dans les marges de la politique, car elles ne croient plus que le changement puisse émerger à l'initiative des administrations, mais que celui-ci doit être généré par la société civile pour que de vrais changements se produisent.

La méfiance des institutions va parfois jusqu'à la défiance et la dénonciation de ces dernières et de leurs défaillances. Trois exemples récents sont notables et leur teneur symbolique mérite d'être approfondie. Historiquement, l'AFEP et l'AFDD ont œuvré pour dénoncer les violations commises envers leurs proches et leurs membres sous la dictature. À l'été 2016, en reprenant une stratégie utilisée à l'époque de Pinochet, ces associations ont voulu superposer le régime autoritaire et le gouvernement démocratique afin de démontrer que les deux n'étaient pas si éloignées l'une de

²⁷⁶ Notamment pour revendiquer la réforme du système d'éducation et du système public de pensions pour les retraites.

l'autre²⁷⁷. Une année plus tard, les organisations continuent de se réunir face au palais présidentiel afin de manifester leur présence de manière hebdomadaire et dénoncer la lenteur des changements, ou leur absence, en matière de justice relativement au passé ainsi que pour des problèmes de justice sociale contemporaine. Il s'agit d'une attitude de défiance étant donné le site où elles marchent. Face au siège du gouvernement, l'AFDD et l'AFEP viennent marquer leur présence à la fois aux députés et aux membres de l'administration travaillant dans le bâtiment, mais également face au monde. Il faut savoir que l'espace choisi est situé en plein centre de Santiago, là où des milliers de personnes passent par la grande avenue Libertador Bernardo O'Higgins, surnommée *Alameda* par la majorité des *Santiaguinos*.

Un second exemple de performance de défiance vis-à-vis de l'administration a été celle organisée par *Londres 38* et mis en œuvre le 30 août 2016, jour national du détenu-disparu. En matinée, quatre femmes, membres du groupe de travail de l'espace de mémoires, ont été arrêtées après avoir teint de rouge les bassins d'eau faisant face à *La Moneda*. De manière symbolique, l'organisation a voulu « accuser l'État, et plus particulièrement le gouvernement, de complicité avec l'impunité [et dénoncer, dans un même temps,] l'immobilisme de la génération politique, juridique et judiciaire rendant impossible de connaître le sort des disparus et leur ultime destination » (*Londres 38*, 30/8/2016).



²⁷⁷ AFDD, page Facebook, été 2016. Pour plus d'informations sur les débuts de la réutilisation de la marche face à *La Moneda*, voir section précédente du chapitre 8.

Au cours de sa courte histoire, *Londres 38* et son organisation a continuellement utilisé des pratiques de confrontation et des performances frappant l'imaginaire afin de revendiquer non seulement la mémoire des activistes ayant passé par le centre de détention, mais également leur propre légitimité sur la scène mémorielle chilienne. Les principaux gains de l'association leur ont été octroyés à partir d'actions défiant l'autorité gouvernementale. Il ne faut que penser à l'invasion des locaux du 38 rue Londres en 2005, leur participation aux mouvements étudiants de 2011, l'utilisation de figures cartonnées afin de représenter les disparus dans les rues de Santiago en 2012-2013, les multiples pétitions et lettres de dénonciation envoyées par le site, de même que leurs investissements de l'espace public, pour ne nommer que ces tactiques.

Dans le cas de la présente performance, la teneur symbolique est particulièrement forte. Dans la déclaration publiée sur la page web de l'association, *Londres 38* déclare que « *Toute la vérité et toute la justice* » doivent être découverte et réalisée (30/8/2016). L'organisation y met en exergue la responsabilité des membres du gouvernement actuel et de leurs prédécesseurs. On qualifie leur immobilisme politique d'un nouveau moyen d'assurer l'impunité au Chili tout en permettant sa reproduction dans le temps (*Londres 38*, 30/8/2016). Cette dernière dimension se réfère aux violations contemporaines de droits humains. En présentant des cas particuliers, tels que des disparitions forcées en démocratie et les morts de chefs mapuches, *Londres 38* (30/8/2016) souligne que l'inertie des gouvernements, les divers mécanismes proposant la libération de bourreaux et l'absence d'une réforme législative contribuent à la répétition de crimes qui sont semblables à ceux qui ont été commis sous la dictature. L'utilisation d'une teinture rouge pour représenter le sang n'est pas innocente. Elle est volontaire afin de créer une image forte du sang qui se retrouverait sur les mains des présents ministres, députés et sénateurs de même que des membres des précédents gouvernements qui tardent, selon *Londres 38* à agir en matière d'impunité.

²⁷⁸ <http://www.londres38.cl/1937/w3-article-97781.html>

Le mois précédent, un autre événement performatif avait émergé de la collaboration entre le centre *Hemispheric*²⁷⁹ et *Londres 38*. Au cours de la journée du 21 juillet 2016, des performances se sont produites dans plusieurs lieux mémoriels de Santiago²⁸⁰. J'ai participé en tant qu'observatrice à la journée et la performance qui s'est avérée la plus frappante, selon moi, est la suivante.



Figure 5 Performance de rue Exterminados como ratones

²⁷⁹ Ce centre est attaché à la NYU (New York University) et sous la direction de Diana Taylor.

²⁸⁰ De *Londres 38* à *La Moneda*, puis vers la Place des Armes et s'est terminé au MMDH.



Figure 6 La Segunda 24/7/1975

Exterminados como ratones (Exterminés comme des souris) est le titre d'une couverture du journal *La Segunda* (24/7/1975) qui se réfère à l'assassinat de 119 Chiliens en Argentine au cours d'une opération concertée des forces militaires en marque de l'opération Colombo. La performance du groupe a débuté face au bâtiment situé au 38 rue Londres, puis s'est déplacée en faisant des pauses de cinq à dix minutes, temps qui est occupé par les « souris » à la lecture de leur journal annonçant l'extermination d'individus²⁸¹. Leur performance s'est terminée face à *La Moneda*. Des membres du public ont alors entonné un chant historique qui rappelle la présence de groupes ou de victimes de la dictature dans l'espace public. Cet appel va ainsi : « ¡Allende, Presente! ¡Agrupación de familiares de detenidos desaparecidos, Presente! La valeur symbolique de l'événement a été augmentée par cette participation des regroupements de familles, du moins de certains de leurs représentants, qui ont au fil des activités ajouté à l'ambiance. Si on revient à *Exterminados como ratones*, les « souris » qui lisent les journaux représentent des citoyens « ordinaires » prenant compte du brutal assassinat de d'autres citoyens « ordinaires » qui avaient quitté le pays et qui par leur absence ne constituaient pas des menaces du régime à proprement parler. L'utilisation de la «

²⁸¹ Notes de terrain été 2016.

souris » comme image par la dictature et, par extension, les journaux de l'époque, liaient l'identité de ces individus considérés comme ennemis de l'État à celle de la vermine qu'il valait mieux éliminer que de laisser vivre, même si elle n'était plus sous notre toit. Dans la précédente image, les souris blanches évoquent plutôt l'innocence des individus visés et leur impuissance à se défendre.

Une dimension importante des manifestations dans l'espace public des organisations étudiées dans le cadre de cette thèse est celle de la performance. Les mouvements sociaux, d'après Ron Eyerman (dans Alexander, Giesen & Mast, 2006 : 193), représentent une forme de performance politique qui, en engageant les émotions, à la fois de leurs membres et de leurs publics, transmettent des valeurs, des revendications, voire un idéal de société.

Social movements articulate frames as much as they make use of them as resources in mobilizations, in that activists make sense of their own protests through already existing narrative frames (Eyerman, 2002a). Performances, on the other hand, is what gives this story life, add drama and activates emotion, through *mise-en-scène*. If social movements articulate frames of understanding, the performances of protest actualizes them. As mentioned earlier, performance focuses on corporality and presence ; performance is what makes a movement move and helps it move others. The performance of opposition dramatizes and forcefully expresses a movement through designed and stylized acts, communicating protest beyond the movement itself (Eyerman dans Alexander, Giesen & Mast, 2006 : 198).

Les performances décrites par Eyerman ici font partie du quotidien des mouvements sociaux, mais également du reste de la société. Autrement dit, elles s'insèrent dans la vie quotidienne en créant une rupture dans la routine et en ouvrant un espace où les revendications des acteurs peuvent être mises en scène (Eyerman dans Alexander, Giesen & Mast, 2006 : 198-199). L'une des intentions des trois performances décrites ci-haut était de ramener dans l'espace public le sujet des violations des droits humains passées de même que les contentieux liés à l'impunité. En filigrane des activités de l'AFEP, l'AFDD et de *Londres 38* se trouve une volonté d'en appeler à la solidarité du public, voire même de créer de l'empathie et de générer de la grogne chez celui-ci. Cet appel aux émotions de l'audience, qui est constituée de citoyens ordinaires, de médias, de politiciens, administrations et d'acteurs internationaux, pour ne nommer que ces derniers, a pour but de ramener des

problématiques particulières au premier plan de l'agenda politique. En s'opposant de manière performative aux politiques mémorielles étatiques, les associations ont choisi des espaces qui possèdent un sens particulier et qui font office de vitrine quant à leurs revendications, leurs idéaux et par extension, leur identité. Cette mise en scène est essentielle à la vie et survie des mouvances sociales qui s'organise autour des axes suivants d'après Eyerman (dans Alexander, Giesen & Mast, 2006 : 210) : « il y a un décor, une scène, un scénario, des artistes et un public ». Sur ce plateau, les acteurs, en l'occurrence ici les porteurs de mémoire, présentent leur opposition, attirent l'attention du public sur certaines problématiques et démontrent leur volonté de générer une sensibilité accrue aux questions de droits humains et leur respect dans le Chili contemporain.

La dimension performative des mouvances chiliennes mériterait d'être étudiée de manière plus approfondie. Dans le présent projet, je me suis concentrée sur les performances discursives des associations de Santiago. Une seconde étude devrait, dans un premier temps, analyser la valeur symbolique et les intentions derrière ces productions posées dans l'espace public par les porteurs de mémoire. Dans un second temps, il s'agirait d'étudier la réception de ces mises en scène. Une telle analyse permettrait de mettre en exergue les intentions des groupes performant dans l'espace public tout en soulignant les différentes dimensions de leurs manifestations et la réception du public de ces dernières. Étant donné la nature de la présente thèse, je n'ai pu intégrer ces questions, me concentrant sur la performance discursive d'opposition aux initiatives d'acteurs politiques de même que les confrontations des associations avec ces derniers. Au cours de la prochaine section, je reviendrai d'ailleurs sur ces notions en me concentrant sur la question des solidarités, les opportunités obtenues par les organisations et l'espace occupé par ces dernières.

Solidarités, opportunités et espaces occupés

Quand les historiens du futur écriront sur notre époque, Michelle Bachelet
- une victime de la dictature, qui traitait comme un « oncle » le général
de la FACH²⁸² Fernando Matthei, qui a trahi son père et collègue Alberto Bachelet -

²⁸² FACH- *Fuerza Aérea de Chile* - Force aérienne chilienne

n'entrera pas dans les livres d'histoire en tant que leader ayant contribué de manière décisive au « *Nunca Más* ». Herrero, *Diario UChile*, 26/12/2017²⁸³

Au cours des chapitres précédents, la relation des organisations étudiées avec l'administration Bachelet a été mise en lumière à quelques reprises afin de souligner comment cette dernière a commencé dans l'exaltation, puis, au fil des ans, a généré des tensions et des frustrations de la part des associations. Les regroupements de familles et les associations de mémoire et de droits humains considèrent qu'afin de faire cesser l'impunité qui s'étire dans le temps, il faut faire les « réformes nécessaires pour qu'on en termine avec l'institution pinochetiste et, dans un même temps, lutter pour la fin de l'impunité. Sans vérité ni justice, nous ne construirons pas une démocratie saine » (Pizarro, *El Siglo*, 24/5/2016). Cette manière d'appréhender le *Nunca Más* considère qu'afin que le passé soit correctement « pris en charge » et que le pays consolide sa transition à la démocratie, il faudrait que de véritables politiques publiques soient mises en place afin de prévenir de futures violations de droits humains (*El Siglo*, 14/11/2016).

Les sections précédentes de ce chapitre démontrent une prédominance des regroupements de familles de détenus-disparus et d'exécutés politiques. Néanmoins, les sites de conscience et les musées étudiés ont également pris position relativement à la question du *Nunca Más* de manière plus prépondérante au cours de la période étudiée. Lors d'une entrevue accordée par le nouveau directeur du MMDH, Francisco Estévez, au journal *El Siglo* (Pizarro, 22/7/2016), ce dernier a déclaré :

Estévez : Plus que jamais, il est nécessaire de se battre pour les droits de l'homme. De nos jours, à mon avis, il n'est pas possible de dire qu'avant, cela était plus nécessaire que maintenant; l'objectif de toujours garder un œil sur la lutte pour les droits de l'homme va au-delà des périodes politiques ou gouvernementales. Aujourd'hui, la lutte pour les droits humains est toujours une urgence, ce n'est pas quelque chose par rapport à laquelle on peut simplement dire que ce que nous

²⁸³ « Cuando los historiadores del futuro escriban sobre nuestra época, Michelle Bachelet –una víctima de la dictadura que, sin embargo, trataba de « tío » al general de la FACH Fernando Matthei, quien traicionó a su padre y compañero de armas Alberto Bachelet- no entrará a los libros de historia como una líder que contribuyera de manera decisiva al « *Nunca Más* ». » (Herrero, *Diario UChile*, 26/12/2017)

avons fait est suffisant : il faut comprendre que c'est une lutte très actuelle et que cela concerne la manière dont un pays est construit, surmontant les situations de discrimination, d'exclusion, [et] les situations de violence et d'intolérance. Par conséquent, il ne suffit plus de dire « jamais plus », il faut dire « plus que jamais ».

Pizarro : Comment le *Nunca Más* est-il vraiment réalisé?

Estévez : C'est un grand thème pour notre société et le *Nunca Más* n'est plus seulement une répétition des choses qui se sont passées, parce que l'histoire ne se répète pas mécaniquement. Un « jamais plus » implique un engagement éthique envers la démocratie et les droits de l'homme, qui doit être fondamental, qui doit donner un sens à votre performance politique, quel que soit le secteur auquel il appartient, c'est-à-dire, cela ne peut pas être une question, par exemple, d'un seul secteur politique.

Pizarro : C'est complexe, parce que la question des droits de l'homme apparaît être très politisée, plutôt qu'être une question de démocratie et de société.

Estévez : Oui, bien sûr, quand vous êtes dans le parti au pouvoir, les choses sont relativisées et c'est impossible à accepter. Ce qu'il faut revendiquer, c'est la cohérence et un individu, en tant que force politique ou acteur politique, doit être cohérent, tant dans l'opposition que dans le parti au pouvoir, car nous vivons à une époque où nous savons déjà que la chose la plus négative qui peut arriver à un pays, c'est que l'on viole systématiquement les droits de l'homme et brise les axes de la démocratie. En cela, nous devons être très stricts, ce qui n'est pas permis, c'est de dire *Nunca Más*, mais sans justice, sans vérité. C'est une option qui n'est pas permise, le *Nunca Más* doit être construit à partir de la vérité, de la lutte « plus que jamais » pour les droits de l'homme, maintenant. C'est une manipulation et de l'opportunisme d'utiliser le discours du *Nunca Más* tout en cachant la vérité ou tout en essayant qu'il n'y ait pas de justice, sans remplir les engagements établis (Pizarro, *El Siglo*, 22/7/2016)²⁸⁴.

²⁸⁴ Estévez : Más que nunca es necesario luchar por los derechos humanos. Hoy día, no pueden establecerse, a mi juicio, comparaciones de que antes era más necesario que ahora, los propósitos de mantenerse siempre atento a luchar por los derechos humanos traspasan los períodos políticos o de gobiernos. Hoy la lucha de los derechos humanos sigue siendo una urgencia, no es algo que uno pueda decir simplemente que basta con lo que hicimos, es necesario entender que es una lucha muy actual y que tiene que ver con cómo se construye un país superando las situaciones de discriminación, de exclusión, las situaciones de violencia y de intolerancia. Por lo tanto, ya no es suficiente decir « nunca más », hay que decir « más que nunca ». Pizarro : ¿Cómo se cumple realmente con el Nunca Más? Estévez : Es un gran tema para nuestra sociedad y el Nunca Más ya no es solo una repetición de las cosas que ocurrieron, porque la historia no se repite mecánicamente. Un Nunca Más implica un compromiso ético con la democracia y los derechos humanos que tiene que ser medular, que tiene que darle sentido a tú actuación política, independiente del sector al que se pertenezca, es decir, lo que no puede ser es que este sea un tema, por ejemplo, solo de un sector político. Pizarro : Es complejo, porque el tema de los derechos humanos se aparece muy político, más que un tema de democracia y de sociedad. Estévez : Sí, claro, entonces cuando se está en el oficialismo se relativizan las cosas, eso es imposible de aceptar. Lo que uno tiene que reivindicar son las coherencias y uno, como fuerza política, o como actor político, debe ser coherente, tanto en la oposición como en el oficialismo, porque vivimos en una época donde ya sabemos que lo más negativo que puede ocurrirle a un país, es que se terminen violando sistemáticamente los derechos humanos y que se rompan los ejes de la democracia. En eso hay que ser muy estricto, lo que no está permitido es decir Nunca Más,

L'extrait présenté ci-dessus montre une certaine différence entre le discours du président du MMDH et celui mis de l'avant au sein du bâtiment. En effet, le Musée est une œuvre signifiant la volonté politique d'expliquer le passé des violations de droits humains et de promouvoir un *Nunca Más*. Néanmoins, l'entretien accordé par Estévez avec le *El Siglo* démontre qu'il existe des nuances quant à la définition et l'appréhension de ce concept. Au cours de cette entrevue, il souligne que la lutte pour le *Nunca Más* doit aller au-delà d'activités politiques et des violations passées de droits humains. D'après lui, elle doit s'ancrer dans des pratiques et un engagement envers la démocratie et le respect des droits de la personne. C'est un argument qui est repris également par *Londres 38*. Lors d'un entretien informel avec le coordonnateur de l'espace « Mémoires » et membre du groupe de travail *Londres 38, Espacio de memorias*, ce sujet a été abordé. J'ai été étonnée de constater avec quelle force Felipe Aguilera Rodriguez²⁸⁵ m'a indiqué le rejet du *Nunca Más* par le lieu de mémoire. Qualifiant celui-ci de « mensonge », il a souligné que l'organisation considérait que, sous sa forme actuelle, cette politique n'agit pas de manière effective sur la société chilienne. L'État chilien, d'après Aguilera Rodriguez, poursuit des politiques de la mémoire qui ne considèrent que les violations passées de droits humains, alors qu'il y en a encore aujourd'hui. La position de *Londres 38* met ainsi de l'avant la nécessité que change l'approche des administrations au pouvoir, puisque, si des crimes contre l'humanité sont encore perpétrés présentement, on ne peut pas dire que les politiques en place promeuvent un « jamais plus » : cela dénote l'hypocrisie et l'opportunisme politique dénoncé précédemment par le directeur du MMDH.

En revenant à l'extrait de l'entretien d'Estévez, force est de constater que, d'après lui, aujourd'hui, la problématique est que la question est décidément politique et, de fait, est victime d'une manipulation politique, voire d'opportunisme, c'est-à-dire qu'il est à la mode de s'engager à faire respecter les droits et que justice soit faite, mais concrètement, rien n'est fait pour avancer dans ces domaines. On ne peut donc pas parler d'un *Nunca Más*, mais plutôt valoriser les luttes qui œuvrent pour dénoncer les violations passées ainsi que celles se produisant toujours aujourd'hui. Il s'agit

pero sin justicia, sin verdad. Ésa es una opción no permitida, el Nunca Más debe construirse desde la verdad, del « más que nunca » luchar por los derechos humanos ahora. Es una manipulación y un oportunismo levantar un discurso de Nunca Más escondiendo la verdad o tratando de que no haya justicia, sin cumplir los compromisos establecidos.

²⁸⁵ Felipe Aguilera Rodriguez, *Londres 38, Espacio por la memoria* (coordonnateur de la section Mémoire et membre du groupe de travail de *Londres 38*, 9/6/2016)

d'ailleurs d'une situation dénoncée par toutes les autres organisations étudiées dans le cadre de cette thèse. Entre 2014 et 2018, le sujet des violations contemporaines de droits est devenu un champ de bataille mis de plus en plus à l'avant-plan. Par l'entremise du *Bíobío* (30/2/2016), Alicia Lira (AFEP) est intervenue afin de dénoncer les conditions de vie et la répression vécue par les autochtones, les Mapuches, de même que les conditions de travail des mineurs, pour ne nommer que ces derniers. La dirigeante souligne que l'impunité et l'injustice sociale font partie des mêmes combats et que leur regroupement doit se saisir de ces luttes, car ils en ont le devoir moral (Lira, *Bíobío*, 30/2/2016). Omar Sagredo Mazuela²⁸⁶, coordonnateur du centre d'archive orales et centre de documentation de *Villa Grimaldi*, dénote justement que leur rôle, en tant que lieu de mémoire, est de mettre une emphase sur le passé dictatorial du pays, mais aussi que, maintenant que la majorité de la population reconnaît l'existence des violations de droits humains, il faut passer à la reconnaissance d'autres types de violences contemporaines²⁸⁷.

Les mesures répressives utilisées pour contrer les mouvements sociaux autochtones, étudiants, travailleurs, pour ne nommer que ces derniers, continuent d'être régentées et justifiées par des mesures établies par Pinochet au sein de la Constitution. D'après les organisations, la lutte doit donc être unique, puisqu'ils combattent tous un même ennemi, c'est-à-dire les legs de la dictature de Pinochet dans le Chili d'aujourd'hui. L'unité, comme objectif, est toutefois un combat de tous les jours chez ces associations qui ont à la fois des stratégies différentes et des accès différenciés à l'espace public, aux médias et aux administrations en poste. En effet, depuis la fin de la dictature en 1990, les associations se sont heurtées d'abord aux administrations désirant refermer la boîte du passé, puis l'arrivée de nouveaux groupes, regroupements et d'organisations liées à la mémoire a fragmenté les solidarités et les revendications de ce mouvement. Cette fragmentation a, par le fait même, limité le pouvoir des associations à se retrouver comme acteur légitime et représentatif d'un mouvement de la mémoire et des droits humains chilien. Au cours des premières conjonctures historiques étudiées au sein de cette thèse, les organisations de l'AFEP, de l'UNEXPP et de l'AFDD avaient un accès privilégié aux médias qui les consultaient afin d'obtenir leurs réactions face à des politiques de mémoire ou des questions judiciaires. Leurs relations avec les

²⁸⁶ Omar Sagredo Mazuela, coordonnateur du centre d'archive oral et centre de documentation, *Corporación Parque por la Paz, Villa Grimaldi*, 1/6/2016, *Villa Grimaldi*.

²⁸⁷ Il s'agit d'une dimension absente du musée et des visites guidées, toutefois des événements publics se produisant sur le site présentent d'autres types de violences.

gouvernements étaient tendues, mais l'AFEP et l'AFDD ont pu rencontrer à quelques reprises des représentants des administrations au pouvoir. Toutefois, l'augmentation du nombre d'acteurs et de regroupements, de même que la création de lieux de mémoire et de musées supportés et dirigés par le gouvernement chilien a manifestement diminué le monopole mémoriel détenu notamment par les associations historiques de la mémoire que sont l'AFDD, l'AFEP et l'UNEXPP. Ce glissement peut être observé à la fois par la diminution du nombre d'interventions dans les médias traditionnels (e.g. les grands journaux nationaux) et l'utilisation de répertoires de communications différents et plus actuels (par exemple Facebook, Twitter et des blogues pour ne mentionner que ces derniers).

Conclusion

Le second mandat de Bachelet s'est soldé dans la frustration la plus totale des organisations de mémoire et de droits humains qui voyaient en ce dernier un ultime espoir d'en finir avec l'impunité et lancer des réformes législatives qui en termineraient avec l'héritage de la dictature.

Dans ce chapitre, il a été question de se saisir des contextes politiques et judiciaires dans lequel ont évolué les organisations étudiées. Cette contextualisation a permis de mettre en évidence la montée des tensions et du mécontentement des associations envers l'administration Bachelet. Cette relation difficile a été caractérisée par la question de l'impunité, notamment de l'octroi d'avantages carcéraux, de la libération de personnes condamnées pour crimes contre l'humanité et de la fermeture de *Punta Peuco*, de même que du maintien du secret Valech. Les stratégies discursives utilisées par les associations au cours de la période étudiées ont d'ailleurs consisté en des reproches qualifiant d'immobilisme politique les administrations au pouvoir qui ont parfois mené jusqu'à une accusation d'hypocrisie et d'opportunisme politique. Ce blâme formulé pour inspirer la honte²⁸⁸ en identifiant le manque d'action du gouvernement élu en matière de justice est également une façon pour les associations de traduire leur désapprobation et de s'identifier comme figure morale se

²⁸⁸ Cette dimension de la lutte des associations sera discutée de manière plus approfondie au cours du chapitre 9.

tenant debout contre le renforcement de l'impunité (observées via notamment le maintien du secret Valech et la non-fermeture du centre carcéral *Punta Peuco*)

Une ultime section a permis de mettre en exergue de manière plus précise la rupture et le mécontentement des organisations envers les politiques de mémoire ou leur absence, ce qui contribue à perpétuer l'impunité aujourd'hui au Chili. Il s'est ainsi s'agit de mettre en lumière comment cette relation à l'État a été performée dans l'espace public notamment par les organisations de l'AFDD, l'AFEP et de *Londres 38*.

Chapitre 9 : Régimes de vérité, désaffection politique et dynamiques de contention

Something about the past reminds us of what the future might look like
Wangechi Mutu citée par Hirsch²⁸⁹

Ce chapitre diffère des précédents en ce sens où l'analyse sortira du cadre historique dans lequel elle s'était jusqu'à présent concentrée afin de revenir sur des thématiques clés à la compréhension du cas mis en étude. À l'origine de cette recherche doctorale se trouve une compréhension du passé comme un objet multidimensionnel qui est ramené de manière constante dans l'espace public et qui est source de contentieux relativement au sens donné à celui-ci et à la légitimité de certains acteurs. Comme il a été mentionné au cours de la revue de littérature, ces représentations multiples du passé et les acteurs, à la fois les organisations et les individus qui les composent, ont été abondamment étudiés. Néanmoins, en m'appuyant sur ma propre expérience et sur les travaux de Tahir (2014, 2015), cette thèse a fait l'argument que l'homogénéisation du mouvement des droits humains et de la mémoire au sein de la littérature ne permet pas de rendre compte, notamment, de la diversité des stratégies, revendications et des acteurs entrant en conflit et dans la lutte. Dans un même temps, une représentation homogène de ces groupes ne permet pas non plus la mise en évidence des statuts et accès différenciés à l'espace public, aux médias, aux institutions et aux administrations des organisations. En remettant en question la manière d'appréhender ces groupes, j'ai ainsi pu mettre en lumière les ressemblances, nuances, discontinuités et oppositions qui existent entre eux. Il s'est également s'agit de replacer les acteurs au centre des politiques de la mémoire, c'est-à-dire qu'au sein de la littérature contemporaine ces derniers n'apparaissent qu'en filigrane des textes alors qu'ils sont centraux à la compréhension des dynamiques de contention qui sont à l'origine de l'émergence de nouvelles politiques ou mesures mémorielles.

²⁸⁹ Communication Marianne Hirsch, conférencière invitée dans le cadre du colloque annuel du *Memory Studies Association* (MSA), 15/12/2017, Bella Center, Copenhague, Danemark.

Les questions de recherche suivantes ont guidé l'enquête ethnographique et discursive que j'ai effectuée à Santiago afin de mettre en perspective les différentes manières dont les organisations étudiées entrent en conflit par rapport au sens pris et/ou donné au passé tout en étant sensible aux dynamiques sociopolitiques dans lesquelles ces luttes s'insèrent,

1. Comment les représentations différenciées du passé de divers porteurs de mémoire s'inscrivent-elles dans des luttes de sens et de légitimité relativement aux représentations dominantes existant au sein de la mémoire collective chilienne au cours de la période 1998-2018?
2. Tel que le suggère la littérature (Stern, 2010 et Wilde, 2013), le Chili a connu plusieurs « saisons mémorielles » qui ont influé sur les acteurs et leurs mobilisations de la mémoire. Quelles sont les configurations sociopolitiques et les dynamiques conflictuelles ayant contribué aux changements dans les représentations du passé et les stratégies des porteurs de mémoire étudiés sur la période 1998-2018?
3. Comment la conceptualisation du rôle des acteurs collectifs et la conception même de ceux-ci doivent-elles être redéfinies afin de mieux apprécier leur importance relativement aux mobilisations et aux politiques de la mémoire?

Ce chapitre sera divisé en six sections. Il s'agira ainsi dans un premier temps de mettre en exergue les réponses aux questions de recherche de la présente thèse. À travers une synthèse des chapitres 4 à 8, je reviendrai sur l'évolution des organisations étudiées en matière de stratégies, de revendications et d'opportunités. À la suite de cette section, je mettrai en évidence les stratégies discursives et identitaires utilisées à travers le temps par les regroupements, en l'occurrence ici la question de la responsabilité, de la justice et l'identité de victime et d'activiste. Dans un deuxième temps, il s'agira de mettre en lumière les dynamiques sociopolitiques dans lesquelles ces mouvements s'insèrent, d'abord en concentrant l'analyse sur leur définition générale, puis sur le contexte particulier du Chili. Ensuite, il s'agira de revenir sur les dynamiques de contention présentes dans les conflits présentés au cours des précédents chapitres. Dans un troisième temps, j'analyserai de manière diachronique les vies et activités des organisations étudiées tout en mettant à l'épreuve le concept de « porteur de mémoire ». Dans un quatrième temps, ce chapitre abordera les problématiques relatives aux archives rencontrées sur le terrain et au cours de la rédaction de ce projet. Dans un cinquième et sixième temps, le chapitre se conclura par une discussion portant sur diverses questions qui demeurent en suspens après la fin de cette recherche doctorale, puis par

une conclusion récapitulant les points principaux du présent projet. Ce chapitre permettra ainsi de revisiter les grandes thématiques qui ont été abordées de manière diachronique au fil de la thèse, mais qui seront analysées ici de manières théorique, conceptuelle et empirique.

Mémoire, vérité et impunité : hégémonie du discours de la justice

De 1998 à aujourd'hui, les revendications des associations étudiées peuvent être réunies sous la bannière suivante : *mémoire, vérité et justice*, ce que la présente thèse met bien en évidence. Au cours de la première conjoncture (1998-2000), le principal terrain de bataille des organisations de l'AFDD et de l'AFEP a été celui de l'arrestation de Pinochet et le ballet diplomatique qui s'en est suivi. Au cours de la période, les associations se sont heurtées aux tentatives, notamment de la droite et de la *Fundación Pinochet*, de redéfinition du rôle passé de Pinochet. En effet, deux figures s'opposaient : celle de dictateur ayant mis en place des pratiques répressives contre sa propre population et celle du sauveur de la nation contre le péril socialiste. Les tranchées mémorielles entre les deux groupes identifiaient de manière explicite qui étaient les ennemis, qui étaient ceux devant être convaincus (notamment les administrations, la population chilienne en général et des institutions étrangères, telle que la Chambre des lords anglaise) et ceux qui faisaient partie de leurs alliés naturels. L'espace public et médiatique était ainsi occupé principalement par ces trois groupes : l'AFDD, l'AFEP et la *Fundación Pinochet*.

La seconde conjoncture (2001-2008) a permis d'examiner dans un premier temps l'entrée dans une période de dormance de l'association *Fundación Pinochet*. En effet, tel qu'il est possible de l'observer, cette dernière n'a fait que très peu d'allocutions ou d'interventions publiques à l'exception de celles concernant la maladie, puis le décès de Pinochet. Dans un deuxième temps, cette conjoncture se caractérise par la prédominance prise par l'AFDD non seulement dans l'espace public et médiatique, mais également en terme d'accès aux administrations au pouvoir. Malgré un accès différencié à l'appareil étatique, les associations historiques (AFDD, AFEP et UNEXPP) ont utilisé des stratégies similaires. Tout d'abord, elles ont misé sur une judiciarisation de la question de l'impunité qui se situait préalablement seulement dans l'espace politique. Cette transposition est d'ailleurs liée à leur seconde stratégie qui a été de blâmer la classe politique quant au manque

d'actions concrètes pour punir les coupables de violations de droits humains sous la dictature. Cette stratégie de « jeter le blâme » en est une qui peut être observée au sein de chacune des conjonctures étudiées et sera plus abondamment décrite au cours des pages suivantes. Dans un troisième temps, l'étude de la période 2001-2008 a permis la mise en examen de l'émergence de nouveaux joueurs dans le mouvement de la mémoire et des droits humains. En effet, tel qu'il a été souligné au cours du chapitre cinq, à partir à la fois de regroupements moins connus (notamment les collectifs liés à la récupération de *Londres 38*, cf chap. 5) et d'initiatives gouvernementales, de nouveaux lieux de mémoire et de nouvelles associations ont émergé, occupant une part de l'espace obtenu par les regroupements historiques de la mémoire et des droits humains.

Cette tendance s'est intensifiée au cours de la période suivante (2009-2010). En effet, ces deux années ont permis d'observer une augmentation certaine des groupes se consacrant aux questions de la mémoire et des droits humains. Cet accroissement a également coïncidé avec une diversification des stratégies et des actions alors que les causes et les revendications demeuraient communes. Au début de la période, les regroupements étudiés s'étaient réunis afin de contrer l'élection à la présidence de Sebastián Piñera. Après son investiture néanmoins, les organisations ont cessé de collaborer et n'ont participé qu'à un seul événement collectif, c'est-à-dire la marche du 11 septembre 2010. Au cours des allocutions à la fin de la marche, Lorena Pizarro (AFDD) a d'ailleurs souligné la nécessité de se réunir autour de la même cause afin de combattre leurs ennemis communs. À la fois l'UNEXPP, l'AFDD et l'AFEP ont fait le lien entre passé et présent en soulignant la perpétuation des violations de droits humains via les mouvances sociales pour les Mapuches, les étudiants et les travailleurs (notamment les mineurs). Les organisations du MMDH et de *Londres 38*, qui n'en étaient qu'à leurs balbutiements comme associations, n'ont pas pris position, la première ayant publiquement décidé de rester en dehors des débats publics. Lié à la fois dans sa création et son mandat à la présidente Bachelet, le MMDH représente bien la politique du consensus mise en place par les administrations successives de la *Concertación*, tel qu'il a été mentionné précédemment (cf. chap. 6). Ce positionnement au sein de la société chilienne est similaire à celui de la corporation *Parque por la Paz, Villa Grimaldi*. Au fil des précédentes conjonctures, l'organisation n'a été que très peu présente dans les médias à l'exception d'annonces réalisées relativement aux événements organisés.

La conjoncture (2011-2013) change quelque peu l'approche de la corporation qui signe à présent des pétitions ou des lettres publiques avec d'autres lieux de mémoire et associations. Cette période, marquant le quarantième anniversaire du coup d'État, peut être associée à une explosion des actions préparées par les organisations. L'AFEP a d'abord orienté sa lutte vers la dénonciation de la lenteur du traitement des dossiers judiciaires, qui stagnaient depuis trop longtemps sur les bureaux du sous-secrétaire au ministère de l'Intérieur. En prenant de force leurs bureaux, l'AFEP a réussi à négocier la signature de plusieurs dossiers de même que la promesse de plusieurs autres d'ici la fin du mois. Cette stratégie coup-de-poing démontre bien l'une des différences majeures entre les regroupements étudiés au cours de cette conjoncture. Ainsi qu'il a été possible de l'observer au sein du chapitre 7, les associations ont approché de manières différentes le passé et l'administration afin de mettre de l'avant un projet de société. Le MMDH propose, par le fait même, une mémoire nationale chilienne via une mise en récit du passé rassembleuse, passant par la génération d'empathie envers les victimes de la dictature. Dans un même temps, le musée ne prend pas position vis-à-vis des politiques mémorielles institutionnelles, mais présente des impératifs moraux pour que la nation se dote d'une culture des droits humains qui se conforme aux traités internationaux qu'elle a signés. *Londres 38*, quant à lui, a plutôt mis sur la stratégie de resignifier le passé militant des victimes, insistant d'ailleurs sur l'agencéité des acteurs plutôt que leur statut de victimes. Le second angle d'attaque de l'association a été de reconceptualiser la mémoire comme un objet du présent pouvant servir d'outil de mobilisation à de nouvelles générations n'ayant pas nécessairement de liens avec les victimes et survivants du régime militaire. L'AFDD et l'AFEP, bien qu'utilisant à l'occasion des stratégies différenciées, se considèrent comme les gardiens de la mémoire et comme étant des acteurs à l'avant-garde des luttes sociales contemporaines et liées au passé (notamment contre les legs de la dictature).

Finalement, la période 2011-2013 voit aussi la résurgence de la *Fundación Pinochet*. En effet, cette dernière s'est opposée dans l'espace public à la fermeture de la prison *Cordillera*. Les stratégies discursives favorisées par cette association amalgament la figure de Piñera à celle d'un pantin dirigé par une gauche revancharde et auquel ils retireront leur soutien aux prochaines élections.

Peu de changements en termes de revendications et de stratégies ont été développés par les organisations de mémoire et de droits humains étudiées au cours de la dernière période (2014-

2018). Les différents regroupements ont poursuivi des efforts séparés afin de mettre de l'avant leurs revendications qui sont, somme toute, similaires. En effet, la majorité des groupes exigent la fermeture de la prison *Punta Peuco* et s'opposent au projet de loi de réforme des libertés conditionnelles. Cette période a également permis de mettre en exergue la désaffection des organisations envers les partis politiques. À travers, les performances publiques de l'AFEP, l'AFDD et de *Londres 38*, il a été possible d'observer qu'il existe une certaine méfiance et une défiance envers les administrations (passées et actuelles). Ces performances et les revendications qu'elles représentent dans l'espace public ont consisté l'une des avenues privilégiées pour diffuser leur vision pour le futur de la société chilienne. Tel qu'il a été mentionné dans le chapitre portant sur cette période (cf. chap 8), il apparaît être de plus en plus difficile pour ces organisations de trouver un espace pour partager leurs représentations du passé notamment. Cela a été d'autant plus vrai pour les différents regroupements d'ex-prisonniers politiques qui ont peiné à obtenir plus d'espace dans les médias. Effectivement, malgré de nombreuses grèves de la faim entre 2014 et 2018, ils n'ont obtenu que peu d'attention des médias et par extension des administrations Bachelet et Piñera. Ces difficultés en terme d'accès sont répandues et peuvent partiellement être attribuées aux solidarités fragmentées des associations de mémoire et de droits humains, tel que qui sera discuté de manière plus approfondie un peu plus loin.

Dans un dernier temps, cette période a été difficile pour la *Fundación Pinochet* alors que des problèmes liés à la veuve de Pinochet, Lucía Hiriart, ont rendu compliqué la poursuite des activités de la fondation. Présidente d'une autre fondation, *CEMA Chile*²⁹⁰, dès 2015, elle a été mise sous enquête alors qu'elle tentait de vendre des biens immobiliers qui lui avaient été cédés sous la dictature (*The Clinic*, 8/4/2016, Reyes, *Bíobío Chile*, 13/8/2016 & *El Desconcierto*, 15/12/2016). En juillet 2017, à la suite d'une conciliation avec le Conseil de Défense de l'État, la fondation est en train d'être dissoute et tous les immeubles qu'elle possède seront remis entre les mains de l'État. De manière officielle, Hiriart n'est pas responsable de la *Fundación Pinochet*; Hernán Guiloff en est toujours le président. Néanmoins, les mésaventures judiciaires de la veuve auront eu la conséquence de provoquer l'expulsion de la *Fundación* et de son musée de la bâtisse qu'ils occupaient depuis 1995 (Silva, *La Tercera*, 24/1/2017). Guiloff, en entretien avec les médias, a

²⁹⁰ CEMA : Centro de madres de Chile - Centre pour les mères du Chili.

déclaré qu'il ne savait pas où ils déménageraient, mais qu'ils travaillaient sur la question (Silva, *La Tercera*, 24/1/2017). Ce déménagement impromptu et forcé représente bien, quant à moi, l'espace de plus en plus réduit des organisations défendant une mémoire salvatrice de la dictature. Si certains individus protègent et soutiennent l'héritage pinochetiste, il n'en demeure pas moins que cette prise de position n'est plus autant adoptée qu'auparavant, plus particulièrement dans la sphère politique. La difficulté pour de futures recherches ne se situe plus simplement en terme d'accessibilité à ces groupes et individus, mais également dans la recherche des traces de leurs discours qui peinent à se retrouver dans l'espace public.

L'action de blâmer ou de provoquer un sentiment de honte comme stratégie

Une dimension inattendue, par son omniprésence, de nos résultats de recherche a été la stratégie utilisée par les organisations afin de générer un sentiment de honte au sein des administrations au pouvoir. De manière systématique, les premières ont blâmé les secondes pour leur manque de volonté politique et d'action en matière de justice. Dans un même temps, les associations créditent leur propre activisme d'une valeur morale en se définissant comme les gardiennes des valeurs de démocratie, de justice, de vérité et de mémoire. D'après Charles Tilly (2008 : IX), on aurait tort de conceptualiser l'action de blâmer ou de créditer comme étant le pendant d'une seule médaille. En effet selon cet auteur, le blâme fait partie d'une opération complexe qui crée une distinction plus restreinte entre un « eux » et un « nous » (Tilly, 2008 : IX). En construisant ces identités différentes, on crée une séparation entre des individus appartenant au « nous » et qui sont dignes alors que les Autres sont considérés comme étant des citoyens indignes (Tilly, 2008 : IX & 11). Concernant le processus particulier des commissions de vérité et réconciliation dans des pays en sortie de conflit et des cours de justice, Tilly déclare d'ailleurs:

[...] in all cases, public airing of the dark past assigned blame to the perpetrators while giving due credit to the victims, survivors, and successors. It drew a line between worthy and unworthy citizens. It then gave repentant perpetrators a chance to cross the line into rehabilitation (Tilly, 2008 : 11). [...] When people go to court for such cases, they may hope for large financial rewards. But they also typically play a double game of blame and credit. They seek to fix blame on the authors of their hardships, and to punish them appropriately. Yet they also seek recognition of their own merit, whether that merit consist of suffering borne

bravely or of willingness to strike out at the rich and powerful. They ask for vindication. They ask for justice with regards to both blame and credit (Tilly, 2008 : 33).

Cette citation de Tilly est particulièrement pertinente dans le cas nous intéressant ici. Il apparaît de manière claire que l'une des stratégies utilisées par les associations de mémoire et de droits humains a été historiquement de réclamer mémoire, vérité et justice, soit une revendication qui s'ancre dans la responsabilisation des bourreaux, du système de justice et des administrations dictatoriales et post-dictatures. Dans un même temps, il s'agit de prendre position comme acteurs légitimes et possédant une valeur morale additionnelle pour défendre ces causes et ces revendications dans l'espace public. Au cours des chapitres précédents, ces reproches ont été étudiés sous le thème de l'impunité; ici, il s'agit plutôt de comprendre la manière de les aborder dans l'espace public. En effet, en analysant cette opération, on observe le sentiment d'injustice qui est omniprésent au sein de ces regroupements. En demandant mémoire, justice et vérité, ils continuent à dénoncer l'écart entre la justice ordinaire, celle mise en œuvre sur une base quotidienne, et celle qui est délivrée aux survivants, aux victimes et à leurs proches à la suite d'un processus de transition vers la démocratie. En l'occurrence, dans le cas chilien une justice dans la mesure du possible. En réalité, tel que le soulignent notamment Marie Breen Smyth (2007 : 12-13) et Marcelo Tapia²⁹¹ (*El Dínamo*, 23/3/2016), le passage du temps rend difficile, voire impossible, l'obtention d'un jugement qui soit à la fois favorable et qui soit effectif étant donné la disparition des preuves physiques et des témoins. Smyth (2007 : 13) suggère que les sociétés post-conflit ont ainsi fait le choix le plus souvent entre la vérité et la justice en favorisant des mécanismes de réconciliations mis en place qui mettent à mal la réalisation pleine, voire satisfaisante pour les victimes de la justice.

Au Chili, ce choix n'a pas été fait par les victimes, ni les regroupements les représentant, mais plutôt par les gouvernements de la *Concertación*. À travers les Commissions de vérité Rettig et Valech, l'administration a promu des politiques de mémoire ayant pour but principal la réconciliation. Cette position est entrée, de fait, en conflit avec la volonté des organisations de mémoire et de droits humains d'obtenir justice et que soient punis les coupables. Cette dimension de la lutte sera mise en exergue et abordée de manière plus approfondie un peu plus loin.

²⁹¹ Avocat attaché à l'AFEP.

Néanmoins, il convient de constater l'écart entre les deux discours, l'un hégémonique²⁹² -- celui de la réconciliation, promu par l'État -- et celui de la justice, défendu par les groupes étudiés. Il faut toutefois d'abord évoquer la manière de dénoncer l'impunité au Chili par les associations, c'est-à-dire le fait de tenter de générer la honte en dénonçant les lacunes de l'État en matière de justice. La honte chez les individus est décrite par Norbert Elias (*The civilized process*, 1939 dans Smyth, 2007 : 44) comme appartenant à un mécanisme de régulation du comportement. Par l'acquisition de mœurs et de coutumes, le contrôle des impulsions est réalisé de manière individuelle (Smyth, 2007 : 44). Ce processus d'internalisation voit une relation entre la honte qui génère des sentiments de dégoût face à la transgression de ces mœurs et coutumes, ce qui en retour renforce la conformité et la non-transgression de règles (Smyth, 2007 : 44). Dans le cas qui nous occupe ici, la tentative de provoquer un sentiment de honte vise l'administration au pouvoir, certes, mais également la population dans son ensemble qui pourrait par la suite participer aux mobilisations de mémoire et de droits humains afin de réclamer la conformité du système de justice chilien avec les traités signés.

Dans un premier cas de figure, l'une des sources de pouvoir des organisations réside justement dans leur capacité de blâmer, voire de provoquer la honte des administrations politiques. Smyth analyse cette relation entre mouvances sociales et le domaine politique en soulignant la dynamique contentieuse qui en émane.

Shame, then, and the avoidance of shame is a powerful dynamic in politics. The power of the truth-teller (...) is precisely their shame-wielding power exercised by telling the truth. Certainly, shame is a powerful, if complex, force in politics, and has made and broken political career, as well as that of regimes and administrations. Those in positions of political power have much to lose by being shamed, so they are ever conscious of the dangerousness of truth-tellers (Smyth, 2007 : 48).

²⁹² Au sujet de cette dimension hégémonique de la réconciliation au sein des discours de l'État, voir Doran (2016 : chapitres 4 à 8) qui traitent justement du travail effectué par différents groupes afin de remettre en question la conceptualisation de la réconciliation comme une justification du maintien du décret-loi d'amnistie et par le fait même de l'impunité. La présente thèse a d'ailleurs fait état de cette revendication des regroupements de mémoire et de droits humains. Le livre *Le réveil démocratique du Chili* de Doran (2016), quant à lui, rend compte de mouvements sociaux « unifiés » provenant de divers secteurs de la société chilienne, ce qui n'est pas le cas du présent projet qui focalise son attention sur les mouvements dédiés à la mémoire et aux droits humains.

Smyth souligne le pouvoir indiscutable des victimes et des survivants sur les administrations qui bien souvent ne peuvent pas se permettre de perdre le support de leurs électeurs afin de conserver le pouvoir. Cette question trouve résonance au sein de l'analyse de la notion de « honte » comme outil de coercition chez Lebovic et Voeten (2006). Cet article démontre en effet, bien que se centrant sur les dynamiques politiques au sein du UNCHR²⁹³ et les mesures punitives envers certains pays et non pas d'autres, que la volonté de générer de la honte chez les administrations au pouvoir est liée à leur réputation sur la scène internationale (Lebovic & Voeten, 2006 : 868). Tel que ces auteurs le soulignent, les États blâmés par des institutions supranationales peuvent subir des contrecoups économiques, notamment sur les marchés boursiers (Lebovic & Voeten, 2006 : 868). La stratégie des organisations chiliennes appelle justement à cette rhétorique coercitive faisant la gageure que l'État pourrait se retrouver forcé d'agir et de respecter les conventions qu'il a signées, sans quoi des institutions externes au pays interviendront pour le forcer à le faire. Toutefois, cette méthode ne prend pas en considération les dynamiques politiques dans lesquelles les États et ces institutions évoluent. Simplement considérer la signature des traités comme un engagement ferme ou comme une ouverture des États à s'y conformer est quelque peu réducteur si on ne replace pas ces décisions dans un contexte mondial particulier. D'après Lebovic et Voeten (2006 : 868-870), il faut en effet considérer que les sanctions ne sont pas attribuées de manière égale d'un pays à un autre. Plusieurs facteurs doivent ainsi être pris en compte : le standing international du pays en question, son pouvoir et sa puissance, son passé et ses relations avec les autres nations qui siègent à la Commission ou n'y siègent pas.

La saisie des cours de justice internationale et l'action de blâmer les administrations post-dictatures ont été des actions privilégiées étant donné le manque d'ouverture du système de justice chilien. Néanmoins, en ne prenant pas en compte le contexte dans lequel opèrent ces institutions, cette stratégie ne permet pas la mise en œuvre de mesures punitives concrètes contre l'État chilien pour son manque de conformité avec les conventions signées. Cette situation n'est pas exclusive aux violations de droits humains s'étant produites pendant la dictature. Les Mapuches ont également fait appel à la CIDH afin de dénoncer l'utilisation de la loi anti-terroriste dans des causes contre

²⁹³ Commission des Nations Unies sur les droits humains.

des dirigeants autochtones, notamment en 2014 (Fidh, 29/7/2017²⁹⁴). La CIDH peut agir à plusieurs niveaux : réparations de préjudices individuels, de préjudices subis par des communautés autochtones et sur la réparation de préjudices infligés à la société dans son ensemble (Tardif, 2014). La contribution principale de la CIDH, d'après Éric Tardif (2014), réside dans son pouvoir « d'influencer la réinterprétation radicale de certaines normes de droit interne, à la lumière de principes considérés comme constituant un ordre normatif supérieur²⁹⁵ ». Ainsi, de fait, les lois en vigueur continuent à être valides, mais sont sujettes à réinterprétation et peuvent ne pas être mises en application « en se fondant sur des considérations dérivées des règles de Droit international » (García-Sayán, 2011 : 1851). Cependant, tel que le souligne Tardif (2014), l'accent est principalement mis sur la prévention et l'amendement des législations ayant actuellement préséance. De plus, si les sanctions pécuniaires sont généralement respectées, des compensations en matière notamment de disparitions forcées pourraient difficilement être mises en œuvre. En effet, il apparaît difficile de quantifier des compensations pécuniaires pour la perte d'êtres chers.

Victimes et/ou survivants : une identité forte en nuances

La seconde stratégie utilisée par ces regroupements est liée à la manière dont ils se représentent et dans quels contextes ces identités sont utilisées. Au cours de mon précédent terrain au sein de l'AFDD en 2012, j'ai rencontré trois manières de se représenter chez les membres rencontrés : l'identité d'actrice politique luttant pour les droits humains, l'identité de victime d'un État autoritaire et une identité plus fluide alors que ces femmes se perçoivent à la fois comme des victimes et des actrices (Jean, 2013 : 56). L'argument mis de l'avant par ma thèse n'était pas de limiter les identités portées par mes interviewées, mais plutôt de mettre en évidence les processus identitaires à l'œuvre parmi les membres de l'AFDD. L'accent est ainsi mis sur l'existence d'une pléthore de facettes composant une identité « totale » portée par les individus (Simon, 1997 : 45). D'après cet auteur, il faudrait prendre compte toutes les dimensions de ces identités, construites par chaque femme à la fois par sa propre interprétation de sa position dans la hiérarchie sociale et par des processus de classement à l'œuvre au sein des sociétés (Simon, 1997 : 45). Dans le cadre de la présente

²⁹⁴ <https://www.fidh.org/es/region/americas/chile/15839-corte-interamericana-de-derechos-humanos-condena-a-chile-en-caso-mapuche>

²⁹⁵ Il s'agit de la traduction de Tardif (2014) d'une citation du juge Diego García-Sayán (2011 : 1851).

recherche, l'analyse se concentrant sur les organisations et leurs stratégies, force a été de constater que le troisième type d'identité était celui qui transparaissait le plus des discours des regroupements historiques (AFEP, AFDD et UNEXPP). En contrepartie, le site de conscience²⁹⁶, *Londres 38*, défend plutôt l'agencéité des victimes et des survivants de la dictature. Et le MMDH et *Villa Grimaldi*, appartenant à la même catégorie, mettent plutôt de l'avant l'identité de victimes. Il ne s'agit pas ici de dire que tous les membres de ces collectifs et institutions possèdent ou défendent les mêmes identités, mais plutôt de comprendre celles mises de l'avant au sein des discours. Je reviendrai un peu plus loin sur les particularités identitaires de ces groupes.

La façon d'appréhender les acteurs sociaux est clé pour la compréhension même de leurs interventions dans l'espace public. Ces derniers doivent donc être entendus comme revêtant diverses identités pouvant être combinées les unes aux autres ou même rejetées afin de répondre aux besoins immédiats du personnage incarné dans différents contextes (Simon, 1997 : 45). La construction de l'identité des collectifs historiques ne peut être comprise que par l'interaction entre l'État et les regroupements. Ces identités sont situationnelles et sont observables à la fois dans les relations avec les administrations au pouvoir, notamment relativement aux politiques mémorielles, avec le système judiciaire, de même qu'avec d'autres organisations et institutions œuvrant en matière de droits humains et de mémoire. Le cadre théorique utilisé au cours de la réalisation de cette thèse m'a d'ailleurs permis de mieux comprendre dans quelle mesure, et de quelle façon ces identités, liées aux représentations du passé défendues par ces groupes, contribuent à unifier leurs revendications et leurs stratégies alors qu'ils entrent en conflit avec des représentations du passé divergentes, de même que des doléances opposées. La *Fundación Pinochet*, par exemple, défend une mémoire salvatrice de la dictature alors que les six autres organisations étudiées condamnent le régime militaire et ses legs contemporains. La droite, représentée notamment par l'UDI, l'Alianza et la RN, est également considérée comme un ennemi par les organisations de mémoire et de droits humains, car elle promeut des politiques supportant des pratiques néolibérales mises en place par la junte.

²⁹⁶ Les sites de conscience font référence à la définition qu'en a la Coalition internationale de sites de conscience : « un site historique a un pouvoir unique afin d'inspirer la conscience et l'action de la société, soit par la représentation d'un événement positif ou négatif, soit par la préservation d'une ressource culturelle ou naturelle. En ouvrant de nouveaux dialogues sur les problèmes contemporains d'un point de vue historique, les sites peuvent devenir un nouveau forum occupant une place centrale dans la vie civique et démocratique de leurs pays et du monde ». <https://redlatinoamericanadesitiosdememoria.wordpress.com/coalicion-internacional-de-sitios-de-conciencia/>

Le concept de représentation du passé fait référence ici aux conceptualisations décrites précédemment (cf. Chapitre 2 : 32-34), c'est-à-dire celles de la métamémoire (Candau, 2005 : 78-79) et de l'agencéité des acteurs sociaux (Jelin, 2003). Sous sa forme collective, la métamémoire se trouve être un révélateur de l'identité des regroupements étudiés par la dimension revendiquée et ostensive de ces représentations du passé (Candau, 2005 : 78-79). Le partage de ces mémoires contribue ainsi, d'après Candau (2005 : 79), à créer et à maintenir une identité collective alors que les membres de ces regroupements se sont concertés au fil du temps sur la sélection ou le rejet de certains éléments. Dans ce processus de construction, les collectifs incorporent et intègrent le passé en le marquant de leur empreinte au sein de leurs propres récits (Candau 2005 : 78-79). L'identité collective est donc constituée à partir d'une série de concepts de soi et du passé formant les différentes composantes identitaires, en l'occurrence ici, celles des organisations étudiées (Candau 2005 : 115). En partageant et en modelant leurs représentations du passé tout au long de leur vie associative (Jelin, 2003 : 4), ces collectifs mettent en œuvre des processus identitaires²⁹⁷ qui donnent lieu à des définitions collectives analogues entre les différents groupes choisis dans le cadre de cette étude (Deschamps & Moliner, 2012 : 87).

Cette dimension « manipulée » des identités et des mémoires justifie d'ailleurs une focalisation sur l'agencéité des différents acteurs sociaux ayant une incidence sur la constitution, la préservation et la transmission de ces éléments (2003 : 12). Tel que l'a démontré cette thèse, on aurait tort d'appréhender ces derniers comme étant statiques. À la fois le sens accordé aux représentations du passé et les identités sont constamment transformés et remodelés alors qu'ils sont déployés à travers divers véhicules mémoriels, tels que les manifestations, les chansons, les lettres d'opinions, les expositions muséales et les conférences, pour ne nommer que ceux-ci (Kansteiner, 2002 : 182). Ces modelages identitaires et mémoriels doivent ainsi être appréhendés à partir du contexte dans lesquels ils se produisent puisque ce dernier a une importance capitale sur les récits et les identités mis de l'avant à certains moments plutôt que d'autres (Jelin, 2003 : 12, Pollak, 2000). Cette manière de conceptualiser la mémoire et l'identité m'a permis de porter une attention particulière à ce travail

²⁹⁷ « Les processus identitaires permettent aux individus d'élaborer et de maintenir des connaissances à propos d'eux-mêmes et d'autrui, à propos des différents groupes avec lesquels ils sont en interactions ». (Deschamps & Moliner, 2012 : .87)

des organisations étudiées. En observant de près comment les représentations du passé sont mises en récit, j'ai pu mettre en exergue les divergences et les contradictions, les continuités et les ruptures dans ces narrations. Dans un même temps, cela m'a permis d'analyser les conflits de sens liés à la constitution, aux réappropriations et au modelage de représentations et d'identités particulières en accordant une part importante de l'analyse au contexte sociopolitique de leur évocation.

Une question importante qui m'a intéressée au fil de mes recherches doctorales a donc été l'identité de victime, d'acteur politique et la combinaison de celles-ci. Pourquoi ces identités superposées? Qu'apportent-elles aux organisations? Afin de répondre à ces questions, il convient tout d'abord de revisiter le concept de « victime » en tant que tel. Diana Tietjens Meyers (2016) définit deux types de victimes : l'une « pathétique » et l'autre « héroïque ». La première conceptualise celle-ci comme un individu innocent qui n'est pas responsable des violations qu'il a subies (Tietjens Meyers, 2016 : 33). La seconde présente plutôt la figure de personnes « idéalistes et courageuses » qui se sont opposées aux organes de répression (Tietjens Meyers, 2016 : 35-36). Ce qui est intéressant dans cette distinction est que la notion d'agencité est exclusive au deuxième type de victimes qui se sont engagées pour la défense de droits humains. Néanmoins, tel que le souligne Smyth (2007 : 74), la figure qui apparaît dans les discours publics, émanant notamment des politiques mémorielles mises en place par les États en transition vers la démocratie, est celle de la victime pathétique. Cette dernière est décrite par Smyth (2007 : 74) comme une « conceptualisation stéréotypée » de la victime comme « innocente, passive, souffrante, dépossédée, impuissante, sans défense, dépendante, absoute de toute responsabilité, nécessiteuse et moralement en droit de recevoir de l'aide ». Les individus identifiés de cette façon sont représentés de manière statique et passive ce qui laisse entendre une certaine impossibilité d'agir d'eux-mêmes pour obtenir justice et réparations. Les organisations de mémoire et de droits humains ont ainsi dans certains contextes revêtu l'identité de victime passive. Toutefois, l'adoption, dans d'autres contextes, d'une telle figure par des regroupements tels que l'AFDD, l'AFEP, l'UNEXPP ou même *Londres 38* ne répondaient plus à leurs objectifs ni ne leur permettait de prendre position dans l'espace public et politique pour présenter leurs revendications de manière effective. En effet, comme le souligne Teitjens Meyers (2006 : 55), conserver l'identité de la « victime pathétique » a le plus souvent un prix sociopolitique trop élevé :

Retaining the pathetic victim paradigm's innocence-as-passivity criterion comes at too high a price. So stigmatized is the identity of a passive victim that many who have suffered violations of their rights repudiate it, choosing instead to identify as survivors (Dunn 2005, 1). Survivors are fully agentic, responsible individuals who are bearers of recognized rights. This shift in vocabulary signifies individuals' full humanity despite what they have been through. Yet, survivors must once have been victims if their rights-based claims are to gain traction (Teitjens Meyers, 2006 : 55).

Ce processus identitaire peut être observé de manière historique au Chili alors que sous la dictature les associations historiques (AFDD et AFEP) ont d'abord mis de l'avant leur innocence vis-à-vis des mesures répressives employées par le régime Pinochet, contrastant ainsi un « nous » victime à un « eux » représentant les bourreaux. La transition vers la démocratie a toutefois signifié la nécessité de s'adapter au contexte sociopolitique changeant. Ce changement est observable par un glissement des manières de se représenter de ces mêmes associations comme des victimes héroïques, tel que défini par Teitjens Meyers (2016). En revendiquant leur agencéité, les regroupements prennent position comme des acteurs avec lesquels il faut compter lorsque l'on aborde des questions d'ordre mémoriel dans l'espace public et dans le contexte de politiques officielles. L'adoption de cette identité est également un moyen de générer une certaine admiration pour leurs luttes passées et leur intransigeance en matière de droits humains, ce qui leur confère un pouvoir moral dans la société dans laquelle ils évoluent (Teitjens Meyers, 2016 : 37). D'après Smyth (2007 : 75), cette réception de la figure de la victime héroïque est associée au « principe de Job²⁹⁸ » qui conceptualise « l'idée (douteuse) que de grandes souffrances portent dans leur sillage une profonde connaissance morale ». Le basculement entre la dénomination de victime ou de survivant s'explique subséquemment du travail d'adaptation de leur « performance » au public qu'ils tentent de rejoindre et au contexte dans lequel ils forment leur récit.

En contrepartie, les lieux de mémoire, tels que le MMDH et *Villa Grimaldi*, n'ont pas à construire cette distinction étant donné leur nature muséale. Leurs objectifs se concentrant autour de la transmission de l'histoire de la dictature et de ses violations, de même que de l'établissement d'une

²⁹⁸ Smyth a emprunté ce principe à Thomas (1999) dans « *Suffering as a Moral Beacon : Blacks and Jews* » dans Flanzbaum (ed), *The Americanization of the Holocaust*.

culture de respect des droits humains, l'identité qui est la plus pertinente pour soutenir ces efforts est celle de la « victime pathétique », présumée innocente. On mise ainsi sur la capacité de cette dernière d'éliciter parmi les visiteurs des émotions fortes qui les pousseraient à adopter la position du musée. Cette superposition d'émotions et de valeurs permet, de fait, de rendre compte de l'activisme des individus à partir de « chocs moraux » provoquant un sentiment d'outrage chez les individus et les poussant ainsi vers l'activisme (Jasper, 1998 : 409, Neptad & Smith dans Goodwin, Jasper & Polletta, 2001: 169)²⁹⁹.

Finalement, la stratégie privilégiée par l'espace de mémoires, *Londres 38* valorise plutôt l'agencéité des acteurs qu'elle représente. Cette préférence a beaucoup à voir avec la façon dont la mémoire y est conceptualisée. En effet, celle-ci y est définie à partir de sa valeur mobilisatrice, c'est-à-dire la « mémoire pour l'action », qui permettrait de sortir la lutte d'entre les mains des victimes et des survivants pour la transférer dans l'espace public afin d'y faire une critique des politiques étatiques en matière d'impunité et de mémoire collective³⁰⁰. À la suite de diverses conversations avec des membres de *Londres 38* en 2012, puis en 2016, je constate que la représentation de l'identité des victimes de la dictature étant passée par le centre de détention est constante : on tient à souligner l'activisme politique des individus qui ont été visés, puis qui ont succombé aux mesures répressives de la junte militaire. Cette stratégie est d'autant plus effective que l'un des objectifs de l'organisation est de mobiliser la jeunesse chilienne vis-à-vis les violations passées. En liant les crimes contre l'humanité commis sous la dictature à des crimes contemporains, l'espace de mémoires semble avoir réussi, au travers de diverses activités, notamment l'atelier d'affiches de propagande de 2013 et un concours d'affiches avec des étudiants du secondaire (*Londres 38*, 2016 : 35), à générer un intérêt florissant chez cette tranche de la population, laquelle réactive des slogans, thèmes et valeurs défendues, entre autres, par les victimes du régime militaire. Ici, en choisissant la figure de l'acteur politique, l'organisation réussit à tisser des liens entre deux générations qui ne se sont jamais parlé, mais dont la cause des prédécesseurs résonne au sein de la jeunesse qui s'en approprie le vocabulaire et les performances. L'adoption de l'identité de « victime » n'aurait pas trouvé de prise

²⁹⁹ La dimension affective des mouvements de droits humains et mémoire au Chili n'a pas été explorée plus en avant dans le cadre de cette thèse. Il s'agit toutefois d'un angle qui mériterait de l'être fait de façon plus approfondie dans d'autres projets.

³⁰⁰ Felipe Aguilera dans le cadre de la sortie du livre "40 años de luchas y resistencias". 15/7/2016- Londres38, Santiago, Chili.

aussi prégnante ni contribué à revitaliser les luttes sociales étudiantes, pour ne nommer que ces dernières.

Les identités défendues par les regroupements et organisations de mémoire et de droits humains étudiés dans le cadre de cette thèse sont particulièrement fluides et doivent être étudiées dans leur contexte sociopolitique dans un premier temps, mais également dans le cadre de leurs évocations. Au sein d'un tribunal, les collectifs de victimes et de survivants n'insisteront pas de manière ostensive sur l'activisme des individus, mais orienteront plutôt leur dénomination vers l'identité de victime d'un État totalitaire, car c'est celle qui mérite que l'on s'intéresse à son cas et que l'on répare les torts commis. Ce travail identitaire s'apparente à celui effectué au sein des cours par les victimes d'abus sexuels étudiées par Nancy Whittier (dans Goodwin, Jasper & Polletta, 2004 : chapitre 13). Dans le cas analysé par Whittier (2004 : 246), les individus confrontant leur assaillant à travers le système de justice se doivent de contrôler leurs émotions afin d'être crus, certes, mais aussi afin que les procédures se poursuivent. Pour ce qui est des groupes m'intéressant ici, l'opération est la même puisqu'il en va d'une certaine performativité des identités et émotions portées et défendues lors de performances publiques. Whittier qualifie cette opération de « travail émotionnel », car il s'agit dans ce contexte de diriger les émotions ressenties dans le but de promouvoir les objectifs du mouvement (Whittier : 234). Calhoun, dans le même ouvrage, souligne également la qualité productive des émotions de l'action collective tout en insistant qu'elles ne sont pas simplement l'œuvre d'acteurs qui les dirigent de façon à attirer plus de membres, mais entrent également en réaction avec celles qui proviennent de l'extérieur du mouvement (dans Goodwin, Jasper & Polletta : 55-56). Les émotions évoquées et invoquées par ces acteurs « possèdent donc une certaine logique, et les mouvements sociaux les forment, et leur donnent une voix » (Skin dans Goodwin, Jasper & Polletta : 117). La façon de se représenter dans l'espace public est une stratégie analogue à celle de la mobilisation de certaines émotions dans certains contextes et pas d'autres.

Dynamiques de contention : vies, performances et activités des organisations à Santiago

Au cours de cette thèse, notre attention s'est dirigée principalement vers les stratégies d'actions et discursives des associations étudiées. Néanmoins, la compréhension à la fois du contexte chilien et des dynamiques de contention à l'œuvre entre les différents acteurs est également nécessaire. Les conjonctures mises en évidence précédemment dénotent l'existence d'une concurrence entre deux types de discours au Chili. En effet, tel que le décrit Marie-Christine Doran (2016), cette concurrence se situe entre une hégémonie du discours de la justice et celui de la réconciliation. Cette description de la situation chilienne en matière de politique de la mémoire est empruntée à son dernier ouvrage et décrit la manière dont les organisations de droits humains entrent en conflit avec les administrations et le domaine politique. Depuis le début de la transition, diverses politiques mémorielles ont été mises en place. Qu'elles aient été des initiatives privées ou des initiatives récupérées par ou émanant de l'État, ces politiques de mémoires, à la fois comme politiques et événements politiques, sont sources de contentieux. D'après Gensburger et Lefranc (2017 : 17), leur développement « prend largement appui sur la réaffirmation constante de ce qui s'apparente à une conviction : connaître les violences et les tragédies du passé permettrait de construire au présent des sociétés pacifiées et tolérantes et de prévenir ainsi, demain, la répétition du conflit violent ». De plus, comme le suggèrent Gensburger et Lefranc (2017 : 18), les politiques de mémoire de l'État ont un même objectif à long terme, c'est-à-dire le *Nunca Más*, ce qui passerait notamment par la valorisation de la réconciliation et la promotion de valeurs faisant consensus pour la société.

La mémoire utilisée ici devient un « outil » qui permet de promouvoir des comportements et un futur commun idéalisé. Par ces politiques, on pourrait « réparer » les violations passées en se servant des leçons offertes par une époque violente dans l'histoire de la nation (Gensburger & Lefranc, 2017 : 20). Toutefois, tel qu'il a été observé, cet objectif des administrations d'instaurer un régime de vérité et une culture des droits humains relativement au passé au travers de politiques publiques est partagé avec les organisations. Néanmoins, la nature de ces politiques et leurs répercussions sur la société ne satisfont pas les organisations. En effet, il apparaît que les acteurs ayant lutté pour la mémoire et les droits humains sous la dictature et ceux qui ont rejoint le mouvement depuis n'adhèrent pas à la façon dont le passé et ses protagonistes sont mobilisés par les administrations. Ce constat est également présent chez Gensburger et Lefranc (2017 : 20, 90-91), qui décrivent la collecte des récits des victimes par l'État dans ce genre de contexte comme

une mise en patrimoine³⁰¹ de la mémoire collective d'un passé difficile. Les commissions de vérité et de réconciliation contribuent à cette patrimonialisation alors qu'elles se concentrent sur la narration des souffrances des victimes et/ou de leurs proches. D'après les auteures, avec cette insistance sur les douleurs des protagonistes, on cadre la discussion de façon à éviter d'abord les dynamiques politiques en jeu lors de la performance de ces commissions (Gensburger & Lefranc, 2017 : 93). Charles Tilly (2008 : 9-11) explique bien le rôle fondamental de celles-ci au sein de pays en sortie de conflit : il s'agit d'un effort concerté ayant pour but l'établissement d'une vérité factuelle, de confessions organisées et de réconciliations, en bref un processus où est attribuée la responsabilité (le blâme) des exactions commises, et où des victimes, méritant des réparations, sont déterminés³⁰² (le crédit). En partageant leurs expériences de la dictature, nombres de victimes, survivants et leurs proches ont mis de l'avant leur désir que la vérité sur le passé soit révélée dans l'espace public, que leur rôle soit connu et reconnu par la société chilienne. Là où le bât blesse pour ces derniers, c'est que la position des administrations a plutôt valorisé l'établissement d'une vérité qui enferme dans le passé les violations de droits humains et par extension les problématiques encore d'actualité s'y attachant. Depuis la fin de la dictature, les revendications des organisations étudiées dans le cadre de cette thèse mettent en exergue cette dimension pernicieuse de la manière dont *La Concertación* a utilisé le passé comme un outil de réconciliation, mais tout en dissimulant en réalité une politique de consensus qui valoriserait les Forces armées et serait au détriment des victimes et de leurs proches. Les Commissions Rettig et Valech auraient pu servir, d'après les organisations, de préambules pour la réconciliation, mais auraient alors dû être soutenues par un système de justice qui aurait puni les bourreaux pour les crimes commis.

C'est là tout le combat des associations historiques de mémoire et de droits humains, qui ont été appuyées et rejointes par d'autres regroupements, des sites de consciences et des musées. Gensburger et Lefranc (2017 : 93-94) dénotent justement cette distance entre les deux approches, celles de l'État et des associations, en soulignant que le travail des politiques étatiques de la mémoire est « d'endiguer la parole qui déborde ». En contrôlant le récit du passé dans l'espace public, les administrations limitent les sujets qui sont abordés, notamment, mais également limitent

³⁰¹ Les auteures se réfèrent ici notamment au concept de « mémoire exemplaire » de Tzertan Todorov (1995).

³⁰² L'attribution même du statut de victime au sein des commissions de vérité et de réconciliation est contestée ce qui est d'ailleurs mentionné au sein des chapitres précédents.

le langage utilisé en le focalisant sur l'expérience de la souffrance individuelle, ce qui éviterait des accusations de nature politique (Gensburger & Lefranc, 2017 : 94) qui seraient perturbatrices pour les sociétés transitionnelles. Les organisations, quant à elles, veulent ramener ces discussions aux plans collectif, juridique et politique. Les administrations et les regroupements de mémoire et de droits humains entrent donc en conflit autour de deux discours que Doran (2016) qualifie d'hégémonies. Le premier groupe met l'accent sur la réconciliation comme moyen de revenir à une société respectant les droits de la personne, de même que valorisant un *Nunca Más* ancré dans la non-répétition du passé. Au cours des chapitres précédents, la position des seconds a été démontrée : une société du *Nunca Más* se doit de passer par la performance d'une justice effective sans quoi on ne pourrait garantir que de tels événements ne se répètent pas. Les revendications et les critiques des administrations sont ainsi orientées vers la demande constante que l'impunité cesse, ce qui signifie la traduction en justice des coupables de violations de droits humains. Les deux hégémonies entrent en conflit les unes avec les autres alors que les objectifs ultimes des parties ne s'accordent pas dans la définition des politiques de mémoire que le Chili doit mettre en œuvre. La concurrence des différentes organisations porteuses de mémoire à Santiago peut ainsi être analysée à partir des opportunités que ces dernières obtiennent, gagnent ou s'approprient. Le cas du Chili est particulier dans la région. Dans le cône sud, l'Argentine fait communément cas de figure. Là, tel que le souligne Tahir (2015, 2017), une ouverture sur le plan politique avec les présidences Kirchner a permis aux associations historiques de la mémoire (*Madres de la Plaza de Mayo* - Mères de la Place de Mai et *Abuelas de la Plaza de Mayo* - Grands-mères de la Place de Mai) de travailler main dans la main avec l'administration au pouvoir et de faire invalider les lois d'amnistie (connues sous le nom de *Punto Final* - Point Final). Au Chili, de gouvernement en gouvernement de *La Concertación*, les organisations ont été de moins en moins consultées en matière de politiques de mémoire. Les deux mandats de Bachelet ont été accueillis avec beaucoup d'espoir, mais tel qu'il a été mentionné au cours des chapitres précédents, les associations n'ont pas été invitées à participer à la hauteur de leurs espérances à la formulation des politiques de mémoire, alors que l'administration a pris en main la construction de mémoriaux, de musées et lancé d'autres initiatives mémorielles. Au contraire des présidences de Néstor Kirchner et de son épouse, Cristina Fernández de Kirchner, qui ont mobilisé les associations historiques argentines afin de travailler sur des

projets de mémoire³⁰³, Bachelet a en quelque sorte éconduit les associations chiliennes afin de faire cavalier seul, ce qui lui a valu de nombreuses critiques (cf. chapitre 6 à 8).

Cette thèse a une nature à la fois sociologique et historique. Ainsi, au cours de cette recherche doctorale, j'ai été particulièrement attentive aux contextes dans lesquels se produisent les épisodes de contentions qui ont été présentés. La documentation historique importante m'a d'abord permis de reconstruire le contexte dans lequel les discours se sont produits et a ainsi rendu possible l'identification des acteurs, des enjeux et les traces intertextuelles apparaissant dans ces derniers. Ensuite, cette analyse diachronique a dessiné une chronologie des stratégies adoptées par les mouvements étudiés, ce qui a démontré l'adoption de tactiques développées sous la dictature et qui parfois revêtent un tout autre message, ou souligne des continuités entre les deux régimes d'après les associations. Il faut penser, par exemple, à la marche annuelle du 11 septembre, qui sous la dictature servait de lieu pour dénoncer la dictature, alors qu'aujourd'hui il s'agit d'une réunion d'une diversité d'acteurs qui veulent certes commémorer le coup d'État, mais également profiter de la couverture médiatique de la journée afin de mettre de l'avant différentes revendications sociales et mémorielles³⁰⁴. Un second exemple est la prise de bureaux du sous-secrétaire (AFEP, cf. chap. 7) ou encore l'action de s'enchaîner aux portes de la Cour de Santiago (AFDD, cf. chap. 8) afin de dénoncer la lenteur des procédures judiciaires et l'impunité résiduelle. Ces deux dernières illustrations ayant été d'abord utilisées sous la junte militaire pour dénoncer le régime et attirer l'attention des médias. Aujourd'hui, l'utilisation de ces tactiques permet de faire des parallèles entre l'attitude des administrations au pouvoir et la dictature. Ces exemples soulignent bien la manière dont les organisations entrent en relation avec les gouvernements, le politique et l'espace public à travers la performance de leur désapprobation.

Cette façon d'appréhender les performances des organisations de mémoire et de droits humains à Santiago, c'est-à-dire d'abord diachroniquement, puis sociologiquement, a mis à l'avant-plan les

³⁰³ Cela ne signifie pas que ces présidences n'ont pas été critiquées pour leurs initiatives, notamment pour avoir écarté une majorité de porteurs de mémoire en accordant une légitimité à seulement quelques associations. Pour plus d'informations sur le cas argentin, voir Tahir (2015, 2017) ou Robbens (2018).

³⁰⁴ À ce sujet, il est possible de consulter notamment le livre d'Alfredo Joignant. *Un día distinto. Memoria, festivas y batallas conmemorativas en torno al 11 de septiembre en Chile 1974-2006* (2007).

interactions des différents acteurs, groupes et revendications représentés, ce qui est lié à la conceptualisation des répertoires d'actions collectives telle que développée par Charles Tilly (2008).

The theatrical metaphor calls attention to the clustered, learned, yet improvisational character of people's interactions as they make and receive each other's claims. Claim-making resembles jazz and commedia dell'arte rather than ritual reading of scripture. Like a jazz trio or an improvising theater group, people who participate in contentious politics normally have several pieces they can play, but not an infinity. Within that limited array, the players choose which pieces they will perform here and now, in what order (Tilly, 2008 : 14).

Le modèle du processus politique comme théorie permet, ici, de mettre de l'avant le caractère stratégique des performances choisies ou écartées par les organisations. Tel que souligné par Tilly (2008 : 4-5), ces dernières sont « apprises et historiquement ancrées », c'est-à-dire qu'elles se sont constituées à travers le temps, par essais et erreurs, et font maintenant partie d'un répertoire dans lequel les mouvements sociaux puisent afin d'articuler certaines revendications. Le choix d'une action plutôt qu'une autre est donc justifié par son efficacité, la transmission du message, le contexte de la performance, de même que les résultats historiques de son exercice. Ces performances revendicatrices doivent également être analysées relativement aux publics devant lesquels elles sont produites. En effet, tel que le souligne Sidney Tarrow (2012 : I), « bien que la vie interne des mouvements sociaux soit en elle-même importante, les activistes choisissent leurs répertoires et cadrent leurs revendications à la lumière de leurs relations dans un contexte plus large de la politique, tant contentieuse que routinière ». Il s'agit d'un processus historique d'adaptations et de changements des stratégies des porteurs de mémoire qui analyse et détermine les contours des limites allant de la tolérance au rejet de l'État (Tilly, 2008 : 149). Il est ainsi question d'appréhender à la fois les politiques étatiques et le travail de mémoire des acteurs où l'important n'est pas toujours ce qui est transmis, mais la façon dont ça l'est, et comment ces activités se déploient dans le temps et dans le présent (Lavabre, 2007, Gensburger & Lefranc, 2017 : 130).

Un second moment d'importance dans l'analyse des performances des porteurs de mémoire se situe dans les conjonctures critiques que représentent les élections nationales. Au cours de cette thèse,

j'ai été attentive au contexte particulier des élections et l'influence que ces dernières avaient sur les mouvances sociales. À partir de Tarrow (2012 : 91-94), j'ai intégré la notion de « *dynamic statism* ». Cette notion appréhende les mouvements sociaux et leur surgissement « comme étant le résultat d'opportunités nouvelles ou élargies; ils [les mouvements] signalent la vulnérabilité de l'État aux actions collectives, ouvrant ainsi des opportunités [...] ». Les élections se produisent dans des contextes où des acteurs politiques, cherchant à obtenir des appuis, sont plus ouverts à des initiatives émanant de groupes sociaux. Dans un même temps, ces mêmes groupes profitent de l'ouverture et de la réception de leurs idées comme une nouvelle plate-forme pour diffuser leurs revendications.

Dans un dernier temps, l'analyse des performances des organisations de Santiago a permis d'élargir la conceptualisation même des acteurs de mémoire étudiés. En effet, tel qu'il a été mentionné au cours du chapitre 3, le fait de se souvenir du passé ne peut être étudié seulement comme un objet appartenant au passé, mais doit plutôt être étudié en relation à sa pertinence politique contemporaine qui est également liée à la défense et promotion d'identités et des politiques particulières. De fait, cette thèse a mis en exergue le travail de remémoration et de mise en récit des porteurs de mémoire, étant donnée la réactivation dans le présent de ce passé difficile par le biais de projets moraux (Cole, 2003), de même qu'elle a mis en lumière les contentieux liés aux questions de légitimité. J'ai porté une attention particulière aux récits discordants du passé ainsi qu'aux stratégies communes et différenciées. Ce travail s'est fait à partir d'une redéfinition du concept d'entrepreneur de mémoire, figure de référence en sociologie de la mémoire jusqu'à présent (cf. chapitre 3). Cette sortie du discours entrepreneurial a permis de porter mon attention « sur la multiplicité des activités pratiques de conversation, de délibération ou de controverse, de polémique ou de procès », et ce, tout en abandonnant l'utilisation du concept « d'entrepreneur » pour les acteurs afin de sortir du discours du marché et mieux mettre en évidence l'existence de plusieurs types d'identités chez les militants de mouvements sociaux (Cefai, 2007 : 476). Dans un même temps, cela m'a permis de bien faire ressortir la nécessité de considérer les relations entre les différents acteurs et leurs définitions mutuelles de leurs intérêts. Polleta soutient qu'afin de comprendre les relations complexes entre les élites, au sein ou à l'extérieur du gouvernement, et les mouvances sociales :

Counterposing the commemorative interests of "political structures and ordinary people" (Bodnar 1992 : 18), « dominants and subordinates » (Merelman 1992 : 248), or "official" and "popular" memory (Scott 1996 : 388), even if the focus is on their interrelations, doesn't do justice to the multiple, competitive, and changing relationships among elites inside and outside the government, and within subordinated groups. The broader point, of course, is that instrumental interests exist only in relationship. One cannot specify a group's stakes in a particular issue without understanding its position vis-à-vis groups defined as allies, antagonists, competitors, and constituents. How people represent and seek to use the past can help us to illuminate those alliances and fissures. (Polletta, 1998 : 507)

À la lecture de Francesca Polletta, force nous est de constater que le point focal de l'analyse des mouvements sociaux liés à la mémoire, et par extension ceux des droits humains dans le contexte chilien doit être l'examen des interactions entre les différents acteurs. Il ne s'agit pas ici de simplement analyser les moments de « concurrence » dans lesquels les victimes entrent en conflit (Chaumont, 1997). En effet, tel que le soulignent Gensburger et Lefranc (2017 : 132-133), la dimension intéressante de ces confrontations entre acteurs de mémoire ne se situe pas simplement au niveau des représentations qu'ils défendent, mais plutôt dans la manière dont ils s'opposent à des mesures institutionnelles de gestion de la mémoire, d'attribution des ressources, et dont ils s'insèrent dans des structures politiques qui les contraignent et les limitent. La mise en lumière des stratégies de transmission et de partage de leurs revendications dans l'espace public permet ainsi de comprendre l'utilisation de la mémoire comme « outil » par lequel sont transmises des caractéristiques mémorielles et identitaires (Jelin, 2003 : 55, Traverso, 2001). Cette façon d'appréhender les acteurs justifie l'approche employée dans le cadre de cette thèse. En effet, en redéfinissant le rôle des porteurs de mémoire à partir de leur nature différenciée, j'ai pu mettre en exergue les multiples nuances entre une diversité de groupes basés à Santiago.

C'est cette considération des différences et nuances entre ces groupes qui justifie l'utilisation de l'analyse de discours dans le cadre de thèse. En effet, tel que le souligne Tilly (1978 : 61), en se concentrant sur les discours et les pratiques de ces mêmes groupes et de leurs acteurs, il est possible d'appréhender cette pluralité d'organisations ne définissant pas de la même façon les intérêts défendus au nom d'un mouvement, en l'occurrence ici du mouvement pour la mémoire et les droits

humains. L'apport des discours a permis ainsi de mieux expliquer quelles sont les forces mobilisatrices à l'œuvre dans les mouvements sociaux. Dans un même temps, l'analyse des discours des organisations a permis d'appréhender les luttes de sens se produisant à la fois dans construction et l'élaboration de discours sur le passé (Mckeen, 2004 : 6). En effet, il faut replacer ces textes utilisés dans leurs contextes historiques de production, c'est-à-dire que ces derniers sont élaborés dans des contextes particuliers et agissent à la fois sur le domaine politique et sur les processus sociaux, et par le fait même, s'insèrent dans des relations de pouvoir plus large. En effet, tel que le souligné précédemment (cf. chap. 2), la mise en récit du passé et les discours produits sont des « actes situés », c'est-à-dire qu'ils sont des argumentaires imprégnés de symboles et performés pour un auditoire en particulier (Cefai, 2007: 489-490). La performance de ces mises en récits devient ainsi un espace où les acteurs mettent en scène leurs revendications, leurs adversaires, en l'occurrence ici, qui doit être blâmé pour les manquements à la justice. Cette stratégie des organisations se double d'une utilisation d'autres textes au sein de leurs discours. L'adoption d'une perspective dialogique (Maigneueau, 1991 : 157, Moirand : 2007) a permis d'analyser les interactions entre les différents acteurs engagés, c'est-à-dire en mettant en évidence les manières dont ils se répondent mutuellement ou comment ils répondent notamment aux politiques de mémoires institutionnelles et aux administrations.

Au cours des prochaines pages, cette partie se terminera avec une discussion portant sur les stratégies déployées par les musées, *Villa Grimaldi* et le MMDH, et du site de conscience, *Londres 38*, les faisant appartenir à la catégorie de porteurs de mémoire, telle que définie dans le chapitre 2.

Organisations de mémoire et de droits humains : retour sur une trajectoire diachronique

L'appellation générique d' « Organisations de mémoire et de droits humains » réfère à des regroupements de familles de victimes et de survivants, en l'occurrence ici de l'AFEP, l'AFDD et de l'UNEXPP. Ces organisations, principalement nées sous la dictature, avaient pour objectif de dénoncer les mesures répressives de la junte militaire et dans un même temps d'attirer l'attention sur la problématique des détenus-disparus, des exécutés politiques et des prisonniers politiques. De

manière semblable aux organisations de mémoire et de droits humains en Argentine (Tahir, 2017), ces associations ont changé de nature au fil du temps. La relation de l'État avec les organisations s'envenimant, ces dernières ont réorienté leurs luttes. Ayant toujours comme point d'origine la question des victimes de la dictature, ces regroupements ont ajouté à leurs revendications des dimensions contemporaines. D'abord orientées exclusivement vers la lutte pour les victimes qu'elles défendaient, elles se sont transformées en organisations ayant pour centre la mémoire des victimes de la dictature, certes, mais en intégrant également aujourd'hui des causes plus larges ne s'inscrivant plus seulement dans le passé. En effet, tel qu'il a été mentionné au cours des chapitres 6 à 8, les associations de proches de victimes et de survivants prennent position dans l'espace public afin de soutenir de nouvelles causes, notamment celles des travailleurs, des étudiants et des Mapuches. D'après Tahir (2017 : 96-98), ce changement peut être expliqué par la volonté de ces groupes de représenter leur mouvement comme un objet du présent, non pas seulement lié au passé, et donc terminé. Dans un même temps, les organisations justifient cette évolution par une volonté de poursuivre la lutte mise en branle par les membres de leurs familles qui ont été réprimés, c'est-à-dire contre les inégalités et pour la mise en œuvre d'une justice sociale. Dans cette opération de rapprochement entre l'activisme des victimes et de leurs contemporains, les associations telles que l'AFDD et l'AFEP ancrent leurs revendications dans le présent certes, mais également dans un projet de société où les valeurs de solidarité, d'égalité et de respect des droits humains l'emporteraient sur la « décadence de la société chilienne néolibérale héritée de Pinochet ». Le processus de transition vers la démocratie et les politiques de mémoire ont contribué à ce changement, alors que la lutte ne consistait plus simplement en la reconnaissance de l'existence des violations de droits. Il ne s'agissait plus, en effet, pour ces regroupements d'être reconnus comme des victimes d'un régime autoritaire, mais plutôt comme des acteurs qui désirent être pris en considération dans l'élaboration des politiques de mémoire, tel qu'il sera abordé un peu plus loin.

Il n'a pas été l'objectif de cette thèse de déterminer le succès ou l'insuccès des organisations étudiées. Il s'agissait plutôt de mettre en exergue les stratégies, les intentions et les discours élaborés par ces acteurs afin de comprendre les relations entretenues par ces derniers avec d'autres associations œuvrant dans les mêmes sphères et avec les organes de pouvoir (par exemple les gouvernements, les forces policières, le système judiciaire et les institutions de l'État). Néanmoins, force a été de constater la fragmentation des solidarités du mouvement de droits humains et de

mémoire au Chili. Dans les années soixante-dix et quatre-vingt, les regroupements étaient localisés et concentrés. Depuis le début de la transition toutefois, une multitude de groupes, associations, musées, espaces de mémoire et de mémoriaux ont émergé, fragmentant et diversifiant ainsi de plus en plus les luttes, les revendications et leur rapport de force. Cette division n'est pas observable seulement au niveau de la diversification des porteurs de mémoire. En effet, le virage vers la judiciarisation³⁰⁵ de la lutte contre l'impunité a également morcelé la cause collective en des causes individuelles. Est-ce que ce morcellement limite le pouvoir des associations dans leurs rapports avec les institutions? Il est apparu clairement au cours de cette thèse que c'est le cas. Certaines organisations sont plus à même de cadrer leurs revendications et d'être reçues par les administrations. En contrepartie, d'autres peinent à tirer leur épingle du jeu, c'est-à-dire qu'elles ont des difficultés, par exemple, à générer l'attention du public, à obtenir un espace qui leur soit propre ou une enveloppe budgétaire leur permettant d'opérer.

Les associations historiques de la mémoire de même que les organisations de *Londres 38* et de *Villa Grimaldi* n'ont eu de cesse d'invoquer l'unité et la solidarité au cours de leurs discours. Que ce soit de manière conjointe ou individuelle, les porteurs de mémoire de Santiago ont, entre 1998 et 2018, invoqué la nécessité de se réunir collectivement afin de dénoncer l'impunité et revendiquer vérité et justice. Il s'agit d'ailleurs d'une dimension discursive qui était présente lors de la marche annuelle du 11 septembre 2016 à laquelle j'ai participé. Au point de rencontre final, situé face au Cimetière général de Santiago, à la suite de la performance d'Evelyn Cornejo³⁰⁶, la dirigeante de l'AFDD, Lorena Pizarro a fait un discours sur la scène montée pour l'occasion³⁰⁷. Au cours de son allocution, elle a rappelé la lutte historique que poursuivait son association, c'est-à-dire le travail pour la mémoire, pour la vérité et contre l'impunité. Le second thème de sa déclaration concernait justement la nécessité de s'unir dans ces luttes afin que leur cause triomphe³⁰⁸. Si ce désir d'unité a

³⁰⁵ Tel que l'analysent Javier Couso, Alexander Huneeus et Rachel Sieder dans l'introduction du livre *Cultures of Legality : Judicialization and Political Activism in Latin America*, les cours de justice sont devenues un haut lieu de lutte alors qu'une série de changements en matière de droit international, d'interprétation de lois, de l'ouverture de juges relativement à des causes liées aux droits humains et la saisie des cours par des activistes afin de performer leurs revendications, pour ne nommer que ces derniers (2010 : 3).

³⁰⁶ *Alerta* - Evelyn Cornejo. Cette chanson déclare que les citoyens se sont défait de la monarchie absolue, mais qu'aujourd'hui ils sont tourmentés par la démocratie. La chanteuse invite son audience à prendre la charge du changement et de la lutte sociale.

³⁰⁷ Le discours a été coupé court étant donné les gaz lacrymogènes lancés par les *Carabineros* un peu plus haut dans la rue (notes de terrain 11/9/2016).

³⁰⁸ *Idem*.

transcendé les époques, comment peut-on expliquer l'augmentation de la fragmentation des solidarités au sein du mouvement des droits humains et de la mémoire? À la suite de cette recherche, force m'est de constater que la volonté de mettre certaines revendications de l'avant, des stratégies différentes et un accès différencié au politique contribuent à une certaine désunion de ces groupes.

En effet, tel qu'il a été démontré au cours de cette thèse, certains regroupements ont un accès privilégié au politique et aux médias. Un exemple notable est celui de l'AFDD. De fait, cette association historique est devenue le point de référence quand on se réfère aux mouvements de mémoire et de droits humains au Chili. Il s'agit de l'une des raisons ayant motivé l'entreprise de la présente thèse de doctorat, puisque j'ai pu constater sur le terrain l'existence d'une multitude de regroupements qui ne se rangent pas systématiquement derrière l'AFDD. Il ne s'agit pas de dire que ces associations ne collaborent pas les unes avec les autres, mais que cet accès différencié est un irritant pour certains groupes. Cette réalité a pu être observée récemment autour du scandale des ossements trouvés³⁰⁹ dans la *Casa de la memoria* de l'AFDD à Santiago. À la suite de cette révélation, des organisations et des individus bien connus au sein du mouvement de la mémoire, tel que *Trio Memorial*, *Voz Ciudadana Chile*, *FAM Chile* et le *Colectivo contra el Olvido*, ont publié une lettre dénonçant le mauvais traitement de ces ossements par la direction de l'AFDD (Henríquez Ordenes, *Voz Ciudadana Chile*, 14/6/2018). Le commentaire le plus révélateur des tensions entre ces groupes, moins représentés dans l'espace public, et l'AFDD qui a une position privilégiée est le suivant :

Nous ne permettrons pas qu'elles [l'AFDD et sa direction] mentent dans les médias, et encore moins que l'on manque de respect à nos collègues militants des droits humains simplement parce qu'ils ne sont pas directement parents de détenus disparus de la dictature criminelle de Pinochet. Le [mouvement] des droits humains appartient à tous les Chiliens. Le regroupement des parents de détenus-disparus n'a pas le monopole des droits humains. Finalement, nous espérons que la réponse à cette lettre soit à la hauteur de la tâche. Nous ne demandons aucune faveur en exigeant que l'on nous dise la vérité sur ce qui est

³⁰⁹ Au cours d'un ménage des locaux détenus par l'AFDD au printemps 2018, des ossements ont été découverts dans des sacs en plastique par de nouvelles élues au conseil d'administration de l'organisation. À la suite de discussions entre ces dernières et la présidente Lorena Pizarro, les nouvelles élues ont décidé de remettre au Service médico-légal (Servicio Médico Forense- SML) pour examen (*Associated Press, The Chicago Tribune*, 15/5/2018).

arrivé face à cette négligence évidente de l'AFDD (Henríquez Ordenes, *Voz Ciudadana Chile*, 14/6/2018).³¹⁰

Dans cette lettre ouverte, les signataires dénoncent l'attitude manquant de considération de l'AFDD envers ces ossements certes, mais également envers les autres organisations. Ils y soulignent que les membres du regroupement de proches de détenus-disparus n'ont pas le « monopole » ni de la mémoire ni du mouvement pour les droits humains. Cette position est partagée par *Londres 38*³¹¹. Il s'agit ici de comprendre que l'AFDD, de par sa longue histoire de lutte contre la dictature, puis dans la lutte pour la reconnaissance et la réparation des violations de droits passées, a été, et continue d'être un acteur reconnu (tant nationalement qu'internationalement) et un interlocuteur privilégié des administrations au pouvoir. Néanmoins, le paysage mémoriel et organisationnel a grandement changé depuis le coup d'État, et la position privilégiée de l'AFDD se trouve être un irritant pour les regroupements plus jeunes qui peinent à trouver leur place dans l'espace public.

Un dernier exemple est celui des nombreux regroupements d'ex-prisonniers politiques. Depuis la dictature, une diversité de groupes ayant pour vocation le soutien et la défense des droits des ex-prisonniers politiques ont émergé. Certains de ces groupes ont une vocation politique, c'est-à-dire qu'ils sont associés notamment au parti communiste, socialiste, au MAPU et au MIR alors que d'autres sont liés à des villes telles que Santiago, Antofagasta, Rancagua, Los Andes et Valparaíso. L'une des raisons motivant cette multiplication des regroupements est liée à la nature politique de certains d'entre eux. Une seconde est attachée à l'histoire chilienne. En effet, les ex-prisonniers politiques ont lutté jusqu'en 2005 pour être considérés comme des victimes (cf. chap. 5). La création d'associations séparées correspondrait ainsi à la volonté de répondre à des revendications et à des besoins locaux. Ainsi qu'il a été mentionné au cours du chapitre 8, la multiplication du nombre d'associations dédiées à ces victimes dans diverses grandes villes du Chili, de même qu'au

³¹⁰ « No vamos a permitir que se mienta en los medios de comunicación, ni menos permitiremos graves faltas de respeto a los compañeros activistas de DDHH solo por el hecho de no ser familiares directos de detenidos desaparecidos de la dictadura criminal de Pinochet. Los DD.HH nos pertenecen a todos y todas los chilenos. La Agrupación de Familiares de Detenidos Desaparecidos no tiene el monopolio de los DD.HH. Por último, esperamos que la respuesta a esta misiva esté a la altura. No estamos pidiendo ningún favor al exigir que se nos diga la verdad de lo ocurrido ante esta evidente negligencia de la AFDD. » (Henríquez Ordenes, *Voz Ciudadana Chile*, 14/6/2018).

³¹¹ Cette prise de position a pu être observée notamment lors d'entretiens formels et informels avec Felipe Aguilera Rodriguez, coordinateur de l'espace « Mémoires » et membre du groupe de travail *Londres 38, espacio de memorias* et Juan René Maureira, coordonnateur Archive et plate-forme digitale, et membre du groupe de travail *Londres 38, espacio de memorias*

sein de la capitale, limitent les opportunités politiques des groupes qui ne possèdent pas le poids nécessaire pour faire pression sur les administrations. Les dissensions et ruptures entre ces groupes, en termes de tactiques et d'objectifs, sont ainsi utilisées afin de refouler le mouvement pour les droits des ex-prisonniers politiques et les réparations que les individus appartenant à ces groupes pourraient réclamer. Une étude future plus approfondie des différentes associations s'avèrerait nécessaire afin de mieux comprendre les multiples nuances et stratégies différenciées de ces organisations.

Pour conclure, l'analyse des revendications et des stratégies des organisations historiques étudiées a révélé un activisme ancré dans le passé servant d'outil et de référence dans la lutte contemporaine pour les droits humains et la mémoire. En cela, ces associations me rappellent l'ultime phrase de Francis Scott Fitzgerald dans *The Great Gatsby*.

Gatsby believed in the green light, the orgastic future that year by year recedes before us. It eluded us then, but that's no matter—tomorrow we will run faster, stretch out our arms farther... And then one fine morning — So we beat on, boats against the current, borne back ceaselessly into the past.

Ce paragraphe conclut le roman avec une réflexion du personnage principal sur les thèmes du passé, du présent et le futur idéalisé des protagonistes représentés ici par la lumière verte située de l'autre côté de la rivière sur le quai de l'amour interdit de Gatsby. Fitzgerald évoque la lutte des individus pour réaliser leurs rêves à travers la re-création du passé alors qu'ils sont incapables de le dépasser. De manière métaphorique, les personnages rament sans cesse vers leur objectif à contre-courant, dans un effort qui apparaît futile. Tout comme les organisations de mémoire et de droits humains, le passé, dans le roman, est la source à partir de laquelle ils construisent une société idéale. Dans un même temps, il est impossible de d'échapper au passé alors que les associations luttent d'années en années pour transformer leurs revendications et faire avancer le Chili vers la société dont ils rêvent. Leur optimisme, ferveur et verve a quelque peu décliné alors que la poursuite de leurs revendications devient de plus en plus insaisissable, le temps faisant son œuvre. Il ne s'agit pas de dire que ces organisations n'obtiendront jamais justice ni ne réaliseront leurs objectifs, mais de

souligner que, le temps s'écoulant, plusieurs de leurs membres disparaissent, emportés par le découragement, la maladie ou la mort.

Porteurs de mémoire : qu'en est-il des musées et des sites de conscience?

Au Chili, les lieux de mémoire, qu'ils soient des musées, des sites de conscience ou des mémoriaux, meublent le paysage urbain. D'après Louis Bickford (2014 : 499), ils correspondent à cinq dimensions différentes de la mémorialisation, dont quatre sont particulièrement pertinentes pour l'appréhension du travail de mémoire réalisé par les organisations appartenant à cette catégorie. D'abord, il ne s'agit pas de célébrer un passé glorieux, mais de commémorer les crimes commis par un État autoritaire (Bickford, 2014 : 499). Ensuite, ces lieux de mémoire sont utilisés par une diversité d'acteurs et de groupes qui n'ont que peu de pouvoir dans l'espace public (Bickford, 2014 : 499). Leur utilisation des sites devient ainsi un moyen de s'insérer dans ce dernier et de participer à la construction de la mémoire collective. Les mémoriaux assurent également une fonction importante de liant entre le passé, le présent et le futur (Bickford, 2014 : 500). Autrement dit, selon Bickford (2014 : 500), ils sont utilisés comme une forme de prévention et de vigilance contre la répétition des violations qu'ils commémorent. Finalement, ces mémoriaux sont construits en considérant « qu'il est possible d'apprendre du passé, que le passé en soi est source de connaissances et d'une compréhension profonde de l'humain » (Bickford, 2014 : 500). En comparaison, les politiques de mémoire étatiques visent plutôt, par la construction de mémoriaux, la contribution à une mémoire collective unie qui permette de passer à autre chose comme nation (Bickford, 2014 : 501). Les organisations étudiées dans le cadre de cette thèse veulent que le passé soit réactivé dans le présent. Les représentations du passé sont ainsi utilisées comme répertoire d'actions collectives, mais également comme source de discours, de valeurs et représentations d'une société chilienne idéalisée.

Dans cette thèse, j'ai avancé l'argument original que les musées et les sites de consciences peuvent être, au même titre que les organisations émergeant de la société civile, analysés comme des porteurs de mémoire. De manière différente des regroupements associés aux victimes et à leurs proches, les musées et l'espace de mémoire étudiés contribuent au mouvement pour les droits humains et de mémoire à Santiago. Ces derniers n'ont pas le même type d'opportunités, en termes

d'accessibilité à l'espace public, aux administrations et aux médias. Néanmoins, ils ont développé des stratégies analogues afin d'obtenir de la visibilité et représenter la mémoire au sein de la société chilienne.

Pour le MMDH et *Villa Grimaldi*, ces efforts ont signifié la création d'un musée accompagné d'un centre de documentation et d'un espace théâtral. Le MMDH a émergé à l'initiative de la présidente Michelle Bachelet mettant de l'avant une mémoire unie et concertée alors que *Villa Grimaldi* a été préservé par un mouvement de citoyens dans le quartier de Peñalolen à Santiago présentant la souffrance et la résistance des familles et de leurs proches vis-à-vis un état autoritaire. Malgré ces histoires différentes, ces deux lieux privilégient de manière similaire la représentation des violations de droits humains s'étant produites entre 1973 et 1990. Au cours des chapitres précédents, leurs diverses prises de positions au sein de la société chilienne ont été observées et analysées. De leurs balbutiements à aujourd'hui, à la fois *Villa Grimaldi* et le MMDH ont généralement évité de prendre position de manière politique dans l'espace public. Au cours des dernières années toutefois, un changement est discernable. *Villa Grimaldi* et le MMDH se sont joints au réseau de sites de mémoire latino-américains et caribéens (RESLAC - Red de sitios de memoria latinoamericanos y caribeños). Dans le cas de *Villa Grimaldi*, cela a signifié une participation accrue à des conférences dans diverses régions de l'Amérique latine, de même que la création de séminaires, et la tenue de journées d'études ou d'actions commémoratives. Au MMDH, Ricardo Brodsky et de Francisco Estévez, tous deux directeurs, ont changé l'approche du musée en contribuant à un blogue sur le site web *Cooperativa.cl* où ils donnent leur avis sur des problèmes de société plus larges que ceux qui peuvent être représentés dans le bâtiment.

Pour *Londres 38*, il s'agissait plutôt de créer un espace de mémoires plurielles mettant de l'avant l'agencéité des protagonistes étant décédés dans le bâtiment ou suite à leur déplacement vers un autre centre de détention. Les activités qu'ils organisent promeuvent également la participation de membres de la société en général plutôt que de valoriser seulement la participation des personnes affectées par la dictature³¹². Au cours d'un entretien avec Felipe Aguilera Rodriguez, coordinateur

³¹² Felipe Aguilera Rodriguez, coordinateur de l'espace « Mémoires » et membre du groupe de travail *Londres 38*, *espacio de memorias*, 9/6/2016, *Londres 38*, Santiago, Chili.

de l'espace « Mémoires » et membre du groupe de travail *Londres 38, espacio de memorias*, celui-ci a souligné la volonté de son organisation d'élargir son public en changeant la manière dont le passé est mobilisé. En effet, le passé est ici réactivé dans le présent et est utilisé comme source d'inspiration au sein de luttes contemporaines contre les violations de droits humains.

Qui reprendra le flambeau? Il s'agit d'une question complexe qui mérite réflexion. D'ailleurs, de plus en plus de jeunes étudiants gradués au Chili mobilisent les questions de la mémoire, de la justice et de la vérité. Par le biais de disciplines allant de la sociologie à la psychologie en passant par l'architecture, une nouvelle génération explore le passé et ses héritages dans le présent. Cette génération post-mémoire passe habituellement par d'autres organisations que l'AFDD, l'AFEP ou l'UNEXPP qui basent leur activisme sur les identités de victime, de survivant et/ou de proche. Les jeunes chiliens se mobilisent plutôt à partir notamment de leurs syndicats étudiants, mais aussi à partir d'activités réalisées par les lieux de mémoire tels que *Londres 38*, *Villa Grimaldi* et le MMDH. C'est l'un des phénomènes dont cette thèse a voulu rendre compte.

Les traces des luttes de mémoire et de droits humains, d'hier à aujourd'hui

Au cours du chapitre portant sur la méthodologie, j'ai évoqué certains problèmes rencontrés sur le terrain et qui ont motivé quelques ajustements afin de pouvoir accéder aux discours des organisations étudiées. En effet, une certaine incompréhension des organisations face à mon projet de recherche, qui étudie des conjonctures en dehors de celles qu'elles mobilisent au quotidien, a contribué au refus ethnographique que j'ai vécu sur le terrain. Tel qu'il a été mentionné précédemment (cf. chapitre 3), les associations historiques ont concentré leur activisme au cours de la période 1970-1990 alors que la présente thèse met en exergue les conjonctures suivantes : 1998-2000, 2001-2008, 2009-2010, 2011-2013 et 2014-2018. Avant mon arrivée à Santiago, j'avais l'intention de demander accès aux archives des organisations étudiées. Toutefois, après des entretiens informels avec les dirigeantes de l'AFEP et de l'AFDD, la consultation des archives du MMDH, de *Villa Grimaldi* et de *Londres 38*, ainsi que des difficultés pour entrer en relation avec

la *Fundación Pinochet* et l'UNEXPP, j'ai découvert que les documents contenant les discours des époques recherchées n'existaient pas ou n'avaient pas été réunis de manière systématique. La solution a été de consulter les archives de journaux ciblés, situés dans la Bibliothèque nationale de Santiago, de même que leur version en ligne si disponible. Avant d'aller plus loin avec les résultats de ces recherches archivistiques, il convient de revenir de manière brève sur l'histoire des archives de la dictature. J'évoquerai ainsi d'abord leurs débuts au sein de FASIC³¹³ sous Pinochet, puis la période transitionnelle au retour de la démocratie. Ensuite, je discuterai du rôle des journaux et de leur évolution au cours de ces périodes. Finalement, je terminerai avec la fonction du web et de son utilisation par les organisations étudiées.

Les archives : de la dictature à aujourd'hui

Il existe plusieurs sources d'archives de la répression au Chili. Trois exemples notables sont ceux de FASIC et de la *Vicaría de la Solidaridad*. Mentionnée au cours de la contextualisation en début de thèse, FASIC (cf. chapitre 1) est né en 1975 de la collaboration de diverses églises catholiques chiliennes (Nicholls, 2016 : 134). Leur principal objectif était d'apporter de l'aide aux victimes et à leurs proches qui souffraient des mesures répressives utilisées par la junte militaire (Nicholls, 2016 : 134). En quinze années d'existence, FASIC a rencontré, interviewé et soutenu des milliers d'individus et de familles, récoltant de fait des traces documentaires majeures des violences imposées à la population par l'État (Nicholls, 2016 : 134). Les documents s'y trouvant sont particulièrement diversifiés. Il s'y trouve notamment des témoignages réalisés avec des victimes de tortures, des histoires de proches de disparus et d'exécutés politiques, des rapports médicaux et psychiatriques, des cartes de prisonniers, des lettres provenant de l'exil et des rapports sur des prisonniers politiques qui ont été sortis du pays à travers un programme du FASIC (Nicholls, 2016 : 134-139). En 2007, un travail de systématisation a été lancé dans le but de mieux soutenir les luttes pour les droits humains et leur promotion (Nicholls, 2016 : 134) Aujourd'hui, 126 de ces documents sont du domaine public et 117 témoignages sont disponibles pour consultation (dont 103 sans restrictions) (Nicholls, 2016 : 139).

³¹³ Fundación de Ayuda Social de las Iglesias Cristianas- Fondation d'aide social des Églises catholiques

La deuxième source d'archive d'importance au Chili est celle de la *Vicaría de la Solidaridad*. Cet organisme est né après la fermeture du Comité Pro-paix³¹⁴ qui avait été fermé à l'instigation de la DINA et de Pinochet (Aranda Bustamente, 2004 : 94-95). Le 1 janvier 1976, le cardinal Raúl Silva Henríquez a créé la *Vicaría*, celle-ci dépendant directement de l'archevêque de Santiago (Aranda Bustamente, 2004 : 95). Sous la dictature, la *Vicaría* est ainsi devenue le symbole de l'opposition de l'Église catholique au régime militaire. Réunissant et mobilisant les personnes affectées par la répression, la *Vicaría* a rempli le vide laissé par le démantèlement des partis politiques et des syndicats (Aranda Bustamente, 2004 : 95-96). La *Vicaría* a fermé ses portes peu de temps après le retour de la démocratie (31/12/1992), son travail « d'organisation, de sauvegarde, d'accès et de diffusion du patrimoine documentaire » se poursuivant aujourd'hui à travers un centre d'archives³¹⁵.

La transition vers la démocratie a signifié la transformation du rôle de FASIC et de la *Vicaría* au sein de la société chilienne. Le MMDH a d'ailleurs récupéré une large proportion des archives de ces deux organismes, de même que ceux provenant des Commissions de vérité Rettig et Valech. Dans un premier temps, les archives ont ainsi été influencées par le contexte dans lequel les documents ont été collectés. Dans un second temps, il y a des limites temporelles marquées, les archives se concentrant sur la période 1970-1990. Ces archives se sont ainsi révélées incomplètes pour comprendre comment les mouvements de mémoire et de droits humains ont évolué depuis la fin de la dictature, comment ils poursuivent leur mobilisation et quelle place ils occupent dans l'espace public et politique aujourd'hui. La compréhension de ces questions est essentielle pour comprendre les mouvances sociales contemporaines et leur relation au politique et au législatif au Chili.

Journaux et médias sociaux

La stratégie d'adopter les journaux comme source de discours des associations s'est avérée être un couteau à double tranchant. Dans les vingt dernières années, une quantité impressionnante

³¹⁴ Ce comité a été discontinué en décembre 1975 à la suite de déclarations de l'Église catholique du Chili et le travail du comité en tant que tel (Aranda Bustamente, 2004 : 94).

³¹⁵ <http://www.vicariadelasolidaridad.cl/legado.php>

d'articles de presse ont été produits au Chili. Le processus de sélection des journaux choisis, ainsi que des thématiques clés, a été d'une importance capitale (cf. chapitre 3). La recherche dans les archives en ligne de ces journaux, puis dans les plates-formes web des organisations a révélé deux dimensions intéressantes à cette recherche.

Dans un premier temps, il s'agissait d'observer le caractère changeant de l'écriture et de l'édition de quotidiens ou d'hebdomadaires au Chili. Un exemple notable est celui du journal *La Nación* qui, entre 1998 et 2009 comptait une quarantaine de pages par édition. À compter de 2010, la popularisation d'internet commence à avoir des effets : les articles sont de plus en plus courts, tout en contenant moins d'opinions. Les éditions numériques du quotidien *La Nación*, quant à elles, sont de plus en plus différentes de la version imprimée. Au fil des ans, les articles y sont également plus courts, jusqu'à ne faire parfois qu'un ou deux paragraphes tout en ressemblant à d'autres écrits sur les plates-formes d'autres journaux. Cette lente désagrégation pourrait faire partie des facteurs ayant contribué au peu d'espace obtenu par la *Fundación Pinochet*. En effet, tel qu'il a été possible de l'observer dans les chapitres 4 à 6, l'organisation utilisait principalement le journal *La Nación* afin de présenter ses griefs et ses revendications. Le quotidien avait d'ailleurs en quatrième de couverture une section réservée à des entrevues avec des personnages clés de la vie politique chilienne. Les présidents d'associations historiques de la mémoire (AFDD, AFEP, UNEXPP et la *Fundación*) ont tous participé à l'exercice et ont réalisé plusieurs entrevues avec le journal. La diminution du nombre de pages et du contenu a ainsi signifié la fin d'une source importante de visibilité pour les différentes organisations. La *Fundación* est celle ayant pâti le plus de ce changement, étant donné qu'elle ne pouvait présenter ses positions dans un autre quotidien qui lui donnerait autant d'espace. L'AFDD, l'AFEP et l'UNEXPP, quant à elles, ont poursuivi leur collaboration avec l'hebdomadaire *El Siglo* qui a une ligne de rédaction clairement de gauche. Il va sans dire qu'une recherche plus approfondie devrait être réalisée afin de comprendre les changements s'étant produits dans la presse écrite. Toutefois, il est possible d'arriver au constat que l'arrivée de l'internet, sa popularisation et sa diffusion ont fortement influencé la relation entre les médias et les diverses mouvances sociales, en l'occurrence ici les organisations de mémoire et de droits humains.

Dans un deuxième temps, le second angle d'approche relativement aux médias utilisés par les associations étudiées a été de considérer le facteur internet en soi. L'arrivée de l'internet et de ses innombrables possibilités en termes de recherches, de mobilisations et de diffusion a changé le rapport aux médias traditionnels, comme le souligne notamment Jonathan Cable (2016 : 17).

The main argument of this model is that the bigger the protest, the stronger the signal for dominant institutions to act on an issue. This model was written before the internet was as widespread as it is now, and social media in its current form did not exist. With this in mind, the ability of protest groups to make their private concerns public has increased exponentially. There is a global information network available to them at very low cost and with endless communicative possibilities. It represents a more personalised version of politics where individuals are able to self-mediate and either amplify, mobilise or coordinate their own protests or promote the messages of groups to which they are sympathetic. (Cable, 2016 : 17)

Cette citation de Cable représente bien le tournant pris par les associations par leur adoption de l'internet comme une nouvelle plate-forme pour diffuser et partager leurs revendications. Autrement dit, le web est devenu une nouvelle stratégie et une nouvelle source d'opportunités politiques pour les organisations. Ces dernières contribuent maintenant à des blogues (MMDH sur *Cooperativa.cl*, ainsi que l'AFDD -- bien que son blogue ne soit plus actif aujourd'hui), écrivent une colonne pour un journal numérique (AFEP dans le *Bióbio Chile*) et ont leur propre site web et page Facebook (les sept organisations). Leur présence en ligne est une opportunité pour ces dernières de publiciser leurs revendications sans filtre et sans crainte que leur message soit détourné ou limité dans sa portée. L'utilisation du web est également une stratégie d'entrée en contact avec les générations suivantes et par le fait même d'élargissement d'un public vieillissant. À nouveau, cette relation aux médias sociaux se devrait d'être étudiée de manière plus approfondie dans le futur afin de mieux comprendre, notamment, quelle est l'utilisation faite de ces médias, quels sont les objectifs poursuivis en tant qu'association à travers leur utilisation d'internet et quelle a été la réception de campagnes de promotion et de sensibilisation aux droits humains et à la mémoire sur les médias sociaux.

Conclusion

Au cours de cette thèse, les termes qui ont été les plus utilisés sont ceux de la mémoire, de la vérité et de l'impunité. Dans le contexte chilien, ces derniers ne se limitent pas à leur définition simple, mais doivent plutôt se comprendre comme des concepts interagissant les uns avec les autres et devant s'insérer dans un cadre historique particulier. Quand les victimes de la dictature et leurs proches demandent d'un même souffle que leurs bourreaux soient punis pour leurs crimes, que l'impunité cesse de ramper au sein du système de justice tout en invoquant la nécessité d'aborder le sujet du passé de la « bonne » façon, ils utilisent une mémoire située qui a un sens et un pouvoir particuliers pour ces groupes, certes, mais également pour la société chilienne selon eux. La mémoire, devenue un objet politique et social, devient un acte de justice. En effet, tel que souligné par différents présidents d'organisations étudiées au cours d'allocutions publiques³¹⁶, cette mémoire devient un outil palliant à l'absence de justice existant au Chili, car en défendant et promouvant une certaine représentation du passé, on répond aux objectifs suivants : (1) éduquer les générations suivantes, (2) éviter que ne se reproduisent de tels événements, et (3) créer une culture du respect des droits humains.

Cette recherche a investi l'arène des conflits de légitimité et de mémoire d'un passé chilien difficile. Elle a fait l'argument novateur de l'hétérogénéité des acteurs s'y investissant et de la complexité de leurs stratégies et revendications. À partir d'un cadre théorique fondé à la fois dans la sociologie de la mémoire, la sociologie des mouvements sociaux et l'analyse de discours, cette thèse a entrepris, de manière diachronique, de reconstruire les principaux débats s'étant déroulés autour des questions de l'impunité, de la vérité et de la mémoire. Couvrant la période de 1998 à 2018 par le biais des discours produits par les sept organisations choisies, elle aborde les dynamiques de contention, la façon dont les acteurs se mobilisent, leurs objectifs et comment le passé est évoqué dans l'espace public. Finalement, cette recherche doctorale a mis en exergue la relation conflictuelle entre les organisations et les administrations post-dictature. Cette dimension permet ainsi de comprendre le malaise des représentations politiques transparaissant en filigrane des interventions publiques des porteurs de mémoire.

³¹⁶ Notamment entre mai et octobre 2016 (Notes de terrain 2016).

Pistes de recherches futures

Cette thèse est le résultat d'un long processus de recherche qui a commencé avec un terrain réalisé dans le cadre de ma maîtrise en 2012. À mon retour de Santiago cette année là, force a été de constater que je ne pourrais jamais rendre compte de tout ce que j'ai observé au cours de mon séjour. C'est ainsi, à partir de ces questions demeurées en suspens, que le présent projet s'est développé. Si, à l'époque, mon mémoire soulignait la prépondérance du cas argentin dans la littérature relativement aux autres pays de la région, aujourd'hui, nous ne pouvons que constater qu'une quantité de plus en plus grande de chercheurs examinent la relation qu'entretiennent les Chiliens avec leur passé. Néanmoins, la majorité de ces recherches se concentrent sur l'ère dictatoriale ou sur la génération post-mémoire. Il s'avère nécessaire, pour avoir une appréhension plus complète du contexte chilien contemporain, d'adopter une perspective historique permettant d'examiner de manière diachronique les dynamiques de contention ayant eu une influence sur le politique et le social. Cette approche, inspirée notamment de Tahir (2015) et de Tilly (2008), est applicable à d'autres régions du cône sud dont le passé dictatorial continue d'agir sur le présent collectif. La méthodologie adoptée ici – l'analyse de discours, la recherche archivistique et l'ethnographie – conjuguée à une approche socio-historique, pourrait être empruntée par d'autres chercheurs afin de faire ressortir l'hétérogénéité des acteurs œuvrant dans le domaine de la mémoire et des droits humains dans d'autres contextes. L'adoption du concept de porteurs de mémoire permettrait ce faisant de rendre compte de la complexité et des subtilités des revendications défendues et des stratégies adoptées par une diversité d'acteurs. Dans un même temps, une telle approche permettrait de mieux rendre compte de l'éclatement des mouvances sociales chiliennes depuis la dictature. En effet, tel que la présente thèse l'a présenté, une diversité de nouveaux acteurs et de regroupements a investi le champ de la mémoire et des droits humains depuis le début de la transition³¹⁷. Il est de mon avis qu'une étude plus approfondie de la diversité des organisations s'avère nécessaire afin de mieux comprendre la situation chilienne. En effet, une telle approche permettrait, non seulement, de mettre en évidence les similarités et les nuances entre les différents

³¹⁷ Ces groupes incluent notamment *Estadio Nacional/Memoria Nacional*, *Corporación Memorial Paine*, *Corporación 3 y 4 Alamos*, *Asociación Memoria y Derechos Humanos Colonia Dignidad*, *Comisión Ética Contra la Tortura*, et plusieurs autres.

groupes, mais également de comprendre comment ces solidarités fragmentées entrent en relations entre elles, avec leurs adversaires et avec les administrations au pouvoir. Cette dernière dimension permettrait une compréhension plus large des opportunités accessibles ou non par ces groupes, des espaces dans lesquels ils opèrent, et des répertoires d'actions et de communications qu'ils utilisent, pour ne nommer que ces principales questions.

Bibliographie

Acuña, M., Flier, P., Gonzalez, M., Groppo, B., Hevia, E., Lopez, L., Nicholls, N., Oberti, A., Bacci, C., Kura, S. & E. Traverso. *Archivos y memoria de la represión en America Latina (1973-1990)*. LOM, Santiago, 2016, 174 pages.

Agosín, Marjorie. *Scraps of Life, Chilean Arpilleras. Chilean Women and the Pinochet Dictatorship*. The Red Sea Press, New Jersey, 1987, 154 pages.

Agosín, Marjorie. *Ashes of revolt*. White Pine Press, Fredonia, New York, 1996, 183 pages.

Agosín, Marjorie. *Surviving beyond Fear. Women, Children and Human Rights in Latin America*. White Pine Press, États-Unis, 1993, 217 pages.

Aguilar, Mario I. "The Disappeared and the Mesa De Diálogo in Chile 1999-2001: Searching for Those Who Never Grew Old." *Bulletin of Latin American Research* 21, no. 3 (2002): 413-24.

Aguilera I., Carolina. "Londres 38 y Patio 29: vacíos llenos de recuerdos. La configuración de espacios de memoria a 40 años del golpe militar en Chile", *Revista de Geografía Espacios*, vol.3, no 6 (2013), pp.98-116.

Aguilera, Carolina & Carolina Cárcamo (eds). *Ciudad y Memorias, Desarrollo de sitios de conciencia en el Chile actual. Seminario y Taller*. Corporación Parque por la Paz, Santiago, 2011, 239 pages.

Aguilera, Carolina & Rodrigo Millán (eds), *Ciudadanía y memorias, desarrollo de sitios de conciencia para el aprendizaje en derechos humanos*. Corporación Parque por la Paz Villa Grimaldi, Santiago, 2011, 186 pages.

Alvarez, Sonia E., Evalina Dagnino and Arturo Escobar. (eds.) 1997) *Cultures of Politics/ Politics of Cultures*. Boulder, CO: Westview Press.

Ancelevici, Marcos. « Esquisse d'une théorie de la contestation. Bourdieu et le modèle du processus politique », *Sociologie et Sociétés*, volume 41, no 2 (automne 2009), pp.39-61.

Ancelevici, Marcos & Stéphanie Rousseau. « Présentation: les mouvements sociaux et la complexité institutionnelle », *Sociologie et Sociétés*, vol 41, no 2 (2009), pp.5-14.

Angell, Alan, « The Pinochet factor in Chilean politics », dans Davis, Madeleine, *The Pinochet Case: Origins, progress and implications*, Londres, Institute of Latin American Studies, 2003, pp.63-84.

Aranda Bustamante, Gilberto. *Vicaría de la Solidaridad: una experiencia sin fronteras*. Chile: CESOC, 2004, 203 pages.

Armstrong, Elizabeth, and Mary Bernstein. 2008. Culture, power, and institutions: A multi-institutional politics approach to social movements. *Sociological Theory* 26:74-99.

Assmann, Jan. "Collective Memory and Cultural Identity." *New German Critique* 65 (1995) pp.125-133.

Arteagabertia H-H, Rodrigo de. Parque por la Paz. *Una deuda con nosotros mismos*. Departamento de Comunicaciones del Ministerio de Vivienda y de Urbanismo. 1997.

Asamblea Permanente por los Derechos Humanos. *Villa Grimaldi. Un parque por la paz. Por el Derecho a la memoria*. Ediciones Dante Donoso Ch. y Coral Pey G., Revista Con Tacto, Santiago, 1996, 68 pages.

Azcárraga Gatica, Bárbara Vanessa. *Memoria e Historiografía. Los usos públicos de la memoria durante la postdictadura. Chile 1990-2006*. Universidad de Valparaíso, Thèse professionnelle pour enseignement Histoire sociale et sciences sociales, 2009, 134 pages.

Baeza, Paz Rojas, *La interminable ausencia*, LOM Ediciones, 2009, Santiago, Chile, 214 pages.

Bakiner, Onur. «From Denial to Reluctant Dialogue : The Chilean Military's Confrontation with Human Rights (1990-2006)», *The International Journal of Transitional Justice*, vol.4 (2010), pp.47-66.

Ballesteros, Elias Padilla. "Historia y Memoria de la Violacion de Derechos Humanos. Chile 1973-1990. *ACTAS del 6° Congreso Chileno de Antropología "Antropología aquí/Miradas desde el Sur"*, tomo II, Valvidia (13-17 novembre 2007).

Barrientos, Claudio, « Memory Policies in Chile, 1973-2010» dans Crenzel, Emilio & Eugenia Allier-Montañón (eds). *The struggles for memory in Latin America. The recent history of political violence*. London: Palgrave Macmillan, 2015, pp.-53-70.

Beaucage, Pierre & Martin Hébert. *Images et langages de la violence en Amérique latine*. Presses de l'Université Laval, Québec, 2008, 288 pages.

Bastias, Malena. *Faire du trauma un patrimoine. Un débat autour de la création du Musée de la Mémoire et de droits de l'homme du Chili*. Mémoire de maitrise, Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3, Paris, 2012, 104 pages.

Becker, Howard. *Outsiders: Studies in the Sociology of Deviance*. New York: The Free Press, 1963.

Belei & Cabalin. « Chilean Student Movements: Sustained Struggle to Transform a Market-oriented Educational System ». *Current Issues in Comparative Education* 15(2): 108-123. 2013

Bell, Vikki and Di Paolantonio, Mario.. The Haunted Nomos: Activist-Artists and the Impossible Politics of Memory in Transitional Argentina. *Cultural Politics* , 5, no 2 (2009), pp. 149-178.

Bell, Vikki, « Afterword - The Politics of 'Memory' in the Long Present of the Southern Cone» dans Lessa, Francesca & Vincent Druliolle (ed.), *The memory of the State Terrorism in the Southern Cone. Argentina, Chile, and Uruguay*, Palgrave MacMillan, New York, 2011, pp.209-222.

Benford, Robert D. et David A. Snow. «Framing processes and social movements: an overview and assessment», *Annual Review of Sociology*, 26 (2000), pp.611-639.

Bickford, Louis, « Memoryworks / Memory works », dans Clara Ramírez-Barat (ed.), *Transitional Justice, Culture and Society : Beyond outreach*, USA, Social Science Research Council, 2014, pp. 490-527.

Bilbija, Ksensija, Jo Elle Fair, Leigh Payne & Cynthia Milton. *The Art of Truth-telling about Authoritarian Rule*. Madison: University of Wisconsin Press, 2005, 138 pages.

Bize Vivanco, Cristóbal, Palacios Rojas, Paula & Miguel Urrutia Fernández. "La organización de "Londres 38". De la memoria extenuada al antagonismo de los cuerpos colectivos", *Revista Sociedad & Equidad*, no 1 (Janvier 2011), pp.1-8.

Boursier, J. *La fabrique du passé. Construction de la mémoire sociale: pratiques, politiques et enjeux*. Nice: Ovadia, 2010.

Bravo López, Francisco, « The Pinochet case in the Chilean courts », dans Davis, Madeleine, *The Pinochet Case: Origins, progress and implications*, Londres, Institute of Latin American Studies, 2003, pp. 107- 122

Brossat Alain & Jean-Louis Déotte. *L'époque de la disparition. Politique et esthétique*, L'Harmattan, Paris, 2000, 341 pages.

Brown, Kris. «'What It Was Like to Live through a Day': Transitional Justice and the Memory of the Everyday in a Divided Society» *IJTJ*, vol. 6, no 3 (2012), pp. 444-466

Burchianti, Margaret E. «Building Bridges of Memory: The Mothers of the Plaza de Mayo and the Cultural Politics of Maternal Memories», *History and Anthropology*, 15:2 (2004), 133-150.

Cable, Jonathan. *Protest campaigns, media and political opportunities. Protest, media and culture*. Rowman & Littlefield, Londres, 2016, 197 pages.

Candau, J. *Anthropologie de la mémoire*. Paris: Armand Colin, 2005.

Calderon Aviles, Felipe Esteban. *Villa Grimaldi y Londres 38. Lugares de memoria y políticas de reparación a violaciones de derechos humanos en el Chile de la transición a la democracia*. Thèse de license en Histoire, Universidad Diego Portales, Santiago, 2015, 66 pages.

Catley, Paul & Lisa Claydon, « Pinochet, Bias and the European Convention on Human Rights », dans Woodhouse, Diana (ed.), *The Pinochet Case: a legal and constitutional analysis*, Oxford, Hart Publishing, 2000, pp. 63-77.

Cavalli, Alessandro. « La mémoire comme projet: les mémoires des communautés après une catastrophe », dans Déloye, Yves & Claudine Haroche. *Maurice Halbwachs : espaces, mémoires et psychologie collective*. Paris : Publications de la Sorbonne, 2004, pp. 115-124.

Cea, Karen & Roberto Retamal (eds), *Pedagogía de la memoria. Historia, Memoria y Derechos Humanos en el Cono Sur*. Corporación Parque por la Paz Villa Grimaldi, Santiago, 2012, 185 pages.

Cefaï, Daniel. *Pourquoi se mobilise-t-on? Les théories de l'action collective*. Paris : La découverte, 2007.

Cefaï, Daniel et Danny Trom (dir.). *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*. Paris : Éditions de l'école des Hautes études en sciences sociales, 2001.

Cefaï, D. « Les cadres de l'action collective : définitions et problèmes » dans Cefaï, Daniel et Trom, Danny (dir.). *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*. Paris : Éditions de l'école des Hautes études en sciences sociales, 2001, pp.51-97.

Clouzet, Jean. *La nouvelle chanson chilienne*. Paris, Éditions Seghers, 1975, 259 pages.

Chaumont, Jean-Michel, *La concurrence des victimes. Génocide, identité et reconnaissance*, Paris, La Découverte, 1997.

Choron-Baix, C. « Transmettre et perpétuer aujourd'hui ». *Ethnologie Française*, 30, no 3(2000), 357-360.

Chovanec & Benitez, « The Penguin Revolution in Chile: Exploring Intergenerational Learning in Social Movements ». *Journal of Contemporary Issues in Education*, 3(1) (2008), pp. 39-57.

Cole, J. "Narratives and Moral Projects: Generational Memories of the Malagasy 1947 Rebellion." *Ethos*, 3, no1 (2003), pp.95-126.

Collins, C, Hite, K. and A. Joignant. (ed.) 2013. *The Politics of Memory in Chile: from Pinochet to Bachelet*. Boulder: First Forum Press.

Collins, Cath. *Post-Transitional Justice. Human Rights Trials in Chile and El Salvador*. The Pennsylvania State University, États-Unis, 2010, 277 pages.

Collins, Cath. « Human Rights Trials in Chile during and after the 'Pinochet Years' », *The International Journal of Transitional Justice*, vol.4 (2010), pp.67-86.

Collins, Cath, « Silencios e irrupciones: verdad, justicia y reparaciones en la postdictadura chilena », dans Vial Solar, Tomás, *Informe Anual sobre Derechos Humanos en Chile 2015*, Santiago, Ediciones Universidad Diego Portales, 2015, pp. 21-74.

Collins, Cath, « Verdad, justicia, reparación y memoria », dans Vial Solar, Tomás, *Informe Anual sobre Derechos Humanos en Chile 2016*, Santiago, Ediciones Universidad Diego Portales, 2016, pp. 19-79.

Collins, Cath, « Verdad, justicia, reparación y memoria », dans Vial Solar, Tomás, *Informe Anual sobre Derechos Humanos en Chile 2017*, Santiago, Ediciones Universidad Diego Portales, 2017, pp. 25-98.

Collins, Cath, Juan Pablo Delgado, Florencia González, Boris Hau, Rodrigo Hernández & Karinna Fernández, « Verdad, Justicia y Memoria por violaciones de Derechos Humanos en tiempos de Dictadura, a 40 años del golpe militar », dans Vial Solar, Tomás, *Informe Anual sobre Derechos Humanos en Chile 2013*, Santiago, Ediciones Universidad Diego Portales, 2013, pp. 21-66.

Connerton, P. 1989. *How societies remember*. Cambridge: Cambridge University Press.

Corten, André, « Une langue politique postpopuliste : l'épilogue de l'affaire Pinochet », *Politique et sociétés*, 22, 1 (2003), pp.3-25.

Crenzel, Emilio. «Between the voices of the State and the Human Rights Movement: Never again and the memories of the Disappeared in Argentina», *Journal of Social History*, (été 2011), pp1063-1076.

Crenzel, Emilio & Eugenia Allier-Montañó (eds). *The struggles for memory in Latin America. The recent history of political violence*. London: Palgrave Macmillan, 2015.

Davis, Madeleine, *The Pinochet Case: Origins, progress and implications*, Londres, Institute of Latin American Studies, 2003.

De Brito, Alexandra Barahona, *Human Rights and Democratization in Latin America: Uruguay and Chile*, Oxford Scholarship Online, 1997.

De Brito, Alexandra Barahona, «Transitional Justice and Memory: Exploring Perspectives», *South European Society and Politics*, 15 (2010), pp. 359-376.

De Brito A Barahona, González Enríquez C and Aguilar P. *The Politics of Memory: Transitional Justice in Democratizing Societies*. Oxford: Oxford University Press, 2001.

Del Pozo, José. *Le Chili de 1970 à 1990. De l'Unité Populaire à l'après Pinochet*. Montréal, VLB Éditeur, 1994, 232 pages.

Deschamps, Jean-Claude & Pascal Moliner. *L'identité en psychologie sociale. Des processus identitaires aux représentations sociales*. Paris, Armand Colin, 2012, deuxième édition

Déloye, Yves & Claudine Haroche. *Maurice Halbwachs : espaces, mémoires et psychologie collective*. Paris : Publications de la Sorbonne, 2004, 203 pages.

Diaz, Paola, « Les chemins de la publicisation de la torture au Chili », SociologieS [En ligne], Dossiers, *L'expérience latino-américaine de la sociologie pragmatique francophone*, mis en ligne le 23 mai 2017, consulté le 01 novembre 2018.

Doran, Marie-Christine, *Le réveil démocratique du Chili. Une histoire politique de l'exigence de justice (1990-2016)*. Paris, éditions Karthala, 2016, 300 pages.

Doran, Marie-Christine, « Les dimensions politiques de la souffrance au Chili (1998-2007) », dans Borgeaud-Garciandía, Peñafiel & Tizzianni (ed.) *Penser le politique: La recreation des espaces et des formes du politique en Amérique latine*, Karthala, 2009, pp. 129-148

Doran M-C, « Convention 169 et conceptions des droits et du politique dans les communautés autochtones au Chili : luttes pour la légitimité et conflits pour les ressources naturelles », *Canadian Journal of Development Studies*, Volume 38, Numéro 2 (2017), pp. 216-233.

Doran M-C, "The Hidden Face of Violence in Latin America: Assessing the Criminalization of Protest in Comparative Perspective", *Latin American Perspectives*, Volume 44, Numéro 5 (2017), pp.183-206.

Doran M-C, « Femmes et politique au Chili: dynamiques et impacts de l'accession au pouvoir de Michelle Bachelet », *Recherches féministes*, Volume 23, Numéro 1, (2010), pp. 9-27

Doran M-C, « Les effets politiques de la lutte contre l'impunité au Chili: de la revitalisation de l'action collective à la démocratisation », *Revue internationale de politique comparée*, Volume 17, Numéro 2 (2010), pp.103-126.

Druliolle, Vincent, «Remembering and Its Places in Post-Dictatorship Argentina», dans Lessa, Francesca & Vincent Druliolle (ed.), *The memory of the State Terrorism in the Southern Cone. Argentina, Chile, and Uruguay*, Palgrave MacMillan, New York, 2011, pp.15-42.

DuBois, Lindsay. 2000. "Memories Out of Place: Dissonance and Silence in Historical Accounts of Working Class Argentines." *Oral History* 28(1): 75-82.

Dupuis, Daniel. *¿Dónde Están? Terreur et disparitions au Pérou (1980-2000)*. Éditions Le Passager, France, 2009, 381 pages.

Elias, Norbert. *Qu'est-ce que la sociologie?*, Paris-La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, [1re éd. 1970].

Ellingson, Stephen, « Understanding the Dialectic of Discourse and Collective Action: Public Debate and Rioting in Antebellum Cincinnati », *American Journal of Sociology*, vol. 101, no. 1 (Juillet 1995), pp.100-144.

Else Van Den Heede, *El olvido está lleno de memoria. Writing history on the Pinochet Era in Chile: A Comparison of Discourse between Villa Grimaldi, Parque por la Paz and Museo de la Memoria y de los Derechos Humanos*. Thèse Maîtrise Histoire, 149p., 2011-2012, Universiteit Gent.

Espinoza Soto, Adriana. *The body as a site of resistance and enactment of collective memories and trauma: an exploratory study in Chile*. Thèse de doctorat. UBC, 2007, 427 pages.

Erazo, Ximena, Ramirez, Gloria & Marcia Scantlebury (eds.). *Derechos humanos, pedagogías de la memoria y políticas culturales*. LOM, Santiago, 2011, 156 pages.

Escobar Inostroza, América. *Memoria y materialidad. Londres 38, un estudio de caso*. Thèse pour l'obtention du titre de professionnel d'anthropologue, Universidad de Concepción, 2011, 118 pages.

Eyerman, Ron, « Performing opposition or, how social movements move », dans Alexander, Giesen & Mast (eds.), *Social Performance. Symbolic Action, Cultural Pragmatics, and Ritual*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

Fairclough, Norman. *Analysing discourses. Textual Analysis for Social Research*. Londres: Routledge, 2003.

Feddersen, Mayra, « Verdad y justicia : las violaciones a los derechos humanos durante el régimen militar », dans Centro de Derechos Humanos de la Universidad Diego Portales (eds), *Informe Anual sobre Derechos Humanos en Chile 2009*, Santiago, Ediciones Universidad Diego Portales, 2009, pp. 19-45.

Fernández H., Claudia, Rodrigo Rivas E., Raúl Rodríguez F., Elisabet Prudent S., Enzo Videla B., Evelyn Hevia J., Manuel Escobar M., Loreto López G. *Archivo y Memoria. La experiencia del Archivo Oral de Villa Grimaldi*, Corporación Parque por la Paz Villa Grimaldi, Santiago, 2012, 87 pages.

Fernández Neira, Karinna, « Breve análisis de la jurisprudencia chilena, en relación a las graves violaciones a los derechos humanos cometidos durante la dictadura militar », *Estudios constitucionales*, vol.8, n.1 (2010), pp.467-488

Fernández Neira, *La prescripción gradual, aplicada a los delitos de lesa humanidad*, thèse de maîtrise en droit, Universidad de Chile, 2010.

Fillieule, Olivier et Cécile Péchu. *Lutter ensemble. Les théories de l'action collective*. Paris : l'Harmattan, 2000.

Fowler, Roger, *Language in the News. Discourse and Ideology in the Press*, Routledge, USA, 1991.

Frazier, L J. 2007. *Salt in the Sand. Memory, violence, and the Nation-State in Chile, 1890 to present*. Durham: Duke University Press.

French, B. "The Semiotics of Collective Memories." *Annual Review of Anthropology* no. 41 (2012), pp.337-353.

French, B. «Technologies of telling: Discourse, Transparency, and Erasure in Guatemalan Truth Commission Testimony», *Journal of Human Rights*, vol 8, no 1 (2009), pp.92-109.

Fuentes, Claudio. «The unlikely outcome: Transitional justice in Chile, 1990-2008», dans Popovsku & Serrano, *After Oppression: Transitional Justice in Latin American and Eastern Europe*. Tokuo, NY, Paris: United Nations University Press, 2012.

Gandsman, Ari «"Do you know who you are?" Radical existential doubt and scientific certainty in the search for the kidnapped children of the disappeared in Argentina», *Ethos*, 37, 4 (2009), pp. 441-465

Gandsman, Ari. «"A prick of a needle can do no harm": compulsory extraction of blood in the search for the children of Argentina's disappeared», *Journal of Latin American and Caribbean Anthropology*, 14 1, 2009, pp. 162-184

Gandsman, Ari. «L'appel du sang: Arguments en faveur de la restitution des enfants de disparus en Argentine post-dictatoriale», *Anthropologie et Sociétés*, 33 1, 2009, 33-49.

García Barzelatto, Ana María, « Duración del Mandato Presidencial, Reección, y Simultaneidad de Elecciones Presidencial y Parlamentarias », *Ius et Praxis*, [En ligne], 2002, vol.8, n.1 [consulté le 31/10/2017], pp.549-559. http://www.scielo.cl/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0718-00122002000100031

García Castro, Antonia. *La mort lente des disparus au Chili sous la négociation civils-militaires (1973-2001)*. Paris, Maisonneuve & Larose, 2002, 280 pages.

García R, Mireya. *Agrupación de familiares de detenidos desaparecidos de Chile*. AFDD, 2002, 24 pages.

García Sayán, D., « Constitutional review: the Inter-american Court and constitutionalism in Latin America », *Texas Law Review*, vol. 89, juin 2011, p. 1835-1862.

Gensburger, Sarah & Sandrine Lefranc, *À quoi servent les politiques de mémoire?*, Paris, SciencesPo Les Presses, 2017.

Goffman E. *Frame Analysis: An Essay on the Organization of the Experience*. New York: Harper Colophon, 1974.

Gomez Barris, M. *Where Memory Dwells: Culture and State Violence in Chile*. UC Press Editions, Berkeley and Los Angeles, 2009, 216 pages.

Goodwin, Jeff, James M. Jasper, and Francesca Polletta (eds) (2001) *Passionate politics: Emotions and social movements*. Chicago: University of Chicago Press.

Goyer, R. 2009. « Les différentes dimensions liées aux générations dans l'identité collective des Mères de la Place de Mai en Argentine », In *Regards sur l'intergénérationnel*, edited by Quéniart, A. & R. Hurtubise, Paris : Presse de l'EHES, p. 253-266.

Grandin, Greg. « The Instruction of Great Catastrophe: Truth Commissions, National History, and State Formation in Argentina, Chile, and Guatemala », *American Historical Review* 110, 1 (2005) : 46-67.

Guerrero Soto, Néstor. *Políticas de memoria, derechos humanos y elite política en Chile: Trayectoria, posiciones y circulación de los policy makers*. Thèse de maîtrise, Universidad de Chile, 2013, 187 pages.

Gutiérrez, Francisca & Nicolás Angelcos, « Reconstruction de la mémoire de la dictature par les jeunes militants syndicaux et « pobladores » au Chili », *Émulations*, n°11, 2013.

Halbwachs, M. 1968 [1950]. *La mémoire collective*. 2. éd. Paris: Presses universitaires de France.

———. 1994 [1925]. *Les cadres sociaux de la mémoire*. Paris: Albin Michel.

———, 1992. *On Collective Memory*. Chicago : University of Chicago.

Halilovich, H. *Places of Pain: forced displacement, popular memory, and trans-local identities in Bosnian war-torn communities*. New York: Berghahn Books, 2013.

Hall, Stuart. « The Work of Representation », dans Stuart Hall (ed). *Representation. Cultural Representations and Signifying Practices*. Londres: Sage, pp. 13-64.

Hite Katherine & Mark Ungar (eds.). *Sustaining Human Rights in the Twenty-First Century: Strategies from Latin America*. Washington DC & Baltimore, MD: Woodrow Wilson Center Press with John Hopkins University Press, 2013. 410 pages.

Hite, Katherine. *Politics and the Art of Commemoration. Memorials to struggle in Latin America and Spain*. London & New York: Routledge, 2012.

Hite, Katherine, « Chile's Marcha Rearme and the Politics of Counter-Commemoration », *E-misférica, Detrás de la Verdad/After the Truth*, Hemispheric Institute, New York, Février 2011, [En Ligne], <http://hemisphericinstitute.org/hemi/en/e-misferica-72/hite>

Hite, Katherine. "Breaking the Silence in Post-Authoritarian Chile." In *Partisan Histories: The Past in Contemporary Global Politics*, edited by Max Paul Friedman and Padraic Kenney, 55-73. New York: Palgrave, 2005.

Hirsch, Marianne. "The Generation of Postmemory", *Poetics Today*, vol 29, no 1 (Printemps 2008), pp.103-128.

Hoffman, Eva. 2004. *After Such Knowledge: Memory, History, and the Legacy of the Holocaust*. New York: Public Affairs.

Infante Batiste, Valentina, *Memory Performances at a Memorial Heritage Site: The Case of the Guided Tours at The Museum of Memory and Human Rights, Chile*, Thèse de maîtrise, University College London, MA Cultural Heritage Studies, 2015, 61 pages.

Informe, « Verdad y Justicia Respecto de las Violaciones del Pasado », dans *Informe Anual sobre Derechos Humanos en Chile 2006 (Hechos de 2005)*, Santiago, Ediciones Universidad Diego Portales, 2006, pp.263-297.

Informe, « Impunidad y Violaciones a los Derechos Humanos », Rojas Vásquez, Marcelo, *Informe Anual sobre Derechos Humanos en Chile 2007 (Hechos de 2006)*, Santiago, Ediciones Universidad Diego Portales, 2007, pp. 97-136.

Jasper, James. «L'art de la protestation collective» Cefaï, Daniel et Danny Trom (dir.). *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*. Paris : Éditions de l'école des Hautes études en sciences sociales, 2001, pp.135-159.

Jasper, James. « The emotions of Protest: Affective and reactive emotions in and around Social movements.» *Sociological Forum*, Vol. 13 (1998) , pp.397-424.

Jelin, E. 2003. *State repression and the labors of memory*. Minneapolis: University of Minnesota Press, 163 p.

Jelin, Elizabeth y Kaufman, Susana G., eds., *Subjetividad y figuras de la memoria*. Madrid y Buenos Aires: Siglo XXI de España Editores y Siglo XXI Editora Iberoamericana, 2006.

Jelin, E. “The politics of memory: The human rights movement and the construction of democracy in Argentina”, *Latin American Perspectives*, Vol. 21, no. 2, pp. 38–58. Press, Durham, NC, 1994.

Jelin, E. «Public Memorialization in Perspective: Truth, Justice and Memory of Past Repression in the Southern Cone of South America». *The International Journal of Transitional Justice*, Vol. 1, 2007, 138–156,

Jean, Joannie. *Mémoires et figures des disparus chiliens en période post-transitionnelle*. Thèse de maîtrise, sous la supervision de Karine Vanthuyne, Ottawa, 2013, 164 pages.

Jean, J., « Représentations de soi et positionnement social chez les membres de l'association de familles de détenus-disparus à Santiago », *Oral History Forum/Forum d'histoire orale*, vol. 34 (2014), Édition spéciale : Human Rights and Oral History.

Joignant, Alfredo. *Un día distinto. Memoria, festividades y batallas conmemorativas en torno al 11 de septiembre en Chile 1974-2006*. Editorial Universitaria, Santiago, 2007, 173 pages.

Joignant, Morales, Fuentes (eds.), *Malaise in Representation in Latin American Countries. Chile, Argentina, and Uruguay*, New York: Palgrave Macmillan, 2017.

Kaiser, S, *Postmemories of Terror. A New Generation Copes with the Legacy of the "Dirty War"*, New-York: Palgrave Macmillan, 2005.

Kaiser, Susana, «*Escraches: demonstrations, communication and political memory in post-dictatorial Argentina*», *Media Culture Society*, Vol 24 (2002), pp.499-516.

Kansteiner, W. 2002. «Finding Meaning in Memory: A Methodological Critique of Collective Memory Studies». *History and Theory*, 41(2): 179-197.

Keesing, R M. 1990. "Colonial History as Contested Ground: The Bell massacre in the Solomons." *History and Anthropology*, 4(2):279-301.

Kornbluh, Peter, *The Pinochet File. A Declassified Dossier on Atrocity and Accountability*, The New Press & London, 2003, 551 pages.

Korteweg Anna C. & Gökçe Yurdakul (equal co-authors). *The Headscarf Debates: Conflicts of National Belonging*. June, 2014, Stanford University Press.

Lagroye, Jacques, Bastien François & Frédéric Sawicki. *Sociologie politique*. Paris: Presses de la fondation nationale des sciences, 2002, 599 pages.

Lankauskas, Gediminas. « Souvenirs sensoriels du socialisme », *Anthropologie et Sociétés*, 2006, 30(3):45-69.

Lapeyronnie, Didier. « Mouvements sociaux et action politique. Existe-t-il une théorie de la mobilisation des ressources? » *Revue française de sociologie*, no 29, vol 4 (1988), pp.593-619.

Larraín, H. & Nuñez, *Las voces de la reconciliación*, Santiago, LOM, 2013.

Lavabre, M-C., « Halbwachs et la sociologie de la mémoire », *Raison présente*, no 128 (1998), pp.47-56.

Lavabre, M-C., « Paradigme de la mémoire », *Transcontinentales*, no 5 (2007), pp.139-147.

Lazzara, Michael J. "Polyphonic Memories: Pinochet's Dictatorship in the Collective Imagination", *A Contra corriente*, vol. 4, no 1 (automne 2006), pp.191-205.

Leach, E.R. 1980. *L'Unité de l'homme et autres essais*. Paris : Gallimard.

Lefranc, S, L Mathieu, and J Siméant. "Les victimes écrivent leur Histoire. Introduction." *Raisons politiques*, 30 (2008), pp. 5-20.

Lehrer, Erica, Cynthia E. Milton & Monica Eileen Patterson, *Curating Difficult Knowledge : Violent Pasts in Public Places*, New York, Palgrave MacMillan, 2011.

Leibovic, James H & Erik Voeten, « The politics of Shame : The Condemnation of Country Human Rights Practices in the UNCHR », *International Studies Quarterly*, no 40 (2006), pp. 861-888.

Lessa, Francesca & Vincent Druliolle (ed.), *The memory of the State Terrorism in the Southern Cone. Argentina, Chile, and Uruguay*, Palgrave MacMillan, New York, 2011, 227 pages.

Lessa, Francesca. *Memory and Transitional Justice in Argentina and Uruguay: Against Impunity*. New York: Palgrave Macmillan. 2013.

Levey, Cara. «Fragile Memory, Shifting Impunity: Commemoration and Contestation in Post-dictatorship Argentina and Uruguay». dans Peter Lang (ed). *Fragile Memory, Shifting Impunity: Commemoration and Contestation in Post-dictatorship Argentina and Uruguay*. Oxford: (2014)

Levey, Cara. « 'The Memorial de los Detenidos Desaparecidos: Fragile memory and contested meaning in post-dictatorship Uruguay' ». *Journal of Latin American Cultural Studies*, 2012, Vol.21(2), p.203-219.

Levey, Cara & Francesca Lessa. «From Blanket Impunity to Judicial Opening(s): H.I.J.O.S and Memory Making in Post-Dictatorship Argentina (2005-2012)». *Latin American Perspectives*, 2015, Vol.42(3), pp.207-225

Levey, Cara & Francesca Lessa (2012) 'Memories of Violence and Changing Landscapes of Impunity in Uruguay, 1985-2011'. *Encounters: An International Journal for the Study of Culture and Society*, vol. 5 (2012), pp. 137-166.

Londres 38. *Espacio de memorias. 40 años de luchas y resistencia. Una experiencia de memoria, organización y movilización*, DIBAM, Santiago, 2016, 201 pages.

Loveman, Brian & Elizabeth Lira. «Truth, Justice, Reconciliation, and Impunity as Historical Themes: Chile, 1814-2006 », *Radical History Review*, vol. 97 (2007), pp. 43-76.

Loveman, Brian, « Constitutional and political foundations of impunity in Chile », dans Davis, Madeleine, *The Pinochet Case: Origins, progress and implications*, Londres, Institute of Latin American Studies, 2003, pp.43-62.

Lustiger, T. H. "Memory redux". *Current Sociology*. 5-6, 61 (2013), pp. 906-927.

Maingueneau, Dominique. « Du discours à l'interdiscours », dans *L'analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive*. Paris: Hachette, 1991, pp. 152-168.

Mallea, Felipe. *Museo de la Memoria y los Derechos Humanos de Santiago. El proceso de memorialización de la exhibición bajo el enfoque de las controversias sociales*. Thèse de grade "sociologue", Universidad Alberto Hurtado, 2011, 40 pages.

Marques-Pereira, Bérengère, « Représentation et participation politique des femmes au Chili: une démocratisation de qualité? », *Cahiers du GELA-IS*, 5 (2005b), pp. 5-19.

Marques-Pereira, Bérengère, « Le Chili : une démocratisation de qualité pour les femmes? », *Politique et sociétés*, 24, 2-3 (2005a), pp. 147-169.

Masson, Dominique. « Language, power and politics : revisiting the symbolic challenge of movements », in William K. Carroll (ed.) *Organizing Dissent*, 2nd Edition. Vancouver: UBC Press, 1997, pp. 57-75.

Masson, Dominique. «Language, Power and Politics: Revisiting the Symbolic Challenge of Movements», *Alternate Routes* 13 (1996), pp.67–100.

Mathieu, Lilian. « Rapport aux politiques, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique* 52,1 (2002), pp. 75-100.

Matus Toro, Alonso A. *Museografía de la Tortura en Espacios de la Memoria. Museo de la Memoria y de los Derechos Humanos, Parque por la Paz Villa Grimaldi, y Londres 38, Espacio de Memoria*. Trabajo de Titulación para Optar al Grado de Licenciado en Educación y al Título de Profesor de Historia, Geografía y Ciencias Sociales, Pontificia Universidad Católica de Val Paraíso, Chili, 2015, 235 pages.

Maureira Moreno, Juan René. *Enfrentar con la vida a la muerte. Historia y memorias de la violencia y el Terrorismo de Estado en Paine (1960-2008)*. Thèse de maîtrise. Universidad de Chile, 2009, 169 pages.

McCarthy & Zald. “Resource mobilization and social movements: a partial theory”. *American Journal of Sociology* 82 (1977), pp. 1212-1241.

McKeen, Wendy. “Introduction” and “Chapter 2: Understanding how the interests of new political actors are shaped: discourse, agency and ‘policy community,’” in *Money in their own Name. The Feminist Voice in Poverty Debate in Canada 1970-1995*. Toronto: University of Toronto Press, 2004.

Moirand, Sophie. *Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser comprendre*. Paris: PUF, 2007.

Montenegro M., Marisela & Isabel Piper S. "Reconciliación y construcción de la categoría víctima: Implicaciones para la acción política en Chile", *Revista de Psicología*, vol XVIII, no 1, 2009, pp.31-60.

Moulian, Tomás. *Chile actual: anatomía de un mito*. Santiago: LOM. 1997.

Nguyen, Tuong-Vi. *La transmission intergénérationnelle de la mémoire chilienne du passé récent répressif de Santiago à Montréal*. Mémoire de maîtrise, sous la supervision de Cynthia Milton, Université de Montréal, Montréal, 2009, 147 pages.

Nicholls, Nancy, « El Archivo Testimonial de la Represión FASIC : de la enunciación a la interpretación histórica », dans Acuña, Flier, González, Groppo (& al.), Santiago, LOM, 2016.

Olick, J K., V. Vinitzky-Seroussi et D. Levy. 2011. *The Collective Memory Reader*. New York: Oxford University Press.

Orellana, Patricio & Elizabeth Quay Hutchinson. *El movimiento de derechos humanos en Chile 1973-1990*. Centros de Estudios Políticos latinoamericano Simón Bolívar, Chile, 1991.

Ortiz Rojas, María Luisa & Jorge Benítez González. *Sitios de memoria. Barrio Yungay. Una Ruta por la historia para la enseñanza en el aula*. Museo de la Memoria y de los Derechos Humanos, Santiago, 2015, 101 pages.

Padilla Ballesteros, Elias. *La memoria y el olvido. Detenidos Desaparecidos en Chile*. Santiago de Chile, Origenes, 1995, 137 pages.

Paley, Julia. 2001. *Marketing Democracy. Power and Social Movements in Post-Dictatorship Chile*. Berkeley: University of California Press, 273 pages.

Passy, Florence & Marco Giugni, « Récits, imaginaires collectifs et formes d'action protestataire. Une approche constructiviste de la contestation antiraciste », *Revue française de science politique* 2005/5 (Vol. 55), p. 889-918.

Pasqualucci, J. M., *The practice and procedure of the Inter-american Court of human rights*, 2ième éd., Cambridge, Cambridge University Press, 2013.

Peñaloza Palma, Carla. *Memorias de la vida y la muerte. De la represión a la justicia en Chile, 1973-2010*. Thèse de doctorat, Université de Barcelone, 2010, 338 pages.

Peñaloza Palma, Carla. *El camino de la memoria. De la represión a la justicia en Chile, 1973-2013*. Editorial Cuarto Propio, Ensayo/Memoria, Santiago, 2015, 224 pages.

Pennec, Blandine. Stratégies discursives implicites et manipulation dans Schuwer, Martine, *Parole et pouvoir 2 : Enjeux politiques et identitaires*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2005

Phillips, Nelson & Cynthia Hardy, « What is discourse analysis? », dans *Discourse Analysis. Investigating Processes of Social Construction*. CA: Thousand Oaks, Sage, 2002, pp.1-17

Pollak, M., *L'expérience concentrationnaire : essai sur le maintien de l'identité sociale*. Paris, Métailié, 1990.

Pollak, M., « Mémoire, oubli, silence », dans M. Pollak (ed.), *Une identité blessée. Études de sociologie et d'histoire*. Paris: Métailié, 1993, pp.15-38.

Polletta, Francesca, « Legacies and Liabilities of an Insurgent past: Remembering Martin Luther King, Jr., on the House and Senate Floor », *Social Science History*, vol. 22, no 4, Édition spéciale : *Memory and the Nation* (Hiver 1998), pp. 479-512.

Prognon, Nicolas, « Le Chili, une transition vers la démocratie aboutie ? », ILCEA [En ligne], 13 | 2010, mis en ligne le 30 novembre 2010, consulté le 07 avril 2018.

Robben, A.C.G.M. & Nordstrom, C. (Eds.), *Fieldwork under Fire: Contemporary Studies of Violence and Survival*, Berkeley, University of California Press, 1995.

Robben, A.C.G.M. (). « State Terror in the Netherlands World: Disappearance and Reburial in Argentina », dans A.C.G.M. Robben (Ed.), *Death, Mourning, and Burial: A Cross-Cultural Reader*, Oxford, UK: Blackwell Publishers, 2004, pp. 134-148

Robben, A.C.G.M. *Political Violence and Trauma in Argentina*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 2007.

Robben, A.C.G.M. Silence, Denial and Confession about State Terror by the Argentine Military. In Maria Six-Hohenbalken & Nerina Weiss (Eds.), *Violence Expressed: An Anthropological Approach*. Farnham: Ashgate Publishing, 2011, pp. 169-186

Robben, A.C.G.M. « Testimonies, Truths, and Transitions of Justice in Argentina and Chile », In Alexander Laban Hinton (Ed.), *Transitional Justice: Global Mechanisms and Local Realities in the Aftermath of Genocide and Mass Violence*. New Brunswick, NJ: Rutgers University Press, 2010, pp. 179-205.

Robben, A.C.G.M., *Argentina Betrayed. Memory, Mourning, and Accountability*, Pennsylvania, University of Pennsylvania Press, 2018.

Rodríguez Freire, Raúl, Olga Ruiz Cabello & Claudia Fernández Hernández, *Encuentro. Aceso Público a la memoria: El rol de los archivos testimoniales en la democratización de las sociedades postdictatoriales*, Corporación Parque por la Paz Villa Grimaldi & Universidad de Chile, Santiago, 2009. 108 pages.

Ros, Ana. *The Post-Dictatorship Generation in Argentina, Chile, and Uruguay. Collective Memory and Cultural Production*. É-U: Palgrave Macmillan, 2012, 268 pages.

Salazar, Gabriel, *Villa Grimaldi (Cuartel Terranova). Volumen 1. Historia, Testimonios, Reflexión*, Ediciones Lom, Santiago, Chile, 2013.

Sarget, Marie-Noëlle. *Système politique et parti socialiste au Chili. Un essai d'analyse systémique*. Éditions L'Harmattan, Paris, 1994, 448 pages.

Sepúlveda Galeas, Mauricio, Andrea Sepúlveda Gatica, Isabel Piper Shafir & Lelya Troncoso Pérez. "Lugares de memoria y agenciamientos generacionales: Lugar, espacio y experiencia", *Ultima Década*, Proyecto Juventudes, no 42 (juin 2015), pp.93-113.

Simon, Pierre-Jean, « Différenciation et hiérarchisation sociales », in *Les cahiers du CERIEM*, 2 (1997), pp. 27-52.

Sisto, Vicente. «Chile Actual: Anatomia de un mito. Tomas Moulian (review)», *European Review of Labour and Research*, 7, (2001), p.354.

Smyth, Marie Breen, *Truth Recovery and Justice after Conflict. Managing violent pasts*, London & New York, Routledge, 2007.

Snow, D. «Analyse De Cadres Et Mouvements Sociaux» dans Cefaï, Daniel et Danny Trom (dir.). *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*. Paris : Éditions de l'école des Hautes études en sciences sociales, 2001, pp.27-49.

Snow, David A. et al. "Frame alignment processes, micromobilization, and movement participation", *American Sociological Review*, 51, 4 (1986), pp. 464-481.

Snow, David A. "Framing processes, ideology and discursive fields", dans David A. Snow et al. (eds.) *The Blackwell Companion to Social Movements*. Oxford: Blackwell, 2004, pp.380-411.

Solís Muñoz, Alejandro, « Le rôle du droit international dans la justice chilienne et latino-américaine: le regard d'un juge », dans Paz Obregón Iturra, Jimena & Jorge Muñoz R., *Le 11 septembre chilien. Le coup d'État à l'épreuve du temps, 1973-2013*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2015, pp.69-76.

Sontag, Susan. *Regarding the pain of others*. NY: Picador, 2003.

Sorabiji, Cornelia. « Managing Memories in Post-War Sarajevo: Individuals Bad Memories and New Wars », *Journal of the Royal Anthropological Institute*, vol. 12, no 1, (2006).

Sorensen, K. I. (2005). "Mediated Discourses of Chilean National Histories." Presented at the Massachusetts Institute of Technology's *Media in Transition*, Cambridge, MA.

Sorensen, Kristin. *Media, Memory, and Human Rights in Chile*. Palgrave Macmillan, États-Unis, 2009, 186 pages.

Sosa, Cecilia. *Viral Affiliation: Facebook, Queer Kinship, and the Memory of the Disappeared in Contemporary Argentina*, pp.77-94, in Freeman, Lindsey A., Benjamin Nienass & Rachel Daniell. *Silence, Screen and Spectacle. Rethinking Social Memory in the Age of Information*. New York-Oxford: Berghahn.

Steinberg, Marc W, « The talk and back talk of collective action: A dialogic analysis of repertoires of discourse among nineteenth-century English cotton spinners », *The American Journal of Sociology* 105, 3 (1999), pp. 736-780.

Stern, Steve J. *Reckoning with Pinochet: The Memory Question in Democratic Chile, 1989-2006*. Duke University Press, 2010, 527 pages.

Stern, Steve J. *Battling for Hearts and Minds: Memory Struggles in Pinochet's Chile, 1973-1988*. Durham: Duke University Press, 2006, 538 pages

Stern, Steve J. *Remembering Pinochet's Chile: On the Eve of London 1998*. Durham: Duke University Press, 2004, 247 pages.

Stern, Steve. "De la memoria suelta a la memoria emblemática: hacia el recordar y el olvidar como proceso histórico (Chile, 1973-1998)." *Memoria para un nuevo siglo: Chile, miradas a la segunda mitad del siglo XX*. Mario Garcés, Pedro Milos, Myriam Olgún, Julio Pinto, María Teresa Rojas, and Miguel Urrutia, eds. Santiago: LOM Ediciones, 2000. 11-33.

Stern, Steve J. *Memorias en construcción: los retos del pasado presente en Chile, 1989-2011*. Serie Ideas, Colección Signos de la memoria, MMDH, 2013, 78 pages.

Stockwell, Jill. "Women's affective memories of trauma and the transmission of emotional knowledge in Argentina", *Memory Studies*, vol. 4, no. 1janvier (2011), pp.73-82.

Tahir, Nadia. *Argentine. Mémoires de la dictature*. Presses Université de Rennes, 2015.

Tahir, Nadia, « ¿Derechos humanos o políticas de memorias? Una frontera porosa a favor de luchas múltiples », *Ponta de Lança : Revista Eletrônica de História, Memória & Cultura*, vol 11, no 20 (jan-juin 2017), pp.88-107.

Tardif, Éric, « Le système interaméricain de protection des droits de l'homme: particularités, percées et défis », *La Revue des droits de l'homme [En ligne]*, 6 | 2014, mis en ligne le 04 décembre 2014, consulté le 20 avril 2018.

Tarrow, Sidney, *Strangers at the gates: movements and states in contentious politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012.

Taylor, D. *Disappearing Acts: Spectacles of Gender in Argentina's "Dirty War"*, Duke University. 1997

Taylor, Diana. « Trauma, memoria y performance: Un recorrido por Villa Grimaldi con Pedro Matte », *E-Misférica [En ligne]*, vol.7.2 (novembre 2010).

Tietjens Meyers, Diana, «Victims' stories and the advancement of human rights », New York, Oxford University Press, 2016.

Tilly, Charles & Sidney Tarrow. *Contentious Politics*. London: Paradigm Publishers, 2007, 245 pages.

Tilly, Charles, *Blame and Credit*, Princeton, Princeton University Press, 2008.

Tilly, Charles, *Contentious Performances*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.

Todorov, T. *Les abus de la mémoire*. Paris : Arléa, 1995.

Todorov, T. *Mikhail Bakhtin: The Dialogic Principle*. Minneapolis: University of Minnesota Press, 1984

Torcal, Mariano, and José Ramón Montero, *Political disaffection in contemporary democracies. Social capital, institutions, and politics*. London: Routledge, 2006.

Traverso, Enzo. *L'histoire comme champs de bataille. Interpréter les violences du XXe siècle*. Paris: Éditions La Découverte, 2011.

Uribe, Hernán, « Prensa y periodismo político en los años 1960-1970 », dans Carmona, Ernesto (ed.), *Mori resta noticia : los periodistas relatan la historia de sus compañeros asesinados y/o desaparecidos*, 1997, publié en ligne via CEME 2013, page consultée le 11/10/2018, http://www.archivochile.com/Medios_de_Comunicacion/html/text_gen/comutextgen0003.pdf

Vanthuyne, Karine, «Guatemala : se souvenir de la guerre, devenir victime ?», *Problèmes d'Amérique latine*, no 68 (printemps 2008), pp. 81-100.

Vanthuyne, Karine, « L'anthropologie à l'épreuve des politiques du témoignage. De Rigoberta Menchú aux « victimes innocentes » du conflit armé interne guatémaltèque. », *Ethnologie française*, vol.41 (2011), pp. 453-463.

Vera-Garjardo, Antonieta, « Les discours de genre dans la campagne présidentielle de Michelle Bachelet : une critique féministe », *Raisons politiques*, 31, 3 (2008), pp. 81-103.

Verstraeten, Alice. *Disparition et témoignage. Réinventer la résistance dans l'Argentine des « Mères de la Place de Mai »*, Québec : Presses de l'Université Laval, 2013, 158 pages.

Vidal, Hernan. *Dar la vida por la vida: La agrupacion chilena de familiares de detenidos desaparecidos*. Vidal, Hernan, Mosquito Editores, 1996.

Vinitzky-Seroussi, Vered. *Yitzhak Rabin's Assassination and the Dilemmas of Memory*. 2009. Albany: State University of New York Press. 213 pages.

Wanlin P. 2007. L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens: une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels. *Recherche qualitatives Hors-série* numéro 3 : 243-272.

Wilde, Alexander. «Irruptions of Memory: Expressive Politics in Chile's Transition to Democracy». *Journal of Latin American Studies*, 31 (1999), pp 473-500

Wilde, Alexander, « A Season of Memory: Human Rights in Chile's Long Transition », dans Collins, C, Hite, K. and A. Joignant. (ed.) 2013. *The Politics of Memory in Chile: from Pinochet to Bachelet*. Boulder: First Forum Press, pp.31-60.

Woodhouse, Diana (ed.), *The Pinochet Case: a legal and constitutional analysis*, Oxford, Hart Publishing, 2000, 297 pages.

Wright, Thomas C. *Impunity, Human Rights, and Democracy: Chile and Argentina, 1990-2005*, E-U: University of Texas Press. 2014, 206 p.

Wyndham, M.M. & Read, P. 2014, 'The disappearing museum', *Rethinking History*, vol. 18, no. 2 (2014).

Wyndham, M.M. & Read, P. 2011, 'The day *Londres 38* opened its doors: a milestone in Chilean reconciliation', *Universitas Humanistica*, vol. 2011, no. 71, pp. 193-212.

Wyndham, Marivic & Peter Read, «From State Terrorism to State Errorism: Post-Pinochet Chile's Long Search for Truth and Justice», *The Public Historian*, vol. 32, no 1 (hiver 2010), pp.31-44.

Yong, K H. 2013. *The Hakkas of Sarawak. Sacrificial gifts in Cold War era Malaysia, Anthropological horizons*. Toronto: University of Toronto Press.

Young, James E. «Écrire le monument: site, mémoire, critique». *Annales, ESC* n°3 (mai-juin1993), pp. 729-743.

Zegers Izquierdo, Mariana. *Construcciones divergentes de la memoria: discursos del Estado y de activistas de la memoria pertenecientes a la sociedad civil*. Thèse pour l'obtention License en Langue et Littérature, Universidad Alberto Hurtado, Santiago, Chili, 2012, 95 pages.

Zerán, Faride, Garretón, Manuel Antonio, Campos, Sergio & Carmen Garretón (eds). *Encuentros con la memoria. Archivos y debates de memoria y futuro*. LOM, Santiago, Chili, 2004, 226 pages.

Journaux

Associated Press, « Hallan restos óseos en agrupación de desaparecidos chilenos », *The Chicago Tribune*, [En Ligne], page consultée le 25/7/2018, <http://www.chicagotribune.com/sns-bc-ams-gen-chile-osamentas-20180515-story.html>

ADN Radio, « Lorena Pizarro: Lo de hoy es producto del silencio de este Gobierno », 20/6/2016, [En Ligne], page consultée le 22/7/2016, <http://www.adnradio.cl/noticias/nacional/lorena-pizarro-lo-de-hoy-es-producto-del-silencio-de-este-gobierno/20160620/nota/3166622.aspx>

AFDD, « Carta abierta a Frei », *El Siglo*, 13 au 19/11/1998 no 905, p.17

AFDD, « Declaración pública de la Agrupación de Familiares de Detenidos Desaparecidos », *El Siglo* 14 au 20/01/2000, no 966, p.2.

AFDD, « INFORMATIVO », octobre 1999, année 6, no 69.

AFEP, « Aclaraciones fundamentales para un indulto », *El Siglo*, 14 au 20/5/2010, no 1506, p.2.

AFEP, « Intervención De Alicia Lira Matus, Presidenta De AFEP, En La Inauguración Del Seminario A 21 Años Del Informe Rettig », 28/6/2012, [En ligne], page consultée le 16/1/2018,

http://afepchile.cl/index.php?option=com_content&view=article&id=431:intervencion-de-alicia-lira-matus-presidenta-de-afep-en-la-inauguracion-del-seminario-a-21-anos-del-informe-rettig-&catid=1:ultimas&Itemid=71

AFEP, « AFEP Se Toma Programa De Derechos Humanos », 3/9/2013, [En ligne], page consultée le 16/1/2018, http://afepchile.cl/index.php?option=com_content&view=article&id=566:afep-se-toma-programa-de-derechos-humanos&catid=1:ultimas&Itemid=71

AFEP, « Declaración pública », Page Facebook officielle, 10/9/2016, [En Ligne], page consultée le 27/2/2017, <https://www.facebook.com/afep.chile/posts/1774848526119261>

AFEP & ANEXPP, « Declaración pública conjunta de las agrupaciones de familiares de Ejecutados Políticos y de Ex Presos Políticos de Chile », *El Siglo* 14 au 20/01/2000, no 966, p.2.

AFP, « Chile judges apologise for role during Pinochet regime », *The Telegraph*, 5/9/2013, [En Ligne], page consultée le 25/3/2018, <https://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/southamerica/chile/10287888/Chile-judges-apologise-for-role-during-Pinochet-regime.html>

Agence UPI, « Bancada PPD partidaria de reapertura de comisiones Rettig y Valech », *La Tercera*, 29/12/2008, [En ligne], page consultée le 11/9/2017, <http://www.latercera.com/noticia/politica/2008/12/674-88466-9-bancada-ppd-partidaria-de-reapertura-de-comisiones-rettig-y-valech.shtml>

Aguilera, Pedro, « Fundación Pinochet : Decisión «arbitraria» », *La Nación*, 16/04/1999, année LXXXIII, no 27256, p.7. (F.P.)

Alcayaga, Julián, «Los amarres de la Constitución », *Diario UChile*, 28/3/2013, [En ligne], page consultée le 5/9/2017, <http://radio.uchile.cl/2013/03/18/los-amarres-de-la-constitucion/>

Álvarez, Camila, « Ex presos políticos envían carta a Piñera pidiendo que no se realice el indulto Bicentenario », *Biobio Chile*, 22/7/2010, [En ligne], page consultée le 7/9/2010, <http://www.biobiochile.cl/noticias/2010/07/22/ex-presos-politicos-envian-carta-a-pinera-pidiendo-que-no-se-realice-el-indulto-bicentenario.shtml>

Amaro, Roberto, « En el interrogatorio será difícil para Pinochet eludir su responsabilidad », *La Nación*, 16/8/2000, année LXXXIV, no 27741, p.8-9.

ANEXPP, « A rechazar activamente la impunidad », *El Siglo* 3 au 9/3/2000, no 973, p.21.

ANEXPP, « Un acuerdo para limpiar a los criminales », *El Siglo*, 18 au 22/6/2000, no 988, p.8.

ANEXPP, « Un enfoque desde los derechos humanos », *El Siglo*, 10 au 16/4/2009, no 1448, p.15.

ANEXPP, « Día del Ejecutado Político », *El Siglo*, 13 au 19/11/2009, no 1479, p.2.

Ansa- Emol Nacional, « General (r) Luis Cortés Villa habló con Pinochet esta mañana », 10/12/2006, [En Ligne], page consultée le 14/6/2017, <http://www.emol.com/noticias/nacional/2006/12/10/238598/general-r-luis-cortes-villa-hablo-con-pinochet-esta-manana.html>

Areyuna, Héctor, « AFEP depone toma y Ecologistas piden gestos a la Armada por figura de Merino », 4/9/2013, [En ligne], page consultée le 16/1/2018, <http://radio.uchile.cl/2013/09/04/familiares-de-ejecutados-politicos-deponen-toma-y-ecologistas-piden-gestos-a-la-armada/>

Associated Press in Santiago, « Chile closes luxury prison for Pinochet-era inmates », *The Guardian*, 27/9/2013, [En ligne], page consultée le 29/10/2017, <https://www.theguardian.com/world/2013/sep/27/chile-closes-luxury-prison-pinochet-cordillera>

Barahona, Matías B. « A 40 años, la memoria más viva que nunca », *El Siglo*, 13 au 19/9/2013, no 1680, p.8-9

Barreno, Jorge, « Chile anuncia el cierre de la cárcel de lujo donde están presos 10 torturadores », *El Mundo*, 27/9/2013, [En ligne], page consultée le 22/7/2016, <http://www.elmundo.es/america/2013/09/27/noticias/1380257379.html>

Bäuerle, Felipe, « Critican nueva acusación », *La Nación* 19/1/1999 année LXXXII no 27169, p.3.

BBC News, « Straw considers Pinochet case », 25/3/1998, [En Ligne], page consultée le 22/3/2017, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/302487.stm>

BBC News, « Pinochet bailed », 30/10/1998, [En Ligne], page consultée le 22/3/2017, http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/204398.stm

BBC News, « Pinochet challenges Law Lords », 15/12/1998, [En Ligne], page consultée le 22/3/2017, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/234751.stm>

BBC News, « The Pinochet case: Timeline », 12/1/2000, [En Ligne], page consultée le 22/3/2017, http://news.bbc.co.uk/2/hi/special_report/1998/10/98/the_pinochet_file/232499.stm

BBC News, « Pinochet: 'I'm a political prisoner' », 18/7/1999, [En Ligne], page consultée le 22/3/2017, http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/397405.stm

BBC News, « Pinochet excused court after strokes », 6/10/1999, [En Ligne], page consultée le 22/3/2017, http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/466961.stm

Beltrán R., Marcelo, « Frei recibió al presidente de la Fundación Pinochet », *La Nación*, 1/12/1998, année LXXXII no 27121, p.6.

Beltrán R., Marcelo, « Sola Sierra : «El mundo ya lo condenó», *La Nación* 2/12/1998, année LXXXII no 27122, p.6.

Beltrán R., Marcelo, « Frei se reunió con AFDD », *La Nación* 19/1/1999 année LXXXII no 27169, p.3.

Beltrán R., Marcelo, « Sola Sierra partió a Londres », *La Nación*, 20/1/1999, année LXXXIII, no 27170, p.3.

Beltrán R., Marcelo, « Pesar en Fundación Pinochet », *La Nación*, 9/10/1999, année LXXXII, no 27431, p.9.

Beltrán R., Marcelo, « Fundación Pinochet : «Han torturado a Chile» », *La Nación*, 14/10/1999, année LXXXIII, no 27436, p.3.

Beltrán R., Marcelo, « AFDD confía en extradición », *La Nación*, 6/11/1999, année LXXXIII, no 27459, p.3.

Berenguer, Jordi, « Agrupación : Festejo comenzó en la noche », *La Nación*, 16/04/1999, année LXXXIII, no 27256, p.7.

Bióbio Chile, «Confirman suicidio de Odlanier Mena, ex jefe de la CNI que iba a ser trasladado a Punta Peuco », 28/9/2013, [En ligne], page consultée le 31/10/2017, <http://www.biobiochile.cl/noticias/2013/09/28/confirman-suicidio-de-odlanier-mena-ex-jefe-de-la-cni-que-iba-a-ser-trasladado-a-punta-peuco.shtml>

Bióbio Chile, « Entrevista a Lorena Pizarro Mesa de Diálogo 03-09-2013. Marcas de la Dictadura. », <https://www.youtube.com/watch?v=PTIaW2zGrI8>, mis en ligne 4/9/2013, page consultée le 22/9/2016, 39 m 50.

Bióbio Chile, « Hernán Larraín (UDI) pide perdón a víctimas de la dictadura en lanzamiento de libro », 26/8/2013, [En ligne], page consultée le 16/1/2018, <http://www.biobiochile.cl/noticias/2013/08/26/hernan-larrain-udi-pide-perdon-a-victimas-de-la-dictadura-en-lanzamiento-de-libro.shtml>

Brodsky, Ricardo, « La Misión del Museo de la Memoria », *Cooperativa*, 28/6/2012, [En ligne], page consulté le 18/9/2016, <http://blogs.cooperativa.cl/opinion/politica/20120628123542/lamision-del-museo-de-la-memoria/>

Cautivo, Dolores & Sergio Reyes, « Ofensa de impunidad. El « Nunca Más » bajo amenaza », *El Siglo*, 24 au 30/7/2009, no 1463, pp. 16-17.

Comune, Victoria, « AFDD : en estado de alerta », *La Nación*, 23/1/2000, année LXXXIV, no 27536, p.7.

Comune, Victoria, « Recibieron noticia con los «dientes apretados» », *La Nación*, 3/3/2000, année LXXXIV, no 27576, p.6.

Comune, Victoria, « Actos DD.HH. : «Vergüenza mundial» », *La Nación*, 4/3/2000, année LXXXIV, no 27577, p.6.

Cooperativa.cl, « Rubilar reconoció haber usado información de la DINA en denuncias de falsos DD.DD. », 9/1/2009, [En ligne], page consultée le 30/4/2018, <http://www.cooperativa.cl/noticias/pais/dd-hh/rubilar-reconocio-haber-usado-informacion-de-la-dina-en-denuncias-de/2009-01-09/100301.html>

Cooperativa.cl, « Ex presidente de la Fundación Pinochet: Cometí el error de creer en el Presidente Piñera », *Cooperativa.cl*, 28/9/2013, [En ligne], page consultée le 31/10/2017, <http://www.cooperativa.cl/noticias/pais/dd-hh/ex-presidente-de-la-fundacion-pinochet-cometi-el-error-de-creer-en-el-presidente-pinera/2013-09-28/161937.html>

Cooperativa.cl, « AFDD: No podemos seguir esperando el cierre de Punta Peuco », 5/4/2016, [En Ligne], page consultée le 22/7/2016, <http://www.cooperativa.cl/noticias/pais/dd-hh/judicial/afdd-no-podemos-seguir-esperando-el-cierre-de-punta-peuco/2016-04-05/102206.html>

Córdova, José Luis, « Coletazos por Punta Peuco desde Cordillera hasta La Moneda », *El Siglo*, 4 au 10/10/2013, no 1683, p.4.

Córodova. José Luis & Fernando Quilodrán, « Movilización y amplio acuerdo político-social: las clave para avanzar en democracia », *El Siglo*, 6 au 12/9/2013, no 1679, p.6-7.

Cruzatt, Héctor, « AFDD reitera rechazo a mesa », *La Nación* 14/8/1999, année LXXXIII, no 27375, p.9.

Cruzatt, Héctor, « AFDD : Que se cumpla la palabra de juzgarlo en Chile », *La Nación*, 1/2/2000, année LXXXIV, no 27545, p.3.

Cué, Carlos E., « Piñera gana las elecciones en Chile con una diferencia clara de nueve puntos », *El País*, 18/12/2017, [En Ligne], page consultée le 23/3/2018, https://elpais.com/internacional/2017/12/17/america/1513524486_934861.html

Del Pozo, José, « Chili : le modèle craque, le gouvernement est débousolé », *Le Devoir*, 23/1/2017, [En ligne], page consultée le 17/4/2017, <http://www.ledevoir.com/international/actualites-internationales/489819/chili-le-modele-craque-le-gouvernement-est-deboussole>

Diario UChile, « Desde la marginalidad no cambiaremos nada, hay que tomarse todo », 6/6/2013, [En ligne], page consultée le 17/4/2017, <http://radio.uchile.cl/2013/06/06/desde-la-marginalidad-no-cambiaremos-nada-hay-que-tomarse-todo/>

Diario UChile, « Presidenta de la AFDD enfatiza que sigue pendiente la demanda de “verdad y justicia” », 28/12/2013, [En ligne], page consultée le 17/4/2017, <http://radio.uchile.cl/2013/12/28/presidenta-de-la-afdd-enfatiza-que-sigue-pendiente-la-demanda-de-verdad-y-justicia/>

Diario UChile, « CEMA Chile: La institución de Lucía Hiriart se disuelve », 16/7/2017, [En Ligne], page consultée le 7/5/2018, <http://radio.uchile.cl/2017/07/16/cema-chile-la-institucion-de-lucia-hiriart-se-disuelve/>

Díaz, Viviana, « Cambiar la Constitución y anular la ley de Amnistía », *El Siglo* 19 au 25/2/1999, no 919, p.8.

Díaz, Viviana, « La justicia no corresponde a instancias paralelas », *El Siglo*, 15/9/2000, no 1001, p.5.

Díaz, Viviana & Gonzalo Muñoz, Chile, después de la muerte del dictador, *El Siglo*, 22 au 28/12/2006, no 1328, p.30.

Díaz, Viviana & Gonzalo Muñoz, « Chile, después de la muerte del dictador », *La Nación*, 17/12/2006, [En Ligne], page consultée le 24/9/2016, <http://www.lanacion.cl/noticias/chile-despues-de-la-muerte-del-dictador/2006-12-16/181357.html>

Donoso, Mauricio, « AFDD : «Fallo nos da fuerza para seguir luchando» », *La Nación*, 16/2/2000, année LXXXIV, no 27560, p.5.

Durán, Rodrigo, « Lores «experimentan» con derecho en proceso sobre Pinochet », *La Nación*, 7/2/1999, année LXXXIII, no 27188, p.7.

EFE, « Piden no obstaculizar extradición », *La Nación*, 2/2/2000, année LXXXIV no 27546, p.8.

EFE, « "No habrá ley de punto final", dice responsable de programa de DD.HH. », *El Mostrador*, [En ligne], page consultée le 9/9/2010, <http://www.elmostrador.cl/noticias/pais/2010/04/11/no-habra-ley-de-punto-final-dice-responsable-de-programa-de-dd-hh/>

El Desconcierto, « Organizaciones de DD.HH. piden cierre de Punta Peuco con fotos de Alberto Bachelet », 8/9/2016, [En Ligne], page consultée le 7/2/2017, <http://www.elDesconcierto.cl/2016/09/08/organizaciones-de-dd-hh-piden-cierre-de-punta-peuco-con-fotos-de-alberto-bachelet/>

El Desconcierto, « Lucía Hiriart declara en calidad de inculpada por malversación de fondos públicos », 15/12/2016, [En Ligne], page consultée le 7/5/2018, <http://www.elDesconcierto.cl/2016/12/15/lucia-hiriart-declara-en-calidad-de-inculpada-por-malversacion-de-fondos-publicos/>

El Desconcierto, « Lorena Pizarro critica a Van Rysselberghe por cita con reos de Punta Peuco: « Visitará a genocidas en representación de la UDI » », 10/3/2017, [En Ligne], page consultée le 7/2/2018, <http://www.elDesconcierto.cl/2018/02/07/diputadas-y-endeudadas-los-pasivos-por-creditos-universitarios-que-afectan-a-cuatro-parlamentarias-del-fa/>

El Desconcierto, « Presidenta de AFDD sobre cierre de Punta Peuco: « Es aberrante que este penal no se cierre de manera inmediata » », 8/10/2017, [En Ligne], page consultée le 7/2/2018, <http://www.elDesconcierto.cl/2016/09/08/organizaciones-de-dd-hh-piden-cierre-de-punta-peuco-con-fotos-de-alberto-bachelet/>

El Mostrador, «Miembros de AFDD se encadenan exigiendo terminar con libertades a violadores de DD.HH. », 20/6/2016, [En Línea], page consultée le 1/9/2016, <http://www.elmostrador.cl/noticias/pais/2016/06/20/miembros-de-afdd-se-encadenan-exigiendo-terminar-con-libertades-a-violadores-de-dd-hh/>

El Mostrador, « Cierre de Punta Peuco: La operación de última hora de Bachelet que fracasó por desacato de Ministro Campos », *El Mostrador*, 12/3/2018, [En Línea], page consultée le 26/3/2018, <http://www.elmostrador.cl/noticias/pais/2018/03/12/cierre-de-punta-peuco-la-operacion-de-ultima-hora-de-bachelet-que-fracaso-por-desacato-de-ministro-campos/>

El Siglo, « El rechazo de la AFDD », 20 au 26/11/1998, no 906, p.6.

El Siglo, « Antes del fallo », 27/11 au 3/12/1998, no 907, p.8.

El Siglo, « Un bofetón para los que buscan la impunidad », 16 au 22/04/1999, no 927, p.5.

El Siglo, « Formulan propuesta para resolver situación de violaciones a los DDHH », 21 au 27/5/1999, no 932, p.10.

El Siglo, « El capricho gubernamental : Regreso de Pinochet y Verdad sin Justicia », 6 au 12/6/1999, no 934, p.4-5.

El Siglo, « La justicia no se negocia », 18 au 24/6/1999, no 936, p.6.

El Siglo, « Lo que buscan es la impunidad », 18 au 24/6/1999, no 936, p.7.

El Siglo, « Surge iniciativa por la verdad y la justicia », 10 au 16/09/1999 no 948 p.8-9

El Siglo, « Ricardo Froedden, dirigente nacional de los expresos políticos : «La mesa pretende dividir al pueblo », 17 au 23/9/1999, no 949, p.11.

El Siglo, « Más allá del fallo en Londres », 8 au 14/10/1999, no 952, p.4-5.

El Siglo, « Las razones para no liberar a Pinochet », 28/1 au 3/2/2000, no 968, p.6.

El Siglo, « Tomás Hirsch y organizaciones de DD.HH. denuncian : «Lagos y el Parlamento quieren imponer la impunidad », 9 au 15/9/2005, no 1261, p.23.

El Siglo, « Organizaciones de Derechos Humanos : Exigen recuperar Londres 38 para ser museo », 4 au 10/3/2006, no 1286, p.27.

El Siglo, « Pinochet : Peligro para la sociedad », 3 au 9/11/2006, no 1321, p.5.

El Siglo, « Con Allende en la memoria », 15 au 21/9/2006, no 1314, p.6-8

El Siglo, « Campaña Nacional : Chile anula la Amnistía », 7 au 14/12/2006, no 1326, p.5.

El Siglo, « Chile capital de la impunidad », 28/8 au 3/9/2009, no 1468, pp. 24-25.

El Siglo, « Lorena Pizarro : « En Chile hay impunidad » », 13 au 19/11/2009, no 1479, p.15.

El Siglo, «Rechazo a las declaraciones del comandante en Jefe del Ejército », Courrier du lecteur, 26/7 au 1/8/2013, no 1673, p.2.

El Siglo, « Lorena Pizarro- Una votación sorprendente », 22 au 28/11/2013, no 1698, p.12

El Siglo, « Exigen Fin De Beneficios Para Violadores De DDHH », 20/6/2016, [En Ligne], page consultée le 25/2/2017, <http://www.elsiglo.cl/2016/06/20/exigen-fin-de-beneficios-para-violadores-de-ddhh/>

El Siglo, « Diputados Mantienen Secreto De Informe Valech », 1/9/2016, [En Ligne], page consultée le 18/9/2016, <http://www.elsiglo.cl/2016/09/01/diputados-mantienen-secreto-de-informe-valech/>

El Siglo, « Alto A La Impunidad Y Fin Al Secreto Valech », 2/9/2016, [En Ligne], page consultée le 18/9/2016, <http://www.elsiglo.cl/2016/09/02/alto-a-la-impunidad-y-fin-al-secreto-valech/>

El Siglo, « Activistas de derechos humanos invitaron a la Presidenta a « cumplir con sus compromisos » y le recordaron que su padre también fue víctima », 8/9/2016, [En Ligne], page consultée le 18/9/2016, <http://www.elsiglo.cl/2016/09/08/afep-exige-cierre-de-punta-peuco-en-la-moneda/>

El Siglo, « Llaman a retirar monumentos que exaltan la dictadura », 12/9/2017, [En Ligne], page consultée le 7/2/2018, <http://www.elsiglo.cl/2017/09/12/llaman-a-retirar-monumentos-que-exaltan-la-dictadura/>

Emol, « Lagos: Indulto a Contreras Donaire es una señal para dejar atrás el pasado », 20/8/2005, [En Ligne], page consultée le 16/4/2018, <http://www.emol.com/noticias/nacional/2005/08/20/192756/lagos-indulto-a-contreras-donaire-es-una-senal-para-dejar-atras-el-pasado.html>

Emol, « Hinzpeter : Familiares de DD.DD. cometieron un error y una torpeza en cita con Piñera », *La Segunda*, 23/6/2010, [En ligne], page consultée le 25/2/2017, <http://www.lasegunda.com/Noticias/nacional/2010/06/567186/hinzpeter-familiares-de-dddd-cometieron-un-error-y-una-torpeza-en-cita-con-pinera>

Emol.com, «Familiares de DD.DD: "Justicia y memoria, fundamentales para construir un país que se mire a la cara" », *Emol*, 8/9/2013, [En ligne], page consultée le 8/11/2017, <http://www.emol.com/noticias/nacional/2013/09/08/618726/familiares-de-dddd-justicia-y-memoria-fundamentales-para-construir-un-pais-que-se-mire-a-la-cara.html>

Emol, « Miembro de Fundación Pinochet responsabiliza a Piñera por muerte de Mena », *Emol*, 28/9/2013, [En ligne], page consultée le 22/9/2016,

<http://www.emol.com/noticias/nacional/2013/09/28/621886/ex-integrante-de-fundacion-pinochet-responsabiliza-al-presidente-pinera-de-la-muerte-de-villa.html>

Escalante, Jorge, « Crematorio : destino final de ejecutados », *La Nación*, 5/11/1998, année LXXXII no 27095, p.7.

Escalante, Jorge, « Familiares : «No cuenten con nosotros» », *La Nación*, 18/11/1998, année LXXXII, no 27108, p.3.

Escalante, Jorge, « Brindaron la justicia », *La Nación*, 10/12/1998, année LXXXII, no 27130, p.7.

Escalante, Jorge, « Abogados de DD.HH. dispuestos a dialogar con FF.AA. », *La Nación*, 6/8/1999, année LXXXIII, no 27367, p.7.

Escalante, Jorge, « Diálogo sigue tratando », *La Nación*, 18/8/1999, année LXXXIII, no 27379, p.7.

Escalante, Jorge, « Júbilo entre los familiares », *La Nación*, 9/10/1999, année LXXXII, no 27431, p.9.

Escalante, Jorge, « Nadie nos quita el año preso », *La Nación*, 16/10/1999, année LXXXII, no 27438, p.5.

Escalante, Jorge, « Acuerdo «a costa de la justicia» », *La Nación*, 14/6/2000, année LXXXIV, no 27678, p.5.

Espinoza, Guillermo & Irma Palominos, « Las apuros de Frei e Insulza con la verdad », *El Siglo* 29/1 au 4/2/1999 no 916, p.4.

Estévez, Francisco, « ¿Deben ser indultados los perpetradores de crímenes contra la humanidad? », *Cooperativa.cl*, 21/12/2016, [En Ligne], page consultée le 17/4/2017, <http://opinion.cooperativa.cl/opinion/derechos-humanos/deben-ser-indultados-los-perpetradores-de-crimenes-contra-la-humanidad/2016-12-21/063008.html>

Fajardo, Marco, « Llega "La historia fue otra", las amenas y desgarradoras memorias de Carmen Hertz », *El Mostrador*, 2/3/2017, [En Ligne], page consultée le 23/3/2018, <http://www.elmostrador.cl/cultura/2017/03/02/llega-la-historia-fue-otra-las-memorias-de-carmen-hertz/>

Flores, Elizabeth, « Fundación Pinochet : «High Court se lavó las manos» », *La Nación*, 16/2/2000, année LXXXIV, no 27560, p.4.

Fidh- Movimiento mundial de los derechos humanos- *Corte Interamericana de DDHH condena a Chile en caso Mapuche vs República de Chile*, 29/7/2014, [En ligne], page consultée le 5/5/2018, <https://www.fidh.org/es/region/americas/chile/15839-corte-interamericana-de-derechos-humanos-condena-a-chile-en-caso-mapuche>

Galaz, C., « Sola Sierra : «Que los tribunales investiguen y sancionen» », *La Nación*, 3/5/1999, année LXXXIII, no 27272, p.7.

Galaz, C. & R. Miranda, « Rechazan pacto sin verdad y justicia », *La Nación*, 14/6/1999, année LXXXIII, no 27314, p.7.

Galaz, C. & R. Miranda, « AFDD mantiene interés en hablar con gobierno », *La Nación*, 15/8/1999, année LXXXIII, no 27376, p.9.

Gallardo, Fabricio, « Hacia dónde marcha la mesa de diálogo », *El Siglo*, 20 au 26/8/1999, no 945, p.12-13.

Gallardo, Fabricio, « Negociaciones en el Diego Portales : intentan pavimentar caminos a la impunidad », *El Siglo*, 27/8 au 2/9/1999, 946, p.10-11.

Garrido, Claudio, « La gran deuda de la postdictadura con la verdad y la justicia », *Diario UChile*, 11/9/2016, [En Ligne], page consultée le 23/4/2017, <http://radio.uchile.cl/2016/09/11/la-gran-deuda-de-la-postdictadura-con-la-verdad-y-la-justicia/>

Garrido, Solange, « Ex fiscal Rossy Lama es la nueva directora del Programa de Derechos Humanos », *Biobio Chile*, 17/3/2010, [En ligne], page consultée le 8/9/2010, <http://www.biobiochile.cl/noticias/2010/03/17/ex-fiscal-rossy-lama-es-la-nueva-directora-del-programa-de-derechos-humanos.shtml>

Glacaman, Daniel Z., « AFDD y los Dichos del ministro de Justicia: « Es una burla, una falta de respeto », *La Nación*, 12/12/2016, [En Ligne], page consultée le 27/2/2017, <http://www.lanacion.cl/noticias/pais/ddhh/afdd-y-los-dichos-del-ministro-de-justicia-es-una-burla-una-falta-de/2016-12-12/142738.html>

Guzmán, Hugo & Pizarro, Daniela, « Tensiones y pendientes en derechos humanos », *El Siglo*, 22 au 28/7/2016, no 1829, p.10-11.

Haltenhoff, Willy, « AFDD : «Está mesa distrae» », *La Nación*, 22/8/1999, année LXXXIII, no 27383, p.3.

Haltenhoff, Willy, « Caso Pinochet : luz y sombra de su inminente regreso », *La Nación*, 13/1/2000, année LXXXIII, no 27526, p.40.

Henríquez Ordenes, Felipe, « Familiares de víctimas de la dictadura y activistas de DD.HH piden la renuncia de Lorena Pizarro de la AFDD », *Voz Ciudadana Chile*, [En ligne], page consultée le 25/7/2018, <https://www.vcchile.org/es/noticias/nacional/familiares-de-victimas-de-la-dictadura-y-activistas-de-dd-hh-piden-la-renuncia-de-lorena-pizarro-de-la-afdd/14/06/2018/21605.shtml>

Hernández, Natalia, « Piñera desecha indulto masivo para Bicentenario y excluye a condenados por DD.HH. », *La Tercera*, 26/7/2010, [En ligne], page consultée le 7/9/2017, <http://www.latercera.com/noticia/pinera-desecha-indulto-masivo-para-bicentenario-y-excluye-a-condenados-por-dd-hh/>

Jímenez, Marcela, «Piñera cierra el Penal Cordillera y pone broche de oro a su agenda personal por los 40 años del golpe », *El Mostrador*, 26/9/2013, [En ligne], page consultée le 31/10/2017, <http://www.elmostrador.cl/noticias/pais/2013/09/26/pinera-cierra-el-penal-cordillera-y-pone-broche-de-oro-a-agenda-personal-por-los-40-anos-del-golpe/>

La Nación, « Frei no los recibó », 31/10/1998, année LXXXII, no27090, p.5.

La Nación, « Frei no los recibó », 13/11/1998 année LXXXII no 27103, p.2.

La Nación, « Familiares dan gracias al mundo », 29/11/1998, année LXXXII, no 27119, p.4.

La Nación, « Pinochetista viajan en charter a Londres », 1/12/1998, année LXXXII no 27121, p.6.

La Nación, « Familiares de víctimas emplazan a Lagos », 6/12/1998, année LXXXII, no 27126, p.4.

La Nación, « Audiencia a familiares de detenidos desaparecidos », 8/1/1999 année LXXXII no 27158, p.42.

La Nación, «Duras críticas al gobierno en marcha por Ahumada », 7/2/1999, année LXXXIII, no 27188, p.7.

La Nación, « AFDD : «Amigos discuten, pero siguen amigos », 26/8/1999, année LXXXIII, no 27387, p.12.

La Nación, « Insisten en rechazo al diálogo », 29/8/1999, année LXXXIII, no 27390, p.7.

La Nación, « Viviana Díaz : «Mesa no registra avances» », 3/11/1999, année LXXXIII, no 27456, p.9.

La Nación, « Valoran la decisión », 6/11/1999, année LXXXIII, no 27459, p.3. (F.P.)

La Nación, « AFDD reclama por dichos de Pérez Yoma », 14/11/1999, année LXXXIII, no 27467, p.9.

La Nación, « Scotland Yard : «Pinochet está bien» », 13/2/2000, année LXXXIV, no 27557, p.8.

La Nación, « La dura ofensiva de la AFDD », 21/6/2000, année LXXXIV no 27685, p.5.

La Nación, « Resurge conflicto para recuperar ex centro de la DINA de Londres 38 », 25/9/2006, [En Ligne], page consultée le 24/9/2016, <http://www.lanacion.cl/noticias/pais/resurge-conflicto-para-recuperar-ex-centro-de-la-dina-de-londres-38/2006-09-25/213018.html>

La Nación, « AFDD pidió a la Moneda agilizar anulación de ley de amnistía », 20/10/2006, [En Ligne], page consultée le 22/9/2016, <http://www.lanacion.cl/noticias/afdd-pidio-a-la-moneda-agilizar-anulacion-de-ley-de-amnistia/2006-10-20/142429.html>

La Nación, « Amnistía: AFDD emplaza a la Derecha », 2/11/2006, [En Ligne], page consultée le 22/9/2016, <http://www.lanacion.cl/noticias/pais/amnistia-afdd-emplaza-a-la-derecha/2006-11-01/204914.html>

La Nación, « Familiares de ejecutados apuntan a Ubilla con toma del programa de DDHH », *La Nación*, 3/9/2013, [En ligne], page consultée le 29/9/2016, <http://www.lanacion.cl/noticias/pais/tribunales/familiares-de-ejecutados-apuntan-a-ubilla-con-toma-del-programa-de-ddhh/2013-09-03/150758.html>

La Nación, « Familiares de ejecutados pasaron la noche en oficina de DDHH de Interior », 4/9/2013, [En ligne], page consultée le 16/1/2018, <http://www.lanacion.cl/noticias/pais/ddhh/familiares-de-ejecutados-pasaron-la-noche-en-oficina-de-ddhh-de-interior/2013-09-04/083253.html>

La Nación, « Hinzpeter lanza dura críticas a AFDD », 23/6/2010, [En Ligne], page consultée le 25/9/2016, <http://www.lanacion.cl/noticias/economia/hinzpeter-lanza-duras-criticas-a-afdd/2010-06-23/224342.html>

La Nación, « Agrupación se querrela por 103 Ejecutados Políticos », 6/8/2010, [En ligne], page consultée le 25/9/2016, <http://www.lanacion.cl/noticias/pais/agrupacion-se-querella-por-103-ejecutados-politicos/2010-08-05/235244.html>

La Nación, « Presentan más de un centenar de querellas por Ejecutados Políticos », 29/10/2010, [En ligne], page consultée le 25/9/2016, <http://www.lanacion.cl/noticias/pais/presentan-mas-de-un-centenar-de-querellas-por-ejecutados-politicos/2010-10-29/182301.html>

La Nación, « Romería al cementerio por el « 11 »: este domingo 8 », 5/9/2013 [En ligne], page consultée le 22/9/2016, <http://www.lanacion.cl/noticias/pais/ddhh/romeria-al-cementerio-general-por-el-11-este-domingo-8/2013-09-05/131038.html>

La Tercera, « AFDD rechaza reapertura de comisiones Rettig y Valech y demanda crear subsecretaría de DDHH », 29/12/200, [En ligne], page consultée le 4/9/2017, <http://www.latercera.com/noticia/politica/2008/12/674-88306-9-afdd-rechaza-reapertura-de-comisiones-rettig-y-valech-y-demanda-crear.shtml>

La Tercera, « Tucapel Jiménez: "Fue el Presidente quien desaprovechó torpemente la reunión"», 23/6/2010, [En ligne], page consultée le 4/9/2017, <http://www.latercera.com/noticia/politica/2010/06/674-270673-9-tucapel-jimenez-fue-el-presidente-quien-desaprovecho-torpemente-la-reunion.shtml>

La Tercera, « Abogados de DDHH de Ministerio del Interior apoyan a familiares de detenidos desaparecidos », 24/6/2010, [En ligne], page consultée le 4/9/2017, <http://www.latercera.com/noticia/politica/2010/06/674-270907-9-abogados-de-m-del-interior-apoyan-a-familiares-de-detenedos-desaparecidos.shtml>

La Tercera, « Parlamentarios del PS critican a Hinzpeter por "descalificaciones" a AFDD », 25/6/2010, [En ligne], page consultée le 4/9/2017, <http://www.latercera.com/noticia/politica/2010/06/674-271203-9-parlamentarios-del-ps-critican-a-hinzpeter-por-descalificaciones-a-afdd.shtml>

La Tercera, « La directora del Museo de la Memoria cuestionó el recorte de fondos, y dijo que mientras Piñera dice una cosa, "el gobierno toma medidas distintas"», 24/6/2010, [En Ligne], page consultée le 25/9/2016, <http://www.latercera.com/noticia/politica/2010/06/674-270843-9-romy-schmidt-dice-que-hay-una-contradiccion-en-el-gobierno-por-ddhh.shtml>

La Tercera, « Museo de la memoria celebra su tercer aniversario con exposiciones, música y festejos », 11/01/2013, [En ligne], page consultée le 22/9/2016, <http://www.latercera.com/noticia/cultura/2013/01/1453-503155-9-museo-de-la-memoria-celebra-su-tercer-ano-de-aniversario-con-exposiciones-musica.shtml>

La Tercera, « Presidente Piñera recibe propuesta de indulto de Iglesias Evangélicas », 22/7/2010, [En ligne], page consultée le 7/9/2017, <http://www.latercera.com/noticia/presidente-pinera-recibe-propuesta-de-indulto-de-iglesias-evangelicas-2/>

La Tercera, « Museo de la memoria celebra su tercer aniversario con exposiciones, música y festejos », 11/1/2013, 26/7/2010, [En ligne], page consultée le 2/10/2017, <http://www.latercera.com/noticia/cultura/2013/01/1453-503155-9-museo-de-la-memoria-celebra-su-tercer-ano-de-aniversario-con-exposiciones-musica.shtml>

Le petit journal, « RICARDO BRODSKY BAUDET – Le directeur du musée de la mémoire se souvient », 29/4/2013, [En ligne], page consultée le 26/1/2018, <http://www.lepetitjournal.com/santiago/a-voir-a-faire/150028-ricardo-brodsky-baudet-le-directeur-du-musee-de-la-memoire-se-souvient>

Lira, Alicia, « AFEP: 40 años de lucha », *Bíobío*, 16/9/2016, [En Ligne], page consultée le 27/2/2018, 3m04, <http://www.biobiochile.cl/noticias/bbtv/los-columnistas-tv/2016/09/16/afep-40-anos-de-lucha.shtml>

Lira, Alicia, « La impunidad vigente con la ley de Amnistía », », *Bíobío*, 24/9/2016, [En Ligne], page consultée le 27/2/2018, 4m31 <http://www.biobiochile.cl/noticias/bbtv/los-columnistas-tv/2016/09/24/la-impunidad-vigente-con-la-ley-de-amnistia.shtml>

Lira, Alicia, « La FEUC y la AFEP contra la impunidad », *Bíobío*, 9/10/2016, [En Ligne], page consultée le 27/2/2018, 4m44, <http://www.biobiochile.cl/noticias/bbtv/los-columnistas-tv/2016/10/09/la-feuc-y-la-afep-contra-la-impunidad.shtml>

Lira, Alicia, « Prontuario de un criminal », *Bíobío*, 26/5/2017, [En Ligne], page consultée le 28/2/2018, <http://www.biobiochile.cl/noticias/bbtv/los-columnistas-tv/2017/05/26/prontuario-de-un-criminal.shtml>

Londres 38, « Faltarle a las víctimas en su derecho a la justicia y la verdad no coincide con los principios básicos de la democracia », *El Ciudadano*, 13/9/2017, [En Ligne], page consultée le 14/2/2018, <https://www.elciudadano.cl/justicia/londres-38-faltarle-a-las-victimas-en-su-derecho-a-la-justicia-y-la-verdad-no-coincide-con-los-principios-basicos-de-la-democracia/09/13/>

Londres 38, « Declaración pública de Londres 38 junto a organizaciones de Derechos Humanos. Impunidad y beneficios, una vez más », 24/1/2018, [En Ligne], page consultée le 23/3/2018, <http://londres38.cl/1937/w3-article-100686.html>

Londres 38, « Campaña por el libre acceso a la información y a los archivos », 1/6/2013, [En ligne], page consultée le 16/1/2018, http://www.londres38.cl/1934/articles-93726_recurso_1.pdf

Londres 38, « Cuatro detenidas en acción de denuncia ante La Moneda realizada por Londres 38 », 30/8/2016, [En ligne], page consultée le 1/9/2016, <http://www.londres38.cl/1937/w3-article-97781.html>

Londres 38, « A poner alto a la impunidad y fin al secreto de archivos Valech », 5/9/2016, [En Ligne], page consultée le 18/9/2016, <http://londres38.cl/1937/w3-article-97790.html>

Londres 38, « Londres 38: Faltarle a las víctimas en su derecho a la justicia y la verdad no coincide con los principios básicos de la democracia », *El Ciudadano*, 13/9/2016, [En Ligne], page consultée le 10/2/2018, <https://www.elciudadano.cl/justicia/londres-38-faltarle-a-las-victimas-en-su-derecho-a-la-justicia-y-la-verdad-no-coincide-con-los-principios-basicos-de-la-democracia/09/13/>

López, Patricio & Paula Campos, « Lorena Pizarro: « Hay una operación de impunidad para defender a los condenados de Punta Peuco » », *Diario UChile*, 6/10/2016, [En Ligne], page consultée le 23/4/2017, <http://radio.uchile.cl/2016/10/06/lorena-pizarro-hay-una-operacion-de-impunidad-para-defender-a-los-condenados-de-punta-peuco/>

Martínez, Raúl, « Ex presos políticos de la dictadura presentarán demanda colectiva a la justicia », *Diario UChile*, 15/10/2009, [En ligne], page consultée le 17/4/2017, <http://radio.uchile.cl/2009/10/15/ex-presos-pol%C3%ADticos-de-la-dictadura-presentar%C3%A1n-demanda-colectiva-a-la-justicia/>

Mayorga, Carolina, « No somos victimarios », *La Nación*, 22/8/1999, année LXXXIII, no 27383, p.3. (F.P.)

Mayorga, Carolina, « Mesa : Mundo DD.HH. escéptico del resultado », *La Nación*, 11/6/2000, année LXXXIV, no 27675, p.7.

Medrano, Claudio, « Campaña de “Londres 38” exige apertura de archivos secretos de la dictadura », *Diario UChile*, 22/10/2013, [En ligne], page consultée le 16/1/2018, <http://radio.uchile.cl/2013/10/22/campana-de-londres-38-exige-apertura-de-archivos-secretos-de-la-dictadura/>

Montes, Rocío, « Chile's Communists make comeback with support for Michelle Bachelet », *El País*, 27/5/2013, [En ligne], page consultée le 24/10/2018, https://elpais.com/elpais/2013/05/27/inenglish/1369679388_234605.html

Montes, Rocío, « La tragedia en 2010. », *El País*, 17/9/2015, [En ligne], page consultée le 7/9/2017 https://elpais.com/internacional/2015/09/17/actualidad/1442457512_019994.html

Muga, Ana, « Brutal represión contra marcha pacífica », *El Siglo*, 15 au 22/12/2006, no 1327, p.7.

Mussa, Yasna, « Ex presos políticos: El eterno ayuno de los invisibles », *Diario UChile*, 17/6/2016, [En Ligne], page consultée le 23/4/2017, <http://radio.uchile.cl/2016/06/17/ex-presos-politicos-el-eterno-ayuno-de-los-invisibles/>

Nieri, Roberto, « 11 de septiembre. La herida vuelve a sangrar », *El Siglo*, « *El Siglo*, 18 au 24/9/2009, no 1471, p.16-17.

Oberreuter, Haydée & Paz Becerra, « El pacto de silencio detrás del secreto Valech », *Bíobío Chile*, 11/9/2017, [En Ligne], page consultée le 15/2/2018, <http://www.biobiochile.cl/noticias/opinion/tu-voz/2016/09/11/el-pacto-de-silencio-detras-del-secreto-valech.shtml>

Obrador, Piangella, « Familiares de Detenidos Desaparecidos se encadenan en sede del Congreso en Santiago », 20/6/2016, [En Ligne], page consultée le 1/9/2016, <http://www.biobiochile.cl/noticias/nacional/region-metropolitana/2016/06/20/familiares-de-detenidos-desaparecidos-se-encadenan-en-sede-del-congreso-en-santiago.shtml>

Oliva G., Julio, « El camino de la anulación », *El Siglo*, 27/10 au 2/11/2006, no 1320, p.20.

Ogalde, Marcela, « Pinochet «no ha sido» », *La Nación*, 26/3/1999, année LXXXII, no 27235, p.4.

Orbe, « Familiares de DD.DD. responden a Hinzpeter: "Nos faltó el respeto" », *La Segunda*, 23/6/2010, [En ligne], page consultée le 23/2/2017, <http://www.lasegunda.com/Noticias/nacional/2010/06/567389/familiares-de-dddd-responden-a-hinzpeter-nos-falto-el-respeto>

Orellana, Antonia, « Victimización e impunidad: Las estrategias 2.0 de la familia militar que busca la libertad de los reos de Punta Peuco », *El Desconcierto*, 6/7/2016, [En Ligne], page consultée le 2/7/2018, <http://www.elDesconcierto.cl/2016/07/06/victimizacion-e-impunidad-las-estrategias-2-0-de-la-familia-militar-que-busca-la-libertad-de-los-reos-de-punta-peuco/>

Pizarro, Daniela, « La Entrevista », *El Siglo*, 26/2 au 3/3/2016, no 1808, pp.2-3

Pizarro, Daniela, « La Entrevista », *El Siglo*, 18 au 24/3/2016, no 1811, pp.3

Pizarro, Daniela, « Peligrosa ofensiva derechista. Buscan libertad para reos de Punta Peuco », *El Siglo*, 3 au 9/6/2016, no 1822, pp.10-11

Pizarro, Daniela, « Comenzó Liberación De Reos De Punta Peuco », *El Siglo*, 12/6/2016, [En Ligne], page consultée le 25/2/2017, <http://www.elsiglo.cl/2016/06/12/comenzo-liberacion-de-reos-de-punta-peuco/>

Pizarro, Daniela, « La Entrevista », *El Siglo*, 17 au 23/6/2016, no 1824, pp.2-3

Pizarro, Daniela, « La Lucha De Los DDHH Sigue Siendo Una Urgencia », *El Siglo*, 22/7/2016, [En Ligne], page consultée le 18/9/2016, <http://www.elsiglo.cl/2016/07/22/la-lucha-de-los-ddhh-sigue-siendo-una-urgencia/>

Pizarro, Daniela, « Se Intenta Disfrazar Deseo De Impunidad », *El Siglo*, 25/6/2016, [En Ligne], page consultée le 25/2/2017, <http://www.elsiglo.cl/2016/06/25/se-intenta-disfrazar-deseo-de-impunidad/>

Pizarro, Daniela, « La Entrevista », *El Siglo*, no 1829, 22 au 28/07/2016, pp.2-3

Pizarro, Daniela, « Liberar A Krassnoff Es Como Liberar A Pinochet », *El Siglo*, 9/9/2016, [En Ligne], page consultée le 25/2/2017, <http://www.elsiglo.cl/2016/09/09/liberar-a-krassnoff-es-como-liberar-a-pinochet/>

Pizarro, Daniela, « Las Nuevas Tensiones En Derechos Humanos », *El Siglo*, 16/9/2016, [En Ligne], page consultée le 25/2/2016, <http://www.elsiglo.cl/2016/09/16/las-nuevas-tensiones-en-derechos-humanos/>

Pizarro, Daniela, « El ministro de Justicia debe renunciar », *El Siglo*, 12/12/2016, [En Ligne], page consultée le 17/4/2017, <http://www.elsiglo.cl/2016/12/12/el-ministro-de-justicia-debe-renunciar/>

Quenaya A., Rodrigo, « Al Parque O'Higgins los detractores de impunidad », *La Nación*, 22/11/1998, année LXXXII, no 27112, p.3.

Quenaya A., Rodrigo, « De vuelta a las calle », *La Nación*, 21/3/1999, année LXXXIII, no 27230, p.6.

Quenaya A., Rodrigo, « Objeta «pasaporte a la impunidad» », *La Nación*, 13/1/2000, année LXXXIII, no 27526, p5.

Quenaya A., Rodrigo, « Discrepancias siguen después de encuentro », *La Nación*, 22/6/2000, année LXXXIV, no 27383, p.3.

Reyes, Carolina, « Gobierno y renuncia de Lucía Hiriart a CEMA: “Investigación no se detiene por este hecho» », *Bióbio Chile*, 13/8/2016, [En Ligne], page consultée le 7/5/2018, <http://www.biobiochile.cl/noticias/nacional/chile/2016/08/13/gobierno-y-renuncia-de-lucia-hiriart-a-cema-investigacion-no-se-detiene-por-este-hecho.shtml>

Reyes, Sergio, « Detenidos Desaparecidos. A río revuelto, ganancia de la derecha... », *El Siglo*, 9 au 15/1/2009, no 1435, pp.22-23.

Reyes, Sergio, « Los Derechos Humanos son un desafío de todos los días », *El Siglo*, 30/1 au 5/2/2009, no 1438, p.23.

Reyes, Sergio, « La dura costra de la impunidad », *El Siglo*, 20 au 26/11/2009, no 1480, p.22-23.

Reyes, Sergio y Juan Pablo Araneda, Sebastián Piñera y los DDHH.« Pasas para la mala memoria...» , *El Siglo*, 25 au 31/12/2009, no 1485, p.25.

Reyes, Sergio, « Agrupaciones de Derechos Humanos : No a la impunidad », *El Siglo*, 22 au 28/1/2010, no 1490, p.14.

Reyes, Sergio, « NO a la impunidad. Chile a 19 años del Informe Rettig », *El Siglo*, 19 au 26/2/2010, no 1495, pp. 14-15.

Reyes, Sergio, « La nueva forma de gobernar. La impunidad en el programa de DDHH de Interior », *El Siglo*, 23 au 29/4/2010, no 1503, pp.14-15

Reyes, Sergio, « Programa de DDHH del ministerio del Interior. ¿Pasaporte a la impunidad?», *El Siglo*, 11 au 17/6/2010, no 1510, p.22.

Reyes, Sergio, « No al indulto Bicentenario a violadores de DDHH », *El Siglo*, 25/6 au 1/7/2010, no 1512, p.11-12.

Reyes, Sergio, « AFEP cuestiona Programa gubernamental de DD.HH. », *El Siglo*, 6 au 12/9/2013, no 1679, p.12.

Reyes, Sergio, « Londres 38. Centro del horror », *El Siglo*, 18 au 24/10/2013, no 1685, p.15.

Reyes, Sergio, « Querrela busca a responsables del golpe de estado », *El Siglo* 21 au 27/12/2013, no 1642, p.12.

Rojas, Pablo, « Nuevo aniversario, nuevas injusticias », *El Siglo*, 17 au 23/9/2010, no 1524, p.9-10.

Rollano, Montserrat, « Víctimas de la dictadura: « No podemos ser un país sin moral pública » », *Diario UChile*, 23/6/2016, [En Ligne], page consultée le 5/9/2016, <http://radio.uchile.cl/2016/06/23/victimas-de-la-dictadura-no-podemos-ser-un-pais-sin-moral-publica/>

Rollano, Montserrat, « Víctimas de la dictadura critican silencio del Gobierno en DDHH », *Diario UChile*, 30/6/2016, [En Ligne], page consultée le 5/9/2016, <http://radio.uchile.cl/2016/06/30/victimas-de-la-dictadura-critican-silencio-del-gobierno-sobre-ddhh/>

Rollano, Montserrat, « Gobierno analizará demandas de agrupaciones de DDHH », *Diario UChile*, 2/7/2016, [En Ligne], page consultée le 1/9/2016, <http://radio.uchile.cl/2016/07/02/gobierno-compromete-plazo-de-30-dias-para-analizar-demandas-de-agrupaciones-de-ddhh/>

R.Q. A., « Todos de acuerdo con justicia y perdón », *La Nación*, 22/11/1998, année LXXXII, no 27112, p.3.

Rousseau, Carolina, « Habrá algunos desaparecidos... Puede ser », *La Nación* 24/10/1998, année LXXXII, no 27083, p.40

Rousseau, Carolina , « Ya no me cabe el corazón en el pecho », *La Nación*, 31/10/1998, année LXXXII, no 27090, p.40.

Rousseau, Carolina, « La derecha está actuando de manera oportunista », *La Nación*, 15/6/1999, année LXXXIII, no 27315, p.40.

Rousseau, Carolina, « Estamos convencidos de que no nos equivocamos », *La Nación*, 26/8/1999, année LXXXIII, no 27387, p.40.

Rousseau, Carolina, « Más que estar solo en la lucha, siento que le estoy fallando a mi general », *La Nación*, 10/2/2000, année LXXXIV, no 27554, p.40.

Rousseau, Carolina, « Cada día que estuvo en Londres fue un día menos de impunidad », *La Nación*, 3/3/2000, année LXXXIV, no 27576, p.40.

Rousseau, Carolina, « Pretenden demostrar al mundo que el gobierno de las FF.AA. fue de criminales », *La Nación*, 28/4/2000, année LXXXIV, no 27632, p.40.

Segovia, Macarena, « El cierre del diario La Nación pesa entre los peores ‘negocios’ del Gobierno de Piñera », *El Mostrador*, 12/10/2016, [En Ligne], page consultée le 14/10/2018, <https://www.elmostrador.cl/noticias/pais/2016/10/12/el-cierre-del-diario-la-nacion-pesa-entre-los-peores-negocios-del-gobierno-de-pinera/>

Sepulveda, Fernando, « En el Mundo nadie le cree al gobierno », *El Siglo* 4 au 10/12/1998, no 908, p.8-9.

Sepulveda, Fernando, « Los abogados que participan del diálogo no nos representan », *El Siglo*, 20 au 26/8/1999, no 945, p.4-5

Sierra, Sola, « Los presidenciables deben pronunciarse sobre la verdad y la justicia », *El Siglo* 11 au 17/6/1999 no 935, p.10-11.

Silva, Patricia, « Los pueblos grandes asumen su pasado », *El Siglo*, 15/9/2000, no 1001, p.5.

Silva, Tamy Palma, « El fin de una era: la Fundación Pinochet deja su actual casa museo », *La Tercera*, 24/1/2017, [En Ligne], page consultée le 7/5/2018, <http://www2.latercera.com/noticia/fin-una-la-fundacion-pinochet-deja-actual-casa-museo/>

Soto, Loreto, « Lorena Pizarro: “Vamos a ir a La Moneda cuantas veces estimemos conveniente” », *Diario UChile*, 24/6/2010, [En ligne], page consultée le 17/4/2017.

Tauran, Erasmo, « AFDD asegura que anuncio sobre indultos podría tener interpretaciones para beneficiar a ex militares », *Biobio Chile*, 25/7/2010, [En ligne], page consultée le 7/9/2017, <http://www.biobiochile.cl/noticias/2010/07/25/afdd-asegura-que-anuncio-sobre-indultos-puede-tener-interpretaciones-para-beneficiar-a-ex-militares.shtml>

The Clinic, « AFEP rechaza solicitud de ‘trato humanitario’ a violadores de DDHH de general Fuente-Alba », 15/7/2013, [En Ligne], page consultée le 6/5/2018, <http://www.theclinic.cl/2013/07/15/afep-rechaza-solicitud-de-trato-humanitario-a-violadores-de-ddhh-de-general-fuente-alba/>

The Clinic, « Gobierno por investigación a fundación de Lucía Hiriart: “Es una muy buena noticia” », 8/4/2016, [En Ligne], page consultée le 7/5/2018, <http://www.theclinic.cl/2016/04/08/gobierno-por-investigacion-a-fundacion-de-lucia-hiriart-es-una-muy-buena-noticia/>

Uribe, Arelis, « Francisco Estévez: “El rol del Museo de la Memoria es enseñar que hay prácticas policiales que son como en dictadura” », *El Desconcierto*, 11/7/2016, [En Ligne], page consultée le 18/9/2016, <http://www.elDesconcierto.cl/pais-desconcertado/2016/07/11/francisco-estevez-nuevo-director-del-museo-de-la-memoria-su-rol-es-ensenar-que-hay-practicas-policiales-que-son-como-en-dictadura/>

Valdés, Yvan, « Multitudinario rechazo a la impunidad », *El Siglo*, 16 au 22/9/2005, no 1262, p.10-14.

Valladores U., Solange, « Gran festejo de pinochetista », *La Nación*, 3/3/2000, année LXXXIV, no 27576, p.4.

Villa Grimaldi, « Organizaciones de derechos humanos exigen al gobierno pronunciarse sobre campaña que busca liberar a criminales de lesa humanidad », 30/6/2016, [En Ligne], page consultée le 1/9/2016, <http://villagrimaldi.cl/noticias/organizaciones-de-derechos-humanos-exigen-al-gobierno-pronunciarse-sobre-campana-que-busca-liberar-a-criminales-de-lesa-humanidad/>

Webographie

AFEP, Site officiel
<http://afepchile.cl/>

Biblioteca del Congreso Nacional de Chile/BCN, Ministère de l'Intérieur, « Determina conductas terroristas y fija su penalidad », Loi 18314, publication 16/5/1984, [En ligne], page consultée le 22/10/2017, <https://www.leychile.cl/Navegar?idNorma=29731&idVersion=2005-11-14&r=2>

Biblioteca Nacional de Chile- Archivo nacional, «Operación Colombo: El Caso de los 119 », [En ligne], page consultée le 5/10/2017, http://www.archivochile.com/Derechos_humanos/119/ddhh1190006.pdf

Biblioteca Nacional de Chile- Archivo nacional, « Establece pensión de reparación y otorga otros beneficios a favor de las personas que indica », [En ligne], page consultée le 16/5/2018, <https://www.leychile.cl/Navegar?idNorma=233930>

CIDH- Comisión Interamericana de Derechos Humanos- Derecho a la verdad- 13/8/2014, [En ligne], page consultée le 5/10/2017, <http://www.oas.org/es/cidh/informes/pdfs/Derecho-Verdad-es.pdf>

Combats pour les droits de l'Homme (CPDH), «La Cour IADH remet en cause l'application de la loi antiterroriste chilienne aux communautés autochtones », 16/9/2014, [En ligne], page consultée le 22/10/2017, <http://combatsdroitshomme.blog.lemonde.fr/2014/09/16/la-cour-iadh-remet-en-cause-lapplication-de-la-loi-antiterroriste-chilienne-aux-communautes-autochtones/>

Corporación Parque por la Paz - Villa Grimaldi
<http://villagrimaldi.cl/historia/recuperacion-de-villa-grimaldi/>

Estadio Nacional Memoria Nacional - Site officiel
<http://www.estadionacionalmemorianacional.cl>

FEDEFAM -Federación Latinoamericana de Asociaciones de Familiares de Detenidos Desaparecidos- Site officiel
www.desaparecidos.orf/fedefam

Fundación de la Vicaría de la Solidaridad
<http://www.vicariadelasolidaridad.cl/>

Fundación Nodo XXI- Site web officiel
<http://www.nodoxxi.cl>

Lili Perez- Site officiel députée
www.liliperez.cl/biografia/

Memoria Chilena - Gonzalo Vial Correa (1930-2009)
<http://www.memoriachilena.cl/602/w3-article-100642.html>

Museo de la Memoria y de los Derechos Humanos- site web officiel
<http://www.museodelamemoria.cl/el-museo/sobre-el-museo/>

Musing on culture - Post invité avec Ricardo Brodsky "Building memories", 2/12/2013 (Consulté le 18/9/2016)
<http://musingonculture-en.blogspot.cl/2013/12/guest-post-building-memories-by-ricardo.html>

Nations Unies - Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité
<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/WarCrimes.aspx>

Red de sitios de memoria latinoamericanos y caribeños (RESLAC)

<http://sitiosdememoria.org/es/>

Renovación Nacional - Site officiel

<http://www.rn.cl/>

UNEXPP de Chile : *Unión de ex Presos Políticos de Chile* - Site web officiel

<https://unexpp.cl/>

UNEXPP de Chile- Bilan annuel 2016

<https://unexpp.cl/2016/12/23/unexpp-balance-del-ano-2016/>

UNEXPP de Chile - 2ième déclaration publique 17/5/2015

<http://www.sreyes.org/docs/Hunger%20Strike%20Statement%202.pdf>

U.S. Senate - COVERT ACTION IN CHILE 1963-1973

<https://www.intelligence.senate.gov/sites/default/files/94chile.pdf>

Videographie

Entrevue Mireya Garcia, *Proyecto 100 entrevistas*, DVD, Nuevoespacio, 30/4/2009

Annexes

Liste d'entretiens et de communications utilisées

Alicia Juica Rocco, photographe pour l'association, fille de disparue et de membre de la direction de l'AFDD, 3/4/2012, *Casa de la Memoria*, Santiago.

Alfredo Rodríguez Girardo, Vice-président *Corporación Parque por la Paz, Villa Grimaldi*, 12/10/2016, Bibliothèque du Centre culturel Gabriela Mistral.

Diana Taylor dans le cadre de la sortie du livre "40 años de luchas y resistencias". 15/7/2016-*Londres 38*, Santiago, Chili.

Felipe Aguilera Rodriguez, coordinateur de l'espace « Mémoires » et membre du groupe de travail *Londres 38, espacio de memorias*, 9/6/2016, *Londres 38*, Santiago, Chili.

Juan René Maureira, coordonnateur Archive et plate-forme digitale, et membre du groupe de travail *Londres 38, espacio de memorias* 10/4/2012.

Marianne Hirsch, conférencière invitée dans le cadre du colloque annuel du *Memory Studies Association* (MSA), 15/12/2017, Bella Center, Copenhague, Danemark.

Marta Vega, secrétaire de l'AFDD, 5/4/2012, *Casa de la Memoria*, Santiago

Omar Sagredo Mazuela, coordonnateur du centre d'archive oral et centre de documentation, *Corporación Parque por la Paz, Villa Grimaldi*, 1/6/2016, *Villa Grimaldi*.

Guide d'entretien thématique

1) Introduction: Rôle des interviewés dans les organisations

Cette section se concentre sur les informations de bases concernant l'interviewé-e afin de déterminer quelle position dans l'organisation elle/il a, quel est le degré de participation à la production de documents concernant les représentations du passé, et son pouvoir décisionnel.

2) Histoire de l'organisation

Cette section s'intéresse à la formation du groupe comme organisation; son évolution, ses rapports avec les gouvernements et le public, le nombre de membres et le nombre d'activités, etc.

3) Conjoncture 1: 1998

Cette partie s'intéresse aux luttes de sens et à la production et mobilisation de la mémoire pendant cette période.

- Quel est le contexte de 1998?
- Dans quelles activités de luttes l'association s'engage?
- Quels sont les objets de luttes?
- Quels sont les enjeux de la prépondérance de certaines représentations dans l'espace public et/ou privé?
- Quelles sont les stratégies? Pourquoi celles-ci?
- Quel est le public cible?
- Qui sont les adversaires?
- Quelles relations sont entretenues avec autres associations?
- Quel est le rôle de l'État dans l'élaboration de représentations nationales du passé?
- Dans quelle mesure ressemblent-elles aux vôtres? À celle de votre organisation?

4) Conjoncture 2: 2005-2006

Cette partie s'intéresse aux luttes de sens et à la production et mobilisation de la mémoire pendant cette période.

- Quel est le contexte de 2005-2006?
- Dans quelles activités de luttes l'association s'engage?
- Quels sont les objets de luttes?
- Quels sont les enjeux de la prépondérance de certaines représentations dans l'espace public et/ou privé?
- Quelles sont les stratégies? Pourquoi celles-ci?
- Quel est le public cible?
- Qui sont les adversaires?
- Quelles relations sont entretenues avec autres associations?

- Quel est le rôle de l'État dans l'élaboration de représentations nationales du passé?
- Dans quelle mesure ressemblent-elles aux vôtres? À celle de votre organisation?

5) Conjoncture 3: 2009-2010

Cette partie s'intéresse aux luttes de sens et à la production et mobilisation de la mémoire pendant cette période.

- Quel est le contexte de 2009-2010?
- Dans quelles activités de luttes l'association s'engage?
- Quels sont les objets de luttes?
- Quels sont les enjeux de la prépondérance de certaines représentations dans l'espace public et/ou privé?
- Quelles sont les stratégies? Pourquoi celles-ci?
- Quel est le public cible?
- Qui sont les adversaires?
- Quelles relations sont entretenues avec autres associations?
- Quel est le rôle de l'État dans l'élaboration de représentations nationales du passé?
- Dans quelle mesure ressemblent-elles aux vôtres? À celle de votre organisation?

6) Conjoncture 4: Présent

Cette partie s'intéresse aux luttes de sens et à la production et mobilisation de la mémoire pendant cette période.

- Quel est l'état de la mémoire aujourd'hui?
- Dans quelles activités de luttes l'association s'engage?
- Quels sont les objets de luttes?
- Quels sont les enjeux de la prépondérance de certaines représentations dans l'espace public et/ou privé?
- Quelles sont les stratégies? Pourquoi celles-ci?
- Quel est le public cible?
- Qui sont les adversaires?
- Quelles relations sont entretenues avec autres associations?
- Quel est le rôle de l'État dans l'élaboration de représentations nationales du passé?
- Dans quelle mesure ressemblent-elles aux vôtres? À celle de votre organisation?
- Quels sont les liens de vos actions avec des luttes sociales contemporaines?

7) Futur

Cette section concerne le rapport avec le futur entretenu par ces associations.

- Quel devrait-être selon vous le rôle de l'État relativement au passé?
- Quel devrait-être selon vous le rôle de votre association dans le futur?
- Quelles sont vos espérances pour le futur?

Formulaire de consentement

Titre du projet : Mobilisations de la mémoire: représentations mémorielles et luttes de sens chez les porteurs de mémoire à Santiago.

Joannie Jean

Karine Vanthuyne
École d'études sociologiques et
anthropologiques, Faculté des
Sciences Sociales
Université d'Ottawa
120 Université, bureau 10029,
Ottawa, Ontario, Canada, K1N
6N5

Dominique Masson
École d'études sociologiques et
anthropologiques, Faculté des
Sciences Sociales
Université d'Ottawa
120 Université, bureau 11035,
Ottawa, Ontario, Canada, K1N
6N5

Joannie Jean est supervisée dans le cadre du doctorat en sociologie par Karine Vanthuyne et Dominique Masson, professeures au département de Sociologie et Anthropologie, de l'Université d'Ottawa, (karine.vanthuyne@uottawa.ca et dmasson@uottawa.ca). Recherche financée par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH).

Au Chili, la mémoire et l'histoire de l'ère Pinochet sont toujours source de contentieux au sein de divers groupes. Ce projet s'intéresse à la mobilisation de la mémoire dans l'arène politique par les porteurs de mémoire. En combinant la sociologie de la mémoire et des mouvements sociaux, ce projet entend non seulement se saisir des manières multiples dont la dictature est représentée, mais aussi des manières dont ces représentations sont élaborées, mobilisées et transmises dans l'arène publique. Il ne s'agit donc pas d'observer simplement des processus de mémorialisation qui sont conflictuels, mais plutôt de voir comment cette mémoire est utilisée par les acteurs dans une diversité de contextes de lutte sur le terrain de la mémoire. Ce faisant, il s'agit aussi d'analyser les rapports de pouvoir que la transmission de certaines représentations du passé met en jeu au Chili.

Invitation à participer : Je suis invité(e) à participer à la recherche nommée ci-haut qui est menée par Joannie Jean, supervisée par Karine Vanthuyne et Dominique Masson. Cette entrevue sera enregistrée.

But de l'étude : Le but est de retracer comment les représentations différenciées du passé des porteurs de la mémoire s'inscrivent dans des luttes de sens et de légitimité relativement aux représentations dominantes existant au sein de la mémoire collective chilienne au cours de la période 1998-2015.

Participation: Ma participation consistera essentiellement à discuter avec la chercheuse. La conversation se déroulera _____. On me demandera également de partager mes expériences avec mon interviewer comme activiste.

Risques: Je comprends que puisque ma participation à cette recherche implique que je partage des expériences de la dictature, ces entrevues évoqueront des événements comportant une charge émotionnelle lourde. Il est donc possible qu'elles provoquent l'émergence d'émotions fortes concernant le sujet en question ou une inquiétude par rapport à la confidentialité des informations données. J'ai reçu l'assurance du chercheur que tout se fait en vue de minimiser ces risques. Tout d'abord, la chercheuse tentera de minimiser le plus possible l'impact émotionnel de ses questions en permettant à l'interviewer de se retirer si la charge émotionnelle devenait trop lourde ou en consentant à ce que certains aspects soient évités. Dans un second temps, le chercheur respectera la clause de confidentialité discutée un peu plus loin.

En considérant ceci, vous

- A) Acceptez que les citations provenant de votre entretien seront publiées avec la mention du nom de votre organisation, et votre rôle au sein de celle-ci. Le cas échéant, votre anonymat ne pourra être garanti étant donné que des personnes connaissant bien votre organisation pourrait vous identifier.
- B) Désiré être identifié(e) et demandez à ce que votre nom apparaisse dans les publications de subséquentes de cette recherche, de même que les informations susmentionnées.
- C) Préférez garder complètement l'anonymat dans les publications futures de la recherche et de fait, qu'aucune information puisse vous identifier à partir des citations tirées de votre entretien.

Votre participation à la recherche est libre et volontaire et vous êtes libre de vous en retirer en tout temps. Si vous choisissez de vous retirer de l'étude, vous pouvez aussi demander que les données recueillies jusqu'ici avec votre participation soient détruites.

Confidentialité et anonymat : J'ai l'assurance du chercheur que l'information que je partagerai avec elle restera strictement confidentielle. Je m'attends à ce que le contenu ne soit utilisé que dans le cadre de cette recherche en particulier (ou dans le cadre d'un post-doctorat) et selon le respect de la confidentialité. Tout au long de l'élaboration du travail de recherche ainsi que dans sa thèse et toutes les publications tirées de la recherche, la chercheuse protégera l'anonymat des personnes participant à l'étude en utilisant pour chacune un pseudonyme.. Les seules autres personnes qui connaîtront les noms des participants seront la chercheuse et ses superviseures, Karine Vanthuyne et Dominique Masson qui auront accès aux entretiens. Je suis néanmoins consciente que si je désire que mon nom réel soit utilisé ou que si ma position et activités sont largement connues, cette confidentialité ne pourra être maintenue.

Bienfaits : Ma participation à cette recherche aura pour effet de développer un vocabulaire chilien de la mémoire et de l'engagement social dans la représentation de certaines mémoires dans l'espace public.

Conservation des données : Les données recueillies seront conservées de façon sécuritaire dans un ordinateur possédant un mot de passe (partagé par la chercheuse et ses superviseures) et pour une durée limitée de dix années à partir de la soutenance de la thèse en avril 2018.

Participation volontaire: Ma participation à la recherche est volontaire et je suis libre de me retirer en tout temps, et/ou refuser de répondre à certaines questions, sans subir de conséquences négatives. Si je choisis de me retirer de l'étude, les données recueillies jusqu'à ce moment seront conservées seulement si j'y consens, dans le cas contraire elles seront supprimées.

Acceptation: Je, _____, accepte de participer à cette recherche menée par Joannie Jean du département d'Anthropologie et de Sociologie de l'Université d'Ottawa, laquelle recherche est supervisée par Karine Vanthuyne et Dominique Masson.

Pour tout renseignement additionnel concernant cette étude, je peux communiquer avec le chercheur ou ses superviseures.

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, je peux m'adresser au Responsable de l'éthique en recherche, Université d'Ottawa, Pavillon Tabaret, 550, rue Cumberland, salle 159, Ottawa, ON K1N 6N5

Tél.: (613) 562-5387

Courriel : ethics@uottawa.ca

Il y a deux copies du formulaire de consentement, dont une copie que je peux garder.

Signature du participant: _____ Date:

Témoin (*nécessaire dans le cas où le participant serait illettré, aveugle, etc.*):

Date:

Signature du chercheur :

Date:

Certificat d'approbation éthique



Numéro de dossier: 02-16-22

Date (mm/jj/aaaa): 04/26/2016

Université d'Ottawa University of Ottawa

Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche Office of Research Ethics and Integrity

Certificat d'approbation éthique

CÉR Sciences sociales et humanités Chercheur principal / Superviseur / Co-chercheur(s) / Étudiant(s)

<u>Prénom</u>	<u>Nom de famille</u>	<u>Affiliation</u>	<u>Rôle</u>
Karine	Vanthuyne	Sciences sociales/Sociologie et anthropologie	Superviseure
Dominique	Masson	Sciences sociales / Études des femmes	Co-Superviseure
Joannie	Jean	Sciences sociales/Sociologie et anthropologie	Étudiante-chercheuse

Numéro du dossier: 02-16-22

Type du projet: Thèse de doctorat

Titre: Mobilisations de la mémoire: représentations mémorielles et luttes de sens chez les porteurs de mémoire à Santiago

Date d'approbation (mm/jj/aaaa)	Date	d'expiration	(mm/jj/aaaa)
04/26/2016		04/25/2017	Ia

(Ia: Approbation complète, Ib: Autorisation préliminaire de libération de fonds de recherche)

Conditions Spéciales /
Commentaires: N/A

1

550, rue Cumberland 550 Cumberland Street
Ottawa (Ontario) K1N 6N5 Canada Ottawa, Ontario K1N 6N5 Canada
(613) 562-5387 • Téléc./Fax (613) 562-5338

<http://www.recherche.uottawa.ca/deontologie/>

<http://www.research.uottawa.ca/ethics/index.htm>



Université d'Ottawa University of Ottawa

Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche Office of Research Ethics and Integrity

La présente confirme que le Comité d'éthique de la recherche (CER) de l'Université d'Ottawa identifié ci-dessus, opérant conformément à l'Énoncé de politique des Trois conseils et toutes autres lois et tous règlements applicables de l'Ontario, a examiné et approuvé la demande d'approbation éthique du projet de recherche ci-nommé. L'approbation est valide pour la durée indiquée plus haut et est sujette aux conditions énumérées dans la section intitulée "Conditions Spéciales / Commentaires".

Lors de l'étude, le protocole ne peut être modifié sans approbation préalable écrite du CER sauf si le participant doit être retiré en raison d'un danger immédiat ou s'il s'agit d'un changement ayant trait à des éléments administratifs ou logistiques de l'étude comme par exemple un changement de numéro de téléphone. Les chercheurs doivent aviser le CER dans les plus brefs délais de tout changement pouvant augmenter le niveau de risque aux participants ou affecter considérablement le déroulement du projet. Ils devront aussi rapporter tout évènement imprévu et / ou dommageable et devront soumettre toutes les nouvelles informations pouvant nuire à la conduite du projet et/ou à la sécurité des participants. Toutes modifications apportées au projet, aux lettres d'information / formulaires de consentement ainsi qu'aux documents de recrutement doivent être soumises pour approbation à ce Service en utilisant le document intitulé "Modification au projet de recherche" au: <http://recherche.uottawa.ca/deontologie/submissions-and-reviews>.

Veillez soumettre un rapport annuel au responsable de l'éthique de la recherche, quatre semaines avant la date d'échéance indiquée afin de fermer le dossier ou demander un renouvellement de l'approbation éthique. Le document nécessaire est disponible en ligne au: <http://recherche.uottawa.ca/deontologie/submissions-and-reviews>.

Pour toutes questions, vous pouvez communiquer avec le bureau d'éthique en composant le poste 5387 ou en nous contactant par courriel à: ethique@uOttawa.ca.

Germain Zongo

Responsable de l'éthique de la recherche

Pour Barbara Graves, Présidente du CÉR en Sciences sociales et humanités

2

550, rue Cumberland Ottawa (Ontario) K1N 6N5 Canada
550 Cumberland Street Ottawa, Ontario K1N 6N5 Canada
(613) 562-5387 • Téléc./Fax (613) 562-5338

<http://www.recherche.uottawa.ca/deontologie/> <http://www.research.uottawa.ca/ethics/index.html>

El Siglo 16-22.10.11.2005 # 1262 p.14

Declaración de Foro Multipartidario de Derechos Humanos

"El Foro Multipartidario de Derechos Humanos, de reciente formación, ante un conjunto de actos institucionales que ponen en peligro los avances y esfuerzos por haber prevalecido los valores de la Dignidad y los Derechos Humanos en el tratamiento que el Estado Chileno debe otorgar a los Crímenes de Lesa Humanidad ideados, organizados y ejecutados por la Dictadura, se hace un deber en declarar lo siguiente:

1. Afirmamos nuestra común convicción que el futuro sano de nuestra convivencia nacional depende de la realización efectiva de los valores de la Verdad y la Justicia respecto de los Crímenes de Lesa Humanidad perpetrados por la Dictadura, pues estamos convencidos que un país que no es capaz de defender un valor tan básico como es el de la Vida Humana, vulnerable en cada uno de esos miles de crímenes, compromete muy seriamente la posibilidad de asegurar el 'Nunca Más' y de respetar con seriedad cualquier otro derecho.

2. Constatamos con indignación que nuestro país sufre una impunidad masiva respecto de tales Crímenes de Lesa Humanidad, pese a la esperanza que en los últimos años había generado la positiva evolución de la jurisprudencia de la Corte Suprema, que hacía honor a las obligacio-

nes internacionales de Chile en materia de derechos humanos.

3. Repudiamos que los principales ejecutores de tales Crímenes persigieran en desconocer la intrínseca malignidad de los hechos que cometieron o apoyaron, sin mostrar arrepentimiento alguno y, por el contrario, repitiendo actos de profunda insensibilidad con el dolor de las familias y de la sociedad toda, persistiendo en actitudes de arrogancia y prepotencia, como la reciente manifestación masiva de ex-altos mandos castrenses en el Palacio de los Tribunales de Justicia de Santiago, exigiendo impunidad y querrelándose contra jueces que sólo han cumplido con su deber. La conducta que la Derecha y la llamada 'familia militar' siguen manteniendo respecto de tan trágicos hechos, demuestra que las cuotas de Verdad y Justicia que hemos alcanzado en los últimos 15 años aun no aseguran ni el arrepentimiento de los victimarios ni el 'Nunca Más' que solemnemente los demócratas le prometimos al país.

4. Rechazamos terminantemente cualquier iniciativa que aumente los niveles de impunidad respecto de los violadores de los derechos humanos. Es por ello que nos manifestamos en contra de incluir los particulares arbitrarios e injustificados; del proyecto de ley sobre incul-

generales propuesto por la Bancada Militar y la UDI; de la designación de Ministros en la Corte Suprema particularios del Decreto Ley de Autoamnistía; y de la reciente evolución negativa de la jurisprudencia de los Tribunales en estos casos, aplicando instrumentalidad de impunidad, como la cosa juzgada o la prescripción.

5. Instamos al Gobierno y al Parlamento a no confundirse, y a evitar comparaciones impropiedades entre los Crímenes de Lesa Humanidad y los delitos cometidos por particulares con connotaciones políticas, en circunstancias que, además, respecto de los primeros se encuentran obligados al deber jurídico internacional de sancionarlos efectivamente.

6. Exigimos, por tanto, al Gobierno y al Parlamento la concreción efectiva de los valores de la Verdad y la Justicia respecto de tan graves hechos, de modo que la sociedad pueda adquirir la común certeza y confianza que se realizarán todos los esfuerzos necesarios por lograr Justicia en tan graves delitos ideados, organizados y ejecutados por agentes del Estado.

7. Terminamos, expresando nuestra común voluntad de seguir coordinados, en la reflexión y en la acción, para la defensa y promoción de los derechos humanos.

Firmado:
 Juan Bautista Henríquez Mellado
 Guillermo Fowck O'Brien
 Edison Berria Brevia
 Cristian Rosael Barahona
 Comisión Metropolitana de Derechos Humanos Partido Por la Democracia

Hugo Gutiérrez Gálvez
 Lorena Pizarro Sierra
 Sergio Contreras Jorquera
 Comisión Nacional de Derechos Humanos Partido Comunista de Chile

Felipe Portales Cifuentes
 Patricia Verdugo Aguirre
 Partido Demócrata Cristiano

Mario Aguilar Arévalo
 Patricio Andreu Avila
 Fernando Lira Hoquin
 Secretaría de Derechos Humanos y Organizaciones Sociales Partido Humanista

Marcos Soza Villarmel
 Lily Torrejón Vega
 Partido Radical Socialdemócrata

Jaime Naranjo Ortíz
 Hugo Ocampo Garcés
 Oscar Carrasco Ruminot
 Secretaría Nacional de Derechos Humanos Partido Socialista de Chile

Eduardo Henríquez Paredes
 Olga Gutiérrez Gutiérrez
 Ricardo Ríos Alvarado
 Partido MAPU Obrero Campesino

Lorena Pizarro, dijo que la masividad de la marcha no sólo es una reafirmación de la exigencia de verdad y justicia, sino de la decisión del pueblo de Chile de construir una democracia plena con justicia social. «para que nunca más en Chile se violen los derechos humanos».

«Este 11 de septiembre nos encuentra en un nuevo momento político, en donde diversos sectores de la sociedad chilena han construido una amplia convergencia que se ha materializado en el Parlamento Social y Político, convocado por la Central Unitaria de Trabajadores, que ha levantado una plataforma unitaria por más democracia y justicia social, que se expresa en exigir cambio en el sistema electoral binominal, reforma previsional, cambio de la LOCE, reforma al código laboral».

«La mayoría del país se ha pronunciado por terminar con toda forma de exclusión, cuya causa principal es el actual sistema electoral binominal. Ha llegado el momento de romper los candados de la anti-democracia y si no se quiere modificar, desde aquí le exigimos a la Presidenta Michelle Bachelet que convoque a un plebiscito nacional y nos tomaremos las calles bajo la consigna de plebiscito ahora».

La presidenta de la AFDD, hija del desaparecido integrante de la dirección clandestina del PC, Waldo Pizarro, y de la histórica dirigente Sola Sierra, saludó la lucha de los estudiantes secundarios y aseguró que ellos son «los legítimos herederos de las luchas de nuestro pueblo por la libertad y la democracia», porque con su ejemplo demostraron que la única forma de lograr cambios en nuestra sociedad es con la unidad y con lucha y supieron poner

en el centro una demanda nacional.

Pizarro dijo que octubre se avizora como un mes de grandes luchas, pues además de los actos convocados por el Parlamento Social y Político en torno al 5 de Octubre, en donde «todos tenemos que estar ahí luchando por nuestros derechos. Los estudiantes, los profesores, los trabajadores han convocado a grandes movilizaciones por sus justas demandas».

«Pero no sólo en Chile, soplan nuevos vientos, América Latina vuelve a ser el continente de la esperanza», expresó, saludando a Fidel Castro y a los gobiernos de Venezuela y Bolivia. Así como las luchas que en diversos países de Latinoamérica se dan en contra del neoliberalismo, por la soberanía y la autodeterminación.

«Si bien hemos avanzado en verdad y justicia, aún no conocemos el destino de los detenidos desaparecidos y lo que ocurrió con cada uno de los ejecutados políticos cuyos cuerpos no han sido encontrados».

El principal responsable de estos crímenes, Pinochet no ha sido condenado por sus crímenes, en este camino queremos destacar la decisión de la Corte Suprema de desahucio por los desaparecidos y torturados del Campo de exterminio de Villa Grimaldi».

Que aún falta mucho para la verdad, lo muestra el dolor de los familiares de las víctimas del Patio 29, los cuales pensaban que habían encontrado a sus seres queridos y los vieron nuevamente desaparecer, «no descansaremos hasta agotar los esfuerzos por su identificación».

«Hay muchos crímenes por esclarecer, como la muerte del ex presidente Eduardo Frei Montalva, con cuya familia solidarizamos. La im-

punidad y el punto final siguen siendo un peligro real mientras siga vigente el Decreto Ley de Amnistía, es por eso que exigimos esta vez más y con mucha fuerza su anulación».

«Pidió asimismo la derogación de la norma que estableció el secreto por 50 años de los nombres de los torturadores recogidos a través del Informe Valech».

Fustigó asimismo duramente a los parlamentarios de la Concertación (Democracia Cristiana), que rechazaron la libertad condicional a los presos políticos mapuches, «a quienes se les aplicó arbitrariamente la Ley Antiterrorista».

«Nos parece inconcebible que Chile, cediendo a las presiones del imperialismo yanqui aún no ratifique el Estatuto de Roma, que establece el Tribunal Penal Internacional y la jurisdicción internacional ante los crímenes de lesa humanidad».

Denunció la falta de ratificación por nuestro país de otras convenciones internacionales que protegen los derechos humanos, como la Convención Internacional sobre Desaparición Forzada y la Convención sobre Imprescriptibilidad de los Crímenes de Guerra y el delito de Genocidio:

«En este 11 de Septiembre reafirmamos la necesidad de la plena vigencia de los derechos humanos, no sólo civiles y políticos sino económicos, sociales y culturales. Por una democracia plena, por una Constitución democrática, por un modelo económico justo y social, hoy como ayer las últimas palabras de Salvador Allende están plenamente vigentes».

«Compañero Allende, compañeros caídos en dictadura, nuestro homenaje será la victoria, la verdad total y la justicia plena».



«Frustración ante la injusticia social»

Sobre los incidentes ocurridos en el día y la noche del 11 el Presidente del Partido Comunista, Guillermo Teillier, señaló que: «hoy nosotros no estamos preconizando hechos de violencia, pero si no se toma en cuenta la situación de las personas, con una alta cesantía, que dura meses y a veces años, bajos salarios, abusos laborales por los que nadie responde, falta de oportunidades en la educación, para los niños, para los jóvenes. Si todos esos problemas no tienen una salida, los hechos de violencia van a seguir».

Añadió que en esas condiciones las manifestaciones del 11 permiten la demostración de furia social, «porque lleva muchos años en una situación muy difícil de soportar y no ven una lucecita siquiera que diga, «ahora me toca a mí».

Y para peor, ven todos los días en la televisión, como se habla de miles de millones de dólares de utilidades de las grandes empresas o cuando se habla de los excedentes del cobre y la gente se pregunta ¿y nosotros cuando?. Porque se le dijo a la gente que en este país no había

El siglo 7 a 14/12/2006 #1326 p 5

Todo aquello, hasta ahora, sepultado en la hablan de eso. Pareciera que buscan por sueños más queridos.

Campana Nacional: Chile anula la Amnistía

La existencia del Decreto Ley 2.191 de Amnistía, como norma invocada y aplicada para eximir la responsabilidad penal a los responsables de los crímenes cometidos en dictadura, sigue siendo los referentes que caracteriza el legado institucional dictatorial que impide la construcción de una auténtica democracia. La falta de voluntad y decisión política de los gobiernos precedentes, al no haberse comprometido a la existencia de este resabio inmorales e ilegítimos.

La decisión que proclama debe adoptar el Gobierno para dar respuesta a la sentencia de la Corte Interamericana de Derechos Humanos, por el caso del ejecutado político Luis Almonacid, ha dado una discusión que ya enfrentamos el año 1992, cuando Senadores socialistas tomaron una iniciativa de enfrentar el tema, vía anulación de sus efectos. Las opiniones a favor, en contra o a medias de entonces, son las mismas de hoy, pero los tiempos no son los mismos. En la actualidad existe mayoría parlamentaria, los crímenes de la dictadura son crecientemente conocidos, contamos con mayor conciencia acerca de los deberes del Estado con las normas del Derecho Internacional y los temores que antes dominaron algunos espíritus se han ido disipando. El Decreto Ley de Amnistía fue concebido como un mecanismo de auto perdón, por un régimen autoritario, que cesó el funcionamiento del Parlamento y que en el goce de plenos poderes gobernó Chile, que se cesó el funcionamiento de los tribunales de leyes. La gravedad o alcance de ellos difiere en su sentido más profundo con el Decreto Ley 2.191, porque con él se buscó perdonar crímenes contra la humanidad cometidos o cometidos hasta el último día de dictadura. Lo que se resolvió fue legalizar los asesinatos, torturas y otras atrocidades, eximir de cualquier responsabilidad penal a los ejecutores y asegurar su impunidad y estable impunidad.

El Decreto Ley de Amnistía, fiel a su convicción con el ex dictador Augusto Pinochet, se alarma cada vez que se acerca a la única resolución posible, su anulación. Se imagina a miles de uniformados marchando en sus cuarteles sino en los Tribunales, lo que por cierto es parte de su profusa historia. En realidad, su drama tiene que ver con la posibilidad de que sus aliados ya no cuenten con la protección hereditaria. Por su parte, el Gobierno se debate entre los pro y los contra, en la búsqueda del ajuste perfecto para no arriesgar, ni enfrentar dificultades u obstáculos y el deber de enfrentarlos, precisamente cuando tiene todas las

herramientas para abordar la anulación con poderosos fundamentos ético-políticos, que sólo puede reportar fortalezas jurídicas, institucionales y morales.

Derogar el decreto ley 2.191, además de legitimar el auto perdón, podría dar curso a variadas interpretaciones jurídicas favorables a los responsables de los crímenes, lo que finalmente enfrentaría al Estado chileno a nuevas sentencias de la Corte Interamericana por incumplimiento de deberes internacionales, vulnerando así el Estado de Derecho y la imagen de nuestro país.

Anular el Decreto Ley 2.191, es la opción que nos permitirá adecuar efectivamente nuestra legislación a los Tratados Internacionales, invalidar su formal legitimidad, asegurar justicia para todos los crímenes contra la humanidad, reforzar la institucionalidad democrática e imponer el Derecho y los valores como el centro de nuestra convivencia.

Los firmantes de esta declaración, demandamos al Ejecutivo, y especialmente a la Presidencia de la República, Michelle Bachelet, que envíe un proyecto de anulación del Decreto Ley 2.191 de amnistía y declaramos que cualquier otra fórmula será rechazada por atentar en contra del derecho a la justicia.

Agrupación de Familiares de Detenidos Desaparecidos (AFDD), Agrupación de Familiares de Ejecutados Políticos (AFEP), Agrupación Nacional de Ex Presos Políticos (ANEXPP), Corporación Retornados, Corporación de Beneficiarios Práxis, Asamblea Nacional por los Derechos Humanos, Comisión Funa, Comisión Ética Contra la Tortura, Amnistía Internacional Sección Chilena, Corporación de Promoción y Defensa de los Derechos del Pueblo (Codepu), Cintrás, Fundación de Ayuda Social de Iglesias Cristianas (FASIC), Fundación Víctor Jara, Asociación Americana de Juristas Rama Chilena, Asociación Nacional de Empleados Fiscales (ANEF), Central Unitaria de Trabajadores (CUT), Senador José Antonio Gómez, Diputado Sergio Aguiló, Diputado Tucapel Jiménez, Diputado Juan Bustos, Colegio Nacional de Profesores, Colegio Regional Metropolitano de Profesores, Colegio Médico Veterinario de Chile, Partido Comunista, Partido Humanista, Partido Izquierda Cristiana, Memoria Mir, Joan Jara, Graciela Alvarez, Nelson Cauco, Hiram Villagra, Hugo Gutiérrez, Rubén Jerez, Alejandro Alvarez, Luis Correa, Juan Subercaseaux, Julia Urquieta, Eduardo Contreras, Fabiola Letelier, Federico Aguirre, Alberto Espinoza, Manuel Jacques.